

THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE RENNES 2

ECOLE DOCTORALE N° 645
Espaces, Sociétés, Civilisations
Spécialité : *Sociologie*

Par **Elsa KOERNER**

L'impertinence du genre dans la production urbaine des espaces publics végétalisés.

Transversalisation locale de la politique de genre dans trois villes françaises.

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 28 novembre 2023

Unité de recherche : UMR 6590 Espaces et sociétés

Rapporteurs avant soutenance :

Nadia ARAB	Professeure Université Paris-Est Créteil
Corinne LUXEMBOURG	Professeure Université Sorbonne Paris Nord

Composition du Jury :

Nadia ARAB	Professeure Université Paris-Est Créteil
Corinne LUXEMBOURG	Professeure Université Sorbonne Paris Nord
Nicole ROUX	Professeure Université Bretagne Occidentale
Vincent BEAL	Maître de conférence habilité Université de Saint-Etienne
Dir. de thèse : Philippe BOUDES	Maître de conférences Institut Agro Rennes-Angers
Co-dir. de thèse : Angelina ETIEMBLE	Maîtresse de conférences Le Mans Université

THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE RENNES 2

ECOLE DOCTORALE N° 645
Espaces, Sociétés, Civilisations
Spécialité : *Sociologie*

Par **Elsa KOERNER**

L'impertinence du genre dans la production urbaine des espaces publics végétalisés.

Transversalisation locale de la politique de genre dans trois villes françaises.

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 28 novembre 2023

Unité de recherche : UMR 6590 Espaces et sociétés

Rapporteurs avant soutenance :

Nadia ARAB	Professeure Université Paris-Est Créteil
Corinne LUXEMBOURG	Professeure Université Sorbonne Paris Nord

Composition du Jury :

Nadia ARAB	Professeure Université Paris-Est Créteil
Corinne LUXEMBOURG	Professeure Université Sorbonne Paris Nord
Nicole ROUX	Professeure Université Bretagne Occidentale
Vincent BEAL	Maître de conférence habilité Université de Saint-Etienne
Dir. de thèse : Philippe BOUDES	Maître de conférences Institut Agro Rennes-Angers
Co-dir. de thèse : Angelina ETIEMBLE	Maîtresse de conférences Le Mans Université

*A cette petite dame qui tondait sa pelouse en talons hauts,
partie faire se rencontrer la lune et le soleil.*

REMERCIEMENTS

A l'issue de ces quelques années d'apprentissage de la recherche en sociologie, mes premières pensées vont à l'ensemble de celles et ceux qui ont inspiré mon goût pour la démarche scientifique et ma détermination à produire des données, en faire l'analyse critique, la synthèse puis la formulation. La recherche et l'enseignement supérieur sont avant tout des pratiques collectives, fondées sur la confrontation des méthodes, des interprétations et des idées entre pairs et au sein d'un espace public de production et de diffusion des connaissances. Dès lors la thèse ne constitue pas un parcours initiatique de découverte de sa vocation, mais quelque chose de bien moins mystique, de mise en partage et d'appropriation de pratiques professionnelles garantissant l'intégrité et la publicité des savoirs.

C'est avec cette définition de la formation par la recherche que je remercie mon équipe de direction de thèse. Philippe Boudes et Angéline Etienne ont soutenu ma ténacité en accompagnant ce projet dans tous ses aspects matériels par leurs initiatives et leur attention pour les conditions de réalisation de la thèse. Leurs retours réguliers ont aiguisé ma réflexion, aux mots d'ordre de la rigueur et de l'explicitation. Enfin, leur curiosité et leur enthousiasme ont été moteurs de mon appétit scientifique et leur binôme m'a montré la voie d'un engagement pour la production et la diffusion des connaissances, en particulier auprès des étudiant·es, mais aussi pour le grand public.

Je remercierai également l'ensemble des collègues qui ont alimenté mes apprentissages de petites épiphanies et de nœuds à discuter. Tout d'abord, je tiens à remercier Edith Gaillard et Eric Le Breton, pour leur implication dans mon comité de thèse et leurs bonnes idées. Pour leur soutien à ce projet, sans lequel il n'aurait pas eu lieu, j'adresse mes pensées à Sabine El Moualy et Pierre Bazin, de la SCOP Aubépine, qui m'a employée trois années en tant que chargée d'étude pour réaliser cette recherche.

Je pense évidemment aux équipes de l'UMR Espaces et sociétés et de son site rennais, au fil des journées d'axes et des séminaires doctorants. En particulier, les doctorant·es du labo, pour leur accueil et les nombreux débats théoriques, méthodologiques et plus généralement sur nos parcours dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les collègues du « couloir » à l'Institut Agro également, qui se sont succédé·es au gré des années, des stages et des contrats. Les collègues rencontré·es lors de colloques et journées d'études, en particulier Corinne

Luxembourg, pour son engagement auprès des jeunes chercheur·ses et ses fourmillements d'idées.

Je pense encore aux collègues qui m'ont fait confiance pour enseigner à des groupes d'étudiant·es dont le dynamisme, ou à l'inverse, l'exigence, m'ont fait découvrir des leviers pour cultiver leur curiosité, leur réflexivité et leur assurance, à Rennes 2, à l'Institut Agro et à l'Université de Rennes. Aux collègues doctorant·es, BIATSS, enseignant·es-chercheur·ses avec qui j'ai appris les rouages du fonctionnement de l'université, pendant ce mandat à la commission recherche de l'Université Rennes 2. Au comité de rédaction de la revue des doctorant·es *Passerelles SHS*, à Véronique et Stéphane, et aux directeurs des Ecoles doctorales pour une expérience riche de travail collectif.

Il s'en est passé des choses en un peu moins de cinq années. Je pense à toutes celles et ceux qui entameraient la lecture de cet épais document, par simple amitié ou par la curiosité dont ils et elles m'ont déjà honorée au fil des conversations. C'est alors que je transmets un immense merci aux agent·es et élu·es qui ont cru en la pertinence de cette enquête, à Rennes, Strasbourg et Le Mans ; merci à celles et ceux qui m'ont reçue, qui m'ont accueillie, qui m'ont appris à tailler des rosiers et à tondre la pelouse, qui se sont véritablement investi·es, intellectuellement et matériellement, pour ce projet.

Enfin à mes ami·es, ma famille, mes camarades, toutes celles et ceux que je ne citerai pas ici : j'ai bien des occasions et d'autres raisons de vous remercier. Je ne tais ici que ce que je vous dis déjà.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	7
I. L'IMPERTINENCE DU GENRE POUR SAISIR LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS VEGETALISES.....	7
II. LA CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE.....	10
II. HYPOTHESES INITIALES ET DEROULE	16
 PARTIE 1 - PRODUIRE LE GENRE, PRODUIRE LA VILLE VEGETALE	21
CHAPITRE 1 – CROISER GENRE, NATURE URBAINE ET ACTION PUBLIQUE : CE QUE RASSEMBLE L'ESPACE PUBLIC	23
I. ABORDER L'ESPACE PUBLIC URBAIN EN SOCIOLOGUE	23
II. DECRYPTER L'OXYMORE DE LA « NATURE URBAINE »	30
III. QUESTIONNER L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC VEGETALISE AU PRISME DU GENRE	38
IV. SITUER LES ACTEURS ET ACTRICES : ETUDIER LA PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE.....	45
 CHAPITRE 2 - DE LA PRODUCTION URBAINE A L'APPROPRIATION COLLECTIVE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LE CROISEMENT DU VEGETAL ET DU GENRE	54
I. LE CADRE DE LA PRODUCTION PUBLIQUE DE L'URBAIN.....	56
II. LES IDEES ET L'ACTION DANS LA PRODUCTION DE LA VILLE.....	68
III. LA PRODUCTION DU VEGETAL ET DE L'ORDRE SEXUE DANS L'ESPACE PUBLIC	80
 CHAPITRE 3. METHODOLOGIE D'UNE ENQUETE PARTENARIALE ET COMPARATIVE	91
I. TROUVER SES TERRAINS.....	92
II. CONSTRUIRE UN PROTOCOLE DE RECHERCHE	109
 CONCLUSION DE PARTIE.....	125
 PARTIE 2 – TRAJECTOIRES D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE AU FIL DE SA TERRITORIALISATION	127
 CHAPITRE 4 – SAISIR L'OPPORTUNITE DE CHAUSSER LES « LUNETTES DU GENRE » DANS LA PRODUCTION URBAINE	129
I. LA CONSTITUTION D'UN PROBLEME PUBLIC	130
II. LA STRUCTURE DES MOBILISATIONS POUR LA MISE A L'AGENDA DES « LUNETTES DU GENRE ».....	142
III. ENTRE ATTENTION ET SENSIBILITE : LES « LUNETTES DU GENRE » COMME OUTIL DE CONVERSION A L'EGALITE ?.....	151
 CHAPITRE 5 – METTRE EN SCENE L'INNOVATION DANS UN CONTEXTE DE METROPOLISATION	165
I. VENDRE UNE INNOVATION POUR POUVOIR ENQUETER.....	167
II. PRODUIRE UNE INNOVATION : GENRE ET NATURE URBAINE AU PRISME DE LA METROPOLISATION	180

CHAPITRE 6 – DES « LUNETTES DU GENRE » A LA CAISSE A OUTILS : DETER UNE POLITIQUE EMERGENTE D'INSTRUMENTS PROPRES.....	195
I. FORGER UNE SENSIBILITE AU GENRE : DYNAMIQUES D'APPRENTISSAGE CHEZ LES CONCEPTEURS ET TECHNICIENS D'ESPACES PUBLICS.....	197
II. TRAJECTOIRES D'INSTRUMENTS EN ACCORDEON.....	211
III. PORTEE EXPERIMENTALE DU REAMENAGEMENT DES COURS D'ECOLE.....	222
CONCLUSION DE PARTIE.....	231
 PARTIE 3 – LE GENRE DE LA PRODUCTION DES ESPACES VEGETALISES URBAINS.....	233
CHAPITRE 7 - DES FEMMES AUX FILLES : LES MECANISMES DE L'IMPERTINENCE DU GENRE DE LA VILLE	235
I. LES MECANISMES DE LA MINORISATION SOCIALE DES FEMMES.....	237
II. LE GENRE COMME RAPPORT SOCIAL TABOU : L'IMPERTINENCE D'UNE PERSPECTIVE DE GENRE	250
CHAPITRE 8 – L'INELUCTABLE CADRAGE SECURITAIRE ET SON ROLE DANS LE MAINTIEN DES DICHOTOMIES FEMMES/HOMMES ET NATURE/VILLE	264
I. LES MODALITES DU CADRAGE SECURITAIRE DU GENRE AU SEIN DES ESPACES PUBLICS VEGETALISES.....	267
II. PRATIQUES VALORISEES ET REPROUEES DANS LES ESPACES PUBLICS VEGETALISES	278
III. TRANSCRIPTION ET RESISTANCES AU THEME DE L'INSECURITE.....	287
CHAPITRE 9 – NEGOCIER AVEC LES STEREOTYPES DE GENRE : TROIS DISCOURS SUR LES FEMMES.....	299
I. NATURE URBAINE, NATURE DES FEMMES : CE QUE L'ENQUETE REVELE DU GENRE.....	302
II. CE QUE LE GENRE REVELE DES DONNEES : UNE TYPOLOGIE DES FIGURES DE FEMMES.....	312
CONCLUSION DE PARTIE.....	327
 PARTIE 4 - ACTION PUBLIQUE, VEGETAL ET PRODUCTION D'UNE VILLE APPROPRIABLE.....	329
CHAPITRE 10 – QUELS ROLES DU VEGETAL EN VILLE : UN REGARD PARTICULIER SUR LA « NATURE » EN VILLE	331
I. UNE EXPERIENCE SINGULIERE DE LA NATURE URBAINE : LE JARDINIER MUNICIPAL, UN METIER DU CARE	333
II. LA SPECIFICITE DE LA NATURE URBAINE : LA PRODUCTION D'UNE NATURE ARTEFACTUELLE	342
III. MOBILISER LES THEORIES DE LA REPRODUCTION SOCIALE POUR COMPRENDRE LA NATURE URBAINE	351
CHAPITRE 11 – L'APPROPRIABILITE DE L'ESPACE PUBLIC VEGETALISE : LE PARTAGE DES CLES DE LA VILLE ..	365
I. PROPRIETE ET APPROPRIATION DES JARDINS PUBLICS.....	366
II. L'APPROPRIABILITE DES ESPACES PUBLICS VEGETALISES COMME OBJECTIF D'ACTION PUBLIQUE.....	375
III. HABILITER LES USAGER·ES A S'APPROPRIER LES ESPACES PUBLICS VEGETALISES.....	385

CHAPITRE 12 - ENTRE DOMESTICATION DE L'ESPACE PUBLIC ET PUBLICISATION DU TRAVAIL DE	
REPRODUCTION : UNE VILLE VERTE ET FEMINISTE ?	399
I. DE L'INATTENTION CIVILE A L'ATTENTION A AUTRUI : PLACER LE <i>CARE</i> AU CŒUR DE L'ESPACE PUBLIC.....	403
II. UN DIAGRAMME POLITIQUE : LA DOMESTICATION DE L'ESPACE PUBLIC	412
III. SORTIR LE TRAVAIL DE REPRODUCTION DE L'ESPACE DU DOMESTIQUE	423
 CONCLUSION GENERALE : LE PATRIARCAT AU STADE DE L'IMPERTINENCE DU GENRE	433
 BIBLIOGRAPHIE	442
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX, ILLUSTRATIONS ET ENCADRES	473
ANNEXES.....	1
III. ANNEXE 2. ENQUETE DE TERRAIN.....	1
IV. ANNEXE 3. GRILLES D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF	5
V. ANNEXE 4. DEROULE DES ATELIERS.....	7
VI. ANNEXE 5. CARTES DES SECTEURS OBSERVES DURANT LES STAGES	15

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. L'IMPERTINENCE DU GENRE POUR SAISIR LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS

« C'est un prétexte pour plus d'égalité, plus de neutralité, pour un partage de l'espace public bah moins genré, enfin moi je le vois comme ça parce que pareil je vois pas le lien entre un arbre, une femme (rire) mais de me dire qu'aujourd'hui tout devrait être, toutes les réflexions d'urbanismes aujourd'hui devraient être un prétexte pour parler de genre. Et ça devrait être un réflexe même. »
Chargée de mission de quartier, Direction de territoire, Strasbourg, entretien du 23/09/2020

L'extrait d'entretien cité ici résume toute la problématique de cette thèse. La transversalisation de la politique de genre, que l'on peut également nommer approche intégrée ou encore *gender mainstreaming*, procède d'une tentative de rendre universelle la prise en compte des rapports sociaux de genre, dans toutes les parts de l'action publique. Or la jeune urbaniste qui s'exprime dans cet entretien, investie dans un groupe de travail portant sur le genre et la ville au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, pointe du doigt ce que je¹ nomme l'impertinence du genre. « Je ne vois pas le lien entre un arbre et une femme » : c'est peu ou prou ce qui m'a été répété tout au long de ma recherche doctorale. Cela tombe bien, moi non plus. Ce n'est pas le sujet. Mais dans cette interrogation il y a une sommation de produire la preuve de la pertinence spécifique et essentielle de penser en termes de genre un objet particulier. C'est donc à l'*impertinence* générale du genre que sont confrontées les agent-es² et

¹ Cette thèse est rédigée à la première personne du singulier dans un souci de fluidité et de clarification de l'expression. Ce choix s'est fait dans le processus d'écriture lui-même face à l'inconfort d'une écriture distanciée pour rendre compte de l'expérience du terrain de recherche. Il est plus simple pour le lectorat de suivre une seule locutrice et de pouvoir analyser son propos, lorsque celle-ci assume la subjectivité dans l'écriture. Il y a en effet une continuité entre la narratrice de la thèse et l'enquêtrice sur son terrain. En particulier, en ce qui concerne une thèse réalisée dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) dans un bureau d'études techniques, pouvoir jauger de la réflexivité de la doctorante salariée est utile pour la discussion des résultats avancés. Cette question est traitée en particulier dans les chapitres 3 et 5 de cette thèse.

² J'ai adopté une rédaction épicienne pour cette thèse, c'est-à-dire une rédaction privilégiant si possible les formes épiciennes ou le cas échéant, dédoublant les formulations pour favoriser la représentation équitable des individus, indépendamment de leur catégorie de genre. Ce refus du masculin générique dans l'écriture est une décision en cohérence avec le parti pris théorique de cette thèse. Je m'appuie en effet sur les travaux de théoriciennes telles que Colette Guillaumin, qui a montré la fonction sociale du masculin banal ou général dans le patriarcat (Guillaumin, 1984). Tant que l'accès à l'universel et à la singularité ne sera pas pleinement partagé par l'ensemble des individus, l'écriture épicienne demeurera un parti pris à expliciter. Pour ce qui est des modalités pratiques, le dédoublement des marques du féminin et du masculin est régulièrement abrégé par l'emploi du point médian (ex : « les jardinier·es ») pour des soucis de fluidité du texte. Néanmoins, pour garantir la lisibilité du texte, je n'y recours que pour les formes les plus simples (à contrario, j'écirai « l'auteur et l'autrice » plutôt que « les auteur·trice·s » par exemple).

les élu·es en charge de l'égalité de genre et des droits des femmes qui souhaitent développer cette approche intégrée. Elles et ils développent alors des stratégies pour mettre à l'agenda ce sujet puis le décliner concrètement dans des instruments d'action publique. En étudiant la trajectoire de cette politique émergente, dans le cas de la production de la nature en ville, j'ai identifié des réseaux d'alliances et des formes ordinaires d'engagement pour la cause des femmes dans le champ professionnel.

Je montre la nécessité de naviguer avec cette contrainte de l'*impertinence* pour légitimer la perspective de genre. Dans un contexte de métropolisation des villes, donc de compétition territoriale accrue en vue de l'attractivité urbaine, la logique et le vocabulaire de l'innovation sont employés. Cependant, le problème de la solubilité de la démarche dans la production urbaine et de son instrumentalisation à des fins reproduisant les systèmes de domination et l'exploitation en ville se pose alors. En effet, la notion d'*impertinence* est duale car l'absence de reconnaissance de la pertinence de la thématique découle également de sa portée critique.

Cette thèse interroge les modalités de l'intégration d'une perspective de genre dans la production publique des espaces publics végétalisés, dans trois villes de plus de 100.000 habitant·es (Rennes, Strasbourg et Le Mans). Pour ce faire, j'ai mené une enquête qualitative et comparative auprès des agent·es des services en charge de la conception, de la production et de l'entretien des espaces verts de ces trois collectivités, ainsi que les chargées de mission égalité et droits des femmes et les chargé·es de mission sur la biodiversité ou le développement social. J'ai pu construire cette recherche doctorale dans le cadre d'une thèse CIFRE au sein du bureau d'étude technique Aubépine³, financée par la prestation d'une étude sur ce même sujet, pour le compte des trois villes participant à l'enquête.

La méthodologie mobilisée pour cette recherche doctorale repose sur des entretiens semi-directifs, des parcours commentés, l'observation participante des réunions et dans les équipes de jardinier·es des trois collectivités, ainsi que des ateliers collectifs de partage et discussion des résultats avec les participants à l'enquête. Le retour réflexif sur ma posture de doctorante et de chargée d'étude ainsi que les questions posées par la relative exogénéité de la question de recherche lient l'analyse de la méthodologie proposée, fondée sur la recherche de similarités entre des terrains comparés en parallèle, par allers-retours successifs d'un terrain à l'autre.

³ Aubépine est un bureau d'étude technique, d'assistance et de formation dans le domaine du paysage, du végétal et de l'environnement, situé à Rennes.

L'objet de cette thèse est l'émergence d'une politique publique à l'échelle locale. Il s'agit de la tentative de transversalisation de la politique de genre, par sa prise en compte dans la production urbaine. En particulier, le terrain retenu est celui des espaces publics végétalisés. Ce choix permet de circonscrire un panel de participant·es à l'enquête mais aussi d'introduire la notion de nature urbaine dans la formulation de la question de recherche. En effet, la végétalisation de l'espace public urbain est une politique locale en plein essor, en raison de la lutte contre le dérèglement climatique et en réponse au besoin de l'adaptation des sociétés au réchauffement climatique. Poser ces deux questions ensemble précise l'enquête mais généralise sa portée, car la thèse contribue à la réponse aux deux interrogations suivantes : Quelle ville produit-on ? Et pour qui ?

La thématique de la production de la ville est au cœur de ma thèse. C'est à partir de ce concept que j'en trace le cadre théorique. La production rassemble les différentes entrées de ma recherche doctorale, qui se caractérise notamment par leur multiplicité. Il s'agit bien d'étudier conjointement la production du genre, de la nature urbaine, de l'espace public et de l'action publique. Je montre à partir de là que l'articulation entre travail productif et travail de reproduction permet de saisir les rapports sociaux de genre dans l'espace urbain, mais aussi de poser un nouveau regard sur la production urbaine. De fait, le végétal urbain appelle des soins et il est pertinent de considérer les parcs et jardins publics comme des espaces de travail de reproduction. J'analyse alors dans quelle mesure la végétalisation et la transversalisation de la perspective de genre participent à l'extension de l'espace du domestique dans l'espace public. Là où dans le patriarcat occidental le travail de reproduction était réservé aux femmes, dans l'escarcelle du foyer, je propose d'envisager le métier encore largement masculin⁴ de jardinier municipal sous ce prisme.

Quid alors des usager·es de ces espaces publics végétalisés ? Dans les trois villes, l'objectif des participant·es à l'enquête est de favoriser l'appropriation par toutes et tous des parcs et jardins des villes. Cette notion s'est ainsi imposée comme centrale dans mon enquête. Le lien entre (re)production et appropriation a permis d'identifier les contours de l'appropriabilité effective des espaces publics végétalisés. Ainsi la thèse présente un état des lieux des rapports sociaux de genre et de l'usage contemporain des stéréotypes de genre. Ceux-ci fondent la catégorisation des pratiques réprouvées ou encouragées dans les parcs et jardins publics, par l'action publique. Les pratiques de régulation sociale de ces espaces et les discours

⁴ Sur mes terrains, la part de femmes dans les équipes de jardinier·es est d'environ 12%.

énoncés renseignent sur le partage du pouvoir dans la production de ces lieux, au sein de la collectivité et vis-à-vis des habitant·es. Si l'implication de ces dernier·es est recherchée activement, l'espace public demeure la propriété légitime de la commune, avant d'être la propriété collective des citoyen·es. Les rapports de production et de propriété structurent l'intersection des rapports sociaux dans cette conception du partage de la propriété de l'espace public.

Dans ces circonstances, on saisit toute la dualité de l'*impertinence* du genre. Avec cette thèse je montre comment la perspective de genre permet de renouveler l'analyse de la production publique des parcs et jardins publics. Penser la nature urbaine en termes de travail de reproduction, caractériser le partage de la propriété des espaces publics : ces résultats démontrent la portée explicative d'une démarche féministe mobilisant le genre. Et c'est bien là ce que je cherchais à construire en définissant mon objet de recherche.

II. LA CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE

J'ai construit cette thèse à partir de la thématique des rapports sociaux de genre dans la ville durable. Il a fallu alors préciser le contour du sujet. Cela m'a conduite à proposer une thèse croisant genre et végétalisation de la ville. Enfin, le terrain de cette étude est circonscrit à la production publique des espaces publics végétalisés.

A. LES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE DANS LA VILLE DURABLE

Si la thèse que je présente ici est ancrée en sociologie, le projet de recherche est né de la lecture d'un corpus en géographie sociale, portant une approche spatiale du genre en ville.

L'une des premières inspirations de ce projet est l'article d'Yves Raibaud, « Durable mais inégalitaire : la ville », publié en 2015 dans la revue *Travail, genre et société*. Dans ce texte, l'auteur interroge les effets des mesures favorisant de nouvelles mobilités, réduisant la part de la voiture en ville, au profit du vélo, de la marche à pieds ou de l'usage des transports en commun, sur les pratiques urbaines des femmes. A partir de trois études menées dans l'agglomération bordelaise, le géographe conclut que le biais androcentrique de la production urbaine n'est pas remis en cause dans le tournant de la « ville durable⁵ ». En effet, elles

⁵ L'expression de « ville durable » qualifie une série de mesures et de programmes adoptés par les communes pour s'engager dans la voie du développement durable. Elle représente un idéal à atteindre au regard d'objectifs de

demeurent selon lui une « affaire d'hommes » (2015, p.38) car la prise de décisions (par les élus, les services d'aménagement et d'urbanisme, la participation citoyenne) ne permet pas la prise en compte des besoins et aspirations féminines, et les projets réalisés traduisent ces inégalités de genre.

La thèse d'une reproduction des normes patriarcales dans la ville durable, défendue par l'auteur, fait écho aux travaux de géographie du genre. Le genre comme « un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées » (Bereni, 2016), est devenu une clé de lecture des espaces urbains, en géographie sociale, il y a une vingtaine d'années.

En France, nous pouvons citer les travaux de Jacqueline Coutras sur l'espace public (Coutras, 1987, 1997), la mobilité des femmes (Coutras, 1993), sur la « crise urbaine » au prisme du genre (Coutras, 1996) ou encore sur les violences de genre et les peurs féminines en ville (Coutras, 2002, 2003). La controverse sur la prise en compte du genre en géographie s'est ouverte au tournant des années 2000 (Di Méo, 2012 ; Hancock, 2004) et a contribué à la production d'un autre ouvrage de référence, *Les murs invisibles : femmes, genre et géographie sociale* (Di Méo, 2011). A la même période, Yves Raibaud investit ce champ de recherche et s'intéresse en particulier la question de la mixité des activités de loisirs dans l'espace public (Raibaud, 2008, 2012a, 2012b) et d'une géographie de l'homophobie (Alessandrin et Raibaud, 2013). C'est dans ce contexte qu'il dirige le mémoire de Floriane Ulrich sur la pratique du vélo, comme mobilité durable, au prisme du genre dans l'agglomération bordelaise (Ulrich et Raibaud, 2014).

S'attacher à l'étude des modes de production de la ville durable nécessite d'observer le point de vue de celles et ceux qui en ont la charge. Leurs représentations sociales, et le cadrage de leurs propositions, sont gouvernées par leurs expériences sociales, dont le genre est un puissant déterminant. Or le masculin est érigé en norme universelle (Raibaud, 2015). La typologie masculin/universel/public versus féminin/particulier/privé à laquelle se réfère Yves Raibaud renvoie aux processus de minorisation sociale des femmes, dont la domination

prévention et d'adaptation au changement climatique et à la perte de biodiversité, depuis les années 1990. Le terme se répand notamment à partir du sommet de Rio et de la rédaction de la Charte d'Aalborg des « Villes européennes pour la durabilité » en 1994 dans l'espace politique. Elle participe d'un mouvement de territorialisation des problématiques socio-économiques et environnementales, suivant le postulat que l'échelon local est un échelon pertinent d'action. Cette hypothèse nourrit dès lors les sciences urbaines pour lesquelles les conditions de la durabilité des villes deviennent un objet de recherche majeur (Mathieu et Guermond, 2005).

provient justement de leur singularisation, de leur altérisation, là où le masculin est neutre et universel (Guillaumin, 1985).

La lecture féministe de la production de la ville durable est particulièrement féconde, en tant qu'elle offre une problématisation des fonctions et des représentations de l'espace public. Je définis de façon liminaire l'espace public comme l'espace du domaine public accessible librement et gratuitement. Analyser la réalité de cette liberté d'accès et les interactions qui s'y jouent au prisme du genre permet d'interroger les usages et les fonctions sociales de l'espace public. Cet espace public, support des interactions où s'expriment notamment les rapports sociaux de genre, est une production : produire l'espace public revient également à produire des agencements de genre.

B. LES CROISEMENTS ENTRE POLITIQUES DE GENRE ET DE VÉGÉTALISATION

Pour appréhender l'espace public comme un processus de production, les travaux en sociologie de l'action publique se montrent opérants. L'action publique est entendue comme « l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux » (Dubois, 2009). Cette définition large permet d'appréhender la variété des modes d'actions et des acteurs et actrices qui contribuent à ce que l'on qualifie de politiques publiques. En particulier, elle permet de considérer l'ensemble de la production des espaces publics, au-delà de la décision politique et de la conception, ainsi que d'introduire l'analyse de l'espace public au prisme de la régulation des rapports sociaux, et ici, principalement des rapports sociaux de genre.

Le choix de s'intéresser à la production des espaces publics par l'entrée de l'action publique offre de multiples perspectives. On pouvait par exemple s'intéresser aux politiques de transports et au développement des mobilités douces et collectives, qui croisent ville durable et production de l'espace public (Arab, 2017 ; Rudolf et Hamman, 2011) et peuvent être analysées au prisme du genre (Sayagh, 2017 ; Tillous, 2017 ; Ulrich et Raibaud, 2014). Pour ma part, afin de creuser l'analyse de la matérialité des espaces publics, j'ai retenu l'entrée de la végétalisation des villes. Puisque la demande sociale de nature urbaine est croissante, les réaménagements des espaces publics visent leur déminéralisation et leur verdissement⁶. En modifiant durablement

⁶ Par exemple, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement (Cerema) organise des journées d'étude à destination des technicien·nes et élu·es des collectivités territoriales sur la

la matrice des places, des rues, les villes annoncent s'engager dans le tournant de la végétalisation.

Or, sur l'espace d'une ville, les interventions de la collectivité poursuivent des finalités multiples et sont variées dans leurs formes. On peut identifier différents « registres de conception » qui mobilisent de multiples acteurs et actrices qui se rencontrent sur un projet urbain, dont l'incertitude du déroulé tient précisément à l'interdépendance technique et fonctionnelle de ces registres (Arab, 2017). Il a été par exemple montré que la gestion des pieds d'arbres associe les interventions et les impératifs parfois contradictoires d'une diversité de services, entre le service des espaces verts et celui de la voirie et des réseaux divers (VRD) notamment (Pelegriani, 2012). La production des politiques publiques favorables à l'égalité de genre et celles devant viser l'écologie urbaine sont donc concomitantes, possiblement concurrentes dans l'espace urbain.

Or, si l'adage veut que les hommes occupent l'espace public, quand les femmes ne font qu'y passer (Hancock, 2018), l'observation des parcs et jardins publics donne à voir une exception dans l'espace urbain, en raison de la division sexuée du travail. En effet, les femmes qui fréquentent les parcs et squares sont généralement soit des femmes âgées et retraitées, entre amies ou gardant leurs petits-enfants, soit des femmes entre 20 et 50 ans, accompagnées d'enfants, que ce soient les leurs, ceux de membres de leur famille ou bien des enfants dont elles s'occupent dans le cadre de leur activité professionnelle en tant qu'assistantes maternelles⁷. La répartition des tâches domestiques, en particulier la charge des enfants, alors que les parcs et squares concentrent les équipements à destination de ce public (aires de jeux, pistes d'apprentissage du vélo, pataugeoires) explique leur fréquentation par des femmes. En plus des équipements dédiés, les espaces enherbés permettent aux enfants de jouer et exercer leur motricité sans danger : les chutes sont moins douloureuses et ces espaces sont situés à l'écart des lieux de flux, motorisés ou non.

Les parcs et squares sont donc un lieu ambivalent de négociation des normes de genre. En occupant l'espace public, ces femmes semblent transgresser une règle. Toutefois, la finalité de leur occupation correspond soit au soin aux enfants, soit à des pratiques hygiénistes

végétalisation des espaces publics urbains : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/solutions-ville-demain-journee-renaturation-sols>

⁷ Ces résultats sont issus de l'observation exploratoire de plusieurs parcs et squares rennais (parc de Maurepas, jardin de la Chèze, parc de Bréquigny, parc Saint Cyr) et de l'observation participante dans les équipes de jardinier·es au cours de la thèse.

d'exercice physique doux, qui correspondent à un comportement *normal* dans l'état des rapports sociaux de genre actuels en France. Dès lors, ces espaces peuvent être considérés comme un support d'évolution des rapports sociaux de genre, par l'*agency* et davantage l'*embodied agency* des femmes qui les fréquentent (Malmström, 2012). L'occupation des parcs et squares produit des procédures corporelles nouvelles qui participent à la construction de soi, en tant que femme dans le groupe et dans l'espace public.

Les enquêtes sur la fréquentation des espaces végétalisés, dont les données sont traitées à raison du sexe, soulignent le rôle du genre sur les pratiques de l'espace public. Ainsi les résultats de l'enquête par questionnaire menée par Sophie Louargant sur les usages et les représentations des parcs grenoblois, montrent que les femmes fréquentent majoritairement les parcs en groupe, pour 54% d'entre elles, contre 36% des hommes. En effet, les hommes indiquent fréquenter ces espaces le plus souvent seuls (à 42%) contrairement aux femmes (21%) (Louargant, 2015, p. 59). Le questionnaire révèle que les femmes se sentent davantage en sécurité en pratiquant ces espaces en groupe (*ibid.*, p. 60). L'autrice précise, par l'observation, la présence prépondérante d'hommes aux abords des équipements sportifs urbains tels que les *skateparks*, là où un public mixte se réunit autour des équipements destinés aux enfants, néanmoins marqués par les sociabilités féminines. L'occupation genrée des parcs diffère également selon l'heure de la journée ou la période (semaine, weekend, vacances scolaires). Les répondantes déclarent limiter leur pratique individuelle de ces espaces à la tombée de la nuit, deux fois plus que les hommes ne le font (21% contre 10%) (*ibid.*, p. 60). Notre propos sur les techniques de *contournement* de la norme trouve un écho dans cet article, qui décrit les adaptations des pratiques vestimentaires des femmes pour la pratique du sport dans les parcs, par exemple (*ibid.*, p. 61).

Ces constats montrent tout l'intérêt de l'analyse des rapports sociaux de genre dans les parcs et jardins publics et des effets de la végétalisation sur la pratique genrée de la ville. Je me suis alors interrogée sur la manière dont cet enjeu pouvait être pris en charge dans l'action publique locale.

C. PLACER LA FOCAL SUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET MÉTROPOLITAINS

Plutôt que de m'intéresser directement aux usager-es des espaces publics végétalisés, j'ai investigué les acteurs et actrices de la production publique de la nature urbaine. En effet, les travaux en sociologie portant sur ce secteur de l'action publique sont peu nombreux, et

encore moins nombreux à mobiliser le prisme du genre⁸. C'est pourquoi j'ai commencé mon enquête au sein des services municipaux et métropolitains en charge de l'étude, de la conception, de la réalisation et de la gestion de la nature urbaine. Les terrains de la thèse ont donc une double entrée, puisque d'autre part, les élu·es et les chargées de mission égalité ont également été sollicité·es. Dans les deux cas néanmoins, le terrain est essentiellement celui d'agent·es⁹ des services des collectivités étudiées. Si le cœur de l'étude se situe dans le cadre de la production publique de l'action publique, les choix épistémologiques et méthodologiques qui ont guidé la construction de l'objet de recherche et la réalisation de l'enquête tiennent compte d'une définition non restrictive de la production de l'action publique.

D'autres choix pouvaient en effet être faits pour étudier le genre et la végétalisation des espaces publics. S'intéresser aux usager·es, à leurs pratiques et leur modification de l'espace, des usages possibles, est riche et nécessaire, dans un contexte de valorisation de la co-production de la ville (Arab, 2017 ; Desponds *et al.*, 2014) et des initiatives citoyennes (Faure *et al.*, 2018 ; Giacchè et Le Caro, 2018). Au moment de la définition de mon objet de recherche, les travaux s'emparant de cette question se multipliaient (Louargant et Barroche, 2020 ; Luxembourg et Gloesener, 2019), il est donc apparu plus pertinent de se situer du point de vue des professionnel·les du jardinage urbain plutôt que de celui des jardinier·es amateur·trices, afin de proposer une recherche originale.

Parmi les acteur·trices privé·es du jardinage urbain, on trouve également des professionnel·les. Aménageurs, entreprises de paysage et de travaux sont autant d'acteur·trices qui produisent la ville végétale, et ce de plus en plus. Comme en témoignent les travaux de Marion Ernwein, la privatisation du végétal, par le recours au bénévolat comme à l'externalisation, est une dynamique forte des natures de la ville néolibérale (Ernwein, 2019). Au départ j'ai envisagé d'intégrer les acteurs et actrices privé·es dans un pan de l'étude, pour observer l'ensemble de celles et ceux qui interviennent dans la production de l'espace public

⁸ Les travaux sur les jardinier·es et paysagistes des collectivités territoriales sont rares en sociologie. On peut citer Maud Simonet qui, dans le cadre de ses travaux sur le travail gratuit et la mise au travail des allocataires des aides sociales, a investi le terrain des parcs urbains new-yorkais, et qui mobilise la notion de travail de reproduction (Krinsky et Simonet, 2017). Suzanne Quintin rédige une thèse sur les rapports de genre dans les métiers de l'exécution dans des collectivités territoriales au Portugal et en France, notamment chez les agent·es catégorie C des services des espaces verts (thèse en cours).

⁹ Le terme d'agent est mobilisé tout au long de cette thèse, sans qu'il faille y voir une prise de position sociologique, mais au sens commun de l'agent d'un service public, car c'est le terme le plus efficace pour désigner la majorité des participant·es à l'enquête qui ont en commun de travailler pour une collectivité territoriale, soit en tant que fonctionnaire, soit en tant que contractuel·les de la fonction publique.

en général. Cette ambition a été revue à la baisse en raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'accès au terrain.

Si ces acteurs et actrices ne devaient constituer qu'un prolongement du panel, c'est également que la méthodologie retenue vise l'étude de la production ordinaire de la ville. *A contrario* d'un certain nombre d'enquêtes, il ne s'agit pas ici de partir d'un projet spécifique pour éclairer l'objet de recherche. Dans cette thèse, je veux étudier les espaces publics sur le temps long, dans leur durée d'exploitation : or les entreprises de paysage interviennent principalement au moment des travaux. C'est pourquoi j'ai préféré considérer ces acteurs et actrices en périphérie de mon objet de recherche. Finalement, ces actrices et acteurs apparaissent en filigrane, par le regard et l'interprétation des personnels des communes étudiées. Cette démarche m'a permis d'observer les décalages entre les hypothèses que j'ai construites, à partir de ces pré-résultats, et les représentations, le cadrage du « problème public » par les actrices et acteurs rencontrés.

II. HYPOTHÈSES INITIALES ET DÉROULÉ

Deux hypothèses ont été formulées au commencement de l'enquête. La première envisage la nature urbaine comme un levier de l'émancipation des femmes en ville et la seconde voit dans la végétalisation une opportunité pour généraliser l'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine, pour les actrices qui portent cette politique. C'est à partir de ces deux hypothèses que se structure cette thèse, en quatre parties successives.

A. LA NATURE URBAINE COMME LEVIER DE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC URBAIN

A rebours de l'hypothèse d'Yves Raibaud concernant la ville durable, je postule donc que les objectifs de réduction des inégalités de genre et de végétalisation de la ville se renforcent mutuellement. En étendant la superficie occupée par le végétal en ville, on devrait alors constater l'extension du domaine public occupé par les femmes. Suite aux observations exploratoires présentées ci-avant, je suppose que l'espace public végétalisé est un support potentiel de l'émancipation des femmes, et donc que la végétalisation devrait contribuer à l'élargissement des opportunités d'émancipation des femmes.

L'émancipation des femmes passe par la subjectivation politique, en vue de l'exercice plein et entier de leurs droits et devoirs, mais ne se résume pas à la citoyenneté¹⁰. Dans une perspective féministe, l'enjeu est celui du partage équitable du pouvoir indépendamment des catégories de genre. Je définis le féminisme comme le mouvement social visant la fin de l'exploitation des femmes par les hommes¹¹. Il ne s'agit donc également d'envisager les rapports de production au prisme du genre. C'est pourquoi cette hypothèse est articulée à la revendication du droit à la ville, en tant que satisfaction des besoins individuels et collectifs dans la ville, dont celui d'exercer un pouvoir d'agir sur la production urbaine (Lefebvre, 2009).

En effet, en postulant que la végétalisation est un outil d'extension des conditions d'émancipation des femmes dans l'espace public urbain, je place au cœur de la thèse la question des conditions de l'évolution des rapports sociaux de genre, donc de l'approche féministe du changement social. L'hypothèse du renforcement mutuel des politiques de végétalisation et des politiques de genre renvoie à l'étude des finalités poursuivies par les institutions publiques. La recherche sur la cause des femmes dans l'Etat l'a définie comme une « politique publique visant à rendre effectifs pour les femmes les droits qui leur sont reconnus dans la loi » afin de déstabiliser le patriarcat, tout en produisant de nouveaux symboles remettant en cause les stéréotypes de genre (Revillard, 2016, p. 31).

A partir de cette hypothèse, il s'agit donc de questionner l'évolution réciproque des définitions de l'égalité de genre et de la nature urbaine telles que portées par les services municipaux et métropolitains étudiées. Grâce à la clé de lecture critique de l'émancipation, cette thèse a pour objet l'analyse des représentations sociales de la ville, de l'espace public, de la nature urbaine et des rapports sociaux de genre dans les terrains de mon étude.

Dès lors, l'hypothèse selon laquelle la végétalisation constitue un support pour l'émancipation des femmes en ville constitue l'hypothèse de départ de cette recherche doctorale. En effet, l'ensemble du matériau de recherche et de l'analyse se confronte à cette hypothèse pour en montrer les limites et participer ainsi à l'état des lieux actuel des rapports sociaux de genre, à partir des représentations sociales des agent·es et élu·es rencontrés.

¹⁰ L'étude de la littérature sur l'éco-citoyenneté ou les liens entre éco-féminisme et citoyenneté est féconde. La phase exploratoire de délimitation du sujet de recherche m'a conduite à lire les travaux de Sherilyn MacGregor (2004, 2009 ; 2014 ; 2018 ; Wilson et MacGregor, 2019) sur la citoyenneté écologique (féministe) et sur la nécessité de politiser l'écoféminisme en l'inscrivant dans une théorie de la citoyenneté plutôt que du *care*.

¹¹ La surexploitation et les violences s'exerçant contre les personnes LGBTI est le corollaire de l'exploitation patriarcale des femmes. Elle sanctionne la transgression de la bicatégorisation de genre et de l'hétérosexualité.

B. L'OPPORTUNITÉ DE LA VÉGÉTALISATION POUR LES ACTRICES DES POLITIQUES DE GENRE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La deuxième hypothèse de cette recherche doctorale postule que l'approche microsociologique des pratiques ordinaires rend compte des leviers et blocages de la constitution de politiques publiques. Etudier les intérêts croisés, les stratégies et les trajectoires, les conditions matérielles de la production de l'action publique et donc les rapports de force nous renseignent sur les conditions du développement d'une approche intégrée du genre dans la production des espaces végétalisés. Ce postulat repose sur une lecture de la production des espaces publics végétalisés d'une part, et de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité de genre comme deux sous-champs spécifiques du champ de l'action publique. En effet, les agent·es et élu·es mobilisent des capitaux culturels différents, avec des formations parallèles et éloignées, d'un côté en écologie et en horticulture, des compétences techniques, de l'autre en sciences humaines et sociales, des compétences administratives et en développement social. Par ailleurs le capital social de ces deux espaces de la production de l'action publique locale repose sur des réseaux différents : d'une part les associations de jardins partagés, d'agriculture urbaine, les associations écologistes, les bureaux d'étude techniques, les architectes-paysagistes, les écoles de paysage et d'horticulture ; d'autre part les associations féministes ou de soutien aux femmes, la préfecture, la Caisse des allocations familiales, les universitaires et les consultant·es spécialistes en matière d'égalité, le Haut conseil à l'égalité...

Du point de vue du capital économique, le volume des ressources et le type de dépenses distinguent également ces deux sous-champs. Pour la production des espaces publics végétalisés, les dépenses concernent l'investissement par la commande publique pour la réalisation de projets d'aménagement et de réaménagement, avec des lots d'études et de conception, comme de fournitures en équipements, en mobilier urbain et en végétaux ; ainsi que du fonctionnement pour le traitement des équipes gestionnaires et de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, comme pour l'entretien des véhicules, des machines et des locaux. Pour les missions égalité, les dépenses sont principalement des subventions aux associations, des dépenses en communication et en événementiel autour des dates du 8 mars et du 25 novembre, quelques marchés d'évaluation des politiques publiques ou de formation, et le volume du budget de fonctionnement est bien moindre, s'agissant d'une mission d'un·e à trois agent·es, domicilié·es dans les locaux d'une direction ou de l'hôtel de ville.

A l'interface entre deux sous-champs, cette recherche doctorale a donc pour objectif de faire le profil des agent·es en question, de répertorier leurs pratiques et leurs interactions pour déterminer les leviers du transcodage d'un sous-champ à l'autre (Lascoumes, 1996), nécessaire au développement d'une approche intégrée du genre dans la production des espaces publics végétalisés. Ainsi, à partir de cette hypothèse, il s'agit d'analyser la structuration ou les échecs d'une coopération à l'interface de ces deux sous-champs et la circulation des normes au sein des collectivités territoriales étudiées.

Par ailleurs, la recherche sur l'espace public, sur le genre et la ville et sur la nature urbaine s'intéressant aux pratiques ordinaires se concentre surtout sur les pratiques habitantes. Afin de compléter les points de vue sur cet objet de recherche, cette thèse place la focale sur la pratique ordinaire des agents publics dans la production urbaine.

C. CADRAGE ET DÉROULÉ

La thèse se structure en quatre grandes parties qui suivent l'approfondissement progressif de l'analyse :

Dans la première partie je présente l'état de l'art, le cadre théorique et la méthodologie de la thèse. Au croisement d'objets et de sous-champs de la sociologie, je mobilise la sociologie du genre, la sociologie de l'action publique et la sociologie de l'environnement principalement, avec des emprunts interdisciplinaires et à la sociologie urbaine ou de l'urbanisme (Chapitre 1). Le cadre théorique et la problématisation s'articulent autour des notions d'appropriation et de production de la ville, en introduisant une perspective de genre par le recours au concept de reproduction pour qualifier le travail de production du végétal urbain. Ce processus de production est analysé au prisme de la sociologie de l'action publique (constitution des problèmes publics, instrumentation, institutionnalisation) et de la métropolisation (Chapitre 2). La méthodologie doit répondre aux circonstances de l'*impertinence* du genre et d'une recherche partenariale avec trois collectivités territoriales : je présente donc un protocole de recherche fondé sur la comparaison itérative et sur une démarche qualitative, avec une attention forte portée à la réflexivité des acteurs et actrices (Chapitre 3).

La deuxième partie porte sur le cheminement de l'émergence de la politique publique avec un chapitre sur la constitution du problème public de la perspective de genre dans la production urbaine dans les trois villes étudiées (Chapitre 4). Après une contextualisation internationale, européenne et nationale du *gender mainstreaming*, ce chapitre montre comment des réseaux se

structurent de façon plus ou moins hiérarchisée, en résultat de stratégies d'actrices au sein de la collectivité. Cette structuration participe à l'institutionnalisation d'une nouvelle norme de l'égalité de genre dans l'action publique. Dans le chapitre suivant (Chapitre 5) je reviens plus en détail sur la négociation du cadre de la métropolisation à la fois par ces actrices dans la formulation du problème public que par moi-même en tant que chargée d'étude. Enfin je présente la trajectoire des instruments développés ou adoptés pour l'intégration d'une perspective de genre (Chapitre 6). J'y propose une typologie de ces types en quatre catégories (politiques d'activation féministe, diffusion d'une culture de l'égalité de genre, intégration des outils, production concrète) ainsi qu'une analyse diachronique de la construction de ces outils et de la place du projet dans l'émergence de cette politique.

La troisième partie est structurée autour de la discussion des définitions de l'égalité de genre en tant qu'objectif dans la production des espaces végétalisés urbains. J'y détaille les mécanismes de l'*impertinence* du genre dans les deux sens du terme (impertinence et non pertinence). Trois chapitres abordent trois aspects saillants : d'abord le passage discursif des femmes aux filles comme distanciation et euphémisation des rapports sociaux de genre (Chapitre 7), ensuite le cadrage sécuritaire de la question de la place des femmes en ville (Chapitre 8), et enfin la reproduction de stéréotypes de genre par les interactions discursives et pratiques entre genre et nature urbaine (Chapitre 9). Je développe dans cette partie une typologie des discours sur la catégorie « femmes » (les figures de la femme *naturelle*, *incarnée* et *émancipée*) autour de laquelle les prises de position des participant·es à l'enquête sont agencées.

Dans la quatrième et dernière partie, je réinvestis les résultats des deux parties précédentes pour discuter trois propositions principales. Tout d'abord, à partir des enjeux de la végétalisation des villes dans un contexte de métropolisation, je propose d'envisager les parcs et jardins publics en tant que lieu d'un travail de reproduction, notamment de la nature urbaine (Chapitre 10). Le parti pris de la focale du genre nous permet d'étudier le rapport des agent-es qui conçoivent, réalisent et entretiennent les espaces végétalisés aux publics qui en deviennent les usager·es. C'est pourquoi je présente ensuite un triptyque définitionnel autour de l'appropriation et de ses conditions liées à l'aménagement (appropriabilité) et aux individus (habilitation) (Chapitre 11). Enfin, l'aboutissement de ces réflexions sur l'espace public urbain, croisées avec les résultats relatifs aux rapports sociaux de genre, me conduit à penser l'objectif de la transversalisation du genre dans la production urbaine en tant que processus de domestication de l'espace public (Chapitre 12).

PARTIE 1 - PRODUIRE LE GENRE, PRODUIRE LA VILLE VÉGÉTALE

Comment construire une enquête sociologique sur le croisement entre végétalisation des villes et prise en compte de l'égalité de genre dans leur production ? La première partie de cette thèse fait état de la structuration de la recherche doctorale à partir d'un état de l'art, autour d'une proposition théorique et méthodologique. En préparant les deux hypothèses initiales de cette recherche, je formulais deux axes de ce travail. Le premier concerne le contenu et l'effet de l'intégration du genre dans la production des espaces publics végétalisés. Le second interroge davantage les modalités de cette rencontre et les mécanismes de l'action publique, dans un contexte institutionnel précis. La thèse fonctionne sur ce double-moteur. La recherche bibliographique, la conceptualisation et l'opérationnalisation suivent ce double fil d'Ariane.

Ainsi l'état de l'art présenté dans le premier chapitre reprend chacun des items énoncés dans le premier axe pour les définir (genre, production urbaine, nature urbaine, espace public) et les positionner suivant la focale de l'action publique. La thèse s'ancre dans une sociologie de l'action publique et en mobilise les outils pour observer l'émergence d'une politique publique locale. Celle-ci a pour objectif une meilleure prise en compte des rapports sociaux entre femmes et hommes dans le processus de production urbaine. En particulier, je place la focale sur un pan de celle-ci : la production de la nature urbaine. L'intérêt qui lui est consacré progresse dans les villes françaises, en réponse au dérèglement climatique et à la perte de biodiversité, ainsi qu'à leurs effets locaux et micro-climatiques. L'étude de ce phénomène de transversalisation, de ses justifications, de ses mécanismes et de ses effets, enrichit la recherche sur la production urbaine et sur la nature en ville, grâce à la perspective de genre.

C'est pourquoi le deuxième chapitre s'ouvre sur une problématisation large de la production urbaine dans un contexte de métropolisation de l'action publique locale. Le concept de production permet de rassembler les définitions du genre, de l'action publique, de la nature urbaine et de l'espace public dans un système théorique compréhensif. La spécificité des définitions de ces items s'insère dans un ensemble de rapports sociaux dynamiques, en particulier le travail de reproduction et l'appropriation. Enfin, ce chapitre élucide au moyen de la sociologie de l'action publique le dialogue entre les dimensions matérielle et discursive de l'action. J'y définis la métropolisation comme le cadre structurel de la production urbaine contemporaine. Cette théorisation me permet d'envisager le lien entre la position des acteurs et

actrices étudiées, leurs prises de position et leur capacité à influencer sur le changement au sein de l'institution.

Cette proposition théorique répond aux exigences méthodologiques d'une enquête traitant de la transversalisation du genre, donc, par définition, d'un contexte d'exogénéité relative de la question de recherche. L'*impertinence* du genre s'est confirmée dans la recherche des terrains de l'enquête et dans sa phase exploratoire. Le troisième chapitre rend compte de la composition d'un dispositif d'enquête à partir de ce constat et de la formulation d'un projet de thèse bénéficiant d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Ainsi j'ai sélectionné et abordé mes terrains dans une démarche partenariale à visée opérationnelle. La concomitance de l'émergence de la politique et de ce contexte de recherche explique l'importance consacrée à la réflexivité des participant·es à l'enquête, moi y compris.

Cette première partie montre toute la singularité de cette thèse, résolument à l'interface des objets, des concepts et des postures de recherche et de l'action.



Illustration 1. Square du Berry, Rennes. (Elsa Koerner, 2023)

CHAPITRE 1 – CROISER GENRE, NATURE URBAINE ET ACTION PUBLIQUE : CE QUE RASSEMBLE L'ESPACE PUBLIC

Après cette introduction générale présentant la construction de l'objet de recherche pour cette thèse, ce premier chapitre expose son inscription dans les débats en cours en sociologie. A partir de l'état de l'art, cette section est structurée par thématiques pour rendre compte des définitions et des enjeux en discussion au sein de la discipline et des sciences humaines et sociales. Il s'agit de montrer la singularité de cette thèse, au croisement des questions animant la recherche concernant l'espace public, la nature urbaine et la production de l'action publique sous l'éclairage du genre.

I. ABORDER L'ESPACE PUBLIC URBAIN EN SOCIOLOGUE

Cette première sous-section interroge la notion d'espace public urbain et la manière dont on peut l'aborder en tant que sociologue. Après avoir défini la notion, j'en présenterai les enjeux : d'abord la manière dont la sociologie en a fait un objet de recherche, puis la problématisation du critère de publicité de ces espaces.

A. DÉFINIR L'ESPACE PUBLIC URBAIN VÉGÉTALISÉ

Pour le besoin de cette thèse, j'ai décidé d'étudier l'espace public urbain végétalisé ou en cours de végétalisation. Il a donc d'abord fallu définir cet espace public urbain. Pour Antoine Fleury, l'espace public est « l'espace physique regroupant tous les lieux qui appartiennent au domaine public, qui sont librement et gratuitement accessibles, et qui de surcroît sont aménagés et entretenus à cette fin » (2010). Cette définition regroupe donc des espaces tels que les places publiques, les parcs, squares et jardins publics ainsi que les rues. Il est à noter néanmoins que cette thèse fera référence aux projets de réaménagement de cours d'école, qui ne correspondent pas à notre définition de l'espace public, puisque leur accès n'est pas libre. Le surgissement empirique de l'objet *cour d'école* dans les entretiens et l'observation a produit des résultats intéressants et des opportunités d'observation justifiant sa place au cœur de cette thèse.

L'analyse de ces résultats se fera en regard systématique de mon objet de recherche et la place de la cour d'école sera spécifiquement argumentée¹².

Après avoir défini physiquement ce qui relevait ou non de l'espace public, faut-il encore s'interroger sur ses usages et fonctions sociales. Les géographes et les urbanistes ont évidemment produit une littérature riche sur la définition de l'espace public. Comme le signale Annick Germain, l'intérêt pluridisciplinaire pour la question urbaine a contribué aux confusions, quant à ce que qualifie l'expression « espace public » (2019). Dans le cas de cette thèse, il est clair qu'il n'est pas associé largement à la sphère publique, mais que j'étudie bien des pratiques localisées. Les praticien·nes de l'urbanisme attribuent à la place publique trois usages : la sédentarité, le flux et l'activité. Cette définition renvoie à la mobilité des individus tout comme à la possibilité d'agir, de s'activer, sur une place publique. Quelle est donc cette activité ? Pour Antonin Margier, les espaces publics constituent « les lieux de la médiation entre le singulier et le collectif, car c'est dans les espaces publics que se réalise la prise de conscience d'une appartenance collective » (Margier, 2016, p. 17). Il leur attribue également le rôle « de fournir aux citoyens les outils indispensables à l'exercice de leur liberté » (*ibid*, p.17). Il y a là un véritable programme politique, davantage qu'une description, à partir de la localisation du rapport individu/société dans l'espace public.

L'espace public a souvent à voir avec l'idéal de l'agora, d'un espace où se manifeste la société, où se réunit la foule, où l'identité politique collective se produit et se met en scène. Il est donc associé aux valeurs permettant le progrès social : la démocratie, le débat public, la mixité sociale. Georg Simmel voyait dans la ville le lieu de l'intellect, en raison de la rapidité et de l'intensité du rythme de la vie urbaine. Pour cette raison, qui s'explique aussi par la vie économique qui s'y exerce, le sociologue décrit comme nécessaire l'impersonnalité des échanges en ville (2018). Sa proposition s'intègre alors dans une conception moderne de la démocratie, où les individus, rationnels et ne se connaissant pas, peuvent gouverner ensemble. La théorie de la ville de Simmel est explicitement idéaliste, par opposition au matérialisme, puisque son référentiel est la vie de l'esprit. L'ancrage théorique de cette thèse est au contraire matérialiste, comme l'expose le deuxième chapitre. C'est une raison qui m'a poussée à abandonner l'hypothèse interrogeant l'objet de recherche au prisme de la citoyenneté. J'ai voulu

¹² En particulier, le chapitre 6 de la thèse consacre une section à la méthodologie de l'observation participante aux projets de réaménagement des cours d'école.

m'intéresser à l'espace public comme produit, objet et lieu de (re)production sociale, et donc à sa matérialité.

Néanmoins, ces théories de l'espace public donnent à voir une définition classique de l'espace public urbain. Espace appartenant au domaine public, il s'oppose à la propriété privée et est conçu pour être utilisé par toutes et tous : espace ouvert à la foule, il ne permet pas de différencier les individus qui le traversent, l'occupent ou s'y activent. Dès lors, le simple fait d'interroger le genre de l'espace public est un problème théorique, car cet outil analytique a un pouvoir diffractant sur les usager·es de l'espace public. Le point de départ de la recherche féministe sur la ville et l'espace public est celui de lever l'illusion de la mixité et de l'indifférenciation de leurs publics. Cette définition ainsi tirée de la littérature de l'espace public urbain me permet de mettre en tension mes résultats, en constituant des variables d'analyse du matériau. La définition de critères de l'espace public urbain tels que la propriété publique, la conception pour un usager universel et multiple et l'impersonnalité des échanges, permet l'analyse des représentations sociales et des pratiques de celles et ceux qui le produisent. En effet, l'introduction d'une grille de lecture par le genre et la végétalisation, pose au moins deux paradoxes vis-à-vis de cette définition, à partir des oppositions binaires universel/différencié et ville-minéral/campagne-naturel.

En choisissant de m'intéresser à l'espace public urbain, je précise alors que l'étude menée concerne des terrains urbains, en l'occurrence des villes de plus de 100,000 habitant·es¹³. Dès lors, l'enquête est menée exclusivement sur des espaces publics urbains. D'autres recherches se sont intéressées au rapport à l'espace public dans les zones périurbaines et rurales (Poulot, 2013 ; Rougé et Aragau, 2019). Il faut noter que la thématique des rapports sociaux de genre dans l'espace public s'étend désormais à des terrains périurbains et ruraux : on peut citer le programme de recherche/création lancé par le CAUE de l'Ardèche par une journée d'études inaugurale le 26 novembre 2021 ou encore le chapitre 5 du livre *Les filles du coin* de Yaëlle Amsellem-Mainguy (2021).

Enfin, en qualifiant l'espace public urbain comme végétalisé ou en cours de végétalisation, je souhaite intégrer dans le champ de cette recherche non seulement les espaces à destination d'usages récréatifs dans un cadre arboré tels que les parcs, squares et jardins publics, mais également les espaces à vocation de places ou de voies publiques dont le

¹³ La construction du terrain de recherche et le choix des villes en question est décrite et argumentée au chapitre 3 de cette thèse.

(ré)aménagement accorde une place significative au végétal. Le choix de cette terminologie de la végétalisation s'explique par une volonté de me distancier du vocable de « l'espace vert ».

Tout d'abord, les critiques à l'encontre de cette expression sont nombreuses, car il est associé à l'urbanisme fonctionnaliste et considéré comme un non-lieu. Défini uniquement par sa couleur, il n'a de contenu ni paysager, ni social. En effet, c'est dans les années 1950 qu'à la faveur de ce que Françoise Choay a nommé « l'urbanisme progressiste » (1998), des surfaces importantes sont dédiées aux espaces verts. Charles-François Mathis et Emilie-Anne Pépy notent la « relative indétermination » de ces espaces chez Le Corbusier et y voient une norme quantitative, produisant une « nature indifférenciée, sans recherche esthétique » (2017, p. 50). Ces espaces verts sont typiques de la période de construction des grands ensembles, à laquelle succède le tournant pavillonnaire et leurs espaces verts privés.

Par ailleurs, le terme de végétalisation met en avant un processus, qui correspond mieux à l'étude de dynamiques et de trajectoires de politiques publiques que j'étudie ici, dans un contexte de retour de l'espace public.

B. ANALYSER LE CONTEXTE D'UN RETOUR DE L'ESPACE PUBLIC

D'après François Tomas, le terme d'espace public date des années 1970 et est mobilisé par des chercheur·ses qui alertent sur la menace de sa disparition. Il cite par exemple Richard Sennett qui observe depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle un « recul du domaine public au bénéfice de la famille » et « la dégradation, au bénéfice du mouvement et tout particulièrement de l'automobile, des espaces publics » (Tomas, 2001, p.77). Pour lui, on observe au début des années 2000, un nouveau mouvement de retour à l'espace public avec de nouveaux aménagements de promenades et de parcours de santé notamment (ibid, p.81). L'ouvrage dirigé en 2001 par Cynthia Ghorra-Gobin, intitulé *Réinventer le sens de la ville : Les espaces publics à l'heure globale* est un bon exemple du renouveau de l'intérêt pour l'espace public, motivé par la crainte de sa disparition au profit de la production privée d'espaces urbains. Elle qualifie de disparition le transfert des fonctions d'accueil de la vie publique et commune en ville aux espaces privés, dédiés à la consommation. Il s'agit pour elle d'ouvrir un plaidoyer collectif pour le réinvestissement des espaces publics face à la confiscation de leur valeur symbolique par des espaces marchands, dans un contexte de mondialisation et de métropolisation.

Ainsi les travaux portant sur l'espace public, dans les années 1970 puis 2000, ont pour point commun la volonté de défendre ces espaces face à la crainte de leur disparition. L'enjeu principal concernant l'espace public est donc la réalité et le maintien de son caractère « public ».

Celui-ci est d'abord défini par la propriété et la liberté d'accès à cet espace, néanmoins la recherche en géographie sociale et en sociologie a mis en lumière la complexité des conditions de la publicité de l'espace public. En ce sens, la pertinence du genre comme outil analytique s'affirme : la distinction entre domaine public et domaine privé est un thème investi de longue date par la recherche féministe.

Marylène Lieber explique bien comment les travaux académiques ont permis de sortir de l'invisibilité les violences faites aux femmes dans l'espace public, à partir des années 1980, en théorisant celles-ci comme un maintien de l'ordre sexué associant les femmes au privé et les hommes au public (2022, p.305). Elle montre comment la question du genre en ville est devenue un problème public, dont le cadrage est sécuritaire, autour de la notion de « harcèlement de rue », à l'origine de nombreux dispositifs tels que le délit d'outrage sexiste ou des dispositions spécifiques dans les contrats locaux de sécurité (Lieber, 2021). La thèse de Mischa Dekker sur la politisation du harcèlement de rue en France et aux Pays-Bas montre elle aussi l'investissement académique, politique et administratif de l'espace public au prisme du genre. Au moment de mon inscription en thèse, la loi du 3 août 2018 renforçant l'action contre les violences sexistes et sexuelles, dite loi Schiappa, est promulguée depuis quatre mois. Ainsi la question de l'espace public, principalement urbain, prend une place prépondérante dans le débat féministe.

En parallèle de quoi, la prise de conscience de l'urgence climatique et de ses effets microclimatiques dans les villes, traduits par la notion d'îlot de chaleur, fait de la nature urbaine, dans l'espace public, un objet de discussion et de recherche important. Les pratiques de jardinage urbain (Brondeau, 2017), la mobilisation du concept de biodiversité ou les dispositifs tels que la trame verte et bleue (Boudes et Glatron, 2015 ; Boudes, 2012) font l'objet de travaux en sociologie de l'environnement, pour étudier les rapports sociaux des urbain·es au végétal public et les représentations guidant les dynamiques de végétalisation. Dans ce contexte, Manon Ernwein discute l'enjeu de la publicité de la nature urbaine, quand sa production est progressivement privatisée (2019).

La littérature donne donc à voir une amplification de l'intérêt pour l'espace public et une multiplication des focales pour aborder cet objet de recherche. La problématisation de la notion d'espace public autour de la tension entre public et privé, et des questions que soulèvent son appropriabilité, est centrale.

C. DISCERNER LA PUBLICITÉ DE L'ESPACE PUBLIC ET SON APPROPRIATION AU PRISME DU GENRE

D'après Pierre Sansot, l'espace public « n'appartient à personne mais chacun cherche plus ou moins à l'accaparer », il y a une « tentative toujours avortée d'appropriation » (1995). La première définition de l'appropriation est l'acte de se rendre propriétaire d'un objet. En ce sens, l'appropriation de l'espace public serait nécessairement une privatisation. S'approprier l'espace public en supprimerait donc la publicité, cela impliquerait une partition de l'espace public, temporelle ou spatiale.

Michel Lussault prend l'exemple de la voiture, comme « lieu privé reconnu juridiquement » par l'usage duquel les individus occupent l'espace public, en le qualifiant d'annexion des espaces publics, pour expliquer la primauté du privé, en tant que référentiel des individus pour qualifier les espaces (2001, p.39). Suivant cette réflexion, la domination du privé sur l'espace public, qu'il juge absurde, rend compte de cette définition de l'appropriation comme une privatisation. Poursuivant son argumentation sur les contradictions du couple binaire privé/intime/individuel et public/extime/social, il affirme qu'il peut exister une « intimité de l'espace public », « qui peut aller jusqu'à faire, en certaines circonstances, qu'un lieu public soit appréhendé comme essentiellement intime par des individus, en raison d'un vécu particulier. » (Lussault 2001, p.41). L'expérience vécue pourrait alors produire un rapport social spécifique à un espace public, qui conserve sa publicité mais, en raison de l'expérience vécue, se voit attribuer une symbolique et des valeurs individuelles.

L'intimité ressemble alors à l'acception que les sociologues et les géographes mobilisent de l'appropriation. Perla Serfaty-Garzon reprend la définition de l'équipe d'Henri Raymond, qui pour étudier l'habitat pavillonnaire l'a identifiée comme « l'ensemble des pratiques et, en particulier, des marquages qui lui confèrent les qualités d'un lieu personnel » (*in Segaud et al.*, 2003, p.30). Erika Flahault, étudiant l'habitat des femmes seules, reprend une formulation similaire, selon laquelle s'approprier son logement revient à imprimer significativement sa marque propre sur celui-ci, ce qui nécessite une distanciation et donc une sortie du foyer (2001). Dès lors les pratiques artistiques de rue ont fait l'objet de recherches au prisme de l'appropriation de l'espace public, notamment par les femmes. C'est le cas du *street art*, avec par exemple l'étude de la fresque « Rosa Parks fait le mur », réalisée par quatre graffeuses, le long de la nouvelle gare RER du même nom (Blanchard, 2017). Cela peut également passer par la pratique théâtrale, comme dans ce projet de mise en scène d'un dialogue

entre tours du quartier du Blosne à Rennes, auxquelles les collégiennes donnent leur voix (Etiemble et Zanna, 2013). La végétalisation est également un moyen d'apporter une touche personnelle dans l'espace public, quand elle passe par des programmes de fleurissement des rues par les habitant·es, par les Incroyables comestibles ou les jardins partagés. Analysant un jardin partagé géré par un groupe de jeunes femmes lesbiennes et bisexuelles à Manchester, Niamh Moore développera même le concept de « *privatepublic* » pour qualifier l'intimisation de l'espace public observée (Moore *et al.*, 2014).

Ce sont donc les pratiques de l'espace public qui conduisent à la familiarisation des lieux et à leur appropriation. En ce sens, l'intimisation de Michel Lussault se rapproche de la notion d'habiter présente dans la théorie du droit à la ville chez Henri Lefebvre. L'habiter a lieu dans l'espace vécu, à l'échelle du quartier, dans un espace de pratiques – que le renouvellement et la globalisation de la ville tend à détruire selon l'auteur (Lefebvre, 2009). Le sociologue, marxiste hétérodoxe, donne une autre dimension à l'appropriation, en tant qu'elle permet de sortir de l'aliénation. C'est aussi ce que rappelle Perla Serfaty Garzon au sujet du travail : dans la pensée de Marx, l'appropriation de la matière, de son travail, permet de donner un sens et de subjectiver l'acte du travail. A l'inverse, la division des tâches du fordisme éloigne les travailleur·ses de la conception et de la conscience du produit fini, donc de la finalité de leur travail. Appliquée à l'espace public, l'appropriation doit permettre d'exercer un pouvoir sur la ville.

C'est ce sur quoi insiste Cyria Emelianoff en parlant de « pouvoir d'intervention » des citoyen·es comme condition de leur « réappropriation » de leurs milieux de vie (2004). Henri Lefebvre présentait une vive critique de « l'idéologie » de la participation qui n'en propose qu'un simulacre, après quoi les habitant·es retournent à leur « passivité » (2009, p. 94). L'appropriation, entendue par Vincent Veschambre comme un modèle devant engendrer des pratiques ou des compétences, au sens bourdieusien d'habitus, devrait modifier les dispositions des habitant·es en faveur d'une implication sociale, politique dans la ville. Il propose alors une « conception dynamique de l'appropriation », étudiée comme un processus, mettant en évidence les rapports sociaux et leur dimension de pouvoir (2005a). On peut citer à ce titre la proposition théorique du Collectif Rosa Bonheur (2019), qui, à Roubaix, analyse les dynamiques et les ressorts de la production d'un espace populaire, central, par le travail – souvent en dehors de l'emploi – de ses habitant·es. Une telle conceptualisation prend le contrepied de la description d'une population reléguée et passive en montrant que leurs pratiques informelles et quotidiennes relèvent de processus d'appropriation extra-institutionnels désormais contestés.

Les travaux interrogeant la ville au prisme du genre ont pris pour objet des dispositifs devant permettre l'intervention des femmes dans la production de la ville. Citée en introduction, l'analyse par Yves Raibaud de la prise de parole des femmes et de sa réception dans les dispositifs de participation de la ville durable en est un exemple (2015). Les marches exploratoires, par lesquelles un groupe de femmes est réuni et explore l'espace public pour en pointer les problèmes, ont fait l'objet de recherches discutant leur ambivalence et leurs limites (Ferrand, 2016). Ces travaux montrent l'écueil de dispositifs manquant d'atteindre leur finalité, à savoir l'extension du pouvoir d'agir des citadines.

Ainsi la dialectique entre intimité de l'espace public et publicisation de l'engagement des citoyen·es par des pratiques culturelles, associatives, politiques, donne à voir la complexité de la catégorisation privé/public. Slogan des luttes féministes, « le privé est politique¹⁴ » nourrit la spatialisation des rapports sociaux de genre. Ainsi Nancy Fraser conteste la relégation dans la sphère privée des violences faites aux femmes et de leur gestion par des institutions spécifiques, car cela permet la reproduction de la domination masculine (1997, p. 88). L'état de l'art encourage donc à étudier la manière dont la distinction privé/public détermine les dispositifs, les pratiques et les représentations sociales des agent·es et élu·es participant à cette enquête.

Après avoir rendu compte des enjeux posés autour du concept d'espace public dans la littérature, en particulier du couple d'opposition public/privé, un nouveau paradoxe est à explorer : celui de la nature urbaine et de la dualité ville/nature.

II. DÉCRYPTER L'OXYMORE DE LA « NATURE URBAINE »

Si l'opposition culture/nature a été associée au duo ville/campagne, alors la notion de nature urbaine est un oxymore. Ce paradoxe a fait du végétal en ville un objet appréhendé par les sciences humaines et sociales en tant que vecteur de transformations sociales. Dans cette sous-section, je présenterai les travaux qui cherchent à dépasser la dualité ville/nature, puis la

¹⁴ L'expression (« The private is politic ») provient de Kate Millett, enseignante-chercheuse, écrivaine et militante américaine, autrice de *Sexual politics*, un ouvrage basé sur sa thèse de doctorat.

littérature qui aborde le végétal urbain dans un rapport de production. Enfin, je reviendrai sur la théorisation des fonctions sociales de la *nature urbaine*.

A. DÉFINIR L'URBANITÉ DE LA NATURE

« Je nomme jardin cet autre lieu que l'on ne peut plus désigner comme urbain » (Sansot, 1995, p. 98)¹⁵. La contradiction entre ville et nature est un thème classique de l'urbanisme et de la philosophie, découlant de l'opposition entre nature et culture, la ville étant lieu humain, transformé, anthropique. Le dualisme de cette approche idéaliste, figeant d'une part la nature et d'autre part la culture, a fait l'objet de nombreuses critiques.

D'après Catherine et Raphaël Larrère, avec la modernité, l'usage du terme *nature* ne serait plus un descripteur scientifique mais un outil métaphysique, servant à renforcer les rapports de force existant (2018). C'est en ce sens que Colette Guillaumin mobilise l'idée de Nature, dans l'analyse de l'appropriation « de la classe des femmes par la classe des hommes » (1978a). Dans « Le discours de la Nature », elle explique que le développement moderne de cette idée est idéologique. Le naturalisme inscrit les dominé·es dans le champ de la nature, en tant que groupe indifférencié et déterminé, rendu *chose*, là où les dominants, en l'occurrence les hommes, ont accès à l'universel et au subjectif, comme appartenant au champ de la culture (Guillaumin, 1978b). Ainsi, la référence à l'idée de Nature renvoie nécessairement à la fixation de couples oppositionnels. Néanmoins, Catherine et Raphaël Larrère refusent de renoncer à l'emploi du terme de nature, et la définissent alors comme « non pas une substance, mais un ensemble de relations, dans lequel les hommes sont inclus, un enchevêtrement de processus » (2018, p. 12). Elle et il proposent alors le schéma d'un triangle aux trois sommets : nature, culture et artefact, lesquels sont des référents pour penser les objets, penser la nature, sans confusion ni opposition binaire (2018, p. 207). Cette construction théorique permet de conserver la catégorie conceptuelle de nature pour analyser les rapports sociaux à l'environnement. Les auteurs considèrent cependant qu'on ne peut pas adopter une autre ontologie que celle du dualisme, car il est à l'origine du développement des sciences (2018, p. 71). Cependant le référent artefactuel desserre « l'étau du dualisme », (2018, p. 59). Elle se rapproche alors des concepts issus de l'écologie, tels que l'écosystème et la biodiversité. L'être humain transforme son environnement et se transforme, dans le même temps : il n'en est pas exclu.

¹⁵ Placer en amorce avec une photo d'un jardin public très urbain

Il en est ainsi de la ville, qui est envisagée dans cet ouvrage comme un « écosystème complexe » qui produit une « biodiversité urbaine » spécifique (Larrère et Larrère, 2018, p. 92). Si la préoccupation de la nature urbaine semble nouvelle, à tout le moins renouvelée par l'ambition de produire des villes durables depuis une vingtaine d'années, l'histoire du végétal en ville est longue et riche d'enseignements. Joëlle Zask se réfère par exemple au rôle urbain du platane dans la période hellénique, autour duquel est construite la place publique (2018). L'ouvrage de Charles-François Mathis et Emilie-Anne Pépy sur *La Ville végétale* se concentre sur la période du XVIIème au XXIème siècle (2017). Les auteur-trices montrent avec finesse à quel point la nature structure la ville, au moins depuis la fin du XIXème siècle. Outil de civilisation des mœurs à travers les siècles, d'abord par l'affirmation de l'ordre social dans les parcs et jardins, puis pour des considérations hygiénistes, ravivées par le renouveau écologiste, la nature a un rôle civilisateur (2017, p. 184-186). Elle est un espace politique dans les jardins publics à la Révolution française, comme en témoigne l'exemple de l'arbre de Cracovie ou le fait de renommer les jardins du Palais Royal en jardins de la Révolution (2017, p. 130-131). Depuis la fin du XIXème siècle, les villes sont également des lieux de production agricole dans les faubourgs, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, suite à quoi seuls les jardins ouvriers subsistent. L'agriculture urbaine fait son retour au début du XXIème siècle si bien qu'en 2010 ce sont 36 000 exploitations agricoles, soit 8% du total français, qui sont situées en ville, et 110 000 en espace périurbain (2017, p. 259).

Les représentations sociales et les fonctions attribuées aux manifestations de la nature urbaine sont marquées par le dualisme ville/nature. En effet, les études portant sur les représentations sociales de la nature témoignent de l'idéalisation de la nature « véritable », qui existerait obligatoirement hors de la ville (Boudes et Glatron, 2015). Les jardins publics peuvent alors être perçus comme un effacement de la ville, auquel cas l'opposition entre végétal et urbain est assumée par la représentation des jardins publics comme des poches de résistance à l'urbain nécessairement minéral. De façon plus nuancée, Maïté Clavel pointe les ambivalences du jardin public, qui lui confèrent son urbanité, en tant que lieu, ouvert, accueillant, aux opportunités infinies et changeantes, même s'il demeure un « ailleurs » dans la ville. Elle reconnaît l'artificialité de la nature mise en scène, dans le cas des Buttes Chaumont à Paris, mais montre qu'elle conserve son caractère naturel qui produit le contraste du parc avec le reste de la ville. Si, pour elle, la ville ne s'efface ni ne s'arrête aux grilles du jardin (et réciproquement), ses effets et ses rythmes y sont atténués au profit d'un certain calme et d'une liberté de pratiques

accrue. Elle mobilise un vocabulaire de la « rupture », du « retrait », concernant un jardin où l'on fait « une halte » dans la ville (Clavel, 2010).

La nature urbaine est donc abordée par la littérature d'abord par son caractère paradoxal (Lévy et Hajek, 2016), pour ensuite explorer son caractère spécifique d'urbanité. En ville, la nature est nécessairement anthropisée et elle a une valeur esthétique et patrimoniale. C'est le cas notamment dans les zoos urbains, lieux de « rencontre avec la nature » (Bekaert et Houadfi, 2019, p. 205). Les espaces naturels des villes sont abordés par leurs usages, symboliques et pratiques, en tant qu'espaces récréatifs. En ce sens, un nouveau couple d'oppositions apparaît : entre la ville lieu de travail et de production et la nature urbaine comme aménité et lieu de repos ou de jeu.

Cependant le végétal urbain doit également être appréhendé au travers des rapports de production, car il engage du travail, dans sa conception, sa réalisation et son entretien. La littérature a envisagé l'anthropisation de la nature en ville comme un processus de production, dans la ville durable.

B. ETUDIER LE VÉGÉTAL EN VILLE DANS UN RAPPORT DE PRODUCTION

C'est ici que l'on peut introduire la réflexion d'Henri Lefebvre sur le « droit à la nature » (2009). Sa critique du « droit à la nature » se fonde sur le fait que sa revendication, sans le droit à la ville, détourne de ce dernier, car elle est basée sur « une tendance à fuir la ville détériorée et non renouvelée » (Lefebvre, 2009, p. 107). Il conçoit une interdépendance des deux termes et une dégradation mutuelle de la campagne et de la ville par l'expansion capitaliste, qui conduit à la marchandisation de la nature et de la campagne. La muséification, la marchandisation de la valeur patrimoniale, concerne tant les villages que la ville (Conan et Favaron, 1997). La recherche d'une nature idéale tend à invisibiliser le travail nécessaire à sa production. La campagne a subi l'effacement du travail agricole dans ses représentations, dès l'apparition du genre du paysage en peinture (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014). Réduite en décor, la nature semble exemptée des rapports de production. C'est une critique qu'opère Henri Lefebvre dans *La production de l'espace*, déclarant que « la nature, ce mythe puissant, se change en fiction, en utopie négative : elle n'est plus que la *matière première* sur laquelle ont opéré les forces productives des sociétés diverses pour produire leur espace » (2000, p. 40).

L'idéalisation de la nature urbaine permet son instrumentalisation pour gommer les aspérités de la ville (Bourdeau-Lepage, 2017). Hors des rapports de production, la nature urbaine est convoquée comme une idée, elle manifeste un projet politique d'une « ville-nature idéale »

(Lévy et Hajek, 2016). La littérature s'est penchée sur cette approche utopique en étudiant les éco-quartiers. Ainsi François Valegeas cite l'exemple du quartier de Beauregard, à Rennes, explicitement appelé à renouveler l'idéal des cités-jardins (2014, p. 268). Dans ce contexte, le végétal urbain est présenté en termes de cadre de vie, comme équipement devant améliorer la qualité de vie des habitant·es. Les travaux sur les écoquartiers en pointent régulièrement les limites ou les risques (Béal *et al.*, 2011 ; Da Cunha, 2011). La littérature s'accorde généralement pour y voir un « néo-hygiénisme » visant l'écologisation des pratiques (Larrère et Larrère, 2018 ; Mathis et Pépy, 2017 ; Valegeas, 2014). En effet, pour Pascal Tozzi, on retrouve des marqueurs de l'hygiénisme classique dans les discours sur la ville durable. Face à la supposée nocivité de la ville, au XIX^{ème} siècle, cette idéologie vise à rectifier le comportement et l'environnement des citoyen·es pour garantir leur santé physique et morale. L'auteur, analysant les dossiers du concours des écoquartiers, y perçoit l'adhésion aux trois axes suivants : « la santé liée à la lutte contre les nuisances urbaines, l'imposition d'une certaine nature pour un environnement sain, la mise aux normes comportementales et sociales portée par les prescriptions de la durabilité » (Tozzi, 2013, p. 100). La nature urbaine est donc chargée d'une portée morale et la végétalisation est une correction de la ville.

Antonio Da Cunha emploie l'expression d'impératif écologique pour analyser le renouveau des modèles urbains (2015). Cette formule de Dominique Bourg désigne la nécessité morale d'agir radicalement pour la préservation de l'environnement face à sa finitude et celle de l'espèce humaine (2009). Un certain nombre de professionnel·les de la production urbaine s'y sont converti·es, notamment les paysagistes. Ainsi une nouvelle génération de paysagistes porte l'étendard de l'écologie urbaine et propose des projets d'aménagement innovants, recréant, imitant les milieux naturels « sauvages » (Dubost, 2010). Faisant ainsi « avec » la nature, elles et ils souhaitent tourner la page des jardins publics maîtrisés, aux espaces bien définis. Ces « réformateurs » veulent mettre en place « un nouveau modèle de nature urbaine », laissant libre cours au végétal spontané, contre le classique jardin familial bien ordonné (Frauenfelder *et al.*, 2014, p. 74). L'impératif écologique charrie des normes esthétiques et morales, autour de l'usage légitime, ouvert et public, du jardin, conduisant à la disqualification de la gestion *horticole* de la nature urbaine.

Cette morale néo-hygiéniste, à visée écologiste, est marquée socialement et discrédite des formes de *travail* du végétal, amateur ou professionnel. Le beau jardin entretenu est une norme traditionnellement partagée des agent·es des services des espaces verts comme des jardinier·es ouvrier·es, gage de leur sérieux et de leur compétence. En face, leur est opposé un

« espace conçu » avant-gardiste. Ce dernier est défini par Henri Lefebvre comme « l'espace dominant dans une société (un mode de production) » qui produit un « système de signes verbaux » normatif (2000, p. 48). De fait, la revendication de l'impératif écologique est empêtrée dans les contradictions du mode de production néolibéral de la ville, que signalait d'emblée Dominique Bourg au sujet du développement durable (2009). Or la nature urbaine, dont certain·es signalent la plasticité de la notion, peut être dévoyée au profit d'une « domestication hygiéniste » visant à effacer, sans y parvenir, les maux de la ville (Lévy et Hajek, 2016, p. 71). Instrumentalisé par le marketing territorial pour vanter une qualité de vie renouvelée et attirer sociétés et jeunes cadres, la nature urbaine perd sa qualité intrinsèque et ne vit que par ses fonctions esthétiques et écosystémiques. S'il n'existe que dans l'espace conçu, dans un contexte économique concurrentiel, l'arbre est réduit à un cercle sur les plans d'architectes et est condamné à devenir du « mobilier urbain » (Vigouroux, 1997, p. 262).

Le végétal urbain est donc pris en otage des contradictions de l'écologisation des pratiques dans un mode de production néolibéral. Le travail écologique au chevet de la nature urbaine, dans ce contexte, a été particulièrement bien étudié par Marion Ernwein et j'y reviendrais régulièrement (Ernwein, 2015, 2016, 2019). Néanmoins la recherche s'est surtout intéressée à la conception et à la gouvernance de la ville durable, ou, d'autre part, aux sociabilités et aux pratiques de la nature urbaine par les citoyen·es.

C. DISCUTER LA PRODUCTION DE RAPPORTS SOCIAUX PAR ET DANS LA « NATURE URBAINE »

Après avoir évoqué la littérature sur les usages sociaux de la nature urbaine au travers d'un certain nombre d'objets – parcs, écoquartiers, zoos, jardins partagés et ouvriers – je l'ai déjà évoquée, je souhaite exposer ici la manière dont les sciences humaines et sociales conceptualisent les types de rapports sociaux produits par et dans la nature urbaine.

Les travaux sur les espaces publics végétalisés portent principalement sur deux axes qui dialoguent : d'une part les types de sociabilités qui s'y développent et la dimension d'appropriation de l'espace par les habitant·es, d'autre part la capacité de production alimentaire et la dimension nourricière de ces espaces. Ainsi les auteur·trices étudient le rôle d'auto-production des jardins familiaux et la capacité de faire réseau des nouveaux jardins partagés au sein des systèmes alimentaires territoriaux (Frauenfelder, 2015 ; Giacchè et Le Caro, 2018).

L'étude des jardins associatifs renseigne sur les fonctions sociales attribuées à cette pratique de jardinage collective : si l'importance de la fonction alimentaire quantitative varie d'un jardin à l'autre, la fonction alimentaire qualitative, par le don et l'échange, est centrale et participe à retisser du lien entre consommation et production (Pourias *et al.*, 2012). La littérature y voit alors un levier vers la transition, du fait de leurs fonctions sociales, de réappropriation de la terre et d'émancipation (Den Hartigh, 2013). Les travaux portant sur des terrains aux Etats-Unis ou au Canada rendent compte d'une histoire sociale faite de subversions, par une agriculture illégale spontanée, dans le cas des *community gardens* de New York (Baudry, 2011), du fait des immigré·es italien·nes (Tornaghi, 2014). L'analyse du rôle de hobby ou de production de ces jardins se fait au prisme de la gentrification et de la ségrégation sociale entre centres-villes désindustrialisés de population noire et pauvre, et banlieues blanches et aisées (Beavers *et al.*, 2021). Certain·es y voient dans les fermes urbaines populaires une piste pour construire une société coopérative, mais soulignent les limites et les conditions d'un dépassement des systèmes d'exploitation capitaliste, raciste et patriarcal dans ces espaces, sans quoi elles pourraient contribuer à l'intensification de l'exploitation (Engel-Di Mauro, 2018). En raison de la dimension pratique du rapport social à la nature urbaine mis en œuvre dans ces jardins, la littérature appréhende cet objet via une grille de lecture de transformation des rapports sociaux, par l'émancipation, la transition écologique ou des modes renouvelés d'exploitation.

Pour ce qui est des parcs, la recherche les aborde sous l'angle des discours et des représentations sociales des usager·es, pour illustrer leurs rapports sociaux à l'environnement, en les couplant avec l'observation de la fréquentation et des pratiques. On peut citer à titre d'exemple une étude sur les discours des élu·es et des usager·es du Parc naturel urbain de Pau, éclairant cet objet paradoxal (Clarimont et Leichnig, 2014). En tant que lieux de sociabilité, les forêts urbaines ont pu être l'objet d'études sur les amitiés adolescentes : leur caractère ouvert et le type d'activités, notamment sportives, permet les rencontres et la mixité sociale (Seeland *et al.*, 2009). Si la littérature francophone s'est peu intéressée à la fréquentation des espaces publics de nature au prisme du genre (Louargant, 2015), de nombreuses études existent sur le type d'activités pratiquées par les femmes dans les parcs dans la littérature internationale (Egerer *et al.*, 2019 ; Ho *et al.*, 2005 ; Kaczynski *et al.*, 2011 ; Krenichyn, 2004).

Les parcs et jardins publics sont marqués d'une ambivalence entre interdits (espaces fermés, clôturés et règlements intérieurs) et libertés, notamment pour ce qui est des pratiques marginalisées socialement. Si les espaces naturels urbains sont considérés comme des abris contre la ville, c'est d'autant plus le cas pour des publics dépossédés et minorisés socialement.

La recherche s'est intéressée par exemple à l'occupation des espaces verts par les personnes sans domicile fixe, comme dans le cas du Bois de Vincennes (Grésillon, 2018). Les parcs, forêts urbaines et leurs abords sont aussi des lieux historiques de prostitution (Mathis et Pépy, 2017, p. 212). La dimension spatiale de la prostitution a été étudiée dans le champ scientifique anglo-saxon, sous l'angle de l'exclusion spatiale des personnes considérées comme en situation de prostitution (Edelman, 2011). Raymonde Séchet offre une revue de cette littérature donnant à voir une géographie morale à l'échelle des villes et de sa structuration en quartiers (2009). En France, les forêts urbaines sont des marges de la ville, qui accueillent une activité de prostitution croissante (Monot, 2017). L'analyse croisée des temps et des espaces de la prostitution montre des parcs dont les usages changent à la faveur de la nuit, notamment les zones plus exposées (Gaissad et Deschamps, 2007). Les espaces naturels urbains sont donc des lieux de pratiques sexuelles illégales, car la consommation de prostitution et l'exhibition sexuelle sont interdites. La recherche associe parfois pratiques de prostitution et de rencontres homosexuelles entre hommes (Gaissad et Deschamps, 2007). Les espaces publics de nature sont en effet des lieux de drague et de sexualité gaie, dont la recherche a étudié la gestion par les « dragueurs » et le rôle dans les sociabilités gaies (Lassaube, 2014).

Le végétal urbain abrite les désordres autant qu'il reproduit l'ordre social. Charles-François Mathis et Emilie-Anne Pépy parlent de « l'ordre du végétal » et expliquent qu'à partir du XVII^{ème} siècle, les jardins publics sont des lieux d'apprentissage de la civilité dont la pratique est règlementée par des codes stricts, dont l'application est contrôlée par les gardiens (2017, p. 138-141). Ce sont des lieux de distinction, et les auteur-trices détaillent les stratégies d'évitement social et la répartition spatiale et temporelle des espaces de nature urbaine qui en résulte (2017, p. 142). Le désordre est alors puni, allant jusqu'à la fermeture des parcs la nuit (2017, p. 213-214). Les nouvelles idéologies urbaines poursuivent cette entreprise de « mise en ordre de la ville » en produisant un « espace public bien rangé, bien ordonné, où chaque population est à sa place (...) où les clochards ne s'allongent pas sur les bancs destinés aux clients des transports en commun ou aux touristes » (Reigner *et al.*, 2013, p. 23).

Ainsi la nature urbaine est à la fois réellement urbaine et réellement naturelle au sein de l'urbain. Elle est le produit d'un travail et significative des rapports de production dans la ville néolibérale, comme des normes sociales qui sous-tendent son projet, faisant des espaces publics végétalisés des lieux contrôlés, parce que leur appropriation déborde systématiquement les formes d'usages encouragées. De cette manière, l'analyse au prisme du genre de ces espaces en

éclairer le rôle social, de même que l'étude de leur production et de leur appropriation renseigne sur les rapports sociaux de genre actuels.

III. QUESTIONNER L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC VÉGÉTALISÉ AU PRISME DU GENRE

Après avoir défini l'espace public végétalisé et les enjeux qui le traversent, il est temps de se focaliser plus particulièrement sur la manière dont les sciences humaines et sociales se sont emparées de la dimension de genre pour l'analyser. Dans cette sous-section, le propos suivra un plan similaire à ce chapitre : d'abord mobiliser le genre pour étudier l'espace public urbain, puis l'environnement, et enfin croiser ces deux entrées.

A. DÉFINIR LE GENRE POUR ÉCLAIRER L'ESPACE PUBLIC

Je définis le genre, à la suite de Laure Bereni (2016), comme un outil du patriarcat, système social de surexploitation des individus à raison de l'assignation de sexe qui leur est faite à la naissance. Le système patriarcal fonctionne à partir de la mise en relation de deux catégories, « homme » et « femme », construite par le genre : c'est ce qu'on qualifie de rapports sociaux de genre. Cette relation est déterminée socialement par la définition normative et hiérarchisante des deux catégories « homme » et « femme ». Cela signifie que le genre produit ces deux catégories, auxquelles sont attribués une série de caractères et de normes de comportement. Le caractère normatif du genre implique la sanction de la transgression de ces normes. C'est à ce titre que l'on peut analyser les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. Et le genre institue une hiérarchie entre masculin et féminin, au profit de la catégorie « homme » dans les rapports sociaux de genre. Cette hiérarchie détermine les modalités de sanction des transgressions de genre et leur ambivalence, quand il s'agit par exemple des femmes qui s'extraient des stéréotypes féminins, qui peuvent subir autant d'éloges lorsque leur propos n'est pas militant, que de violences, comme les actes lesbophobes en témoignent. Ainsi pour Sylvette Denèfle, les violences contre les lesbiennes ne sont pas une violation de la norme mais une continuation de la norme sociale qui manifeste et renforce l'inégalité de pouvoir : il s'agit de sanctions contre des femmes qui ne respectent pas les normes patriarcales (Denèfle, 2013, p. 198). En effet, la géographe définit la violence comme un outil de pouvoir et de contrôle, comme les « comportements et structures qui ont un impact négatif sur le bien-être (la santé) spirituel, mental et physique des personnes » (ibid, p. 197).

Les sciences humaines et sociales ont analysé l'attribution de la sphère publique aux hommes et de la sphère privée aux femmes, et ses effets sur les normes d'usage de l'espace public sur les citoyen·es en fonction de leur genre. Ainsi pour Marylène Lieber, l'espace public est « un lieu dans lequel les normes sexuées prennent corps », où les interactions construisent la masculinité et la féminité (2002, p. 52). L'un des premiers sociologues à avoir interrogé la dimension de genre dans l'espace public est Erving Goffman, dans *l'Arrangement des sexes* (2002). La tradition interactionniste continue d'inspirer les études de genre portant sur la ville : en particulier, notons la conceptualisation par Goffman de la ségrégation des femmes et des hommes suivant un rythme « ensemble-séparé·es », permettant la production de sous-cultures spécifiques. La sociologie et la géographie se sont intéressées à des objets tels que le logement, les toilettes, les centres commerciaux, les parcs, les cafés, les lieux de travail, les cours d'école, pour analyser ce rythme « ensemble-séparés » (Avrillier *et al.*, 1979 ; Baziz et Chabbi-Chemrouk, 2017 ; Bernier *et al.*, 2018 ; Besozzi, 2014 ; Davis-Taiëb, 2020 ; Gillot et Martinez, 2014 ; Maruéjols-Benoit, 2014 ; Raibaud, 2012b).

Ces objets d'études variés donnent à voir une myriade de formulations et de recompositions des rapports sociaux de genre, de manière dont le genre produit la ville et réciproquement. Ces travaux explorent la façon dont les femmes incarnent l'altérité face à l'universel masculin, le masculin neutre de Colette Guillaumin. Ils montrent les stratégies d'évitement, d'invisibilisation, de détournement des normes de genre. Articulés à une théorie matérialiste, ils éclairent la division sexuée de la ville par la division sexuée du travail et l'association des femmes au monde domestique. L'une des questions posées par ces recherches est celle de la déambulation en ville des femmes, pour elles-mêmes : en étant privées de l'accès à l'universel, elles sont empêchées de devenir flâneuses (Lapalud *et al.*, 2016). Les tâches domestiques font des femmes de meilleures exploratrices urbaines que les hommes (Faure *et al.*, 2017, p. 286-292), mais elles le font généralement pour autrui. Erika Flahault montre que la promenade en ville chez les femmes seules est adossée à la réalisation de leur rôle social, hormis pour les « apostates du conjugal » qui accèdent à la flânerie (Flahault, 2009, p. 160).

Les femmes peuvent jouer de leur *agency* pour contourner les normes qui leur sont imposées dans la pratique de l'espace public (Malmström, 2012). La recherche s'est intéressée aux déterminants des initiatives féminines et féministes visant à recomposer les rapports sociaux à l'espace. On peut citer en particulier les travaux sur les pratiques des personnes LGBTI, que l'on peut regrouper sous l'expression *queering the city* (Cordier-Jouanne, 2019).

En créant des espaces spécifiques, des lieux de la sous-culture LGBTI, ces personnes créent des espaces de subjectivation et de résistance (Moore *et al.*, 2014 ; Rooke, 2007a).

En analysant les pratiques ordinaires ou politiques de l'espace public des femmes, la recherche rend compte de l'évolution des rapports sociaux de genre. Pour en creuser les déterminants et les processus, l'approche intersectionnelle se développe (Luxembourg, 2020). Croiser les rapports sociaux à l'œuvre, au prisme du genre est remarquablement fécond. C'est dans cette logique que j'aborde également les rapports sociaux à l'environnement, au prisme du genre.

B. CONCEPTUALISER LES CROISEMENTS ENTRE GENRE ET ENVIRONNEMENT

La ville et l'environnement ont fait l'objet d'études sous l'angle des inégalités sociales. Pour Catherine Larrère, les inégalités environnementales sont des « inégalités d'exposition aux risques environnementaux, exposition qui est jugée "disproportionnée" quand certains groupes sociaux ou certaines catégories sociales en souffrent plus que d'autres de façon significative » (Larrère, 2017, p. 7). Celles-ci concernent notamment l'accès aux aménités environnementales, parmi lesquelles les espaces verts et de repos. Elles prennent également en considération les inégalités de contribution à la dégradation de l'environnement (*ibid.* p. 12). Or certaines études montrent que les femmes auraient des comportements plus écologistes que les hommes, ce qui s'expliquerait par leur socialisation (Zelezny *et al.*, 2000). Les mobilisations sur des fondements de lutte contre les pollutions comptent de nombreuses femmes dans leurs rangs, souvent engagées pour leur santé ou celle de leurs enfants (Kirk, 1997).

Plus attentives aux questions environnementales en raison du genre et des normes qui leur sont imposées, les femmes seraient donc confrontées à un nouveau paradoxe du féminisme : s'engager pour l'écologie est-il une reproduction de l'assignation des femmes à la nature ? Au contraire, cet engagement permet-il l'émancipation ? C'est tout l'enjeu des théories de l'écoféminisme. Ce terme, inventé par Françoise d'Eaubonne en 1971, a eu peu d'écho en France, où le féminisme matérialiste prépondérant se méfiait de la référence à la Nature. La formule circule néanmoins dans l'espace anglo-saxon, où ses développements sont nombreux. A la fois théorie et mouvement, les écoféminismes – puisque de nombreux termes alternatifs ont été proposés – analysent les connexions entre les femmes et la nature et revendique la fin de l'exploitation et de la violence exercées contre elles : pour certain·es ils devaient engager une troisième vague du féminisme (Estévez-Saá et Lorenzo-Modia, 2018). Néanmoins, le

courant de l'écoféminisme culturel ayant pris le pas sur les autres dès la fin des années 1990, cela ne s'est pas produit (Gaard, 2011). Cela conduit notamment Bina Agarwal à renoncer à ce terme et à revendiquer un « environnementalisme féministe », pour marquer son opposition à cet écoféminisme qui construit une catégorie « femme » trop figée (2018, p. 38).

Catherine Larrère étudie la manière dont les courants de l'écoféminisme remettent en question la nature en gardant cette référence. Les éthiques féministes du *care*, à savoir des activités et attitudes liées à l'attention à l'autre, permettraient l'extension de la vulnérabilité des catégories spécifiques, traditionnellement considérées comme vulnérables, à l'environnement dans son ensemble. Cela annoncerait un nouveau paradigme environnementaliste, se substituant au « risque » qui serait viriliste et libéral (Laugier, 2011 ; Laugier *et al.*, 2015). A l'inverse, Sherilyn MacGregor pointe les risques de la valorisation de l'association des femmes au *care*, et de la réduction de la vie éthique et politique des femmes à cette notion (2004, p. 57). Rappelant la dimension d'exploitation du rôle de *care* des femmes, elle revendique une subjectivation politique des femmes au-delà de l'*empowerment*, par leur politisation en tant que citoyennes (MacGregor, 2004, p. 63-75).

Pour Catherine Larrère également, l'enjeu de la justice environnementale est un enjeu démocratique de partage de la prise de décision, qui comprend « des formes de réappropriation active d'espaces communs » (2017, p. 26). En France, on assiste au retour de l'écoféminisme depuis une quinzaine d'années, avec un intérêt croissant pour les pratiques de réappropriation de la terre. Geneviève Pruvost reprend des schèmes de l'écoféminisme, autour de la « subsistance », perspective développée par Maria Mies et Veronika Bennholdt-Thomsen (1999), dans un dossier de la revue *Travail, genre et sociétés* sur les pratiques écoféministes (2019). On y trouve également un article interrogeant des expérimentations agricoles écoféministes au prisme de la politisation du quotidien, s'inspirant de l'écoféminisme culturel (Rimlinger, 2019). Ce type d'expérimentations a beaucoup été discuté dans les suds, notamment en Amérique latine et en Inde, pour comprendre leur potentiel émancipateur ou à l'inverse, le risque d'instrumentalisation et de dévoiement des initiatives de femmes (Braidotti *et al.*, 2018). La manière dont les institutions internationales présentent les femmes des Suds comme des leviers de la transition écologique fait craindre que la « puissance » qu'elles trouveraient en elles ne soit jamais réalisée.

Le croisement du genre et de l'environnement provient donc historiquement d'une adresse du mouvement féministe sur la problématique environnementale, et discute la difficulté

de penser la nature. Ces réflexions éclairent la théorie du patriarcat par le débat du dépassement de la catégorie « femmes » et la nécessité de penser relationnellement les rapports sociaux de genre et à l'environnement. Elles dressent des perspectives autour des concepts d'appropriation de l'espace et du travail également. Articulés dans un mode de production, ces rapports sociaux trouvent une expression spécifique à l'heure de la ville durable.

C. EXPLORER LA VILLE DURABLE SOUS LA FOCAL DU GENRE

La dimension de pouvoir dans les rapports sociaux produits et reproduits en ville, avec le tournant de la ville durable, a été analysée au prisme des inégalités environnementales. En effet, on observe une forme d'écologie « de standing » (Theys, 2002) et les débats sur le rôle ségrégateur de l'accroissement de la qualité environnementale, notamment dans le cas des écoquartiers sont nombreux (Da Cunha, 2011 ; Cassaigne, 2009 ; Emelianoff, 2004). L'évolution de l'écologie urbaine laisse entrevoir une éventuelle labellisation des villes, en vue de leur attractivité (Cassaigne, 2009), ce qui risque d'accroître les inégalités environnementales, les populations déjà défavorisées ne pouvant accéder aux nouvelles aménités produites à cet effet. Les effets de gentrification de l'accumulation de la qualité environnementale reposent sur la définition d'un public destinataire de l'aménagement : d'abord homme jeune, cadre, actif et sans handicap, ce public se compose également des femmes et des familles des classes supérieures. Ces publics supposés sensibles à l'écologie politique charrient une normativité hygiéniste et pacifiante, renouvelée par la référence à l'écologie et au féminisme. L'effet excluant de programmes ciblant les femmes et les familles a été étudié à Rotterdam par Marguerite van der Berg qui voit dans ces catégories de publics les « pionniers » de processus de gentrification et parle alors de *genderfication* (2013). Les personnes LGBTI constituent souvent, elles aussi, les premières vagues de gentrification, en raison de la hausse des prix dans les centres-villes qu'elles occupaient jusqu'alors (Doan et Higgins, 2011 ; Tissot, 2015).

Néanmoins, l'ambivalence des rapports sociaux de domination s'observe dans ces dynamiques territoriales. C'est ce que montre un billet de blog de David S. Rotenstein au sujet de la préservation du patrimoine arboré du quartier de Oakhurst à Decatur en Géorgie, face aux processus conjoints de déforestation et de gentrification (2019). A travers le portrait d'un habitant, ancien militaire et en couple homosexuel, l'auteur témoigne de l'entreprise d'effacement de l'histoire populaire et LGBTI du quartier dans les phases les plus récentes de gentrification, et de l'attachement de ce résident pour la préservation du paysage urbain, en vertu de son caractère mémoriel également.

Il est rare de trouver des travaux opérant des croisements aussi féconds autour des dynamiques urbaines, entre genre et nature urbaine dans les pays du Nord. Une littérature existe bien autour de ces items, mais elle prend pour objet de recherche les politiques de développement et les pays des Suds. Ces travaux se sont multipliés dans les 1990 et 2000, dans un contexte de conférences internationales portant sur le développement durable et sur la place des femmes dans le développement. Ainsi, en novembre 1991, 1500 femmes de tous les continents sont réunies à Miami pour rédiger un Agenda 21 d'action des femmes, qu'elles souhaitent porter à la conférence de l'ONU en 1992 à Rio de Janeiro (Kirk, 1997, p. 7). A la même période, l'ONU tient sa quatrième conférence mondiale des femmes à Pékin, en 1995, qui débouche sur l'adoption d'un Programme d'Actions. Les travaux de Caren Levy interrogent alors la structuration d'une politique de développement urbain croisant environnement et genre (1992, 1996). De même, l'ouvrage *Femmes, villes et environnement* dirigé par Yvonne Preiswerk et Isabelle Milbert est publié en 1995 et réunit textes théoriques et empiriques en étude du développement sur des terrains africains, sud-américains et indiens. Deux ouvrages ultérieurs interrogent les mêmes objets au prisme de la mobilisation et de l'évolution des rapports sociaux de genre (Hainard et Verschuur, 2006 ; Verschuur, 2007). L'étude de ces textes, en début de thèse, a orienté la construction de la première hypothèse de recherche, puisqu'il existait bien des politiques publiques considérant le croisement des politiques de genre et de développement durable comme un renforçant mutuel, et que l'on pouvait néanmoins y observer le risque d'une instrumentalisation des femmes comme levier d'écologisation des pratiques. L'absence des femmes des Nords interroge les rapports de production de la ville comme les rapports sociaux genrés à l'environnement et leurs représentations. En effet, quand Maria Mies cite les femmes des pays industrialisés, c'est uniquement en tant que consommatrices, devant dénoncer et s'abstenir de toute consommation inutile en solidarité avec les femmes des Suds, qui ont, elles, la qualité de productrices (Braidotti *et al.*, 2018). Si l'autrice revendique un matérialisme écoféministe, réinsérer les Nords dans la complexité des rapports de production apparaît nécessaire. Certains travaux opèrent ces liens, en analysant l'ambivalence des « villes vertes » alors que la destruction des milieux, la déforestation, ainsi que l'exploitation, notamment des femmes, fondent l'accumulation capitaliste permettant aux villes européennes de développer des technologies durables et « smart » (Buckingham *in* Roberts et Madariaga, 2013).

La recherche opère les croisements entre genre et environnement en ville en saisissant les pratiques habitantes. Pour ce qui est de la pratique des espaces verts et de nature, hormis les

travaux de Sophie Louargant précédemment cités (2015), la littérature francophone se concentre également sur des terrains des Suds, en l'occurrence du nord de l'Afrique et au Moyen-Orient. Les pratiques des jardins publics, à Rabat, au Caire, à Damas (Gillot, 2002) et à Constantine (Baziz et Chabbi-Chemrouk, 2017), sont interrogées au prisme des rapports sociaux de genre et de l'intimisation des espaces publics. Si les travaux sur l'usage des parcs et squares mobilisant la variable du genre sont peu nombreux sur des terrains français, nous avons déjà signalé des travaux sur les pratiques de jardinage. Entre pratique des parcs et approche nourricière du végétal, des chercheur·ses formulent des propositions théoriques audacieuses, comme la construction d'un mouvement social *queer* à plusieurs facettes participant à créer des lieux de résistance, par la sexualité gaie dans les parcs ou les jardins et cuisines collectives LGBTI, qui nourrissent une géographie anarchiste engagée pour une écologie *queer* (Sbicca, 2012). A l'inverse, les tâches domestiques sont investies d'une éthique écologiste qui reposent, en l'absence de remise en cause de la division sexuée du travail, sur les femmes, dans les familles hétérosexuelles. C'est ce qui est également observé dans les travaux portant sur l'habitat écologique, comme ceux de Marie Mangold sur la maison individuelle durable. Elle pointe l'appropriation différenciée des technologies vertes par les hommes et les femmes, et la recomposition genrée de la domesticité, désormais investie de la modernité et donc d'un intérêt masculin, là où les compétences féminines sont dénigrées (Mangold, 2019). Partant l'autrice revisite son matériau de recherche en sociologie de l'environnement au prisme du genre. C'est également ce que fait François Valegeas, en urbanisme, à partir de sa recherche doctorale sur les écoquartiers (2020).

Une littérature portant sur les dispositifs d'urbanisme durable et sur la gouvernance des villes durables au prisme du genre existe en Europe, à la faveur du *gendermainstreaming* encouragé par les institutions européennes depuis les années 1990¹⁶. La structuration d'une politique d'urbanisme intégrant le genre, alors même que se produisait le tournant des villes durables, a suscité une production scientifique en Allemagne, au Royaume-Uni, en Autriche, en Suède, en Espagne... Les travaux portent sur le modèle de la ville européenne et la manière dont elle peut être un lieu d'émancipation durable (Zibell *et al.*, 2019), des ouvrages recensent des expériences et enquêtes de terrain tout en portant l'ambition d'un cadre d'analyse de ces croisements (Roberts et Madariaga, 2013). Les études de cas donnent à voir les leviers de

¹⁶ Le chapitre 4 questionne l'institutionnalisation du *gendermainstreaming* et la transversalisation des politiques de genre et des politiques environnementales.

l'intégration du genre dans les politiques de transport en commun, qui relèvent de la compétence en *gender planning* et en méthodologie de projet, comme de la capacité à construire un réseau et obtenir un appui politique (Damyanovic *in ibid.*, 2013). Le cas de Vienne est abondamment discuté étant donné son caractère de ville pionnière en la matière. En particulier, l'analyse du traitement des espaces extérieurs et des parcs en est précieuse : elle montre la nécessité d'un jeu sur les niveaux d'intimité/d'ouverture des espaces pour leur appropriation par les femmes et les jeunes filles (Irschik et Kail *in ibid.*, 2013). La discussion des résultats de cette recherche doctorale se fera en dialogue continu avec ces travaux, dont le contenu est détaillé ultérieurement dans cette thèse.

Dans un contexte de relative rareté des études en sciences humaines et sociales portant conjointement sur les politiques de genre et d'environnement en ville, encore davantage sur la végétalisation urbaine, cette recherche répond à une interrogation quant aux conditions de la circulation des modèles, des propositions, des pratiques d'intégration de l'égalité de genre dans la production des espaces publics végétalisés urbains, en tant qu'action publique.

IV. SITUER LES ACTEURS ET ACTRICES : ÉTUDIER LA PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE

Dans cette recherche, je m'intéresse au croisement du genre et du végétal urbain sous l'angle de la transversalisation des politiques publiques. Pour ce faire, il me faut définir le champ de la sociologie de l'action publique auquel je me réfère, puis préciser comment les sociologues ont abordé l'environnement, ainsi que les rapports sociaux de genre, par cette entrée.

A. DÉFINIR LE CHAMP DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE

La recherche bibliographique ne m'a permis d'identifier que peu de travaux portant sur les services des espaces verts et de nature d'un point de vue de sociologue. Ceux de Marion Ernwein, cités plus haut constituent l'une des rares références sur la production de la végétalisation en ville ayant réuni maîtres d'ouvrage, d'œuvre et jardinier·es dans la participation à l'enquête. Néanmoins, l'autrice est géographe. La science politique, le droit et la sociologie s'intéressent également aux agent·es public·ques relevant de la fonction publique territoriale mais la majorité de ces travaux portent sur l'analyse des politiques publiques, de la réorganisation de l'Etat ou bien sur une sociologie du travail et des professions. Dans ce dernier

cas, on peut citer des études analysant la position sociale des hauts fonctionnaires, la politisation des Directeur·trices Généraux·ales des Services (DGS) ou encore leur transformation « managériale » (Biland, 2019 ; Le Saout, 2013 ; Roubieu, 1994). D'autres professions ont également fait l'objet d'études : comme les médiateurs et médiatrices des institutions culturelles (Peyrin, 2008), la police municipale (Malochet, 2007) ou les métiers des guichets locaux des institutions dans les quartiers populaires (Siblot, 2010).

La sociologie de l'action publique s'inspirant des travaux de Michael Lipsky (2010 [1980]) et de Eugene Bardach (1977), elle cherche notamment à appréhender l'action publique par la stratégie des exécutants ; comme un processus continu, décentré d'un moment décisionnel mythique de conception du politique, au « niveau des rues », pour dévoiler le pouvoir discrétionnaire de ces agent·es. L'influence du courant interactionniste sur ce sous-champ de la sociologie explique la focale mise sur les guichets de diverses institutions (Dubois, 2010 ; Spire, 2008), où la réalisation de la politique publique se joue dans l'échange entre agent·e et administré·e.

Pour ce qui est des agent·es des services techniques, dont les interactions avec le public sont moins manifestes, au sein de la sociologie urbaine, des auteurs et autrices s'intéressent aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme (Blanc, 2010), à leurs pratiques professionnelles, notamment au rapport au « projet » et à la circulation des modèles (Arab et Bourdin, 2005 ; Arab, 2007, 2018), et quelques travaux abordent les métiers de l'entretien des villes (Denis et Pontille, 2020 ; Pornon, 2005). Cette littérature, ainsi que celle portant sur des profils de chargés·es de mission et du développement social, éclaire la sociologie des participant·es à cette enquête.

Dans cette thèse, j'opère donc des emprunts et des croisements entre les théories et analyses issues de la sociologie du travail et des organisations d'une part et de la sociologie politique et de la science politique d'autre part. Cette thèse ne prétend pas faire une sociologie des professions, puisqu'elle interroge différentes catégories de professionnel·les des collectivités territoriales, mais nourrit l'étude de l'articulation des politiques de genre et de végétalisation par l'analyse des conditions de travail et des rapports au métier des agent·es rencontrés. L'objet de la thèse requiert la mobilisation des concepts développés par la sociologie de l'action publique et la science politique concernant le cadrage des problèmes publics, leur mise sur agenda et leur instrumentation (Cefaï, 1996 ; Halpern et Le Galès, 2011 ; Kingdon, 2011 ; Lascoumes, 1996).

En particulier, les enjeux abordés dans cette recherche concernent la transversalisation, à savoir l'intégration, la prise en compte d'un enjeu, dans l'ensemble des politiques publiques sectorielles (Perrier, 2015) et la territorialisation de politiques publiques. Cette dernière dynamique renvoie au processus par lequel le territoire devient une base de représentation et de valeurs pour une politique publique (Baron, 2014, p. 497). En ce sens, cette thèse participe au débat relatif aux évolutions de l'action publique locale, dans un contexte de métropolisation. Ce terme renvoie à la mise en réseau des espaces urbains, dans un contexte de globalisation néolibérale (Offner, 2020) par lequel l'échelon métropolitain devient « l'échelle de référence en matière de planification » (Pinson 2020, p.112). La littérature s'intéresse à la manière dont la compétition territoriale encourage les villes à se démarquer et les politiques publiques améliorant la qualité de vie attirent les cadres et sièges sociaux. L'analyse de politiques émergentes telles que l'intégration du genre dans la production de l'espace public est particulièrement féconde pour éclairer l'articulation entre référence au territoire, distinction, ressources et leviers de l'action publique, innovation par la transversalisation, comme nous le verrons plus loin.

Ce sont d'ailleurs des éléments que l'on retrouve dans l'analyse de l'émergence de la question environnementale en tant que catégorie d'action publique par la sociologie de l'action publique.

B. STRUCTURER UNE SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Il existe un ouvrage de synthèse, dans la collection *Que sais-je*, intitulé *Action publique et environnement*, écrit par Pierre Lascombes et paru en première édition en 2012, à la suite des Grenelle de l'Environnement. Le sociologue y présente une analyse de la structuration de l'environnement en tant que politique publique et fait l'historique des cadrages successifs de cet enjeu : des risques naturels et technologiques à la constitution d'une écologie politique questionnant les champs scientifique, économique et démocratique. Il présente ensuite les principes de l'action publique environnementale, parmi lesquels on retrouve la logique de transversalisation (p.43). Puis l'auteur distingue les acteurs et actrices de cette action publique, dont les associations, les partis politiques se réclamant de l'écologie politique, les entreprises et les institutions publiques. Pour ces dernières, il analyse toute la complexité derrière l'apparent renforcement du secteur environnemental, l'originalité de son fonctionnement dû au peu de dotations institutionnelles et financières dont il dispose, qui lui confère la « force des

faibles » (p.67). Dans son propos, les villes ne sont pas présentes, ce que l'on peut expliquer par la volonté de synthèse de l'ouvrage. En effet, le troisième et dernier chapitre portant sur l'originalité de l'action publique environnementale, sa dimension territoriale et locale est soulignée et problématisée. Pierre Lascoumes suit dans ce chapitre les questions classiques de la théorie de l'action publique : de la mise à l'agenda, de la constitution des problèmes publics à la prise de décision et à la mise en œuvre. Ainsi la question environnementale éclaire-t-elle les débats scientifiques en sociologie de l'action publique, concernant la rationalité des acteurs et actrices, le rôle des controverses, des interfaces entre champs sociaux et des effets de contexte. Il mobilise les références classiques de la discipline comme l'étude de Jeffrey L. Pressman et Aaron Wildavsky sur l'échec d'un programme de développement local à Oakland (1973) et les travaux de Michael Lipsky pour analyser les échecs en droit de l'environnement comme des faits sociologiques et les interactions entre bureaucratie et destinataires de la politique publique.

De manière complémentaire, la littérature en sociologie de l'environnement prend notamment comme objets d'étude des dispositifs d'action publique pour en analyser les traits et les effets (Barbier *et al.*, 2012). C'est le cas par exemple des trames vertes et bleues (TVB). Ce dispositif né des lois Grenelle de l'environnement, vise à préserver et favoriser des continuités écologiques, par la planification urbaine. Les sociologues ont questionné la connaissance, la compréhension de cet outil juridique et urbanistique par les habitant·es et ce qu'il traduit et entraîne de la recomposition des rapports sociaux à l'environnement urbain en ville (Glatron *et al.*, 2012).

A travers cet objet de recherche, le rôle des différent·es acteurs et actrices de l'action publique environnementale est également étudié, par exemple celui de l'expertise académique dans la définition du cadre d'action publique (Vimal *et al.*, 2012). Par l'étude des jeux d'acteurs et actrices, la recherche met en évidence les interactions entre champ scientifique et champ politique et leur rôle dans la mise à l'agenda et la construction des problèmes publics environnementaux, tels que le changement climatique, et le type d'instruments à produire en réponse (Rudolf, 2012).

La sociologie et la science politique de l'environnement s'inscrivent souvent dans une sociologie de la traduction, en raison du caractère sociotechnique de nombre de ses objets (Barbier *et al.*, 2012). Elle s'intéresse également à la dimension cognitive des politiques de l'environnement, telles que la TVB, puisqu'elles mobilisent une pluralité de savoirs et

comportent un enjeu fort de transversalité et de transdisciplinarité (Alphandéry *et al.*, 2012) et peuvent alors être analysées au prisme de l'hybridation (Blanchard et Vanderlinden, 2012). Ces enjeux en viennent à poser des questions aux chercheur·ses, relatives à l'exigence d'interdisciplinarité et donc aux cadres conceptuels à mobiliser (Boudes, 2012). Cette thèse s'inscrit elle aussi à l'interface de plusieurs spécialités sociologiques : sociologie politique, sociologie du genre et sociologie de l'environnement, sociologie urbaine, tout en mobilisant des références en géographie, en science politique ou encore en philosophie. Toutefois, pour analyser la transversalisation des politiques sectorielles du genre et de la végétalisation de l'espace public, l'entrée de la sociologie de l'action publique est privilégiée (Lascoumes, 1996 ; Lascoumes *et al.*, 2018 ; Le Bourhis, 2010).

Transversalité et territorialisation sont deux axes majeurs de la problématisation de l'action publique environnementale, comme en témoigne la recherche sur son institutionnalisation. Certain·es auteurs et autrices se sont spécialisé·es dans l'étude de la structuration du développement durable urbain et ses contradictions. Les caractéristiques du développement durable urbain résident en la « force du flou » du concept, sa multiplicité et donc son potentiel de transversalité, tout comme son ambivalence : flou, le développement durable connaît une institutionnalisation par l'interstice, devant s'insérer dans des structures existantes (Hamman, 2012, p. 21, 37). S'il est un « levier de transformation de l'action publique à travers un effort de cohérence entre différents acteurs, institutions et échelles d'intervention, c'est-à-dire un cadre procédural territorial », le développement durable contribuerait à une procéduralisation de l'action publique (Hamman *in* Hajek *et al.*, 2014, p. 43). Les auteurs et autrices s'interrogent alors sur la capacité à faire mot d'ordre du développement durable, dans un contexte de compétition territoriale entre les villes (Hajek *et al.*, 2014). Ainsi elles et ils soulignent les mécanismes conduisant la mobilisation d'un concept, son instrumentation et les interactions entre champ administratif, politique, militant et scientifique. La littérature analyse également ces dynamiques par l'entrée des publics de l'action publique, en étudiant la réception de certaines catégories d'action, comme la biodiversité. De la méconnaissance de ce concept issu de l'écologie (Boudes et Glatron, 2015) à la revendication comme argument de la biodiversité, par des gestionnaires de jardins familiaux, pour les préserver face à un projet d'aménagement (Consalès *et al.*, 2015), ces travaux donnent à voir la diffusion et la structuration de la biodiversité en catégorie d'action publique légitime.

A partir d'objets plus ou moins circonscrits, des chercheur·ses ont mis en évidence l'enchevêtrement des politiques publiques et des déterminants complexes de l'évolution et de

la production de l'action publique. C'est le cas par exemple des pieds d'arbres d'alignement, dont la protection face au piétinement et à l'imperméabilisation des milieux urbains, a fait l'objet de dispositifs différents, de la grille à la végétalisation par l'herbe, significatifs des tensions entre la multitudes d'acteurs intervenant sur les sols et sous-sols urbains (Pellegrini, 2012). C'est ce que révèlent également les travaux sur la gestion différenciée : loin d'être uniquement une écologisation des pratiques d'entretien des espaces verts, gouvernée par une logique de réduction des pollutions, c'est un dispositif d'action publique marqué par des considérations politiques, économiques, esthétiques (Aggeri, 2004 ; Ernwein, 2016 ; Frileux, 2007).

L'aménagement urbain est défini par sa situation à l'intersection des politiques publiques¹⁷. Or c'est précisément ce que je souhaite étudier en choisissant pour objet la transversalisation de la politique de genre, dans le cas particulier des espaces publics végétalisés. En ce sens, cette thèse s'inscrit dans un corpus de travaux portant sur les différentes facettes de l'institutionnalisation de la cause des femmes.

C. INTERROGER LA VARIABLE DU GENRE DANS LA PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE

Les sociologues se sont emparées de l'enjeu des rapports sociaux de genre en ce qui concerne l'action publique, en étudiant d'une part les dispositifs publics à destination des publics féminins et leur transversalisation par le *gendermainstreaming*, et d'autre part les rapports au genre des élu·es ainsi que des agent·es de l'Etat et des collectivités territoriales. Ces travaux donnent à voir le rôle du genre dans la pratique de l'action publique, dans la définition des publics et dans les interactions, les trajectoires et les représentations sociales de celles et ceux qui produisent l'action publique.

Ainsi nous pouvons citer les travaux sur la parité dans les instances politiques (Baudino et Mazur, 2001 ; Bousquet *et al.*, 2017), sur l'égalité professionnelle et les rapports sociaux de genre au sein de ces instances (Bereni et Jacquemart, 2018 ; Dauphin, 2010 ; Guionnet et Lechaux, 2020). Par la comparaison internationale, cette littérature vise à établir les

¹⁷ Pour Nadia Arab, l'urbanisme est « l'activité, intentionnelle et contextualisée, dont l'objet est de transformer et d'organiser l'espace urbain, ses fonctionnalités, ses fonctionnements et ses usages en agissant par et sur sa matérialité en vue d'une situation jugée préférable » (Arab, 2018, p. 220). La multiplicité des fonctionnalités, des fonctionnements et des usages de l'espace urbain est donc l'objet de l'urbanisme. En tant que tel, il se situe au carrefour des politiques publiques, dans leur application ou leur déclinaison locale.

déterminants de la féminisation et des modalités de l'appropriation des idées féministes dans les institutions (Dauphin, 2006 ; Louargant et Côté, 2017 ; Mazur, 2009). Souvent, les auteurs et autrices rendent compte de dynamiques de long court, depuis 1945 ou les années 1970 et la deuxième vague du féminisme. Les travaux adoptant un point de vue plus resserré, reposant sur des démarches ethnographiques, analysent les « rapports de genre », autrement dit la manière dont le genre gouverne les relations de travail, la compréhension de son rôle au sein de l'administration. Par exemple, Suzanne Quintin décrit la figure des « avocates de l'égalité », pour qui les politiques égalitaires constituent « des ressources stratégiques et professionnalisantes » et qui en ont une vision « enchantée » (2020, p. 166-167). Elle interroge l'effet répulsif de la posture militante et le recours à un discours de l'innovation et de la réforme en faveur d'une expertise de l'égalité, dans un contexte où d'autres groupes d'agents évitent ou refusent la question des rapports sociaux de genre. Le recours à l'histoire de vie témoigne d'une volonté d'étudier les trajectoires conduisant à ces positionnements. L'un des enjeux qu'analysent ces travaux est celui de la professionnalisation des acteurs et actrices des politiques de genre (Jacquot, 2017). Avec l'institutionnalisation des politiques de genre, il s'agit d'étudier à l'échelle des individus et des interactions la réception, l'adaptation ou l'appropriation de l'enjeu de l'égalité de genre (Bereni et Jacquemart, 2018).

L'institutionnalisation du genre comme nouvelle norme de l'action publique a été abordée à travers le concept « d'espace de la cause des femmes » (Blanchard *et al.*, 2018 ; Revillard, 2016). Ce concept a été proposé par Laure Bereni comme qualifiant la « configuration des sites de mobilisation au nom des femmes et pour les femmes dans une pluralité de sphères sociales » (2015, p. 17). D'abord par l'étude de la structuration d'organisations propres et d'actions spécifiques, puis par celle de son extension à de nouveaux espaces, par le *gender mainstreaming*, la recherche a interrogé la mise à l'agenda de la cause des femmes, le développement de ses ressources et son instrumentation. Elle en pointe toutes les ambivalences et la manière dont l'action publique « fait le genre » et le défait, en créant ou défaisant des différences entre femmes et hommes (West *et al.*, 2009). La construction du *gendermainstreaming* dans les arcanes européens a été particulièrement discutée dans le champ scientifique français (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008a ; Fraisse *et al.*, 2008 ; Sénac-Slawinski, 2006) et européen (Huning, 2020 ; Rees, 2005). Les enquêtes concernent notamment des terrains allemands, autrichiens ou scandinaves, en raison du développement plus conséquent de l'approche intégrée du genre dans ces pays (Lang, 2009 ; Perrier, 2015). C'est

particulièrement vrai pour le *gendermainstreaming* en ce qui concerne les politiques urbaines (Rausch, 2020 ; Tummers et Wankiewicz, 2020 ; Tummers, 2012 ; Zibell, 2004).

Les travaux français s'intéressent en particulier au risque de dilution du principe d'égalité et de dépolitisation que poserait la transversalisation. En effet, le militantisme féministe est toujours confronté au paradoxe de revendiquer la différence pour espérer l'abolir (Scott et Bourdé, 1998). Cette idée irrigue le discours empreint de réticences à l'endroit de la transversalisation des politiques de genre. Ainsi lorsque Geneviève Fraisse énonce qu'avec le *gendermainstreaming* il vaut mieux parler de « familles monoparentales » que de « mères célibataires », elle explique que, nécessairement « on perd de vue la proportion, massive, de femmes concernées. C'est comme un tour de passe-passe où le catégoriel stigmatise et où le général masque le problème » (2008, p. 20). De la même manière que pour le développement durable, il est craint que le *gendermainstreaming* fasse de l'égalité de genre une notion molle et interstitielle. Les travaux sur les rapports de genre au sein des institutions mettant en lumière les résistances aux politiques de genre, l'inefficacité de l'approche intégrée est un risque. Plus encore, certaines théories féministes de l'Etat exposent comme impossible l'intégration de l'objectif féministe dans les politiques publiques, celui-ci étant nécessairement révolutionnaire (Möser et Tillous, 2020).

Une autre crainte est celle de réduire l'approche intégrée à « l'ajout des femmes » (Mazur, 2009) et partant, à l'homogénéisation de la catégorie « femmes ». Le développement des approches intersectionnelles vise justement à signaler cette erreur potentielle et le risque de reproduction de l'ordre social associé (Woodward, 2008). L'analyse de certains dispositifs d'action publique, notamment les instruments de la lutte contre le harcèlement de rue, placent cette attention au cœur de l'argumentation (Dekker, 2021 ; Hancock et Lieber, 2017). Ces objets de recherche sont particulièrement intéressants dans une perspective de sociologie de l'action publique, puisqu'est étudiée la construction du problème public, son cadrage, sa mise à l'agenda et son instrumentation.

Le chapitre 4 de cette thèse se penche plus précisément sur l'institutionnalisation des politiques de genre et de végétalisation des villes et développera davantage ces débats.

L'état de l'art produit ici est à la fois vaste et synthétique, du fait de la pluralité des thèmes et des spécialités disciplinaires mobilisées. Il rend compte de la richesse de la bibliographie dans lequel je puise pour analyser mes résultats, tout comme de la singularité de

l'objet de la recherche doctorale que je conduis. La particularité de la recherche doctorale présentée ici repose en effet sur le croisement des objets de recherche. Son inscription dans une sociologie de l'action publique en découle, en raison de la centralité de la problématique de la transversalisation et de la mise en œuvre des politiques de genre et de végétalisation.

Par ailleurs, la structure de cet état de l'art renvoie à deux grandes questions : Quelle ville est produite ? A quelle ville a-t-on droit, dans quelle mesure ? Dans le chapitre suivant, pour présenter le cadre théorique de cette thèse, je pars de ce questionnement pour définir les concepts d'appropriation et de production de la ville. En effet, l'analyse des résultats de cette enquête nourrissent au-delà de leur objet restreint. Elle s'inscrit dans une réflexion générale sur la ville contemporaine et son espace public. Ainsi, à partir de l'étude de l'*impertinence du genre*, cette thèse contribue à l'actualisation des rapports sociaux de production, de reproduction, de propriété, de genre et à l'environnement, à partir de la scène de la production publique de la nature en ville.



Illustration 2. Jardinier taillant un rosier, Rennes (Elsa Koerer, 2021)

CHAPITRE 2 - DE LA PRODUCTION URBAINE À L'APPROPRIATION COLLECTIVE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LE CROISEMENT DU VÉGÉTAL ET DU GENRE

Ce chapitre a pour objectif la problématisation de la thèse autour de la production urbaine et de l'appropriation de l'espace public urbain, au prisme du genre et de la végétalisation. L'appropriation collective renvoie aux mécanismes par lesquels un groupe d'individus parvient à exercer des droits de co-propriété sur un objet. Cela suppose une appropriation matérielle mais aussi la reconnaissance de la détention de ces droits, c'est-à-dire au fait de se savoir co-propriétaires et d'oser agir en tant que tel·les. De plus, il faut aussi qu'autrui en prenne acte.

Dès lors, il s'agit d'interroger la dialectique entre le système de production de la ville et le système de représentations de la ville des agent·es et élu·es de la production des espaces publics. Comment celle-ci conduit-elle à des définitions d'un espace public appropriable, au prisme du genre et de la végétalisation ? Passer la production de la végétalisation sous la focale du genre renseigne sur le contenu de ces définitions et sur les conditions de leur stabilisation.

Pour aborder cette question, ce chapitre est construit autour de trois sections. La première établit ce qui est entendu par production urbaine dans cette thèse. La deuxième fait le lien entre la production concrète et la production cognitive, en discutant la production de normes sociales et la place de la subjectivité. Enfin, la troisième section proposera un cadre d'analyse du produit de ces processus de production, au niveau des rapports sociaux de genre et à l'environnement, de l'espace public urbain et du changement dans l'action publique locale.

I. LE CADRE DE LA PRODUCTION PUBLIQUE DE L'URBAIN

La première section de ce chapitre opère une analyse du terme de production urbaine. En effet, l'emploi du terme production nécessite de préciser les implications théoriques qui l'accompagnent. Après avoir analysé l'insertion de la production urbaine dans les rapports sociaux à l'œuvre en ville, j'introduirai la notion de propriété. Cette thèse, en se penchant sur la production urbaine au prisme de l'action publique, y reconnaît un objet éminemment public. Toutefois, force est de reconnaître que le mode de production contemporain de la ville, à savoir la métropolisation, repose sur une recomposition mouvante et trouble du privé et du public.

A. PRODUCTION ET RAPPORTS SOCIAUX DANS LA VILLE DURABLE

Insérer la notion de production dans une analyse des rapports sociaux amène à définir des rapports de production. En partant de la définition classique de la production chez Karl Marx, je présente ici la pertinence de ce concept pour étudier la ville et l'action publique locale au prisme du genre et de la végétalisation, notamment parce qu'il est accompagné de son corollaire : la reproduction.

Dans son *Introduction à la Critique de l'économie politique*, en 1859, Karl Marx procède à la définition de la production matérielle en la situant historiquement. Lorsque nous étudions un secteur de la production, ici la production urbaine, nous l'étudions « à un stade déterminé du développement social » (1859 [1972], p.4). Pour définir la production au sens général, il la caractérise comme une « appropriation de la nature par l'individu dans le cadre et par l'intermédiaire d'une forme de société déterminée » (ibid, p. 6). Mobiliser l'expression de production urbaine requiert donc de la situer historiquement et sociologiquement comme le produit et l'activité du travail.

La nature, chez Marx, est le point de départ historique de toute production. Toute production est l'interaction entre une ressource, un être humain producteur et un instrument de production : au début de l'histoire humaine, cette ressource est naturelle – la terre, l'eau et ce qu'ils contiennent – et l'instrument est la main humaine. La production, par et pour l'appropriation des éléments naturels, est un processus cumulatif, où l'on construit les instruments de production – outils, artefacts à but de ressource tels que le ciment, les pavés, graines et plants cultivés en pépinière – et les infrastructures – réseaux de toutes sortes, entreprises et administrations – permettant des productions toujours plus spécialisées. La production s'analyse dans un contexte social spécifique : la forme de société détermine la manière dont les individus organisent la production. Dans le cas de la production urbaine, en

2022, la structuration des rapports sociaux de production – entre l’Etat et la sphère économique privée, au sein de l’institution publique – gouvernent la manière dont on produit l’espace urbain. De même, la structuration des rapports sociaux de genre s’y articule, avec celle des rapports sociaux de production, comme nous l’avons rappelé dans le précédent chapitre. Se référer à la *production urbaine* a pour objectif d’ancrer cette étude dans une théorie des rapports sociaux, suivant une approche éminemment relationnelle et processuelle¹⁸.

La notion de production structure un ensemble de travaux en sociologie urbaine. Les marxistes urbains des années 1960 et 1970 ont analysé la ville au prisme de la production. Il en est ainsi d’Henri Lefebvre, qui a développé une théorie de *La production de l’espace* (2000[1975]), ou de Manuel Castells¹⁹ qui a étudié l’urbanisation au stade du capitalisme industriel, en caractérisant la ville comme un lieu « de gestion et de domination » et non pas de production (1972, p. 25). Les thèses d’Henri Lefebvre ont été diffusées dans le champ de la géographie anglo-saxonne et opéré un retour dans les universités francophones. Les auteurs et autrices discutant de son héritage parlent fréquemment en termes de production²⁰. Si la terminologie de la production s’est progressivement détachée de l’argumentation marxiste, en raison du renouvellement des courants de la sociologie, la référence aux auteurs qui s’en revendiquaient s’est construit un espace nouveau dans les études du fait urbain. Que ce soit en géographie, en urbanisme ou en sociologie, la théorie d’Henri Lefebvre fait l’objet d’un nouvel engouement depuis une dizaine d’années. La notion de *production de l’espace* a un pouvoir heuristique indéniable, pour rendre compte des recompositions des modes d’élaboration, de réalisation des aménagements urbains et des individus et groupes sociaux qui y sont impliqués.

¹⁸ Cette analyse, puisant dans le matérialisme historique, intègre l’objet des représentations sociales comme un produit des rapports sociaux qui influence la production urbaine. La dialectique entre structure et superstructure, au sens de Marx, permet d’envisager la manière dont les rapports sociaux de genre et à l’environnement gouvernent la production urbaine. Ainsi les normes et représentations sociales concernant des catégories telles que les femmes, les hommes, la Nature et la ville nous intéressent pour cette raison. La deuxième section de ce chapitre s’intéresse particulièrement à ce rapport entre structure et superstructure dans la production urbaine.

¹⁹ Je reviendrai à ses travaux en définissant la métropolisation, puisqu’il considère la ville du capitalisme industriel au sein de « régions métropolitaines » (ibid., p. 35).

²⁰ Par exemple, François Valéas analyse les écoquartiers, comme un produit social, en citant les concepts d’Henri Lefebvre définissant les formes d’espaces en interaction, entre espace conçu, espace perçu et espace vécu (p. 51). Au cœur des travaux de Marion Ernwein sur le végétal urbain se trouve une réflexion sur l’espace public urbain en tant que produit d’un travail (Ernwein, 2019). La sociologue de l’urbanisme Nadia Arab mobilise également la notion de « production urbaine » (2018) pour étudier les projets urbains. Elle recourt à ce terme pour réinvestir la matérialité de l’urbanisme, en tant que production d’artefacts bâtis comme végétaux, et en analyser les conditions et les mécanismes, dont la production de connaissances et de concepts à partir des projets urbains réalisés. Dans son livre, elle fait référence à Lefebvre en tant que « qu’éco-marxiste » et rappelle qu’il étudiait la ville sous le « mode de production capitaliste » (ibid., p. 19).

Le propos de cette thèse s'inscrit dans un projet de décryptage des conditions et des mécanismes de la production urbaine actuelle en France. En conjuguant l'action publique locale, la nature urbaine, la politique de l'égalité et les rapports sociaux de genre, la ville et l'espace public, je constate la centralité des rapports de production. La pertinence analytique de ce concept a trois volets.

D'abord, comme expliqué ci-avant, la production désigne le produit et l'activité du travail. Or chez Marx, le travail constitue une appropriation humaine – par opposition à l'aliénation – des ressources matérielles et naturelles. Ainsi la notion de production fournit les outils conceptuels pour analyser le rapport d'appropriation d'un environnement physique, en soulignant sa dimension naturelle, suivant une perspective matérialiste. La notion apparaît donc opérante pour interroger la publicité des espaces publics végétalisés. Plus généralement, le processus de *végétalisation*, analysé au prisme de la production, permet de discuter la nature de la nature urbaine²¹.

En deuxième lieu, chez Marx, la *production* est associée au processus et au travail de *reproduction*²². Le travail de *reproduction* recouvre les activités qui permettent de maintenir et reproduire la vie humaine. Le couple binaire production/reproduction a été intégré par les théoriciennes du féminisme, pour analyser la division sexuelle du travail. Dès lors, j'entends parler de production en l'associant systématiquement à la reproduction, afin d'éclairer les dynamiques des rapports sociaux de genre.

Enfin, la référence à la production permet d'élargir la focale de l'analyse de l'élaboration et la réalisation de l'action publique. Cette thèse ne s'intéresse pas uniquement à la conception de l'action publique, ni seulement à sa mise en œuvre mais aussi à l'évolution des rapports sociaux à l'environnement et de genre. Dès lors le concept de production est suffisamment englobant pour étudier les croisements de politiques publiques émergentes, leurs fondements discursifs comme leur opérationnalisation. Contrairement à ses synonymes, il a une portée théorique claire et inscrit cette analyse dans le champ de la sociologie de l'action publique²³.

²¹ Ou *les* natures de la nature urbaine, pour faire référence à l'ouvrage de Manon Ernwein (2019).

²² Dans l'Idéologie allemande, Marx et Engels identifient les premiers faits historiques humains selon l'ordre suivant : d'abord la production devant satisfaire les besoins immédiats humains, puis la production de nouveaux besoins à satisfaire à partir des produits de cette première étape, et enfin la procréation, engendrant de nouveaux êtres humains, qui constitue la famille comme premier rapport social.

²³ La définition de l'action publique proposée par Vincent Dubois que nous avons citée au chapitre précédent emploie le terme de « production » (Dubois, 2009)

C'est pour ces trois raisons que la notion de production occupe une place centrale du cadre théorique de cette thèse. La section suivante s'intéresse plus précisément aux modes de production de la ville, au prisme de l'action publique, ce qui me permettra de poursuivre la réflexion vers la conceptualisation de l'appropriabilité de l'espace public.

B. ORGANISATION SOCIALE ET PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE LA VILLE

Toute production doit donc être définie au regard d'un mode de production situé historiquement et dans un rapport social. Dans le cas qui nous intéresse, la production urbaine en France est organisée sur le mode de la propriété publique de la ville, représentée par la commune. Cette sous-section pose les enjeux de la propriété et de l'appropriation de l'espace public urbain au regard de ce cadre théorique.

Ainsi, l'urbanisme est une compétence décentralisée et la production urbaine est le fait principal de la commune, quand celle-ci dispose des moyens humains et matériels suffisants pour assurer la rédaction de ces documents, puis la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre pour réaliser des projets d'aménagement (construction, rénovation de bâtiments publics, projets sur l'espace public...) ²⁴. En effet, l'article L101-1 du Code de l'Urbanisme, créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 décembre 2015, qui ouvre le titre préliminaire de la partie législative de ce Code, dispose que les collectivités publiques sont les gestionnaires et les garantes du territoire français, dans le cadre de leurs compétences et dans le respect de leur autonomie ²⁵. En effet, l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 a institué les principes de la décentralisation, dont une déclinaison du principe de subsidiarité, en disposant comme suit « Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mise en œuvre à leur échelon ²⁶. » Les plans locaux d'urbanisme (PLU) sont

²⁴ Néanmoins, Vincent Béal, Renaud Epstein et Gilles Pinson montrent que cette décentralisation s'est suivie d'un mouvement de reconcentration des compétences de l'Etat, produisant une verticalisation de l'action publique (Béal *et al.*, 2015 ; Epstein, 2013). Cette section propose une problématique autour de la propriété et de l'appropriabilité de l'espace public et place sa focale sur le mode de production local de la ville. La section suivante situe ce mode de production dans le contexte de la métropolisation et discute donc de l'insertion de la ville dans un réseau de production de l'action publique, impliquant l'Etat, les firmes transnationales et régionales et donc les causes et effets des « circulations croisées » observées (Béal *et al.*, 2015).

²⁵ D'après l'article 34 de la Constitution du 4 octobre 1958, c'est la loi qui détermine les principes de la libre-administration des collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources.

²⁶ C'est pourquoi, le Chapitre Ier du Titre Ier du Code de l'Urbanisme, qui définit le Règlement national d'urbanisme, précise régulièrement que des règles différentes peuvent être fixées par les documents d'urbanisme (carte communale, plan local d'urbanisme) pris par les collectivités territoriales.

élaborés par les communes ou par les Etablissements publics de coopération intercommunale²⁷ (EPCI), dont font partie les métropoles. Ces documents déterminent les orientations d'aménagement, en matière résidentielle, de transport, de zones d'activités, d'agriculture en planifiant l'occupation des sols, en désignant des zones à préserver, des trames vertes et bleues et les règles de construction pour la délivrance des permis de construire.

Concrètement, la production urbaine, compétence reconnue aux collectivités territoriales, met en œuvre la propriété publique de cette production. Tout d'abord, pour ce qui est de l'aménagement de l'espace public, celui-ci relevant du domaine public, il fait partie des biens des institutions publiques. L'organisation professionnelle et institutionnelle de la production des espaces publics suit un processus rappelant la propriété publique de ces derniers à chaque étape.

Dès lors, le maître d'ouvrage représente le commanditaire, à savoir la collectivité propriétaire, ce que l'on appelle le pouvoir adjudicateur. La profession de maître·sse d'ouvrage est celle de garant des objectifs poursuivis par ce commanditaire : objectifs des politiques publiques, maîtrise temporelle et budgétaire, respect de la réglementation. Ces agent·es, issu·es d'une diversité de métiers (urbaniste, architecte, paysagiste...), déploient des stratégies en matière de (ré)aménagement et élaborent un programme auquel la maîtrise d'œuvre devra se conformer. La maîtrise d'ouvrage peut être assurée par un service en propre (maîtrise d'ouvrage de la direction Nature urbaine/Espace public pour les espaces verts) ou bien par un service compétent pour le compte d'une autre direction de la même collectivité (maîtrise d'ouvrage de la direction Nature urbaine/Espace public pour le compte de la direction Education pour la végétalisation des cours d'école).

La maîtrise d'œuvre est la profession de conception précise du projet : à partir du programme établi par la maîtrise d'ouvrage, il s'agit de faire une proposition intégrant la prise en compte des réseaux, de la situation et des conditions géophysiques de l'espace à modifier, sur esquisses puis sur plans, avec un chiffrage et un cahier des charges pour la réalisation et la conduite du chantier. Cette proposition a une dimension paysagère et comprend une proposition d'équipements, de matériaux et d'essences végétales. Selon le cas, la maîtrise d'œuvre peut être réalisée en interne, par le service de maîtrise d'œuvre de la même direction (agent·es avec une

²⁷ L'Etat et ses services déconcentrés sont à la disposition des communes et EPCI pour l'élaboration du PLU et vérifient leur compatibilité avec la législation, ainsi qu'avec les autres documents d'urbanisme, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

formation en architecture ou en paysage généralement), ou, en fonction du plan de charge du service ou des exigences techniques du projet, par une entreprise de paysage. Dans le cas d'une externalisation²⁸, le recrutement fait l'objet d'un appel d'offres et lorsque le réaménagement de l'espace public végétalisé fait partie d'un projet plus large (ZAC, requalification d'un espace avec construction...), il s'agit d'un lot d'un marché. Selon les objectifs visés par le programme, l'entreprise de paysage peut être sollicitée par un aménageur et peut s'adjoindre les services d'un bureau d'études technique, dans la réponse à l'appel d'offres. La maîtrise d'œuvre se situe au carrefour d'une diversité de métiers et d'enjeu (VRD, gestionnaires des services publics, firmes d'infrastructure, BTP – promoteurs-constructeurs, experts et bureaux d'étude).

Ainsi l'action publique locale, en matière de production de l'espace public suit un principe d'autonomie large, en particulier pour ce qui est de l'aménagement de l'espace public, dont les communes sont propriétaires. Toute réflexion sur l'appropriation de l'espace public doit partir de la description de ce cadre juridique et institutionnel²⁹.

En effet, la notion d'appropriation s'est imposée comme un enjeu central dans mes travaux, car mon objet de recherche croise un renouvellement matériel, paysager et fonctionnel de l'espace public par sa végétalisation, avec la question du renouvellement de ses publics, par la promotion de l'égalité de genre et donc la favorisation de la mixité et de la féminisation des pratiques. Nécessairement, la dimension méliorative de la notion d'appropriation en fait une modalité idéale d'usage de l'espace public³⁰ qu'il convient d'interroger.

La notion d'appropriation figure déjà dans la définition de la production, puisque celle-ci constitue un processus d'appropriation d'un environnement matériel³¹. D'après le *Trésor de la langue française*, le terme appropriation prend deux significations principales, selon que l'idée dominante est l'adaptation à un usage (« rendre propre à ») ou bien la propriété (« s'en rendre propriétaire »). C'est cette deuxième acception qui m'intéresse d'abord dans le cas de

²⁸ Je discuterai davantage le rôle du secteur privé dans la production de l'action publique dans la section suivante, pour expliquer la dynamique de métropolisation à l'œuvre pour les villes françaises.

²⁹ Le chapitre précédent présente un état de l'art autour du concept d'appropriation. Ici, il s'agit de prendre position vis-à-vis de ce concept et de définir ce que l'on entend par « appropriabilité de l'espace public » dans cette thèse.

³⁰ L'expression « favoriser l'appropriation de l'espace public par les femmes et les filles » est employée dans la lettre de consultation pour une prestation d'études portant sur le genre et la nature urbaine, rédigée par l'Eurométropole de Strasbourg (juin 2020), en tant qu'objectif d'action publique. Cette lettre précise les attendus de l'étude pour laquelle l'Eurométropole de Strasbourg a ouvert un appel d'offres, dont la SCOP Aubépine a été lauréate. C'est ainsi qu'a été formalisé le partenariat entre cette collectivité et mon employeur, pour l'organisation de cette recherche doctorale.

³¹ Cette définition de la production renvoie aux définitions de l'appropriation formulées par Henri Lefebvre et Perla Serfaty-Garzon, telles que discutées au précédent chapitre. J'y soulignais la dimension subjective du rapport d'appropriation et son rôle dans la subjectivation politique, entendue comme une prise de pouvoir d'agir.

l'espace public³². On peut schématiser théoriquement la Ville, en tant qu'entité abstraite et personnalité juridique, comme propriétaire de l'espace public. Les agent·es de la Ville en sont alors les gestionnaires et les garants, et les habitant·es et usager·es, les destinataires.

L'espace public est donc la propriété de la Ville et l'appropriation est un processus par lequel les destinataires de cet espace peuvent y exercer un droit de propriété partagé³³. En effet, si la Ville est propriétaire de l'espace public, elle est instituée par la communauté de ses résident·es qui, par l'exercice des droits associés à leur citoyenneté, élisent un conseil municipal pour délibérer et gouverner. Ce n'est donc que par délégation que la Ville en est propriétaire, par l'opération juridique d'édiction de règles et d'une structure intitulée « Ville ». Néanmoins, l'appropriation habitante désigne un processus, c'est donc bien qu'il y a un problème, et que le partage de la propriété de la Ville demeure théorique. Poser la question du genre des usages et des pratiques de l'espace public interroge l'universalité théorique du partage de la propriété³⁴.

La référence à la propriété apporte doublement à l'analyse : d'une part parce qu'elle situe les usages vis-à-vis du droit (de propriété) et donc des possibilités matérielles et légales d'action et d'autre part parce que, partant, elle donne à voir la dimension superstructurelle de l'attribution des possibilités d'action, à savoir la légitimation de certaines pratiques et la sanction d'autres³⁵. Ainsi, la Ville donne ou offre à ses habitant·es et usager·es un espace public et leur permet de se l'approprier, dans une certaine mesure. Cette conception de l'appropriation nous permet d'analyser le matériau produit dans l'enquête, pour identifier ce qui relève du permis de s'approprier. Comment peut-on agir ? Est-on encouragé·e à inventer de nouveaux usages ? Comment les limites de l'appropriation sont-elles manifestées ? Quels usages sont tolérés, réprouvés, sanctionnés ? Les modalités et les justifications de l'organisation d'un tel permis de s'approprier, renseignées par l'étude des pratiques et du discours des élu·es et des agent·es de la Ville éclairent les représentations qu'elles et ils se font de la ville et de ce qu'elle devrait être.

L'emploi du terme d'*appropriabilité* de l'espace public végétalisé rend alors compte de la formulation d'une problématique, centrée sur le point de vue de ces acteurs et actrices, et

³² La première acception « rendre propre à » fait écho à la théorisation de l'appropriabilité dans le chapitre 11 de cette thèse et introduit ci-après dans ce chapitre de cadrage théorique.

³³ Cette problématique est l'objet du chapitre 11 de cette thèse.

³⁴ En posant le problème de cette façon, je poursuis donc les réflexions mises en lumière précédemment, dans l'état de l'art (Chapitre 1, Section C).

³⁵ En particulier, dans le chapitre 8, je mets en évidence la catégorisation sociale des pratiques valorisées et réprouvées de l'espace public végétalisé, selon le genre, opérée par les agent·es en charge de sa production.

fondée sur l'articulation entre propriété et représentations sociales des usages légitimes de ces espaces. Ces représentations sociales sont le fruit d'un mode de production (au sens *d'une société*) et sont sujettes à évolution. En l'occurrence la dynamique actuelle de la production des villes peut être analysée au prisme du processus de métropolisation.

C. BROUILLAGE DU PUBLIC ET DU PRIVÉ DANS LA MÉTROPOLISATION

La métropolisation caractérise la dynamique actuelle de production des villes : à la fois des grandes villes qui sont reconnues géographiquement et économiquement comme des métropoles, en tant que lieux de concentration des pouvoirs économiques et politiques, dans la mondialisation, que les villes de plus petite taille, qui entraînent l'activité d'une aire urbaine localisée, en raison de l'interdépendance des territoires.

Dès les années 1970, certains auteurs ont identifié une dynamique métropolitaine, en analysant l'urbanisation massive à l'œuvre. C'est le cas de Manuel Castells (1972) qui définit des « régions métropolitaines » comme nouvelle forme spatiale dont la caractéristique est « la différenciation dans l'espace des activités, des fonctions et des groupes, et leur interdépendance suivant une dynamique sociale largement indépendante de la liaison géographique » (*ibid.*, 35). Selon lui, l'évolution technique et le stade avancé du capitalisme permettent de distancier les fonctions productives de leurs marchés comme des lieux de production des matières premières et de spécialiser les espaces par zones. Ce développement produit une interdépendance, car, puisque spécialisées, les régions et villes sont dépendantes les unes des autres, à savoir qu'elles entretiennent des « relations asymétriques entre des formations sociales telles que l'organisation structurelle de l'une d'elles n'a pas de logique hors de son insertion dans le système général » (*ibid.*, 33). Il parle alors de « métropolisation ».

Son modèle d'analyse caractérise un nouveau mode de production, fondé sur la spécialisation géographique et l'interdépendance de régions, au sein duquel la ville n'existe plus en tant que système relativement autonome, mais ne peut se comprendre qu'au sein de ce réseau métropolitain. La métropolisation a un effet sur la structure spatiale, par l'hyperspécialisation des villes, qui produit selon Manuel Castells une « stratification urbaine », au sens de la stratification sociale³⁶ (1972, p. 218).

³⁶ Des travaux ultérieurs sur la métropolisation se sont intéressés à l'objectif d'attractivité des villes vis-à-vis de certains groupes sociaux : la proposition de Robert Florida des « classes créatives » a probablement été la plus discutée (Florida, 2015).

En France, la métropole fait l'objet d'une qualification juridique. Après l'institution liminaire de cette nouvelle catégorie dans la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriale, qui ne concernait alors que Nice, c'est la loi dite MAPTAM du 27 janvier 2014 qui dispose que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 400.000 habitant·es, dans une aire urbaine de plus de 650.000 habitant·es, deviendraient de fait des métropoles de plein droit au 1^{er} janvier 2015. Cette catégorie de métropole de droit commun a été élargie aux EPCI à fiscalité propre qui forment un ensemble de plus de 400.000 habitant·es et dans le périmètre desquels se trouve le chef-lieu de région ou bien lorsqu'ils forment des zones d'emploi (Kada, 2014a). Cette catégorie juridique est marquée par la volonté de différenciation entre les métropoles (Béhar, 2014 ; Kada, 2014b ; Parnet, 2015). Ainsi le droit s'adapte à une dynamique de spécialisation des villes et même, il encourage l'invocation du statut de métropole, par l'institution d'une métropole de droit commun, accessible aux villes d'influence plus restreinte (comme Le Mans, Brest ou Besançon). Cette catégorie de collectivité territoriale est particulièrement flexible³⁷. Elle anticipe l'intensification de la métropolisation, au sens géographique et économique, et permet l'inscription de villes moyennes dans la compétition territoriale. Le cadre du droit de l'Union européenne, reposant sur une organisation territoriale en régions et métropoles, encourage également cette logique (Pasquier, 2016).

Le fait métropolitain est donc marqué par un jeu entre standardisation et différenciation entre les villes (Béhar, 2014). Cet effet de la compétition territoriale des villes est constatée par ailleurs, montrant la systématisation d'un mécanisme de stimulation de l'innovation et du profit³⁸ (Huré, 2014). L'internationalisation des secteurs du mobilier urbain et des infrastructures, comme de la compétition interurbaine, contribue à un mouvement de convergence et de standardisation, par la circulation de modèles (Faure *et al.*, 2012). En effet, le développement du marketing territorial répond au besoin de produire des marqueurs politiques et économiques, servant de signaux sur le marché interurbain, pour capter les

³⁷A Lyon, la métropole constitue une collectivité territoriale de plein exercice, avec la disparition du Conseil départemental du Rhône (Kada, 2014a, 321)

³⁸ Dans le cas des vélos en libre-service, Maxime Huré montre que la volonté de différenciation portée par les élu·es pour valoriser leur action trouve un débouché dans la course à l'innovation : les municipalités concourent à des labels, des appels à projets pour « capter de nouvelles ressources proposées par les Etats » (Huré, 2014, §37). L'auteur souligne alors le rôle de l'Etat et des municipalités dans l'organisation d'un marché du vélo en libre-service puisque, pour ces collectivités, proposer ce service de mode de déplacement alternatif tient de « l'alliance » avec les entreprises (ibid., §38). De fait, l'émergence d'un secteur privé du vélo en libre-service participe à l'internationalisation des entreprises, comme Maxime Huré le démontre dans le cas du marché remporté par Clear Channel à Rennes, ce qui permet à cette entreprise américaine d'entamer son implantation en Europe (ibid.).

ressources étatiques et les investissements privés. La métropolisation est un processus de concentration des firmes et de la financiarisation du capitalisme.

Cette thèse mobilise le concept de métropolisation, davantage que le terme « néolibéralisation » ou « ville néolibérale » (Pinson, 2020). En effet, si Gilles Pinson décrit la financiarisation comme une dimension de la néolibéralisation des villes (2020, p. 85) et qu'il inscrit donc son analyse de la ville dans l'étude des processus économiques et de l'évolution du capitalisme, le terme « métropolisation » paraît plus adapté. Alors que « néolibéral » renvoie à la composante idéologique d'un stade avancé du capitalisme marqué par la financiarisation, depuis les années 1980, la « métropole » renvoie à une approche structurelle de l'évolution de la ville. Il s'agit d'étudier la production des espaces publics végétalisés et la prise en compte des rapports sociaux de genre dans un contexte, dans un mode de production spécifique. Si l'analyse porte sur les dimensions structurelle et superstructurelle (par l'étude des normes et représentations sociales à l'œuvre), elle repose sur un postulat matérialiste, c'est pourquoi son point de départ est nécessairement structurel. L'étude de la métropolisation comme mode de production capitaliste contemporain des villes précède celle de l'idéologie urbanistique et néolibérale³⁹.

Les capitalismes urbains ont été étudiés par des économistes comme Dominique Lorrain, pour ce qui concerne les firmes d'infrastructures. Ces entreprises ont bénéficié à la fois de la décentralisation et de l'ouverture des marchés publics à partir des années 1990 (Lorrain *et al.*, 2002), alors que l'ossature de la ville se transforme par l'importance croissante des réseaux (Lorrain, 2002). Il montre que les très grands promoteurs sont dorénavant adossés à un grand groupe d'infrastructures, pour parer à la cyclicité de l'économie du logement et prendre en compte la complexification des produits attendus (raccordements, prestations liées aux réseaux), comme dans le cas de Vinci ou Bouygues (Lorrain, 2002, p. 18-19). En parallèle, la financiarisation de la ville se constate dans l'évolution du rôle des banques, qui interviennent dans un rôle de conseil en amont d'opérations de privatisation ou de délégations de service public (*ibid.*, p.17). L'ouverture de ce marché a eu un impact sur la ville par l'introduction de principes issus du marché financier en ville, comme le *winner takes all* qui nécessite un positionnement extrêmement rapide et qui, selon l'auteur, explique le succès mondial du modèle de Bilbao (Lorrain, 2011, p. 1108). Les stratégies financières accélèrent le processus de

³⁹ La section suivante s'intéresse aux effets de la métropolisation sur le cadre idéologique et les représentations sociales à l'œuvre dans la production de la ville.

métropolisation en formulant l'idée d'une « ville stratégique et spécialisée⁴⁰ » (ibid., 1108). L'effet sur la production de la ville et de l'espace public de ces dynamiques tient de la concurrence et de la concentration des ressources dans les métropoles les plus compétitives et de cette aversion au risque⁴¹ (Lorrain, 2011). La morphologie de l'espace dans les complexes commerciaux privés, qui ont tout du quartier avec ses rues et places publiques, mais souvent sous statut privé, témoigne du brouillage des différences entre privé/public induit par la montée en puissance des firmes dans la production urbaine (Lorrain, 2002, p. 29-30).

Ce brouillage se retrouve également dans la gouvernance des villes, au vu du rôle décisionnel croissant du secteur privé (ibid., p. 30). En effet, la mise en réseau des villes par la métropolisation, ainsi que la concentration et l'internationalisation des firmes d'infrastructure et financières, s'accompagne d'un marché des « bonnes pratiques » (Devisme *et al.*, 2007). Au sein de ce marché, les acteurs et actrices de l'expertise prennent le rôle « d'intermédiaires », de l'action publique urbaine, à la frontière poreuse entre sphères publique et privée⁴² (Nay et Smith, 2002).

Le mode de production de l'action publique évolue du fait de cette mise en réseau et en concurrence, du fait de l'interdépendance et de la compétition qui caractérisent la métropolisation, dans un contexte d'internationalisation et de financiarisation. Renaud Epstein a démontré, à partir du cas de la rénovation urbaine, que la verticalité du mode de gouvernance de la production urbaine a été renouvelée à la fin du XXème siècle (Epstein, 2013). Il le qualifie de « gouvernement à distance », dont le principe repose sur l'expérimentation locale et l'exemplarité (2013, p.278). L'Etat laisse se développer des initiatives, ou les encourage avec des systèmes de concours, de labels, d'appels à projets, avant d'en faire la synthèse et de les cadrer sous la forme de nouveaux dispositifs (Epstein et Pinson, 2021, p. 31). Ce mode de gouvernance, par l'incitation pour obtenir des ressources supplémentaires (Epstein, 2013, p. 306), produit une convergence autour de principes diffusés par l'Etat central⁴³.

⁴⁰ C'est ce qu'a démontré Saadallah Zaiter dans sa thèse en gestion et management, portant sur les sociétés foncières cotées en bourse, par le surinvestissement dans certaines zones géographiques, en raison de l'aversion au risque et d'un « biais domestique » (Zaiter, 2021).

⁴¹ En effet, Dominique Lorrain analyse la construction d'ensembles multifonctions (complexes commerciaux, avec bureaux, logements, équipements de loisirs...) au prisme de la prévention du risque de perte de rentabilité par la diversification et la complexification des produits proposés (ibid., p. 1109).

⁴² Deborah Galimberti propose d'étudier les trajectoires des expert-es du développement économique dont le rôle de consultance est, pour elle, une « condition structurelle du redéploiement spatial du capitalisme » (Galimberti, 2022, §2).

⁴³ Le même phénomène a été identifié au niveau de l'Union européenne à propos des programmes Urbact I et II (Arab, 2007, 39). Vincent Béal y voit une conduite des conduites au sens de Michel Foucauld (Béal et al., 2015,

Les effets de la métropolisation sur la production de l'espace public et de la ville durable ont donc déjà fait l'objet d'études. Cette thèse questionne alors la place des politiques d'égalité de genre dans un contexte de compétition interurbaine. Par exemple, la reconnaissance et la médiatisation de chercheur·ses et bureaux d'études spécialisés sur cette question, tel·les que Yves Raibaud, Edith Maruéjols et son cabinet l'aRobe, le bureau d'études Genre et Ville, indique la constitution d'un espace de circulation des idées et des « bonnes pratiques » fondé sur un marché de l'expertise. Le fait que cette thèse soit conduite en CIFRE doit également être analysé suivant cette perspective. L'intégration du genre dans la production de l'espace public peut faire figure d'innovation permettant aux villes de se distinguer sur la scène nationale voire internationale (Arab, 2007). Les conditions de production de telles politiques, comme leur cadrage et leur instrumentation, se comprennent donc dans le contexte de la métropolisation.

Dans cette section, j'ai défini la production, l'appropriation et la métropolisation afin de caractériser le mode de production actuel de la ville.

PRODUCTION : Produit et activité du travail par laquelle l'individu s'approprie la nature ou un objet pour répondre à un objectif socialement et historiquement déterminé.

APPROPRIATION : Processus par lequel un individu ou un groupe conquiert et exerce des droits de propriété sur un objet.

MÉTROPOLISATION : Processus de spécialisation et d'interdépendance croissante des espaces urbains, stimulé par la compétition mondiale et par la gouvernance à distance de l'Etat, produisant une dialectique entre différenciation et standardisation des politiques publiques pour obtenir l'allocation de ressources privées et publiques (la recherche de l'attractivité).

Cette approche structurelle me permet désormais d'envisager la dimension superstructurelle de la production des espaces publics. En effet, cette thèse se penche sur l'intégration du genre en urbanisme comme émergence d'une nouvelle norme de l'action publique. Il faut alors croiser

114). Pour lui, le plan Ville Durable, que le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables a proposé en 2008, à l'issue du Grenelle de l'environnement, a pour objectif d'identifier « des modèles qui seront diffusés dans un second temps » et mobilise pour ce faire des ressorts « doux », tels que les appels à projets (2015, 119).

les deux niveaux de lecture, structurel et superstructurel ou cognitif, pour comprendre la circulation des problèmes publics et des instruments de l'action publique.

II. LES IDÉES ET L'ACTION DANS LA PRODUCTION DE LA VILLE

Une fois le cadre structurel d'analyse du terrain établi, la question qui se pose est celle de l'identification des moteurs du changement dans le cas de l'introduction d'une nouvelle politique publique, à savoir la perspective de genre dans la production des espaces publics végétalisés. Cet enjeu est à la fois théorique et méthodologique car les réponses apportées fondent la démarche scientifique de la construction d'un terrain de recherche et des outils d'analyse du matériau pour rendre compte de la trajectoire d'une politique publique en construction. Pour cette raison, cette section discute de la place des idées, des individus, de leur réflexivité, au sein d'une institution et à l'interface des sous-systèmes sociaux, dans le cadre théorique pour cette thèse.

A. APPROCHE IDÉOLOGIQUE ET INSTITUTIONNELLE DE LA MÉTROPOLISATION

Dans la section précédente, j'ai évoqué la « néolibéralisation » comme la composante idéologique de la financiarisation du capitalisme. Dans cette sous-section, il s'agit d'analyser les effets de la métropolisation sur le cadre cognitif de l'action publique urbaine. En effet, l'idéologie désigne une vision du monde déterminant l'action. Cet ensemble de représentations sociales est socialement et historiquement conditionné par le mode de production et la position sociale de l'individu. Toutefois, l'idéologie met en récit ces représentations et pour donner une justification normative à l'action.

Ainsi, Henri Lefebvre qualifiait l'urbanisme d'idéologie, de « pathologie de l'espace » et l'urbaniste de « médecin de l'espace, [qui] aurait la capacité de concevoir un espace social harmonieux, normal et normalisant » (Lefebvre, 2009, p. 41). Dès lors la production de la ville consiste en la résolution de problèmes spatialisés toujours plus nombreux. Manuel Castells s'est également intéressé à l'idéologie urbaine et parle du « mythe de la culture urbaine⁴⁴ » dont il

⁴⁴ Il caractérise cette pensée par deux dimensions principales : d'abord, la segmentation, l'utilitarisme et l'absence de communication directe (spécialisation fonctionnelle des activités et représentation politique, résultantes de la division sociale du travail et de l'économie de marché) et ensuite le renforcement de la différenciation des individus

identifie les origines dans l'école sociologique allemande (Tönnies, Spengler, Simmel), puis ses influences sur l'école de Chicago (Park et Wirth notamment) (Castells, 1972, p. 104). Pour lui, les dispositions cognitives et culturelles constatées par ces auteurs ne relèvent pas d'une configuration spécifique aux villes, par opposition aux campagnes et aux villages, mais du développement historique matériel. La « culture urbaine » représenterait la société toute entière, elle est donc un mythe qui « raconte, idéologiquement, l'histoire de l'esprit humain » (Castells, 1972, p. 113-114). Il s'agit d'une critique classique de thèses idéalistes, du point de vue d'un penseur marxiste, donc matérialiste⁴⁵. La critique de la supériorité de l'esprit sur les conditions matérielles, d'une « technocratie humaniste » (ibid., p. 112), conduit à la critique de l'idéologie des urbanistes. Caractérisées par « l'*hubris* de la rationalité » (Castoriadis, 1986, p. 100), les urbanistes auraient tendance à penser que la ville peut tout. C'est pourquoi il est essentiel, à ce stade de définition du cadre théorique de cette thèse, d'aborder la dimension idéologique de la métropolisation.

En effet, la spatialisation des problèmes sociaux et l'importance croissante conférée à l'urbanisme pour les résoudre s'explique par des raisons structurelles. C'est parce que la métropole devient l'échelon de référence pour la planification urbaine (Offner, 2020), que les enjeux sociaux sont de plus en plus localisés. L'Etat central délègue ainsi la conception de solutions originales et innovantes aux villes, dont il effectue le recensement et la synthèse, pour diffuser les « bonnes pratiques » (Epstein et Pinson, 2021). On observe alors une territorialisation de l'action publique, qui constitue « d'abord une localisation de l'action publique, autrement dit de la définition et du traitement des problèmes publics » (Douillet et Lefebvre, 2017, p. 50). Il s'agit bien d'une urbanicisation des enjeux sociaux, c'est-à-dire une lecture territorialisée de ces enjeux. C'est notamment le cas pour la transcription politique des luttes pour l'égalité et contre les discriminations, qui passe par une réduction de l'enjeu à ses portions traitables à l'échelle locale⁴⁶ (Debenedetti, 2010).

par la densité de leur co-présence qui produit une « juxtaposition sans mélange » qui produirait d'après Simmel une crise de la personnalité.

⁴⁵ Manuel Castells opère d'ailleurs à une verte critique du « droit à la ville » d'Henri Lefebvre, auquel il reproche le caractère trop idéologique et l'effacement de la lutte des classes, même s'il reconnaît son apport théorique sur les liens entre question urbaine et reproduction élargie de la force de travail – ces critiques sont à comprendre dans le contexte des débats entre marxistes des années 1970.

⁴⁶ Marie-Christine Debenedetti met par exemple en lumière la constitution du local comme « le laboratoire de la lutte contre les discriminations ethnoraciales » (Debenedetti, 2010, 156). Cet enjeu social ne peut alors qu'être pensé comme « problème à résoudre » par l'échelon local (ibid., p. 159) et est donc réduit à la portion qui peut être résolue localement, à savoir aux discriminations dans l'emploi (ibid., p. 162). En mobilisant le concept de

Alors que l'évolution du mode de production s'est caractérisée par une division sociale du travail toujours accrue et par une sectorisation intense, notamment dans l'action publique, l'idéologie urbaine entend sortir du référentiel sectoriel (Douillet et Lefebvre, 2017, p. 50-51). En effet, ces évolutions se déroulent dans un contexte institutionnel, dont nous avons vu la dimension juridique dans la section précédente. La métropole est également une institution qui s'ajoute à la commune ou l'absorbe⁴⁷. Se pose alors la question du positionnement à tenir pour analyser la ville-métropole en tant que sous-système social. Au vu des développements précédents, je cherche un cadre théorique d'analyse des pratiques et des représentations sociales des individus et groupes, au sein du sous-système social considéré, combinant approche matérialiste et analyse cognitive.

Le concept bourdieusien de champ social définit des caractéristiques des sous-systèmes sociaux permettant d'en comprendre la stratification sociale, grâce à l'outil conceptuel des capitaux et la valorisation spécifique de certaines formes de capitaux au sein de chaque champ. Ce cadre théorique vise à comprendre les dynamiques et les controverses dans ces sous-espaces sociaux, en fonction de l'évolution des rapports de force au sein du champ qui est déterminée par l'accumulation combinée des quatre formes de capitaux par les individus ou groupes sociaux portant une controverse, relativement aux titulaires du consensus⁴⁸.

Or l'étude de l'institution ville-métropole a ceci de particulier qu'elle emprunte au champ politique, puisque gouvernée par un conseil métropolitain et un conseil municipal, dont les groupes sont affiliés aux partis politiques, tout autant qu'elle est une institution administrative particulièrement hiérarchisée. De plus, le contexte de la métropolisation implique un brouillage des sphères publique et privée, des réseaux d'expertise (dont les agent·es proviennent également du champ académique) et des échelles d'action ou des mobilités variées des acteurs et actrices : c'est-à-dire qu'elle propose davantage de frontières et d'interfaces au champ qu'une structuration autonome.

Dans ce contexte, la démarche que j'ai retenue est davantage empiriste et trouve son point de départ dans l'analyse des individus au sein de l'institution. La recherche d'une

carrière, elle montre bien que la territorialisation produit à la fois l'idéologie urbaine de résolution du problème du racisme et sa limite indissociable, par sa dépolitisation et sa circonscription au local.

⁴⁷ Dans le cas de Strasbourg, l'administration métropolitaine et communale sont fusionnées au sein de l'Eurométropole.

⁴⁸ Très récemment, la problématique de l'analyse de l'action publique au prisme de la sociologie des champs a été ravivée, par la publication d'un premier ouvrage collectif et l'ouverture d'un champ de recherche sur les structures sociales de l'action publique (Dubois (dir.), 2023)

dialectique entre stratification sociale et représentations sociales a conduit à la mobilisation de conceptions proches de la théorie de la structuration d'Anthony Giddens. Ainsi, Jacques Lagroye propose un cadre d'analyse fondé sur la dialectique entre la position et le rôle politique occupé dans une institution par les individus (Gaïti et Sawicki, 1997, p. 8). Il définit la position occupée dans l'institution comme la situation objective des individus, qui « peut être approchée en termes de rang dans l'institution, de hiérarchie, de spécialisation, de tâches particulières, mais aussi de prestige, de salaire, de possibilités d'action etc » (ibid., p.8) et qui peut être caractérisée par des indicateurs clairs. Le rôle de ces individus est alors « l'ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider et, surtout, de la rendre sensible aux autres. » (ibid., p.8). Les agent·es sont doté·es d'*agency* et de réflexivité, elles et ils peuvent donc tenir ou non le rôle associé à leur position. Il cite Anthony Giddens en précisant que le concept de rôle ne doit être mobilisé que dans les cas où les modes de conduite sont régis par un ensemble de normes bien établi (ibid.). Ce cadre d'analyse vise l'étude des interactions au sein de l'institution, au prisme des « attentes » vis-à-vis des participant·es à l'interaction, en fonction de leur position (ibid., pp.9-10)⁴⁹.

Ainsi les évolutions du mode de production de l'action publique, marquées par une porosité croissante entre public et privé et par la financiarisation du capitalisme, qui se traduit à l'échelle des villes par la métropolisation participe à la recomposition des normes et des attentes vis-à-vis des agent·es en charge de la production de l'action publique. La néolibéralisation est la dimension superstructurelle de cette évolution. Elle est associée à des normes de modernité, d'action réformatrice et d'ouverture aux innovations, dont celle d'intégration de l'égalité de genre.

Ce cadre d'analyse permet donc également d'éclairer les discours et les représentations sociales des agent·es, comme leur mise en pratique dans les interactions et la production de

⁴⁹ De même, si la dialectique entre position et rôle concerne davantage les attitudes et comportements des individus en situation d'interaction, on peut élargir la réflexion sur la recomposition des normes à l'œuvre dans la définition des politiques publiques. Pour ce qui est des normes de la masculinité au sein des élites masculines de l'administration, elles montrent la « persistance du 'régime de genre' historiquement établi dans ces administrations » (Bereni et Jacquemart, 2018, 75). L'adhésion de principe à la nouvelle norme d'égalité de genre « peut constituer, pour eux, une manière de mettre en scène leur loyauté aux normes de l'administration 'modernisée' par les réformes » (ibid., p. 81). L'article précise que la position de ces agents leur permet cependant de s'affranchir de la norme dans leur pratique.

l'action publique. A partir de l'étude du fonctionnement institutionnel des individus, on peut donc appréhender les subjectivités à l'œuvre.

B. SUBJECTIVITÉS, DISCOURS ET PRATIQUE DES NORMES SOCIALES

La construction de cette recherche doctorale autour d'un objet nouveau dans la production urbaine interroge les stratégies d'individus portant l'objectif de l'égalité de genre. Au cœur de cette thèse se produisent des rencontres entre agent·es appartenant à des sous-champs sectoriels au sein de l'institution. La focale placée sur ces interfaces pose des questions théoriques et méthodologiques pour saisir les dynamiques de constitution d'une nouvelle politique publique et de ses modes de justification. Dans cette situation, il est nécessaire de développer un propos sur la subjectivité et sur la place accordée aux discours de sorte que cette thèse puisse mettre en évidence les normes sociales à l'œuvre et contribuer au débat sur le changement social au sein des institutions.

Le cadre d'analyse présenté ci-haut situe la subjectivité des agent·es dans l'articulation de leur position et de leur rôle. Les discours et les représentations sociales portées par les agent·es suivent des évolutions multifactorielles et la trajectoire sociale des individus, déterminées par la position sociale, le genre, la position au sein de l'institution, la génération... L'apport d'une nouvelle controverse dans le champ, notamment pour la formulation d'une nouvelle politique publique, comme la perspective de genre en urbanisme, constitue une occasion de discuter et clarifier les représentations, les prises de position, en lien avec la stratification sociale de l'institution⁵⁰ (Bereni et Jacquemart, 2018). Pour théoriser ce rapport entre la subjectivité individuelle, exprimée notamment par le discours, et l'institution, le concept de réflexivité est particulièrement pertinent⁵¹. D'après Sandrine Rui, le sens premier de

⁵⁰L'introduction de nouvelles politiques d'égalité professionnelle permet par exemple une « réflexivité de genre » pour les hauts-fonctionnaires interrogés par Laure Bereni et Alban Jacquemart, qui observent dans l'analyse de ces entretiens que « certaines dimensions de l'ordre de genre » ont été explicitées (2018, p.74). Cet article renseigne sur les conditions et les modalités d'adhésion à la norme d'égalité de genre chez les hauts fonctionnaires masculins (2018). L'article développe le concept de « masculinité dirigeante » pour étudier les attitudes, comportements et représentations sociales des « hommes qui dominent les organisations de travail », au croisement de leur socialisation de genre et de « la définition du 'bon dirigeant' » (ibid., p. 74). L'émergence d'une nouvelle norme ne se fait pas sans tension. Deux catégories de dirigeants apparaissent, selon l'âge, entre les cadres les plus âgés qui pratiquent leur rôle suivant une « masculinité 'bourgeoise' et traditionnelle » et ceux âgés d'une trentaine d'années, qui incarnent une « masculinité d'affaires 'transnationale', sensible à l'égalité » (ibid., p. 74).

⁵¹ Dans le contexte du mode de production contemporain du capitalisme, marqué par l'individualisation de la société, la réflexivité des individus caractérise l'expérience subjective de leur position et de leurs pratiques sociales (Hamel, 2007 ; Rui, 2012). En ce sens, ce concept structure le débat épistémologique de la place à accorder à

la réflexivité est celui de « mécanisme par lequel le sujet se prend pour objet d'analyse et de connaissance » (Rui, 2012, p. §1).

L'auteur qui a placé la réflexivité au cœur de sa sociologie est Anthony Giddens. Pour expliquer la constitution de la société, le sociologue britannique propose une théorie de la structuration à partir de son *agency*. En effet, il parle d'*agency* plutôt que d'action pour interroger son caractère intentionnel (Giddens, 1979). Il définit alors le contrôle réflexif de l'action⁵² comme « le caractère intentionnel ou délibéré du comportement humain, en précisant le caractère *processuel* de 'l'intentionnalité'. Cette intentionnalité fait partie du comportement routinier des êtres humains et n'implique pas que les acteurs aient consciemment des objectifs clairs en tête dans l'exercice de leurs activités » (1979, 56, trad. Koerner). En effet, les individus peuvent produire un compte-rendu sur leur pratique et c'est de cette *accountability* que naît leur responsabilité⁵³ (ibid., p. 88). Il s'agit de la *conscience discursive*, qu'il distingue de la *conscience pratique*, qui concerne le cas où les individus ne sont pas capables de formuler distinctement leurs connaissances et les raisons de leur action (ibid., p. 57). Pour lui, la théorie de la structuration « doit faire une place centrale à la conscience discursive et pratique dans la reproduction des pratiques sociales » (ibid., p. 63) car c'est ce qui constitue l'ensemble de la connaissance (ibid., p. 73).

Le concept de réflexivité trouve toute sa pertinence dans les terrains du changement social⁵⁴. Ce cadre théorique permet d'appréhender les individus et leur subjectivité dans le contexte de leur participation à la production de l'action (publique). La compétence des acteurs et actrices à analyser leurs propres pratiques et à prendre des décisions est reconnue, en prenant garde à la rationalisation discursive de leur action. Celle-ci donne également à voir les représentations sociales de leur rôle et des objectifs qu'elles et ils poursuivent. En effet, les discours renseignent sur l'image qu'elles et ils se font de la ville à *produire* en tant que récit

l'individualité et du crédit à apporter aux propos individuels dans l'analyse des faits sociaux, pour la sociologie (Hamel, 2007).

⁵² La traduction de *reflexive monitoring of action*, ainsi que de *discursive and practical consciousness* employées ici sont empruntées à Judith Lazar (1992).

⁵³ Le terme *accountability* se traduit par responsabilité en français : l'auteur joue sur la racine du terme, l'expression *to give account for* signifiant « rendre compte de ».

⁵⁴ Anthony Giddens intègre à sa théorie les dimensions temporelles et spatiales, non seulement comme cadre des faits sociaux. En particulier, le temps contribue à la constitution des routines. Dans le cas étudié par Laure Bereni et Alban Jacquemart, l'enquête intervient au moment de l'émergence d'une nouvelle norme d'égalité professionnelle. De ce fait, on peut considérer que l'absence de routinisation de cette norme et des pratiques associées donne accès à un discours réflexif plus manifeste. Or, cette thèse explore également une « innovation en cours de transfert » (Arab, 2007) : l'attention au discours des agent-es doit donc autant éclairer l'état de l'ordre social.

idéal ou critique. Les catégories étudiées – l'égalité de genre et la nature urbaine – sont porteuses de récits sur ce que *devraient être* l'espace public et la ville.

L'intégration du genre dans la production urbaine des espaces publics végétalisés est le fait d'agent·es spécialistes du genre⁵⁵, qui ont pour objectif la constitution d'un nouveau rapport social à l'espace public et à l'environnement, dans le sens de l'égalité de genre. La recherche d'une telle finalité abstraite dans la construction d'une nouvelle politique publique a été conceptualisée par Christophe Dubois et Jean-François Orianne par l'expression de diagramme politique plutôt que programme politique⁵⁶ (2012). Moins centré sur les étapes et le contenu que sur la dimension axiologique, le diagramme est un outil conceptuel utile à l'analyse des discours des participant·es à l'enquête, d'autant que celles et ceux qui exercent un métier du végétal ou de l'urbanisme perçoivent également un idéal de ville et d'espace public auquel elles et ils souhaitent contribuer. Dans ce contexte, l'étude de ces discours sur l'intention qui guide les agent·es doivent éclairer les normes, les valeurs et les croyances à l'œuvre au sein du sous-système social étudié.

On trouve dans la littérature de nombreuses références analysant à ce titre les normes de la raison technique dans le milieu de l'urbanisme et de l'aménagement (Blanc, 2010 ; Ouvrard, 2016) ou de l'impératif scientifique en matière environnementale (Grandjou et Mauz, 2007) et du rapport à l'action, à la réforme parmi les élites administratives (Alam, 2010 ; Bereni et Jacquemart, 2018 ; Genieys et Hassenteufel, 2012) et les urbanistes (Arab, 2018). Dans la fonction publique, la norme de l'universalisme est beaucoup discutée (Fleury, 2022 ; Möser et Tillous, 2020). Les normes et les représentations sociales majoritaires dans l'institution constituent le cadre cognitif de l'action. Etudier l'évolution de ce cadre, situer l'attitude des agent·es vis-à-vis de ce cadre est nécessaire à la bonne compréhension des mécanismes de

⁵⁵ On le verra, ces agent·es nouent des alliances avec leurs collègues, au sein des services spécialistes de la végétalisation urbaine ou de la production urbaine, qui partagent leurs motivations, voire un engagement féministe, pour construire cette politique. C'est toute la subtilité de la transversalisation qui se joue à l'interface entre les sous-espaces sociaux et qui met en lumière la multipositionnalité des acteurs et actrices, et tout l'intérêt d'une perspective de genre en sociologie politique (Bereni et Revillard, 2012). C'est aussi pour cette raison que l'approche structurelle de la production urbaine doit être articulée à une conceptualisation de l'individu et de la subjectivité.

⁵⁶ Christophe Dubois et Jean-François Orianne proposent le concept d'aspect « diagrammatique d'une politique publique » (2012, 121). Dans le cas de la justice réparatrice en Belgique, ils considèrent que le schéma abstrait, le diagramme, qualifie mieux que la notion de programme les « politiques publiques dont la teneur est moins substantielle (...) qu'axiologique, c'est-à-dire qu'elles sont porteuses de valeurs censées renouveler ou enrichir l'action publique » (ibid., p. 122). Dans leur cas d'étude, le nouveau métier de consultant·e en justice réparatrice est construit autour d'une mission floue, pour lequel sont recrutées des personnes jeunes et connaissant mal le milieu pénitentiaire, devant produire un nouveau rapport au droit.

circulation des normes et de mise sur l'agenda et du cadrage des problèmes publics, en tenant compte du cadre structurel de la production de la ville et de ses évolutions.

Dans le cas de cette thèse, il s'agit d'analyser les conditions de circulation de l'objectif d'égalité de genre et de son intégration dans le socle des représentations sociales et des normes au sein de l'institution, pour suivre la trajectoire d'une politique publique émergente.

C. DE LA DIFFUSION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE AU TRANSCODAGE

L'objet de cette thèse concerne la transversalisation de la politique d'égalité de genre dans le cas particulier de la production des espaces publics végétalisés. De ce fait l'étude de la trajectoire d'une telle politique publique, à l'interface des sous-champs de l'institution ville-métropole, éclaire les modes de production de l'action publique. Ici, à partir de deux propositions théoriques pour analyser le *gender mainstreaming*⁵⁷ – la diffusion (Perrier, 2015) et l'infusion (Biarrotte, 2020) –, je propose un cadre théorique pour appréhender la complexité de cette transversalisation, dont les multiples facettes appellent à parler de circulation. Le concept de *transcodage* proposé par Pierre Lascoumes est alors utile pour l'analyser (Lascoumes, 1996). Le *transcodage* renvoie aux reformulations d'une proposition politique afin de la faire intégrer dans le fonctionnement habituel de l'institution. Or, la transversalisation du genre requiert un travail de légitimation d'un objet impertinent, qu'il s'agit de normaliser – donc de stabiliser en tant que nouvelle norme de l'action publique.

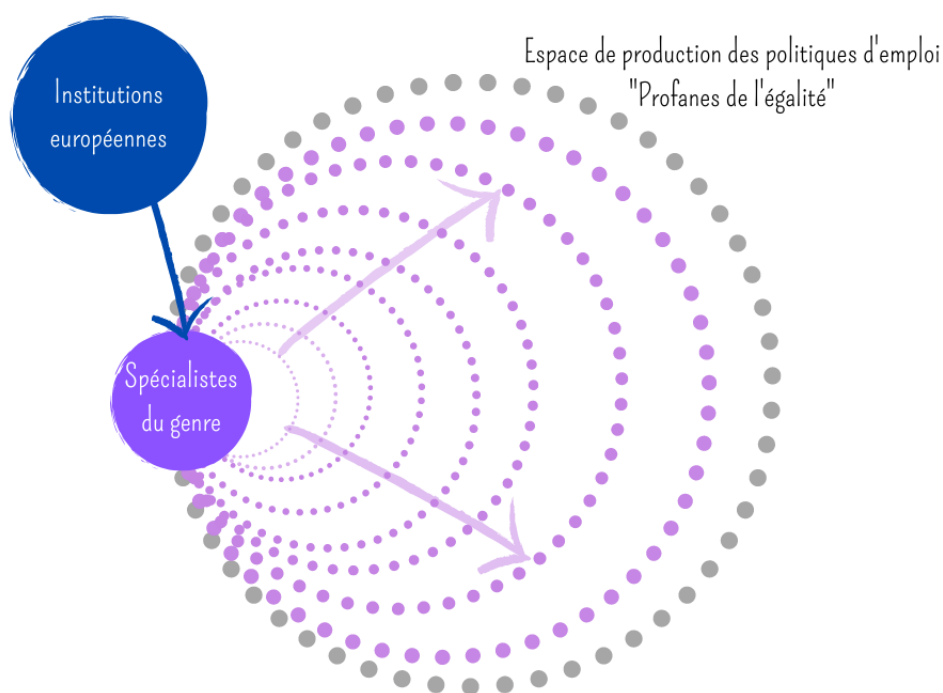
Le verbe anglais *to mainstream* peut se traduire par *intégrer* ou *populariser*⁵⁸. Il s'agit donc de placer la notion de genre et l'objectif d'égalité de genre, au centre des préoccupations sociales, au point qu'il n'y ait plus de controverse à ce sujet. À l'issue du processus la dimension de genre serait élevée au rang de réflexe cognitif, d'élément normal de toute réflexion ou action. Or, décrire ce processus en parlant de transversalisation ne renseigne pas sur les mécanismes de cette normalisation du genre.

⁵⁷ L'origine de ce terme et un ensemble de travaux portant sur les modalités et les enjeux de cette extension de l'espace de la cause des femmes (Revillard, 2016) ont été présentés dans le chapitre précédent.

⁵⁸ Les dictionnaires franco-anglais *WordReference*, *DeepL* et *Collins* ont été employés. Son emploi en tant que verbe est assez restreint : le terme est davantage employé en tant que nom ou adjectif auquel cas il renvoie à l'idée d'objets, de personnes ou d'idées bien insérées dans la société et peut se traduire par conventionnel, général, populaire, dominant ou majoritaire.

Gwennaëlle Perrier propose le terme de « diffusion » pour analyser l'intégration de l'objectif d'égalité des sexes dans les politiques d'emploi à Berlin (Perrier, 2015). Sa thèse repose sur une analyse de l'appropriation des connaissances et compétences en matière d'égalité de genre, au prisme des apprentissages. Ce modèle repose sur l'idée d'une « impulsion » des politiques de *gendermainstreaming* par les institutions communautaires, par l'intermédiaire de spécialistes de l'égalité, en vue d'une généralisation auprès de l'ensemble des agent·es. Il existerait donc un pôle de production experte de la norme et un ensemble général de destinataires du *gendermainstreaming*.⁵⁹.

Figure 1. Schéma de la diffusion de l'enjeu de genre dans les politiques d'emploi à Berlin (d'après Perrier, 2015).



La notion de diffusion de pratiques et de politiques est largement employée concernant l'urbanisme (Devisme *et al.*, 2007 ; Galimberti, 2022) et les politiques de genre (Falquet, 2003 ; Sénac-Slawinski, 2006 ; True et Mintrom, 2001). Or cette notion présente une situation dans laquelle un point de départ, souvent extérieur, est identifié, depuis lequel se produit une généralisation. Elle ne permet pas de comprendre la situation dans laquelle, au sein de l'espace de non-spécialistes, des agent·es se saisissent de la question de l'égalité des sexes ou du genre.

⁵⁹ Elle établit les figures de « spécialistes de l'égalité » et de « profanes de l'égalité » pour étudier la mise en œuvre et les effets du gender mainstreaming dans son cas d'étude (Perrier, 2015, 114).

Lucile Biarrotte propose de préciser le modèle théorique avec la métaphore de « l'infusion », à l'échelle méso – la ville comme organisation – et micro – entre les individus (Biarrotte, 2020). Elle propose un modèle de « propagation » des idées, de proche en proche par les interactions, et par l'obtention d'une « masse critique » d'agent-es se saisissant de ces préoccupations (ibid., p.5), qui se produirait par « acculturation » au fil du temps, à l'échelle méso, et par « l'orientation des réactions », des stratégies d'alliances et de mobilisation de l'expertise universitaire, à l'échelle micro (ibid.). La proposition de Lucile Biarrotte permet de concevoir les situations dans lesquelles la propagation de l'idée provient de l'espace de non-spécialistes et s'organise autour d'alliances hétérogènes. Elle prend également en compte la porosité des frontières entre sous-systèmes sociaux en analysant sa posture de chercheuse au sein de l'institution. Ce modèle a pour intérêt la mobilisation d'échelles multiples (méso, micro et temporelle) mais présente des limites que l'autrice pointe elle-même. D'une part, la notion d'infusion peut induire une approche mécanique du changement et d'autre part, le temps long n'implique pas une concentration forte de la substance infusée, ce qui n'est pas constaté en l'espèce (ibid., p.9). Pour contrer le risque d'approche mécaniste, certains travaux en sociologie de l'action publique⁶⁰ peuvent être mobilisés.

Tout d'abord, la question des inégalités de genre dans les espaces publics doit être reconnue comme un problème⁶¹ légitime que l'institution doit donc prendre en charge par une politique publique. Il existe en effet un consensus en sociologie politique sur la constitution d'un problème public préalable à l'introduction d'une nouvelle politique publique ou de la modification de politiques existantes⁶² (Neveu, 2017). Par ce processus, le problème devient un problème public et il est mis à l'agenda politique, à savoir sur « la liste des sujets ou problèmes auxquels les membres du gouvernement, ainsi que les personnes extérieures au gouvernement,

⁶⁰ La sociologie de l'action publique a pour objet la constitution des problèmes publics (Cefaï, 1996, p. 48), leur mise à l'agenda politique (Durant et Diehl, 1989 ; Kingdon, 2011) et la production de politiques publiques et de leurs instruments (Halpern et Galès, 2011 ; Lascoumes et Simard, 2011).

⁶¹ La nécessité de présenter un sujet sous la forme d'un problème contribue à la formulation d'une lecture sécuritaire de la perspective de genre sur les espaces publics végétalisés, que j'analyse dans le chapitre 8 de cette thèse.

⁶² Pour Érik Neveu, on distingue cinq opérations dans la genèse des problèmes publics : 1) d'abord l'identification d'une situation ou d'un comportement problématique par des entrepreneurs de cause ; 2) le cadrage du problème, défini comme la production « d'un récit diagnostiquant la nature du problème, ce qui en relève ou non, ses causes et les actions réparatrices à entreprendre » ; 3) la justification qui soutient que le problème est crucial et nécessite donc d'entreprendre une action pour l'enrayer ; 4) la popularisation du problème, qui pourrait correspondre à sa généralisation, à son mainstreaming ; 5) le problème est alors un problème public qui fait l'objet de politiques publiques (Neveu, 2017, 9).

prêtent une attention sérieuse et constante », d'après John W. Kingdon⁶³ (2011, 4, trad. Koerner).

La question de la circulation de l'enjeu de l'intégration du genre est donc une question de mise sur agenda, au sein d'un espace non-spécialiste. Parmi les modèles proposés en sociologie politique et plus spécifiquement en sociologie de l'action publique, le concept de « transcodage » proposé par Pierre Lascoumes⁶⁴ prend en compte avec finesse la porosité des sous-systèmes sociaux (Lascoumes, 1996). Il définit le transcodage comme : « l'ensemble de ces activités de regroupement et de transfert d'informations dans un code différent ». Cette conceptualisation doit permettre de comprendre le caractère incrémental et de reformulation de la production des politiques publiques (ibid., p. 334). Les opérations de transcodage⁶⁵ seraient alors une condition de la mise sur agenda, « en offrant une matrice de qualifications et un réceptacle d'action déjà structuré » (ibid., p. 335).

Ce concept permet donc la prise en compte de la porosité des sous-systèmes sociaux et de l'hétérogénéité des nouveaux objets de la sociologie de l'action publique (ibid., p. 329). Il met en lumière les conditions de réception et d'appropriation d'un nouveau problème public. En ce qui concerne la perspective du genre, cela suppose que la formulation de l'enjeu tienne compte des préoccupations et des pratiques habituelles au sein de l'espace de non-spécialistes, ce qui nécessite une émergence au sein de cet espace ou une bonne connaissance de celui-ci. En ce sens, le rôle des universitaires et des experts spécialistes du genre issues d'espaces disciplinaires ou de pratiques de l'urbanisme et de l'aménagement ou de l'architecture est important⁶⁶.

Analyser les logiques d'importation et de réception, au sein d'un sous-système social, d'enjeux élaborés ailleurs suppose de réfléchir aux ponts et aux chevauchements des sous-systèmes sociaux, en raison d'implantations multiples des agent-es. Les échanges réguliers au

⁶³ Il précise que des agendas spécifiques existent (parmi lesquels on peut envisager l'échelon métropolitain d'action) et qu'au sein de l'agenda, il existe le « decision agenda » qui est « la liste des sujets au sein du governmental agenda qui sont prêts à faire l'objet d'une décision active » (ibid, p. 5, trad. Koerner).

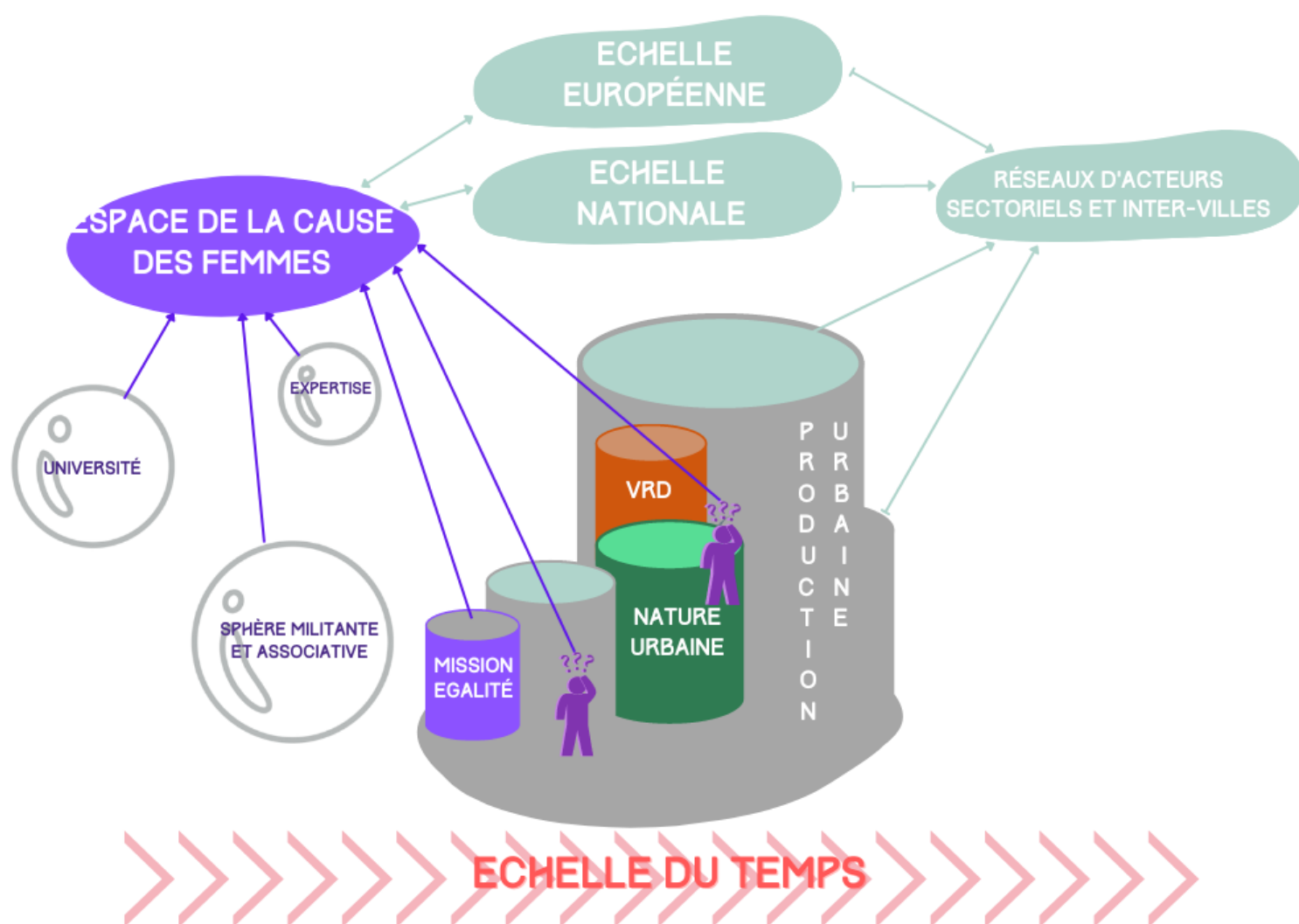
⁶⁴ En s'inspirant de la sociologie de la traduction et de Thoenig et Mény, l'auteur propose ce concept, plutôt que la traduction, « pour rendre compte de processus sociopolitiques moins cernables que les découvertes scientifiques » (ibid., p.327).

⁶⁵ Il identifie plusieurs activités constituant le transcodage : 1) l'agrégation d'informations et de pratiques pour « les présenter comme une totalité » ; 2) le transfert « dans d'autres registres relevant de logiques différentes afin d'en assurer la diffusion à l'intérieur d'un champ social et à l'extérieur de celui-ci » ; 3) la construction d'un cadre cognitif de constitution des problèmes publics pour leur légitimation et pour garantir leur interprétation ; 4) la formalisation des « produits de la mise en œuvre par un travail d'évaluation » (ibid., p. 335).

⁶⁶ C'est en particulier ce qui transparaît dans les résultats relatifs aux stratégies des entrepreneuses de cause sur mes terrains, présentés au chapitre 5 de cette thèse.

sein de réseaux d'acteurs et actrices hétérogènes caractérisent les nouveaux objets de la sociologie de l'action publique, d'après Pierre Lascoumes (ibid., p. 330). En ce qui concerne le genre, l'espace de la cause des femmes est multiforme : l'institutionnalisation dans les organisations politiques, administratives et universitaires, la légitimation de l'expertise s'accompagne de l'élargissement des modalités d'engagement féministe (Bessin et Dorlin, 2005). Il faut donc prendre en compte le multi-positionnement des individus dans la constitution de réseaux à l'extérieur de l'espace de non-spécialistes ou d'alliances à l'intérieur du sous-système social. La place conférée aux interactions et à l'échelle micro apparaît comme essentielle pour l'analyse de la circulation du genre comme norme émergente.

Figure 2. Schéma tridimensionnel des réseaux de circulation de la perspective de genre⁶⁷



⁶⁷ « VRD » signifie Voirie et Réseaux Divers, il représente ici l'un des principaux services en interaction avec le service de Nature urbaine dans les projets d'aménagement et de réaménagement de l'espace public.

Dans cette section j'ai donc situé les individus, avec leur subjectivité, et les institutions au sein du processus de production de la ville dans laquelle s'inscrit cette thèse. La trajectoire de la politique publique est analysée comme une chaîne de production, à l'interface d'espaces de non-spécialistes et d'espaces de spécialistes du genre, à l'intérieur et à l'extérieur du sous-système social de la ville-métropole, en raison du multipositionnement des individus et des réseaux multiples de l'espace de la cause des femmes. A chaque étape de la production urbaine, les agent-es peuvent altérer et réinterpréter la norme, de la même manière que cela a été observé pour d'autres politiques publiques (Dubois, 2010 ; Lipsky, 2010 ; Selznick, 1953 ; Spire, 2008). Le concept de transcodage permet d'appréhender les conditions de la réception et de la mise sur agenda et de la réception d'une proposition nouvelle. Celles-ci peuvent se construire par l'activation de la réflexivité des agent-es non-spécialistes, par des stratégies d'alliances, des interactions, la mobilisation d'une source extérieure de légitimité, les rapports de force politiques et hiérarchiques. La trajectoire de la politique publique n'est donc pas nécessairement unifiée et les cycles de genèse du problème public peuvent être répétés, en plusieurs boucles, avant d'aboutir à l'étape de transformation en objet de politique publique.

Dans la troisième section, il s'agit de présenter le cadre d'analyse de ce qui est ainsi produit, à savoir le végétal urbain et les rapports sociaux de genre.

III. LA PRODUCTION DU VÉGÉTAL ET DE L'ORDRE SEXUÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

A partir de ce cadre d'analyse, cette thèse analyse les trois dimensions de la prise en compte de la perspective de genre dans la production des espaces publics végétalisés : le végétal urbain et le genre, les espaces publics et les modalités du changement social. Cette section montre l'originalité et l'apport théorique du croisement de ces trois entrées dans cette thèse.

A. LE VÉGÉTAL SOUS LES LUNETTES DU GENRE : ENTRE IDÉAL ET SUBVERSION

Tout d'abord, le végétal urbain est envisagé comme le produit concret et matériel d'un travail de l'activité humaine : du travail des équipes de jardinier-es ou des entreprises du paysage et de toute la chaîne de production des espaces publics et de l'intervention des usager-es et

habitant·es. En tant que tel, il est un artefact⁶⁸, et sa production est marquée d'une part par les conditions de production de celui-ci et d'autre part par les représentations sociales autour de la nature.

Dans un contexte de métropolisation, la promotion du végétal urbain poursuit notamment l'objectif de différenciation de la collectivité pour la qualité de son offre environnementale et l'obtention de ressources de l'Etat et des autres financeurs des politiques publiques, comme de l'investissements des firmes, des sociétés financières et d'une population active et aisée⁶⁹. C'est dans ce contexte que s'inscrit la politique de végétalisation des villes.

Plus encore, la prise en compte du genre dans la production de la ville fait figure de marqueur politique en tant que proposition innovante visant le progrès social. Dans ce cas, il ne s'agit pas de faire référence à un état antérieur puisque la représentation sociale dominante des rapports sociaux de genre fait le récit mécaniste d'un progrès social continuels vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Dès lors, la combinaison entre perspective de genre et végétalisation peut produire le récit d'une continuité temporelle, d'une unité entre un milieu de vie passé et la ville idéale du diagramme (Dubois et Orianne, 2012), en formulant l'objectif d'une vie urbaine harmonieuse, grâce au fantasme de « l'état de nature⁷⁰ » originel (Moscovici, 1968) et à l'ambition de l'égalité entre les femmes et les hommes, par la résolution locale de rapports sociaux conflictuels par l'urbanisme.

Dès lors, il convient de préciser l'approche du genre qui sera la mienne dans cette thèse. Le genre a été défini dans le chapitre précédent comme un outil du patriarcat. Il s'agit d'un système bicatégoriel (masculin/féminin) normatif et hiérarchisant. En tant que tel, il est donc est à la fois variable explicative et variable à expliquer (Meuret-Campfort *in* Sinigaglia-Amadio, 2012).

⁶⁸ Dans le premier chapitre, j'ai présenté la proposition théorique de Catherine et Raphaël Larrère d'un triangle à trois sommets – nature, culture et artefact – pour penser l'environnement (2018). Le référent artefactuel permet de saisir le travail humain concernant le végétal, dans une continuité entre deux pôles : ceux de la nature et de la culture.

⁶⁹ J'ai rappelé dans le premier chapitre les travaux portant sur le rôle de la nature urbaine pour gommer et résoudre les aspérités de la ville.

⁷⁰ Les représentations sociales de ce qu'est ou doit être le végétal en ville dépend des états de nature desquels on prend référence. Ce concept est défini comme « des éléments de matières transformés par l'activité sociale dans une société donnée, à un moment donné du temps, dont l'évolution reflète les rapports à la nature engendrés par les sociétés » (Moscovici, 1968). Par exemple, dans le cas du Ried en centre-Alsace, les champs de maïs sont critiqués car artificiels, alors que le paysage de prairies est considéré comme naturel alors même qu'il était tout autant anthropique, car il renvoie à l'état de nature antérieur (Froehlicher et Wintz, 1993, p. 150). De même, Guillaume Christen aborde par exemple la réintroduction du lynx dans les Vosges du Nord et le Pfälzerwald au prisme des « états de nature » pour rendre compte de la médiation entre le végétal et la faune observé à un moment T et l'idée que l'on se fait de la Nature, par la référence à un état de nature observé ou fantasmé à un moment T-1 (Christen, 2019).

p. 61). C'est un ensemble complexe d'éléments qui fonctionnent de manière organisée autour de principes et règles communes, en vue d'un but (le patriarcat) et au moyen de ressources (symboliques, matérielles). Dans la forme de société patriarcale contemporaine occidentale, deux catégories (le masculin et le féminin) sont reconnues, construites et régulées par le système du genre. Ce système est normatif et prescrit des règles aux individus en fonction de la catégorie à laquelle elles et ils sont assignés : les stéréotypes de genre sont une expression de ces normes. Le comportement des individus est conditionné par ces normes : elles et ils peuvent les accepter, les perpétuer, les contourner ou encore les rejeter. La transgression de ces normes fait l'objet de sanctions et si l'évolution actuelle des rapports sociaux de genre laisse entrevoir une structuration des deux catégories comme deux pôles entre lesquelles des variations sont permises, la transformation du système de genre d'une bicatégorisation à une bipolarisation est loin d'être établie. Enfin, ce système est hiérarchisant puisqu'il s'agit de l'outil conceptuel du patriarcat et qu'il vise donc le maintien d'une hiérarchie entre les deux catégories, au profit de la domination masculine.

En tant que variable explicative, le genre a un pouvoir de diffraction. Il permet de rompre l'homogénéité simplificatrice des publics de l'espace public, au même titre que l'analyse en termes de classes sociales par exemple. Face à la puissance du masculin neutre (Guillaumin, 1985), la perspective de genre dans la production des espaces publics a une portée subversive. C'est le premier sens que je donne à l'expression d'*impertinence* du genre. Pour cela il est nécessaire d'asseoir sa définition comme celle d'un outil conceptuel, et non d'un terme qui serait simplement synonyme de la catégorie « femmes ». La dimension relationnelle et antagonique du genre est précisément ce qu'il s'agit d'étudier (Pfefferkorn *in* Sinigaglia-Amadio, 2012, p. 175). Cette thèse prend le parti d'une approche féministe, donc d'une approche « concernée par les rapports sociaux de sexe, et pas seulement par des problèmes ou des perspectives de femmes », telle que la définit Sylvette Denèfle (2013, p. 39). Au titre de variable explicative⁷¹, le genre est donc bien appréhendé comme outil d'analyse des rapports sociaux de sexe, ou plutôt des rapports sociaux de genre.

En tant que variable à expliquer, la revendication de l'égalité de genre dans l'espace public, sa transversalisation à l'ensemble des aspects de l'action publique, en l'occurrence la végétalisation de la ville, doit également être comprise suivant une approche relationnelle rendant compte de l'état des rapports sociaux de genre. Ce qu'il convient d'étudier est la

⁷¹ Donc pour décrypter le genre dans la production et la représentation sociale de la ville et de l'espace public.

formulation, les méthodes et les pratiques de la lutte pour les droits et libertés démocratiques, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le contexte de villes-métropoles et dans le cas particulier de la production de l'espace public. Lise Vogel a montré que l'évolution de la lutte pour l'égalité des personnes, dans le contexte d'une société capitaliste promettant cette égalité, suivait un processus d'affinement de l'interprétation des discriminations (Vogel, 2022, p. 283). C'est dans ce cadre que l'on peut comprendre l'intérêt des féministes pour l'espace public. Néanmoins, ce niveau de précision de la revendication produit également une incompréhension de la part des destinataires des revendications, qui ne perçoivent pas nécessairement l'enjeu⁷². C'est le second sens que je donne à l'*impertinence* du genre, au sens de la non-pertinence de l'analyse au prisme du genre de la végétalisation des espaces publics.

Ainsi, dans les deux dimensions, explicatives et à expliquer, le genre est à la fois subversif et porteur d'une promesse. Or, sur le plan matériel, le genre se rapporte à la dialectique entre production et reproduction sociale. Lier une pensée sur le genre à une réflexion sur la nature urbaine permet de penser l'étendue de ce que concerne le travail de reproduction sociale. En effet, si la reproduction est traditionnellement assignée au travail domestique, l'emploi du terme s'est généralisé (Vogel, 2022, p. 322). En ce qui concerne l'environnement, le concept de *care* est régulièrement mobilisé comme le chapitre 1 l'a montré. L'entretien du végétal et la préservation de l'environnement pourrait entrer dans le champ du travail de reproduction puisqu'il est nécessaire à la reproduction de la vie humaine, et ce, avec une importance toujours plus pressante⁷³.

Or, si l'espace public devient le lieu du végétal et de l'expérience quotidienne des femmes, devient-il domestique ? La sous-section suivante interroge les théories de la domestication de l'espace public.

B. APPROPRIATION ET ELARGISSEMENT DE L'ESPACE DOMESTIQUE

Aborder le végétal urbain sous le prisme du genre et du travail pose donc la question des rapports de production et de reproduction, ainsi que le caractère public des espaces publics. C'est de cette manière que la production urbaine et la propriété de la ville, dans un contexte de métropolisation, sont nécessaires à la problématisation de l'objectif d'appropriation égalitaire

⁷² C'est le cas de nombre de batailles féministes, telles que le langage inclusif ou non-sexiste (Loison et al., 2020).

⁷³ Cette hypothèse est l'objet du chapitre 10 de cette thèse, qui porte sur la spécificité de la nature urbaine, saisie au prisme du travail et du genre.

des espaces publics et végétalisés. Je pose ici les enjeux d'une approche de l'appropriation qui consiste en l'élargissement du chez-soi à l'espace extérieur en ville.

La philosophie géographique proposée par Antonin Margier place au cœur de la production de l'espace et du domestique la recherche d'un espace protecteur par les êtres humains, ce qui implique, selon lui, que « le 'chez-soi' n'est pas nécessairement lié à l'habitat en lui-même, mais [il] peut également se constituer dans les espaces publics, et à travers leur appropriation en particulier » (Margier, 2016, p. 50). Il définit l'appropriation comme le processus de constitution d'un « chez-soi », au sens d'un lieu identifié, contribuant à la sécurité ontologique de l'individu, au sens de Giddens, par des pratiques routinières, matérielles et investies symboliquement, qui permette la reconnaissance identitaire (Margier, 2016, p. 54-56). L'appropriation de l'espace public reviendrait donc à une extension du foyer, du domicile des individus qui y prolongeraient leurs activités privées, en « cohabitation » avec leurs semblables – d'après le titre de l'ouvrage d'Antonin Margier.

On retrouve une idée semblable dans la théorie féministe de l'aménagement, dans le livre de Dolores Hayden intitulé *Redesigning the American Dream* (1984). En effet, le chapitre 8 prend le titre de « *Domesticating urban space* » (ibid., p. 209) : domestiquer l'espace urbain. L'autrice y propose différentes mesures relatives à la ville à hauteur d'enfants, à la sécurité, au transport public, à la présence publicitaire, suivant ce principe. L'objectif serait « d'apporter les standards domestiques d'aménagement (*amenity*) et de sécurité dans l'espace public » (ibid., p. 212, trad. Koerner) et d'en faire un environnement plus chaleureux, « comme à la maison (*homelike*) » (ibid., p. 215). L'approche féministe de la production de l'espace public devrait alors conduire à l'extension de la sphère domestique à l'espace public, dans la poursuite d'une appropriation féminine de la ville.

Une première lecture de ces propositions théoriques donne à voir une forme d'idéologie du domestique, pour laquelle le foyer est ce lieu réconfortant et sûr. En ce sens, il est la « maison » décrite par Nicole-Claude Mathieu lorsqu'elle explique que l'utopie féminine est de faire de tout lieu une maison (Mathieu, 2008). Elle perçoit alors la maison comme un abri et un lieu de passage : « le lieu où se concilient le dedans et le dehors, le lieu où la cohabitation prend sens » (ibid., p. 96). Dès lors, « penser et pratiquer tout lieu comme une maison c'est assumer l'impératif du partage et l'habitabilité de toute la planète Terre⁷⁴ » (ibid., p. 99). Cette utopie

⁷⁴ En creux de cette définition de la maison, on perçoit une vision de l'espace public comme un espace de traverse inhabitable (puisque seule la maison est habitable). Ce constat fait écho à la critique faite par Henri Lefebvre de la

est empreinte d'une conscience écologique forte et se veut féministe parce qu'elle implique « la victoire de la conception féminine des rapports au monde » (p. 100).

Au cœur de ces conceptions, une qualité inhérente est conférée à l'espace domestique qui, pourtant, est le principal espace des violences sexistes et sexuelles (Lieber, 2005). Nicole-Claude Mathieu précise certes qu'elle ne parle pas de la maison comme la sphère des tâches domestiques et de l'inégalité quand elle présente son utopie, en revanche, elle la présente bien comme le territoire des femmes. Son modèle ne laisse pas apparaître de transformation des rapports sociaux de genre entre les deux catégories, femme et homme, sinon sur sa dimension hiérarchique : la catégorie femme vaincrait et étendrait son règne sur la place publique. Au vu de la littérature sur la perception des femmes comme leviers de la transition environnementale⁷⁵ et du risque de surexploitation des femmes qui en découle, une certaine frilosité face à la description d'une telle utopie semble de mise.

Néanmoins, ces propositions présentent plusieurs intérêts. Tout d'abord, elles présentent une critique importante de l'espace public urbain dans la société capitaliste et des effets de la métropolisation, où les relations sociales sont impersonnelles et dégradées. Certes, en cherchant dans l'antithèse classique de l'espace public, le foyer, les sources de son amélioration, elles puisent dans une ontologie binaire et une méthode mécaniciste. En revanche, elles permettent de poursuivre la critique de la privatisation ou de la muséification des villes. C'est ici que l'on peut faire référence au droit à la ville d'Henri Lefebvre, concept visant précisément à comprendre et critiquer la ville dégradée. (Lefebvre, 2009).

Le sociologue urbain voit dans la ville moderne la fragmentation de cette vie quotidienne, par le zonage des espaces de travail, de la vie privée et des loisirs, reliés par un réseau de mobilités (ibid., p. 91). La liste des besoins urbains qu'il formule est complète et dialectique. Parmi ces besoins, la sécurité, la certitude, le jeu, la prévisibilité ou encore

dégradation de la vie urbaine par le capitalisme (Lefebvre, 2009). De même, il n'est pas anodin que cette analyse naisse de l'expression d'un point de vue féminin car il est admis que la figure du flâneur est masculine et inaccessible aux femmes, qui ne peuvent donc pas habiter l'espace public (Wolff, 1985).

⁷⁵ Ces références bibliographiques ont été présentées dans le premier chapitre. On peut y ajouter les travaux de Manon Boulianne qui propose une problématisation du développement des pratiques domestiques de femmes dans l'espace public, entre empowerment et domestication (Boulianne, 2001). Dans un article portant sur l'agriculture urbaine, elle oppose l'analyse portée par Lucie Fréchette concernant un cas de cuisine collective, à celle présentée par Jules Falquet et Hélène Le Doaré au sujet du mouvement des femmes en Amérique Latine. Le premier texte estime que les cuisines collectives ont construit un mouvement stratégique et féministe à partir d'un mouvement pratique et domestique ; tandis que pour le second, l'investissement des femmes dans ce type d'organisations participe du « traitement domestique de phénomènes structuraux » et légitime ainsi le surtravail qui est demandé d'elles.

l'isolement entrent en dialogue avec l'ouverture, l'aventure, l'organisation du travail, l'imprévu et la rencontre (ibid., p. 95). L'idéologie urbaine de la ville qui rend libre renvoie à la seconde partie de cette liste, là où les items complémentaires sont confinés à la sphère privée. Comprise comme l'intégration des besoins relégués à la sphère privée, dans la vie publique urbaine, donc comme la réintégration de la vie quotidienne en ville, la domestication de l'espace public pourrait répondre au besoin « de lieux qualifiés, lieux de simultanéité et de rencontres, lieux où l'échange ne passerait plus par la valeur d'échange, le commerce et le profit » (ibid., p. 96), constitutif du droit à la ville.

En effet, les théories féministes de la ville contribuent à la conceptualisation (et aux propositions opérationnelles) d'un idéal de ville qui garantirait son appropriabilité, en reconstituant la vie quotidienne. Dans ce cas, la domestication de l'espace public passe par le fait de rendre centrale la reproduction, dans le modèle de production de la ville⁷⁶. Or c'est bien une méthode efficace, historiquement, de réduction du travail domestique et donc d'égalisation des situations entre les hommes et les femmes (Vogel, 2022, p. 268). Mettre la focale sur le travail de reproduction permet d'appréhender la place du végétal en ville. En effet, la recomposition des rapports sociaux de genre et des rapports sociaux à l'environnement, par l'importance centrale donnée au *care* et à la reproduction sociale, comme ferments et liants d'une société pourrait produire un nouvel ordre sexué et urbain. Les instruments et les discours produits par la prise en compte du genre dans la production des espaces végétalisés, dans le cadre d'une articulation harmonieuse de ces deux objectifs – à la condition de la reconnaissance de la pertinence de la perspective de genre –, pourraient viser la production d'une ville à cultiver, d'une ville vivante.

A partir de ces réflexions sur la pertinence, la non-pertinence ou l'impertinence du genre dans la production des espaces publics végétalisés, au prisme de ce qui est produit, l'on voit donc saillir la question des conditions du changement social. En effet, qu'il s'agisse d'inverser la hiérarchie des catégories du genre ou de transformer les rapports sociaux de genre, comme les rapports sociaux à l'environnement, il me faut désormais présenter les outils théoriques de

⁷⁶ C'est ce que propose Dolores Hayden avec son modèle de HOMES (Homemakers Organizations for a More Egalitarian Society – organisation des femmes au foyer pour une société plus égalitaire) (Faure et al., 2017, 36sqg). Elle présente des exemples de lotissements, de maisons ou d'immeubles collectifs avec des parties communes étendues et requalifiées, qui construisent un « privatepublic » (Moore et al., 2014) pour le partage des tâches domestiques. Ainsi, à l'échelle de l'habiter, elle suggère des pistes pour la socialisation du travail de production.

la sociologie mobilisés dans cette thèse pour analyser les conditions et les dynamiques du changement social.

C. LES CONDITIONS DU CHANGEMENT DE L'ORDRE SEXUÉ DU VÉGÉTAL

La transversalisation du genre et la végétalisation des espaces publics urbains constituent de nouvelles politiques publiques visant à produire de nouveaux résultats. Au plus fort de l'ambition poursuivie, on pourra parler de transformation de la vie sociale, sinon, pour le moins, de réforme de l'action publique et de la production de la ville.

L'objectif de transformation vise deux échelles d'action : d'une part l'institution, d'autre part les rapports sociaux en ville, entre les usager·es et entre les usager·es et leur environnement. Si l'on considère la transversalisation des politiques de genre comme une introduction du genre dans l'espace de la production de l'urbanisme et de la nature urbaine, le changement concerne en premier lieu les représentations sociales et les modes de faire au sein de cet espace⁷⁷. Cette approche minimale et consensuelle est significative des rapports de force à l'œuvre au sein des institutions et d'une stratégie de dépolitisation pour faire progresser les droits des femmes⁷⁸ et des personnes LGBTI (Möser et Tillous, 2020). On peut formuler l'hypothèse que l'introduction de la perspective de genre dans un espace « profane » suppose une formulation du problème limitant les clivages et en s'appuyant sur des acquis (égalité entre les femmes et les hommes plutôt que genre). C'est ce que ma discussion du concept de transcodage et du cadre d'analyse de la circulation des idées au sein des sous-systèmes sociaux suggère.

La sociologie de l'action publique emploie généralement le terme d'entrepreneur de cause, ou d'entrepreneur de problème, pour désigner la personne ou le groupe qui identifie un problème et œuvre à sa publicisation. Ces termes sont issus de premiers travaux constructivistes s'intéressant à la constitution des problèmes publics, avec la proposition des « entrepreneurs de

⁷⁷ Par exemple, l'objectif n°2 du plan d'actions 2022-2024 pour les droits des femmes et l'égalité de genre de la Ville et Eurométropole de Strasbourg s'intitule « Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité ». Or, dans le cas de l'école, la référence à la « culture de l'égalité filles/garçons » depuis 2013 a été analysée comme un concept relativiste ne permettant pas une remise en cause de la naturalisation des différences entre filles et garçons (culture/nature) (Salle, 2016).

⁷⁸ Anne Revillard a analysé la cause des femmes dans l'Etat comme une politique des droits, à savoir comme une « politique publique visant à rendre effectifs les droits reconnus aux individus » (Revillard, 2016, 236) ; droits dont le recours est pensé comme un outil de déstabilisation du patriarcat, associés à une politique des symboles pour remettre en cause les stéréotypes de genre.

morale » par Howard Becker (2002), puis des *claimsmakers*, traduits en « entrepreneurs de cause » (Spector et Kitsuse, 2017[1977]), formule qui s'est généralisée. L'étude des acteurs et actrices ainsi identifiées a pour intérêt de mettre en lumière les « opérations » (Neveu, 2022) nécessaires à la constitution des problèmes publics et à leur mise sur l'agenda politique et décisionnel. Dans son modèle d'analyse de la mise sur agenda, John Kingdon fait le portrait des « entrepreneurs de politiques publiques » qui ont le double rôle de défense d'intérêts et de négociation (Kingdon, 2011).

Cette thèse s'insère dans un corpus de travaux interrogeant le rapport au changement social et ses modalités. En sociologie de l'action publique, plusieurs modèles ont été proposés pour comprendre les changements de politiques publiques. Les approches cognitives des politiques publiques, développées en France par Bruno Jobert et Pierre Muller (1987), autour du concept de référentiel notamment, ont fondé plusieurs de ces modèles. William Genieys et Patrick Hassenteufel en ont proposé une revue de littérature (2012). Selon ces auteurs, les approches cognitives⁷⁹ présentent des intérêts pour étudier la construction des problèmes publics et leur mise à l'agenda mais ne permettent pas de comprendre, ou bien à la marge, le changement d'orientation des décisions et dans la mise en œuvre des politiques publiques. En particulier, ils soulignent l'importance à consacrer à la place et à la trajectoire des acteurs et actrices⁸⁰. Les auteurs proposent alors une analyse à partir des « acteurs programmatiques » (*ibid.*, p. 96).

Sur cette base, ils proposent un nouveau modèle interactionniste du changement dans les politiques publiques et identifient plusieurs cas de figure. Selon les scénarii, les groupes d'acteurs et actrices programmatiques parviennent à s'imposer et à mettre en œuvre leur programme, ou bien le changement est limité en raison de compromis ou de concurrence, ou encore échouent à produire du changement, par le fait d'autres acteurs et actrices aux intérêts divergents. Cette proposition théorique constitue un cadre centré sur les acteurs et actrices et les trajectoires, particulièrement adapté à l'empirie et à l'étude d'objets dynamiques, par la

⁷⁹ Ils retracent l'histoire de ces modèles à partir de l'analyse décisionnelle de Robert Dahl, croisant sociologie des élites et sociologie de l'action publique. Ils présentent le modèle du changement de référentiel, celui de la crise des paradigmes de Peter Hall, pour qui le changement résulte d'une accumulation d'anomalies, celui de Frank Baumgartner et Bryan Jones autour de la policy image qui s'impose lors d'un momentum de rupture de l'équilibre ainsi que celui des coalitions de cause de Paul Sabatier ou encore celui des policy entrepreneurs de Kingdon.

⁸⁰ Ils présentent alors la « nébuleuse réformatrice » de Christian Topalov qui possède trois propriétés des champs au sens de Pierre Bourdieu (règles de langage et de légitimation propres, structuration d'un système de positions, institutions spécifiques et reliées entre elles) mais constitue un champ faible du fait de sa faible autonomie et de son incapacité à construire des carrières en son sein (Genieys, Hassenteufel, 2012, p.95). Elle produit un « sens commun » qui devient une nouvelle norme de l'espace décisionnel.

proposition de plusieurs cas de figures et la prise en compte de la dimension temporelle (source de légitimité et dynamiques d'apprentissages).

Tableau 1 Caractérisation des acteurs programmatiques (Genieys, Hassenteufel, 2012, pp. 95-96)

Des acteurs ayant un programme de changement	Des acteurs ayant des ressources suffisantes	Des acteurs au cœur des dynamiques d'apprentissage
Objectifs et orientations générales (valeurs partagées + cohérence globale d'une politique publique)	Ressources positionnelles (occupation de positions permettant de participer à la décision)	Apprentissage instrumental (maîtrise des techniques de la mise en œuvre des politiques publiques)
Analyse conduisant à la formulation de problèmes et un diagnostic servant de support à l'action	Savoirs (capacité d'expertise permettant d'élaborer un programme)	Apprentissage social ou cognitif (concerne la problématisation et la mise sur agenda)
Argumentaire légitimant l'action	Légitimité relationnelle (reconnaissance sociale, réseaux)	Apprentissage politique ou stratégique (faisabilité et interactions, processus décisionnels)
Préconisations concrètes et instruments (opérationnalisation)	Légitimité temporelle (présence continue dans un domaine d'action publique)	

L'objectif des auteurs était de produire un cadre d'analyse propre à l'étude des mécanismes endogènes du changement. Or, dans le cas de cette thèse, le changement à étudier se produit bien au sein de l'institution.

On peut alors chercher à caractériser des acteurs et actrices programmatiques parmi les agent-es qui portent les politiques de genre et au sein des services de production du végétal urbain pour observer les trajectoires possibles de changement. En effet, l'égalité de genre et la végétalisation de la ville constituent des objectifs généraux produisant un récit cohérent de la ville à produire : végétale, vivante et harmonieuse. Il s'agit donc d'identifier les caractéristiques des acteurs et actrices portant ces objectifs et leur capacité à en faire un programme de changement.

L'échelon métropolitain et des villes doit permettre en particulier de questionner l'étape de l'instrumentation des programmes et de leur mise en œuvre. En théorie féministe, des appels à l'étude des échelles micro et méso de l'action publique ont été formulés, afin d'étudier la « marge de manœuvre » pour mettre en place des politiques efficaces visant l'émancipation des femmes, dans un contexte où le « climat politique » est déterminant (Prins, 1993).

Le cadre théorique mobilisé présenté dans ce chapitre et cette section met l'accent sur l'échelle micro et méso de la constitution des problèmes publics, leur mise à l'agenda et leur instrumentation. Pour cela, les courants de l'interactionnisme et de la sociologie pragmatique sont des sources manifestes de la construction du cadre d'analyse de cette thèse.

Ces inspirations et les questionnements propres à la place de l'empirie dans ces courants sociologiques sont également discutés dans le chapitre suivant, concernant la construction d'une méthodologie pour le besoin de cette thèse.

Ce chapitre a eu pour ambition de formuler une proposition théorique pour aborder cette thèse. A partir d'un état de l'art copieux et interdisciplinaire, j'y articule des propositions conceptuelles et des clés de lecture variées pour construire un cadre théorique original. Fondé sur l'approche structurelle matérialiste, il consacre de l'importance aux interactions et à la réflexivité des acteurs et actrices, au sein d'une institution publique. Il repose sur un dialogue permanent entre pratiques et représentations sociales, pour en observer les décalages, les interstices et les évolutions.

La proposition théorique à laquelle ce chapitre aboutit est fondée sur le tryptique production, reproduction et appropriabilité. Ces trois concepts structurent un ensemble de questions relatives aux modes de circulation des idées et de constitution d'une politique publique. Il s'agit d'appréhender l'objet de recherche sur le plan matériel et cognitif, pour envisager les pratiques et les discours analysés à l'échelle des terrains de la thèse, au prisme de dynamiques déterminant les rapports sociaux de genre, les rapports sociaux à l'environnement et les rapports sociaux à l'Etat, en particulier les rapports de production de l'espace public.

A ce titre, la perspective de genre a une portée puissante, en tant que variable explicative et variable à expliquer. J'ai construit la méthodologie de l'enquête de sorte que cette double-dimension nourrisse l'enquête. De même, la conception du changement social développée dans ce chapitre inspire un protocole de recherche construit pour saisir l'interstitiel et la routine dans l'action publique, dans une enquête comparative.

CHAPITRE 3. MÉTHODOLOGIE D'UNE ENQUÊTE PARTENARIALE ET COMPARATIVE

Lors des opérations successives de construction de la méthode pour cette recherche doctorale, la problématique de l'impertinence du genre s'est confirmée et renforcée. En effet, hormis pour les acteurs et actrices portant explicitement les politiques de genre, que ce soit par leurs fonctions ou leurs engagements propres, l'égalité de genre ne constituait pas une question indigène. Les agent·es des services et directions des espaces verts et de nature ne se questionnaient pas, dans leurs pratiques, à ce sujet. Par ailleurs, la dimension de genre de l'étude ne pouvait être cachée. Les porteur·ses de l'étude au sein des collectivités me présentaient comme la doctorante qui mène une enquête sur « le genre et la végétalisation » auprès des futur·es participant·es à celle-ci. Il a fallu très tôt s'adapter à cette imposition du vocabulaire du « genre » sur le terrain. Cette problématique renvoie à des questionnements épistémologiques et méthodologiques habituels de la discipline, d'autant plus que la place de la commande dans le financement des enquêtes progresse (de Feraudy *et al.*, 2021). Dans le cas d'une thèse en CIFRE, la réflexion sur le rôle du chercheur est inévitable et régulièrement discutée (de Feraudy, 2019 ; Garcia, 2017 ; Hellec, 2014).

Ainsi ce chapitre rend compte des choix réalisés pour mener à bien cette thèse, dans le contexte d'une question exogène au terrain étudié et de consultance auprès des publics participant à l'enquête. Il fallait donc accorder théorie et méthode pour saisir l'ambivalente *impertinence* du genre, dans la production de l'action publique locale, c'est-à-dire que la dimension de genre est perçue comme non-pertinente, mais elle ouvre aussi des débats à la portée analytique puissante pour comprendre la production urbaine. L'*impertinence* de cette question a été relevée dès les premiers entretiens de la phase exploratoire, puis dans les échanges avec les villes sollicitées pour constituer les terrains de la recherche. Ainsi ce chapitre met en lumière la négociation constante de l'*impertinence* du genre dans la pratique de la recherche de la doctorante.

L'argumentation suivra les étapes de la construction de la méthode et son affinage au fil de la recherche. D'abord, je présenterai la manière dont les terrains de recherche ont été définis et abordés. Puis, la négociation du cadre de la recherche et la construction du protocole de recherche seront présentées, au prisme du contexte de la thèse CIFRE. Enfin, au travers des pratiques de recherche, dans les entretiens, l'observation participante et les ateliers, je montrerai

les méthodes d'adoption et d'adaptation de la posture de recherche face à une question de recherche exogène.

I. TROUVER SES TERRAINS

Cette première section rend compte de la construction du terrain de recherche et des questions qui l'ont guidée, depuis la définition de la population à étudier, jusqu'au choix des villes qui ont constitué le terrain de ces recherches, et au mode de recours à la comparaison.

A. DÉFINIR LE TERRAIN DE LA RECHERCHE ET LA POPULATION ÉTUDIÉE

La manière dont j'aborde mon sujet de recherche définit la production des espaces publics végétalisés en ville comme un processus de détermination d'objectifs, de conception d'espaces, de la réalisation de travaux d'aménagement ou de réaménagement et la gestion de ces espaces sur toute leur durée d'exploitation. Dès lors je m'intéresse aux choix politiques, à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre, ainsi qu'à l'exploitation de ces espaces publics. Par l'enquête j'étudie les acteurs et actrices intervenant à chacune de ces étapes : il s'agit principalement des agent-es en charge de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et des technicien-nes et des équipes de jardinier-es. Le cœur de notre échantillonnage concerne ces élu-es et ces professionnel-le-s, dont les métiers sont variés (paysagistes, architectes, urbanistes, jardinier-es). D'autres catégories d'agent-es de ces collectivités sont également impliquée-s, dont les élu-es et les chargées de mission Égalité/Droits des femmes d'abord, ainsi que les chargé-es de développement social, les agent-es des directions de territoire ou de quartier, des expert-es de l'écologie ou encore les responsables de la formation des agent-es.

Néanmoins, la population auprès de laquelle j'enquête a en commun une mission principalement technique, liée à une connaissance fine du végétal et du fonctionnement des espaces dits verts. Dès lors, les compétences liées à la mise en œuvre de politiques visant l'égalité de genre sont *a priori* extérieures aux préoccupations quotidiennes de ces agent-es. Ce qui occupe quotidiennement ces agent-es relève de la bonne gestion financière et temporelle des projets d'aménagement ou de réaménagement, de la cohérence de l'espace dans un contexte urbain précis, de la pertinence du choix des essences végétales et de leur composition, en fonction des caractéristiques du site et du choix de l'ambiance paysagère à construire, du choix du mobilier urbain, de l'éclairage, du tracé des allées, de la prise en compte des réseaux, de la pérennité de sa gestion, ainsi que la fonctionnalité et l'accessibilité de ces espaces.

Ainsi, la question de recherche n'est pas « indigène⁸¹ », c'est-à-dire qu'elle est posée préalablement à l'observation d'un terrain. C'est en ce sens que l'objectif d'égalité de genre est une question exogène : celle-ci ne constitue pas une préoccupation quotidienne de la majorité des participant·es à l'enquête. Cela se traduit, dans les entretiens, par une réaction unanime, dont la réponse de ce responsable de service Nature en ville de la Ville du Mans est un bon exemple :

« Ouais ouais bon moi j'en ai un peu discuté avec [le responsable de la direction des quartiers, à laquelle est rattachée la mission Égalité], c'est vrai que c'est une notion qu'on prend pas particulièrement en considération j'crois *haha*, c'est peut-être déjà une réponse pour vous hein. Euh c'est vrai que là, à ma connaissance, on s'est pas *vraiment* occupés de cette chose-là dans le cadre de nos aménagements. » *Entretien téléphonique du 23 juillet 2020.*

Le fait de signaler que « c'est peut-être déjà une réponse pour vous » marque le caractère exogène, à tout le moins nouveau, du genre, dans le contexte de la commande d'une étude sur l'intégration du genre dans la politique d'aménagement et de végétalisation des villes. Le directeur du service observe un premier résultat possible : au début de l'enquête, la feuille est blanche.

Cette situation est représentative de la majorité des villes françaises, où l'approche intégrée du genre est extérieure à l'agenda politique et administratif. Cette réalité a été prise en compte dans le choix des terrains en déterminant un critère lié à l'existence d'initiatives croisant genre et aménagement des villes dans les collectivités considérées.

B. CONSTRUCTION D'UNE MÉTHODOLOGIE COMPARATIVE : LE CHOIX DES VILLES À ÉTUDIER

J'ai fait le choix de circonscrire la recherche de mes terrains dans le territoire de la France métropolitaine afin de garder une unité de règles applicables, un cadre national de référence identique pour chacun des terrains. La connaissance suffisante du cadre législatif et réglementaire, ainsi que du fonctionnement des collectivités territoriales françaises, est importante pour permettre l'opérationnalisation des questions. Mettre en lien la question de recherche avec les expériences quotidiennes des agent·es rencontré·es nécessite une « approche informée » dans le cadre d'une enquête qualitative (Laudel et Gläser, 2004, p. 4). Grit Laudel

⁸¹ La recherche d'une question « indigène » correspond à une méthodologie où l'on entame l'observation d'une catégorie sociale dont on veut étudier des problèmes propres à la population enquêtée, qui sont issus au maximum de déclarations spontanées (cf. les propos de Howard Becker repris par Céfaï, 2003).

et Jochen Gläser conseillent ainsi aux sociologues de former une « compétence native » relative et de choisir un terrain dont on connaît suffisamment le fonctionnement pour faire son enquête. Cette démarche permet la compréhension mutuelle de l'enquêtrice et des participant·es à l'enquête et la légitimation de la sociologue sur son terrain. Mon cursus académique, par une formation en droit et administration publique en Institut d'Etudes Politiques et un master 2 en droit de l'environnement, m'a préparée aux métiers de l'administration. J'ai par ailleurs réalisé deux stages en collectivités territoriales : l'un dans le service Environnement et écologie urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg et l'autre à la mission Habitat et Aménagement durable du Conseil départemental du Bas-Rhin. Cette expérience me confère une proximité sociale au terrain d'enquête, devant faciliter l'entrée sur le terrain.

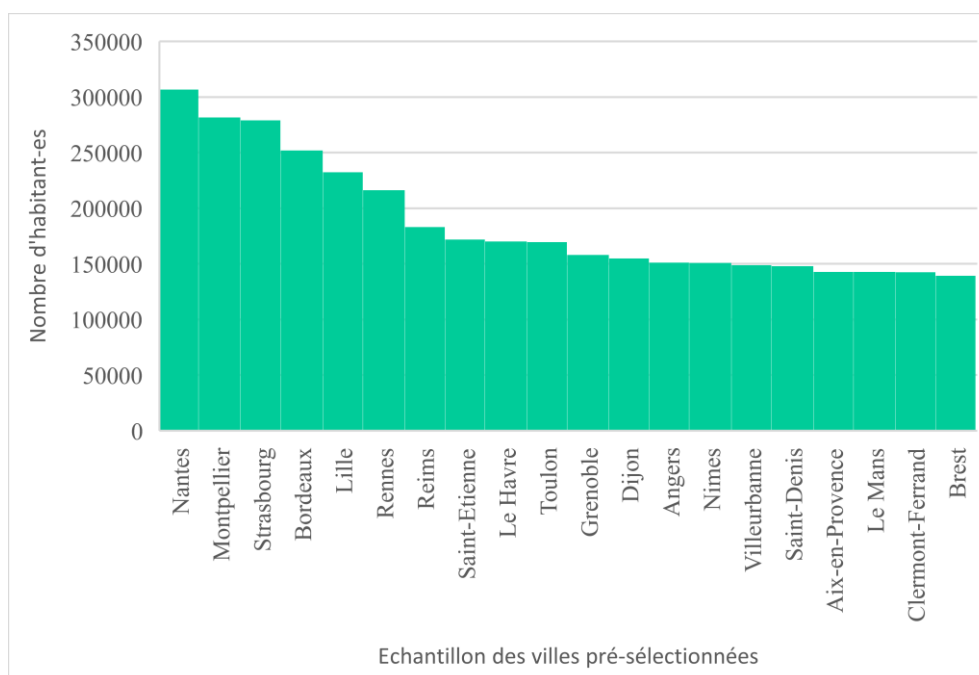
A partir de là, il fallait définir le type de villes à étudier. Le principal critère retenu de la recherche des terrains a été celui de la capacité à porter une politique de genre développée. Celle-ci repose sur des moyens humains et matériels suffisants pour structurer un appareil administratif large et spécialisé. D'ailleurs, les villes reconnues pour leurs travaux sur l'approche intégrée du genre dans la production de la ville sont des métropoles d'importance, telles que Paris, Vienne, Berlin, Barcelone. En France, Paris a entamé une formalisation de politique alliant genre et ville en 2014, donnant lieu à la production de deux guides en la matière en 2016 et 2019, ainsi que des premières réalisations⁸² et Lyon a fait paraître récemment un guide « pour une ville plus égalitaire⁸³ ». Au moment du lancement de l'étude, la prise en compte du genre dans la production de l'espace urbain demeure l'apanage des grandes villes. Sur la liste des vingt-cinq plus grandes villes de France, en termes de population, l'écart-type était trop important pour construire un échantillon homogène. Ce constat m'a conduite à écarter les cinq plus grandes villes de France en termes de population et à obtenir la pré-sélection suivante de vingt villes entre 139 042 habitant·es (Brest) et 306 694 habitant·es (Nantes), d'après les chiffres INSEE de 2016⁸⁴. La médiane de cet échantillon est de 163 907 habitant·es avec un écart-type de 53 933.

⁸² Thomaso C., « A Paris, le rêve d'une ville inclusive s'écroule », *Marsactu*, 15/01/2020, <https://marsactu.fr/agora/a-paris-le-reve-dune-ville-inclusive-secroule/>

⁸³ Guide « L'égalité de genre dans l'aménagement urbain. Réflexions et préconisations pour une ville plus égalitaire », Ville de Lyon, mai 2022, 56p.

⁸⁴ Il s'agit des populations officielles entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3677855#documentation-sommaire>

Figure 3. Populations de l'échantillon des villes pré-sélectionnées (nombre d'habitant-es).



L'analyse documentaire

Sur la base de cette liste, j'ai donc procédé à une analyse documentaire pour identifier le contexte de l'enquête et repérer des villes à solliciter. Cette recherche a consisté en la compilation d'informations concernant l'organisation institutionnelle des politiques d'égalité de genre et de production des espaces verts (appellation, rattachement hiérarchique, nombre de personnels et budgets) ainsi que l'étude de documents significatifs (Plan local d'urbanisme (intercommunal), Rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Plan d'action associé, signature de la Charte pour l'égalité professionnelle et de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale). Des informations ont également été recherchées concernant la géographie de ces villes, en particulier la surface végétalisée, mise en relation avec la surface totale de la commune.

Cette enquête préliminaire, menée au printemps 2019, s'est appuyée sur les ressources des villes disponibles en ligne ainsi que sur l'envoi d'un formulaire aux collectivités. Sur les 20 villes, 5 ont répondu au questionnaire (Reims, Le Havre, Toulon, Nîmes et Villeurbanne) et 5 ont accepté de répondre aux questions par entretien (Nantes, Strasbourg, Rennes, Dijon et Le Mans). Les résultats ont été analysés quantitativement, afin de dresser un état des lieux du contexte institutionnel du développement des politiques de genre et de végétalisation, à l'échelle des grandes villes françaises.

Il est difficile de comparer la superficie végétalisée des villes françaises ainsi que le nombre d'emplois (équivalent temps plein) dédiés à l'entretien des espaces verts.

En effet, les chiffres à disposition ou fournis par les services sollicités ne recouvrent pas la même réalité. Ainsi, certaines villes ont développé une cartographie SIG précise pour évaluer la canopée⁸⁵ et incluent les arbres d'alignement et les petits aménagements végétaux d'accompagnement au calcul de cette superficie tandis que d'autres ne prennent en compte que la superficie des parcs et jardins publics. En moyenne, la part de la superficie municipale végétalisée représente 13% sur cet échantillon. Dijon est en tête avec 20% de sa superficie (825ha sur 4041ha), quand Strasbourg n'a que 5% de surfaces végétalisées, si l'on ne tient compte que des espaces verts – en effet, la ville compte 3000 ha de forêts classées⁸⁶ ce qui ramènerait à 44% la part d'espaces végétalisés.

Le nombre d'agent·es des services des espaces verts doit être évalué en regard de la superficie à entretenir. Or les réponses aux questionnaires varient dans leur précision. Ainsi Le Havre indique 290 agent·es membres de la Direction des Espaces verts, dont 7 en charge de la conception. Les 283 restant·es comprennent peut-être un service administratif, des gardien·nes de parcs... Le nombre réel de jardinier·es va de 58 équivalents temps plein (ETP) à Villeurbanne jusqu'à 270 à Rennes, mais si l'on rapporte ces effectifs à la superficie à entretenir, on obtient un rapport de 2,84 ha/agent·e à Villeurbanne et 3,33 ha/agent·e à Rennes. La médiane est à 3,76 ha/agent·e⁸⁷ sur l'échantillon, ce qui correspond au cas de Toulon. La plupart des cas varient peu autour de cette médiane hormis Reims, avec un rapport de 5 ha/agent·e et Le Mans, avec 10,24 ha/agent·e.

⁸⁵ La canopée désigne la strate supérieure d'une forêt, c'est-à-dire le feuillage directement exposé au soleil : en ville, les services d'ingénierie des espaces verts développent une cartographie de la superficie arborée, pour préciser la trame verte, en comptabilisant la « canopée » des arbres d'alignement, sur la voirie et les places publiques. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une forêt mais le même terme est employé.

⁸⁶ Avec la forêt du Neuhof-Illkirch, l'Ile du Rohrschollen et la Forêt de la Robertsau, la ville de Strasbourg compte trois réserves naturelles nationales, La Ville est également propriétaires de forêts de production de résineux situées à l'extérieur de la commune, sur le ban des communes du Hohwald, de Brumath, de Coswiller et de Balbronn pour un total de 2431 hectares.

⁸⁷ Pour le cas de Strasbourg, j'ai pris en compte la superficie d'espaces verts et les jardinier·es en charge de leur entretien : en effet, pour les forêts, des équipes spécifiques sont constituées avec 33 agent·es catégorie B/C et C au département arbres et 22 catégorie C au département espaces naturels en 2021. De même, les cas où la répartition des postes au sein des services n'était pas certaine, tels que Le Havre, ont été écartés de l'échantillon.

Pour ce qui est des politiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'architecture institutionnelle varie. En 2019, la plupart des communes en question ont établi une délégation à l'égalité entre les femmes et les hommes rattachée à un·e membre du conseil municipal. En ce qui concerne les agent·es en charge de ces dossiers, ils et elles représentent au maximum 2 ETP et sont généralement organisés en « mission » au sein d'un pôle administratif recouvrant les politiques de développement social. La grande majorité des villes sélectionnées produisent le rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, pour certaines, celui-ci n'est pas mis en avant dans leur communication numérique, voire constitue une action mise en œuvre très récemment⁸⁸. Ces rapports ne sont pas forcément adossés à un plan d'actions pluriannuels⁸⁹. Ils témoignent du besoin en ressources des collectivités pour mettre en œuvre cette obligation légale des communes de plus de 20 000 habitant·es prévue par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, car il s'agit de communes de plus de 100 000 habitant·es disposant de services étendus. Par ailleurs, des disparités montrent le caractère de marqueur politique de l'engagement municipal pour l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, la ville de Brest par exemple a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale dès 2009 et a lancé un premier plan d'action pluriannuel dès 2012, alors même que c'est la plus petite ville de l'échantillon.

Dès lors, pour le choix des terrains, nous avons défini, avec ma direction de thèse, plusieurs critères pour démarcher des collectivités :

- Inscription sur la liste de vingt villes établie ci-avant
- Investissement dans des politiques publiques en matière de nature urbaine et/ou d'égalité de genre et communiquant à ce sujet
- Existence d'une porte d'entrée qui nous permettrait d'envisager un financement de la recherche

⁸⁸ Par exemple au Havre, le premier rapport date de 2018.

⁸⁹ Pour reprendre le cas du Havre, le premier plan d'action pluriannuel est paru en 2019 pour la période 2019-2023, quelques mois après la réalisation du premier rapport annuel. A l'inverse, certaines collectivités qui ne publient pas leur rapport annuel sur leur site internet disposent d'un plan d'actions comme Villeurbanne, qui s'était doté d'un plan d'actions pour la période 2016-2019.

A partir de ces trois critères, nous avons retenu la liste suivante de villes potentielles : Strasbourg, Bordeaux, Rennes, Grenoble, Angers, Le Mans.

Le choix des trois terrains

Pour ce qui est de Strasbourg, son statut de Capitale française de la biodiversité en 2014, son investissement dans la lutte pour l'égalité de genre, pendant le mandat de Mine Günbay à l'égalité entre les femmes et les hommes, de 2008 à 2016, notamment par l'organisation d'un colloque annuel contre les violences sexistes et sexuelles autour du 25 novembre, en faisaient un terrain pertinent pour envisager les croisements entre genre et végétalisation. Et ce d'autant plus qu'un groupe de travail « Genre et ville » y a été créé en juillet 2018.

Bordeaux est reconnue sur le plan de l'intégration de l'égalité de genre dans l'urbanisme, avec les travaux de l'Observatoire bordelais de l'égalité, de l'A'urba, agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine et des chercheur·ses telles que Yves Raibaud, Edith Maruéjols, Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn. En ce qui concerne la nature urbaine, la Ville et sa communauté urbaine ont porté un projet de « ville-nature » dès le lendemain du Grenelle de l'environnement⁹⁰.

Rennes dispose également d'un modèle urbain visant à préserver le végétal, sous la forme de la « ville archipel » et de la végétalisation du quartier du Blosne (El Moualy, 2019) et a été précurseur sur les écoquartiers, comme celui de Beauregard (Valegeas, 2014), ou sur la trame noire (Sordello, 2017). Sur l'égalité de genre, la Ville a recherché l'exemplarité en matière d'égalité professionnelle, et a voté son premier plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dès 2013. Son engagement se traduit par le rôle d'impulsion national joué par l'adjointe à l'égalité Jocelyne Bougeard, qui a été référente française pour la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale⁹¹.

La ville de Grenoble a montré elle aussi sa volonté de végétaliser l'espace public, avec l'arrivée d'une majorité écologiste autour d'Eric Piolle en 2014⁹². Elle a par ailleurs mis en place un Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes suite à sa signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale le 9 mars 2015⁹³, dont l'un des axes vise l'amélioration « de la présence, réelle et symbolique des femmes, sur

⁹⁰ <https://www.aurba.org/productions/le-projet-ville-nature/>

⁹¹ <https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/charte-europeenne-pour-l-egalite>

⁹² <http://www.gre-mag.fr/actualites/lucille-lheureux-lespace-public-est-un-espace-de-vie/>

⁹³ Rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Ville de Grenoble, 2016.

l'espace public » (Ville de Grenoble, 2016). C'est aussi l'une des rares villes où une étude sociologique a porté sur la place des femmes dans les parcs et jardins (Louargant, 2015).

Angers a été ciblée en raison de son dynamisme autour de la question de la nature urbaine, grâce à l'expertise de l'association Plante&Cité, présidée par la Ville. En particulier, nous avons noté l'intérêt porté à la question du bien-être en ville apporté par la végétalisation. L'approche sociologique, avec l'entrée du genre, nous semblait compléter adéquatement des projets de recherche en psychologie environnementale.

Enfin, Le Mans s'est distinguée par la création et la ratification d'une « Charte d'accueil et de bienvenue *lesbian and gay friendly* » entre la Mairie et les commerçant·es dès 2002⁹⁴. Ce geste précurseur d'engagement pour les droits des personnes LGBTI était alors unique en France. Fait alors surprenant, la Ville n'a signé la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale qu'au 30 novembre 2017, onze ans après la création de la Charte. Un collectif s'est alors constitué autour de la Ville du Mans, des associations, des institutions (Université, Hôpital...) : intitulé ToutSEXplique 72, ce collectif a pour mission d'élaborer une charte locale et de porter des projets.

Parmi ces villes, lors de l'enquête préliminaire, seules trois d'entre elles ont validé leur participation à cette enquête, à savoir Rennes, Strasbourg et Le Mans.

Au vu de l'intérêt porté au projet par ces trois collectivités, de la pertinence de conserver trois cas aux situations différentes comme objet de l'étude, dans un contexte d'émergence d'une politique publique et de considérations pratiques propre aux capacités de financement de la thèse des différents partenaires potentiels, il a été décidé de conserver ces trois terrains.

⁹⁴ https://www.libération.fr/societe/2002/10/16/le-mans-s-engage-pour-les-homos_418700/

Tableau 4. Présentation des trois terrains de l'enquête⁹⁵

	Strasbourg	Rennes	Le Mans
Nombre de jardinier-es	137	270	72
Nombre d'équipes	17	42	8
Nombre d'hectares végétalisés	430	900	486 de parcs et jardins et 251 d'espaces verts ⁹⁶
Budget espaces verts	5,3 M€ fonctionnement 2,5 M€ investissement	1,6 M€ fonctionnement 8,3 M€ investissement	1,5 M€ fonctionnement 2 M€ investissement
ETP mission égalité	2,5 ETP	2,6 ETP	1,5 ETP
Budget mission égalité	415 000 € en 2021	Budget actions pour égalité femmes-hommes : 48 500€	Subventions aux associations : 61 700€
Délégation politique à l'égalité	Adjointe à l'égalité depuis 2020, auparavant délégation de l'adjointe en charge des sports, depuis la démission de Mine Gunbay	Conseillère municipale déléguée depuis 2014	Délégation de la première adjointe depuis 2020. Auparavant : adjointure depuis 2014, changement de titulaire de cette délégation en 2017 (départ au gouvernement de Marlène Schiappa)

⁹⁵ Sources et dates : données 2021 DMEPN pour budget et organigramme Strasbourg, budget et ETP égalité pour Rennes et Strasbourg : rapport Egaé 2022, données de 2021, document de synthèse budgétaire Le Mans 2022, document de synthèse budgétaire Rennes 2021.

⁹⁶ « Entretien. Face aux canicules, "il faut redonner une vraie place à la nature au Mans" », Ouest-France (site web), 20/08/2020.

STRASBOURG

« Le **groupe-projet Genre et ville** est constitué d'une vingtaine d'agents aux métiers variés (direction de quartier, gestion de proximité, urbanistes, maîtrise d'ouvrage et d'oeuvre, paysagistes des services concepteurs et gestionnaires, développement social et économique, chargée de mission Droits des femmes). La liste de diffusion par courriel s'étend jusqu'à une quarantaine d'agent-es : certain-es ne participent pas aux réunions mais se tiennent au courant des comptes-rendus, en raison de leurs responsabilités dans leur service ou par intérêt distant.

Il a été constitué par enrôlements successifs d'agents sensibles aux questions de genre, grâce au réseau au sein de la collectivité de l'ancienne chargée de mission Droits des femmes, avec l'appui d'une directrice de territoire (les directions de territoires sont rattachées à la Direction de l'urbanisme), après validation de la démarche par une note aux élu-es. En effet la chargée de mission Droits des femmes a repéré une nouvelle agente, au retour d'une disponibilité au ministère des Droits des femmes, qui intègre la Direction de l'Urbanisme et des Territoires. Celle-ci avait réalisé un rapport sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale lors de sa formation à l'INET et avait passé quelques mois à l'Eurométropole de Strasbourg à la Direction des Finances avant de tenter d'intégrer le Haut Conseil à l'Egalité, d'être repérée par le cabinet de la Ministre et d'ouvrir ensuite un cabinet de conseil en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec un associé, passé lui par le HCE.

Après une phase de formation des membres du groupe, le groupe projet a établi un **cahier de préconisations urbaines ainsi qu'un plan d'actions**. Avec le départ à la retraite de la chargée de mission Droits des femmes, la directrice de territoire pilote le groupe-projet et met en dynamique ses collègues sur les différents axes du plan d'actions : formation, communication interne/externe, organisation d'événements, axes thématiques : transports en commun, éclairage, parcs...

Ce groupe se réunit toutes les **six à huit semaines**, en présence de l'adjointe aux Droits des femmes et à l'égalité si elle est disponible pour faire un point sur l'avancée des différents dossiers et faire émerger de nouvelles idées. Le fonctionnement horizontal de ce groupe de travail permet l'échange politique et ses membres décrivent leurs pratiques comme relevant du militantisme. Il s'y joue une véritable acculturation au féminisme du milieu de l'urbanisme et du développement social strasbourgeois.

Le groupe-projet gagne progressivement une **reconnaissance au sein de la collectivité** : la Compagnie des Transports Strasbourgeois, la Direction Sécurité Prévention Règlementation, la Direction Mobilité Espaces Publics et de Nature le sollicitent pour avis. Cela s'explique par la composition des membres du groupe-projet, issu-es de différentes directions et de la communication sur cette démarche en interne dans le périodique édité par la collectivité et l'implication de chefs de service. »

RENNES

« La conseillère municipale déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes a annoncé courant 2019 vouloir travailler sur les cours d'école, afin de favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. La collectivité a donc sollicité des **stagiaires de l'INET** pour un stage de deux mois sur cette question. Les stagiaires ont décidé d'élargir le sujet à l'égalité de genre dans l'espace public.

A l'issue de leur stage, elles et ils ont organisé un **séminaire de sensibilisation** de 80 agents volontaires d'une diversité de directions, pour échanger sur l'égalité dans l'aménagement des cours, dans la concertation, l'observation et l'animation. Le rapport de stage s'intitule « **Pour un aménagement non-genré de l'espace public** ». Dans ce document, les stagiaires proposent un référentiel avec des fiches illustrant des bonnes pratiques, ainsi que des fiches par métiers ; ainsi qu'une feuille de route pour la collectivité.

Afin d'animer cette feuille de route, un **groupe de suivi « Aménagement non genré »** a été constitué. Symboliquement haut dans la hiérarchie, puisqu'animé par le Directeur Général Adjoint (DGA), ce groupe se réunit une fois tous les six mois et mobilise une dizaine de représentant-es des différentes directions. L'approche *top-down* vise la diffusion d'une culture de l'égalité, légitimée par l'impulsion du DGA. Néanmoins elle entraîne une sursollicitation des responsables de services qui ne relaient pas nécessairement l'information aux échelons suivants, soit par résistance au changement, soit par manque de temps ou de formation.

LE MANS

« Pour Le Mans, la seule démarche engagée sur la prise en compte de l'objectif d'égalité de genre dans l'aménagement de l'espace public est l'étude que je mène avec le bureau d'études Aubépine. A ce titre, Le Mans est représentative des métropoles moyennes en France. En effet, seules quelques collectivités comme Rennes, Strasbourg, Paris, Lyon, Bordeaux... ont initié des démarches formalisées pour prendre en compte les rapports sociaux de genre dans la production de l'espace public. Néanmoins, l'ensemble de ces démarches sont particulièrement récentes :: il ne s'agit donc pas d'un retard pour Le Mans. Nous étudierons les raisons et conditions d'émergence de telles démarches, ainsi que les dynamiques internes aux collectivités pour expliquer ces trajectoires variées.

Les ressources allouées à la mission Egalité sont particulièrement fragiles. L'arrêt maladie de la chargée de mission pendant plusieurs mois n'a pas occasionné de remplacement (contrairement à Rennes et Strasbourg où, respectivement, le congé maternité et le départ en retraite ont été anticipés, de sorte que la vacance du poste a été de courte durée). Malgré la revendication d'une *gayfriendliness* et d'un attachement à l'égalité de genre, les politiques égalitaires n'ont pas pénétré le champ de l'urbanisme. La chargée de mission s'appuie sur un réseau associatif et institutionnel (préfecture, université) pour porter des projets. Pour ce qui est de la délégation à l'Egalité femmes-hommes, elle est également fragile : après le départ pour le

gouvernement de Marlène Schiappa en 2017, Leslie Pérez, une élue sans délégation en raison de son activité professionnelle prenante, s'est vue hériter de ce portefeuille. Elle a organisé la ratification de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités locales, mais n'a pu se consacrer davantage à son mandat en raison de sa profession d'avocate. En 2020, la première adjointe au Maire se voit attribuer la délégation à l'égalité femmes hommes : ce geste fort symboliquement n'est cependant pas suivi d'effets car la multiplication des responsabilités ne permet pas l'implication à un niveau suffisant sur ce portefeuille très politique.

Notre étude, conçue comme une recherche partenariale, impliquant la collectivité et ses agent-es, participera peut-être de la construction d'une démarche mancelle pour un urbanisme sensible au genre ou non-genré. En effet, les entretiens, la participation aux COPIL, l'organisation d'ateliers [au cours de l'enquête] sont autant d'occasions d'entraîner les agent-es dans une dynamique d'appropriation des concepts liés aux études de genre, dans leurs pratiques professionnelles. La recherche doctorale mettra en perspective cette expérience pour l'analyser, et étudier le rôle du bureau d'études, de la recherche académique dans la circulation des normes au sein des collectivités territoriales »

A partir de ce choix de trois terrains d'enquête, j'ai construit une méthodologie comparative fondée sur l'itération. Au lieu de concevoir chaque ville comme un cas à investiguer sur une portion du temps de la thèse, il s'agit d'une méthodologie opérant un parallèle continu entre les trois terrains, par allers-retours successifs. La section suivante explique les raisons de cette décision.

C. UNE MÉTHODOLOGIE COMPARATIVE PAR ITÉRATION : INTRODUIRE UNE QUESTION EXOGÈNE DANS LES PRATIQUES ORDINAIRES

Pourquoi ne pas faire une monographie ?

J'aurais pu envisager une recherche monographique à partir du cas rennais ou bien du cas strasbourgeois. Dans ces cas pour lesquels la dimension de genre dans l'urbanisme était dès le départ une préoccupation des acteurs et actrices approchés⁹⁷, j'aurais pu me situer comme chercheuse au sein d'un seul terrain et y développer une ethnographie de la collectivité territoriale, ciblée sur les agent-es mobilisés pour la transversalisation de la politique publique d'égalité de genre, et par extension, auprès du public qui m'a intéressée, à savoir les agent-es

⁹⁷ En particulier la directrice de territoire chargée du pilotage du groupe-projet Genre et Ville à Strasbourg, et la conseillère municipale déléguée à l'Egalité femmes-hommes à Rennes

en charge de la conception, de la production et de la gestion des espaces dits verts. Ce choix aurait pu être assumé indépendamment de l'intérêt porté au projet des trois collectivités.

Pour construire la méthodologie de cette recherche, l'étude de la littérature en matière de comparaison a permis de clarifier mes ambitions et de structurer une démarche. Celle-ci se veut résolument comparative et pour cela, recourt à l'itération. Contrairement à des études de cas ou des monographies comparées, j'ai voulu ici procéder par aller-retour constant d'un terrain à l'autre, entrecoupant les sessions d'enquête par des périodes d'analyse provisoire. Cette approche incrémentale des terrains d'enquête diffère des comparaisons qui consistent en l'étude approfondie et resserrée d'un terrain, puis du suivant. J'argue du fait que la comparaison itérative est la méthode adéquate pour étudier la production *ordinaire* de l'action publique locale, dans un cadre de production de la recherche contraint temporellement. En effet, le contexte de réalisation de la thèse borne les capacités de la chercheuse à produire son matériau. Néanmoins, ce choix relève d'un parti pris refusant le calendrier « par projets » de la recherche ou de l'aménagement.

En effet, les conditions de production de la thèse en sciences humaines et sociales impliquent tout d'abord la recherche d'un financement. Or, dans mon cas, la candidature infructueuse à une bourse ARED/Ville de Rennes a conduit à la structuration d'un financement par une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Le plafond de recrutement en CIFRE dans les deux cas rennais et strasbourgeois a empêché le recrutement direct par l'une des deux collectivités. Dans ce contexte, l'approche comparative présente également un intérêt au vu des normes du marché de l'étude et de l'expertise. La comparaison est particulièrement prisée par les collectivités territoriales, et *a fortiori* par les villes briguant le statut de métropole, qui constituaient ma cible. En effet, friandes de *benchmarking*, elles sont à la recherche du partage de « bonnes pratiques » et d'une mise en réseau avec d'autres villes pionnières pour porter des politiques innovantes. L'argument de la comparaison a dès lors eu une force de conviction des élu·es que nous avons démarché·es avec l'équipe de direction de la thèse et l'équipe du bureau d'études. Ce dernier a également apprécié l'intérêt d'une comparaison au lieu d'une monographie rennais ou strasbourgeoise, qui élargissait son réseau et garantissait le financement suffisant du salaire et des frais de terrain, par la passation de trois marchés d'étude.

Etudier des pratiques ordinaires de production de l'action publique par comparaison

Pour étudier comment la question du genre émerge, circule et est mobilisée dans des décisions au sein des collectivités, j'ai souhaité étudier la production ordinaire des espaces publics végétalisés. C'est pourquoi je n'ai pas souhaité choisir pour chacun de mes terrains un projet urbain à suivre⁹⁸, mais au fil de l'eau et des projets, suivre l'évolution des agent-es, des services, de leurs pratiques et de leurs réflexions.

Des aménageurs, certains chercheurs m'ont demandé de préciser mes terrains, en situant des projets dans les villes étudiées. Ces échanges donnent à voir l'hégémonie de la logique « par projets » qui gouverne la production urbaine et s'installe dans l'action publique et la recherche. Or le projet urbain résulte de la dialectique entre le temps long et ouvert de la transformation des villes et un « espace-temps fermé, couplant un périmètre d'intervention délimité à un calendrier arrêté » (Arab, 2018, p. 229) Les projets d'aménagement et de réaménagement de parcs et squares appartiennent à l'ordinaire de la production d'une ville au temps long : la durée de vie de dix-huit ans en moyenne des aires de jeux y est intégrée. De plus, suivant les développements de la sociologie de l'action publique, se départir de l'illusion décisionnelle implique de mettre au centre de l'analyse des modifications hors du *moment* du projet. La taille d'une haie, l'élagage d'un arbre sont des décisions ordinaires changeant la matérialité du lieu.

Ne pas retenir un projet particulier par terrain comme base de mon travail de recherche répond aussi à l'exigence de faisabilité de la recherche. En effet, la situation de mes terrains est disparate et il n'existait pas à proprement parler de projet incluant la mixité des usager-es hormis des projets de réaménagement des cours d'école à Rennes puis à Strasbourg. De plus, les réflexions sur l'intégration du genre dans la production d'espaces publics végétalisés recouvrent d'autres modalités et dispositifs d'action publique tels que la formation, les études, les ateliers, la constitution d'un réseau ou d'un groupe de travail. En effet, il s'agit d'étudier la constitution d'un problème public, sa mise à l'agenda et la trajectoire d'une politique publique en élaboration. En ce sens, la comparaison sur la base des pratiques ordinaires correspond davantage à la réalité des terrains.

⁹⁸ Dans un article sur « l'éternel retard » de la recherche dans l'étude du changement urbain, Matthieu Adam interroge la temporalité du projet et le moment auquel poser sa question de recherche (Adam, 2015). Pour son travail de thèse sur les représentations sociales de la ville, il a défini les projets urbains comme « dispositifs de médiation », de concentration de ces représentations (Adam, 2015, 276). Du fait du caractère dynamique de son objet de recherche, il reconnaît ne pouvoir qu'en saisir un instant dans le cadre temporel de sa thèse et le matériau produit constitue « des relectures a posteriori » et relève du registre de la justification (2015, 298).

Et pour permettre au maximum l'étude de cet objet dynamique dans le temps, l'itération, à savoir les allers-retours d'un terrain à l'autre, et non le découpage du travail de thèses en périodes passées auprès d'une ville, puis de la suivante et enfin de la troisième.

La comparaison itérative parmi les modes de comparaison multi-sites

Le recours à la comparaison en science politique et en sociologie peut s'appuyer sur des études de cas approfondies et successives, comparées à l'issue de l'analyse des résultats⁹⁹. Dans cette recherche doctorale, à l'inverse, le choix a été fait d'une comparaison itérative, systématique et continue.

Raisonnant au sujet du recours à comparaison internationale en sociologie urbaine, Damien Vanneste définit la *démarche comparative* comme « l'usage d'une logique comparative tout au long du processus de recherche, c'est-à-dire dans le choix du ou des terrains d'étude, dans la sélection de méthodes d'enquête, dans les processus d'échantillonnage, dans la pratique même de l'enquête, dans les moments de catégorisation ou de codage, dans les opérations et décisions lexicales, dans la production analytique ou encore dans les discussions conceptuelles. » (2019, p. 72). Il remarque l'usage régulier des monographies pour constituer cette comparaison, puisque l'état de l'art mobilisé par les chercheur·ses croise des travaux ayant porté sur d'autres cas, qu'ils comparent ensuite à leurs pratiques et leurs résultats. Il propose alors un modèle d'analyse de cette méthodologie, dans lequel les cas sont reliés entre eux horizontalement et successivement, ainsi que par des opérations intellectuelles d'analyse et de conceptualisation, mobilisant également des cas traités dans la littérature (ibid.).

Dans cette étude, j'ai voulu également garantir cet aller-retour entre phase analytique et terrain. Le choix des terrains est ici réduit, car l'objectif visé est la saturation plutôt que la représentativité (2019, p. 59). Néanmoins la démarche méthodologique n'a pas été pensée comme des monographies successives, mais comme une conduite parallèle de l'enquête sur les trois terrains. Celle-ci devait permettre la flexibilité de la recherche, l'affinement des questions, l'adaptation de la méthodologie et la vérification des résultats d'un terrain à l'autre. On peut

⁹⁹ Gilles Pinson propose par exemple le modèle des monographies comparées (2019). Il s'agit d'une comparaison d'un petit nombre de cas, qui documentent la spécificité des cas étudiés, qui sont présentés comme un « tout cohérent » pour identifier des « analogies causales » dans l'analyse comparée (Pinson 2019, p.56). Par la suite, l'aller-retour entre les différents cas permet de produire l'analyse. Dans cette démarche méthodologique, le processus d'écriture a une place importante permettant la comparaison d'après Georges Steinmetz (2004, cité par Pinson, 2019, p. 59) et Vincent Béal (2012, p.49). Pour ce dernier, la rédaction de monographies provisoires qui « peuvent servir ensuite de gisement de données, de récits, de séquences et de moments de montée en généralité qui peuvent être ensuite utilisés dans le cadre d'un document final organisé autour de thématiques ou d'entrées comparatives » structure la production de la recherche (2012, p.60).

prendre pour exemple l'apparition d'une question en cours d'enquête, comme celle de la prostitution sur la voie publique : non évoquée lors de la première phase d'enquête à Rennes, ni au Mans, elle apparaît une première fois à Strasbourg en présentant des résultats intéressants sur la régulation des pratiques des espaces verts, selon le genre. Puisque l'enquête n'est pas séquencée par terrain, j'ai pu retourner sur les terrains manceau et rennais lors d'une phase ultérieure avec cette nouvelle question et creuser les raisons de l'absence d'évocation de la prostitution dans les discours des participant·es à l'enquête.

Le modèle de la comparaison itérative à laquelle j'ai eu recours est présenté dans le schéma suivant (Figure 2). La démarche comparative à laquelle je souscris suit une progression cumulative et des circulations entre les terrains. A l'issue de l'enquête de terrain, un point de comparaison est recherché auprès d'une grande métropole reconnue pour son caractère de ville pionnière en matière d'intégration du genre à la pratique de l'urbanisme : par la littérature, le cas de Vienne a été étudié et j'ai opéré une incursion sur le cas de Paris¹⁰⁰.

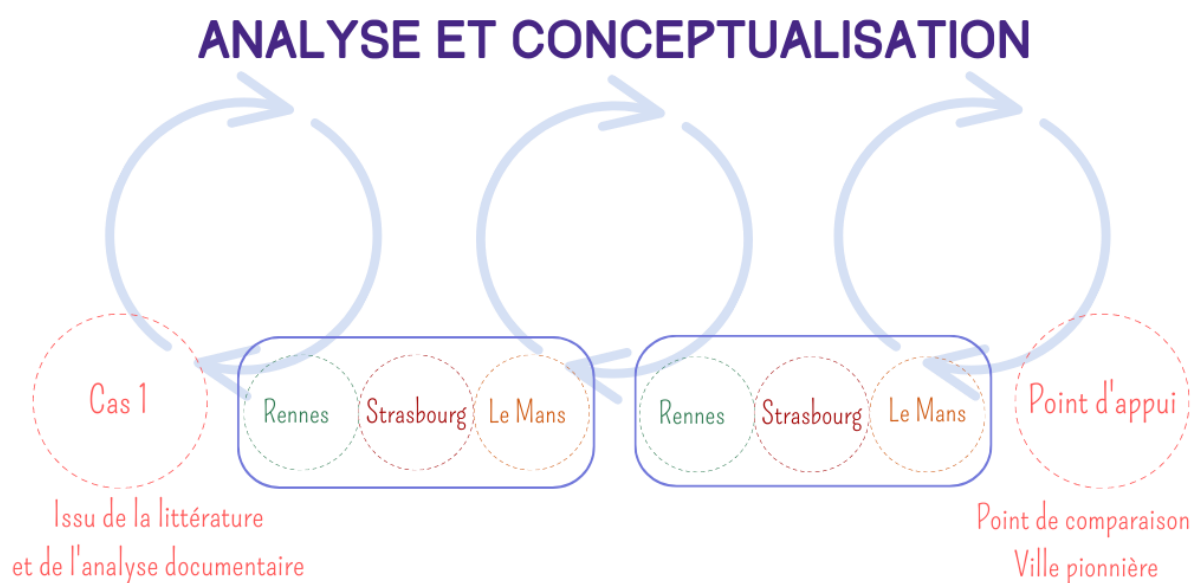


Figure 5. Démarche méthodologique de la comparaison par itération

¹⁰⁰ Par l'analyse documentaire, ainsi que l'observation d'un cycle de formations en ligne proposée par la Direction de l'urbanisme sur la question du genre de la ville et par un entretien semi-directif avec l'adjointe en chargée de l'Égalité et des droits des femmes à la Ville de Paris (14/06/2022).

Cette méthodologie comparative répond par ailleurs aux exigences de la thèse en CIFRE, puisque la construction cumulative et itérative des questions et des résultats prend en compte deux circonstances de la thèse : d'une part la recherche d'échanges entre les villes commanditaires, d'autre part la durée du marché de trois ans et la nécessité d'échanges réguliers au cours de la recherche avec chacun des terrains. Par ailleurs, étant donné la disparité des terrains, cette méthode a permis de s'y adapter et de définir un statut spécifique à chaque terrain.

Récit critique de la comparaison : quel statut pour chaque terrain ?

La conduite de l'enquête en parallèle des trois terrains, par des périodes relativement courtes se succédant dans les trois villes, ne vise pas le formalisme de leur considération équivalente mais tient bien compte de leurs différences. A ce titre, au cours de l'enquête, un statut différent a été accordé aux trois terrains.

L'investissement du terrain rennais dès le mois de juin 2019, au moment des premiers échanges avec les interlocutrices des villes de Strasbourg et du Mans, lui a conféré un statut particulier de terrain exploratoire. C'est sur ce terrain que les premiers outils, les premières questions ont fait l'objet de tests, en vue de la constitution d'un protocole de recherche. La proximité à ce terrain, en tant que mon lieu de vie quotidienne, a permis des sessions étendues d'observation des parcs, squares et places végétalisées dans le cadre de cette enquête exploratoire.

Dans le cas de Strasbourg, l'accès au terrain a connus plusieurs obstacles formels. Après un premier échange avec l'adjointe chargée de l'Egalité et des droits des femmes ainsi qu'une chargée de direction de territoire pilote du groupe projet Genre et ville, en avril 2019, il a fallu attendre septembre 2020 pour réaliser les premiers entretiens. Le formalisme des étapes d'un marché de prestation intellectuelle a retardé le début de l'enquête mais a permis l'identification claire de la chercheuse au sein de l'institution. L'enquête y a été intense, suivie et les sollicitations régulières de la doctorante-consultante en ont fait un terrain important. L'émergence du genre comme norme de la production urbaine y étant manifeste, par l'implication d'acteurs et d'actrices des directions concernées, l'exogénéité de la question de recherche en est d'autant réduite. De fait, la réflexivité des acteurs et actrices sur ce terrain y était plus accessible, ce qui a permis de creuser plus profondément et précisément certaines hypothèses et questions.

L'accès au terrain manceau a également été longue et fastidieuse. Grâce à l'appui de l'adjointe au Maire à la jeunesse, adhérente à Europe Ecologie les Verts et militante féministe,

un entretien avec le Maire socialiste de la Ville a été obtenu en avril 2019. Les tensions politiques et l'inimitié entre les deux élu·es ont probablement aidé à l'approbation du projet par le Maire, qui manifestait son enthousiasme pour ce projet « innovant » qui alimenterait son programme pour la végétalisation de l'espace public et la sécurité des femmes. Néanmoins, en raison des difficultés propres à la Mission Egalité, évoquées dans la description de ce terrain, les premiers entretiens ont eu lieu par téléphone en février 2020, puis en juin, avant un premier séjour en août. Ce terrain a été ardu, car il cumule des difficultés et que l'enquêtrice et son projet étaient mal identifiés des services. En ce sens, Le Mans est un témoin d'une majorité de villes ayant compris que l'égalité entre les femmes et les hommes et la végétalisation sont un marqueur politique fort, mais ne parvenant pas à les investir pleinement dans l'action. Dès lors, ce terrain a eu un statut de terrain de contrôle, où ont été étudiés les freins à l'émergence d'une politique publique, par opposition aux terrains rennais et strasbourgeois.

Cependant, à partir de ces dissemblances, la démarche comparative construit une analyse par analogies, par identification des proximités, pour généraliser les résultats. Au final, malgré l'ambition d'une comparaison systématique et itérative des trois terrains, la phase d'analyse finale de l'enquête a été une période de reconstitution monographique des terrains. J'ai souhaité valoriser la singularité des terrains, nommer et tenir compte avec précision des effets de contexte et des variables non étudiées dans cette thèse, et me garder d'une volonté prématurée de typologisation trans-terrains. L'idée n'était pas non plus de dégager des caractères propres à chaque terrain pour les insérer dans une typologie exportable à d'autres études, mais de dégager des lignes de forces communes, dont chaque terrain représente une illustration différente. C'est pourquoi cette thèse est structurée de façon thématique, dans l'organisation des parties et des chapitres. La comparaison intervient au sein de chaque entrée thématique.

II. CONSTRUIRE UN PROTOCOLE DE RECHERCHE

Cette section présente les instruments que nous avons mobilisés pour le besoin de notre stratégie de recherche. L'enquête de terrain a été construite autour de trois phases structurant un protocole de recherche. A partir de l'enquête exploratoire sur le terrain, ces phases ont été formalisées, selon une logique d'approfondissement et d'échange avec les participant·es à l'enquête. Elles suivent l'ambition d'une démarche comparative par itération et la volonté d'opérer des retours auprès des participant·es à l'enquête et de s'impliquer dans les terrains,

dans le cadre d'une thèse CIFRE. La première phase a eu pour objectif l'obtention d'informations sur le fonctionnement de l'institution, sur les rôles des acteurs et actrices et le recueil d'un premier discours sur les rapports sociaux de genre dans l'espace public et sur la nature en ville. La deuxième phase visait l'observation et l'analyse des rapports sociaux au sein de l'institution et les modes de production de l'action publique, afin de recueillir un discours concret rendant compte de la mobilisation des représentations sociales dans l'action quotidienne des agent·es. La troisième phase a permis de tester des hypothèses issues des phases d'enquête précédentes et de monter en réflexivité par la confrontation directe des points de vue des participant·es à l'enquête.

A. PHASE 1 : LES MÉTHODES DE L'ENTRETIEN

La passation d'un entretien semi-directif sur une question exogène

Au cours de l'enquête exploratoire, l'analyse documentaire, l'observation et les deux premiers entretiens passés avec une élue et un responsable de la Direction des Jardins et de la Biodiversité ont conduit au cadrage de la question de recherche et à la formulation des premières hypothèses. A partir de ce travail, une grille d'entretien semi-directif a été construite pour tester ces hypothèses et prendre des informations sur les rôles et les postures des participant·es à l'enquête, sur leurs préoccupations et sur le fonctionnement de l'institution.

L'échantillon concerné par ces entretiens semi-directifs est composé de maître·sses d'œuvre, de maître·sses d'ouvrage, des chargé·es de mission Egalité et droits des femmes et d'élue·s des trois terrains ([Annexe 1. Enquête de terrain](#)).

Au cours de ces entretiens, une forte attention a été accordée aux relances, car l'objectif était de préciser la compréhension de l'environnement de travail et des rôles des acteurs et actrices, suivant une approche informée. Le guide d'entretien a été construit suivant une progression partant d'un échange général sur le travail quotidien des agent·es rencontrées, leurs missions et leurs pratiques professionnelles, et se dirigeant vers une problématisation autour de l'intégration de l'objectif d'égalité de genre dans leurs pratiques professionnelles ([Annexe 2. Grilles d'entretien semi-directif](#)). Le guide a été décliné et adapté pour les publics des services techniques de production de la ville, les élu·es et les agent·es en charge de la Mission Egalité et du développement social. Par exemple, la question 9 « Comment pensez-vous que les femmes vivent la ville, les espaces publics ? » posée aux agent·es des services techniques a été remplacée par les questions « Est-ce que dans vos missions, vous êtes en contact avec vos collègues qui travaillent sur l'environnement en ville ? sur la végétalisation ? » « Comment

percevez-vous l'environnement, notamment végétal, dans votre ville ? » pour les agent·es portant la politique de genre. La question 11 « Vous savez que je travaille sur le genre¹⁰¹ / les femmes et la nature urbaine. A quoi cela vous fait penser ? » a été remplacée par : « Quels liens pouvez-vous faire entre vos missions et celles de végétalisation de la ville ? Du point de vue concret, du fonctionnement à la mairie, ou du point de vue des objectifs politiques ? ».

Assumer l'exogénéité de l'objet de recherche vis-à-vis du terrain

L'arrivée sur les terrains d'étude a conditionné la présentation de la question de recherche. Le portage de l'étude par la collectivité associait explicitement la venue de la doctorante à un travail portant sur l'égalité de genre dans les espaces publics végétalisés. Les entretiens exploratoires menés à Rennes éclairent la stratégie qui a donc été adoptée. La première personne rencontrée a été le responsable du service Exploitation de la Direction des Jardins et de la Biodiversité¹⁰². Cet entretien exploratoire visait à clarifier la demande d'accès au terrain et d'échanger avec lui sur le fonctionnement de la Direction. Très vite, il m'a annoncé que le sujet de mon étude l'interpellait et m'a demandé des précisions, car il n'avait été informé que du titre de l'étude. A l'issue de cet entretien, il m'a transmis les coordonnées d'un maître d'ouvrage, d'une maîtresse d'œuvre et de technicien·nes en charge des équipes de jardinier·es, qui selon lui avaient « une vision assez fine » des espaces publics et pourraient me renseigner. Lors de l'entretien collectif avec la technicienne de secteur et ses deux techniciens référents, l'un d'entre eux m'a interrogée sur mon sujet de thèse. Je leur ai donc expliqué que je m'intéressais aux rapports entre les femmes et les hommes, principalement, dans les espaces publics dits verts, et d'où provenait cette question. J'ai présenté les évolutions en matière de politiques publiques, prônant l'intégration de la dimension de genre dans tous les aspects de l'action publique et donc notamment en urbanisme et aménagement.

A la suite de cette réponse, la technicienne de secteur m'a indiqué ne pas bien voir le lien entre la nature urbaine et l'égalité hommes-femmes, ce à quoi j'ai répondu que c'était tout l'enjeu de cette recherche, à savoir de voir si et comment les politiques d'égalité de genre avaient insufflé dans l'action publique locale, en particulier la production d'espaces publics végétalisés. Son collègue reformule ainsi : « *D'accord, est-ce que sur les espaces verts c'est pris en compte ? En gros quoi. »*

¹⁰¹ La mention du « genre » n'était alors faite que si la personne interviewée mobilisait elle-même ce vocabulaire. Plus généralement j'employais le terme de « femmes » ou « égalité entre les femmes et les hommes »

¹⁰² Entretien du 29/05/2019, Rennes.

La discussion autour de l'égalité de genre s'est donc ouverte par l'explicitation de mes hypothèses liminaires, plaçant les agent·es rencontré·es directement comme participant·es à cette enquête, convié·es à contribuer à cette réflexion. Lors des parcours commentés, le technicien qui m'accompagnait m'a présentée lui-même et annonçait que mon travail portait sur l'égalité entre les femmes et les hommes et me proposait de préciser, n'étant pas certain de ses capacités à expliquer clairement ma recherche.

Les parcours commentés

La passation des entretiens semi-directifs était appropriée pour les participant·es à l'enquête travaillant en bureau et ayant l'habitude des réunions de travail dans leur pratique professionnelle ou politique, néanmoins pour ce qui est des responsables d'équipes de jardinier·es, parcourir le territoire qu'elles et ils ont en gestion était plus adapté. C'est pourquoi je me suis tournée vers la méthode du parcours commenté¹⁰³.

Le parcours commenté est un entretien en marchant qui est mobilisé en sociologie urbaine et en géographie (Augoyard *et al.*, 2010 ; Lenel, 2019 ; Raulet-Croset *et al.*, 2013 ; Thibaud, 2001). Développée par Jean-François Augoyard, Jean-Paul Thibaud et l'équipe du CRESSON à Grenoble cette méthode consiste à demander aux participant·es à l'enquête de commenter un parcours, pour informer sur leurs pratiques et leurs rapports sociaux à l'espace parcouru. L'itinéraire peut être déterminé par l'enquêté·e : dans le cas de cette thèse, j'ai initialement demandé aux techniciens de secteur s'il était possible d'observer les équipes sur le terrain et leur poser quelques questions, lors de la sollicitation d'un premier entretien. Cette proposition a été traduite en « visite de terrain » par l'un d'entre eux.

Les parcours commentés répondent à l'exigence de contextualisation, de *situation* des rapports sociaux, en ajoutant à l'expérience d'observation sur site l'échange avec l'enquêté·e, qui décrit alors ses perceptions et ses pratiques de l'espace considéré (Thibaud, 2001). Le mouvement du parcours commenté doit rendre compte du rapport sensible à l'espace, tout en le rendant intelligible par la mise en mot de la perception, c'est pourquoi il a été développé par une équipe de recherche spécialisée dans l'étude des ambiances urbaines (*ibid.*). Cette méthode a été mobilisée par des chercheur·ses interrogeant les pratiques habitantes, par exemple les organisations éphémères face aux incivilités (Raulet-Croset *et al.*, 2013), ou les pratiques

¹⁰³ Je me suis alors tournée vers la méthode du parcours commenté, étudiée dans le cadre d'une enquête collective entre doctorant·es de l'UMR Espaces et sociétés sur le baraquement des gilets jaunes (Doulin-Dimopoulos *et al.*, 2021).

ordinaires de mixité sociale dans des opérations de rénovation urbaine (Lenel, 2019). En ce sens, le parcours commenté est considéré comme une méthode donnant accès à « l'espace vécu » au sens de Lefebvre¹⁰⁴.

Dans le cas de cette thèse, le parcours commenté rendait l'espace entretenu par les équipes de jardinier·es support discursif pour situer leurs rôles et leurs perceptions des rapports sociaux s'y produisant. Le guide d'entretien a été adapté en l'assouplissant : les questions n'ont pas été (im)posées, le rythme de l'entretien étant défini par la marche, les lieux saillants de l'itinéraire, les rencontres et les événements observés. Le rôle de l'enquêtrice a été principalement de relancer, de questionner les participant·es à l'enquête sur leurs déclarations, de réagir à certains objets perçus et de faire le compte-rendu de l'itinéraire, des conditions du parcours commenté, des interactions des participant·es avec autrui ou entre elles et eux. En effet, les deux premiers parcours commentés ont été effectués avec un technicien de secteur et l'agent de maîtrise d'une de ses deux équipes en responsabilité. Ce responsable technique a d'ailleurs pris un rôle d'enquêteur à son tour, s'appropriant des questions posées par la doctorante lors de l'entretien collectif initial, pour les poser à son tour à l'agent·e de maîtrise.

La simple analyse des itinéraires a été riche d'enseignements au sujet des disparités entre terrains. Si à Rennes les trois parcours commentés réalisés ont été faits à pieds, au Mans, le seul parcours commenté a eu lieu en camion, témoignant du territoire bien plus vaste géré par chaque équipe. A Strasbourg, il n'a pas été possible de faire de parcours commenté lors de la première phase d'enquête, ce qui peut être expliqué par une forme de déconnexion entre le service gestionnaire des espaces verts et les agent·es mobilisé·es sur la politique « Genre et ville ». Certes des agent·es de la direction à laquelle est rattachée ce service participent au groupe de travail, mais celles et ceux-ci sont uniquement des maîtres d'œuvre ou d'ouvrage. A Rennes, l'accès aux équipes de jardinier·es a été facilité par l'existence d'une direction propre aux jardins et les contacts noués en premier lieu avec le responsable de « l'exploitation » des espaces verts, par l'entremise du directeur de thèse.

L'analyse des entretiens et des parcours commentés

Le matériau issu de la première phase d'enquête a fait l'objet d'une analyse au fur et à mesure. Le terrain rennais a fait l'objet d'une analyse spécifique, en raison du retard d'accès

¹⁰⁴ C'est pour rendre compte des pratiques ordinaires et de l'appropriation par les Gilets jaunes d'un lieu, un rond-point ou sa proximité, par la construction et l'occupation d'un baraquement que nous avons adapté la méthode du parcours commenté pour le besoin de notre enquête collective (Doulin-Dimopoulos *et al.*, 2021).

aux deux autres terrains. Pour effectuer ce travail, je me suis initialement inspirée de la théorisation ancrée proposée par Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, afin d'obtenir un codage rigoureux et de mettre en évidence des questions nouvelles, pour nourrir les allers-retours entre les terrains et le temps de l'analyse. La lenteur de l'entrée sur les deux autres terrains permettait de tester cette méthode, sur un corpus d'une dizaine d'entretiens (dont deux parcours commentés).

Pour analyser ce matériau, le *Manuel d'analyse qualitative* de Christophe Lejeune a été une ressource essentielle (2019). A partir de la méthode proposée dans cet ouvrage, l'analyse a consisté en l'emploi d'un codage ouvert à savoir la construction de propriétés et de catégories à partir des données (vocabulaire employé, récit de soi, de son rôle, associations d'idées) ainsi qu'un codage axial, afin de mettre en lien les catégories en construction. Il n'y a pas eu de codage sélectif à ce stade, puisque la saturation des catégories n'était pas acquise pour permettre la conceptualisation. En effet, la technique de codage employée a suivi une démarche inductive pour mettre en évidence les indices sans suite pour construire les pistes de recherche pour les phases suivantes. Elle a permis l'écartement de certaines hypothèses et la réadaptation des questions de recherche.

Prenons un exemple : en évoquant l'aménagement d'un parc dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), un maître d'œuvre mentionne la réalisation d'une aire de jeux.

« Maître d'œuvre 1 : L'aire de jeux effectivement et pour ce qui a été fait, c'est que le chargé d'opération a mis dans la boucle des connaissances de personnes qui a, qui a écrit aussi le projet avec nous, plutôt pour que les gens s'approprient ce projet-là, donc elle a, elle a, elle est allée sur le terrain, pour appréhender le terrain, comprendre le terrain et autour de c'terrain-là elle a conçu un espace autour d'une histoire imaginaire, sur la liaison Manche-Océan. Avec les corsaires, avec les échanges commerciaux voilà des choses comme ça et, et donc ça a été un peu l fil rouge qui a guidé le choix des jeux, en l'occurrence. Euh, après on a pas évoqué la notion de genre, c'est pas venu...

Maîtresse d'œuvre 2 : C'est pas venu sur l'tapis mais j'pense que...

Maître d'œuvre 1 : C'est pas venu sur le tapis, pour moi c'était voilà, garçon fille euh mélangés euh, voilà. Tout le monde a droit d'aller venir jouer, même le jeu de ballons il s'est pas fait dans l'idée que ce serait un jeu de ballons dédié pour les garçons. Parce que y'a souvent, t'as les jeunes gens et les jeunes filles qui se retrouvent ici, voilà, les jeunes filles qui regardent les jeunes gens etc quoi¹⁰⁵. » *Entretien du 19/07/2019, Rennes.*

¹⁰⁵ Entretien du 19/07/2019 avec deux maître·sses d'œuvre paysagistes en charge de la réalisation d'espaces publics nouveaux, dans le cadre de ZAC ou de projets d'aménagement (places des nouvelles stations de métro ou de bus) à Rennes.

Dans cet extrait, la notion d'appropriation apparaît *in vivo* (Lejeune, 2019, p. 65). Elle va constituer une étiquette dans le codage des entretiens et suggérer de nouvelles questions. Au cours de cet entretien, l'apparition du terme m'a permis de le mobiliser à mon tour¹⁰⁶. A ce terme est associée l'idée de mettre en récit le nouvel aménagement, de l'inscrire dans un certain patrimoine maritime, avec le prisme évocateur des corsaires, devant encourager l'imagination des enfants. C'est donc un indice de la manière dont les agent-es en charge de la conception d'espaces verts recherchent l'appropriabilité des aménagements. L'appropriation doit être celle de « tout le monde » et correspond à un droit d'usage : ce sont deux propriétés de cette catégorie.

Le codage axial permet ici de lier l'étiquette de l'appropriation avec celle de la mixité. Celle-ci est également apparue dans l'extrait. Ses propriétés sont intéressantes ici car contradictoires : le genre est un impensé par la mixité est évidente. Néanmoins, le jeu de ballons n'est pas spontanément pensé comme mixte, puisque l'adverbe « même » souligne la spécificité de cet usage de l'espace vert. Ainsi dans le discours, le jeu de ballons est perçu comme normalement masculin et la dernière phrase le confirme : les jeunes filles ne jouent pas mais regardent les jeunes gens. Ainsi on peut articuler les deux catégories d'appropriation et de mixité : l'appropriation vise la mixité, mais permet des activités différentes selon le genre et les rôles sociaux associés.

Cette analyse fouillée a donc produit des découvertes très riches. Néanmoins, l'impossibilité pratique de la théorisation ancrée a été étudiée (Ayache et Dumez, 2011). Le temps nécessaire à ce travail est exponentiel, d'autant plus dans un contexte de comparaison. La méthode d'analyse employée pour ce terrain a été simplifiée et adaptée à l'accumulation de matériau sur une période restreinte, à la rentrée 2020, et à l'accélération de l'enquête de terrain après l'inertie du confinement du printemps. Le reconfinement a été l'occasion d'une analyse fouillée du matériau de la phase 1 des terrains manceau et strasbourgeois. Pour des besoins d'efficacité, la théorisation ancrée a été abandonnée dans l'analyse des phases suivantes de l'enquête. Néanmoins ce travail préliminaire et poussé d'analyse a structuré les catégories de codage dans les entretiens intervenus plus tard et dans l'observation participante.

¹⁰⁶ Ultérieurement dans cet entretien je leur pose la question : « Qu'est-ce que sont véritablement les usages ? Comme vous dites, des, chercher des formes d'intimité, des lieux où se retrouver dans un parc, il y a aussi cette question-là (...) : comment on s'approprie un espace vert en tant que femme ? »

B. PHASE 2 : L'OBSERVATION PARTICIPANTE

Adapter son protocole aux contraintes de l'enquête

La deuxième phase de l'enquête avait pour objet la compréhension du fonctionnement, des rôles, des « objectifs » recherchés des acteurs et actrices rencontrés, ainsi que les rapports de force au sein de l'institution et les modes d'action des participant·es à l'enquête. Pour ce faire, l'observation participante était l'outil indiqué, adossé sur des entretiens réguliers pour expliciter les faits observés.

Initialement, l'observation participante devait concerner les trois terrains avec une présence quotidienne auprès : 1) des maîtres·ses d'œuvre et d'ouvrage ; 2) de la/les chargé·es de mission Egalité ; 3) des équipes de jardinier·es. Une ethnographie relativement courte, d'une durée de trois semaines auprès de chaque profil, sur chaque terrain, devait s'inscrire dans la démarche comparative par itération, en séquençant cette phase par l'alternance de présence sur les terrains (1 : Rennes, Le Mans, Strasbourg ; 2 : Rennes, Strasbourg, Le Mans ; 3 : Strasbourg, Rennes, Le Mans) de janvier à octobre 2021.

Néanmoins les conditions sanitaires et d'accès aux terrains ont rendu impossible ce programme. L'incertitude sur la situation sanitaire a fortement ralenti les échanges avec les services techniques et le recours au télétravail a empêché l'observation quotidienne des maîtres·ses d'œuvre et d'ouvrage. De même pour la ou les chargé·es de mission Egalité. Pour compenser ces difficultés, des solutions ont été trouvées à Rennes et à Strasbourg. Dans les deux villes, les réunions des groupes de travail sur le genre dans la ville ont été observées et l'implication sur des projets spécifiques – les marches exploratoires à Strasbourg et le réaménagement des cours d'école à Rennes¹⁰⁷ – ont permis d'observer et d'échanger sur les pratiques professionnelles ordinaires.

Une observation participante a été mise en place dans sept équipes de jardinier·es des trois villes (deux équipes par ville, hormis pour Strasbourg où la deuxième semaine d'observation s'est passée dans deux équipes différentes), sur une durée totale de six semaines.

¹⁰⁷ La méthodologie employée spécifiquement pour ces formes d'observation participante est détaillée ultérieurement dans la thèse. Le réaménagement des cours d'écoles au vu de la végétalisation et de la dimension de genre traverse toute la deuxième partie de la thèse et la méthodologie est présentée dans la troisième section du chapitre 6 qui questionne la place de l'expérimentation dans la constitution d'une politique publique d'intégration du genre à la production urbaine à travers le cas de la cour d'école. Les marches exploratoires strasbourgeoises font également l'objet d'une sous-section dans ce même chapitre 6, en guise d'exemple d'analyse dynamique de la construction d'un instrument d'action publique.

Pour chaque ville, les équipes ciblées avaient pour périmètre d'intervention, l'une, une zone en centre-ville et l'autre, une zone en quartier populaire ([Annexe 4. Cartes des secteurs observés durant les stages](#)).

S'introduire sur son terrain : rechercher incognito ?

Lors de la première session d'immersion, l'agent de maîtrise qui m'accueillait n'avait pas en tête mon sujet de recherche, ni même le diplôme que je préparais. J'ai alors profité de ce flou pour me présenter comme une étudiante qui préparait un dossier sur le travail de jardinière, d'entretien des parcs de la Ville. Ainsi j'ai fait l'expérience d'avancer masquée et de glâner les informations portant sur les rapports au genre, dans les interactions quotidiennes des agent·es. Je les interrogeais sur leurs relations aux usager·es, selon qu'il s'agissait d'hommes ou de femmes. J'ai obtenu nombre d'informations sur le métier de jardinier de cette manière, mais sur le genre, les informations obtenues concernaient surtout le rapport au genre au travail, plutôt que les usages et le partage de l'espace public.

J'ai abandonné cette tactique de recherche pour deux raisons. Premièrement, elle ne me paraissait pas adaptée au temps court de mon enquête : ne passant qu'une semaine dans chaque équipe, je n'aurais pas eu accès à suffisamment de données pour opérer des corrélations pertinentes et le risque d'interprétation erronée m'est apparu trop élevé. Deuxièmement, cette posture masquée m'était très inconfortable, puisque le partage du quotidien de travail supposait de nombreux échanges informels et que tenir mon masque pouvait me rendre hésitante dans ces interactions. J'en ai conclu que je serais plus à l'aise en assumant ouvertement qui j'étais. De plus, assumer le caractère de consultance de mon travail, d'exogénéité de la question que je posais, a contribué à créer une confiance avec les participant·es à l'enquête. En effet, c'était la première fois qu'une chargée d'étude partageait le quotidien des jardinière·es, ce qui a été apprécié. Cela a permis de les mobiliser pour les étapes suivantes de l'enquête, en suscitant leur curiosité d'obtenir des retours.

La méthode de l'observation participante : s'impliquer comme chercheuse

Au cours de ces périodes d'observation, j'ai adopté une posture « d'observatrice comme participante », puisque ma situation de chercheuse était connue sur le terrain et que pour chaque équipe, la participation n'a pas duré plus d'une semaine (Gold, 1958). Néanmoins, puisque je partageais pleinement le quotidien professionnel des jardinière·es, une certaine proximité, voire

familiarité a pu se nouer au cours d'échanges informels, qui pourrait relever d'un emprunt à la posture de « participante comme observatrice¹⁰⁸ ».

Dans mon cas, j'étais jardinière durant six semaines et si les informateur·trices n'étaient pas les mêmes, j'ai adopté un seul rôle tout du long : celui d'une jeune femme débrouillarde, sincèrement intéressée par les échanges avec les collègues, appliquée au travail et avec qui on peut rire et parler de tout. Je me suis concentrée sur l'apprentissage rapide des bases du métier, pour faire le moins obstacle à l'avancée du travail et montrer ma compétence, dans une logique d'approche informée (Laudel et Gläser, 2004). Le matériau de la première phase, notamment les informations sur le fonctionnement de l'institution et celles produites *in situ* dans les parcours commentés (je dispose désormais d'un lexique horticole basique), y a contribué. L'attitude de certaines personnes moins réceptives à mon sujet de thèse a d'ailleurs évolué, avec l'observation participante, et nos échanges se sont fluidifiés grâce à la mention d'éléments concrets qui témoignaient de mon passage parmi les jardinier·es. Pour ce qui est de l'apprentissage des codes et de la sociabilité, elle n'a pas posé problème, car elle est proche de ce que je connais dans mes cercles amicaux¹⁰⁹. Cette posture devait atténuer les biais de la situation d'enquête et donner accès à la parole libre des *collègues*. Enfin, les données ont été recueillies systématiquement par la prise de notes en fin de journée, ou au cours de la journée sur l'outil de notes de mon téléphone portable.

L'enjeu de la posture de l'enquêtrice a traversé la construction et la redéfinition de la méthodologie au cours de la thèse, en raison du contexte de réalisation en CIFRE. Le dispositif

¹⁰⁸ Quand Raymond Gold établit ces catégories, avec les catégories de « complet observateur » ou de « complet participant », il cherche principalement à distinguer les risques propres à chaque posture de recherche dans l'observation participante. Les deux types de posture auxquels je me réfère correspondent à des situations où la situation de recherche est connue des différentes parties prenantes à l'enquête. La première situation correspond à une observation épisodique, ou à la conduite d'entretiens et la seconde à une approche ethnographique, d'après Raymond Gold. Dans le premier cas, il identifie moins de risque de « devenir natif », à savoir d'accepter les conceptions de base du champ qu'on étudie (Laudel et Gläser, 2004, 6), que dans le second, mais avec un risque inverse de demeurer dans la superficialité et de mésinterpréter des données.

¹⁰⁹ L'ambiance dans les équipes serait ardue à résumer en une phrase, d'autant que des personnalités diverses s'y fréquentent, et qu'elle variait fortement d'une équipe à l'autre. D'une équipe à la moyenne d'âge élevée, où le sexisme faisait régner la méfiance entre deux groupes, à une autre équipe de passionné·es, précis·es et impliqué·es car travaillant dans un parc historique, en passant par des équipes totalement désinvesties où tout était sujet de blague et où dans un coin, on me confiait la lassitude vis-à-vis des collègues, j'ai également connu une équipe très soudée, car la plupart provenaient d'une même entreprise du paysage et ont suivi un collègue, devenu agent de maîtrise. Enfin, d'autres équipes avaient une ambiance cordiale, malgré la diversité et d'éventuelles tensions, liées à l'implication différente dans le travail et à une grande différence générationnelle, ou des tensions se résolvant car l'ancienne cheffe, « trop gentille » a été remplacée par un homme, ressemblant davantage au modèle du paysan bourru chiquant le tabac. Généralement le franc-parler y est valorisé, ainsi que la curiosité et la volonté d'apprendre, et les blagues potaches sont acceptées, voire un test d'entrée.

d'atelier, développé pour la phase finale d'enquête de terrain, rend compte des besoins propres à cette situation d'enquête impliquée.

C. PHASE 3 : ENQUÊTE PAR ATELIERS

L'atelier, une méthodologie à la croisée des objectifs opérationnels et scientifiques

La phase finale de l'enquête de terrain s'appuyait sur un dispositif principal : l'atelier. Cette appellation a été retenue en raison de l'absence de connotation épistémologique, et parce qu'il s'agissait d'un dispositif différent des entretiens collectifs réalisés par ailleurs au cours de l'enquête. Un groupe d'agent·es était invité à une session d'atelier de deux heures, sur leur temps de travail, soit dans une salle de réunion, soit dans la salle de convivialité du local d'une équipe de jardinier·es. Un document composé de huit extraits d'entretiens anonymisés leur était présenté ([Annexe 3. Déroulé des ateliers](#)). Je leur expliquais que l'objectif était de tester mes hypothèses en vérifiant mon interprétation de ces extraits auprès d'elles et eux. Je lisais à voix haute les extraits, car la transcription intégrale peut être ardue à appréhender, et j'interrogeais leurs réactions et leur demandais leur avis. Une fois les réactions épuisées, nous passions à l'extrait suivant, mais il arrivait d'intervertir les extraits lorsqu'un item mentionné faisait écho à un extrait ultérieur.

L'objectif principal de ces ateliers était effectivement le test des hypothèses issues des phases précédentes et l'approfondissement d'interrogations nées empiriquement. Il s'agissait également de monter en réflexivité par la confrontation directe des points de vue des enquêté·es.

Pour ce qui est de l'échantillon lors de ces ateliers, l'échantillon de la phase 1 a été découpé en plusieurs groupes, par exemple : [Jardinier·es], [Maîtrise d'ouvrage + Maîtrise d'œuvre] [Égalité de genre et droits des femmes] [Externes/Autres] [Elu·es]. Le protocole de recherche initial visait la réunion de ces groupes de façon séparée lors d'un premier atelier, puis leur rassemblement lors d'ateliers ultérieurs¹¹⁰. Cette démarche devait permettre la liberté de parole au sein de premiers groupes homogènes, d'agent·es travaillant directement ensemble, sans relation hiérarchique trop distante (parmi les jardinier·es, les agent·es de maîtrise devaient

¹¹⁰ Le protocole de recherche formalisait une série élaborée d'entretiens. Je comptais définir un groupe de base (par exemple : Groupe 1 = [jardinier·es]) et composer d'autres groupes (par exemple : Groupe 2 = [jardinier·es] + [Égalité de genre et droits des femmes] ; Groupe 3 = [Maîtrise d'ouvrage + Maîtrise d'œuvre] [Égalité de genre et droits des femmes] [Externes/Autres]). Ces groupes devaient ensuite être réunis (Groupe 1 + Groupe 3), puis éventuellement devait s'adjoindre à ce groupe final les élu·es.

être présent·es, par exemple), avant de croiser les opinions plus largement. Le croisement des opinions entre groupes ne travaillant pas directement ensemble répondait à deux objectifs : premièrement, un but opérationnel d'engager un processus d'échange et d'intercompréhension pour faire avancer l'appropriation mutuelle des concepts, des objectifs et des contraintes dans un contexte de *gendermainstreaming* ; deuxièmement, l'observation des réactions et des échanges en cas de désaccords, en fonction des rôles des participant·es et des codes et normes de l'institution.

Cependant, les contraintes posées sur le temps dévolu à l'enquête ont empêché la réalisation de ce protocole et la maîtrise de la composition des groupes a été limitée, tout comme la possibilité de réunir les différents groupes ultérieurement.

Figure 6. Composition des groupes pour les ateliers de la phase 3 de l'enquête.

Rennes	Strasbourg	Le Mans
Atelier 1 : Equipe de jardinier·es 1, 6 agent·es, agent de maîtrise absent, adjointe présente, dans le vestiaire masculin.	Atelier 1 : Equipe de jardinier·es 1, 7 agent·es, dont l'agente de maîtrise, ainsi que le technicien référent, dans le garage.	Atelier 1 : Egalité de genre et droits des femmes, 3 agentes : chargée de mission Egalité droits des femmes, 2 chargées de mission Politique de la Ville. Un maître d'œuvre paysagiste devait être présent mais a eu une urgence et n'a pas pu participer.
Atelier 2 : Equipe de jardinier·es 2, 5 agent·es : technicien de secteur, technicien référent de deux équipes, 2 agents de maîtrise d'équipes différentes, 1 agente, dans la salle de convivialité.	Atelier 2 : Egalité de genre et droits des femmes + Environnement, 4 agent·es : coordinatrice du groupe projet Genre et ville, chargée de mission Aménagement durable d'une direction de territoire, correspondant local de la même direction de territoire, chargée de mission Ecologie urbaine	Je n'ai pas eu de réponse des services des espaces verts pour l'organisation d'un atelier avec les jardinier·es.
Atelier 3 : Maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, 4 agent·es : maîtresse d'ouvrage DJB, maîtresse d'œuvre DJB, maître d'œuvre DEI, technicien référent de deux équipes dont l'équipe de jardinier·es 1		

L'application du protocole de recherche a donc été différente selon les terrains d'enquête, en fonction de leur engagement préalable sur la politique de genre en urbanisme¹¹¹ et de la proximité de ces terrains¹¹². Ces ateliers ont eu lieu en janvier et février 2022.

A quoi servent les ateliers ? Les situations de retour aux participant·es à l'enquête

Ces ateliers ont eu une visée opérationnelle claire en contribuant à l'appropriation de la politique de genre par les agent·es en charge de la production des espaces végétalisés, et inversement en faisant connaître les préoccupations et les analyses de ces dernier·es aux agent·es chargée·es de la politique de genre. Lors de ces ateliers, des proposition d'actions ont été formulées, comme l'évaluation des démarches en cours. Pour la ville du Mans, cela devait également constituer la première étape d'une démarche ou groupe de travail sur le sujet, par le rapprochement entre des agent·es ne travaillant pas ensemble habituellement. En raison de l'urgence rencontrée par le maître d'œuvre inscrit à l'atelier, et la difficulté à organiser de nouveaux ateliers, cet objectif a été manqué de peu.

Néanmoins, les extraits d'entretiens et donc aux opinions exprimées par d'autres agent·es ont eu pour rôle cette médiation entre champs divers de l'action publique locale. En ce sens, les ateliers impliquant les agent·es en charge de la politique de genre et ceux réunissant les équipes de production de la nature urbaine ont servi différemment la recherche de réflexivité. En effet, le protocole de recherche visait à mettre en débat régulièrement les pistes et les hypothèses de la chercheuse avec ses divers interlocuteur·trices, afin de leur donner l'occasion de « comprendre ce qu'ils font pendant qu'ils le font » (Giddens, 1984). Les ateliers constituaient un moment formalisé d'explicitation de cette réflexion, en tant que lieu de *retour aux enquêté·es* (Kobelinsky, 2008).

Par exemple, alors que ses collègues s'interrogent sur les causes des pratiques ludiques séparées entre filles et garçons, une maîtresse d'œuvre questionne la pertinence de cette réflexion (« Est-ce qu'on ira mieux si on sait d'où ça vient ? »). Un de ses collègues répond de façon à rester sur ce sujet, tout en cherchant à éviter le désaccord et maintenir le consensus, et mentionne le rôle des stéréotypes de genre sur leurs pratiques. Par deux fois la maîtresse d'œuvre utilisera le terme « vertigineux » pour qualifier la réflexion qu'entraîne l'approche intégrée du genre de l'aménagement, et le risque de « plaquer » des comportements sur les filles

¹¹¹ Un seul atelier a pu être organisé au Mans.

¹¹² Les ateliers deux strasbourgeois ont eu lieu deux jours de suite, tandis qu'à Rennes, la flexibilité du calendrier était bien plus importante.

ou les garçons. Elle réoriente alors la réflexion commune, non sur les déterminants des rapports sociaux de genre, mais sur le rôle de l'espace public, comme lieu d'appropriation, en citant l'exemple du détournement des aménagements par la pratique du skateboard. Elle conclut alors que « si on essaie de trop réfléchir en amont je, enfin, c'est pétrifiant quoi ! ». Deux entretiens avaient été passés avec cette maîtresse d'œuvre, en juin 2019 et en novembre 2021. Cet échange constitue une clarification d'idées qu'elle formulait déjà lors des entretiens, comme le rejet de la thématique du genre, la définition de son rôle, et sa conception d'un espace public bien réalisé. En ce sens, les ateliers servaient leur but de confirmation de l'interprétation faite des discours et des pratiques des participant·es à l'enquête.

Pour ce qui est des jardinier·es, la nécessité d'un retour sous ce format était particulièrement importante, par responsabilité « vis-à-vis de la communauté qui nous accueille » (Bourgois, 1990, p. 44). La forme du rapport final ne semblait ni adaptée, ni suffisante, par son impersonnalité, pour servir de retour à ces agent·es qui ont exprimé tout au long de l'observation un besoin d'être écouté·es et entendu·es. Si aucun extrait d'entretien présenté lors de l'atelier n'est issu d'un entretien avec les agent·es de maîtrise des équipes de jardinier·es, on y convoque bien l'opinion des jardinier·es, pour la majorité catégorie C de la fonction publique territoriale, sur les propos et opinions d'agent·es de catégories B et A. Le format de l'atelier leur propose un compte rendu de l'enquête menée et des résultats provisoires ainsi qu'un espace de croisement des analyses des participant·es à l'enquête.

Par ailleurs, les trois villes partenaires attendent des pistes opérationnelles et des perspectives d'action à l'issue de l'étude. Les ateliers sont l'occasion de discuter et co-construire les pistes à creuser. Par exemple, au cours de l'atelier n°2 à Strasbourg, la chargée de mission Ecologie urbaine a expliqué vouloir accroître la fréquence de ses échanges avec les jardinier·es pour affiner les politiques de biodiversité. Les membres des directions de territoire présent·es ont alors expliqué que les échanges avec les services gestionnaires des espaces verts se situaient pour elles et eux au niveau des référents de secteurs. Cela m'a permis de relater l'impression de distance exprimée par les jardinier·es par rapport aux lieux de décision. Cela suscite des propositions de rapprochements et d'un échange commun au moment de la restitution finale de l'étude. La responsable du groupe-projet Genre et ville conclut, avec l'approbation de ses collègues :

« Plus on en parle et plus je me dis, j'ai pas envie qu'on clive les gens qui réfléchissent au genre et qui se réunissent en visio toutes les huit semaines et euh les gens qui sont sur le terrain [...] je veux dire, on n'est pas une élite par rapport aux jardiniers quoi ». *Atelier du 12/01/2022, Strasbourg.*

L'enjeu du mode d'implication des jardinier·es dans la politique de genre est donc une piste de travail issue de l'atelier.

Aborder les ateliers comme des situations de retour aux enquêté·es nous invite à élargir la réflexion entamée sur le rapport à l'action au cours de cette recherche : en effet, dans le contexte d'une thèse CIFRE, celle-ci relève de la recherche partenariale.

L'action et la recherche dans cette thèse : une enquête partenariale

Le travail mené dans cette recherche doctorale, financée par une CIFRE, relève de la recherche partenariale¹¹³, issue de la « rencontre de motivations différentes mais d'intérêts partagés » (Tremblay et Rochman *in* Gillet et Tremblay, 2017, p. 62) autour de l'enjeu de la prise en compte de l'objectif d'égalité de genre dans la production de l'espace urbain, en particulier des espaces publics végétalisés ou en cours de végétalisation. Les espaces dévolus à la recherche partenariale, tels que les ateliers, constituent un espace partagé et hybride.

Ma thèse relève de la « recherche collaborative » à savoir qu'il existe une « relation de collaboration étroite en amont et en aval du cœur de la recherche, domaine d'expertise des chercheurs » (ibid, p. 27). En effet, la production des données et l'analyse du matériau était entièrement déléguée à la chercheuse, tandis que la construction des hypothèses et des objets de recherche étaient particulièrement investis par les praticien·es, tout comme la discussion des résultats. J'ai mis en œuvre une « recherche-action collaborative¹¹⁴ » en mettant « l'accent

¹¹³ La recherche partenariale est définie par Yves Bonny comme « les modalités de recherche impliquant une articulation forte avec un milieu de pratique (que la recherche soit conçue à partir de ce milieu, dans une perspective d'abord cognitive et réflexive, ou en vue de ce milieu, dans une perspective d'appropriation et de traduction des connaissances produites en orientations d'action). » (cité par Gillet et Tremblay, 2017, 25). Cette thèse organise un « espace partenarial de recherche », tel que défini par les chercheur·ses du CRISES, qui ont développé ce concept, en tant que : « se constitue par la collaboration d'acteurs 'chercheurs et praticiens' conservant leur identité première (...) [par laquelle ils] accroissent leurs capacités mutuelles de recherche ainsi que d'actions et d'innovations sociales. Il y a investissement d'un espace partagé et l'existence de cet espace, en ce qu'il est hybride, fonde le processus de recherche partenariale. Il y a logique d'articulation, de connexion, mais non de fusion. (...) Les acteurs doivent se reconnaître mutuellement dans leur différence, leur rationalité et leur légitimité particulières. » (Fontan *et al.*, 2013, p. 45).

¹¹⁴ La notion d'intervention sociologique aurait alors pu être mobilisée, au vu de l'emploi d'ateliers, mais le cadre théorique et méthodologique proposé par Alain Touraine ne correspond pas à la méthode développée ici. De même, il ne s'agit pas ici de recherche-intervention au sens d'Ehrhard Friedberg. La recherche-intervention fait partie des recherches partenariales participatives, en la définissant par l'accent mis sur « la contribution des chercheurs professionnels à l'analyse et à la transformation d'un système d'action constitué d'une multiplicité hétérogène d'acteurs » (Gillet et Tremblay, 2017, p. 34), dont un cas limite constitue la version de Friedberg, et l'autre, celle de Herreros, dans laquelle le chercheur participe au milieu des praticien·es.

sur l'activité réflexive des praticiens au cœur de la recherche, dans le cadre d'une investigation conjointe avec les chercheurs professionnels » (ibid., p.33-34).

L'inquiétude de l'instrumentalisation de la recherche a traversé la construction du protocole de recherche. En effet, la recherche menée a une « finalité pratique – critique » telle que définie par Maïté Juan dans sa typologie des recherches participatives (2019), puisqu'il s'agit pour les co-financeurs d'obtenir des retours favorisant l'optimisation des pratiques de *gendermainstreaming*, de diffusion de bonnes pratiques pour l'intégration de l'objectif d'égalité de genre dans les politiques publiques de conception et de gestion des espaces publics dits verts. Le recrutement d'une chercheuse/consultante participant aux activités quotidiennes des agent·es en charge de la production urbaine pouvait alors ressembler à l'introduction d'un agent de la diffusion de la perspective de genre au sein de l'institution, dans un contexte de sous-dotation des Missions pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela n'a pourtant pas été perçu comme une difficulté mais comme une source supplémentaire de matériau pour analyser le fonctionnement des collectivités territoriales et l'émergence d'une nouvelle politique publique en son sein. Les notes de recherche, les courriels et autres sollicitations de la doctorante ont permis l'étude *a posteriori* de cette relation et la discussion de la posture de recherche¹¹⁵. Au cours de l'enquête, l'évidence de l'effet d'entretien, dans le cadre d'une question de recherche exogène, était pleinement assumée : la réflexivité des participant·es à l'enquête était recherchée (Burawoy *in* Cefaï, 2003, 438). La politique de l'intervention préconisée par Marc Uhalde correspond alors bien à l'attitude retenue sur le terrain, comme « une médiation contributive critique », à savoir opposée à une posture en surplomb du chercheur, articulant distanciation pour les besoins de scientificité et engagement normatif, suivant une implication active sur le terrain (2008, p. 108).

Terminer ce chapitre par une mise en perspective de la posture de recherche, au prisme des recherches partenariales me permet de conclure en insistant sur l'importance de l'apprentissage constant par la pratique de la recherche. La formalisation d'un protocole de recherche en trois phases successives pour les besoins d'une comparaison par itérations a construit un modèle idéal-typique pour la conduite de la recherche. Cette méthode a permis de rectifier au fil de l'eau les dispositifs et outils, d'opérer des expérimentations, y compris dans

¹¹⁵ En particulier, le chapitre 5 de cette thèse revient sur la posture de recherche que j'ai adoptée et la compare aux stratégies mises en place par les agent·es qui portent la perspective de genre au sein de l'institution.

la posture de recherche, et de suivre les évolutions de chaque terrain sur une durée de trente-huit mois. De ce fait, un matériau riche a été produit, malgré les contraintes sanitaires.

CONCLUSION DE PARTIE

La question du genre de l'action publique, comme celle du genre de la ville ou encore celle de la nature urbaine, provoque les interrogations. Ce simple fait rend compte de la puissance de « l'illusion de l'égalité » à l'œuvre (Roux, 2008). C'est de cela que ressort la notion d'*impertinence* du genre. Le genre, en tant que rapport social, en tant que rapport de pouvoir inégalitaire, demeure invisible malgré la progression de la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'actualité médiatique et au sein des institutions. Parler de la place des femmes s'apparente alors à la convocation des femmes, à leur apparition soudaine, lorsqu'on échange avec les destinataires des politiques de transversalisation de la perspective de genre.

Cette irruption du genre, dans le cadre d'une enquête à visée opérationnelle, trouble le déroulement ordinaire de l'action. C'est là encore le caractère *impertinent* de la perspective de genre : son irrévérence et son incorrection. L'action désigne ici tant l'action de la recherche, puisque je l'ai raconté : j'ai dû adapter mon protocole de recherche à l'imposition d'objectifs et aux présupposés sur une enquêtrice investigant le genre ; que l'action publique. A partir de l'état de l'art, il est clair que la perspective de genre porte des clés de lecture nouvelles sur de nombreux débats scientifiques. Le croisement des objets de recherche construit des ponts entre sous-courants disciplinaires et enrichit des discussions interdisciplinaires.

Ainsi ma thèse part de cette double-notion d'impertinence pour défendre l'idée que se joue ici le maintien ou la recomposition du partage de la propriété de la ville. Publicité ou domesticité de l'espace public, formes, objets et acteurs ou actrices de l'appropriation de la ville : ces composantes de l'analyse urbaine deviennent centrales dans une étude se consacrant à l'action publique locale. Ce raisonnement est né du constat empirique de la recherche de l'espace public appropriable par l'ensemble des participant·es à l'enquête. La conceptualisation autour du couple production/reproduction est alors particulièrement féconde pour interpréter les résultats et envisager les tensions à l'œuvre dans la transversalisation de la perspective de genre. Entre élargissement des conditions de l'émancipation des femmes ou maintien d'un ordre sexué du végétal, cette thèse questionne les façons de penser la centralité du travail de reproduction.

Pour ce faire, il faut dans un premier temps dépeindre la transversalisation dont on parle : son contexte, ses ressorts et son contenu en termes de catégories de l'action publique. C'est ce que nous observerons dans la partie suivante.



Illustration 3 Palais Saint Georges à Rennes, mosaïculture représentant des footballeuses, à l'occasion de la Coupe du monde féminine de football (Elsa Koerner, 2019).

PARTIE 2 – TRAJECTOIRES D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE AU FIL DE SA TERRITORIALISATION

Cette partie a pour objectif de présenter l'intégration de l'objectif d'égalité de genre dans l'urbanisme, en particulier la production d'espaces végétalisés, comme une politique émergente dans un cadre contraint en termes de moyens et de ressources, dans un contexte de métropolisation de l'action publique dans les grandes villes françaises.

Ainsi les trois chapitres de cette partie reprennent la structure de l'analyse des politiques publiques autour de l'étape de la formulation d'un problème public, en l'occurrence celui du genre de l'espace public végétalisé, puis de la construction d'une politique publique, en tant qu'ensemble de solutions à apporter à ce problème pris en charge par les collectivités territoriales. Le premier chapitre revient sur les origines internationales et européennes du *gender mainstreaming* et sa traduction nationale, pour contextualiser l'émergence de cette préoccupation dans les trois villes étudiées dans cette enquête. Il fait alors le portrait des actrices qui se sont saisies de cet enjeu pour analyser les modalités de mise à l'agenda de cet enjeu et de sa formulation, en fonction des opportunités et des résistances. Le deuxième chapitre creuse davantage les liens que l'on peut opérer entre le cadre de la métropolisation et les modalités d'émergence d'un nouvel enjeu dans l'action publique locale. En effet, le recours à l'expertise par le recrutement d'un bureau d'études, ainsi que la formulation de la perspective de genre comme une innovation dévoilent les ressorts de la légitimité d'une nouvelle politique, dans un contexte de compétition territoriale et de recherche de l'attractivité. Il apparaît que la perspective de genre n'est pas spontanément perçue comme pertinente, et ce d'autant plus qu'elle est *impertinente* car elle remet en cause l'illusion de l'égalité (Roux, 2008). Dès lors sa portée politique est un enjeu et on observe une forme de dépolitisation stratégique pour favoriser la prise en charge de cet enjeu par l'institution. Enfin le troisième chapitre montre les débats, les reconfigurations et les stratégies en cours dans la phase de mise en œuvre de cette nouvelle politique, qu'il s'agit alors de doter d'outils. Il met en lumière l'importance de la dimension d'apprentissage dans la construction de cette politique, présente une typologie d'instruments d'action publique et le rôle de l'expérimentation autour du cas de la végétalisation des cours d'école, véritable opportunité saisie par les actrices programmatiques portant la perspective de genre (Genieys et Hassenteufel, 2012).

CHAPITRE 4 – SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE CHAUSSER LES « LUNETTES DU GENRE » DANS LA PRODUCTION URBAINE

A Rennes, le 18 octobre 2019, au sous-sol de la Mairie de Quartier de Bréquigny Sud Gare, une soixantaine d'agent·es de la collectivité prennent place. Issu·es de diverses Directions et Services de la Ville et de la Métropole de Rennes, elles et ils sont invité·es par le Directeur Général Adjoint en charge des solidarités, de la citoyenneté et de la culture, à un séminaire de sensibilisation sur le genre et l'espace public. A l'entrée, la chargée de mission Egalité Droits des femmes et les stagiaires de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET), qui ont organisé cette matinée, distribuent des lunettes en papier coloré aux participant·es :

« On fera une petite pause et on se retrouvera en deuxième partie de matinée sur des ateliers donc on a 4 ateliers, c'est les couleurs des lunettes que vous avez eues donc ne perdez pas vos lunettes ! » (Séminaire INET, 18 octobre 2019)

Elles nous expliquent alors que les lunettes en papier représentent les « lunettes du genre », que les participant·es doivent apprendre à chausser grâce à ce séminaire, pour décrypter les rapports sociaux de genre en ville et dans leurs pratiques professionnelles. Aussitôt après, les stagiaires passent la parole à une formatrice professionnelle, dont la structure est intitulée « BinOcle ». En quelques minutes d'introduction, le vocabulaire de la vue est bien installé. La prise en compte de l'égalité de genre dans la production de la ville et des politiques publiques urbaines est présentée comme un changement de regard sur l'espace urbain.

L'expression de lunettes du genre provient du titre de l'ouvrage de Sandra Lipsitz Bem, *The lenses of gender, Transforming the debate on Sexual Inequity* (2008[1993]). L'expression, traduite en français, s'est désormais imposée dans un vaste ensemble de domaines (action publique locale, médecine, santé au travail¹¹⁶... (Pignot, 2022 ; Vogel, 2016)) pour évoquer l'approche intégrée du genre, ou ce qui est également appelé *gender mainstreaming* ou encore transversalisation du genre.

¹¹⁶ Par exemple pour la médecine : Pignot, Géraldine (2022), « Décrypter le monde : chausser les lunettes du genre », *Blog du Dr Géraldine Pignot, Femme et médecin.*, ou encore pour la santé au travail : Vogel, Laurent (2016), « “Chausser les lunettes du genre” pour comprendre les conditions de travail », ETUI - European Trade Union Institute.

Ce chapitre analyse la constitution du « genre des politiques publiques » en problème public¹¹⁷, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et pour les trois terrains de cette thèse. Celle-ci intervient dans un contexte de mise à l'agenda du *gender mainstreaming* à l'échelle européenne et française, où émergent des villes qualifiées de pionnières en ce qui concerne l'intégration du genre en urbanisme. C'est dans ces circonstances que des « acteurs programmatiques » (Genieys et Hassenteufel, 2012) cherchent à mettre à l'agenda politique local cet enjeu et à faire des « lunettes du genre » une norme pour la production de la ville. Le recours à la recherche universitaire, en particulier l'enquête que je mène, peut être analysée au prisme de la légitimation de cette démarche. Le matériau produit au cours de cette enquête permet de discuter la formulation du problème public et sa réception parmi les agent-es de la production des espaces publics végétalisés.

En ce sens, ce chapitre interroge l'impertinence du genre en tant que résistance à ce nouveau cadre interprétatif de la ville, autour duquel des agent-es se positionnent (pour, contre, dans un compromis) et négocient. De cette façon, ce chapitre contribue à la définition du concept de l'acteur programmatique (Genieys et Hassenteufel, 2012), ainsi qu'à l'étude de la porosité entre sous-systèmes sociaux et échelles de l'action publique. De plus, l'étude attentive de ce que recouvre la formulation du problème public donne à voir une dialectique entre politisation et dépolitisation du genre, à la faveur d'une *acculturation* de l'institution à la norme d'égalité de genre, dont le flou fait la force de la définition (Hamman, 2012).

I. LA CONSTITUTION D'UN PROBLÈME PUBLIC

La constitution du problème public du genre des politiques publiques, en particulier du genre de la production de la ville, peut s'analyser au croisement des variables temporelles et géographiques. En effet, deux moments de cristallisation du problème public du *gender mainstreaming* se distinguent : au milieu des années 1990 au niveau international et européen, et depuis 2012 en France. Dans cette section, j'aborde successivement trois échelles d'analyse : d'abord le niveau européen, puis l'échelon national avant de considérer des villes pionnières dans la territorialisation du *gender mainstreaming*, pour retracer la constitution du problème public du genre de la production de l'espace public.

¹¹⁷ D'après Erik Neveu, « un problème public naît de la conversion d'un fait social en objet de préoccupation et de débat, éventuellement d'action publique. » (Neveu, 2022, p. 7).

A. CONTEXTE DE LA PRODUCTION D'UN CADRE EUROPÉEN DU GENDER MAINSTREAMING

En 1983, le Conseil des communes et régions d'Europe organise un cycle de conférences des élues locales, dont le travail mènera à la rédaction d'une Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2006. Cet acte unilatéral transnational relève de la *soft law* et ne s'impose donc pas aux collectivités territoriales mais ne fait que les encourager à s'inspirer des actions compilées dans le benchmarking de plus de cent collectivités européennes (Le Bris et Weill, 2020). Néanmoins, il donne à voir le caractère européen et peu contraignant des sources juridiques du *gender mainstreaming*.

En effet, le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 institue en son article 3, au paragraphe 2, la mission pour la Communauté européenne d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans toutes ses activités, ce qui se traduit en anglais par l'expression « *gender mainstreaming* ». Cette décision est prise au lendemain de la IV^{ème} Conférence des Nations unies sur les femmes, organisée à Pékin, au cours de laquelle une plateforme de douze objectifs stratégiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes est adoptée à l'unanimité des 189 Etats représentés. La notion d'intégration de la « problématique hommes-femmes » dans les politiques publiques y est présente à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne les politiques économiques (objectifs stratégiques A.4. et F.4.). C'est dans ce domaine qu'ont été prises les premières directives européennes portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes¹¹⁸, ainsi que dans le secteur des politiques sociales¹¹⁹, marquant une extension volontariste du champ d'action des politiques en matière d'égalité (Jacquot, 2009, p. 250).

¹¹⁸ Directive 75/117/CEE du 10 février 1975 concernant le rapprochement des législations des Etats-membres relatives à l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins ; Directive 76/207/CEE du 9 février 1976 concernant la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail ; Directive 86/613/CEE du 11 décembre 1986 concernant la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de la maternité ; Directive 92/85/CEE du 19 octobre 1992 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail ; Directive 2002/73/CE du 23 septembre 2002 modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail

¹¹⁹ Directive 79/7/CEE du 19 décembre 1978 concernant la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale ; Directive 86/378/CEE du 24 juillet 1986 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale.

Le 22 décembre 1998 est également adopté un règlement (CE) n°2836/98 relatif à l'intégration des questions d'égalité des sexes¹²⁰ dans la coopération au développement. Le Conseil de l'Union européenne y fait référence à la déclaration et à la plateforme d'actions de la IVème conférence mondiale sur les femmes de Pékin dont la Communauté européenne et ses Etats-membres sont signataires, confirmant la source internationale du *gender mainstreaming* dans le droit européen. Ce règlement dispose en son article 1^{er} un objectif d'intégration « horizontale d'une sensibilité aux questions d'égalités des sexes dans l'ensemble [des] politiques et interventions en matière de coopération au développement [de la Communauté] ». Il dispose également à l'article 2 l'objectif d'appui à « l'intégration horizontale d'une analyse de l'égalité des sexes » (paragraphe 1.a.) et de l'accroissement de la conformité des interventions communautaires aux critères du Comité d'aide au développement de l'OCDE « relatifs à l'intégration des questions d'égalité des sexes ou aux actions positives » (paragraphe 1.c.). En ce sens, ce règlement met en œuvre plusieurs principes du *gender mainstreaming*, à savoir la notion de sensibilité à l'égalité des sexes, expression que l'on retrouve dans les budgets « sensibles au genre »¹²¹, ou les stratégies d'aménagement « sensible au genre¹²² » développés dans les collectivités territoriales ; la notion d'analyse de l'égalité des sexes, pour lequel il précise à l'article 3 plusieurs outils de collecte de données, de construction d'indicateurs, de contrôle et d'évaluation et l'alliance des notions d'intégration et d'action positive.

La mise à l'agenda international du *gender mainstreaming* peut s'expliquer par la combinaison de la mobilisation d'un mouvement (éco)féministe transnational dans les années 1980 (Kirk, 1997) et l'institutionnalisation d'un secteur public dédié aux femmes à travers le

¹²⁰ En anglais, le règlement prend le titre de Council Regulation (EC) No 2386/98 of 22 December 1998 on integrating of gender issues in development cooperation. A l'échelle européenne, on parle donc de *gender mainstreaming*, sans faire de différence entre genre et sexe, alors qu'en français, on conserve à ce stade l'expression « inégalités de sexes », preuve d'une formulation différente du problème public d'égalité entre les femmes et les hommes. J'y reviendrai dans la sous-section suivante relative à la transcription française du *gender mainstreaming*.

¹²¹ Cet outil d'intégration d'une perspective de genre dans les finances publiques locales vise à identifier les destinataires et bénéficiaires des lignes budgétaires en fonction de leur sexe. Ainsi, si l'on considère que les city-stades et les équipements pour la pratique du football sont utilisés principalement par des garçons et des jeunes hommes, le budget qui leur est alloué est destiné à des hommes. Il s'agit donc d'un outil de diagnostic et d'évaluation budgétaire : à l'inverse, financer une subvention aux associations sportives et de jeunesse pour le développement de la pratique féminine sur ce même équipement peut « compenser » l'investissement initial dans la pratique masculine. En ce sens, un tel outil pose des enjeux liés aux règles des finances publiques et au calcul des équivalences et des équilibres (par exemple, entre des dépenses d'investissement sur une immobilisation telle qu'un city-stade et une subvention de fonctionnement à une association qui anime une pratique de football féminin).

¹²² Par exemple, dans le cas strasbourgeois, l'expression « urbanisme sensible au genre » ou « aménagement sensible au genre » est employée pour désigner la méthode d'intégration de la perspective de genre dans la production urbaine de cette collectivité.

monde (Levy, 1992). Par exemple, la production par 1500 femmes, originaires d'une diversité de pays, réunies à Miami en novembre 1991 d'un « *Women's Action Agenda 21* » en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en juin 1992 témoigne de l'investissement d'une thématique politique extérieure par des femmes, portée par la mobilisation et le soutien de structures dédiées (Kirk, 1997, p. 7). L'ouverture de fenêtres d'opportunités telles que la constitution du développement durable comme problème public, de par ses contours flous, son ambition d'intégrer différentes sphères de la société pour lesquelles les mouvements de femmes avaient des revendications (protection des ressources, emploi, droits sociaux et économiques) a pu permettre la circulation internationale du concept de *gender mainstreaming*. La situation politique européenne pré-Maastricht, puis l'entrée de la Suède et de la Finlande dans la Communauté européenne constituent également une opportunité pour la mise à l'agenda européen de ce paradigme (Jacquot, 2009).

Néanmoins, l'adoption de ce nouveau paradigme ne garantit pas la réalisation des effets escomptés. En effet, la mise en œuvre d'un changement de paradigme de l'action publique dépend de la mobilisation des porteur·ses du problème¹²³ face aux stratégies de contestation, pour que le rapport de force s'établisse en faveur de la généralisation et de la normalisation du nouveau paradigme¹²⁴, comme l'a montré Yves Surel au sujet du prix unique du livre (1997). Dans le cas du *gender mainstreaming* à l'échelle européenne on assiste davantage à une banalisation du paradigme qu'à la normalisation et au consensus : dix ans après les premières mesures, la controverse autour de cette politique publique a été réactivée.

D'après Mieke Verloo, le *gender mainstreaming* relève d'une stratégie de dépassement du genre (*strategy of displacement*), fondée sur une approche postmoderne ou post-structuraliste du féminisme (Verloo, 2005). Selon elle, pour que cette stratégie puisse contribuer à une véritable transformation des rapports sociaux de genre, elle devrait être associée à l'allocation de ressources permettant de rendre visibles et de développer les luttes féministes (*strategy of empowerment*), cependant l'autrice constate l'absence de cette dimension dans la

¹²³ Ainsi Emilie Hafner-Burton et Mark Pollack estiment que l'efficacité limitée des dispositifs mis en place par la Communauté européenne en matière de *gender mainstreaming* tient de l'insuffisance de la mobilisation interne, au sein de sa bureaucratie et de celles des Etats-membres, en raison d'un décalage entre les intérêts des élites bureaucratiques et la mise en œuvre de cette politique (Hafner-Burton et Pollack, 2008).

¹²⁴ Pour Yves Surel, la normalisation fait « référence à la notion de paradigme, où la phase normale renvoie à une cristallisation des structures normatives et cognitives, ainsi que des alliances formées au sein du champ concerné » (1997, p. 167). Dans le cas du prix unique du livre, cela se traduit par le consensus autour de l'idée que « le livre n'est pas un objet comme les autres ». Dans le cas du *gender mainstreaming*, on ne constate pas le même type de mobilisations au cours de la trajectoire de la politique publique suite à sa formalisation à l'échelle européenne.

définition et les outils proposés par le Conseil de l'Europe et la Communauté Européenne (ibid.). Mieke Verloo qualifie en conséquence l'égalité de genre de « signifiant vide » (*empty signifier*) importé dans un certain nombre de politiques, sans portée transformatrice (ibid, p. 356). Sophie Jacquot montre précisément comment la controverse autour du *gender mainstreaming* est portée par les mêmes actrices qui vantaient au départ cet instrument « prometteur » (Jacquot, 2009, p. 247). Elle montre que l'inefficacité du *gender mainstreaming* est le résultat d'une dépossession de l'élite militante vis-à-vis des politiques d'égalité de genre et la perte de leur autonomie en raison de la transversalisation et donc de l'adaptation de l'enjeu d'égalité aux objectifs macroéconomiques de l'Union européenne : cette reformulation conduit à la dilution de ce qui fut une politique « d'exception » (Fraisie *et al.*, 2008 ; Jacquot, 2009) et à sa dépolitisation par la professionnalisation du *gender mainstreaming* (Jacquot, 2017).

En France en particulier, l'institutionnalisation des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes s'est construite autour de l'idée que « les femmes ne sont pas une catégorie » (Bereni et Lépinard, 2004), la transcription de l'approche intégrée du genre ou du *gender mainstreaming* dans les politiques publiques est tardive.

B. LA TRANSCRIPTION FRANÇAISE DU GENDER MAINSTREAMING : UNE MOBILISATION EN DEMI-TEINTE

En comparant les trajectoires d'institutionnalisation de la lutte pour les droits des femmes dans les pays anglo-saxons, scandinaves et en France, Sandrine Dauphin montre que cette histoire est plus récente en France, avec une première étape de développement de politiques particulières, concernant la sexualité et la famille dans les années 1990 et une deuxième étape d'élargissement à partir des années 2000 autour de l'équilibre entre vie professionnelle et familiale, de la parité en politique, de la sécurité et de l'instauration d'un féminisme d'Etat (Dauphin, 2010). C'est également l'analyse que porte Pauline Delage sur l'institutionnalisation des politiques contre les violences conjugales¹²⁵ (2017). Ce qui en ressort

¹²⁵ La première campagne contre la violence conjugale est organisée en 1989, sous l'impulsion du secrétariat d'Etat mais en reposant sur les salariées et les militantes associatives, ce qui témoigne de la faiblesse de la cause au sein de l'institution. Les financements seront pérennisés et des dispositifs spécifiques seront institués, mais sans qu'il soit possible pour l'autrice d'envisager une institutionnalisation forte de la politique publique (Delage, 2017, p. 122-123). Pauline Delage signale les sources internationales de l'évolution de la prise en charge du problème public des violences conjugales à partir des années 2000, ce qui a conduit à la promulgation d'un certain nombre de lois et d'outils (Enquête Enveff et plans d'action triennaux (ibid., p. 124).

est l'instabilité des ressources et des structures dédiées aux politiques de genre au sein de l'Etat, en France, comme le montre Anne Revillard¹²⁶ (2016, p. 72).

Tableau 2. Tableau chronologique des principales lois et créations d'instances publiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes en France, en Europe et à l'international (cellules grisées)

Dates	Evènement
1965-1984	Comité du travail féminin (doté d'un secrétariat permanent en 1971)
1972	Création d'un Centre d'information féminin (association loi 1901 sous tutelle gouvernementale)
1974	Premier secrétariat d'Etat à la Condition féminine (Françoise Giroud) Création de postes de déléguées régionales à la Condition féminine auprès des Préfets
1975	« Année internationale de la femme » organisée par l'ONU, Conférence mondiale des femmes à Mexico et déclaration de 1975-1985 comme « Décennie de la Femme » avec un premier plan d'action
1978	Premier ministre délégué à la Condition féminine (Monique Pelletier) suite à la démission de Jacqueline Nonon du secrétariat d'Etat, depuis Bruxelles où elle reprend son poste de Commissaire européenne Création d'un Comité interministériel chargé de l'action pour les femmes Création des chargées de missions départementales auprès du préfet
1981	Ministère des Droits de la femme (Yvette Roudy)
1982	Lancement de l'Action thématique programmée « Recherches féministes, recherches sur les femmes »
1983	Loi du 13 juillet 1983 (dite « loi Roudy ») sur l'égalité professionnelle
1984	Création du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle Arrêté ministériel du 4 octobre 1984 relatif à l'organisation des services relevant du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Droits de la femme
1985	Conférence mondiale des femmes de Nairobi : adoption des « Stratégies prospectives pour l'action pour l'an 2000 »
1995	Création de l'Observatoire de la parité Conférence de Pékin
1999	Création des Délégations parlementaires aux droits des femmes
2000	Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (complétée par la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 et la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 concernant les conseillers municipaux, départementaux et communautaires)
2013	Création du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes
2014	Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

La trajectoire d'institutionnalisation et la complexité des réseaux et échelles d'acteurs y contribuant détermine la définition de la cause des femmes dans l'Etat, dans une dialectique entre *path dependency* et changements de paradigmes (Revillard, 2016, p. 126sq). En

¹²⁶ Pour Anne Revillard, la politique de genre demeure portée par une « administration de mission », à savoir une administration construite *ad hoc* et conçue pour être dissoute à l'issue de la mission, à l'inverse du Ministère de l'Environnement, qui selon elle a réussi son institutionnalisation. Cette considération peut être mise en regard des travaux de Pierre Lascoumes sur l'institutionnalisation de l'environnement (Lascoumes, 1999). A l'échelon décentralisé, on observe la même chose avec des « missions égalité » au sein des collectivités territoriales, alors que les questions environnementales sont intégrées dans les services d'urbanisme, d'aménagement et de gestion du patrimoine.

particulier, la mise en place de la parité politique est un moment fondateur par la cristallisation d'une articulation entre universalisme républicain et l'idée que « les femmes ne sont pas une catégorie » (Bereni et Lépinard, 2004). En effet, alors que s'organise une contestation de cette mesure autour de la crainte de l'instauration de quotas, au nom de l'universel républicain, les « avocates de la cause » (Israël, 2001) déploient un argumentaire contre la minorisation sociale des femmes et leur réduction à une catégorie communautaire¹²⁷ (Bereni et Lépinard, 2004, p. 83-84).

Dans ce contexte, l'approche intégrée des rapports sociaux de genre, entendue comme la prise en compte transversale de la dimension de genre, qui touche tous les secteurs de la société, de la même manière que « les femmes se retrouvent dans toutes les catégories » (Bereni et Lépinard, 2004, p. 83), devrait être perçue comme une opportunité pour déployer largement l'institutionnalisation de la cause des femmes en France. C'est de cette manière que Sandrine Dauphin analyse la réception du concept de *gender mainstreaming* par le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité en France (2008). Selon elle, ce nouveau « concept-méthode » (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008a) doit permettre la substitution d'une « démarche d'expertise » à l'approche militante, peu professionnalisée antérieurement, de la cause des femmes dans l'Etat (Dauphin, 2008, p. 143). Cependant, elle montre finalement une continuité de l'approche spécifique, plus qu'un renouvellement des méthodes et secteurs investis, associée au développement de la sensibilisation et de la formation (ibid.).

En effet, le *gender mainstreaming* a suscité des craintes de dilution de la politique de genre (Revillard, 2016, p. 216), voire du fait que l'Union européenne serait en train de « noyer » l'égalité de sexes dans la notion de diversité (Stratigaki, 2008, p. 66). Néanmoins les résistances s'analysent également sous le prisme de la propriété des problèmes publics (Gusfield, 2009) et au maintien des dossiers et des politiques publiques dans l'escarcelle de son service ou de son ministère¹²⁸. C'est une difficulté constatée dans les travaux portant sur d'autres secteurs politiques engagés dans une dynamique de transversalisation ou de territorialisation¹²⁹.

¹²⁷ En ce sens, le postulat théorique qui gouverne alors la revendication de la cause des femmes est celui de l'accès à la majorité et à l'universel au sens de Colette Guillaumin (Guillaumin, 1985).

¹²⁸ Geneviève Fraisse cite l'exemple de la thématique « Femmes et sports » qu'elle a portée au Parlement européen, qui n'a fait l'objet d'une résolution que parce qu'elle était membre à la fois de la commission sur les droits des femmes et de la commission culture, qui refusait que la question du sport puisse être discutée en dehors de cette commission (Fraisse *et al.*, 2008, p. 24)

¹²⁹ La territorialisation se définit comme la formulation territoriale des problèmes publics et de leurs solutions. Le référent est géographique : le territoire, davantage que thématique et donc sectoriel. Cela signifie que le territoire

C'est en 2014, avec la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, que l'approche intégrée est consacrée dans un texte législatif en France. Le projet de loi vise à « apporter une réponse globale, cohérente, et intégrée à ces inégalités [entre les femmes et les hommes] persistantes¹³⁰ », au travers de vingt-cinq articles, couvrant quatre thématiques : l'égalité professionnelle, la lutte contre la précarité et les femmes isolées, la prévention et la répression des violences, la lutte contre les stéréotypes et pour la parité. La délégation des droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes annonce ainsi une « troisième étape dans laquelle les différentes inégalités seront attaquées de front, dans l'ensemble des domaines de l'action publique ». Il est précisé que cette approche « doit irriguer l'action de l'Etat mais également celle des collectivités territoriales et des établissements publics ».

En effet, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, relatif au fonctionnement et aux politiques menées par la commune est introduit à l'article 18ter du projet de loi, en première lecture à l'Assemblée nationale, via un amendement de la Commission des Lois (CL141), présenté par Vincent Feltesse, du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen. Au départ ce rapport ne concerne que les communes de plus de 10 000 habitant·es. Ce député proposait aussi un amendement mentionnant des « indicateurs sexués permettant d'analyser l'impact du budget sur l'égalité femmes hommes » (CL166) qui fut cependant rejeté. Les débats autour de l'amendement CL141 concernent principalement le seuil des communes concernées. En seconde lecture au Sénat, celui-ci passe à 50 000 habitant·es¹³¹, de façon à rendre effective la réalisation du rapport, par des collectivités de « taille suffisante pour l'assumer pleinement ». En seconde lecture à l'Assemblée nationale, le seuil descend finalement à 20 000 habitant·es c'est-à-dire que le rapport concerne des communes et EPCI, dont les moyens administratifs sont considérés comme suffisants, tout en évitant de restreindre trop le champ d'application de la mesure. L'article 61 de la loi n°2014-873 est ainsi adopté. Il comprend un dispositif similaire pour les conseils départementaux et les conseils régionaux.

devient « la base de représentation et de valeurs à partir de laquelle se construit une politique publique, d'où celle-ci trouve son fondement et exprime ses finalités » (Baron, 2014, p. 497).

¹³⁰ Le projet de loi est disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000027654910/?detailType=CONTENU&detailId=1>

¹³¹ A noter là encore le parallélisme entre thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes et thématique environnementale, puisque le seuil de 50 000 habitant·es a également été justifié parce que le rapport sur la situation en matière de développement durable, dont la structure et le contenu attendus sont similaires à celui sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, est également limité aux communes de plus de 50 000 habitant·es. Ce dispositif a été instauré par la loi n°2010-788 dite Grenelle II.

Ces dispositions se retrouvent aux articles L2311-1-2, L3311-3 et L4311-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dispositif est symptomatique du caractère « d'instrumentation molle » du *gender mainstreaming* à l'échelle locale (Letablier et Perrier, 2008). En effet, le contenu du rapport n'est pas défini précisément dans la loi, ni dans le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 qui précise uniquement qu'il concerne la situation de l'égalité femmes-hommes dans les ressources humaines et les politiques menées, en fixant des objectifs pluriannuels. Alors que cette mesure doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016, un rapport du Haut Conseil à l'Egalité de 2018 en souligne la méconnaissance et l'inapplication, au point qu'un décret du 10 mai 2021 reporte cette entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (Koerner, à paraître).

Le cadre instrumental du *gender mainstreaming* en France est donc particulièrement lâche, notamment pour ce qui concerne son application locale. Ceci explique qu'en matière de production de la ville, la constitution du genre comme problème public soit le fait de villes pionnières, en Europe comme en France.

C. VILLES PIONNIÈRES DANS LA TERRITORIALISATION DU GENDER MAINSTREAMING : PENSER LE GENRE EN URBANISME

La formulation du problème public du *gender mainstreaming*, à l'échelle internationale et européenne, a donc donné naissance à un cadre juridique souple et incitatif. Les critiques énoncées par les avocates de la cause des femmes soulignent les risques de recul des politiques de genre en l'absence d'une mobilisation forte du mouvement féministe. L'élaboration de dispositifs peu contraignants rend nécessaire le volontarisme pour que l'approche transversale soit productrice d'effets réels (*outputs*) sur les politiques publiques sectorielles et les rapports sociaux de genre. Dans cette sous-section, deux cas d'action volontariste seront analysés, pour ce qui est de l'importation de la dimension de genre dans l'urbanisme : celui de Vienne et celui de Paris.

Le caractère de ville pionnière du *gender mainstreaming* est reconnu à la ville de Vienne. En effet, la Ville s'est emparée de cette question depuis les années 1990 et propose des guides spécifiques à la production de la ville. Dans la préface du guide *Gender Mainstreaming in der Stadtplanung und Stadtentwicklung* (Rapport n°130, Ville de Vienne, 2013), la vice-maire en charge de l'urbanisme, Maria Vassilakou, conclut :

« La Ville de Vienne est reconnue à l'échelle européenne pour son engagement de premier plan en matière d'urbanisme sensible au genre, tant pour la qualité des propositions que pour l'étendue des thèmes abordés. Cela montre l'intérêt international porté à l'expérience viennoise. Avec ce guide nous présentons un outil précieux à destination des urbanistes et aménageur·ses, pour garantir l'amélioration effective de la qualité urbaine ; un guide qu'il convient d'utiliser intensivement au regard des exigences croissantes en matière d'aménagement » (Notre traduction).¹³²

Ainsi Vienne assume sa qualité de ville pionnière en matière de *gender mainstreaming* et propose un modèle d'urbanisme sensible au genre grâce à ce type d'outil de diffusion. La circulation des modèles est une pratique ordinaire en urbanisme, dans un contexte de recherche de l'innovation¹³³ (Arab, 2007). Pour Nadia Arab, on peut qualifier de pionnier un projet mené dans une « situation où il n'existe guère d'expériences qui font référence, où les savoirs éprouvés et formalisés font défaut » (Arab, 2007, p. 37). Les guides méthodologiques ont alors ce rôle de partage de l'expérience et de formalisation progressive des connaissances en savoir-faire, dans un but de capitalisation et de diffusion de ces derniers (ibid). La « multiplication des scènes » et des outils de mise en commun des expériences, dans le monde de l'urbanisme, permet la circulation de « bonnes pratiques » (Devisme *et al.*, 2007), de thèmes et de problèmes publics légitimés par leur provenance d'un espace d'expertise international¹³⁴.

A l'échelle nationale française, la Ville de Paris fait office de référence en matière de prise en compte du genre dans la production de la ville et de l'espace public, malgré une prise en charge récente de ce problème public. En effet, au cours d'un entretien que j'ai conduit au

¹³² « Wien wird europaweit bezüglich Gender-Planning als führend wahrgenommen, sowohl die inhaltliche Tiefe und thematische Breite betreffend. Das zeigt auch das große internationale Interesse an den Wiener Erfahrungen. Mit dem Handbuch liegt nun ein wertvolles Werkzeug zur effektiven Qualitätssicherung für die Planerinnen und Planer vor, dass es im Zuge der steigenden Anforderungen an die Planung intensiv einzusetzen gilt » (Stadt Wien, S.7)

¹³³ Le chapitre suivant explorera avec plus d'attention le rapport à l'innovation dans le cas de l'urbanisme sensible au genre, en particulier dans l'analyse de la réception et de la mise en scène du croisement entre nature en ville et genre opéré dans l'étude que j'ai menée. A ce stade, nous pouvons préciser que l'innovation est un objectif de l'action publique locale. Le déploiement de la nouvelle gestion publique renforce encore la plus-value accordée à une solution dite innovante, c'est-à-dire une solution nouvelle à un problème irrésolu. En l'occurrence, l'intégration d'une perspective de genre vise le changement de pratiques et de méthodes pour améliorer la qualité des espaces publics produits. Cela suppose de considérer que l'égalité de genre dans ces espaces est un critère de leur qualité et que ce critère ne peut être atteint en l'absence de transversalisation de la politique de genre.

¹³⁴ Vincent Béal, Renaud Epstein et Gilles Pinson proposent une socio-histoire de la structuration de ce mode de transfert horizontal, en problématisant le rôle de l'Etat dans la légitimation de ce qu'ils qualifient de « circulation croisée » (Béal *et al.*, 2015), à laquelle j'aurai l'occasion de revenir ultérieurement. Les travaux en question traitant davantage des processus d'instrumentation des politiques urbaines et de la recomposition du rôle de l'Etat, de l'Etat planificateur à l'Etat régulateur, je mobiliserai leurs propositions davantage au cours du chapitre 5 portant sur la métropolisation et l'innovation, ainsi que du chapitre 6 concernant l'instrumentation d'une politique d'intégration du genre à la production des espaces publics végétalisés.

printemps 2022¹³⁵ avec Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'Egalité Femmes-Hommes, celle-ci explique qu'en 2014, ce n'est pas « un sujet qui existe dans l'espace public » (ici au sens habermassien). Elle situe l'émergence de ce sujet dans la constitution du collectif « Stop harcèlement de rue » en 2015, qui organise des « zones anti-relous » dans Paris. Pour l'élue, « elles ne parlent [alors] pas de *genre et espace public* ; le lien se fait par la lutte contre les violences faites aux femmes ». Hélène Bidard rencontre alors rapidement les membres du collectif, qu'elle connaît personnellement en raison d'un parcours universitaire commun et d'un même engagement dans des organisations politiques de jeunesse (Union des étudiants communistes et Jeunes communistes révolutionnaires). La prise en charge rapide par la Ville de Paris du problème public du harcèlement de rue porté par ce collectif rend compte de la structure de « l'espace de la cause des femmes » (Bereni citée par Revillard, 2016). En l'occurrence, la socialisation secondaire et politique de militantes et d'élues se revendiquant féministes permet une première discussion de la problématique des rapports sociaux de genre dans l'espace urbain à Paris.

Dans le discours de l'élue, on peut identifier trois leviers de la légitimation de l'attention municipale pour ce problème public : 1) En premier lieu, Hélène Bidard indique que si l'opposition municipale de droite « tique » sur la délibération, en raison de la mention du « genre » dans son titre, finalement, les élu·es d'opposition « s'abstiennent parce qu'ils sont d'accord sur le fond ». Il y a donc un consensus, au-delà des clivages politiques, sur le caractère problématique du harcèlement de rue et la nécessité d'agir ; 2) Par ailleurs, la production de données contribue à la rationalisation du problème public. L'élue évoque le rôle des données géographiques de signalement du harcèlement de rue recueillies par une application élaborée par une association. Le recours à l'expertise académique de chercheur·ses qui ont fait de la spatialisation des rapports sociaux de sexe ou de genre leur objet de recherche et qui recourent à une pratique de recherche-action participe de ce même mouvement ; 3) Enfin, Hélène Bidard mentionne la médiatisation du problème public. Selon elle, « si ça a bien pris dans les médias » c'est parce que des jeunes journalistes qui avaient déjà subi du harcèlement de rue se sont « *battues* dans leur conf^o de rédac' pour porter le truc ». La sensibilité aux enjeux féministes irrigue des espaces variés de production de la légitimité politique d'un problème public (médias,

¹³⁵ Entretien du 14/06/2022, Paris. Afin de contextualiser le matériau produit sur les trois terrains de mon enquête, j'ai voulu prendre un exemple de mise en œuvre d'une politique sur le genre et la ville dans une métropole d'importance internationale. La Ville de Paris étant fer de lance sur la prise en compte du genre dans la production urbaine, l'entretien mené auprès de son élue en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes sert de contrepoint et de complément à l'enquête menée.

universités, personnel politique élu), en raison d'une communauté d'expérience du sexisme et de sa construction en problème public partagé¹³⁶.

La collectivité souhaite dès lors agir pour la prévention du harcèlement de rue¹³⁷, ce qui l'a conduite à la production d'un guide avec des professionnel·les de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement pour prendre en compte le genre dans la production de l'espace public. Paris est très vite reconnue comme une ville pionnière sur le problème « genre et espace public » par la médiatisation et la diffusion large de son guide publié en 2016. Les trois collectivités enquêtées au cours de cette thèse s'y réfèrent attentivement, puisqu'il s'agit du premier document opérationnel en français, disponible en ligne. Hélène Bidard considère comme une réussite la portée nationale d'ateliers organisés pour les agent·es de la Ville de Paris, à la faveur de leur organisation en visioconférence. On peut en effet y voir la généralisation du problème public et la mobilisation large de professionnel·les sur ce problème public. Or, l'élue explique : « On s'est dit : si on ne les emporte pas eux, bah ça servira à rien. Ce sera de la comm' mais ce sera pas une politique publique¹³⁸. »

Cette section présente la constitution du problème public du genre des politiques publiques, et de la solution du *gender mainstreaming*, dans ses dimensions temporelle et géographique. En effet, la carrière de ce problème public trouve sa genèse dans une mobilisation internationale et dans la construction européenne, à la fin du siècle dernier. La nouveauté européenne du *gender mainstreaming* n'a pas produit de discontinuité dans l'institutionnalisation du féminisme en France. A l'échelle des villes, le problème du genre de

¹³⁶ La proposition de cadre théorique pragmatiste et praxéologique des problèmes publics, faite par Daniel Cefaï (2019) est particulièrement pertinente pour comprendre la constitution du problème public du genre de la ville, alors que les actrices qui portent ce problème partagent l'expérience du problème. Selon Cefaï, suivant une tradition matérialiste, l'expression d'une idée n'est pas pure opération cognitive ou stratégique mais fruit de l'expérience, en l'espèce d'une situation vécue de malaise, qui permet de concevoir une situation comme problématique (Cefaï, 1996, p. 48)

¹³⁷ Le chapitre 8 de cette thèse est consacré à l'étude en détail du cadrage du problème public « genre et espace public » et interroge en particulier le rôle de la publicisation du problème du « harcèlement de rue » dans le cadrage sécuritaire des enjeux liés aux rapports sociaux de genre dans l'espace urbain. On peut mentionner à ce stade également les travaux de Marylène Lieber et de Mischa Dekker sur la problématisation et le cadrage du harcèlement de rue et la construction des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public comme catégorie de l'action publique. Ces travaux sont cités régulièrement au cours de la thèse : le lectorat peut se référer à la thèse de Mischa Dekker, *Politiser le harcèlement de rue : la constitution d'un problème public aux Pays-Bas et en France* (EHESS, Université d'Amsterdam) soutenue en mai 2021 ou bien au dossier *Le harcèlement de rue : de la constitution du problème public à la pénalisation* de la revue *Déviance et société* (2021/1 vol.45).

¹³⁸ Cette remarque donne à voir la prise en compte de la mise en œuvre de l'action publique comme un espace de redéfinition de la politique publique par l'élue. Cette question est au cœur des chapitres suivants, puisque cette thèse est écrite à partir du terrain de la mise en œuvre des politiques publiques, suivant ce même postulat, pour analyser précisément les recompositions et redéfinitions à l'œuvre dans la sphère de la mise en œuvre des politiques publiques et de la réception du *gender mainstreaming* par les agent·es en charge de la production urbaine.

l'urbanisme a connu une publicisation très récente, comme le montre le cas parisien, comparé au cas de Vienne. Néanmoins, dans ces trois cas, des enjeux similaires sont pointés du doigt, tels que la mobilisation des professionnel·les de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que le rôle de l'expertise pour la légitimation du problème public. La notion « d'espace de la cause des femmes » (Revillard, 2016) s'est montrée pertinente pour comprendre la mise à l'agenda du problème public. Dans la section suivante, j'analyserai la structuration d'un « espace de la cause des femmes » au sein des trois villes enquêtées par un réseau d'acteurs (ou plutôt d'actrices) mobilisé·es en faveur de l'intégration du genre dans la production de la ville.

II. LA STRUCTURE DES MOBILISATIONS POUR LA MISE À L'AGENDA DES « LUNETTES DU GENRE »

L'évocation du cas parisien montre la dimension microsociologique de la constitution d'un problème public, par les interactions entre diverses actrices de « l'espace de la cause des femmes ». Avec cette deuxième section, je poursuis mon étude à ce niveau de focale au sein des trois collectivités étudiées pour y analyser la mobilisation en faveur des « lunettes du genre ». A partir du portrait d'une actrice portant le problème public du genre de l'urbanisme, puis d'un retour réflexif sur la mobilisation de mon intervention de recherche au sein des trois villes, je caractériserai les figures des entrepreneuses de cause ainsi identifiées.

A. LE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE DE MISE À L'AGENDA À PARTIR DE L'ENGAGEMENT FÉMINISTE DANS LE TRAVAIL DE FONCTIONNAIRE

Dans les trois villes étudiées, le développement du *gender mainstreaming* est le fait de la mobilisation des agentes chargées de la mission Égalité, en vue de l'enrôlement de leurs collègues s'observe tout autant. Ce résultat rejoint l'analyse menée par Anne Revillard de l'institutionnalisation de la cause des femmes dans l'Etat, pour laquelle elle indique que « le plus souvent définies comme des administrations de mission, disposant de moyens d'intervention propres très limités, les institutions chargées de la politique à l'égard des femmes ne peuvent généralement mettre en œuvre des opérations coûteuses qu'en convainquant d'autres départements ministériels de les prendre en charge » (Revillard, 2016, p. 170). En effet, la sphère administrative n'est pas seulement destinataire des mobilisations des entrepreneur·ses

de cause, comme ont pu le considérer certains courants de la sociologie des mobilisations, en présentant les mouvements sociaux comme des *outsiders* vis-à-vis de l'Etat¹³⁹.

A Strasbourg, la mise à l'agenda du genre de l'espace public peut aussi être caractérisée de mobilisation discrète d'un cercle progressiste au sein de l'institution. En effet, la mise à l'agenda politique local des « lunettes du genre » y suit l'arrivée au sein de la collectivité d'une agente, repérée par la chargée de mission Egalité et droits des femmes¹⁴⁰. Pour soutenir mon argumentation ici, je m'appuierai essentiellement sur un entretien biographique avec cette participante à l'enquête, Sylvia¹⁴¹.

Evoquant son parcours universitaire (hypokhâgne puis diplôme d'Institut d'Etudes Politiques), Sylvia indique un intérêt pour les études de genre, né au cours de son année d'échange universitaire à l'université de Berkeley aux Etats-Unis, et mis en pratique dans un mémoire de master. Néanmoins, arrivée à l'INET, elle raconte hésiter à intégrer un groupe de travail sur les finances pour se « construire une légitimité, un phallus symbolique », ce qui témoigne d'une réflexivité importante, par la formulation de concepts pour analyser son propre comportement. Sa socialisation aux questions féministes a été particulièrement marquée par son expérience universitaire : elle explique avoir été « biberonnée aux études de genre et à la recherche universitaire » et dit reconnaître le caractère « pionnier de l'université pour nous faire avancer sur ces questions ». Finalement, elle décide de rejoindre le groupe de travail sur l'égalité professionnelle :

« Je m'amusais beaucoup plus avec les filles du groupe Egalité femmes-hommes quand même (*rires*) je me reconnaissais beaucoup plus dans les *gens* aussi. »

Alors qu'elle justifiait la première option par des arguments relevant de la construction rationnelle d'une carrière professionnelle, elle explique son choix final en raison du plaisir

¹³⁹ C'est un des apports majeurs de l'étude des mouvements sociaux féministes soulignés par Laure Bereni et Anne Revillard, que de pouvoir penser un « féminisme d'Etat », porté par des *insiders* (2012). Auparavant, Howard Becker l'avait déjà montré, dès la conceptualisation des entrepreneurs de morale, en présentant le cas de la constitution du problème de sécurité lié à l'usage de la marijuana dans les années 1930 aux Etats-Unis, pour laquelle le Bureau fédéral des drogues a joué un rôle essentiel (Becker, 2002). La scène d'une réunion informelle au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, en octobre 2022, entre la chargée de mission Egalité femmes-hommes, la chargée de mission Ingénierie publique, une responsable d'une agence départementale de développement local et moi-même, en constitue un bon exemple. Lors de cette réunion, les trois agentes m'exposent leur difficulté à légitimer la prise en compte de la dimension de genre auprès de leurs collègues. Elles échangent et m'interrogent sur des ressources à mobiliser, mais aussi sur les stratégies à adopter. Totalement informelle, la scène ressemblait davantage à une réunion de membres d'une association féministe planifiant une campagne politique.

¹⁴⁰ Dans le chapitre précédent, j'ai rapidement fait son portrait, dans l'encadré de présentation des terrains de thèse (Chapitre 3, page 10).

¹⁴¹ Il s'agit d'un pseudonyme ; Entretien du 27/10/2020, troisième entretien semi-directif avec Sylvia.

éprouvé et de la proximité avec ses collègues élèves-administrateur·trices. La mobilisation du registre des affects rend compte de l'implication personnelle de l'enquêtée et d'une dynamique d'identification à l'autre. Ces deux éléments donnent à voir un engagement, dans la pratique professionnelle, en faveur de la cause des femmes. Plus précisément, Sylvia revendique une approche « genre », marquée par son expérience américaine :

« Après l'INET euh j'ai intégré l'Eurométropole de Strasbourg, à la direction des finances vraiment sur des sujets de réorganisation comptable, de dématérialisation, voilà. Et euh dans mon, alors parallèlement, du coup je voyais bien que ça me suffisait pas, je me suis engagée dans SOS Homophobie à Strasbourg parce qu'ils avaient une approche euh, j'allais dire (*rire*) un peu plus américaine, plus études de genre, avec quand même un axe sur les LGBTphobies que moi je trouve très complémentaire sur euh, je pense que je connaissais pas très bien le milieu associatif non plus. »

Ne retrouvant pas la même dimension d'engagement féministe dans son premier poste au sein d'une collectivité territoriale¹⁴², Sylvia entame un engagement associatif, dans laquelle elle s'investit par des interventions auprès de publics scolaires puis en prenant des responsabilités à l'échelle régionale. Néanmoins, cet engagement militant, extraprofessionnel, ne satisfait pas Sylvia qui entreprend une reconversion professionnelle :

« Et puis donc ça m'a quand même fait un déclic qu'à un moment donné que bah les finances c'était bien pour se former mais bon quand même c'était pas le sens de ma vie. Et (*rire*) et du coup j'ai été, j'ai candidaté au Haut conseil à l'égalité, j'ai été reçue, j'étais n°2, ils ont pris une ancienne de chez eux et, et du coup j'étais dépitée (*rire*) et ensuite voilà, ma vie était finie ! »

La recherche d'un sens au travail motive Sylvia à opérer cette reconversion dans un champ plus politique, moins technique, que les finances publiques territoriales, armée de la légitimité d'une expérience militante associative. Le ton léger avec lequel elle exprime sa déception tient à la résolution rapide de cette crise de l'identité professionnelle. En effet, son CV est communiqué au cabinet de la ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol, et elle obtient une disponibilité pour y travailler durant sept mois. De retour à Strasbourg, pour des raisons familiales, elle « [n'avait] pas envie de lâcher sur ces sujets, [n'avait] pas envie de faire un truc associatif seulement ». Elle fonde alors un cabinet de formation sur l'égalité professionnelle

¹⁴² Co-auteurice d'un rapport sur l'égalité professionnelle dans les collectivités territoriales, à l'issue de sa formation à l'INET, lequel a été publié par le CNFPT, Sylvia intègre la direction des finances de l'Eurométropole de Strasbourg en 2014. La chargée de mission Égalité et droits des femmes la rencontre, et puisqu'elles sympathisent, lui propose d'animer le colloque annuel sur les violences faites aux femmes organisé par la ville au mois de novembre.

avec une personne rencontrée lors de sa candidature au Haut conseil à l'égalité, puis réintègre l'Eurométropole de Strasbourg en octobre 2017, en tant que directrice de territoire, au sein de la direction de l'urbanisme. Elle entreprend, avec la chargée de mission Égalité Droits des femmes, de réunir des agent·es sensibles à la question du genre pour constituer un groupe de travail au sujet de l'espace public et du développement social.

La trajectoire de Sylvia constitue un parcours d'adhésion théorique et cognitive au féminisme¹⁴³, construite par le parcours universitaire, convertie en ressources professionnelles après un engagement associatif résultant d'un manque professionnel. L'*apprentissage* universitaire des études du genre trouve un écho dans son discours sur le rôle de l'éducation et de la formation comme « levier du changement¹⁴⁴ ». Dans ce contexte, l'engagement de cette *féministe territoriale* se vit par l'implication personnelle au travail (Guionnet et Lechaux, 2020 ; Revillard, 2016). Faire émerger une perspective de genre dans l'action de la collectivité constitue une mission qui donne du sens au travail de Sylvia.

L'attachement de Sylvia au rôle de la recherche universitaire peut expliquer la mobilisation de ressources universitaires pour légitimer le problème public à Strasbourg¹⁴⁵. De manière générale, la recherche doctorale que je portais a été accueillie comme une ressource pour la mise à l'agenda politique du genre de la ville.

B. LA CHERCHEUSE COMME PLATEFORME DE DIFFUSION DU PROBLÈME PUBLIC

Il s'agit ici de montrer comment l'expertise est mobilisée en vue de la cristallisation d'un problème public au sein de l'institution. La ville de Paris mobilise des chercheur·ses pour former ses agent·es et finance des recherches en études de genre au sujet de la place des femmes en ville¹⁴⁶. Dès lors, la prise en charge publique cet enjeu crée une « situation d'expertise », par

¹⁴³ Elle revendique ce terme dans d'autres entretiens.

¹⁴⁴ Je reviendrai sur les représentations du rôle de l'éducation et les modalités du changement dans la sous-section 3 pour caractériser les types d'actrices et dans le chapitre 7, où je problématiserai plus en détail la logique d'éducation en matière d'égalité de genre.

¹⁴⁵ Recours à la liste de diffusion courriel de l'association Efigies, association de chercheur·ses en études de genre, études et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage par diverses chercheuses (cette thèse, puis Edith Maruéjols...).

¹⁴⁶ Dans le cas parisien, Hélène Bidard associe l'idée de « monter une politique publique Genre et espace public » avec le fait de rencontrer des associations mais aussi des chercheur·ses. Elle cite quelques géographes (Yves Raibaud, Edith Maruéjols, Corinne Luxembourg) et sociologues (Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn, Dominique Poggi), ainsi que le bureau d'étude *Genre et ville* fondé par la journaliste Chris Blache et l'anthropologue Pascale Lapalud. Elle regrette qu'en termes de recherche « on a vite fait le tour ». La ville de Paris finance donc des thèses, telles que la thèse en aménagement et urbanisme de Lucile Biarrotte (2021) menée

la sollicitation de ces personnes détentrices de connaissances en vue de l'élaboration d'une politique publique pour la résolution d'une « conjoncture problématique », à savoir une « situation que les parties prenantes ne parviennent pas à résoudre » (Hassenteufel, 2021, p. 132)¹⁴⁷. Dans cette sous-section, je reviens sur la manière dont on a fait appel à ma recherche doctorale en tant qu'expertise, sur les trois terrains de l'enquête. Ces résultats démontrent la recherche active de ressources par les agent-es qui portent la politique de genre pour légitimer et diffuser cette politique.

En effet, les quelques chercheur-ses mobilisés par les collectivités sur la question du genre et de la ville assument leur position d'expert-es, à savoir d'interface entre les lieux de production de connaissances et les lieux de pouvoir, par laquelle elles et ils produisent des savoirs pratiques (Hassenteufel, 2021, p. 133). On le voit par leur participation régulière à des formations organisées par les collectivités¹⁴⁸, par les organismes de formation des élu-es comme le CIDEFE¹⁴⁹ et surtout le travail au sein d'associations ou de bureaux d'études, permettant l'accompagnement ou le portage de projets¹⁵⁰. La médiatisation de leurs travaux leur confère une notoriété qui contribue à la crédibilité des politiques publiques (Koerner, 2023). Dans ce contexte d'alliances et d'échanges au sein de l'espace de la cause des femmes, les agentes en charge de la cause des femmes font intervenir des expert-es en vue de la diffusion du problème public à l'intérieur de la collectivité. C'est ce que j'ai pu observer au cours de mon enquête au Mans et à Rennes, dans la construction du dispositif d'enquête.

Au Mans, j'ai rencontré une élue écologiste par l'intermédiaire de ma co-directrice de thèse¹⁵¹, qui prend en charge la mise à l'agenda du thème « genre et végétalisation de l'espace public ». Néanmoins, les conditions de la publicisation du problème sont marquées par la controverse et l'adversité politique. En effet, elle est à l'époque une adjointe écologiste au maire

notamment sur un terrain parisien, qui pointe par ailleurs les mécanismes de la non-institutionnalisation d'un champ de recherche sur « genre et ville » en France.

¹⁴⁷ En ce qui concerne l'institutionnalisation de la cause des femmes, Anne Revillard décrit le rôle de l'expertise critique au Québec et en France, dans le cas du Comité du travail féminin, en expliquant sa mobilisation comme un vecteur de crédibilité, de critique et de mise en cause de la responsabilité du gouvernement pour établir un rapport de forces favorable à la cause des femmes (2016, 183-188).

¹⁴⁸ Raibaud à Strasbourg par exemple, DU du genre

¹⁴⁹ https://cidefe.fr/cidefe_formateurs/lucile-bariotte/

¹⁵⁰ Bureaux d'études : Genre et Ville pour Chris Blache et Pascale Lapalud, L'aRobe pour Edith Maruéjols, TraitClair pour Lucile Biarrotte ; Associations et collectifs : Les Urbain.e.s pour Corinne Luxembourg, A places égales pour Dominique Poggi, l'ARESVI pour Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn.

¹⁵¹ En tant que chargée de mission égalité à l'Université du Mans, ma co-directrice de thèse participe à un réseau institutionnel et associatif sur les enjeux de genre et de sexualité au Mans, intitulé ToutSEXplique, et organise chaque année un forum « Le genre en question » à destination de l'université, du grand public et des publics scolaires.

socialiste du Mans. Reconnue personnellement pour son engagement féministe, cette élue est légitime à se faire propriétaire du problème du genre des espaces publics végétalisés, de par son appartenance partisane et sa trajectoire politique personnelle. Elle investit cette question dans un contexte de rapport de force minoritaire au sein de la majorité et indique suivre une stratégie menaçant l'hégémonie du maire¹⁵², afin qu'il se saisisse de nouvelles questions. Le maire accepte la proposition, en refusant même d'entendre la proposition financière, dé-saisissant de fait l'élue du problème public, devenu une préoccupation municipale. En avançant mon projet de thèse, j'ai donc été associée à des discussions stratégiques pour faire progresser la prise en charge politique d'un enjeu.

J'ai clairement assumé le caractère de ressource de ma thèse pour la diffusion d'une perspective de genre au sein de l'institution¹⁵³, en proposant que l'étude ait pour objectifs d'identifier des agent-es sensibles aux questions de genre dans des services de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des espaces publics végétalisés¹⁵⁴. Toutefois, la fragilité de la prise en charge administrative et politique de cet enjeu dans le cas manceau limite la portée du recours à l'expertise comme source de légitimation d'une nouvelle politique. Le financement de l'étude agit comme une mise au placard de la question du genre de la ville. En effet, la prise en charge politique et administrative d'un problème, sans mobilisation politique, associative ou administrative, dans un contexte de fragilité de la délégation et de la mission Egalité a empêché la publicisation du problème. La chargée de mission, en arrêt maladie au moment de la décision de financer l'étude, et non-remplacée, n'a pas été consultée. Engagée sur la formation des personnels de police municipale et d'autres agent-es des guichets (CCAS, mairie...) aux questions de genre et de violences sexistes et sexuelles, elle se focalisait sur l'animation d'un groupe de travail hétérogène dénommé ToutSEXplique, auquel cette politique a été en partie

¹⁵² Elle m'indique avoir organisé par exemple la réalisation d'un film participatif sur le genre et l'espace public pour former les agent-es « en secret, sans délib' ». Elle se félicite également que certaines de ses idées soient finalement présentées par le maire comme les siennes, car elles obtiennent dans ce cas un financement plus important.

¹⁵³ Dans le chapitre 5, j'analyse encore davantage la stratégie mise en œuvre pour « vendre la thèse » et ma posture à mi-chemin entre recherche et consultance.

¹⁵⁴ Par exemple, la note d'avancement d'octobre 2020 indique que le protocole de recherche « permet aussi de faire des retours réguliers au commanditaire, ainsi qu'aux participant-es à l'enquête, qui s'interrogent alors déjà sur leurs pratiques et leurs représentations ». De même, la note d'avancement de juillet 2021 mentionne « des agent-es engagé-es pour l'égalité » et des opportunités, telles que la suggestion d'expérimentation de rues jardinées par un maître d'œuvre. Les ateliers de la phase 3 de l'enquête étaient présentés comme pouvant préfigurer ou entamer une dynamique collective pour construire une politique publique, à partir des exemples rennais et strasbourgeois. Au-delà des préconisations opérationnelles à l'issue de l'enquête, la stimulation de la réflexivité, voire le changement d'attitudes et de discours vis-à-vis de l'égalité de genre, était présentée comme un attendu de l'enquête. Le rapport final, pour chaque collectivité, comporte une analyse SWOT (Forces, faiblesses, opportunités et menaces) qui tient d'un même positionnement.

délégue également (cf. chapitre 3). Ainsi l'étude que je menais accusait un décalage avec les stratégies en place, en l'absence d'une dynamique collective stable et de sources de légitimité internes, par un portage administratif et politique clairs¹⁵⁵.

Le cas rennais montre une configuration plus classique de mobilisation politique, par l'élue « propriétaire du problème public » (Gusfield, 2009), puisque c'est la conseillère municipale déléguée aux droits des femmes et à la lutte contre les discriminations qui a porté le problème public du genre de l'espace public et notamment des espaces publics végétalisés. L'accès au terrain rennais est largement le fait de l'engagement de cette élue pour la transversalisation de la politique d'égalité de genre¹⁵⁶. Insérée dans un réseau national d'élues en charge de la lutte contre les discriminations, elle est en contact avec les géographes et sociologues du genre cités ci-avant. Elle se saisit de la question de l'égalité dans les cours d'école et fait commander une étude auprès de l'INET. Les stagiaires ainsi recrutées reformulent l'objet de la commande et l'élargissent à l'espace public en général. Dès lors, un comité de pilotage se constitue fin 2019 et les premiers projets de réaménagement de cours d'école sont lancés, avec une livraison annoncée en septembre 2020. Ces projets font l'objet d'une médiatisation dans la presse généraliste et professionnelle¹⁵⁷. Avec son collègue en charge de la nature urbaine, elle appuie, au cours d'un entretien semi-directif¹⁵⁸, sur la convergence des objectifs entre leurs deux délégations, autour de ce projet qui s'appuie également sur la perméabilisation des cours d'école et leur végétalisation.

Dans le cas rennais, l'élue joue également un rôle central, s'appuyant sur un héritage politique volontariste en matière de droits des femmes à Rennes. Elle s'inscrit dans des réseaux nationaux et recourt à des ressources extérieures et expertes pour que l'enjeu du genre de l'espace public soit pris en charge rapidement et durablement par la collectivité, en particulier par les élu·es et les services en charge de l'urbanisme et des espaces verts. On observe une stratégie

¹⁵⁵ Au cours de l'enquête, les agent·es sollicité·es pour des entretiens m'ont régulièrement fait cette remarque. Contrairement aux autres terrains, où mon arrivée était accompagnée d'une note de service et d'un nom de référent·e à citer lors des sollicitations, au Mans, le cadre de l'enquête que je menais était confus (malgré l'existence d'un marché de prestation d'études). De même, je n'ai jamais pu rencontrer l'élue en charge de l'égalité femmes-hommes, après les élections municipales de 2020.

¹⁵⁶ En effet, en 2017 j'ai présenté ma candidature spontanée auprès de la Ville et de la Métropole de Rennes pour un stage sur le genre et la ville durable. Ce stage n'a pas eu lieu, faute de crédits suffisants, mais l'élue me témoigne de son intérêt pour ce thème lors d'un colloque sur « Le rôle des villes dans la lutte contre les discriminations » organisé à Bordeaux en avril 2018. C'est pourquoi elle a soutenu la participation de la collectivité à la recherche doctorale que j'ai entreprise en décembre 2018.

¹⁵⁷ 20 Minutes, « Rennes : Des cours non genrés pour plus d'égalité et de mixité à la récré » (1/09/2020), Le Moniteur, « Rennes : Un nouveau genre de cour fait école » (2/10/2020).

¹⁵⁸ Entretien du 30/09/2019, Rennes.

d'élargissement des ressources, telle que décrite par Anne Revillard (2016), matérialisée symboliquement par la distribution des « lunettes du genre » en papier coloré lors de l'atelier conclusif du stage de l'INET.

Après avoir exposé ces résultats, il est opportun de proposer une conceptualisation des figures responsables de cette mobilisation.

C. DES ACTEURS PROGRAMMATIQUES AUX FACTRICES DE TRANSCODAGE ET LEURS INTERPRÈTES

Les deux sous-sections précédentes ont adopté une approche microsociologique pour montrer que cette prise en charge a été le fait d'un groupe restreint d'actrices. Dans la proposition théorique présentée au chapitre 2 de cette thèse, j'ai pris pour référence le modèle des « acteurs programmatiques » proposé par William Genieys et Patrick Hassenteufel pour caractériser le changement dans l'action publique (2012).

Ce modèle se fonde sur une approche interactionniste et sur la trajectoire de ces acteurs et actrices qui sont caractérisés par leur programme de changement, leurs ressources et leur position au cœur des dynamiques d'apprentissage (*ibid.*, p. 96).

Sylvia répond à ces trois critères : 1) son discours marque le caractère indispensable de la conjonction de son féminisme et de son parcours professionnel, ce qui rend compte de motivations solides, lesquelles font écho auprès d'autres *alliées*, et elle s'appuie sur une solide argumentation ainsi que des propositions issues des villes pionnières ; 2) de par sa formation initiale, elle fait partie de l'élite de la fonction publique territoriale et son passage au cabinet ministériel la distingue encore davantage ; elle peut mobiliser des ressources expertes par sa formation universitaire et son bureau d'études ; 3) elle maîtrise les dynamiques d'apprentissage instrumental et politique de par son expérience professionnelle et sa position au sein de l'institution, et elle dispose d'un réseau social interne important, lié à celui de la chargée de mission Egalité et Droits des femmes qui la « mentore » : retraitée en 2019, celle-ci a constitué un réseau et une connaissance du fonctionnement de la collectivité qu'elle transmet à Sylvia. L'élue rennaise cumule également ces critères, grâce à ses ressources partisans au sein du Parti socialiste, dont elle a d'ailleurs intégré le conseil national. Enfin au Mans, les raisons de l'échec tiennent manifestement au manque de ressources positionnelles : si les actrices qui portent cet objet ne manquent pas de persévérance et entreprennent la construction de réseaux, ce qui témoigne de compétences relationnelles, elles ne parviennent pas à imposer la thématique

comme centrale. Or, on peut également pointer une faiblesse relative de ressources à Rennes et à Strasbourg, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes demeurant une administration de mission. L'attention à la position sociale et aux ressources des individus permet de nuancer cette faiblesse institutionnelle et de comprendre dans quelles circonstances elle peut être dépassée.

Par contre, l'accent mis sur les ressources et les capacités relationnelles de ces actrices encourage à étudier leur capital social, au sein de l'institution et au-delà. En effet, ces actrices sont multi-positionnées : elles disposent d'un carnet d'adresses de chercheur·ses expert·es des questions de genre, sont membres d'associations ou de partis politiques et s'insèrent dans des réseaux nationaux¹⁵⁹. Les concepts d'espace de la cause des femmes développé par Anne Revillard et du triangle de velours¹⁶⁰ proposé par Alison Woodward (2004) insistent sur le dépassement des frontières sectorielles ou de « champ » par la constitution d'un réseau entre administration, université et pôle militant/associatif. Comme le retour réflexif sur la mobilisation de la doctorante dans les trois collectivités l'a pointé du doigt, les actrices identifiées puisent dans les ressources de ces trois pôles. Or la conceptualisation des activités de transcodage, proposée par Pierre Lascoumes (1996), permet, comme nous l'avons vu au cours du chapitre 2, de prendre en compte la porosité des sous-systèmes sociaux. Dans ce contexte, les actrices identifiées réalisent l'opération de transcodage pour rendre « les lunettes du genre » appropriables par les agent·es des services d'urbanisme et des espaces verts. L'enrôlement d'allié·es au sein de ces services donne accès à la grammaire de ces secteurs, afin de formuler l'enjeu du genre en respectant les codes des services destinataires. C'est à ce titre également que la figure de Sylvia est intéressante, en raison de sa spécialité en finances publiques territoriales puis de son intégration de la direction de l'urbanisme. En effet, le recrutement d'*interprètes*, à savoir de personnes qui traduisent « le dialogue de deux ou plusieurs personnes ne parlant pas la même langue et qui leur [servent] ainsi d'intermédiaire » (CNRTL) est particulièrement important pour réussir le transcodage.

Faire le portrait de celles qui prennent en charge le problème public de l'égalité de genre en ville donne donc à voir leur multi-positionnement et leur recherche de ressources expertes pour légitimer la mise à l'agenda du problème public, comme en témoigne la mobilisation de

¹⁵⁹ Via ses connaissances du Haut conseil à l'égalité et du cabinet ministériel, ainsi que son bureau d'études pour Sylvia ; via des réseaux d'élus·es pour la conseillère municipale rennaise

¹⁶⁰ Le triangle de velours sera discuté avec plus de détail en conclusion de ce chapitre.

cette même recherche doctorale dans les trois collectivités. Dans ce jeu d'interface, on peut qualifier ces actrices de *factrices* de transcodage, construisant un réseau d'*interprètes* au sein de la collectivité. Le terme de factrice de transcodage est retenu ici pour son double sens d'artisane (celle qui fait) et de personnes convoyant des messages, pour mettre en lumière l'objectif de circulation de la perspective de genre et de sa réception comme nouvelle norme de l'action publique. En ce sens, ce concept souligne le travail d'intermédiation opéré par ces actrices institutionnelles et précise le sens de *l'entreprise* politique et administrative qu'elles mènent.

Or, l'étude du message qu'elles font précisément circuler, ainsi que des objectifs du transcodage montrent la dimension morale de l'interprétation qui en est faite. En effet, si la production de normes ne vise pas l'établissement de sanctions à l'encontre de comportements déviants, il semble que ces factrices de transcodage cherchent la conversion des « profanes de l'égalité » (Perrier, 2013).

III. ENTRE ATTENTION ET SENSIBILITÉ : LES « LUNETTES DU GENRE » COMME OUTIL DE CONVERSION À L'ÉGALITÉ ?

Après avoir observé le contexte d'émergence du problème public du *gender mainstreaming* et sa déclinaison en ville, puis avoir fait le portrait des *factrices de transcodage* du problème public du « genre de la ville », il convient de préciser les étapes de l'adoption des « lunettes de genre », qui est pensée comme un processus de conversion à l'égalité. L'ouverture d'une fenêtre d'opportunité est un préalable à la mise sur agenda, d'après la théorie des courants alternatifs de John Kingdon¹⁶¹ (2011) : ici, les projets de végétalisation des cours d'école jouent ce rôle. Néanmoins, des résistances et des stratégies de contournement sont mises en œuvre face à l'inscription des « genre de la ville » à l'agenda décisionnel. La formulation du problème public et des « lunettes du genre » prend en compte *l'impertinence* perçue du problème public : la recherche du consensus donne à voir la dimension morale de l'entreprise de conversion des « profanes » à l'égalité.

¹⁶¹ Le cadre d'analyse des acteurs programmatique (Hassenteufel et Genieys, 2021) s'inspire notamment du modèle des entrepreneurs de politiques publiques proposé par John Kingdon, en raison d'une approche dynamique et relationnelle de la construction des politiques publiques. Les auteurs envisagent néanmoins le rôle des acteurs et actrices qui s'investiraient non seulement dans la mise à l'agenda politique d'un problème mais seraient également impliqués dans la formulation des politiques publiques (*ibid.*). La mobilisation de ce cadre analytique tient compte du rôle que jouent les propositions d'opérationnalisation de la politique publique dans son maintien à l'ordre du jour de l'institution considéré et dans la portée du changement opéré.

A. L'OPPORTUNITÉ DE LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES POUR INTÉGRER LA SOLUTION DES « LUNETTES DE GENRE »

L'une des étapes importantes de la mise à l'agenda des « lunettes du genre » en ville, dans les trois cas étudiés, est l'intégration d'une perspective de genre dans les projets de réaménagement des cours d'école. Les programmes de végétalisation des cours d'école constituent une première opportunité¹⁶² pour construire un consensus autour de la pertinence de l'enjeu du « genre de la ville ».

Dans un contexte de lutte contre le dérèglement climatique et à l'échelon des villes, de lutte contre les îlots de chaleur¹⁶³, la végétalisation des cours d'école, espace fortement minéralisé et accueillant un public vulnérable d'enfants, où l'on peut de plus envisager de modifier les rapports sociaux à l'environnement par l'apprentissage, l'éducation à l'environnement, la reperméabilisation des cours d'école et leur végétalisation est une politique publique menée par nombre de villes et encouragée par les agences telles que l'Ademe, le Cerema, les Agences de l'eau¹⁶⁴. Les trois villes concernées par l'étude ont mis en œuvre un programme de végétalisation des cours d'école au cours de l'enquête. Alors que les travaux d'Edith Maruéjols, sur l'égalité de genre dans les cours, d'école circulent au sein des cercles de *factrices* des « lunettes du genre », la mise en œuvre de ces programmes constitue une opportunité pour intégrer la perspective de genre. La réunion de ces circonstances confère à la perspective de genre une pertinence aux yeux des agent·es en charge de la végétalisation de la ville¹⁶⁵.

Dans le cas de Rennes, déjà mentionné ci-avant, le réaménagement des cours d'école est problématisé au prisme du genre et déclenche la généralisation du problème à l'espace public

¹⁶² Dans le modèle d'analyse des problèmes publics de John Kingdon, les acteurs et actrices qui portent un problème saisissent des fenêtres d'opportunité pour mettre à l'agenda leurs préoccupations (Kingdon, 2011).

¹⁶³ Un îlot de chaleur est un espace restreint sur lequel le caractère minéral du tissu urbain produit des effets microclimatiques en amplifiant la chaleur : les matériaux minéraux emmagasinent davantage de chaleur et la font rayonner dans l'air ambiant, de sorte que la température y est plus importante.

¹⁶⁴ L'Ademe est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et le Cerema est le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Ce sont des établissements publics qui produisent des conseils opérationnels en matière d'aménagement pour en réduire l'impact sur l'environnement.

¹⁶⁵ Daniel Cefaï propose une approche interactionniste et pragmatiste de la constitution des problèmes publics (Cefaï, 1996), selon laquelle le « problème public est construit et stabilisé, thématiqué et interprété dans les cadres ou les trames de pertinence qui ont cours dans un horizon d'interactions et d'interlocutions » (ibid., p. 47). Ainsi l'auteur cherche à identifier les conditions objectives de la constitution de problèmes publics, en identifiant les situations problématiques, les mécanismes et leurs acteurs et actrices au prisme de leurs interactions. Il s'intéresse alors à la pertinence dont il distingue trois structures : pertinence thématique, pertinence interprétative et pertinence pragmatique, pour proposer un modèle praxéologique des arènes publiques, car « nommer et narrer c'est déjà catégoriser » (ibid., p. 49).

urbain. Dans le cas du Mans, la question de l'égalité filles-garçons n'est pas prise en compte dans le programme en 2019 mais une maîtresse d'ouvrage suggère spontanément que l'on puisse prendre en compte le genre dans ces espaces :

« On a beaucoup travaillé l'an dernier sur les cours d'école maternelle, là on commence à plus travailler cette année et sur la programmation de l'année prochaine sur les cours d'école élémentaire. Et donc quand [mon supérieur] m'a parlé de votre venue, euh pour moi le sujet c'est le terrain de foot au milieu, ou multisports, au milieu de la cour d'école et la marelle sur le coin. Euh donc euh je ne sais pas, honnêtement c'est pas un sujet, enfin l'espace genré, c'est un pas un sujet qui fait partie de nos thématiques. » (Entretien du 25/08/2020, Le Mans)

Comment expliqué le lien fait entre la cour d'école et l'égalité de genre ? Fruit d'un malaise ou d'un trouble vécu personnellement, la situation problématique est constituée comme telle à partir de l'expérience des individus (Cefaï, 2019). Cette expérience doit alors, pour devenir problème public, franchir le seuil de l'attention publique, c'est-à-dire qu'il suscite « l'engagement de personnes ou de collectifs qui ne sont pas directement menacés par ses conséquences » (ibid., p. 41). Or, en ce qui concerne des objets politiques sensibles tels que le genre, dont le terme même fait polémique, si l'expérience de la discrimination est partagée par 51,6% de la population, dépasser le seuil du « problème de femmes » est un enjeu conséquent¹⁶⁶. Localiser la problématique de l'égalité de genre dans les cours d'école permet de solliciter l'attention d'un public large. En effet, les parents sont indirectement concernés par les problèmes rencontrés par leurs enfants qui se plaignent des ballons de foot prenant tout l'espace de récréation, des conflits et désaccords quotidiens. Le problème *concerne* tout le monde.

Lors du conseil municipal de la Ville de Strasbourg du 16 novembre 2020, au cours duquel la délibération sur la végétalisation des cours d'école et « pour favoriser l'égalité filles-garçons » a été présentée¹⁶⁷, les accusations à l'encontre du terrain de foot ont fait tiquer l'opposition centriste et de droite¹⁶⁸. Peu sûrs que « pointer du doigt les petits garçons, l'idée d'un petit garçon dominant » soit une formulation heureuse, ou ayant des « difficultés à comprendre [l']argumentaire pour que les cours d'école soient moins masculines », voire

¹⁶⁶Données annuelles 2023 de l'INSEE, *Population par sexe et groupe d'âges en 2023 : effectifs*, consulté le 31 mai 2023, [url : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474#figure1_radiol]. Je reviendrai plus en détail sur les enjeux et la portée de la formulation du problème de l'égalité de genre comme un enjeu d'éducation, dont les destinataires principaux sont les enfants, dans le chapitre 7 de cette thèse.

¹⁶⁷ <https://www.creacast.com/channel/strasbourg/?iid=8184>

¹⁶⁸ Depuis 2020, la majorité strasbourgeoise est composée d'Europe écologie les Verts, du PCF, de Génération·s, d'élus divers gauche non-encartés. Les socialistes ont initialement soutenu la nouvelle majorité mais ne l'ont pas intégrée et sont positionnent désormais en tant qu'opposition.

interrogeant la « logique marxiste ou bourdieusienne » de l'emploi d'un vocabulaire de la domination d'un genre sur l'autre dans la délibération, les membres des oppositions entament un débat de fond sur la teneur des inégalités et leurs modes de résolution (rappelant au passage leur adhésion à l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes). Elles et ils portent le débat sur la nécessité de promouvoir la mixité dans le sport plutôt que le réaménagement des cours d'école au détriment des terrains de ballon. Le problème public des inégalités entre filles et garçons dans l'espace de la cour est reconnu et l'opposition s'exprime sur les modalités de prise en charge de ce problème et d'instrumentation d'une politique publique.

Si la cour d'école ne fait pas à proprement parler partie de l'espace public d'une cour d'école, puisqu'il s'agit d'un espace circonscrit au sein duquel les allées et venues ne sont pas libres, puisque réservées à un public spécifique et sur une temporalité définie, il était inconcevable de faire l'impasse sur cet objet dans cette thèse, en raison de sa qualité de déclencheur. Déclencheur de la publicisation du problème et déclencheur de la compréhension de la question exogène posée au cours de l'enquête. Le lien qui est fait, entre la végétalisation d'un espace et le genre des pratiques et des relations qui s'y nouent, tient de la fenêtre d'opportunité. C'est en substance ce qu'énonce la deuxième hypothèse du projet de cette thèse.

Néanmoins cette fenêtre d'opportunités demeure restreinte : elle concerne un espace spécifique. D'autres seuils sont à franchir dans la carrière du problème public pour qu'il s'impose en tant que « problème du genre des espaces publics (végétalisés) » et non seulement « problème des inégalités filles-garçons dans les cours de récréation ». Or la pertinence de ce problème est mise en doute et la dynamique de « fabrique des non-problèmes » (Henry, 2021) risque de faire échouer la mise à l'agenda durable de ce problème public.

B. RÉSISTANCES À LA MISE SUR AGENDA DES « LUNETTES DU GENRE » : L'IMPERTINENCE DU GENRE DANS LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS

En ce qui concerne l'intégration de l'égalité de genre dans la production de la ville, il apparaît pertinent de se référer aux mécanismes de production des non-problèmes, tels que définis par Emmanuel Henry (2021)¹⁶⁹, au vu de l'étroitesse de la fenêtre d'opportunité du

¹⁶⁹ Avec son ouvrage paru en 2021, *La fabrique des non-problèmes*, Emmanuel Henry entend ouvrir des pistes de recherche pour l'analyse des problèmes publics, à partir de l'étude de problèmes qui ne se sont pas imposés « comme suffisamment importants pour nécessiter leur résolution » (op. cit., p. 10).

réaménagement des cours d'école. Sa définition des non-problèmes est la suivante : « une situation ou une condition sociale qui ne suscite qu'une faible attention publique ou une attention uniquement de la part de groupes directement concernés par la gestion de ce problème ou par ses effets directs » (ibid. p. 10). En effet, à ce stade de la constitution locale du problème public, l'attention publique est faible voire inexistante, dans le cas manceau ; ou bien seuls les groupes directement concernés, les *propriétaires* du problème public de l'égalité entre les femmes et les hommes s'en saisissent, comme dans le cas rennais. A Strasbourg, l'émergence du problème public du genre de la ville témoigne d'un élargissement immédiat du cercle de *concernement* autour du problème, puisque l'initiative provient de la Direction de l'urbanisme et non de la Mission Egalité ou de l'élue en charge des droits des femmes.

De façon plus générale la définition du « non-problème » proposée par Emmanuel Henry a une portée heuristique pour l'étude de l'institutionnalisation du féminisme. En effet, comme signalé plus haut dans ce chapitre, cette institutionnalisation s'est construite sur l'idée que « les femmes ne sont pas une catégorie » (Bereni et Lépinard, 2004). Or, la notion de « non-problème » suggère que la catégorisation des femmes et la conception du genre (de la ville, notamment) comme un problème de femmes et non plus comme un rapport social, contribuerait à l'échec de la carrière du problème public du sexisme et de ses déclinaisons. Et en creux, l'on peut postuler que le maintien ou le développement d'une perspective de genre, c'est-à-dire d'une prise en compte des rapports sociaux de genre, est une condition du succès de la carrière du problème public. Ainsi les pans praxéologique et cognitif s'articulent en faveur d'une mobilisation multi-positionnée, par enrôlements successifs et larges, pour le problème public de l'égalité de genre.

Christine Guionnet a mobilisé le concept de « rhizome », formalisé par Deleuze et Guattari, pour analyser l'engagement citoyen post-Nuit Debout (Guionnet, 2022). Ce concept, métaphore végétale, fait référence à la tige souterraine horizontale, remplie de réserve alimentaire, de certaines plantes vivaces. Ainsi le rhizome, en philosophie, décrit un système linéaire, horizontal, construit de proche en proche, à l'opposé d'un système hiérarchisé. Ainsi les propriétés d'un tel système sont : l'hétérogénéité des connexions, la multiplicité qui ne peut être unifiée en une forme surplombante, le principe de « rupture assignifiante » donc le fait que le rhizome puisse être rompu n'importe où sans que cela affecte l'entière du système, le fait que toute partie puisse en influencer une autre dans le système et la dimension heuristique et interprétative de la cartographie du système (Deleuze et Guattari, 1980). Pour analyser la constitution du problème public du genre de la ville, recourir au concept de rhizome est

éclairant. On peut considérer l'activation d'engagements féministes multiples dans différents espaces de l'institution comme la résurgence d'un rhizome : ces engagements et convictions féministes ou à tout le moins la sensibilité à la cause des femmes pré-existent et se trouvent mobilisés comme condition d'une carrière réussie du problème public.

Je pointe cependant dès à présent deux limites potentielles au recours à ce concept. En effet, le principe de « rupture assignifiante » semble s'opposer aux caractéristiques des *factrices de transcodage*, dont les ressources sont signifiantes pour la poursuite de la mise à l'agenda. De plus, dans la pratique, une forme surplombante peut être constituée : le groupe de travail rennais, décrit au chapitre 3 et dont nous analyserons davantage le fonctionnement au chapitre 6, est hiérarchisé et unifié. Dès lors le rhizome peut constituer une forme idéale de constitution d'un réseau féministe en interne de l'institution, qui permet de décrire et d'expliquer les échecs de la cristallisation du problème public. Explorer un cas d'étude caractérisé par la faiblesse des acteurs et actrices et de leurs ressources au moyen d'une figure idéale de rhizome apparaît pertinent, par rapport aux métaphores de l'infusion et de la diffusion, présentés au chapitre 2.

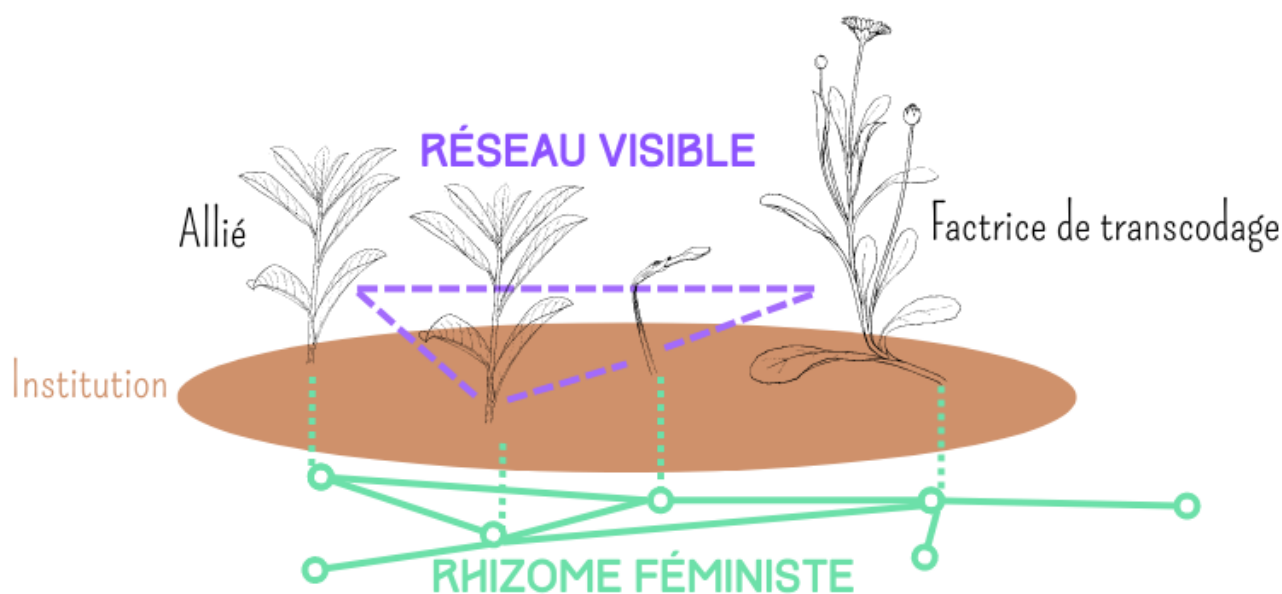


Figure 7. Représentation idéal-typique du rhizome féministe au sein de l'institution

En effet l'organisation socio-spatiale de la ville tient sur des fondations patriarcales si profondes que « l'illusion de l'égalité¹⁷⁰ » (Roux, 2008) est particulièrement difficile à bousculer¹⁷¹. Cette situation fait écho au cadre d'analyse de la fabrique des non-problèmes proposé par Emmanuel Henry, qui présente trois mécanismes pour faire échouer la publicisation d'un problème : invisibiliser, ignorer ou refuser délibérément d'agir (Henry, 2021). En l'occurrence, les résultats de l'enquête, en cohérence avec l'hypothèse de l'illusion de l'égalité, montrent une invisibilisation du problème. Le verbatim suivant, extrait d'un entretien avec deux maître·sse·s d'œuvre rennais, en est un très bon exemple. Alors qu'il évoque l'aménagement d'un espace de jeux dans un parc et la prise en compte de l'égalité de genre, il explique :

« C'est pas venu sur le tapis, pour moi c'était voilà, garçon fille euh mélangés euh, voilà. Tout le monde a droit d'aller venir jouer, même le jeu de ballons il s'est pas fait dans l'idée que ce serait un jeu de ballons dédié pour les garçons. Parce que y'a souvent, t'as les jeunes gens et les jeunes filles qui se retrouvent ici, voilà, les jeunes filles qui regardent les jeunes gens etc quoi. » (Entretien semi-directif, 19 juillet 2019, Rennes).

Dans cet extrait, le maître d'œuvre exprime le postulat d'une mixité filles-garçons évidente et spontanée, que la destination des équipements n'ayant pas été pensée spécifiquement pour une catégorie de sexe, elle ne devait donc pas être appropriée uniquement par des garçons. La phrase suivante est particulièrement intéressante, car elle témoigne de son refus de voir la division sexuée des espaces¹⁷². Alors même qu'il exprime une distinction d'activités entre jeunes femmes et jeunes hommes, les premières se contentant de regarder passivement les seconds s'activer, cette phrase sert de preuve de la mixité de l'espace de jeu de ballons. A l'échelle du terrain et de ses abords, en raison de la présence de spectatrices, la mixité, et donc l'égalité, est réalisée.

Le mécanisme de l'ignorance renvoie à des stratégies de freinage de la production de connaissances sur le problème. En l'occurrence, les résistances à la mise sur l'agenda

¹⁷⁰ Les hommes exprimeraient, d'après Patricia Roux, leur ambition d'égalité entre les femmes et les hommes, tout en prônant des modèles d'organisation inégalitaires dans la sphère domestique, sans voir de contradiction dans leurs propos. Cette illusion de l'égalité peut être élargie à la croyance d'une égalité déjà réalisée par l'égalité des droits, partagée par des hommes comme des femmes. Dans l'enquête que j'ai menée, cette idée fonde le rejet de la perspective de genre pour sa non-pertinence chez des hommes comme des femmes (cf chapitre 9).

¹⁷¹ Dans l'enquête menée au début des années 2000 par Anita Larsson en Suède, chez les professionnel·les de l'urbanisme, l'autrice déplore la neutralité vis-à-vis du genre de la majorité des enquêté·es, malgré l'engagement politique affiché en faveur du *gender mainstreaming* dans ce pays (Larsson, 2006). De même, Lidewij Tummers a analysé la prégnance des stéréotypes de genre au sein de la profession (Tummers, 2015). Les deux autrices partagent une analyse proche du rôle du genre dans l'urbanisme, qui reproduit les normes d'une division hétérosexuelle, d'une division sexuelle du travail et l'invisibilité du travail reproductif, par ses outils stratégiques.

¹⁷² Ce sont également les résultats de Suzanne Quintin qui parle de la « non-question du genre », de l'évitement de ce sujet ou de l'impossibilité du sexisme en raison de la mixité des équipes (Guionnet et Lechaux, 2020, p. 178)

décisionnel des « lunettes du genre » mobilisaient une rhétorique inverse, demandant au contraire que des données soient présentées, spécifiques aux territoires, aux espaces publics végétalisés, pour objectiver le problème. Ces stratégies donnent à voir le doute émis sur la pertinence du problème public du « genre de la ville » et l'adhésion à l'objectif général de poursuite de l'égalité de genre. En effet, si la situation d'inégalité est *prouvée*, alors le problème public pourra être inscrit à l'agenda. Ce rapport à la donnée participe à la mise à l'agenda du problème public puisque le débat sur l'existence du problème aboutit à une demande de prise en charge de l'enquête et de l'évaluation.

Enfin le troisième mécanisme de production des non-problèmes renvoie aux instruments mis en œuvre par l'action publique, pour prendre en charge le problème public, qui contribuent finalement à la mise à l'écart et l'enfouissement de ces problèmes. Dans ce chapitre, j'ai déjà émis l'idée que le financement de mon étude par la Ville du Mans ait pu contribuer à la mise au placard du problème public, étant données les difficultés rencontrées au cours de l'enquête. Je reviendrai sur ce point au cours du chapitre 6 qui porte précisément sur l'instrumentation de l'action publique.

Dans cette sous-section, à partir de la notion de *non-problème*, j'ai pu envisager des modalités de résistance à la mise sur agenda du problème public du « genre de la ville ». En particulier, l'invisibilité persistante du problème peut s'avérer un frein puissant¹⁷³. Face à cette invisibilité, la métaphore des « lunettes du genre » n'est pas anodine : il s'agit, pour les factrices du transcodage de faire chauffer ces lunettes aux « profanes de l'égalité » (Perrier, 2013), pour qu'ils et elles adoptent une autre vision de la ville. En somme, pour qu'elles et ils se convertissent à l'égalité.

C. DIMENSION MORALE ET DÉPOLITISATION DES « LUNETTES DU GENRE »

Cette section est construite autour de l'idée de « conversion à l'égalité », citée en introduction. Il s'agit ici d'observer avec plus de détail ce que véhiculent les « lunettes du genre », pour constater cet objectif de conversion à l'égalité, sa dimension morale et les risques de dépolitisation des enjeux liés aux rapports sociaux de genre qu'ils impliquent. Les résultats de l'analyse des entretiens de la première phase de l'enquête mettent en évidence dans les trois collectivités, une recherche partagée de l'apprentissage par leurs collègues de la prise en compte

¹⁷³ Marylène Lieber l'a également identifié dans le cas des contrats locaux de sécurité (Lieber, 2003).

du genre¹⁷⁴ et de la volonté de les convaincre, c'est-à-dire qu'ils et elles se réapproprient les « lunettes du genre ».

En effet, dans les entretiens, le vocabulaire de la « culture » de l'égalité est particulièrement présent. L'objectif poursuivi par ces agent-es est le changement, au sens d'une « diffusion de la culture de l'égalité » ou d'une « acculturation ». Ce changement devrait gagner le haut de la hiérarchie des collectivités et être porté à ce niveau, pour que l'institution se saisisse entièrement de cet enjeu et le diffuse. Pour un jeune urbaniste, par exemple, la hiérarchie majoritairement masculine et âgée doit aussi « être un relais là-dessus » pour éviter que porter cette ambition soit un coût individuel pour les dominé-es au sein de l'institution. Cela correspond à un positionnement d'allié, ayant adopté une « masculinité moderne¹⁷⁵ » prenant en charge la question du genre (Bereni et Jacquemart, 2018). De même, dans mon corpus, l'égalité de genre est régulièrement décrite par les chargées de mission Egalité et les élues comme un « discours » ou un « message important à porter », présentant alors la perspective de genre comme une politique discursive¹⁷⁶. La nature du message porté reste alors sujette à discussion.

Or les entretiens font également de nombreuses références à l'organisation de formation des agent-es, comme moyen principal de véhiculer ce message. Ces formations sont décrites comme ayant une visée opérationnelle à court terme : elles doivent permettre aux agent-es de transcrire efficacement dans leur pratique professionnelle le contenu de la formation. Le vocabulaire de la pédagogie, des expressions telles que « faire comprendre », « sensibiliser » soutiennent cet argument de la conversion du « profane » par la formation, présentant le *gender mainstreaming* comme un apprentissage de l'égalité, comme le montre Gwennaëlle Perrier dans le cas des politiques d'emploi (Perrier, 2013).

Dans ce contexte, pour que les autres agent-es se réapproprient rapidement et efficacement les « lunettes du genre », il faut s'en tenir à un message simple. L'objectif exprimé par les factrices

¹⁷⁴ Les outils développés pour cet apprentissage et leurs mécanismes seront détaillés dans la première section du chapitre 6 de cette thèse.

¹⁷⁵ Le rôle de la culture professionnelle dans le façonnage de la masculinité dirigeante est souligné par Laure Bereni et Alban Jacquemart (2018, 75). Les auteurs montrent justement chez les cadres trentenaires de l'administration française un « modèle de masculinité d'affaires "transnationale" sensible à l'égalité », au sein duquel la figure du bon dirigeant est celle d'un homme capable d'exercer une réflexivité de genre (ibid., p.74). Si ces résultats montrent que la révolution culturelle « sensible au genre » est possible, elle demeure symbolique et n'est pas nécessairement suivie d'effets en pratique (ibid., p. 80-81).

¹⁷⁶ Emanuela Lombardo, Petra Meier et Mieke Verloo ont dirigé un ouvrage analysant les politiques d'égalité de genre comme des « politiques discursives », qui produisent une diversité de définitions de l'égalité de genre (Lombardo et al., 2009).

du transcodage comme par leurs alié·es est à la fois ambitieux et superficiel. En effet, si le changement recherché est un véritable changement de paradigme, symbolisé par les « lunettes du genre », c'est-à-dire de modification de la vision du monde et de la ville, ce changement doit se faire sur une approche liminaire des questions féministes. A Strasbourg, des agent·es d'une direction de territoire expliquent qu'il faut éviter tous les débats trop spécifiques ou complexes, qui font controverse au sein du féminisme, en citant par exemple la transidentité. Au Mans, mettre fin aux stéréotypes sur les violences sexistes et sexuelles dans l'accueil et l'orientation des victimes doit passer par une formation rapide et efficace.

Ainsi l'entreprise menée par les factrices du transcodage prend une dimension morale et éthique. La formule du jeune urbaniste cité plus haut : « il ne faut pas que ce soit un sujet, par contre un réflexe » rend compte d'une éthique de l'égalité, norme devant gouverner l'action publique à l'échelle des individus, dans leur conduite quotidienne. La définition qu'une directrice de territoire donne du groupe-projet « Genre et ville » strasbourgeois inclut cette dimension morale : il aurait en effet « une vocation plus théorique, de partage de connaissances, de faire entrer dans les mœurs de la collectivité cette idée-là¹⁷⁷ ».

Or l'approche en termes de conversion à l'égalité produit une dépolitisation du problème public du « genre de la ville », en taisant sa dimension conflictuelle. En résulte la position passive de la majorité des maîtres d'œuvre rencontré·es, qui signifient être en attente des consignes. Elles et ils se situent hors du débat autour du problème public et se définissent comme pur·es exécutant·es des instruments qui seront ultérieurement créés¹⁷⁸. Au Mans, deux de ces maîtres d'œuvre présentent une vision mécanique et linéaire du changement, dans laquelle le progrès en matière d'égalité de genre est un enjeu neutre de « compréhension¹⁷⁹ ».

Cette dépolitisation ne résulte rarement que de dispositions cognitives, mais aussi de contraintes de temps et de ressources, comme en témoigne l'exemple manceau de la formation des agent·es des guichets de mairie et de la police municipale. Dans ce contexte, la dépolitisation peut être stratégique, afin de garantir la prise en charge du problème public et

¹⁷⁷ Entretien du 23 septembre 2020, Strasbourg.

¹⁷⁸ Cela permet aussi à certain·es agent·es réfractaires à la perspective de genre, d'évacuer le sujet par des ellipses et formules générales telles que « vaste défi » qui témoignent de l'importance reconnue à cet objet, sans qu'ils ou elles s'en saisissent pour autant.

¹⁷⁹ Entretien du 27 novembre 2020, en visioconférence avec Le Mans.

n'empêcherait pas nécessairement qu'elle soit suivie d'effets substantiels¹⁸⁰. En effet, la dépolitisation est largement contrainte. Cela transparaît dans la multiplication des interrogations posées par les destinataires des « lunettes du genre » au cours des entretiens, qui ouvre une mise en débat du problème, ou encore la prise en compte du risque de dépolitisation, comme dans le cas d'un maître d'ouvrage strasbourgeois s'inquiétant que l'instrumentation soit trop rapide et contreproductive. La dimension d'opportunité pour insérer le problème public est également soulevée par une chargée de mission en développement social qui explique que « tout devrait être un prétexte pour parler de genre ». Les interrogations ainsi posées, notamment par cette chargée de mission, portent sur la finalité féministe de la prise en charge du problème public du « genre de la ville ». Il s'agit pour elle et son collègue de « changer les rapports sociaux ». Ils utilisent le vocabulaire de la domination, de la même manière que le jeune urbaniste cité deux fois dans cette sous-section.

La dépolitisation du problème n'est donc pas inéluctable, comme le montre l'émergence de véritables débats politiques dans le cas de Strasbourg. En effet, la constitution d'un outil collectif, par la structuration d'un réseau au sein de l'administration strasbourgeoise a permis cette politisation. D'une part elle a activé l'engagement féministe de deux générations d'agent-es¹⁸¹. D'autre part, elle a entamé la socialisation au féminisme de cadres A et A+, femmes et hommes, de la Direction de l'urbanisme et de la Direction des Mobilités, des Espaces publics et de Nature, de la tranche d'âge intermédiaire (entre 35 et 55 ans), dont deux hommes qui expliquent leur premier intérêt pour les questions de genre en raison de la politisation de leurs filles. Dans ce cas, on peut alors constater une conversion à l'égalité, à analyser au prisme de la carrière, au cours de laquelle l'agent cesse progressivement d'être un profane de l'égalité, par plusieurs étapes d'apprentissage¹⁸². L'exemple de Jean-Luc est significatif :

« Alors un jour j'ai quand même dit, j'ai de la chance d'être un homme, moi ce que j'aime dans ce groupe de travail c'est que moi j'ai découvert des trucs que j'y pensais *même pas* quoi. Aujourd'hui je modifie ma façon de me déplacer sur un trottoir par exemple euh, un trottoir étroit, y'a une dame devant moi, moi je marche vite : des fois je traverse. » (Entretien du 22/09/2020, Strasbourg)

¹⁸⁰ Pour Perrine Lachenal, dans le cas des ONG, la dépolitisation des discours est parfois une stratégie discursive qui n'entame pas l'ambition féministe mais permet de maintenir la confiance au sein de l'Etat (Möser et Tillous, 2020, p. 165).

¹⁸¹ Des femmes cadres, féministes « deuxième vague », de la tranche d'âge de la chargée de mission Egalité droits des femmes, entre 55 et 65 ans ; des chargées de mission diplômées du supérieur, agent-es de catégorie B ou A, de la tranche d'âge de Sylvia, entre 25 et 35 ans

¹⁸² Le modèle de la carrière des nouveaux alliés, présentant les étapes successives de l'endossement de ce rôle, sera présenté en détail dans le chapitre 6 portant sur l'instrumentation de la politique.

Cette conversion constitue un enrôlement de Jean-Luc, qui désormais s'engage via sa profession, dans l'espace de la cause des femmes.

Ainsi les factrices du transcodage visent la conversion à l'égalité des profanes au sein de l'institution. Cette conversion est à la fois un déclic et un apprentissage en plusieurs étapes : il y a un seuil à passer par la socialisation au sein d'un réseau d'agent-es sensibles et engagé-es dans l'espace de la cause des femmes. La dépolitisation est ambivalente : d'une part elle doit permettre d'imposer le sujet largement comme nouvelle norme de l'action mais présente le risque d'une limitation des effets, d'autre part les graines semées peuvent faire germer de nouveaux engagements.

Ce chapitre a planté le contexte de l'institutionnalisation du *gender mainstreaming*, à savoir de l'intégration du genre dans diverses politiques publiques, et en particulier en ce qui concerne la production de la ville, l'aménagement et l'urbanisme. En mobilisant le concept de constitution des problèmes publics et de mise à l'agenda, j'ai présenté la manière dont le problème du « genre de la ville » a fait l'objet de mobilisations dans les trois villes étudiées au cours de cette recherche doctorale. Dans les trois villes, j'ai identifié des *factrices du transcodage*, dont les caractéristiques sont issues du cadre des « acteurs programmatiques » (Genieys et Hassenteufel, 2012). Ce sont les personnes qui ont pris en charge ce problème public et porté la solution des « lunettes du genre » avec plus ou moins de succès. Les ressources de ces actrices, ainsi que la structuration horizontale d'un réseau, que l'on peut rapprocher du « rhizome », sont des conditions de la réussite de la mise à l'agenda des « lunettes du genre ». En effet, l'étude de la constitution du problème public du « genre de la ville » montre une attention généralement faible accordée au problème qui, même s'il est mis à l'agenda, est au risque de devenir un « non-problème », principalement par un mécanisme d'invisibilisation et par la dépolitisation du problème. Néanmoins, la recherche d'une conversion à l'égalité des profanes par les factrices du transcodage, si elle contribue à cette dépolitisation, peut contribuer à l'élargissement du rhizome et son renforcement par la socialisation au féminisme au sein de l'institution. Ainsi cette enquête enrichit l'analyse des acteurs programmatiques en précisant le rôle des intermédiaires et des formes de négociation des compromis pour engager un changement, dans un contexte de politique émergente, au sein des institutions locales.

Le cadre d'analyse des acteurs programmatiques envisage largement les acteurs et actrices intervenant dans la formulation des problèmes et des politiques publiques, au-delà du

seul espace social de l'institution considérée (Hassenteufel et Genieys, 2021). Dans ce chapitre, la description du rôle des universitaires et de la socialisation secondaire des militantes démontre la porosité des sous-systèmes sociaux et de l'écosystème féministe. La définition de « l'espace de la cause des femmes » souligne la nécessité d'intégrer à l'analyse la multiplicité des pôles avec lesquels les femmes et les féministes interagissent (Revillard, 2016, p. 23-24). Pour analyser l'émergence des politiques publiques d'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle européenne, Alison Woodward a proposé le concept de « triangle de velours » (2004). Cet outil vise à décrire les relations entre les associations féministes, dont les savoirs sont issus de l'expérience pratique et militante, les universitaires, dont les savoirs sont théoriques et issus de la recherche scientifique et les « fémocrates », à savoir des membres de l'administration qui en connaissent les rouages et le fonctionnement. Au niveau européen, Alison Woodward montre que les évolutions en matière de droits des femmes qui ont eu lieu dans les années 1990 résultent d'alliances entre les trois pôles de ce triangle, qui sont interdépendants et bénéficient mutuellement de leurs apports. Ce modèle a été repris pour analyser le cas du Québec (Lamoureux et Mayer, 2021). Au fil de ce chapitre, les alliances entre membres de l'administration et universitaires ont été analysées comme une recherche de la ressource experte par les « fémocrates ». En effet, une « communauté épistémique » (Haas, 1992) se forme autour du problème du « genre de la ville », à savoir un « réseau de professionnels ayant une expertise et une compétence reconnues dans un domaine précis et qui font autorité pour informer l'élaboration des politiques publiques dans ce même domaine¹⁸³ » (*ibid.*, p. 3).

Or, dans les trois cas étudiés ici, le pôle associatif apparaît très marginalement. L'engagement associatif constitue une source de légitimité pour les *factrices du transcodage*, mais la mise à l'agenda locale des « lunettes du genre » n'est pas le fait d'une mobilisation associative. À l'inverse, le modèle du triangle de velours, conçu à l'échelle européenne, n'intègre pas les élu·es alors qu'à l'échelle des communes et EPCI celui-ci est prégnant.

Par ailleurs la mobilisation importante du pôle de l'expertise, qui conduit à présenter stratégiquement les « lunettes du genre » comme une innovation, est caractéristique d'un contexte de métropolisation. C'est à ce point qu'est consacré le chapitre suivant.

¹⁸³ “An epistemic community is a network of professionals with recognized expertise and competence in a particular domain and an authoritative claim to policy-relevant knowledge within that domain or issue-area” (Haas, 1992, 3, traduction Koerner).

CHAPITRE 5 – METTRE EN SCÈNE L'INNOVATION DANS UN CONTEXTE DE MÉTROPOLISATION

Le chapitre précédent était consacré à la constitution du problème public du « genre de la ville » et à la mise sur agenda des « lunettes du genre » comme solution à ce problème. Au fil de ce chapitre, le caractère innovant de l'urbanisme sensible au genre a été suggéré, en tant qu'objectif et qu'argument en faveur de sa mise à l'agenda politique local. Une proposition innovante est définie par sa nouveauté et son originalité¹⁸⁴. Le cas de l'urbanisme sensible au genre correspond aux conditions de l'innovation : il propose une rupture avec un modèle considérant la population urbaine comme un tout indifférencié, avec les stéréotypes de genre ainsi qu'un nouveau socle de savoirs, à partir des théories féministes, et la production de données et de solutions nouvelles, à tester.

Or, le caractère innovant constitue l'un des deux critères, avec la performance, des « bonnes pratiques » en urbanisme, telles que définies par les sociétés de conseil qui évaluent ces politiques publiques (Arab, 2007, p. 35). Ces « bonnes pratiques » sont « un ensemble théorico-pratique » qui se construit par la circulation d'informations, d'exemples, dont la portée est normative (d'où l'adjectif « bonnes ») et conditionne l'allocation de ressources, par l'Etat ou l'investissement privé (Devisme *et al.*, 2007). En effet, la recherche de « bonnes pratiques » et, plus généralement, de l'innovation, témoigne de la logique compétitive qui anime la production urbaine et qui constitue la dynamique de la métropolisation.

Pour mon cadre théorique j'ai opté pour l'analyse des dynamiques de production de la ville en termes de « métropolisation » plutôt que de la néolibéralisation, car il s'agit avant tout d'une dynamique pratique et structurelle. Le rôle de l'idéologie néolibérale dans le gouvernement de cette dynamique a beaucoup été étudié et il convient d'en remarquer les limites et les ambivalences¹⁸⁵. Dans ce chapitre il s'agit justement d'envisager la métropolisation comme le cadre de l'action publique locale, qui produit des trames de pertinence pour l'émergence de problèmes et de politiques publiques. A la manière dont les

¹⁸⁴ D'après Nadia Arab, en matière d'urbanisme, l'innovation signifie l'introduction d'une « rupture avec les modèles connus, les représentations dominantes et les savoirs établis et éprouvés » (Arab, 2007, p. 39). Il s'agit soit d'un nouveau type de projet ou d'objet urbain, soit d'une innovation méthodologique, donc d'un renouvellement des pratiques dans l'analyse du site, l'établissement du programme, la conception et la conduite du projet urbain (Arab et Vivant, 2018).

¹⁸⁵ Gilles Pinson pointe plusieurs écueils dans l'étude critique de la production urbaine que sont la description d'un néolibéralisme omnipotent et omniprésent, ainsi que le régime unique de dénonciation des logiques concurrentielles (Pinson, 2020).

travaux sur le développement durable urbain ont montré que cette notion s'est imposée à l'agenda politique en raison de sa solubilité dans le discours de la « nouvelle gestion publique » (Hamman, 2012 ; Merrien, 1999), je poursuis ici ma réflexion sur les opportunités de faire reconnaître l'enjeu du genre de la ville, en le présentant comme une innovation, dans les trois villes de mes terrains

D'après François-Xavier Merrien, la « nouvelle gestion publique » apparaît dans les années 1990 pour désigner des réformes similaires dans différents Etats, visant l'introduction de marchés ou de quasi-marchés au sein des institutions de l'Etat providence, afin d'améliorer l'efficacité de son action et de son fonctionnement (Merrien, 1999, p. 95). L'auteur précise l'existence de trois variantes parmi ces réformes : soit la privatisation, soit la limitation de la dépense publique, soit la quasi-contractualisation, qu'il définit comme la nouvelle gestion publique. Celle-ci articule huit propositions : la création de marchés ou quasi-marchés dans le secteur des biens publics de nature monopolistique (par exemple les transports ferroviaires), la distinction entre fournisseur et décideur, la décentralisation, la primauté du contrat sur les procédures hiérarchisées, la concurrence, l'évaluation des performances, la fin des fonctionnaires au profit des *managers* rémunérés en fonction de leurs compétences et de leur performance et la fin de l'utilisateur, remplacé par la clientèle. En somme, pour François-Xavier Merrien, il s'agit d'importer le fonctionnement du secteur privé au sein des administrations, suivant une idéologie inspirée de la sociologie des organisations (Merton, Gouldner, Crozier) et de la théorie économique des choix collectifs.

Ce nouveau paradigme de l'action publique produit un nouveau système de dispositions sociales, que l'on pourrait envisager comme un *habitus* au sens bourdieusien, d'incorporation de normes par les agent-es de la fonction publique. Il se traduit par une codification des pratiques, une série de mots-clés dont l'emploi est normatif. De ce fait, l'expérience de la recherche constitue également un apprentissage des codes propres à la métropolisation et à la nouvelle gestion publique, ce d'autant plus que la recherche est financée par un marché de prestation de service. En effet, en tant que doctorante salariée d'un bureau d'études techniques, il s'agissait bien pour moi de vendre une étude aux collectivités territoriales partenaires. Cela passe par un travail de légitimation de mon expertise et des apports concrets de l'étude qui répondraient à leurs attentes. Pour ces raisons, il y a matière à revenir, dans ce chapitre, sur ma posture de doctorante CIFRE, entre recherche et consultance.

Ainsi ce chapitre a pour objectif de montrer les manières dont les acteurs et actrices – dont moi-même – jouent avec ce cadre. C’est en ce sens que j’affirme que la métropolisation contribue au cadrage de la prise en compte du genre dans la production des espaces publics végétalisés comme une innovation. La référence à l’innovation et aux codes de la compétition territoriale, facilite l’émergence de la perspective de genre en urbanisme dans les trois terrains étudiés.

Après avoir présenté la manière dont le cadre de la métropolisation s’est imposé dans la formulation du projet de recherche et dans la pratique de la recherche doctorale, je m’intéresserais à la mobilisation des codes de la compétition territoriale par les participant·es à l’enquête dans la construction de la politique publique.

I. VENDRE UNE INNOVATION POUR POUVOIR ENQUÊTER

Dans cette thèse, je n’ai pas voulu proposer un chapitre spécifique à la situation de la doctorante-salariée, à l’articulation entre posture de chercheuse et posture de chargée d’étude. Trois incursions dans l’environnement de la recherche sont néanmoins proposées, au sein de trois chapitres différents : les chapitres 3, 4 et 5. Ainsi, la question de la thèse CIFRE est envisagée comme un enjeu méthodologique et comme un matériau porteur de résultats pertinents pour l’argumentation relative à la mise à l’agenda des « lunettes du genre ». Ici, la manière dont la place de la chercheuse a été négociée au cours de l’enquête de terrain et le recours aux codes de la nouvelle gestion publique montrent comment je me suis pliée au jeu de l’entrepreneuriat urbain. Afin de vendre mon projet de thèse, en effet, il fallait respecter le cadre de la métropolisation et le présenter comme une source d’innovation pour les « clients ».

A. NÉGOCIER LA PLACE DE LA DOCTORANTE, ENTRE RECHERCHE ET CONSULTANCE

Dans la présentation de la méthodologie de cette recherche doctorale, j’ai employé l’expression « *vendre la thèse* » pour expliquer en partie les raisons du choix d’une méthode comparative. En effet, la réalisation de la recherche doctorale au sein d’un bureau d’études techniques impliquait la participation au marché de l’expertise et donc de convaincre des collectivités territoriales de retenir la proposition d’étude de la SCOP Aubépine. En ce sens, dans cette thèse CIFRE, les villes ciblées étaient bien des prospects et les trois terrains sont devenus des clients. La logique de marché et de mise en concurrence a effectivement structuré la recherche doctorale, dès la formulation du projet de recherche auprès de l’ANRT.

Voici un extrait du dossier envoyé à l'ANRT pour l'obtention du conventionnement CIFRE, relatif au positionnement de la doctorante vis-à-vis de l'employeur :

« Le bureau d'études constitue une plateforme entre les acteurs et actrices de la production de l'espace public végétalisé. Le positionnement de la doctorante comme salariée d'un bureau d'études permet une réflexivité accrue sur les pratiques des villes et métropoles étudiées, par rapport à une thèse réalisée au sein même des services des villes considérées et part du postulat que la gouvernance actuelle des villes est composite et fait intervenir de nombreux acteurs et actrices ne relevant pas de la fonction publique ou du mandat local.

De plus, au sein du bureau d'études, nous trouverons un ensemble de ressources et de formations sur le plan technique ou sur des aspects méconnus de la production des villes (en géographie, en écologie et en horticulture) pour mieux comprendre les contraintes et les pratiques professionnelles des acteurs et actrices rencontrées. En particulier, cela permettra de construire une intelligibilité et une familiarité avec les concepteurs et conceptrices, les gestionnaires des espaces urbains végétalisés, ce qui compensera la différence de profil entre la doctorante et elles et eux (formation académique, activité professionnelle, vocabulaire et référentiels). Au vu de notre cadrage théorique et de notre ambition méthodologique de proximité au terrain, ce positionnement apparaît comme essentiel au bon déroulement de la recherche. » *Extrait de la candidature auprès de l'ANRT à une CIFRE, 2019*

Cet extrait fait écho à la logique de la gouvernance métropolitaine, à savoir la co-production horizontale des politiques publiques par des acteurs publics et privés (Kooiman, 2003), ici présentée comme un argument en faveur du recrutement de la doctorante par un bureau d'étude. Ces deux paragraphes montrent clairement la volonté d'entrer dans le jeu de la production urbaine, avec une conscience manifeste des dynamiques de la nouvelle gestion publique (grâce au travail de l'état de l'art). En effet, j'y expliquais vouloir engager un apprentissage des codes de la production urbaine, une familiarisation aux modes de fonctionnement de la production urbaine. Ainsi le raisonnement en faveur du recrutement en bureau d'études repose sur le postulat implicite de la proximité des acteurs et actrices du secteur privé et public de la production urbaine, en raison de la gouvernance de cette activité, de la participation conjointe aux différentes étapes de la production des espaces publics végétalisés.

Ainsi la réalisation de la recherche doctorale, depuis le marché de l'expertise, a dû suivre les règles de ce marché. Puisqu'il s'agissait d'une prestation de services intellectuels, les attentes des collectivités ont été formalisées sous la forme de livrables prévus dans le contrat entre les commanditaires de l'étude et le bureau d'études. Le rapport final de l'étude devait donc contenir des pistes opérationnelles pour l'intégration du genre dans la production des espaces publics végétalisés. Le suivi de l'étude, sous la forme de notes d'avancement, rédigées au rythme de la facturation, à savoir une périodicité semestrielle, sert de preuve de la réalisation de la prestation, pour valider la mise en paiement. Ces documents comportaient des éléments

factuels d'avancement de l'enquête de terrain ainsi que l'exposé de résultats provisoires et de pistes de recherche, pour chaque ville. Un rapport plus détaillé a été proposé en janvier 2022, ainsi qu'un pré-rapport au mois de juillet 2022, afin de préparer le rendu final, pour que son contenu et sa structure corresponde au mieux aux attendus des commanditaires. En parallèle, des newsletters trimestrielles ont été rédigées, présentant quelques références bibliographiques récentes ou importantes, relatives à l'objet d'étude, ainsi que des documents de vulgarisation scientifique (podcast, vidéo, documentaire...) ou des documents opérationnels (guides méthodologiques) et une sélection d'événements de valorisation. Ces newsletters étaient conçues comme un outil de diffusion de travaux en sciences humaines et sociales, qui devaient « nourrir les initiatives menées par les trois partenaires ». Au total six newsletters ont été rédigées : les trois premières présentaient des entrées variées sur le sujet et les trois suivantes ont été thématisées autour du concept d'intersectionnalité, puis d'appropriation de l'espace et enfin de la participation citoyenne.

Cet ensemble de rendus opérés par la doctorante-salariée auprès des collectivités territoriales, animée également par l'organisation de comités de pilotage impliquant les trois partenaires, l'entreprise et la direction de thèse, montre l'hybridation assumée entre recherche et opérationnalité. A partir de cette proposition commune, les trois collectivités ont interprété différemment le rôle et la place de la doctorante/chargée d'étude.

A Rennes, le partenariat s'est formé de manière singulière. Au départ envisagée comme financeur principal dans le cas d'une bourse ARED, la Ville de Rennes s'est positionnée comme soutien à la recherche publique, sur un objet qui l'intéressait particulièrement. Les premiers entretiens et parcours commentés de la phase exploratoire, réalisés à Rennes, ont eu lieu dès 2019, avant l'obtention du conventionnement CIFRE. Une fois la convention établie avec la Ville de Rennes, les chargées de mission et l'élue en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes ont régulièrement demandé des justifications, un argumentaire, des rendus à la doctorante, en raison du « mode singulier de financement de la recherche » que ce marché représentait. Lors d'un échange avec l'élue en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, celle-ci critique la modalité du partenariat, considérant qu'il s'agit d'une forme d'externalisation des missions de la recherche publique vers le secteur privé. Cette analyse, qui est partiellement vraie au vu de la réduction du nombre de contrats doctoraux incitant à l'ingéniosité dans les montages de projets doctoraux, montre une résistance à création de nouveaux marchés et semi-marchés. De même, il a fallu insister pour pouvoir intégrer les réunions du groupe de travail Aménagements non genrés, car le cadre en charge de son

animation avait initialement considéré ma participation « impossible du fait que c'est une instance interne¹⁸⁶ ». Le cas rennais est donc un exemple des résistances possibles à la logique de gouvernance.

Le cas manceau présente des particularités qu'il demeure difficile d'interpréter, en raison de la faible institutionnalisation de la mission Droits des femmes au sein de l'administration municipale et des difficultés de *turn over* rencontrées par ailleurs par le service Nature en ville. Ces difficultés se sont répercutées sur l'enquête menée. En effet, les participant·es à l'enquête m'ont interrogée, à chaque premier échange, sur le « portage du projet » qui n'était pas clair. Les maître·sses d'œuvre et d'ouvrage demandaient à quel titre je les sollicitais et avaient besoin d'identifier un·e référent·e interne, responsable de cette étude. Ces frictions montrent, en creux, les modalités habituelles d'interaction entre agent·es en charge de la conception des espaces publics et personnels de bureaux d'études ou autres partenaires extérieur·es. La formalisation du partenariat lance un protocole clair et permet un langage commun entre les agent·es et les prestataires. La codification de ces relations témoigne de leur caractère habituel. A l'inverse, dans mon cas, l'absence de note de service, d'identification du projet témoignait de la fragilité du soutien institutionnel à celui-ci. De même, je n'ai pas eu accès aux réunions du collectif Tout SEXplique 72. L'existence de ce collectif montre la logique de gouvernance, entre diverses institutions et associations, dont se saisissent les actrices localement pour faire progresser la cause des droits des femmes et des personnes LGBTI.

En effet, l'ouverture au secteur privé peut constituer un levier pour inscrire à l'agenda la perspective de genre en urbanisme. C'est ce que montre aussi le cas strasbourgeois, pour lequel la porosité entre sphère administrative et sphère privée est la plus importante. C'est à Strasbourg que j'ai été le plus considérée comme une consultante. Le lancement de l'étude a été introduit par l'organisation d'un comité de pilotage au mois de septembre 2020, où les différents services concernés, l'élue en charge des droits des femmes et le cabinet de la maire étaient représentés et au cours duquel j'ai présenté les objectifs, les hypothèses de travail et la méthodologie de la recherche. L'animatrice du groupe-projet Genre et ville m'a indiqué qu'elle organiserait des points réguliers avec moi et qu'elle m'intégrerait rapidement au groupe-projet, qui ferait office de « comité technique » pour le suivi de mon étude. J'ai donc été rapidement destinataire de l'ensemble des courriels, au même titre que les agent·es de la collectivité et j'ai été sollicitée pour des projets spécifiques (projet de note sur l'éclairage public nocturne, réunion entre élu·es

¹⁸⁶ Courriel du 7/07/2020.

sur les jardins partagés, marches exploratoires...). Selon l'implication attendue dans ces projets et la marginalité de leur objet par rapport à ma mission, on m'a systématiquement proposé de formaliser une prestation de service (participation à une table-ronde, accompagnement de projet). Il m'est même arrivé, dans le cas d'un entretien avec une nouvelle recrue de la Mission Égalité, de lui présenter les travaux du groupe-projet, car elle n'avait pas encore pu être « briefée ». Lors de l'organisation des ateliers, en phase 3 de l'enquête, j'ai dû préciser que je n'avais pas accès au logiciel de réservation de salle, mes interlocuteurs ayant presque oublié que je n'étais pas « de la maison ». Ces anecdotes montrent à quel point j'ai été intégrée au collectif, en tant que consultante – c'est-à-dire que la seule différence reconnue à mon statut était celui du mode de rémunération.

A l'inverse, à Rennes, j'ai sollicité les services pour leur proposer des missions complémentaires, telles que l'accompagnement dans les projets de cours d'école. En raison des conditions sanitaires, qui empêchaient l'observation ethnographique des services de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, il s'agissait d'une solution pour pouvoir observer la chaîne de production d'espaces végétalisés, objectif prévu dans la phase 2 de l'enquête. Cette proposition a été acceptée par le responsable de la maîtrise d'œuvre au sein de la Direction des Jardins et de la Biodiversité, car elle répondait à son besoin de compétences sur la dimension genre, dans le cadre de la formalisation d'un cahier des charges pour le réaménagement des cours d'écoles. En revanche, l'élue en charge de l'Égalité et des droits des femmes a fait part à plusieurs reprises de ses réticences quant au mode de financement de la thèse, en raison de son attachement à la publicité de la recherche. Elle me percevait avant tout comme une doctorante qui réalisait son enquête. De fait, à Rennes, peu de demandes m'ont été formulées. Au contraire, je proposais mes services en précisant que des livrables opérationnels étaient prévus dans le marché passé entre la Ville et mon entreprise.

Ainsi, la négociation de mon positionnement sur le terrain donne à voir un positionnement variable des collectivités sur un axe d'interprétation de mon rôle entre doctorante et consultante. C'est ce que résume la figure ci-après.

Figure 8. Axe d'interprétation du rôle de la chercheuse, entre consultante et doctorante



Cependant, les trois cas d'étude montrent l'interpénétration des sphères administrative et privée : les bureaux d'étude connaissent le fonctionnement et le vocabulaire des administrations et l'externalisation de prestation est ordinaire dans les trois collectivités. Dans tous les cas, il a donc fallu se plier au jeu de l'entrepreneuriat urbain.

B. LES MASQUES DE L'ENTREPRENEURIAT URBAIN

L'insistance sur le terme de jeu dans le paragraphe précédent renvoie à la sémantique du théâtre, dont la métaphore est filée, depuis Erving Goffman (Goffman et Accardo, 1973), par les sociologues s'attachant à étudier les interactions. Les circonstances de la recherche doctorale et la méthodologie retenue m'ont conduite à mobiliser également ces références. L'apprentissage des codes professionnels mentionné ci-avant participe à la construction d'un rôle, d'un masque, joué par la doctorante, sur la scène de la production urbaine.

En réalité, plusieurs aménagements de la présentation de soi ont été effectués, en fonction des catégories de participant-es à l'enquête et de la temporalité de celle-ci. Au sein des équipes de jardinier-es, il convenait de se départir au maximum du langage et des attitudes attendues par contre lors des COPIL et des réunions avec les élu-es, car cette posture de « technocrate » m'aurait éloignée d'elles et eux (il fallait les convaincre que je n'étais pas une consultante aux beaux discours et aux mots creux, qu'elles et ils rejettent). Les réflexions portant sur la réduction des rapports inégalitaires dans la recherche, en particulier lorsque la recherche a une intention collaborative, pointent les écueils méthodologiques de l'adoption d'une posture d'expertise par le chercheur (Bélanger Sabourin et Morrissette, 2022 ; Gillet et Tremblay,

2017). En particulier, Catherine Bélanger Sabourin et Joëlle Morrissette signalent que le poids symbolique du chercheur-expert peut être tel que l'expression des participant·es graviterait nécessairement autour de la parole de ce dernier, appauvrissant le matériau produit au cours des entretiens collectifs (2022, p. 160). La recherche de la compétence des acteurs et actrices (Giddens, 1984) dans la construction de la méthodologie a exigé de moduler le masque en fonction des catégories de participant·es à l'enquête. La posture de recherche adoptée repose sur le postulat d'asymétries de pouvoir parmi les participant·es, en raison de la hiérarchie au sein des collectivités territoriales (jardinier·es catégorie C, technicien·nes catégorie B et maîtres d'œuvre, d'ouvrage, chargées de mission Egalité et cadres catégorie A et A+ de la fonction publique territoriale).

Dans les interactions avec ces agent·es catégorie A et A+, la tenue du rôle d'experte, en revanche, était nécessaire. En effet, le vocabulaire employé, les questions posées, voire les doutes exprimés par ces agent·es me renvoyaient à la nécessité de fournir la preuve de mon expertise et de la solidité de mon projet, tout en maniant les codes de la courtoisie et de la souplesse d'une consultante au service du commanditaire. L'échange tendu avec une directrice de territoire de la Ville de Strasbourg¹⁸⁷ fournit un exemple de la manière dont le terrain a forgé ma posture de recherche. En effet, l'entretien à peine commencé, celle-ci annonce :

« Nous c'est vrai qu'on a un groupe de travail, on a des partenaires, y'a l'expo dont ils vont vous parler, donc y'a des choses qui se font. Donc vraiment je suis à l'aise pour vous dire que là ce volet-là ça me parle pas, maintenant peut-être que vous allez m'expliquer et je vais tout d'un coup comprendre pourquoi les géraniums peuvent améliorer le quotidien des femmes mais, voilà, pour l'instant j'ai pas de, c'est pas très clair. » (Entretien collectif, 23/09/2020, Strasbourg)

Par cette remarque sarcastique, elle démontre la non-pertinence de mon objet de recherche et me place dans une position défensive. En réponse, j'ai alors développé un argumentaire portant sur la diversité d'approches des liens entre égalité de genre et végétalisation, en acceptant qu'elle domine la conversation – par exemple, j'ai hésité sur la formulation du terme « biais androcentrique » et en montrant des concessions face à ses contre-arguments. La structure de cet échange est présentée ci-après.

¹⁸⁷ Entretien du 23 septembre 2020, Direction de territoire, Strasbourg.

Premier argument : éviter de reproduire des erreurs dans la production urbaine, porter une analyse féministe dans les espaces en cours de végétalisation, notamment dans les cours d'école <i>Validation de l'argument par la directrice</i>
Deuxième argument : éviter de produire des atmosphères peu sécurisantes <i>Contre-argument</i> : La directrice reproche une vision tout sécuritaire <i>Première concession</i> : Distanciation de la chercheuse par rapport au deuxième argument (argument issu du terrain, préférence personnelle pour une approche par l'émancipation, d'où le troisième argument)
Troisième argument : tirer des leçons des espaces végétalisés dont l'occupation est plus mixte voire féminine <i>Contre-argument</i> : La directrice considère qu'une réponse simple peut être apportée à cette question, en raison de la présence de jeux d'enfants et non d'arbres <i>Deuxième concession</i> : « Non bien sûr mais à l'origine c'est ça le questionnement. Et même si y'a pas forcément de jeux, une étendue d'herbe de la même manière on va pouvoir emmener les enfants pour jouer »
Quatrième argument : Ramassage des arguments et « qu'est-ce que j'oublie ? » : mention des lieux de nature cultivée (jardins partagés fréquentés principalement des femmes) <i>Reformulation</i> par la directrice sous forme de question <i>Troisième concession</i> : des études existent mais sont localisées, voir la généralisation <i>Acceptation</i> des termes de l'échange par la directrice, fin des contre-arguments : « Oui oui mais je, c'était vraiment une question ouverte, j'y avais jamais réfléchi. »

La dynamique de cet échange montre clairement la négociation de la place de la chercheuse, qui passe par l'exposé de la maîtrise de son objet de recherche et le maintien d'une « position basse » en entretien, même lorsque je suis l'énonciatrice principale (Barbérès, 1995). Lors d'un entretien ultérieur avec Sylvia, qui souhaitait faire le point sur les entretiens que j'avais pu passer, la difficulté rencontrée lors de cet entretien a été évoquée. Sylvia m'a alors expliqué que la directrice avait été échaudée par une mauvaise expérience dans le cadre d'un mémoire de sociologie portant sur l'institutionnalisation des politiques de genre, sur le terrain de sa direction, lequel avait été particulièrement critique contre l'action publique menée. La méfiance vis-à-vis des universitaires étudiant les rapports sociaux de genre qui en découle explique l'attitude de la directrice de territoire.

Un mois plus tard, au cours d'un nouvel entretien, Sylvia m'expliquera qu'elle partage cette critique du monde universitaire :

« De toute façon, et ça après c'est un regard un peu critique que j'ai sur le monde universitaire que vous partagerez peut-être pas mais je pense quand même que, dans... dans l'action publique, à partir du moment où on est dans l'action, publique, on est dans l'action imparfaite et, et que, et que se confronter au terrain, c'est... c'est pas pour dire que y'a des réalités qui sont plus fortes que d'autres mais pour dire que parfois je, je déplore un peu, dans le monde universitaire, la promptitude à critiquer je veux dire le féminisme institutionnel. Euh, alors même que, sans ça, y'aurait vraiment rien. » (Entretien avec Sylvia, 27/10/2020, Strasbourg)

Dans ce contexte, incorporer les codes des métiers de la consultance permettait de me positionner dans le même espace que les participant·es à l'enquête, assumant la complexité et les nuances de l'opérationnalisation. Ainsi la notion de masque et de rôle à jouer demeure pertinente. En effet, c'était un effort conscient que de construire et maintenir le rôle hybride de chargée d'étude : je n'étais jamais pleinement consultante, puisque je suis fondamentalement doctorante mais j'en mimais les codes.

Je mobilisais pour cela les ressources culturelles issues de mon parcours universitaire (cursus devant me mener à passer les concours de la fonction publique, stages dans la fonction publique territoriale) ainsi que la profession de mes parents, tous deux architectes-urbanistes, en plus de l'apprentissage au sein du bureau d'études qui m'employait. Signaler ces éléments de ma socialisation primaire et secondaire indiquait un certain degré de compétence vis-à-vis de mon terrain, ce qui devait me donner accès à un niveau de détail plus important dans la négociation du niveau de communication (Laudel et Gläser, 2004). Par ailleurs, la comparaison justifiait les questions peu informées et l'explicitation d'éléments présentés comme évidents, en raison des possibles spécificités des terrains.

Ces développements renseignent sur la légitimation d'un objet de recherche en tant qu'innovation. Le fait de jouer ce rôle, dans les interactions avec les collectivités territoriales, ainsi que dans des instances de valorisation grand public (Le Festival des Sciences à Rennes, au 5^{ème} lieu à Strasbourg, le forum Le Genre en questions au Mans) et professionnels (Salon Pollutec à Lyon, vidéo de communication sur la thèse CIFRE avec l'Université Rennes 2) a pu contribuer à la reconnaissance du caractère innovant du projet de thèse. En effet, la remise des Trophées de la Valorisation du Campus de l'innovation de Rennes, catégorie Territoires et Espaces publics à Philippe Boudes et Guy Baudelle, pour leur collaboration avec le bureau d'études SCOP Aubépine valorise une expertise universitaire qui se prête au jeu de ces hybridations. La modalité d'organisation de la recherche doctorale bénéficie alors de

rétributions symboliques avec ce prix qui la reconnaît comme une réussite, alors qu'elle est surtout le résultat d'opérations gymniques pour obtenir une allocation de recherche et un statut, en tant que doctorante par un montage financier ne mobilisant que de l'argent public, mais passant par l'entremise d'une société privée¹⁸⁸.

En effet, le recrutement en bureau d'étude offrait de nombreux avantages dans la structuration du partenariat avec les terrains de l'enquête (contractualisation, mode de financement, souplesse du portage administratif) et celui-ci se voit récompenser comme une « bonne pratique », car performante et innovante, de la recherche.

C. LES ARGUMENTS DE L'INNOVATION : MISE EN RÉSEAU ET TRANSFERTS

La comparaison de plusieurs terrains d'enquête a constitué un argument de vente du projet de recherche auprès des collectivités territoriales sollicitées, pour deux raisons : d'abord, il s'agit d'un outil majeur de l'élaboration des politiques publiques, à travers le *benchmarking*¹⁸⁹ et ensuite, car la participation de plusieurs villes à l'enquête ouvrait la possibilité de constituer un réseau. Ainsi, la recherche doctorale permettait d'une part de collecter des données et de les mettre en commun, de comparer des modes de gouvernance, des dispositifs, des expérimentations, pour en présenter une analyse aux trois collectivités ; et d'autre part que des échanges directs puissent se construire entre ces villes, dans une logique d'horizontalité des transferts (Béal *et al.*, 2015).

En effet, les travaux en géographie, et désormais en science politique et en sociologie, portant sur les circulations des politiques à l'échelle des villes, montrent une horizontalisation des échanges, caractérisant la métropolisation. Pour Vincent Béal, Renaud Epstein et Gilles Pinson, la décentralisation a ouvert la possibilité d'une circulation des modèles et des « bonnes pratiques » des villes par « réplication d'expériences locales » (Béal *et al.*, 2015, p. 109). C'est ce que proposait en substance le projet de recherche doctorale, tirant partie de la dynamique de

¹⁸⁸ La construction du dispositif de recherche CIFRE est détaillée dans le chapitre 3. Par ailleurs, il est intéressant de noter ici que la SCOP Aubépine cherche à obtenir le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en raison de la proximité de ses missions avec celles conférées aux établissements publics d'intérêt collectif (EPIC) et aux collectivités territoriales, qui sont ses clients principaux.

¹⁸⁹ Le *benchmarking* est une méthode issue du *marketing* qui consiste à comparer les produits de différentes entreprises dans le cadre d'une étude de marché, pour chercher de l'inspiration et définir un positionnement compétitif pour le produit qu'une entreprise envisage de concevoir et commercialiser. Ce terme est répandu dans l'administration, pour désigner une recherche d'exemples de politiques menées par d'autres institutions (les bonnes pratiques) dans le domaine d'une politique publique que l'on souhaite développer.

la compétition territoriale. S'agissant des trois villes retenues comme les terrains de cette thèse, deux villes se positionnent comme « leaders » régionaux de l'intégration du genre dans la production de la ville *et* de la végétalisation du tissu urbain : Rennes et Strasbourg ; Le Mans étant davantage dans une position de suiveur. Dans ce contexte, j'ai postulé que Rennes et Strasbourg avaient un intérêt à participer à l'enquête en raison de l'émulation attendue de la comparaison entre ces deux villes, par le partage d'expériences. Le Mans bénéficierait de la mise en réseau avec ces deux villes et pourrait s'inspirer des politiques qui y sont menées, grâce à la synthèse proposée dans l'étude.

Ainsi la formulation de l'étude proposée prenait en compte le contexte de métropolisation, à savoir des logiques de compétition territoriale et d'horizontalisation des transferts, pour convaincre les collectivités d'investir dans ce projet. Les rétributions attendues et annoncées pour la participation à l'enquête de ces trois villes sont des rétributions culturelles, sociales et symboliques. En effet, le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans le projet (Université Rennes 2, Université du Mans et Institut Agro Rennes-Angers) contribuerait au renforcement du capital culturel au sein des services impliqués, grâce aux échanges avec une doctorante, à la *newsletter* et à des événements de valorisation. La valorisation scientifique de la thèse a pour premier objectif le partage de connaissances, mais elle permet également de mettre en lien divers acteurs et actrices, donc d'accroître leur capital social. En effet, les rétributions sociales proviennent de la mise en réseau des participant·es à l'enquête, notamment lors des comités de pilotage ou par d'autres initiatives (atelier commun, tribune collective). Enfin les rétributions symboliques sont liées à la reconnaissance de l'engagement des trois villes en faveur de l'égalité de genre et de la végétalisation urbaine. Là encore, la valorisation scientifique en est un vecteur, par l'association de l'image des collectivités partenaires à des événements ou des publications scientifiques. Ce chapitre interroge les ressorts de la notoriété et du prestige d'un tel engagement, car ils éclairent le mode de production des politiques locales.

Tout d'abord, la valorisation d'un tel engagement est significatif d'un certain stade d'institutionnalisation des politiques de genre et des politiques environnementales¹⁹⁰. Le fait

¹⁹⁰ L'institutionnalisation des politiques de genre a été détaillée dans le chapitre précédent. Pour ce qui est des politiques environnementales, de nombreux travaux ont analysé et problématisé les étapes de la structuration de politiques publiques environnementales, de la création et l'évolution du ministère de l'Environnement et des autres instances relatives aux politiques environnementales (Lascoumes, 2018), leur territorialisation (Béal, 2011), ainsi que leur transversalisation (Emelianoff, 2011). L'angle de la métropolisation a permis d'envisager l'institutionnalisation des politiques environnementales à l'échelle locale (Sénécal *et al.*, 2011).

que ces politiques ont vocation à devenir majoritaires et ne plus poser de question peut être présenté comme inéluctable :

« Après moi je me dis c'est, moi je le pense beaucoup, c'est comme pour l'écologie ! Y'a 20 ans, personne ne liait architecture, urbanisme et écologie, maintenant c'est obligatoire dans tous les cursus, des matériaux, de comment on construit, pourquoi on construit et où on construit avec une visée écologique bah vous allez faire la même chose pour l'égalité femmes hommes en fait. Donc vous allez l'intégrer partout et ça deviendra normal dans pas longtemps. » (Entretien avec Hélène Bidard, 14/06/2022)

Dans le cas de cette étude, l'argumentaire en faveur de l'intégration du genre dans la production des espaces publics végétalisés la présentait comme « normale ». Les formules étaient affirmatives et enjoignaient les prospects à rejoindre ce mouvement et ainsi à être les pionniers de ce qui allait ensuite se généraliser. Le premier paragraphe du document de présentation du projet aux villes le montre bien :

« Le développement des villes durables est un levier important de la transition sociale et écologique. Les politiques urbaines de végétalisation et d'égalité de genre sont deux dynamiques fortes de cette transition. Leur complémentarité doit être étudiée afin qu'elles se renforcent mutuellement pour favoriser leurs effets. » *Note de présentation de la thèse CIFRE aux villes sollicitées, janvier 2019*

Si le document explique ensuite de quelle manière la mise en œuvre disjointe de ces deux politiques peut contribuer à leur affaiblissement mutuel, l'importance de l'égalité de genre pour la transition sociale et écologique n'est pas démontrée. Ce document ne l'envisage pas comme pouvant être un objet de controverse, alors même que dans cette thèse, la définition du genre est intrinsèquement liée à celle du patriarcat et donc l'égalité de genre est envisagée comme le dépassement de rapports sociaux de genre au service de l'exploitation des femmes par les hommes. De même, la dimension politique de la transition écologique, pourtant suggérée par l'adjectif « sociale » et par la notion de genre, est évacuée de cet argumentaire. Le voile jeté sur la dimension conflictuelle du genre et de la transition écologique semble nécessaire pour rendre crédible la proposition de prestation d'étude à une collectivité territoriale. On peut alors caractériser les arguments mobilisés pour vendre la thèse au prisme de l'ère post-politique décrite par Eric Swyngedouw (2007). L'étude pourrait intégrer cet ensemble de « formes non controversées, « gagnant-gagnant », de développement durable livrées de manière technocratique » (North et Nurse, 2014, p. 2).

Le texte argumentaire présente les retombées positives de l'étude en termes de performances (« favoriser leurs effets ») et insiste sur le caractère novateur et original du sujet (dans le résumé de la présentation académique, il est indiqué que « la recherche s'est limitée à

étudier [le genre et la végétalisation des espaces publics] de façon séparée »). Cette présentation de l'argumentaire du projet d'étude, qui prend les habits de l'expertise post-politique, montre comment le recours au vocabulaire de l'innovation et de la performance sert la réalisation d'une enquête critique. Cette thèse, si elle ne correspond pas aux alternatives identifiées par Peter North et Alexander Nurse, puisqu'il ne s'agit pas d'une initiative de la base (*grassroot*) (North et Nurse, 2014), répond à l'invitation formulée par Gilles Pinson d'explorer les possibilités de résistance au néolibéralisme urbain, par le moyen du fonctionnement du marché et l'emploi de ses codes (Pinson, 2020).

En effet, les stratégies explicitées ici dans le choix de l'argumentaire, du vocabulaire et des outils de la nouvelle gestion publique sont conscientes. En ce sens, il s'agit bien de l'adhésion aux règles du jeu, sans en partager l'objectif. La section suivante analyse la façon dont les participant·es à l'enquête emploient les mêmes tactiques pour faire progresser les politiques qu'elles et ils portent au sein de l'organisation. C'est pourquoi la métaphore du théâtre paraît opérante ici. Les acteurs et actrices jouent leur rôle et maîtrisent les limites des scènes qu'ils et elles naviguent. On observe alors le fonctionnement « institutionnel » des acteurs et actrices au sens de Lagroye (Gaïti et Sawicki, 1997) : « on ne subit pas son rôle » mais on s'en sert, par le détournement, le décalage ou l'accomplissement de celui-ci.

Dans le cas du rôle de la doctorante-consultante, l'enseignement n'a pas été abordé ici. Au cours de la thèse, une piste de développement du marché de l'expertise en matière de *gender mainstreaming* a été envisagée. En effet, le bureau d'études étant fréquemment sollicité par des instituts de formation sur son cœur de métier (l'arbre en ville), la possibilité de construire un support de formation à destination des professionnel·les de la maîtrise d'œuvre, de l'aménagement et du paysage a été envisagée. En effet, la prise en compte du genre dans la production urbaine étant une préoccupation récente, elle ne fait pas l'objet d'une formalisation (label, par exemple) et il n'existe pas de marché structuré. Les quelques bureaux d'études évoqués dans le chapitre précédent sont pionniers sur ce marché en cours d'élaboration. Les entreprises de paysage, les aménageurs, les promoteurs-constructeurs et les architectes font appel à ces bureaux d'étude pour un lot du marché, afin de répondre aux critères de prise en compte de l'égalité de genre. Ou bien, les villes les sollicitent directement sur des missions d'expertise ou d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage dans le cas de projets portés et conçus en interne (cours d'écoles par exemple). Une communauté épistémique restreinte est formée, mais la maîtrise d'œuvre, voire la maîtrise d'ouvrage, est insuffisamment formée sur ce sujet pour le prendre en charge. Pour les entreprises, il y a donc également un avantage à se

positionner sur le marché du *gender mainstreaming*. Le marché de la formation professionnelle à l'égalité a été investi par ces bureaux d'études (Genre et Ville, L'aRobe et surtout Egaé). C'est aussi un rôle dont j'ai été investie sur le terrain de mon enquête par les *entrepreneuses de politiques publiques*, qui attendaient que je puisse apporter des définitions, des précisions, avec la légitimité de l'experte, lors des entretiens et des sessions d'observation participante.

Cette section rétrospective m'a permis de revisiter ma pratique de la recherche en sciences humaines et sociales, au cours de ces quatre années de thèse. Mes carnets de terrains, ma correspondance par courriels et les documents opérationnels ou administratifs que j'ai rédigés sont un matériau préparé et conservé en vue du retour réflexif présenté dans ce chapitre. Au cours de la thèse, j'ai écarté certaines interrogations sur la posture de recherche en tant que doctorante CIFRE, qui me paraissaient banales, en considérant qu'une fois sortie du terrain seulement j'aurais pris le recul nécessaire à l'auto-analyse. Ainsi ce travail ne sert pas le commentaire d'un parcours initiatique éprouvé par un énième apprenti chercheur mais l'argumentation de ce chapitre. Cette section constitue alors simplement la déclinaison de l'analyse des interactions entre participant·es à l'enquête et cadre de la métropolisation, pour une participante singulière à l'enquête : la doctorante elle-même.

II. PRODUIRE UNE INNOVATION : GENRE ET NATURE URBAINE AU PRISME DE LA MÉTROPOLISATION

Dans cette section, le cadre théorique de la métropolisation et de la nouvelle gestion publique est mobilisé pour interpréter la mise à l'agenda politique des « lunettes du genre » au sein des collectivités. Au sein des collectivités territoriales étudiées, les entrepreneuses de politiques publiques maîtrisent le code managérial : car il constitue une ressource pour inscrire à l'agenda de nouvelles politiques publiques. Plus encore, caractérisée comme une innovation, la nouvelle politique peut être présentée comme le levier pour faire modèle, en tant que métropole.

A. LA NATURE ET L'ÉGALITÉ DE GENRE AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTROPOLES

La démonstration qui a été faite dans la première section de ce chapitre, au sujet de la recherche doctorale s'applique également aux entrepreneuses de politiques publiques dans notre cas. Elles s'adaptent au cadre de la métropolisation pour vendre l'intégration du genre

dans la production urbaine, en interne des collectivités territoriales. Les arrangements qui en résultent ont un effet sur la portée et le rôle des références au genre et à la nature en ville.

Les références à l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part et à la végétalisation des villes d'autre part, ont constitué des marqueurs politiques, c'est-à-dire de signes distinctifs permettant l'identification politique d'un groupe, en l'occurrence la gauche. En effet, ces deux objets sont des supports de mobilisations depuis les années 1970, progressivement pris en charge au fil de l'institutionnalisation des politiques d'égalité et des politiques environnementales. Néanmoins, dans le contexte de la métropolisation, la notion de « marqueur » prend un autre sens, relevant du marketing territorial. D'après Neil Brenner, la métropolisation est marquée par une adaptation des stratégies publiques aux logiques d'implantation des entreprises : ce serait pour attirer les multinationales que les Etats soutiendraient les territoires qui ont un avantage dans la compétition territoriale, plutôt que d'offrir leur soutien aux territoires en peine dans une logique d'équilibre territorial (Brenner et Brenner, 2004). Pour Gilles Pinson, l'organisation de cette compétition territoriale pour l'allocation des ressources (privées comme publiques) crée une logique d'attractivité pour les collectivités territoriales comme en témoigne la nouvelle signification de DATAR : « Délégation à l'aménagement du territoire et à l'*attractivité* régionale » (Pinson, 2020, p. 94). La nature urbaine devient alors un marqueur, au sens cette fois-ci de signal sur le marché de la métropolisation, en tant que garantie de la qualité des aménagements et du cadre de vie. C'est ce que montre par exemple Pascal Tozzi au sujet des écoquartiers (2013). En analysant les dossiers de candidatures proposés aux Concours nationaux EcoQuartiers, l'auteur montre que les discours de la durabilité urbaine et de l'écologie institutionnalisée présentent le végétal urbain comme un marqueur néo-hygiéniste d'un cadre de vie sain (Tozzi, 2013). La présence du même vocabulaire et des mêmes argumentaires dans ces documents sont un bon exemple de l'internalisation de la nouvelle gestion publique par les villes et les aménageurs. L'appel à projet, la mise en compétition des villes pour obtenir des ressources, constituent un puissant outil de disciplinarisation des conduites, au sens foucaldien, selon Gilles Pinson, qui y voit la preuve d'un « gouvernement à distance » néolibéral (Epstein, 2013 ; Pinson, 2020).

La réintroduction de nature en ville devient alors une solution à l'érosion de la nature, caractéristique d'une ville moderne malade, d'après le modèle proposé par Pascal Tozzi (2013, p. 111). Présentée de la sorte, la nature urbaine perd son caractère controversé, politique de critique de la modernité ou du capitalisme, au service d'un discours normatif et institutionnel largement accepté. La question de l'égalité de genre, transcrite par une attention appuyée à la

place des femmes dans l'espace public, peut subir le même phénomène. Comme indiqué précédemment, on retrouve dans les trois collectivités un discours consensuel de moralisation des pratiques de l'espace public, présentant les femmes comme un modèle de vertu. En particulier, les femmes peuvent être considérées comme des leviers de la transition écologique et instrumentalisées de la sorte. Lors d'un entretien collectif avec les technicien·nes de la Direction des Jardins et de la Biodiversité du secteur sud de Rennes, ceux-ci notent par exemple que les femmes sont les uniques participantes aux dispositifs « Nettoie ton quartier » ou « Embellissons nos murs ». Une technicienne suggère alors que la prévalence des temps partiels chez les femmes explique cette observation – précision toute sociologique. Or, l'appel à l'écocitoyenneté sans prise en compte des asymétries de pouvoir contribue à l'intensification de l'exploitation des femmes (Engel-Di Mauro, 2018 ; Valegeas, 2020). L'obtention du label EcoQuartier, Capitale de la bioversité ou Ecojardin, parmi d'autres marques de l'engagement en faveur de l'environnement, crée un signal sur le marché pour l'investisseur public ou privé, garantissant le cadre de vie sain et les aménités environnementales proposées par la ville ainsi récompensée. Si les femmes sont perçues comme un public aux qualités morales exceptionnelles, on peut postuler qu'elles deviennent une cible privilégiée par les promoteurs immobiliers et les pouvoirs publics. Ainsi la prise en charge de l'égalité de genre, le développement de politiques publiques égalitaires pourraient constituer des éléments de l'attractivité des villes, à destination d'un public féminin, lequel reste à définir, au croisement des caractéristiques sociales d'âge, de classe et de « race ». En effet, les catégories de population recherchées au moyen de ces stratégies font l'objet de débats scientifiques sur la gentrification (Gervais, 2020 ; Tissot, 2015), sur la sémiotique des campagnes publicitaires ou sur la notion de « classes créatives » qui ont en commun le postulat que la catégorie ciblée dispose d'un pouvoir d'achat et d'investissement conséquent.

Les espaces de nature en ville, de par la financiarisation qui caractérise la métropolisation, « perdent leur statut de « moyens de production » et sont de plus en plus vus comme les produits à partir desquels la plus-value peut être extraite » (Pinson, 2020, p. 85). En témoignent par exemple les Prairies Saint Martin à Rennes, ancien lieu de production à la fois domestique (jardins ouvriers) et industrielles (tanneries), qui, transformées en un parc public, sont un

argument de vente pour les promoteurs immobiliers qui commercialisent des projets d'habitat collectif à proximité¹⁹¹.

Or le discours de la valeur ajoutée peut également être mobilisé au sujet du *gender mainstreaming* dans la production urbaine. C'est le cas dans l'extrait suivant d'une présentation du groupe-projet Genre et Ville strasbourgeois lors d'une conférence en ligne, le 23 mars 2021, par Sylvia :

« Ça ne coûte pas très cher parce que, quand... quand on compare les sommes consacrées à ce genre de projets à des sommes dédiées à des *grands projets* urbains ou à des équipements, on est souvent sur des sommes assez... assez faibles. Ce qui permettrait de le dire autrement dans un langage euh capitaliste que c'est une politique à très forte valeur ajoutée (*sourire*) n'est-ce pas ! Donc on a un vrai potentiel de transformation sociale et, et un levier du coup qui est à utiliser avec des effets qui peuvent être énormes. »

Cet extrait éclaire bien la manière dont la nouvelle gestion publique marque le cadre de pertinence des problèmes publics. Le coût modéré des projets en faveur de l'intégration du genre dans les projets urbains (formations, journées d'étude, assistance à maîtrise d'ouvrage, sensibilisation du public...) est un des premiers arguments mis en avant par l'entrepreneuse de politique publique. Le rapport de négociation avec la hiérarchie est manifeste dans cet argument : si convaincre sur le fond est difficile, il est possible d'obtenir un espace d'expérimentation peu coûteux, de créer des opportunités pour grignoter l'espace de la production urbaine. Par ailleurs, la référence au budget de ces opérations sert à mettre en valeurs les *outputs* de cette politique. La mobilisation explicite du vocabulaire « capitaliste » pour parler de l'effet social de la politique rend compte de l'intégration du critère de rentabilité dans l'argumentaire de Sylvia. Elle présente ainsi la remarquable performance de la politique publique menée. L'emploi des codes de la nouvelle gestion publique, dans le cadre de la métropolisation, sert de levier pour les entrepreneurs de politiques publiques, pour rendre audibles et pertinentes leurs propositions, au sein de l'institution.

Ce résultat fait écho à l'analyse de l'émergence du modèle du « manager » parmi les hauts fonctionnaires des collectivités territoriales proposée par Olivier Roubieu, qui identifie quatre mécanismes : l'offre d'expertise des sociétés de conseil, l'importance croissante accordée aux sciences de gestion dans leur formation, le rôle de la presse spécialisée dans la

¹⁹¹ Par exemple, le projet immobilier « Plaisance – Village Saint Martin » de Probimmo, propose des appartements du T2 au T4 allant de 5 645€ jusqu'à 6 500€ du m² habitable (en moyenne 6 184€/m² habitable soit 1 140€/m² de plus que l'estimation de l'Audiar du prix au m² pour les appartements neufs fin 2021) – d'après le Panorama des marchés locaux de l'habitat, produit par l'Audiar (octobre 2022) et <https://plaisance-stmartin.fr/>

médiatisation d'une « avant-garde » gestionnaire et celui des organisations professionnelles (Roubieu, 1994). Par ces trois vecteurs, il explique que la maîtrise des codes et du vocabulaire du nouveau management public devient un critère de distinction de ces hauts fonctionnaires et de marginalisation de celles et ceux qui les méconnaissent. Ainsi l'auteur montre la constitution de nouvelles sources de capital social (au sein d'une organisation professionnelle, en lien avec les cabinets de conseil), culturel (par la formation) et symbolique (dans les palmarès et les colonnes de la presse) pour cette catégorie d'emploi. Se concentrant sur les secrétaires généraux de mairie, Olivier Roubieu montre comment le modèle du manager sert de ressource stratégique pour renforcer le pouvoir de ces agent·es au sein des municipalités, au travers des opérations de modernisation¹⁹².

Dans le cas de l'adoption d'un plan pour l'égalité femmes-hommes par une région française en 2011, Cécile Talbot mobilise l'analyse proposée par Olivier Roubieu pour expliquer que l'opportunité de démontrer des compétences « d'ingénierie institutionnelle » et de modernisation managériale motivait partiellement l'investissement des hauts fonctionnaires en faveur de ce plan (Talbot, 2018). En effet, elle insiste sur le fait que la transversalisation du fonctionnement administratif est considérée comme une source d'innovation institutionnelle. Sur les trois terrains investigués, ces résultats sont confirmés. Au Mans, l' élu en charge de l'urbanisme expose le grand chantier du mandat 2020-2026 : la transversalisation de l'action municipale par l'organisation de l'exécutif autour de quatre pôles et le travail collectif sur chaque projet d'importance. Le *gender mainstreaming* est donc perçu comme une piste pertinente pour amorcer ou soutenir ce projet.

Le caractère d'innovation institutionnelle des politiques transversales contribue à l'intérêt porté au *gender mainstreaming* ainsi qu'à la prise en compte de l'environnement en ville. La sous-section suivante revient sur la manière dont cette dimension a été identifiée et analysée au cours de la thèse, dans les pratiques et les discours des participant·es à l'enquête, et l'interprète au prisme de la métropolisation.

¹⁹² On peut également rapprocher de ces résultats ceux de Laure Bereni et Alban Jacquemart concernant l'évolution des masculinités chez les hauts fonctionnaires (Bereni et Jacquemart, 2018)

B. PRÉSENTER LA PERSPECTIVE DE GENRE DANS LA PRODUCTION DES ESPACES VERTS COMME UNE INNOVATION INSTITUTIONNELLE

Le caractère transversal de l'intégration du genre dans l'aménagement de la ville constitue un argument en phase avec les attentes en matière de souplesse et d'innovation de l'institution. On peut donc envisager le recours à ces codes par les entrepreneur·ses de politiques publiques, en vue de raffermir leur position au sein de l'institution, et par extension celle du problème qu'elles et ils portent. C'est ce qu'observe d'ailleurs Suzanne Quintin, au sujet des « avocates de l'égalité », à savoir des agentes des collectivités territoriales, en charge de la politique de genre, pour qui ces politiques constituent des ressources stratégiques et professionnalisantes (Quintin, 2020). Dans le cas strasbourgeois, le travail mené par Sylvia sur l'égalité professionnelle et son engagement affiché pour l'égalité de genre lui valent des rétributions professionnelles par son recrutement au cabinet ministériel des droits des femmes, puis par sa promotion, après deux ans d'animation du groupe-projet Genre et Ville, à la coordination des directions de territoire de la collectivité.

La figure du ou de la chargé·e de mission « agile », qui prend des initiatives et dépasse l'organisation sectorielle « en silo », caractéristique des administrations est mise en avant par le directeur général adjoint en charge de l'égalité à Rennes :

« Tous les chargés de mission qui sont sur des thématiques transversales ont tendance à considérer qu'ils peuvent agir sur la mission transversale que s'ils sont hauts dans l'organigramme, positionnés près du directeur général ou comme ça. Euh après le directeur général il a tendance à dire qu'il ne peut pas se permettre d'avoir un râteau sur l'organigramme¹⁹³ avec un chargé de mission égalité femme/homme, un chargé de mission contre le racisme, un chargé de mission Agenda 21, un chargé de mission participation des habitants etc. Donc moi j'en suis un peu revenu. Donc je, j'comprends les réactions des personnes un petit peu plus concernées qui ont souvent tendance à se trouver pas assez visibles sur un organigramme mais ont le sentiment que euh elles peuvent manquer de poids euh... Moi j'pense que l'organigramme c'est pas grand-chose, en tout cas que ça repose plus sur des sujets de ce que, sur le pouvoir de conviction des personnes et de façons de travailler en interne. » *Entretien du 25/05/2020, visio-conférence.*

A travers cette description transparaît clairement l'image entrepreneuriale du chargé de mission discutée au chapitre précédent, dans un contexte de nouvelle gestion publique. Les cas manceau

¹⁹³ L'image du râteau renvoie à la visualisation sur un organigramme d'une série d'agent·es, au même niveau hiérarchique, dépendant toutes d'une même responsable.

et strasbourgeois montrent également la volonté de contourner les « rigidités administratives ». A Strasbourg, l'ancienne chargée de mission Egalité a ainsi structuré un réseau d'allié·es de façon plus ou moins informelle. Au Mans, la chargée de mission Egalité indique avoir été sollicitée sur ce poste en 2017 en raison de son parcours dans le service événementiel qui lui confère un « gros réseau en interne, [qui] permet de mettre en œuvre assez rapidement, parfois un petit peu outrepasser le fonctionnement administratif qui est un peu lent¹⁹⁴ ».

Ainsi la nouvelle gestion publique constitue le cadre des trajectoires des acteurs et actrices comme des politiques publiques. Cette sous-section illustre la manière dont les agent·es des collectivités territoriales étudiées « fonctionnent institutionnellement » au sens de Lagroye. Elles et ils mobilisent le cadre et les codes de la métropolisation, les arguments de l'innovation et de la performance, notamment par la référence à la transversalité, dans leurs discours et leurs pratiques. C'est dans cette mesure que l'on peut parler de la compétence de l'acteur, au sens de Giddens, qui comprend son environnement, construit et mobilise des ressources pour accomplir son rôle et porter ses intérêts au sein de l'institution.

Dès la première phase de l'enquête, j'ai donné une importance à cette thématique. Interroger les participant·es à l'enquête sur l'organisation des services et sa place dans celui-ci avait pour premier objectif d'informer sur le contexte de l'enquête. Par ailleurs, l'importance consacrée aux questions portant sur le fonctionnement de l'institution et aux enjeux de la transversalité tient à la reconnaissance du caractère heuristique des discours sur la structure et les interactions au sein de l'institution. Par exemple, dans le cas rennais, la description du fonctionnement de la Direction des Jardins et de la Biodiversité diffère fortement selon qu'elle est faite par les technicien·nes de secteurs, qui supervisent les équipes de jardinier·es, ou par le responsable du service maîtrise d'ouvrage.

Dans le premier cas, les technicien·nes interrogé·es¹⁹⁵ se présentent à l'aval d'une « cascade » qui représente la hiérarchie de la Direction des Jardins et de la Biodiversité (DJB). Le vocabulaire employé au cours de l'entretien montre une sensation d'isolement par rapport à une institution perçue comme « une grosse machine ». Si cette distance tient en partie à la relative autonomie de la DJB qui réunit tous les étapes de la conception à la gestion des espaces végétalisés, elle reflète également une certaine frustration de ces agent·es. En effet, lorsqu'ils et elle mentionnent la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, les technicien·nes se situent en position

¹⁹⁴ Entretien du 10/03/2021, Le Mans.

¹⁹⁵ Entretien du 23/07/2019, Rennes.

de « revendication » et regrettent de ne pas toujours être « entendu·es ». Leur discours insiste sur leur proximité avec les agent·es de l'exécution, avec lesquelles ils et elle dépendent du service « exploitation », et leur distance avec leurs collègues « des bureaux ». L'organisation de l'institution est décrite en suivant les échelons hiérarchiques et en marquant des frontières entre eux. Plus tard au cours de l'observation participante, des jardinier·es pointeront un manque d'échange au sein des services préalablement aux discussions inter-directions, qui empêchent selon eux le choix de solutions « de bon sens¹⁹⁶ ».

A l'inverse dans le second cas¹⁹⁷, le maître d'ouvrage présente les quatre services de la direction à égalité: le service administratif, l'exploitation, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Il précise ensuite le fonctionnement et le rôle de ce dernier, dont il est à la direction. Il indique avoir un lien direct avec les élu·es puisque le « vrai maître d'ouvrage, c'est la maire ». En raison des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les autres directions, sa position est à l'interface avec de nombreux services et directions, ainsi que les aménageurs et la maîtrise d'œuvre privée. Il se présente donc au centre d'un fonctionnement avec « beaucoup de transversalité ». Néanmoins, celle-ci ne concerne pas la mission égalité au moment de l'entretien¹⁹⁸. En effet, lorsque je l'interroge au sujet de la Mission Egalité, il montre sa gêne, n'étant pas en capacité de citer le nom des chargées de missions et le justifiant par la saturation du nombre de démarches transversales. Aux deux échelons, la critique de la transversalité porte donc sur son opérationnalité. D'un côté les agent·es du service « exploitation » regrettent le peu de circulation *bottom-up* et de l'autre le responsable de la maîtrise d'ouvrage souligne la surcharge d'initiatives en haut de l'échelle.

L'analyse de ces données a certes montré l'importance conférée à la transversalité en tant qu'innovation institutionnelle. En revanche, cette remarque du maître d'ouvrage rappelle que le caractère innovant est insuffisant à faire d'une politique publique une « bonne pratique ». La pertinence reconnue à une nouvelle politique, telle que l'intégration d'une perspective de genre dans la production des espaces verts, dépend également de la performance attendue. Or en

¹⁹⁶ C'est notamment la critique qui est faite à la réorganisation de la levée des poubelles dans les espaces verts, qui selon eux n'est pas fonctionnelle et contrariera autant leurs collègues de la voirie qu'eux-mêmes (Notes d'observation lors du stage dans l'équipe n°17 Bréquigny, semaine du 30 mai au 5 juin 2021, Rennes).

¹⁹⁷ Entretien du 21/07/2019, Rennes.

¹⁹⁸ L'entretien se déroule avant le début du stage de l'INET et donc du lancement du groupe de travail Aménagements non genrés, auquel ce maître d'ouvrage participera activement avant son départ à la retraite.

l'occurrence, il apparaît possible de distinguer la collectivité dans la compétition territoriale et de la promouvoir comme modèle en matière d'égalité de genre.

C. LE GENRE ET LA NATURE URBAINE COMME SIGNES DISTINCTIFS

Dans le chapitre précédent, l'exemple de Vienne a été présenté pour montrer le rôle des « villes pionnières » dans la mise à l'agenda local des « lunettes du genre ». Or, si la capitale autrichienne a développé sa pratique du *gender mainstreaming* en matière d'urbanisme depuis les années 1990 et en est une référence incontestée, on ne peut pas pour autant considérer que les savoirs et savoir-faire construits par son administration constituent un ensemble établi, directement applicable. La situation de l'intégration du genre à la production urbaine, en France et en Europe, correspond toujours à une « innovation en cours de transfert » (Arab, 2007). Dans ce contexte, les villes françaises qui s'emparent de cet objet, et ce d'autant plus en choisissant une thématique spécifique peu traitée, comme la végétalisation de l'espace urbain, ne sont pas seulement dans la situation de bons élèves important et appliquant des « bonnes pratiques », mais peuvent revendiquer leur place au sein d'une avant-garde en la matière.

Vincent Béal parle de « *trendsetting cities* » pour qualifier des villes « capables de prescrire le contenu des politiques urbaines conçues aux échelles nationale et européenne. » (Béal, 2014). Il explique la place croissante des modèles d'une part par la néolibéralisation à l'œuvre depuis les années 1980 et d'autre part par la restructuration des rapports entre l'Etat et les villes, à l'échelle nationale et européenne, ces deux dynamiques produisant un régime de compétition territoriale pour l'allocation des ressources et de démonstration de l'efficacité et de la pertinence de l'action publique par la preuve (donc par les *outputs* que citait Sylvia) (ibid.). Surtout, son étude de cas de Manchester, en Grande-Bretagne, met l'accent sur l'usage de ces évolutions par les villes qui disposent des ressources organisationnelles suffisantes. Dans le cas de l'extension de la stratégie mancunienne en matière de régénération urbaine à la question environnementale à partir de 2005, Vincent Béal explique que les élites locales se sont investies dans le domaine « émergent » du développement durable, en espérant obtenir une « prime du premier entrant » et pouvoir influencer le reste du pays (ibid.).

Le même raisonnement peut être posé sur la lutte contre les discriminations et l'égalité de genre. Parmi les trois terrains étudiés, le cas de Strasbourg semble s'inscrire dans une démarche similaire. En effet, en juin 2020, le groupe projet Genre et Ville entame une réflexion sur « la constitution d'un réseau entre les Métropoles et autres structures/collectivités et professionnel·les qui traitent le sujet, de manière pluridisciplinaire et détachée du calendrier

politique¹⁹⁹ ». Strasbourg se positionne donc comme tête de réseau sur le développement de cette politique, dans une dynamique horizontale devant lui conférer une reconnaissance et une influence certaine à l'échelle nationale, voire internationale. En effet, l'animatrice du groupe-projet, Sylvia, a pu mobiliser ses ressources propres pour organiser une présentation en ligne de l'action de Strasbourg auprès de ses homologues de San Diego, en Californie. Dans un domaine des politiques publiques où l'échelon international est particulièrement actif, il est possible d'intégrer des réseaux internationaux, comme *Women Friendly Cities*, *Women in Cities International* ou bien les réseaux relatifs aux programmes de l'ONU (ONU Femmes, Programme de développement)... Lucile Biarrotte a étudié la structuration de ces réseaux internationaux (Biarrotte, 2017).

Le cas de Bordeaux est également instructif, notamment au vu de la couleur politique de la ville. En effet, la référence au calendrier politique faite par le groupe-projet strasbourgeois interpelle. Les trois villes étudiées dans cette thèse sont dirigées par une majorité de gauche au cours de l'étude (PS-EELV-PCF à Rennes, EELV-PCF-Génération.s à Strasbourg et PS-EELV-PCF puis PS-PCF depuis l'été 2021 au Mans). Or à Bordeaux, le foisonnement d'études sur le genre de la ville et la lutte contre les discriminations, se développe au cours du dernier mandat d'Alain Juppé, avec des personnalités comme Yves Raibaud, Edith Maruéjouls, Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn qui ont coordonné l'Observatoire bordelais de l'égalité de 2014 à 2019. L'investissement d'une ville de droite sur ce sujet prouve que l'attention à l'égalité et à la lutte contre les discriminations dans les espaces urbains ne constitue pas nécessairement un marqueur politique de gauche.

Garance Clément et François Valegeas qualifient de « mot d'ordre innovant et mobilisateur » la référence à la « ville inclusive » et en critiquent la portée, à partir de l'analyse des discours opérationnels formulés lors d'une journée d'étude, en 2014 (Clément et Valegeas, 2017). La promotion de ce terme une euphémisation participerait de la même dynamique observée pour la dépolitisation de la question environnementale autour du concept flou, malléable et mobilisateur du développement durable urbain. A travers le cas d'une journée d'études, donc de l'étude des interactions entre universitaires, bureaux d'études et acteurs opérationnels, Garance Clément et François Valegeas montrent comment le consensus peut se créer autour d'objectifs dépolitisés (ibid). C'est également l'analyse que propose Marie-Christine Debenedetti, au sujet de l'invention locale de la lutte contre les discriminations ethno-

¹⁹⁹ Compte-rendu de la réunion du groupe projet Genre et ville du 15 juin 2020.

raciales, montrant de quelle façon l'émergence de ce champ d'action publique participe de l'idéologie urbaine, au sens de Lefebvre, à savoir de la constitution d'un modèle de ville qui peut tout faire et tout résoudre (Debenedetti, 2010).

Dans le contexte de la métropolisation, à savoir de la délégation aux villes les plus dotées en capitaux de l'invention urbanistique et politique, dans une perspective néo-hygiéniste selon laquelle l'administration urbaine doit résoudre les maux de la ville, pour les diffuser et les répliquer dans des villes de moindre importance, par le fonctionnement du marché et le concours d'un Etat gouvernant à distance, prendre en charge localement les enjeux d'inégalités et de domination répond au cadre idéologique néolibéral. Formulée comme une innovation, le *gender mainstreaming* contribue à forger une image de réformateurs progressistes de la majorité municipale, quelle que soit sa couleur politique et de la ville elle-même, indépendamment du jeu électoral.

On peut considérer que des velléités de transformation sociale réelles sombrent dans le gouffre de la dépolitisation et sont réduites à la marge, en raison de ressources insuffisantes, ce qui rend compte de la fragilité de la position sociale de celles et ceux qui portent cet enjeu. Une telle analyse en termes de rapports de forces a été mobilisée au sujet de la métropolisation en tant que telle. En effet, Christine Lefèvre estime que l'origine de la métropolisation remonte à l'action de réformateurs, dans les années 1950 aux Etats-Unis, qui se sont réunis à l'échelle métropolitaine en vue d'une régulation de l'allocation des ressources et des équipements plus égalitaire entre les territoires, laquelle a été dévoyée par la suite (Lefèvre, 2009).

Ainsi ce développement montre que le néolibéralisme n'est pas un mouvement inéluctable qui imposerait mécaniquement sa doxa aux villes²⁰⁰. En effet, les acteurs et actrices jouent avec ce cadre, dans un rapport de forces, mais sont compétent-es dans leurs choix de stratégies. Dès lors le développement de politiques de genre au cœur de la production de la ville et l'alliance entre acteurs et actrices de l'égalité et de la végétalisation peut relever d'incursions paradigmatiques face au socle néolibéral, aux yeux de celles et ceux qui les mettent en œuvre. En effet, les participant-es à l'enquête ne manifestent pour la plupart pas une adhésion au

²⁰⁰ Gilles Pinson regrette que les travaux sur le néolibéralisme conçoivent ce dernier comme un virus emportant tout, manquant de voir de quelle façon il mute, s'affaiblit ou peut être assailli par d'autres paradigmes (Pinson, 2020, 59).

néolibéralisme. Cependant, chez les cadres, le discours ne relève pas de la contestation et certain·es envisagent d'utiliser la nouvelle gestion publique contre elle-même²⁰¹.

Ainsi, elles e se plier au fonctionnement compétitif, adopter les codes de la nouvelle gestion publique relève tout d'abord de la socialisation secondaire des acteurs et actrices au cours de leur formation et dans le cadre professionnel au sein des institutions mais également de stratégies. Par exemple, si l'on considère la proposition de Chris Blache, du bureau d'étude Genre et Ville, de concevoir un label « HQÉ : Haute qualité *égalitaire* », formule née pour le besoin d'une commande du Conseil de Développement durable de la Ville de Bordeaux, qui qualifie une méthode de diagnostic urbain, genré et participatif, mise en œuvre en 2014²⁰². Le détournement de l'acronyme HQE, qui désigne normalement le label « Haute qualité environnementale » par lequel l'AFNOR certifie la performance énergétique et la qualité sanitaire, hydrologique et végétale des constructions neuves, depuis 2004. Le lien fait ici entre un outil d'intégration des enjeux environnementaux parmi les objectifs de la production du bâti, avec les démarches d'intégration du genre dans la production urbaine, interpelle une fois de plus.

La revendication de l'inscription de l'égalité de genre dans les critères de qualité du cadre de vie n'est pas seulement une concession aux logiques d'attractivité pour faire exister le sujet dans l'agenda politique. En ce qui concerne l'égalité de genre, l'institutionnalisation des politiques environnementales semble constituer un modèle de réussite de la carrière d'un problème public, parvenu à devenir « normal » et normatif²⁰³. Dans le chapitre précédent, je proposais une analyse du caractère moral de l'entrepreneuriat des politiques publiques mené par les actrices identifiées sur les trois terrains. L'exemple de la démarche « HQÉ » montre une ambition à produire de nouvelles normes au sein des collectivités territoriales. De la même manière, l'acceptation des codes de la production urbaine néolibérale permet de sortir l'enjeu du genre du débat politique et d'en avoir une approche pédagogique, comme en témoignent les formations et séminaires organisés dans les trois terrains. Si le recours à une forme de pédagogie

²⁰¹ Ou bien de disqualifier rationnellement et économiquement le modèle de la délégation de service public, par exemple dans le cas d'une urbaniste qui veut montrer que la méthode qu'elle développe, fondée sur la participation active des habitant·es et des gestionnaires, est plus efficace économiquement que les procédés habituels de conception des quartiers et des espaces publics (Strasbourg, entretien du 23/09/2020).

²⁰² <https://c2d.bordeaux-metropole.fr/Travaux-passes/Travaux-a-l-initiative-du-C2D/Ville-HQE-Haute-Qualite-Egalitaire-2014>

²⁰³ Si l'on reprend l'analyse proposée par Pascal Tozzi au sujet de la nature urbaine comme élément d'une vision néo-hygiéniste de la ville durable, la vocation normative peut être assumée pour engager une transformation des rapports sociaux à l'environnement en ville fondée sur la morale (Tozzi, 2013).

normative dans le néolibéralisme peut être critiquée pour son caractère antidémocratique (Reigner *et al.*, 2013), les entrepreneuses de politiques publiques peuvent se saisir de « l’illibéralisme » du néolibéralisme (Pinson, 2020) en tant que ressource pour dépasser les obstacles liés à la conflictualité des rapports sociaux de genre et aux luttes définitionnelles du féminisme. Le recours à l’expertise universitaire et technique par des fonctionnaires, plutôt qu’aux arguments politiques issus de l’espace des mobilisations, des partis politiques et des associations, permet de contourner les débats et la politisation du genre pour faire avancer les dossiers et stabiliser une politique publique. Il y a dans cette logique une forme de stratégie de course à la montre, dont le rythme est déterminé par l’étroitesse de la fenêtre d’opportunité, qu’il s’agit donc d’investir rapidement et efficacement, pour garantir l’inscription pérenne de cet enjeu dans l’agenda politique et que celle-ci ne soit plus remise en question. Cette stratégie est donc à la fois déterminée par le peu de ressources disponibles, l’importance conférée aux changements concrets pour le progrès social, et une culture de l’efficacité propre à la socialisation des fonctionnaires dans un contexte de métropolisation.

Comprendre les mécanismes de la métropolisation, ses effets, ses moyens et ses contradictions, est donc nécessaire pour envisager avec sérieux une enquête menée en tant que doctorante-salariée d’un bureau d’étude auprès de collectivités territoriales. Les réflexions sur les manifestations de la métropolisation, son articulation avec le néolibéralisme ou la nouvelle gestion publique, ses caractéristiques structurelles et cognitives, ont accompagné le travail de recherche doctorale depuis la conception du protocole de recherche jusqu’à la rédaction et à la valorisation de la thèse²⁰⁴.

Il convient également de noter ici qu’une des limites à la métropolisation, voire une résistance à l’instauration de cet échelon comme référence de l’aménagement urbain concerne précisément la gestion des parcs et jardins publics, puisqu’il s’agit d’une des dernières compétences qui restent entièrement dans le giron de la commune. En revanche cette précision ne met pas en péril l’analyse développée ici étant donné que la conception, la production et la gestion de ces espaces suivent les mêmes dynamiques de nouvelle gestion publique. En particulier il faut noter que le concours des villes et villages fleuris constitue un marqueur

²⁰⁴ En particulier à ce stade, j’aimerais signaler deux publications réalisées au cours de cette thèse dans lesquels j’interroge les deux aspects de mon objet de recherche au prisme de la métropolisation (Koerner et Moualy, 2023 ; Koerner, à paraître).

important pour les municipalités, en vue de l'attractivité des villages. On peut y voir un témoin de la banalité de la compétition territoriale.

Dans ce contexte, ce chapitre a montré que l'intégration du genre au sein des pratiques et discours ordinaires des collectivités territoriales côtoie de près l'écueil du « rideau de fumée » de la ville durable (Béal *et al.*, 2011). L'enjeu de cette intégration tient alors de la capacité à produire une politique publique, dotée d'instruments spécifiques, que le chapitre suivant décrira.



Illustration 4. Parc Saint Cyr à Rennes, arbres habillés de tricot (Elsa Koerner, 2021)

CHAPITRE 6 – DES « LUNETTES DU GENRE » À LA CAISSE À OUTILS : Doter une politique émergente d'instruments propres

L'instrumentation de l'action publique désigne l'ensemble des opérations construisant et structurant les outils concrets et opérationnels de l'action publique. On désigne par instruments d'action publique ces outils, ces techniques, c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs de la mise en œuvre d'une politique publique²⁰⁵. Certain·es sociologues et politistes ont proposé d'aborder les politiques publiques par l'entrée des instruments (plutôt que par les idées politiques ou les acteurs et actrices) car ils permettraient d'éclairer l'expression d'un rapport au monde, et que le recours à un instrument plutôt qu'un autre donnerait à voir les stratégies et les rapports de force à l'œuvre (Halpern et Le Galès, 2011 ; Lascoumes et Simard, 2011). En particulier, l'étude des instruments d'action publique a une place importante parmi les études portant sur les changements dans les politiques publiques (Halpern *et al.*, 2019).

Pour ce qui est de la prise en compte du genre dans la production des espaces publics urbains, plusieurs outils ont été cités dans les chapitres précédents : réaménagement des cours d'école, marches exploratoires, normes et règlements, diagnostics et benchmark, évaluation, notes et cahiers de préconisation, groupes de travail ou groupe-projet notamment. Ces instruments sont de nature diverse et varient d'un terrain à l'autre. On peut ainsi comparer la structure et le fonctionnement du groupe-projet Genre et ville à Strasbourg et du groupe de travail Aménagement non-genré à Rennes (cf. tableau 4 ci-dessous).

Ces instruments de gouvernance de l'intégration du genre dans la production urbaine ont été créés dans un pas de temps proche (juillet 2018 à Strasbourg, automne 2019 à Rennes). Ils présentent une approche différente de la thématique. Dans le premier cas, l'origine du projet est administrative et transversale, ce qui se traduit dans la souplesse de son périmètre et sa régularité (réunions de travail ordinaires), alors que dans le second, le projet est politique et structuré à un niveau élevé de la hiérarchie, ce qui se traduit dans une structuration plus rigide et formelle. De même, l'appellation du groupe diffère. A Strasbourg, la logique de « sensibilité au genre » a été retenue, ce qui renvoie à la prise en compte des effets du genre dans la

²⁰⁵ Pour plus de précisions sur la notion d'instrument, se référer à l'entrée « Instrument » rédigée par Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès dans le *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^{ème} édition, 2019, pp. 321-330.

production de la ville, alors qu'à Rennes, l'expression « Aménagement non genré » montre une volonté ferme de mettre fin à ces effets. Lors du comité de pilotage de ce groupe travail, au printemps 2022, l'élue en charge des Droits des femmes et à l'Égalité envisage que l'intitulé du groupe de travail puisse être modifié en « Aménagement libéré des stéréotypes de genre ». Cette modification préciserait ce qui est entendu par « non genré » en conservant l'intention. Dans le cas strasbourgeois, la référence au genre ne suit pas de mode négatif. Dans les deux cas, l'étude de la trajectoire des instruments permet de saisir les représentations soutenant la structuration de la politique publique ainsi que les jeux d'acteurs et actrices et leurs dynamiques.

Tableau 3. Présentation des deux groupes de travail

	Groupe-projet « Genre et ville »	Groupe de travail « Aménagement non genré »
Animation	Directrice de territoire (Direction de l'urbanisme et des territoires)	Directeur Général Adjoint Solidarités Citoyenneté Culture
Périmètre	Souple, selon l'intérêt, peu importe la direction/service – cadres A+/A et B	Un à deux représentant-es par direction impliquée – cadres A+/A
Approche	Horizontale, enrôlements successifs	<i>Top-down</i> , hiérarchique
Objectifs	Feuille de route produite par les animatrices	Feuille de route produite à l'issue d'un stage de l'Institut national des études territoriales (INET)
Régularité	Toutes les six à huit semaines	Deux fois par an
Formulation de l'enjeu	Un groupe projet « Pour un développement social, urbain et territorial <i>sensible au genre</i> » → « Groupe projet Genre et Ville »	Aménagement <i>non genré</i> → expression discutée (plutôt <i>sensible au genre</i>)

Dans ce chapitre, il s'agit donc d'étudier la constitution d'une politique publique, en particulier dans les cas de Rennes et de Strasbourg, à partir de son opérationnalisation et des discours portés sur les outils et l'instrumentation de cette politique. Dans les deux chapitres précédents, nous avons observé que l'émergence des « lunettes du genre » sur ces terrains visait une portée de conversion morale et d'innovation. La diffusion d'une « culture professionnelle de l'égalité » passerait par l'apprentissage d'une certaine sensibilité aux questions d'égalité de genre. Les instruments développés sur les terrains observés servaient

d'abord cet objectif. La première section de ce chapitre envisage les dynamiques d'apprentissage chez les concepteurs et techniciens d'espaces publics au prisme des instruments et à partir des interactions.

Or, cet objectif constituait une porte d'entrée pour atteindre le but de concrétisation d'aménagements égalitaires dans la production des espaces publics végétalisés ou non. Dans la deuxième section de ce chapitre, il convient donc de rendre compte de la trajectoire de ces instruments. Pour ce faire, je reviendrai alors sur quelques enjeux méthodologiques et théoriques de l'étude de l'instrumentation d'une politique publique, ce qui permettra de passer en revue les problèmes de la concrétisation discutés au cours de l'enquête et les pistes de leur résolution.

En particulier, la dialectique entre expérimentation et objectivation a guidé les participant·es à l'enquête au fil de leurs interrogations. Les projets de réaménagement de cours d'écoles ont constitué autant de tests et d'espaces d'apprentissage pour les maîtres d'œuvre, en particulier. C'est pourquoi ce chapitre se clôt sur une section présentant le réaménagement des cours d'école comme un cas d'étude d'un instrument structurant de cette politique publique émergente.

I. FORGER UNE SENSIBILITÉ AU GENRE : DYNAMIQUES D'APPRENTISSAGE CHEZ LES CONCEPTEURS ET TECHNICIENS D'ESPACES PUBLICS

L'intégration du genre dans la production des espaces publics nécessite que les professionnel·les des métiers du végétal et de la conception de la ville intègrent cet enjeu au sein de leurs pratiques quotidiennes. C'est ainsi que l'on peut définir l'approche intégrée du genre, à l'échelle des individus. Dans ce contexte, le genre est essentiellement formulé comme un ensemble de raisonnement et de connaissances qui peut s'acquérir par la formation. Dans cette section il s'agit d'interroger, à travers les instruments de cette intégration, les effets d'apprentissage du *gender mainstreaming* en ce qui concerne la production des espaces publics végétalisés. Cela passe par l'outil des formations, mais pas seulement : l'étude donne à voir des marques d'apprentissage par la socialisation au sein des groupes de travail. Il en résulte la possibilité de tracer le schéma de la *carrière* des « nouveaux alliés » à partir des profils de techniciens et paysagistes des trois villes.

A. FAIRE ENTRER LE GENRE DANS LA CAISSE À OUTILS DE LA PRODUCTION URBAINE

La production urbaine, notamment des espaces publics végétalisés, est encadrée par un ensemble d'outils et d'instruments stables et ordinaires (Estèbe, 2005 ; Lorrain, 2005). Le processus de production urbaine est guidé par les phases habituelles du projet urbain : diagnostic / phases opérationnelles du programme, mise en œuvre puis réalisation / évaluation. Intégrer une sensibilité au genre dans la production de la ville ne peut donc se faire sans tenir compte de ce fonctionnement habituel²⁰⁶.

Figure 9 Etapes du projet urbain



Cette trame transparaît lors des réunions observées, quand il s'agit d'intégrer la question du genre dans un projet ou sur une thématique spécifique. Par exemple, lors d'une réunion portant sur la ceinture verte à Strasbourg, les premières propositions visent à produire des données cartographiques et un diagnostic pour partir de cet état des lieux, lors d'une phase opérationnelle ultérieure concernant le réaménagement d'un parc et des projets du budget participatif. C'est également le cas dans les entretiens avec les maîtres d'œuvre qui découpent spontanément²⁰⁷ leur réflexion en fonction de ces étapes : le diagnostic initial et l'évaluation ex post des projets d'aménagement existants devraient fournir des données genrées de la fréquentation des parcs à partir desquels les éléments programmatiques pourraient intégrer des items genrés.

²⁰⁶ La métaphore du langage, dans le concept du *transcodage* proposé par Pierre Lascoumes, rend compte de l'enjeu d'intercompréhension entre deux sous-espaces sociaux aux préoccupations et aux pratiques différentes.

²⁰⁷ Le rapport à la rationalité et au mode projet en urbanisme a fait l'objet de nombreuses études présentant les mécanismes du réflexe et des habitudes de fonctionnement (Blanc, 2010 ; Ouvrard, 2016 ; Pinson, 2005).

De ce fait, la politique d'intégration du genre dans la production urbaine repose en premier lieu sur des instruments de formation au sein des collectivités territoriales. Dans les trois villes, le premier dispositif cité est un dispositif de formation sur la question du genre et de la ville. La diffusion d'une « culture de l'égalité » est organisée au moyen d'événements dédiés à cette thématique : journées d'étude (par exemple avec Yves Raibaud à Rennes et à Strasbourg), ateliers, programme de formation dans le cadre de la formation professionnelle sont une porte d'entrée manifeste. Ainsi, dans son rapport d'évaluation commandé par la Ville et la Métropole de Rennes, le bureau d'études Egaé indique qu'au minimum 71% du budget de la Mission Egalité, aux deux échelons, est consacré à l'événementiel, ce qui « permet d'assurer aux collectivités des temps forts auprès des partenaires, des associations et des habitant.e.s afin de diffuser une culture de l'égalité²⁰⁸. » (Egaé, 2022).

Pour ce qui est de la formation professionnelle, sa réussite est analysée quantitativement par le nombre d'inscrit·es, leur diversité de statut et du service d'appartenance. A Strasbourg, fin 2019 et courant 2020, des formations ont été organisées, via le recrutement du bureau d'étude Egaé, spécialiste de la formation en égalité femmes-hommes, pour 50 agent·es en charge du développement social urbain et 30 agent·es en charge de l'aménagement des espaces publics et 180 membres d'associations portant un projet dans le cadre du contrat de ville. La participation étant volontaire, les inscriptions et l'assiduité constitueraient un indicateur de l'intérêt pour cette thématique au sein de la collectivité. Pour le vérifier, un questionnaire a été conduit auprès des participant·es par le service en charge de la formation professionnelle à l'Eurométropole de Strasbourg, début 2021, pour évaluer la qualité et la pertinence de cette offre de formation, composée de conférences et de « modules d'accompagnement » spécifiques.

Or les retours insistent sur le caractère peu concret de ces formations, dont la partie de présentation générale est considérée trop longue. L'exposé des chiffres des inégalités et l'analyse des définitions de l'égalité femmes-hommes intéresse peu les participant·es qui sont en attente de clés pour agir directement. Au Mans, cette préoccupation est partagée par la chargée de mission, pour qui les formations doivent être « rapides, concrètes, complètes » :

²⁰⁸ Le rapport de ce bureau d'études a été présenté lors d'une réunion du groupe de travail Aménagement non genré à Rennes, le 28/04/2022, à laquelle j'étais conviée en tant qu'observatrice et pour présenter les résultats de l'observation des pratiques dans les cours d'école et du bilan des projets de réaménagement dans les groupes scolaires Ille et Clémenceau.

« Entre guillemets, que ça dure le moins longtemps possible et que le personnel reparte avec les billes²⁰⁹ ».

Les formations sont perçues comme une étape obligatoire, à la fois par les agent·es pour lequel·les il s'agit d'un des rares moyens d'action comme le montrent les chiffres du rapport présenté par Egaé concernant la Ville de Rennes, mais aussi pour les destinataires de ces formations. Cependant la réception du contenu de ces formations varie. L'un des premiers maîtres d'ouvrage interrogés fait remonter la « prise de conscience dans les services » rennais à une conférence organisée avec la Direction des sports au sujet de l'égalité femmes-hommes dans les équipements sportifs, avec le sociologue du sport Gérard Baslé²¹⁰.

L'appréciation de ces formations par les maîtres·ses d'œuvre interrogé·es est en revanche bien plus critique. Par exemple, une maîtresse d'œuvre de la Direction des Jardins et de la Biodiversité explique sa déception à l'issue de ces formations dont elle juge le contenu trop généraliste. Cette femme d'environ 35 ans, que j'appellerai Marie par la suite, s'était montrée dès le départ dubitative quant à la pertinence de la perspective de genre. Elle l'oppose au caractère « hyper-opérationnel²¹¹ » du métier de maître·sse d'œuvre et donne l'exemple d'un échange avec des aidants de jeunes en situation de handicap qui, à l'inverse, avait été « passionnant » car très concret :

Marie : « Et là j'ai vu comment d'autres, enfin plein de publics différents pratiquaient nos espaces. Qu'est-ce qu'ils en faisaient, et j'ai appris plein de trucs quoi. Beaucoup plus enrichissant que de parler de ces réunions... pour toutes la ville euh, sur un sujet où bah.. nous on en sort pas euh grand-chose. » (Entretien du 26/11/2021, Rennes)

Marie considère donc que cette formation n'est pas adaptée à son rôle dans le processus de production de la ville. A l'inverse, la maîtrise d'ouvrage intervenant aux étapes de définition du programme est plus réceptive aux principes d'action, plus généraux, car leur rôle est précisément d'orienter le programme et de déléguer à la maîtrise d'œuvre la réponse opérationnelle par la proposition technique sur plan. Au cours d'un atelier de la phase 3, à Rennes, réunissant Marie, une maîtresse d'ouvrage, un maître d'œuvre et un technicien référent pour deux équipes de jardinier·es, la question des formations a émergé. La maîtresse d'ouvrage,

²⁰⁹ Entretien du 10/03/2021, Le Mans.

²¹⁰ Entretien du 24/07/2019, Rennes.

²¹¹ La maîtrise d'œuvre concerne les phases opérationnelles de conception, de réalisation et de réception des travaux

Laurence, mentionne un module de formation mixte du point de vue des métiers et Marie l'interpelle à ce sujet :

« Marie : Parce qu'il y a une formation qui est prévue ?

Laurence : Il y a un moment qu'on essaie de la construire sur la question de l'espace public sachant qu'on va pas donner là encore une recette type à dire « espace public non genré » c'est, comme je disais, de façon très caricaturale, c'est ceci ou cela.

Marie : Ouais.

Laurence : Mais c'est plutôt : en quoi on doit être vigilant, enfin c'est plus se donner des alertes et que ça passe par une structure qui est plutôt dans un, alors je sais pas si ce sera un café forum ou un truc plutôt théâtral. Enfin y'a une partie comme ça un peu de présentation sous forme d'atelier enfin de chose un peu vivante et puis un objectif qui est aussi d'aller euh, d'aller dans l'observation et de se dire euh voilà, aujourd'hui cet espace-là et d'avoir ce, ce regard de, hum d'où je suis par rapport au genre et d'avoir un truc un peu voilà de mise en scène, peut-être de caricature j'en sais rien de quel type de format...

Marie : Oui c'est une formation dans le sens d'une prise de conscience...plus que de, d'apprendre à se servir d'un outil. C'est pas un cahier des charges, référentiel...

Laurence : ... un outil, faut pas s'attendre à repartir avec un outil type de comment je fais un espace non-genré...

Marie : Non bah non je pense pas qu'on en soit là et puis heureusement (*rire*) !

Laurence : ... c'est pas souhaitable, c'est pas ça, c'est pas oui mais techniquement je fais comment ? C'est pas techniquement je fais comment c'est, je me pose la question, enfin c'est une donnée d'entrée comme une autre donnée d'entrée quoi. » *Atelier, 22/02/2022, Rennes.*

Cet échange est particulièrement intéressant, d'autant plus que l'on connaît la réticence de Marie vis-à-vis du sujet et du contenu des formations auxquelles elle a déjà assisté. Dans ce contexte, on remarque qu'elle parle, elle aussi de « prise de conscience ». Lors de l'entretien du mois de novembre 2021, elle nuance également son propos en indiquant avoir appris des choses lors de la conférence d'Yves Raibaud. Il semble ici que, pour elle, une formation sur la thématique de l'égalité femmes-hommes a pour objectif de déclencher une réflexion sur le sujet pour l'ensemble des participant·es, d'ouvrir la discussion, et ne doit pas conduire à l'imposition d'un outil. Sa collègue, Laurence, abonde dans le même sens, et poursuit, plus loin, sur l'importance de la mise en débat pour sensibiliser les agent·es. L'insistance sur la notion de « sensibilité » doit être relevée. En effet, elle exprime le besoin d'élargir et rendre collective une sensibilité à un sujet, qui tient selon elle à l'expérience personnelle, au vécu individuel, par le dispositif de formation.

Si l'on résume son propos, la formation vise à remettre en question les prénotions et stéréotypes, d'apporter de la nuance et permettre l'universalisation de la réflexion. En effet, elle

conclut que « c'est juste une question d'un individu vis-à-vis d'un autre ». Dans ce cas, la prise en compte du genre est définie comme une interrogation devant guider l'action des agent·es de la fonction publique, permise par une formation « prise de conscience », par laquelle l'enjeu de l'égalité de genre s'insère dans la caisse à outils de la production de la ville comme « une donnée d'entrée comme une autre », pour atteindre l'objectif de neutralité et d'universalité des espaces publics produits.

L'instrument de la formation est donc un instrument incontournable de la construction d'une politique publique mais un instrument minimal. En effet, le contenu des formations est perçu comme trop général, à un stade d'émergence de la problématique où la filière de formation technique sur ce sujet n'est pas encore structurée. Les savoirs diffusés dans ces formations sont encore peu stabilisés²¹², ce qui peut faire obstacle à la crédibilité de la politique d'intégration du genre, pour des agent·es habitu·es à des formats de formations techniques et concrètes.

Toutefois, il ne s'agit là que des modules formels de formation. Une approche dynamique et interactionniste des apprentissages sur les trois terrains étudiés donne à voir la socialisation au féminisme au sein des groupes de travail.

B. LES MARQUES DE L'APPRENTISSAGE : SOCIALISATIONS AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL

Dans cette sous-section, je montre en premier lieu que l'on peut lire dans l'intégration du genre à l'urbanisme une dynamique d'acculturation de la production urbaine à une sous-culture féminine, puis je prends l'exemple d'un échange dans le cadre du groupe-projet strasbourgeois pour montrer la dimension microsociologique de cet apprentissage.

« Donc y'a déjà un, un problème de je sais pas comment dire ? D'acculturation. Voilà. C'est-à-dire que c'est quelque chose qui est nouveau pour eux. En plus souvent c'est... c'est pas des artistes hein c'est des, beaucoup des VRD²¹³ alors... déjà le végétal, l'aspect paysager c'est pas toujours simple alors, la prise en compte des genres sur l'espace public euh... » *Maître d'ouvrage, paysagiste, Strasbourg, entretien du 22/09/2020.*

²¹² Les savoirs non-stabilisés caractérisent les innovations en cours de transfert en urbanisme, d'après Nadia Arab (Arab, 2007). Or l'innovation est une valeur cardinale des métiers techniques et de la métropolisation, comme je l'ai démontré dans le chapitre précédent. Toutefois, dans le contexte de formation sur la perspective de genre, le caractère général et discursif du contenu renforce la réception de ces propositions en tant que discours idéologique, dans un environnement professionnel non-acquis au féminisme. En effet, je montrerai dans la partie suivante plusieurs mécanismes par lesquels la pertinence de la perspective de genre est remise en cause par les agent·es intervenant dans la production urbaine sur les trois terrains.

²¹³ VRD signifie « voirie et réseaux divers ».

Dans cette citation, un maître d'ouvrage strasbourgeois oppose d'une part genre et végétal aux agent·es de la VRD qui ne sont « pas des artistes » et qui ont besoin de s'acculturer à ces enjeux. L'implicite ici est un couple binaire entre artiste/technicien, sensibilité/imperméabilité, végétal/minéral. Les VRD renvoient à la ville minérale, complexe et technique, mathématique, face aux politiques organiques, qui incluent l'environnement et les politiques sociales ou culturelles. Ces deux sphères de la production de la ville pourraient correspondre à un couple binaire homme/femme. En effet, cette dichotomie repose également sur la division sexuée du travail (Bousquet *et al.*, 2017), entre d'une part des métiers de la VRD et de l'équipement largement masculins, et d'autres part les métiers féminisés des politiques sociales et culturelles²¹⁴.

On retrouve ici les rapprochements faits avec la typologie proposée par Pascal Tozzi pour caractériser le néo-hygiénisme des projets urbains (Tozzi, 2013) dans le chapitre précédent. Dans ce modèle, la préservation de l'environnement intègre la sphère féminine²¹⁵. On peut alors résumer dans un tableau à deux colonnes, un modèle de production de la ville masculin ou féminin.

Tableau 4. Archétypes de la ville moderne polluée masculine et de la ville moderne durable féminine

Genre	Masculin	Féminin
Service public	VRD, Equipement	Politiques sociales et culturelles
Référence scientifique	Technique	Arts et humanités
Matériau	Imperméable, minéral	Organique, végétal
Cognition	Raisonnement manichéen	Sensibilité nuancée
Ville	Ville moderne polluée	Ville moderne durable

²¹⁴ Par exemple, dans le rapport annuel 2019-2020 sur l'égalité femmes-hommes à Rennes, la difficulté à recruter des femmes à la Direction de la Voirie est soulignée (23 hommes pour 5 femmes). L'échelle de production des données masque aussi les disparités : si la mixité des recrutements à la Direction des Jardins et de la Biodiversité est mise en avant, la mixité relative des différents services de cette direction n'est pas précisée, alors même que le service administratif est très féminisé, là où les équipes de jardinier·es ne comportent qu'environ 12% de femmes en moyenne

²¹⁵ Dans le chapitre 4, j'envisageais l'idée selon laquelle l'objectif poursuivi par les entrepreneuses de politiques publiques était la conversion de leurs collègues à la morale féminine.

Dès lors, l'intégration d'une perspective de genre et l'ambition de construire une ville durable relèverait du passage du modèle masculin au modèle féminin. Il s'agirait en sorte d'une acculturation de la ville moderne à une sous-culture féminine²¹⁶, pour qu'elle puisse devenir durable. L'approche intégrée du genre dans la production de la ville peut alors s'apparenter à une pénétration de la sous-culture féminine dans les espaces masculins.

A l'échelle des individus, l'observation participante des réunions des groupes de travail, associée à l'analyse des entretiens avec les participant·es à l'enquête, donne à voir les marques d'un apprentissage, notamment chez les hommes, cadres A, de 40 à 60 ans. Pour illustrer les marques de l'apprentissage relevées au cours de l'observation participante, je présenterai l'exemple d'une réunion de préparation de marches exploratoires entre agent·es à Strasbourg et de l'atelier organisé dans le cadre de l'étude à Rennes, cité dans la section précédente.

Dans le premier cas, la régulation des échanges lors de la réunion donne à voir la manière dont les hommes qui y participent contrôlent leurs propos, notamment par la correction d'autrui. Ainsi, à Stéphane, un maître d'ouvrage qui se connecte en disant « bonjour à tous », c'est un autre homme, Nassir, directeur de territoire, de statut et d'âge similaire qui réplique « et à toutes » en riant, et en précisant que ce groupe n'était pas l'endroit idéal pour commettre une telle erreur. Stéphane marque son erreur et se corrige, avec humour, marquant ainsi la complicité dans l'échange. Plus tard au cours de la réunion, alors que l'échange porte sur les modalités d'organisation des marches exploratoires, un autre homme, Adel, correspondant local d'une direction de territoire (cadre B) commence son intervention en faisant remarquer que les hommes présents monopolisent la parole. L'échange se poursuit par l'intervention de deux femmes ne s'étant pas exprimées, dans la même bonne ambiance, et se termine par une blague des trois hommes. Ainsi le partage équitable de la parole et la représentativité des femmes au cours de la réunion a été pris en charge par les hommes présents, sans que cela ne génère de tension.

Dans le cas de l'atelier à Rennes, une dynamique semblable est observée. En particulier, le technicien référent de deux équipes de jardinier·es présent, Christophe, prend un rôle actif d'animation de l'échange. Il pose des questions à ses collègues, fait usage du vocabulaire de l'égalité femmes-hommes (stéréotypes, auto-censure, transgression...), parle relativement peu et surtout pour confirmer ce que disent ses collègues femmes ou la chercheuse. En l'occurrence,

²¹⁶ Pour Erving Goffman, il existe une sous-culture féminine qui se construit en raison du rythme « ensemble-séparés » de la vie sociale, en fonction du sexe (Goffman, 2002).

cet atelier a été le seul au cours duquel un désaccord manifeste a dû être régulé par les participant·es. En effet, le maître d'œuvre présent, Frédéric, a une vision particulièrement traditionnaliste des rôles des femmes et des hommes, marqué par une foi catholique non dissimulée lors des entretiens (il mentionne par exemple un pèlerinage sur « Le rôle de l'homme dans la société » auquel il a participé). Certaines de ses interventions produisent de la gêne chez ses collègues. A plusieurs reprises, Christophe intervient pour réguler cette gêne : d'abord en changeant de sujet par la blague, puis en posant des questions pour interroger son point de vue sur la situation exposée. L'attitude de Christophe est similaire à celle de Stéphane et Nassir à Strasbourg, car il cherche à créer de la complicité dans l'échange et que sa présentation de soi tend à obtenir l'approbation des femmes présentes. Il est utile de noter que les trois femmes présentes disposent d'un capital culturel et économique supérieur au sien (diplômées d'un Bac+5 minimum, cadres et professions intellectuelles).

L'attitude de ces hommes traduit la reconnaissance de la valeur et de la légitimité des réflexions sur le genre portées par leurs collègues féminines, ainsi que leur adoption d'une position de profane face à cet espace de réflexion. En cela, l'adhésion aux normes discursives, cognitives et de comportement véhiculées par la transversalisation de la perspective de genre pourrait être considérée comme la manifestation d'une « bonne volonté culturelle » (Bourdieu, 1979), de la part de ces hommes qui intègrent avec intérêt les groupes de travail sur l'égalité de genre en ville. Ils expriment les limites de leur compréhension du concept de genre et parlent avec révérence des entrepreneuses de la politique publique, reconnues comme propriétaires de l'expertise sur ce sujet. Dans les deux exemples, les hommes apportent la preuve de leurs efforts de se raccrocher à la culture de l'égalité légitime²¹⁷. En effet, ce sont des hommes dans un parcours social ascendant, qui ont intégré la fonction publique territoriale à un niveau d'exécution ou de technicien et qui sont moins diplômés que les femmes avec lesquelles ils interagissent dans le cadre de ces groupes de travail, lesquelles sont généralement plus jeunes et ont obtenu un poste de cadre dès leur entrée dans la collectivité (sur concours ou sur contrat)²¹⁸.

²¹⁷ L'exemple strasbourgeois présenté ci-avant témoigne de la dialectique entre leurs pratiques d'inclination (usage langagier du masculin comme genre neutre, monopolisation du temps de parole) et leurs pratiques de volonté (corrections).

²¹⁸ On retrouve alors les conclusions de Laure Bereni et Alban Jacquemart sur la production d'une masculinité moderne aux effets de distinction chez les hauts fonctionnaires (Bereni et Jacquemart, 2018).

Ainsi, au fil des étapes de l'étude, j'ai repéré des marques d'apprentissage dans les échanges entre les participant·es à l'enquête qui ont été enrôlé·es par les entrepreneuses de politiques publiques²¹⁹. Or ces apprentissages concernent également des compétences liées aux différents métiers mis en présence. En effet, le groupe projet réunit des agent·es issus des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement d'une part et des métiers du développement social d'autre part. Pour élaborer des instruments et réaliser des actions, ces agent·es discutent et explicitent les principes et modes d'action qui gouvernent leurs pratiques professionnelles mutuelles, et participent ainsi à un apprentissage mutuel entre ces deux catégories des métiers de la production de la ville²²⁰. On peut alors voir dans le cas strasbourgeois du groupe-projet Genre et ville la formalisation administrative d'un groupe « d'acteurs programmatiques », qui porte une volonté de changement dans la production urbaine au sein de l'Eurométropole de Strasbourg (Hassenteufel et Genieys, 2021).

En ce sens, l'élaboration d'instruments et l'instrument, lui-même, du groupe-projet, est un espace de formation informel, par la socialisation des agent·es au féminisme mais aussi à des compétences relevant de métiers différents. De cette manière, l'intégration de la perspective de genre dans la production d'espaces publics végétalisés produit des trajectoires d'apprentissages, en particulier pour les *nouveaux alliés*.

C. ENDOSSER LE RÔLE D'ALLIÉ : L'ENGAGEMENT FÉMINISTE ORDINAIRE AU TRAVAIL

Dans cette sous-section, à partir des développements précédents sur les marques de l'apprentissage, je souhaite proposer une généralisation de la carrière des *nouveaux alliés*. Le concept de carrière permet d'analyser les trajectoires d'individus, dans une perspective

²¹⁹ Dans cette sous-section, j'ai insisté sur le cas d'hommes, néanmoins des marques d'apprentissage peuvent également être notées concernant les femmes qui participent à ces initiatives. Par exemple, le discours de la prise de conscience formulé par Marie, montre une évolution de sa part, que l'on peut expliquer par sa participation au programme de réaménagement de cours d'écoles ainsi qu'à l'étude menée. A Strasbourg, plusieurs trajectoires de femmes, initialement peu à l'aise sur la thématique de l'égalité de genre, montrent une prise d'initiatives, des propositions d'actions et d'instruments, que je détaillerai dans la section suivante de ce chapitre.

²²⁰ Or ces deux aspects de la production de la ville peuvent être rapprochés des concepts proposés par Henri Lefebvre : les premiers seraient des métiers de l'espace vécu et les seconds des métiers de l'espace conçu (Lefebvre, 2000). En effet, les métiers du développement social y sont organisés à l'échelle du quartier dans les directions de territoire et visent l'articulation des temps et des espaces de la vie quotidienne, dans un travail partenarial avec les habitant·es, les associations et les différents services publics du quotidien, là où les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement sont centralisés et interviennent dans la conception des projets urbains. Les débats qui portent sur les modes de perception d'un espace, sur la définition de la nuit par exemple, donnent à voir un déplacement de la primauté de l'espace conçu vers l'espace vécu, au sein de cette structure. J'aurai l'occasion de revenir en détail sur les rapports entre espace conçu et espace vécu dans la quatrième partie de cette thèse.

interactionniste²²¹. Le terme de *nouvel allié* est masculin ici, car le profil de l'agent qui endosse le rôle d'allié²²² est constitué à partir de treize participants à l'enquête qui ont en commun d'avoir un poste de maître d'ouvrage, maître d'œuvre, technicien ou jardinier dans l'une des trois villes étudiées et d'avoir montré un enthousiasme particulier pour la perspective de genre dans la production de la ville. Les cas de Nassir et Adel ont également été mobilisés pour l'élaboration de cette proposition, bien qu'ils travaillent en direction de territoire.

Quatre étapes de la carrière de l'enrôlé peuvent être dégagées : 1) la surprise au premier contact, 2) la prise de conscience, 3) l'acceptation du rôle et 4) le militantisme d'allié.

1) Surprise au premier contact

Le premier contact avec la thématique de l'égalité de genre dans l'espace public est généralement l'occasion d'une surprise pour l'enrôlé. Au départ, l'agent ne visualise pas la pertinence de mener une politique en la matière. Il n'a pas conscience des rapports sociaux de genre qui s'expriment dans l'espace public. Ce premier contact se fait dans le cadre d'une formation ou d'un échange informel avec une entrepreneuse de politique publique. En racontant cette interaction, l'agent peut décrire sa réaction de surprise²²³. Pour certains de ces agents, le premier contact a eu lieu lors de l'enquête. Les entretiens et les notes d'observation participante portent donc les traces de leur réaction. La surprise ou l'incompréhension est souvent exprimée très clairement, soit immédiatement, soit lors d'une entrevue ultérieure au cours de laquelle l'agent exprime son appréhension lors de notre première rencontre.

Lors de ce premier contact, l'enrôlement n'est donc pas garanti. La surprise pourrait conduire à un rejet. Néanmoins, l'agent exprime la volonté de comprendre. D'autres agents marquent la surprise mais expriment ensuite le rejet, ou bien camouflent leur désintérêt pour

²²¹ Ce concept naît des travaux d'Everett Hughes en sociologie des professions, pour étudier les transformations subjectives connues par un individu au fil des étapes de sa carrière professionnelle (Hughes, 1958). Il est généralisé par Anselm Strauss pour étudier les « changements institutionnalisés » dans la biographie d'un individu (Strauss, 1992). Howard Becker a également mobilisé ce concept pour analyser les trajectoires déviantes et comprendre « comment on devient fumeur de marijuana », introduisant également la logique de seuils et d'étapes dans la trajectoire des entrepreneurs de morale (Becker, 2002).

²²² La notion d'endossement d'un rôle a été forgée à partir d'approches interactionnistes en sociologie de l'engagement, inspirées par les travaux d'Erving Goffman sur les usages du covoiturage et du concept de carrière, pour distinguer les étapes dans la biographie des militant·es (Sawicki et Siméant, 2009). S'agissant de la perspective de genre dans la production urbaine, les parcours des nouveaux membres des groupes de travail s'apparentent à un engagement féministe ordinaire au travail, car il s'agit d'une forme d'engagement pour une cause, qui ne passe pas par la contestation mais la participation à un collectif légitimé par la hiérarchie (cf. développements précédents sur la bonne volonté culturelle).

²²³ Par exemple : « J'ai dû la regarder avec des gros yeux hein, j'me suis dit mais de quoi elle me parle ? » (Maître d'ouvrage, Strasbourg, entretien du 22/09/2020).

cet enjeu en le relativisant. L'enrôlement peut débiter à la condition que l'agent s'investisse. L'absence de surprise ou d'incompréhension indiquerait soit un désintérêt manifeste, soit un engagement préalable (à minimum cognitif) pour cette question. Dans le premier cas, l'agent ne peut pas être enrôlé²²⁴. Dans le second cas, il ne s'agit pas à proprement parler d'un enrôlement, mais plutôt de l'identification d'un allié, dans le cas où l'agent dispose de connaissances et souhaite d'emblée se mobiliser sur ce sujet²²⁵.

2) Prise de conscience

La deuxième étape de la carrière de l'enrôlé est la prise de conscience, qui constitue le point de bascule vers l'engagement. Ce terme apparaît dans de nombreux entretiens, j'en ai déjà fait état dans les sous-sections précédentes. L'agent prend conscience qu'il existe un problème d'inégalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public qu'il s'agit d'interroger spécifiquement. Il reconnaît la pertinence de la perspective de genre.

Au vu des profils identifiés de nouveaux alliés, certaines dispositions pré-existantes contribuent à la prise de conscience de l'enrôlé. En particulier, plusieurs agents ont mentionné avoir une ou des filles adolescentes ou jeunes adultes elles-mêmes engagées en faveur des droits des femmes. La proximité de militantes féministes peut contribuer à la transformation de la surprise en un engagement en faveur du développement d'une perspective de genre dans leur pratique professionnelle²²⁶. En l'occurrence, la socialisation professionnelle au sein de la collectivité, lorsqu'il existe un groupe de travail sur le genre de la ville, un réseau d'agent·es engagé·es en faveur de l'égalité du genre, peut également construire de telles dispositions.

Ainsi, dans le cas d'agents qui ont une réaction de rejet suite à la surprise exprimée au premier contact, l'étape de la prise de conscience peut intervenir ultérieurement, en raisons d'interactions nouvelles avec des collègues investi·es dans de telles instances.

²²⁴ Au cours de l'observation participante au sein des équipes de jardinier·es, ce cas s'est régulièrement présenté : les jardiniers en question m'ont perçue comme une collègue de passage, peu importe la raison de ma présence. Une directrice a également montré un désintérêt flagrant pour mes questions, indiquant attendre les résultats sans marque d'enthousiasme et mentionnant *le nouvel allié* membre de son service, auquel elle a délégué la prise en charge de cet enjeu.

²²⁵ C'est le cas de femmes qui indiquent avoir participé à une formation en précisant qu'elles sont « pour les convaincu·es », ou bien qui revendiquent leur féminisme, ainsi que certains profils d'hommes parmi les participants à l'enquête les plus jeunes, exerçant des métiers du développement social, travaillant en tant que collaborateur politique ou bien dans le cas d'un jeune urbaniste ayant suivi une formation en géographie critique.

²²⁶ Des travaux portant sur l'engagement (pro-)féministe des hommes ont éclairé les dynamiques de « l'adhésion intellectuelle au féminisme », à partir de la rencontre de féministes dans le réseau de sociabilité de ces hommes, notamment dans le cas du militantisme dans des groupes d'hommes (Jacquemart, 2006, p. 81).

3) Acceptation du rôle d'allié

Une fois la prise de conscience réalisée, vient l'étape d'acceptation du nouveau rôle. L'agent s'investit alors activement au sein de l'institution et des espaces d'élaboration de la politique émergente. Il témoigne de sa prise de conscience et de sa volonté d'agir en faveur d'une production urbaine égalitaire.

Lorsqu'un groupe de travail structuré existe, cela se traduit par des propositions d'action, par l'investissement personnel par la prise de parole lors des réunions et surtout le fait de prendre en charge certaines actions et certains dossiers. Lors des initiatives organisées par la collectivité l'agent participe avec enthousiasme. Dans le cas rennais, l'attitude d'un maître d'ouvrage à la direction des jardins et de la biodiversité de Rennes, lors de l'atelier organisé par l'INET, en constitue un bon exemple. Il lève volontiers la main pour répondre aux questions de l'animatrice en plénière, réagit positivement à ses erreurs, engage la conversation avec ses voisin·es de table, se prête au jeu des exercices en petit groupe et pose des questions, propose des pistes. Alors qu'en entretien il affirmait que son service prenait en compte le genre « sans le prendre en compte », il avait reconnu lors d'une rencontre ultérieure y avoir davantage réfléchi et avoir compris l'importance de prendre en charge spécifiquement la question du genre de la ville. En conséquence il s'est alors investi dans l'élaboration du groupe de travail et du cahier de préconisations.

Pourtant, dans son cas, il avait cité une prise de conscience des services antérieure, en lien avec la direction des sports. La schématisation de sa trajectoire individuelle par la carrière du nouvel allié ne remet pas en question la possibilité de plusieurs petites prises de conscience. Au fil de diverses interactions avec des initié·es du genre (en l'occurrence, deux sociologues et les stagiaires de l'INET), il a passé un seuil déclenchant son engagement.

Cette phase est alors une phase d'apprentissage substantiel et processuel, par l'apprentissage d'un vocabulaire et de codes. Les épisodes de régulation décrits ci-avant montrent l'apprentissage ainsi réalisé. En effet, les nouveaux alliés acceptent leur position de profane au sein des collectifs de travail portant sur le genre de la ville.

4) Militantisme d'allié

La dernière étape de la carrière du nouvel allié dépend de l'acceptation de ce rôle secondaire au sein des groupes de travail²²⁷. Leur rôle n'est pas central, il est davantage celui d'un facilitateur, notamment auprès des autres hommes. En effet, leur engagement en faveur de la prise en compte de l'égalité de genre dans la production de la ville est moins clivant : au vu de leur âge, de leur sexe, de leur installation au sein de la collectivité, il est difficile de leur opposer une suspicion de radicalité féministe. Ils contribuent donc à la légitimation de la politique émergente et à sa diffusion vers des cercles d'enrôlement moins accessibles aux entrepreneuses de politiques publiques.

Dans ce contexte, il faut également noter que le nouvel allié ne remet pas en cause sa masculinité et l'assume, même dans des espaces où les interactions entre hommes sont régulées. Le registre humoristique permet d'activer la complicité au sein du groupe dans ces réunions mixtes et montre que les enrôlés sont à l'aise avec leur position d'homme. Des taquineries jouent avec les rôles traditionnellement assignés aux hommes et aux femmes. Lors d'une réunion de préparation des marches exploratoires à Strasbourg, les hommes rient par exemple de la suspicion de pédophilie sur les hommes à proximité d'écoles, du talent domestique des femmes ou du caractère protecteur des hommes²²⁸. Cela montre qu'il n'est pas attendu d'eux qu'ils changent radicalement d'attitude et qu'ils suppriment toute référence aux stéréotypes de genre, mais qu'ils acceptent leur rôle au sein du collectif²²⁹.

*

²²⁷ C'est à ce titre que l'on peut distinguer une bonne volonté culturelle chez les nouveaux alliés : ils font leurs preuves auprès des individus légitimes au sein de ces espaces à savoir leurs collègues femmes. Les marques de l'apprentissage qui transparaissent dans les interactions de régulation en cours de réunion, évoquées dans la sous-section précédente, sont autant de signaux de la bonne compréhension de leur rôle et des codes à respecter dans ces espaces. Subtilement, en corrigeant leurs collègues – même quand ceux-ci ne se rendent pas compte que leurs propos subissent la désapprobation des autres participant·es à la réunion – ils indiquent leur position dans le camp des femmes.

²²⁸ Ainsi lors d'une autre réunion de préparation des marches exploratoires à Strasbourg, Stéphane et Adel se démarquent par des blagues sur des sujets sensibles du point de vue des rapports sociaux de genre. Au sujet du créneau des marches, Stéphane précise « il faut pas dire j'ai fait la sortie d'école, sinon on va en prison ! ». Concernant le choix des groupes, Adel dit vouloir être dans un groupe qui cuisine bien et critique la cuisine d'une jeune collègue, puis, demandant s'il est pertinent de constituer des groupes en fonction de la connaissance des lieux, il précise qu'avec un jeune collègue qui travaille sur le territoire en question, il se sentirait « forcément plus en sécurité ». En particulier, dans ces interactions, les deux hommes qui s'expriment sont les agents les plus âgés et expérimentés : le caractère horizontal de l'organisation et l'absence de supérieur hiérarchique net dans cette réunion permet la légèreté de leurs échanges.

²²⁹ Interrogée sur ces blagues, la jeune femme visée par la remarque sur la cuisine, diplômée d'un master en études de genre, affirme que si des blagues à la limite d'être sexistes sont légion, elles sont à destination de tout le monde et que ça n'entache pas la capacité de ces hommes de tenir leur place, à savoir de « se poser en observateur ».

Mobiliser le concept de carrière pour décrire les étapes de l'enrôlement au sein des espaces de la prise en compte du genre permet de montrer les apprentissages formels et informels à l'échelle des individus, à partir d'un profil observé dans les trois collectivités. Cette proposition ouvre des perspectives de recherche pour mieux comprendre les caractéristiques sociales de ces hommes ou saisir les déterminants de la sortie de la carrière de l'enrôlé par exemple, ou encore préciser les interactions entre les différentes figures d'agent-es (entrepreneuses de politiques publiques, militant-es/initié-es, nouveaux alliés...) à différentes étapes de la mise en œuvre d'une politique publique de prise en compte du genre dans la production de la ville. Cela dit, l'approche en terme de carrière ne doit pas donner lieu à une lecture linéaire des formes d'enagements. En effet, à chaque étape, la progression de la trajectoire peut être rompue, notamment en raison des luttes définitionnelles en matière d'égalité de genre, qui demeure un objet politique et potentiellement conflictuel²³⁰.

L'approche dynamique ouverte par la référence à la carrière encourage à aborder de la même manière, non plus des trajectoires individuelles, mais les trajectoires des instruments construits sur les trois terrains étudiés, pour mettre en œuvre une production égalitaire des espaces publics urbains.

II. TRAJECTOIRES D'INSTRUMENTS EN ACCORDÉON

Cette section étudie les conditions d'émergence des instruments de l'opérationnalisation d'une politique de prise en compte de l'égalité de genre dans la production de la ville, sur les trois terrains de la thèse. Si la période étudiée est courte (2018-2022, avec une période d'accès au terrain de trois ans maximum à Rennes), de nombreuses pistes ont été explorées dans les trois collectivités. Je propose d'en construire une typologie puis de questionner la dimension temporelle de la constitution d'un instrument d'action publique. En effet, la lecture diachronique des instruments met en évidence les difficultés posées par l'opérationnalisation d'une perspective de genre dans les trois terrains.

²³⁰ Certains cas particuliers interrogent également, comme le cas de Frédéric qui, à l'issue de l'atelier, avait fait montre de bonne volonté par un courriel dans lequel il présentait ses remerciements et son intérêt pour la participation à de nouvelles réunions de ce type. Pour autant, son adhésion à l'objectif d'égalité de genre étant formulée sur la base d'une définition essentialiste des catégories « femme » et « homme », il faut s'interroger sur la possibilité d'un enrôlement par étapes d'apprentissage successives.

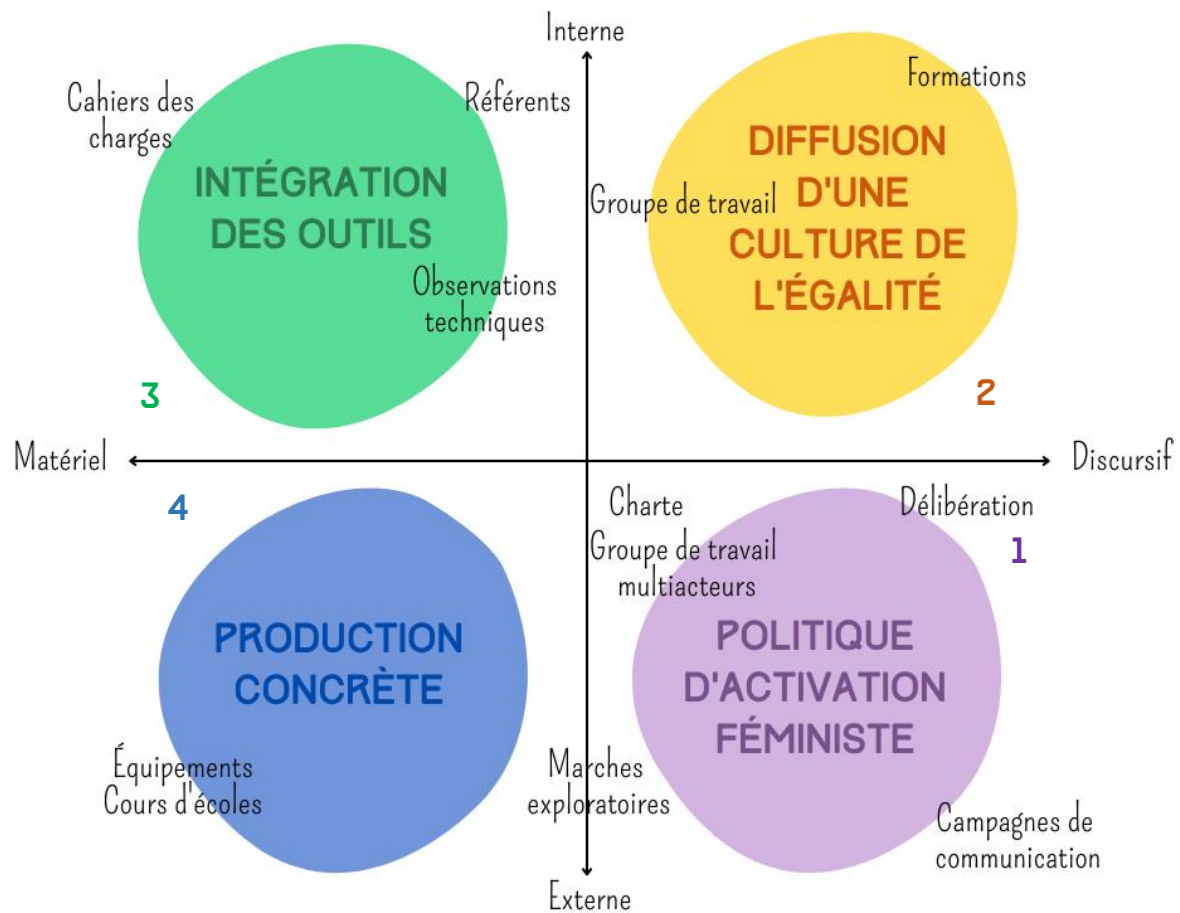
A. QUATRE TYPES D'OUTILS AU SERVICE DE L'INTÉGRATION D'UNE PERSPECTIVE DE GENRE DANS LA PRODUCTION URBAINE

Les résultats issus des trois terrains de l'enquête montrent une grande diversité d'outils et d'instruments mobilisés pour mettre en œuvre une perspective de genre. Dans la première section, j'ai présenté un outil d'apprentissage : les formations, ainsi qu'un outil de gouvernance : les groupes de travail. J'ai montré que ces outils visaient la diffusion d'une culture de l'égalité au sein de la collectivité. Or, d'autres instruments ont pour but la diffusion d'une culture de l'égalité, mais auprès du grand public, tels que les manifestations autour du 8 mars ou du 25 novembre qui abordent la question de la place des femmes en ville (colloque contre les violences sexistes et sexuelles à Strasbourg, programmation d'un cycle de conférences et d'événements au mois de mars à Rennes, Forum « Le genre en questions » au Mans...). La différence entre ces deux types d'instruments tient donc à leurs destinataires : pour les premiers, il s'agit des agent·es de la collectivité et pour les seconds, il s'agit du grand public. On peut donc proposer une première catégorisation en fonction d'un axe relatif aux destinataires de la politique publique.

A partir de cet axe, on peut placer également des outils tels que les cahiers des charges, qui font circuler des recommandations dans les services de la collectivité (destinataires internes) ou la réalisation d'aménagements tels que la végétalisation des cours d'écoles, qui s'adressent aux enfants (destinataires externes). Toutefois ces instruments se distinguent des formations internes ou grand public, car elles relèvent de l'opérationnalisation technique d'un urbanisme prenant en compte le genre. On peut donc proposer un autre axe selon que les instruments construits ont une portée matérielle ou discursive. On obtient alors le graphique ci-après.

Les axes retenus permettent de classer les outils, en abscisse, en fonction de leur portée matérielle ou discursive, et en ordonnées, en fonction de leur sphère interne ou externe à l'institution. Il en résulte quatre catégories d'instruments : les instruments de « politiques d'activation féministe », de « diffusion d'une culture de l'égalité », « d'intégration des outils » et de « production concrète ».

Figure 10. Représentation graphique des instruments identifiés selon leur portée et leur méthode



- 1) Les instruments d'une « politique d'activation féministe » ont pour objectif de mobiliser la population, les usager·es et en particulier un écosystème féministe local. Ils reposent beaucoup sur la communication et l'événementiel, mais la structuration d'espaces de débat, de co-construction avec des partenaires associatifs ou autres (Comité consultatif égalité femmes-hommes à Rennes ou Collectif ToutSEXplique 72 au Mans). Ils constituent le cœur de l'activité des Missions Egalité. La question de la production de l'espace public, de la végétalisation de la ville peut faire l'objet de réunions ou de campagnes, de délibérations en conseil municipal thématiques. Ces instruments participent de la mise à l'agenda du problème public et de sa mise en débat²³¹.

²³¹ L'expression « activation féministe » s'inspire de la formulation employée par le Collectiu Punt 6 à Barcelone, pour désigner l'empowerment, en tant que l'activation des droits des femmes et des groupes minorisés en raison du genre. Ce collectif travaille sur l'intégration du genre dans l'urbanisme à Barcelone (Ortiz Escalante et Gutiérrez Valdivia, 2015).

- 2) Les instruments de « diffusion d'une culture de l'égalité » sont des outils de formation et de sensibilisation en interne de la collectivité. C'est la première étape nécessaire au développement d'une perspective de genre dans la production de la ville, selon les entrepreneuses de cette politique publique. Ils visent le même objectif que la politique d'activation féministe, mais en interne de la collectivité, en visant l'appropriation de cet enjeu par les agent·es et leur mise en réseau.
- 3) Les instruments de la catégorie « intégration des outils » correspondent à l'adoption des lunettes de genre dans la caisse à outils. Il s'agit de la déclinaison des méthodes développées par les expert·es du genre et de la ville et par les réseaux féministes, dans la production de la ville. Ces outils ont une portée matérielle car ils visent la concrétisation, l'objectivation d'une perspective de genre en aménagement. Ils demeurent internes car ce sont des outils de l'intégration du genre aux pratiques professionnelles ordinaires.
- 4) Les instruments de « production concrète » sont les équipements effectivement produits, tels que les projets de réaménagement de cours d'école prenant en compte la mixité filles-garçons. Ce sont des exemples, des expérimentations : en tant que tels, ils sont matériels et externes, car leurs destinataires directs sont les usager·es de la ville.

On pourrait considérer ces quatre catégories comme quatre étapes successives. En effet, dans les trois cas étudiés, la structuration d'une telle politique débute systématiquement par la création d'outils relevant des catégories 1) « Politiques d'activation féministe » et 2) « Diffusion d'une culture de l'égalité », notamment avec des formations et des conférences. Néanmoins, le développement d'instruments dans les catégories 3) « Intégration des outils » et 4) « Production concrète » peuvent ensuite nourrir de nouveaux dispositifs relevant des types 1) et 2). Par exemple, organiser une session d'observations techniques (type 3) peut ensuite susciter l'organisation d'une marche exploratoire avec les habitantes du quartier (type 1). De même, un·e maître·sse d'œuvre qui réalise le réaménagement d'une cour d'école (type 4) peut ensuite former ses collègues aux objectifs de mixité de genre dans les espaces de loisirs pour enfants. Le passage du type 3) à 4) n'est pas pour autant systématique : en effet, la place accordée à l'expérimentation conduit à privilégier le cheminement inverse. Si dans les trois terrains la rédaction d'un cahier de préconisations est une étape de la structuration des groupes

de travail, la réalisation d'un projet inspire généralement la modification de ce cahier ou la rédaction d'un cahier des charges²³².

Ainsi, ce schéma permet d'analyser les grandes catégories d'instruments produits dans une politique d'intégration du genre dans l'urbanisme en détaillant leurs caractéristiques et en observant les articulations entre ces catégories. A partir de ce graphique, on peut alors suivre la trajectoire d'un ou plusieurs instruments, pour intégrer la dimension temporelle des mécanismes d'élaboration de la politique publique.

B. APPROCHE DIACHRONIQUE DE LA TRAJECTOIRE DES INSTRUMENTS

A partir de cette proposition de typologie, il est utile de s'intéresser aux processus qui conduisent à passer d'une catégorie d'instruments à l'autre et de forger de nouveaux outils. En effet, l'instrumentation se produit à l'interface entre des opportunités au sein de la collectivité et des inspirations extérieures (circulation des bonnes pratiques et des modèles, expertise). Si la catégorie de production concrète constitue généralement la finalité de l'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine, l'exemple de la végétalisation des cours d'écoles montre le rôle des opportunités dans l'inscription à l'ordre du jour des thématiques et des instruments.

Le potentiel heuristique de l'étude des trajectoires des instruments²³³ réside donc dans la mise en lumière des enchaînements, de la généalogie des idées et des propositions. Ainsi j'ai analysé la trajectoire d'une diversité d'instruments, à partir du matériau issu de l'observation et des récits rapportés dans les entretiens, ainsi que de l'analyse documentaire antérieure et contemporaine du déroulement de l'étude.

Afin d'illustrer cette démarche, je présenterai ci-après l'exemple des marches exploratoires à Strasbourg, de 2018 à 2022 (Figure 3). En effet, ce cas illustre bien la dynamique

²³² Par exemple à Strasbourg, c'est suite à l'organisation de nombreuses marches exploratoires entre agent-es que l'idée d'un cahier des charges émerge. A Rennes, c'est après plusieurs réaménagements de cours d'école également, dans un objectif de généralisation d'une démarche, avec un cadre appropriable dans le cas de réalisations par une maîtrise d'œuvre privée notamment. Au-delà de mes terrains, c'est aussi la méthode adoptée par la Ville de Paris qui produit des guides et des formations à partir d'évaluations de projets réalisés, depuis 2019 (cf. <https://www.paris.fr/pages/un-nouveau-guide-pour-mieux-integrer-le-genre-dans-l-espace-public-17624>)

²³³ Le concept de la trajectoire de réforme, telle que développé par Philippe Bezès et Bruno Palier pour analyser les transformations institutionnelles (Bezès et Palier, 2018), permet d'envisager l'émergence et les transformations d'une réforme en fonction du temps, de la conjoncture et des interactions. S'inscrivant dans le courant du néo-institutionnalisme historique, selon lequel l'élaboration des politiques publiques dépend de décisions antérieures (path dependency) forgeant des contraintes institutionnelles, les auteurs proposent le concept de trajectoire de réforme qui est une chaîne de séquences successives de réformes, dont il s'agit d'analyser les bornes temporelles, la causalité et l'effet transformateur, dans le cadre d'un espace institutionnel contraignant (ibid).

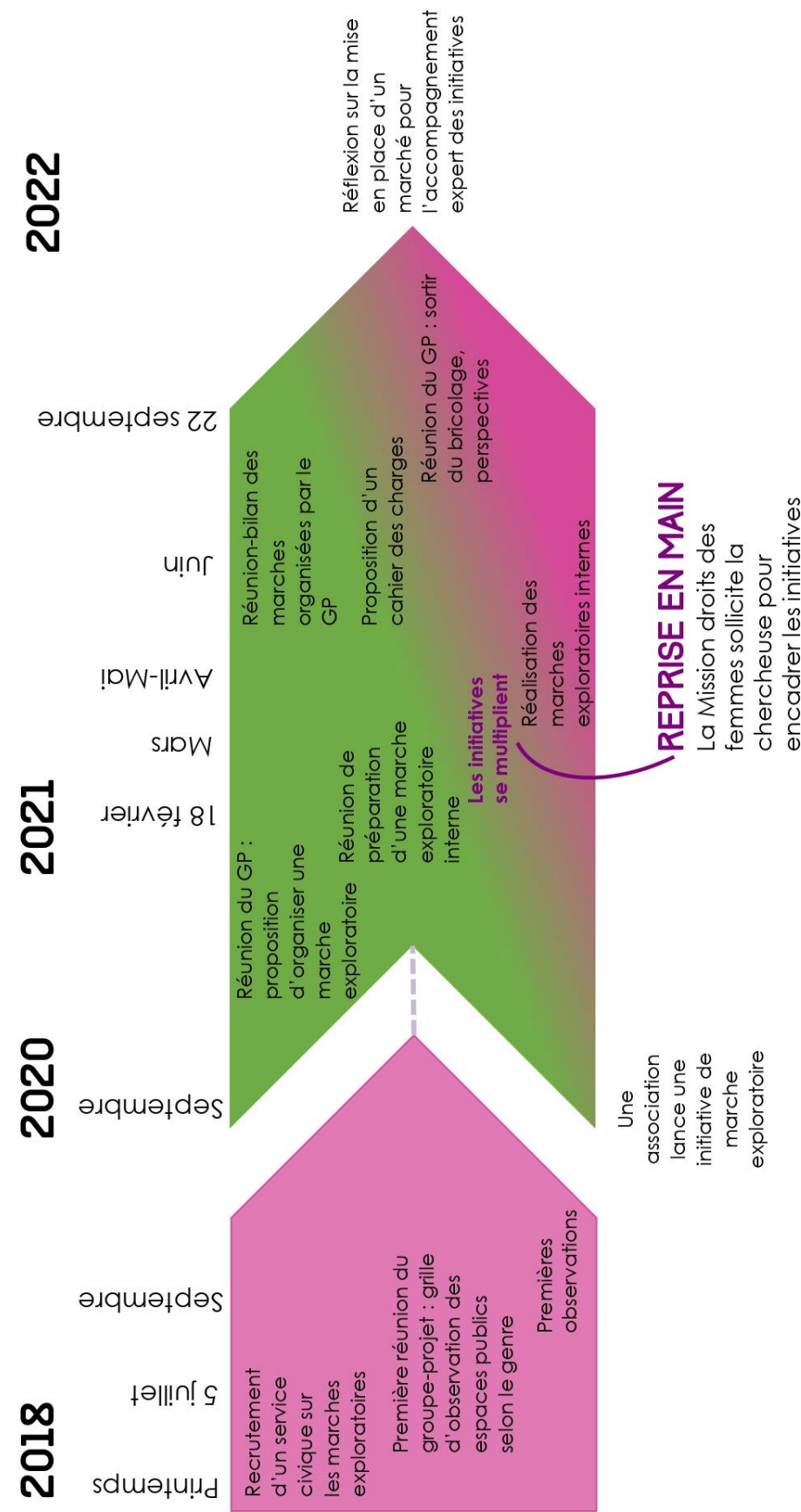
de structuration d'une politique publique émergente, les interactions et enjeux du partage des compétences et de la conduite de cette politique ainsi que les échelles temporelles de cette mise en œuvre.

La figure ci-après représente la trajectoire de l'instrument « Marches exploratoires » dans l'élaboration d'une politique de *gender mainstreaming* de la production de la ville à Strasbourg. Cet outil est mobilisé par la Ville avant le lancement d'une politique spécifique Genre et Ville. Il apparaît comme consubstantiel de toute démarche d'intégration d'une perspective de genre en urbanisme dans tous les terrains pris en exemple. Or à Strasbourg, cet outil est mis en veille à l'automne 2018, jusqu'à l'automne 2020. Cela s'explique d'une part pour des raisons conjoncturelles (congé maternité de l'animatrice du groupe-projet puis conditions sanitaires) et d'autre part par la priorisation d'autres projets (rédaction d'un cahier de préconisations et la structuration d'une offre de formation et de sensibilisation).

A l'automne 2020, un élément conjoncturel déclenche la proposition d'organiser des marches exploratoires, quand une association féministe prend l'initiative de faire de telles marches, en lien avec une policière municipale. Lors de la réunion de septembre du groupe-projet, une agente en charge depuis peu de l'évaluation des projets d'aménagements paysagers au sein de la Direction des Mobilités, des Espaces publics et de Nature dit son intérêt pour le projet et prend en charge l'organisation d'une réunion ultérieure. Elle réalise un travail préparatoire pour l'élaboration d'une grille d'observation, à partir de ressources internes et externes. Sur le graphique, la frise est alors majoritairement verte pour représenter cette prise en charge de l'instrumentation par les agent·es en charge de la nature urbaine.

Au printemps 2021, de nombreuses marches sont organisées entre agent·es, dans le cadre de cette démarche issue du groupe-projet, mais également à l'échelle des quartiers, à l'initiative des directions de territoire. La chargée de mission Egalité droits des femmes entreprend donc de reprendre la main sur l'instrumentation de la politique publique, dont elle perçoit qu'elle lui échappe. Elle me propose, en tant que chercheuse et prestataire, d'accompagner l'ensemble de ces initiatives. Il s'agit pour elle de garantir la dimension genre dans ces marches exploratoires mises en œuvre par des *profanes*.

Figure 11. L'instrument des marches exploratoires et sa trajectoire dans le cas strasbourgeois



Si elle voit dans la multiplication des initiatives une « prise de conscience » positive, elle craint le dévoiement de la démarche, notamment qu'elle découle sur des documents techniques uniquement et non l'implication d'habitantes dans ces dispositifs²³⁴.

Ainsi l'étude de la trajectoire du recours à cet instrument rend compte des seuils et déclencheurs de la transformation des pratiques professionnelles et des interactions entre acteurs et actrices pour la maîtrise de l'instrument. L'analyse à partir des instruments montre bien les modifications potentielles de la portée et des effets d'une politique publique (politisation par l'implication habitante / normalisation par le cahier des charges) telles qu'attendues par les acteurs et actrices. Parmi ces effets, l'évolution de la position sociale au sein de l'institution apparaît clairement, en l'occurrence, celle de la chargée de Mission Egalité, qui cherche à se maintenir comme « propriétaire du problème public » (Gusfield, 2009), en mobilisant des ressources expertes extérieures²³⁵.

Des dynamiques similaires sont observables dans le cas de l'élaboration d'une politique de réduction de l'éclairage public dans les parcs et squares strasbourgeois. Après que les directions de territoire ont préconisé une analyse sensible du genre, dans leur avis sur les projets de réduction de l'éclairage fin mai 2020, le département Eclairage public sollicite directement le groupe-projet pour organiser une réunion à ce sujet en janvier 2021. Le début d'année 2021 constitue un *moment* d'intégration de la perspective de genre dans une politique en cours de construction : la trame nocturne. Alors que cet enjeu prend de l'importance, le groupe-projet l'investit et ouvre le débat sur le sentiment d'insécurité la nuit avec le directeur général adjoint, les services de police municipale et nationale, le département Eclairage public et l'élue en charge du plan piéton.

Ainsi, l'organisation territorialisée de la production urbaine strasbourgeoise et la structuration à l'échelle des directions de territoire du groupe-projet permet d'insérer la question du genre dans un tel projet. Le recours à l'expertise est un argument dans le débat en cours, puisque mon avis est sollicité et diffusé au cours d'un échange de courriels. L'élaboration de la politique de réduction de l'éclairage public devient un espace de légitimation et d'affirmation de la pertinence du groupe-projet et de la perspective de genre qu'il porte. Il est aussi un lieu de débat et de luttes définitionnelles entre deux visions : [éclairer pour sécuriser l'usage des

²³⁴ Pour Lieber, 2008, p. 177 : marche exploratoire devient synonyme de « diagnostic local » dans une démarche de réaménagement urbain -> « changement d'orientation » d'un outil qui était « centré sur les violences faites aux femmes »

²³⁵ Paradoxe de la ressource extérieure pour cadrer les ressources internes, confiance et légitimité sur le genre

parcs] ou [supprimer l'usage par la fin de l'éclairage ou la fermeture en raison de l'insécurité]. Ce *moment* se referme rapidement dès février 2021. Pourtant, le projet suit son cours, mais le problème de l'éclairage nocturne est en quelque sorte retourné à ses « propriétaires²³⁶ ».

La mise en œuvre des politiques publiques est un lieu de redéfinition des politiques publiques, au-delà de la mise à l'agenda par anticipation des pouvoirs publics (Garraud, 1990). Le suivi des trajectoires donne à voir l'élaboration et les transformations d'un instrument propre à la politique publique – en l'espèce, la méthode de la marche exploratoire – mais plus généralement les enjeux et les stratégies de l'intégration d'une perspective de genre dans la production des espaces publics végétalisés. Dans le cas de la réduction de l'éclairage nocturne, on peut identifier un *moment* de mise en débat qui a contribué à la légitimation du groupe-projet Genre et ville. Néanmoins, dans le cadre de cette enquête, il est difficile de savoir la portée concrète de la perspective de genre dans le projet final de trame nocturne, sachant que son élaboration est toujours en cours²³⁷.

De façon plus générale, l'étude de la mise en œuvre d'une perspective de genre dans la production de la ville met en lumière un certain nombre de difficultés dans l'objectivation de cette politique, c'est-à-dire de lui donner une réalité extérieure concrète.

C. LE GENRE AU CONCRET : ENTRE NORMALISATION ET DÉBATS

La sous-section précédente soulève un point de difficulté. Dans les deux cas évoqués, la stabilisation de l'instrument est problématique. La politique étudiée ici émergeant sur la période de l'enquête, il n'est pas possible d'en faire un bilan rétrospectif²³⁸. En revanche, l'analyse par les instruments met en lumière les tensions et les jeux d'acteurs et d'actrices dans la définition des principes et des outils de la concrétisation de la perspective de genre. En effet, l'enquête montre que si la recherche de normalisation²³⁹ de la politique publique est bien présente, la

²³⁶ Les médias font état des avancées des travaux du service chargé de l'éclairage nocturne : en mai 2021, Strasbourg devient la première ville de France de plus de 200 000 habitant·es à obtenir une étoile au label « Villes et villages étoilés », en octobre 2021, elle présentait sa stratégie au festival international de géographie de Saint-Dié.

²³⁷ Invitation au COPIL Trame nocturne reçue le 25 avril 2022 pour le 28 novembre 2022, reporté au 10 février 2023.

²³⁸ Si l'on reprend le concept de trajectoire de réforme proposé par Philippe Bezes et Bruno Palier, on comprend la nécessité d'une étude longitudinale pour saisir la transformation des pratiques professionnelles et l'inscription d'un instrument dans le quotidien de l'institution (Bezes et Palier, 2018).

²³⁹ La normalisation renvoie ici à l'édiction de normes, au sens juridique du terme ou au sens de la standardisation. Elle vise l'assimilation du genre dans les pratiques ordinaires de la production urbaine, sans autre débat.

discussion des instruments ouvre un débat plus large sur la portée et la pertinence de la perspective de genre.

La trajectoire de l'instrument [marches exploratoires] présentée ci-avant montre deux chemins possibles : d'abord la transcription de l'observation lors des marches réalisées en interne dans un cahier des charges, proposée par la paysagiste qui a porté cette initiative, et ensuite, par l'intervention de la chargée de mission Égalité droits des femmes, la transformation de l'outil au service de l'implication des habitantes. Dans le premier cas, il s'agit d'une normalisation : la question du genre est intégrée dans le socle des outils ordinaires de la maîtrise d'œuvre (cahier des charges). Dans le second cas, le développement de marches exploratoires en non-mixité féminine peut conduire à la politisation des rapports sociaux de genre en ville. On observe que le premier cas passe rapidement aux outils de conceptualisation (espace conçu) quand le second cherche la subjectivité des habitantes et usagères (espace vécu). Les automatismes des agent·es en charge de la production urbaine tendent à conduire à la normalisation rapide des innovations, donc de leur portée.

L'ambition de transformation sociale poursuivie se heurte donc aux contraintes du mode de production de la ville²⁴⁰. Dans notre cas, les contraintes institutionnelles de la production urbaine expliquent également le risque de marginalisation des politiques de genre²⁴¹, par leur dissolution dans une multitude de points de vigilance intégrés dans les cahiers de préconisations et les documents d'urbanisme. Cet effet du fonctionnement normal et habituel de l'institution participe à la disqualification de la perspective de genre, dans un cercle vicieux. En effet, plusieurs maîtres d'œuvre qui balaient du revers de la main la pertinence d'une perspective de genre, la résume à des actions marginales, relatives à l'orientation des bancs et l'épaisseur du feuillage des haies. Des discours critiques sur la normalisation de la politique existent également parmi les participant·es à l'enquête. On peut citer la réaction de Marie dans le verbatim issu de l'atelier rennais présenté dans ce chapitre, qui semble soulagée que la formation ne concerne pas un cahier des charges sur l'intégration du genre. L'un des *nouveaux alliés* strasbourgeois

²⁴⁰ On retrouve ici la proposition théorique de la trajectoire de réforme, l'instrumentation étant limitée par les murs du « couloir des réformateurs » (Bezes et Palier, 2018).

²⁴¹ La science politique et la sociologie de l'action publique ont pour objet de débat scientifique la possibilité même du changement dans l'action publique : pour certains auteurs, celui-ci ne serait possible qu'à la marge et ne constituerait qu'une succession d'adaptations contraintes (Lindblom, 1959). Le courant du néo-institutionnalisme historique repose sur cette logique de *path dependency*, de viscosité des décisions, et déconstruit l'exceptionnalité du changement en montrant qu'il résulte d'une multitude de petites décisions et adaptations conjoncturelles.

s'inquiète également que cet enjeu ne rejoigne trop vite les items d'une norme de type ISO²⁴², car il craint qu'il serait alors perçu comme « une contrainte de plus », ce qui ne permettrait pas leur prise de conscience. Une urbaniste strasbourgeoise porte même un discours très critique à l'encontre de ses collègues qui sont « formatés en procédure ISO » et cochent simplement les cases. Une remise en question aussi importante du fonctionnement classique de la planification est toutefois particulièrement marginale.

Néanmoins, les réunions de travail observées sont aussi un lieu de mise en débat. Dès lors, l'instrumentation permet que soient posées des questions de fond. Par exemple, lors d'une réunion portant sur la ceinture verte de Strasbourg, une discussion s'ouvre sur la notion-même de sécurité et sur le rôle social de la nuit. Le lieu de travail ordinaire devient un espace de débat. De même, dans les réunions du groupe de travail rennais ou lors des réunions de travail sur un projet de réaménagement d'une cour d'un groupe scolaire, des échanges sur le type d'usage par les filles et les garçons et le rapport aux stéréotypes de genre sont constatés.

Ces débats naissent à chaque fois suite à la formulation d'une hésitation sur la manière d'adapter l'espace à un usage plus égalitaire. Dans le cas de la première réunion sur la ceinture verte et l'égalité de genre à Strasbourg, l'obstacle posé par la recherche de la perfection dans l'aménagement apparaît nettement dans la dynamique de la conversation, ce qui ouvre une interrogation sur les sources de l'insécurité dans les espaces de nature²⁴³. Une chargée de mission en direction de territoire exprimait sa crainte presque paralysante de renforcer les stéréotypes de genre en incluant certains éléments, comme l'élargissement des trottoirs pour les poussettes, parmi des actions pour l'égalité de genre²⁴⁴. Deux jeunes chargés de mission d'une autre direction de territoire considèrent que l'adaptation de l'espace aux peurs féminines fige d'une certaine façon les rapports sociaux de genre et constitue un aveu d'échec face au patriarcat²⁴⁵. Dans le même ordre d'idée, une chargée de projet Nature en ville refusait de lisser les espaces champêtres pour améliorer leur accessibilité et préfère adapter l'usage à l'espace, en l'occurrence avec la mise à disposition de fauteuils tout terrain pour les usager·es en fauteuil roulant.

²⁴² Une norme ISO est un référentiel établi par l'Organisation internationale de normalisation pour harmoniser un processus ou un secteur d'activité.

²⁴³ Réunion du 25/04/2022, Strasbourg.

²⁴⁴ Entretien du 28/09/2020, Strasbourg.

²⁴⁵ Entretien du 23/09/2020, Strasbourg.

L'introduction d'un élément nouveau et problématique, au sujet duquel les savoirs sont loin d'être stabilisés, d'autant plus qu'ils font l'objet de luttes définitionnelles, perturbe le cours normal de la production urbaine. C'est pourquoi la prise en compte du genre dans la production urbaine constitue une démarche *impertinente*. En ce sens, la perspective de genre dans la production de la ville ouvre une fenêtre d'opportunité pour développer des pratiques réflexives en aménagement²⁴⁶, à savoir des pratiques permettant « un pilotage par les conséquences non-intentionnelles de l'aménagement » (Berdoulay et Soubeyran, 2012, p. 178). Partant de là, la difficile objectivation d'une politique du genre en aménagement n'est pas tant un problème qu'une piste de réponse aux enjeux actuels de la planification « en contexte de surprise et d'ignorance » (ibid., p. 170), en raison du dérèglement climatique.

Sur les terrains étudiés, l'expérimentation a été une solution pour réduire ou mettre fin aux hésitations de l'instrumentation. On peut parler d'une preuve par l'action de la pertinence du *gender mainstreaming* de la production des espaces publics végétalisés. Le cas du réaménagement des cours d'école constitue une illustration de l'évolution de l'action publique vers une *evidence based public action* (Bureau *et al.*, 2013 ; Devaux-Spatarakis, 2014 ; Serverin et Gomel, 2012).

III. PORTÉE EXPÉRIMENTALE DU RÉAMÉNAGEMENT DES COURS D'ÉCOLE

L'exemple du réaménagement des cours d'école constitue une porte d'entrée pour la prise en compte de l'égalité de genre dans la ville, dans toutes ses dimensions. Ainsi, si les deux chapitres précédents ont insisté sur la place de la cour d'école dans la mise à l'agenda et la légitimation de la politique publique, dans ce chapitre je montrerai le rôle de porte d'entrée instrumentale des cours d'école.

A. UNE EXPÉRIMENTATION SOCIOLOGIQUE DANS LES COURS D'ÉCOLE

J'ai expliqué précédemment avoir proposé comme mission complémentaire à la Ville de Rennes un accompagnement dans les projets de réaménagement des cours d'école, puisque la Direction des Jardins et de la Biodiversité (DJB) exprimait un déficit de compétence sur la

²⁴⁶ Pour les deux auteurs, la condition des pratiques réflexives en aménagement est la définition d'un sujet situé et réflexif, qui s'adapte de façon créative. Les études féministes ont fortement contribué aux théories situées : en ce sens, l'élaboration d'un urbanisme féministe constitue un levier pour la mise en œuvre de pratiques réflexives, lesquelles ont justement été proposées comme réponse face à l'enjeu de l'adaptation au dérèglement climatique par Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran.

dimension genre de ces projets. Au premier semestre 2021, une stagiaire a été recrutée par la DJB pour établir un référentiel pour la végétalisation des cours d'école mais son profil était celui d'une paysagiste. S'ouvrait donc une opportunité d'observation participante au travail de la maîtrise d'œuvre, par le suivi de deux projets de réaménagement de cours d'écoles : d'abord l'évaluation du projet du Groupe scolaire élémentaire de l'Ille, ensuite l'accompagnement de la conception du projet du Groupe scolaire Clémenceau.

Pour ce faire, j'ai proposé une méthodologie exploratoire d'observation des temps de récréation des enfants. Il s'agissait d'une session d'observation sur une matinée et du temps périscolaire de la pause méridienne, avec un recueil graphique de données sur calque, à partir du plan de la cour et d'une grille d'observation. Cette grille distinguait les filles des garçons ainsi que les formes d'occupation de l'espace des enfants (assis ou en stationnement debout, sur place en jeu, en déplacement ou en déplacement en jeu – jeux type chat ou concours de course), les types de jeux (ballon, jeux avec course, jeux statiques mobilisant l'imagination, jeux impliquant la motricité – danse, escalade...) et la description des interactions avec leur environnement ou les conflits entre enfants. Cette méthode fait écho à la méthodologie de concertation employée par l'équipe pédagogique en amont du projet pour situer les garçons et les filles dans la cour (par le placement de gommettes sur plan), en y apportant une dimension dynamique (déplacements des enfants)²⁴⁷.

Le document ci-après est un exemple d'observation de la cour du Groupe Scolaire de l'Ille, avec sa légende et le calque qui indique la période d'observation : 10h50 – 11h07. En effet, il fallait changer de calque tous les quarts d'heure.

Pour ce qui est de la session d'observation du Groupe scolaire Ille, elle a eu lieu alors que les conditions sanitaires imposaient encore le dédoublement des temps de récréation (CE2, CM1-CM2 puis CP-CE1). J'ai donc pu comparer l'occupation de l'espace par les enfants selon leur âge et montrer que celle-ci était plus mixte chez les plus jeunes. Il apparaissait également que des conflits pourraient apparaître entre les usages des élèves les plus âgés et les plus jeunes au moment du retour à un temps de récréation commun. Néanmoins, la portée des observations réalisées est limitée car je n'ai pu faire qu'une session d'observation d'une demi-journée dans les deux groupes scolaires.

²⁴⁷ Projet présenté lors de la Journée « Tour de France Biodiversité et Entreprises » organisée par la SCOP Aubépine et CINOV Ouest le 29 septembre 2020.

[illegible]

224

partir de photos des différents espaces de jeux dans la cour. Assistée d'un animateur périscolaire, j'ai interrogé une quinzaine d'enfants d'abord avec deux questions générales : « est-ce que la nouvelle cour a changé la façon dont vous utilisez la cour ? » et « par rapport à ce que vous avez demandé l'an dernier, est-ce que la nouvelle cour permet les changements que vous vouliez ? ». En réponse à ces questions générales, les enfants ont affirmé que leurs pratiques avaient évolué : elles et ils citent le déplacement du terrain de foot, la zone enherbée qui leur permet de faire différents jeux. Ensuite, elles et ils devaient échanger en petit groupe à partir des photos. Je leur ai demandé de choisir l'endroit qu'elles et ils préféreraient et d'expliquer pourquoi, puis de désigner des endroits qu'ils aimaient moins et pour quelles raisons.

L'encadré suivant montre une synthèse de ces échanges²⁴⁸, en fonction du nombre d'élèves ayant désigné ces espaces : par exemple, les marches et le terrain multimodal ont été désignées par cinq filles et cinq garçons, car cet endroit permet de s'installer pour discuter et que le revêtement au sol permet de faire de la gymnastique et de la danse. Le terrain de foot est cité comme endroit préféré de huit garçons, alors que pour les cinq filles qui le mentionnent c'est l'endroit qu'elles pratiquent le moins. Le terrain de foot est controversé parce que les sorties de balles occasionnent des conflits et que l'occupation exclusive de cette zone oblige à faire un détour pour rejoindre les marches ou la classe.

Encadré 4. Extrait de la synthèse des résultats de l'atelier relatif au réaménagement de la cour du GS Ile (Rennes)

Endroit préféré mixte : Les marches et le terrain multimodal Endroit préféré des filles : Zone enherbée en hauteur Endroit préféré des garçons : Le terrain de foot Endroits les plus controversés : Le toboggan, le terrain de foot Endroit le moins utilisé par les filles : La zone autour de la cantine et le terrain de foot Endroit le moins utilisé par les garçons : Le toboggan et le préau

Dans le cas du Groupe scolaire Clémenceau, l'équipe pédagogique avait déjà procédé à une concertation avec les enfants, je m'en suis donc tenue à l'observation des usages de la cour. Celle-ci a montré deux résultats principaux : l'ennui des enfants, en particulier des filles, en l'absence d'animation encadrée, puisque j'ai été beaucoup sollicitée par un groupe d'enfants – contrairement au Groupe scolaire de l'Ile où ma présence a été complètement ignorée – et le

²⁴⁸ La limite principale de l'organisation de cet atelier tenait au nombre de participant-es bien plus élevé que prévu et à mon absence de compétences spécifiques concernant l'enquête sociologique auprès d'enfants. Pour proposer ces dispositifs d'observation et d'échange, je me suis inspirée des outils méthodologiques développés par Edith Maruéjols dans sa thèse (Maruéjols-Benoit, 2014) et les fiches-outils présentées par son bureau d'études l'aRobe.

caractère conflictuel des usages en l'absence de régulation par des adultes et de structuration de l'espace. En effet, la cour étant un grand rectangle goudronné, elle offre peu de stimulations aux enfants.

Cette expérimentation sociologique servait deux objectifs : contribuer à l'action publique, les résultats de ces observations et les pistes formulées étant prises en compte dans le projet ; et créer des espaces d'échange avec la maîtrise d'œuvre et d'observation participante des réunions avec l'équipe pédagogique et les Directions de l'éducation et du patrimoine immobilier. En quelque sorte j'opérais une mise en abyme de l'expérimentation, puisque les agent·es impliqu·es y testaient également des dispositifs de concertation et des propositions paysagères et d'équipements.

B. COMPARAISON DES DISPOSITIFS DE RÉAMÉNAGEMENT DES COURS D'ÉCOLE

Dans les trois villes, un programme de réaménagement des cours d'écoles en vue de leur désimperméabilisation existe. Si j'ai déjà montré qu'il s'agissait d'une opportunité pour intégrer une perspective de genre dans les pratiques professionnelles de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, la mise en œuvre de cette intégration n'est pas sans poser des difficultés. En effet, la prise en compte effective de l'égalité de genre dans ces espaces doit être garantie, pour instaurer une nouvelle pratique, et certaines conditions doivent être remplies pour que ces programmes aient une portée, dans le cadre d'une action publique *evidence based*.

Dans le cas du Mans, sur la durée de l'enquête, le croisement entre enjeu de l'égalité entre les filles et les garçons et reperméabilisation des cours d'école n'a pas été transcrit opérationnellement. L'intuition que la réorganisation de la cour par la végétalisation permettrait de nouveaux usages plus mixte a été formulée mais sans qu'un travail soit engagé pour le garantir. Dans le cas strasbourgeois aussi, la prise en compte effective de l'égalité filles-garçons dans les cours d'école est un enjeu. Si la délibération votée en conseil municipal formulait explicitement cet objectif, laquelle a été longuement débattue, comme signifié dans le chapitre 4, le mode de réalisation de ce programme ne garantit pas nécessairement l'intégration du genre dans la pratique de production des équipements scolaires. En effet, le volume des projets est particulièrement conséquent, avec une vingtaine de réalisations par an, ce qui constitue un plan de charge bien trop importante pour une maîtrise d'œuvre en régie. La vitesse à laquelle ce programme est lancé a dépassé les capacités d'anticipation et de suivi du groupe-projet Genre

et ville et de la Mission Egalité droits des femmes, qui ont alors exprimé leur inquiétude²⁴⁹. Dès lors, la recherche d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce point a été lancée, avec la consultation d'Edith Maruéjols. Cependant, aucun accord n'a été trouvé entre le bureau d'études aRobe et la collectivité. Une autre agence, plus généraliste, a été recrutée.

A ce titre, le cas rennais constitue un exemple de pratique expérimentale, où l'on teste des dispositifs sur un petit nombre de projets, en ouvrant la possibilité de modifier au fur et à mesure les principes d'action, de corriger des réalisations. En effet, la particularité rennaise tient l'importance consacrée à la maîtrise des coûts et de la durée des projets. Ces principes établis à l'échelle de la maîtrise d'ouvrage ont conduit à la réalisation de projets entièrement en régie, sur un petit nombre de groupes scolaires : 3 par an (85 groupes scolaires au total à Rennes), avec une durée de réalisation du projet, du pré-projet à la livraison d'environ un an. La maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux sont réalisées par la Direction des Jardins et de la Biodiversité, qui est l'assistant à la maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'Education et de la Direction du Patrimoine Immobilier, qui sont en charge des écoles maternelle et primaire. La concertation est donc réalisée par la Direction de l'Education, et plus spécifiquement par l'équipe pédagogique, en vue de faire du projet et de la cour un outil pédagogique. Le comité de pilotage ne réunit que des agent-es de la Ville de Rennes et de l'Education nationale : la direction de l'école et les enseignant-es.

Ce mode de production des projets de réaménagement des cours d'école constitue un partage de l'expérimentation en mode projet par l'ensemble des acteurs et actrices mobilisé-es et donc une trajectoire d'apprentissage par les échanges en amont et en aval des réalisations, comme en témoigne l'évaluation faite sur le Groupe Scolaire de l'Ille. Suite à l'observation que j'ai faite, la Direction des Jardins et de la Biodiversité a également fait le bilan du projet avec l'équipe de cette école. Dans ce contexte, le recrutement d'une stagiaire pour la rédaction d'un référentiel vise la formalisation, par un cahier des charges, des « bonnes pratiques » identifiées au cours de ces projets, pour la réalisation de groupes scolaires neufs, par les entreprises répondant à l'appel d'offres.

²⁴⁹ Dans le cas strasbourgeois, le programme est lancé à grande échelle très rapidement : dès lors son caractère expérimental n'est pas vérifié. De la même manière que pour les marches exploratoires, les entrepreneuses de la politique publique et les nouveaux alliés expriment la crainte de la généralisation et de la formalisation trop rapide, qui nuirait à la portée transformatrice de la politique. L'ambition quantitative de ce programme de réaménagement ne garantirait pas la qualité des réalisations, dans une analyse ex-post telle que décrite par Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran (2012).

Le cas rennais donne à voir les conditions de l'instrumentation expérimentale d'une politique publique d'intégration du genre dans le réaménagement des cours d'école. Le petit volume de projets pour garantir la maîtrise complète des étapes du projet par la collectivité permet d'en tirer le bilan en interne. Ceci n'est possible que parce que la collectivité dispose des services compétents pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux neufs, et ce au sein d'une même direction.

C. DISCOURS SUR LES COURS D'ÉCOLE : L'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIMENTATION

Le programme de reperméabilisation des cours d'école de la Ville de Rennes constitue un exemple d'élaboration d'une perspective de genre en mode projet, adaptée aux pratiques professionnelles des métiers de la conception et de la production urbaine. Le suivi de deux projets pilotés par le même maître d'œuvre rend compte d'une trajectoire d'apprentissage et de construction d'automatismes chez un professionnel de la production urbaine.

En effet, on constate d'une part un apprentissage du point de vue de la méthodologie de projet et d'autre part sur le plan matériel des formes d'aménagement.

Tout d'abord, le cas du groupe scolaire concentre selon lui une multitude de problématiques et semble donc constituer un laboratoire à ciel ouvert. Si la végétalisation seule des cours d'école introduit des questions nouvelles, liées au travail transversal avec les équipes pédagogiques, telles que lutter contre leur représentation de l'espace végétalisé comme un espace marginal, qui n'est pas un espace de jeu, la prise en compte du genre offre des réponses à ces questions. Les données sexuées produites et l'attention au genre dans la concertation affinent la proposition paysagère en fonction des besoins et des usages attendus. Le genre est bien « une donnée d'entrée parmi d'autres » qui apporte des outils pour limiter les conflits d'usage et améliorer l'appropriation par toutes et tous, pour cet agent.

Ensuite, le deuxième projet réalisé montre la construction d'automatismes. A partir de la première expérience, les leçons sont tirées de ce qui fonctionne ou non. Par exemple, la partition de l'espace selon les usages est une clef de ces projets. Dans le cas du groupe scolaire Ille, un terrain multimodal a été installé au bas des marches, face au terrain de jeux de ballons déplacé. Néanmoins des conflits d'usage en raison des pertes de balle sont notés par les enfants, en raison de la proximité de ces deux espaces. Par conséquent, dans le projet du groupe scolaire

Clémenceau, une partition centrale est faite pour diviser la cour en plusieurs espaces de jeux, avec une colline pour développer des jeux de motricité et séparer les espaces de jeux de ballons du terrain multimodal, situé à l'opposé. Le projet montre donc l'apprentissage par l'expérimentation : la modification de la topographie concernant les zones végétalisées pour en faire un espace de jeux est une proposition généralisée, et la cohabitation des espaces de jeux de ballons et de jeux de motricité est améliorée.

Les agent·es de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage reconnaissent la pertinence de ces projets car les résultats sont concrets. De plus, la couverture médiatique dont bénéficient ces projets est un vecteur de reconnaissance de leur travail, comme de celui des élu·es. À Rennes, lorsque les premiers projets sont livrés, *20 Minutes* publie un article²⁵⁰ repris par d'autres titres comme *Le Point*. Ces projets sont également présentés dans la presse professionnelle comme *Le Moniteur*²⁵¹. Néanmoins, l'importance de cette communication peut déplaire certain·es agent·es moins convaincu·es de la pertinence de l'intégration d'une perspective de genre. C'est le cas de Marie, maîtresse d'œuvre à Rennes, qui insiste lors d'un entretien fin 2021 sur la mise en avant de la dimension « non-genrées » des cours d'école par les élu·es :

« En termes de *communication* (ton presque ironique ou moqueur), à Rennes on fait des écoles non-genrées euh enfin voilà y'a quelque chose de, du point de vue de celui qui fait ça tous les jours euh c'est des effets politiques de communication, c'est des messages qu'on fait passer. Mais en vrai bah euh... on m'aurait pas alertée sur la problématique non-genrée j'aurais fait exactement la même cour quoi ! »

Avec cette affirmation, Marie remet en cause la matérialité de la politique publique : s'il ne s'agit que de communication, sans qu'il n'y ait de suite concrète évidente dans la réalisation des projets, alors ce n'est que de l'esbroufe. Il faut noter que le projet en question a été réalisé parmi les premiers réaménagements de cours d'école à Rennes et, comme elle le précise, elle n'avait pas bénéficié de formation ou d'autre dispositif dédié à la prise en compte du genre dans la production urbaine pour le réaliser. Même si son propos est particulièrement critique ici, elle reconnaît par ailleurs que l'ouverture du débat autour de la dimension de genre a permis de discuter davantage de la diversité des usages, ce à quoi elle est attachée. Elle exprime en réalité

²⁵⁰ 20 Minutes, « Rennes : Des cours non genrées pour plus d'égalité et de mixité à la récré » (1/09/2020), <https://www.20minutes.fr/societe/2851471-20200901-rennes-cours-non-genrees-plus-egalite-mixite-recre#&gid=1&pid=1>

²⁵¹ Le Moniteur, « Rennes : Un nouveau genre de cour fait école » (2/10/2020) <https://www.lemoniteur.fr/article/rennes-un-nouveau-genre-de-cour-fait-ecole.2108094#>!

la crainte de reproduire des stéréotypes en « pensant les choses genrées », en prenant comme exemple le terrain de football.

Ainsi l'expérimentation n'est pas la seule condition pour convaincre de la pertinence de la prise en compte du genre dans la production des espaces végétalisés. Dans l'exemple présenté ici, les conditions suivantes ressortent :

- *Définition explicite de ce que signifie la recherche de l'égalité de genre* : si la définition donnée à l'objectif recherché était « libérer les usages des espaces publics des stéréotypes de genre », la méfiance exprimée par l'agente serait peut-être moins intense. C'est d'ailleurs vers ce type de formulation que s'oriente dorénavant la municipalité rennaise.
- *Inscription de l'objectif dans une démarche collective* : la maîtrise d'œuvre n'est pas partie prenante du Groupe de travail Aménagement non genré, ce qui explique également le fait qu'elle renvoie l'enjeu du genre à la maîtrise d'ouvrage et ne se sent pas concernée.
- *Dimension d'innovation et d'apprentissage* : cette participante à l'enquête exprime à plusieurs reprises ne pas avoir appris grand-chose, que cette démarche n'apporte rien de nouveau à sa pratique professionnelle. Pourtant, elle exprime par ailleurs d'autres besoins tels que l'évaluation des projets réalisés et des retours sur les usages, qui pourraient être satisfaits grâce aux méthodologies de l'urbanisme sensible au genre.

La cour d'école est donc un lieu d'expérimentation qui a la particularité d'être un espace clos, dont les usages sont régulés par les horaires et l'animation de l'équipe pédagogique. Pour l'instrumentation d'une politique d'égalité de genre dans la production urbaine, elle peut constituer un laboratoire de pratiques avant leur généralisation aux espaces publics, définis par leur ouverture au public.

CONCLUSION DE PARTIE

Dans les chapitres précédents, j'ai proposé une critique de l'analyse de l'élaboration du *gender mainstreaming* au prisme de la diffusion (Perrier, 2013) ou de l'infusion (Biarrotte, 2020), en raison de leur univocité. Dans le chapitre 4, j'ai proposé l'image du rhizome pour étudier la constitution d'un réseau interne aux collectivités territoriales d'agent-es susceptibles de prendre en charge l'enjeu d'égalité de genre. Le fait que des agent-es évoluent dans des sphères « profanes » aux politiques de genre, telles que l'aménagement urbain ou la nature en ville ne signifie pas qu'ils et elles sont dans l'incapacité de porter une politique de *gender mainstreaming* : en effet, ces agent-es peuvent se revendiquer du féminisme en raison d'un engagement antérieur et/ou par leur socialisation professionnelle.

Avec ce chapitre, j'ai proposé une analyse de la mise en œuvre de la transversalisation du genre dans le cas de la production d'espaces publics végétalisés, dans trois villes. Dans la profusion des dispositifs et thèmes abordés, il est possible d'observer des trajectoires d'instruments et d'individus. Cette approche dynamique, sur une période d'enquête relativement courte, contribue à l'analyse de la constitution du « rhizome », des formes et des enjeux de la circulation d'une nouvelle « donnée d'entrée » par la formation, l'expérimentation et la formalisation.

Dans cette partie de la thèse, le cas du réaménagement des cours d'école a été le fil conducteur, au travers des trois chapitres. Cas particulier car ne constituant pas à proprement parler un espace public, il s'est néanmoins imposé dans l'enquête comme une porte d'entrée pour articuler genre et végétalisation dans la production urbaine, aux différentes étapes de la structuration d'une politique publique : constitution d'un problème public, inscription à l'agenda local et mise en œuvre d'une politique publique. Il illustre bien l'enjeu de la reconnaissance de la pertinence d'une approche par le genre de la production urbaine dans un contexte de métropolisation, ou à l'inverse, son caractère impertinent, à savoir sa capacité à bousculer les représentations sociales sur les usages et les fonctions de l'espace public et de la nature en ville.

Si l'on reprend le cadre d'analyse proposé par William Genieys et Patrick Hassenteufel des « acteurs programmatiques » (2012 ; 2021), on constate bien ici les dynamiques d'apprentissage au cours de la formulation d'instruments pour forger une perspective de genre dans la production urbaine. En effet, ce cadre d'analyse insiste sur l'importance de la position des acteurs et actrices au cœur des dynamiques d'apprentissage dans l'institution. Ce cadre

théorique envisage plusieurs types d'interactions dont résultent un changement limité, conforme au programme ou aucun changement, en fonction des rapports de force entre groupes d'acteurs et actrices (Genieys et Hassenteufel, 2012, p. 110). Dans les cas strasbourgeois et rennais, l'opérationnalisation de la politique participe à la constitution durable d'un groupe d'acteurs et actrices programmatiques, autour des factrices de transcodage, avec les interprètes et les nouveaux alliés qui constituent des intermédiaires – voire pourraient recomposer la structure du groupe d'acteurs et actrices programmatiques. Au Mans, cette structuration est plus complexe. Il s'agit donc d'envisager l'influence de ces groupe d'acteurs et d'actrices sur l'évolution des perceptions et des pratiques, au sein de la collectivité territoriale.

Dans la partie suivante, je me pencherais justement sur les représentations sociales des rapports sociaux de genre à l'œuvre sur les trois terrains. Je montrerai alors comment le cadrage sécuritaire du problème public s'articule avec les mécanismes d'euphémisation des rapports sociaux de genre, et comment les stéréotypes de genre sont reformulés à partir de l'association entre genre et nature en ville.

PARTIE 3 – LE GENRE DE LA PRODUCTION DES ESPACES VÉGÉTALISÉS URBAINS

Cette partie présente les résultats de l'enquête sur les modes de définition de l'égalité de genre par les acteurs et actrices rencontré-es, et de mobilisation de cet objectif dans la production des espaces végétalisés urbains. C'est ainsi que l'on peut établir l'impertinence du genre, en tant que variable explicative au pouvoir diffractif, rompant l'illusion de l'égalité (Roux, 2008) dans l'espace public et sa production, et en raison de l'enjeu de la reconnaissance de sa pertinence par les agent-es rencontré-es. En effet, les trois chapitres de cette partie montrent comment le critère du genre fait l'objet d'un rejet ou d'une relativisation par une partie conséquente des participant-es à l'enquête. Ces dynamiques ont un impact sur la construction de la politique publique et sa formulation.

A travers ces résultats, cette recherche doctorale renseigne également sur les rapports sociaux de genre à l'œuvre dans la production de l'action publique locale, à partir des représentations sociales véhiculées et discutées. Les représentations sociales agissent comme une « forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1991, p. 36, citée par Mannoni, 2016, 49). Ainsi, le genre est autant une variable explicative qu'une variable à expliquer sur le terrain de l'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine. Les trois chapitres de cette partie sont structurés autour de trois résultats principaux qui montrent comment l'impertinence du genre se construit. Tout d'abord, la mobilisation de figures enfantines plutôt que de parler de rapports entre les femmes et les hommes montre la force de l'illusion de l'égalité (Roux, 2008). Ensuite, le cadrage du problème du genre en tant que problème de violences sexistes et sexuelles, donc de sécurité des femmes, est omniprésent dans les débats sur l'intégration du genre dans la production urbaine et il contribue à la reproduction de dichotomie de genre et entre la ville et la nature. Enfin, dans la formulation de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, on observe trois types de discours et de positionnement vis-à-vis des stéréotypes de genre : un discours de la *femme naturelle*, un discours de la *femme émancipée* et un discours de la *femme incarnée*. Le positionnement des participant-es à l'enquête dans ces trois catégories structure le débat et la trajectoire de la politique publique.

Ainsi, cette partie interroge le rôle des représentations sociales dans la production de l'action, au sein de trois ensembles sociaux, à savoir trois collectivités territoriales. Elle montre les

recompositions à l'œuvre et les débats ouverts par l'introduction d'une perspective de genre et la manière dont les propositions transformatrices achoppent à la stabilité des représentations sociales produites par le genre. C'est à ce titre que je parle de l'impertinence de la perspective de genre, car elle bouscule des « clichés mentaux stables, constants et peu susceptibles de modification » (Mannoni, 2016, p. 22) et qu'elle se confronte donc à des résistances. Il en résulte un risque d'échec, de limitation du changement, voire de dévoiement de la politique envisagée, en fonction des alliances et des rapports de force au sein de l'institution autour des prises de position dans ces débats²⁵².

²⁵² En effet, on peut rappeler ici le cadre d'analyse proposé par William Genieys et Patrick Hassenteufel, selon lequel les alliances ou le veto porté par les destinataires des propositions des acteurs programmatiques déterminent la portée du changement au sein d'une institution (Genieys et Hassenteufel, 2012). Le caractère déterminant du rapprochement entre position et prise de position au sein d'un sous-ensemble social fait écho à la théorie des champs sociaux (Dubois, 2023). Dans ce contexte, l'analyse du discours relève tant de l'analyse des stratégies discursives que de l'étude des prises de position.

CHAPITRE 7 - DES FEMMES AUX FILLES : LES MÉCANISMES DE L'IMPERTINENCE DU GENRE DE LA VILLE

Lors de l'analyse des transcriptions des premiers entretiens, j'ai été frappée par la disparition des femmes dans le discours des participant·es à l'enquête. En effet, j'avais la sensation que, quelle que soit la formulation de mes questions ou la dynamique de l'entretien, celui-ci dérivait bien souvent vers le sujet des enfants, plutôt que des rapports entre hommes et femmes. Mon objectif d'enquêtrice était d'interroger les participant·es sur les pratiques de l'espace public, les usages attendus, perçus, prohibés, leurs représentations du public au prisme du genre. Or, le genre étant un système de bicatégorisation homme/femme normatif et hiérarchisé, au profit de l'exploitation masculine des femmes (le patriarcat), il concerne implicitement des rapports de pouvoir entre adultes, il crée des distinctions dans l'accès au statut de sujet politique et constitue en tant que tel un enjeu politique. L'âge est également un caractère lié à la biologie humaine dont les bornes sociales limitent la subjectivité politique des individus jeunes et enfants ou des individus les plus âgés. Néanmoins ce sont des variables séparées et lorsqu'on parle d'égalité femmes-hommes, je ne m'attends pas à ce que l'on parle d'égalité filles-garçons.

J'ai alors voulu creuser cette impression. Les résultats de l'analyse quantitative de l'emploi du terme « femme* » dans les entretiens précisent cette intuition à la première lecture. Le mot « femme » ou « femmes » n'est jamais totalement absent du discours de l'enquêté·e dans mes entretiens. Cependant il est assez rare. Or, si je conçois le genre comme un concept analytique, en tant que système et non simplement comme l'apposition de deux catégories – hommes et femmes –, la sexuation a un rôle prégnant dans l'identification des rapports sociaux de genre. Si le terme de « genre » est devenu une catégorie institutionnelle, que l'on retrouve dans des intitulés de politiques publiques, de groupes de travail, de notes et autres dispositifs administratifs se référant explicitement au « genre », je faisais systématiquement référence aux femmes, à l'égalité femmes-hommes, pour clarifier mon sujet. Il est donc surprenant que ce terme soit peu repris par les personnes interrogées.

A contrario, je ne parlais pas d'enfants. Néanmoins ce sujet apparaissait presque à chaque échange avec les agent·es en charge de la production des espaces publics végétalisés, comme avec les chargées de mission Egalité ou les élu·es. Dans la partie précédente, le cas de

la cour d'école a servi de fil directeur à mon développement, car il a été incontournable sur mon terrain. Puisqu'il s'agit du lieu dédié aux enfants, il faut considérer ce point dans la problématisation de cette référence quasi systématique aux enfants dans les entretiens. Une première hypothèse serait de considérer que le programme de réaménagement des cours d'école en vue de leur végétalisation et de la prise en compte de l'égalité de genre constituait une référence pour les participant·es à l'enquête. La coïncidence du début de l'enquête avec la mise en œuvre de ce programme expliquerait alors le lien opéré entre « genre » et « égalité filles-garçons ». Par ailleurs, la médiatisation de expériences d'intégration d'une perspective de genre dans ce type de projets, notamment dans la presse professionnelle, contribue à cette association, même lorsqu'aucun programme de ce type n'existe dans la collectivité²⁵³. Les dispositifs existants sont une référence effective des agent·es. C'est le cas de la politique pour l'égalité professionnelle mentionnée par les jardinier·es et les agent·es de la maîtrise d'ouvrage au Mans²⁵⁴.

Dans ce chapitre, il s'agit de décrypter les implications de la disparition des femmes dans le discours des enquêté·es et d'analyser les registres discursifs mobilisés par les participant·es à l'enquête au sujet des rapports sociaux de genre. Ces discours participent d'une minorisation sociale des femmes, c'est-à-dire la mise en minorité des femmes, au profit de la domination d'un groupe caractérisé idéologiquement de majoritaire, ici les hommes. La minorisation sociale est un mécanisme par lequel une relation de pouvoir est instaurée dans un rapport social, par la définition d'un groupe minoritaire spolié et aliéné (Guillaumin, 1985). Le passage du majeur/femme au mineur/fille n'a pas seulement un lien homonymique avec le rapport majoritaire/minoritaire théorisé par Colette Guillaumin. Il en constitue un indicateur,

²⁵³ Lors d'un entretien avec la responsable de la maîtrise d'œuvre de la direction de la Nature urbaine au Mans, celle-ci explique avoir préparé l'entretien en réfléchissant aux entrées possibles pour associer genre et végétalisation. Elle a alors pensé aux opérations de réaménagement de cours d'écoles. Or nous avons vu dans les chapitres 4 et 5 que les travaux de recherche sur le sujet, tout comme les expérimentations menées par les collectivités sont relayées par la presse généraliste et la presse professionnelle (par exemple, l'article de Séverine Cattiaux dans *Le courrier des maires*, « Aménager des cours d'école non sexistes », n°338, 8/10/2019, p. 62).

²⁵⁴ Plusieurs dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle ont été mentionnés par les jardinier·es dans les trois villes, en raison de plans pour la mixité des métiers. A Rennes en particulier, un programme de construction de vestiaires féminins a fait l'objet de discussions, puisque plusieurs équipes n'en étaient pas dotées. C'est à la mention de l'absence de vestiaire féminin que deux agent·es de maîtrise d'œuvre au Mans ont réagi, considérant qu'il était anormal et illégal qu'il n'y ait pas de vestiaire féminin dans une équipe, au vu des obligations d'absence de discrimination dans l'offre de postes à pourvoir. Par ailleurs, ces agent·es avaient pour référence la partie du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes relative à la mesure de l'égalité professionnelle dans la collectivité (première partie du rapport).

car la réduction à l'individu mineur ôte la subjectivité politique au groupe « femmes » considéré.

Plus généralement, l'étude des discours sur le genre, ainsi que des rapports de genre pendant l'enquête de terrain, témoigne d'une disqualification de l'analyse au prisme du genre qui reflète la minorisation sociale des femmes et la non-reconnaissance du genre comme une variable pertinente. Par l'interprétation de ces résultats, cette thèse contribue à l'état des lieux des rapports sociaux de genre aujourd'hui, dans le contexte de trois collectivités territoriales françaises.

I. LES MÉCANISMES DE LA MINORISATION SOCIALE DES FEMMES

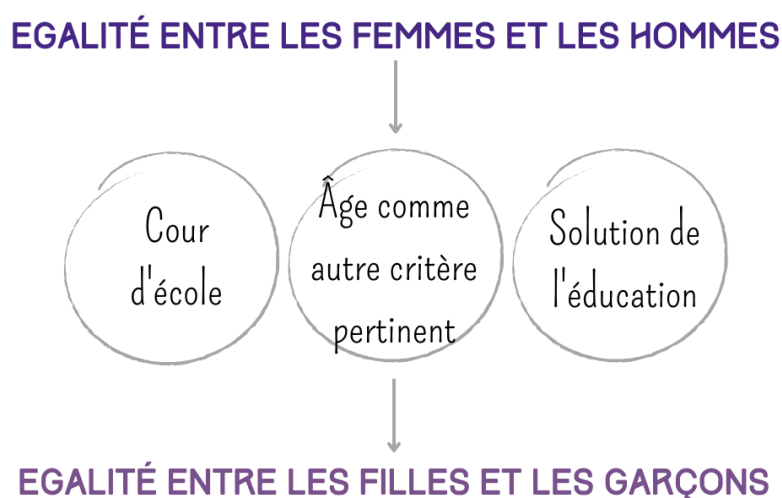
Au cours de l'enquête, une partie des discours sur les inégalités dans la pratique de l'espace public minimise l'étendue de l'emprise du patriarcat sur les comportements, surtout des adultes. Dans les entretiens, à une question posée sur les rapports entre hommes et femmes, on passe souvent à une réponse sur les rapports entre filles et garçons. De même, le propos sur les espaces publics végétalisés se recentre souvent sur les aires de jeux ou les cours d'école. Cette section étudie ce résultat comme participant d'un processus de minorisation sociale des femmes.

A. LE RECOURS AUX FIGURES ENFANTINES POUR PARLER DE GENRE

Trois motifs du passage discursif des femmes aux filles

Les participant·es à l'enquête procèdent à ce décalage par l'opération suivante.

Figure 13. Equation du passage discursif des femmes aux filles



Le premier cas est le plus fréquent. Au fil de la première partie de cette thèse j'ai mis en exergue le rôle de la cour d'école comme porte d'entrée pour intégrer le genre dans l'analyse des espaces publics. Dans les entretiens, cela se traduit par la référence directe au réaménagement des cours d'école pour y inclure un objectif de végétalisation et d'égalité de genre. En ce sens, l'instrumentation de la politique publique a un effet direct sur la pratique discursive et sur la représentation du problème public. Le recadrage de l'objet « égalité femmes-hommes » en « égalité filles-garçons » est un effet des modalités de mise en œuvre de cette politique publique. C'est une illustration concrète de la manière dont des causes structurelles (l'économie de l'expertise sur le genre en ville et la sélection des outils de l'action publique) affectent directement les représentations sociales d'un objet (l'espace discursif, cognitif et idéologique des maîtres·ses d'ouvrage et d'œuvre). Néanmoins, deux autres mécanismes ont été observés, dans le passage discursif des femmes aux filles.

Le deuxième cas concerne la mention d'autres critères que celui du genre pour la conception des espaces publics. En relativisant la question des rapports sociaux de genre, en l'assimilant à un ensemble de variables de même importance, ou en citant des critères paraissant plus pertinents, les participant·es à l'enquête peuvent alors citer l'âge. Si le fait de croiser les variables enrichit l'analyse des faits sociaux, en l'occurrence, on observe cependant une réduction du problème à un problème d'enfants. En étudiant les résistances à la mise sur agenda des lunettes du genre²⁵⁵, je montrais des mécanismes d'invisibilisation des rapports sociaux de genre. Le genre n'est pas perçu dans sa dimension de rapport social mais comme une bicatégorisation féminin/masculin parmi un éventail de modes de différenciation sociale des individus. La problématique de minorisation des femmes qui représentent pourtant 51,6% de la population²⁵⁶ est donc présentée comme secondaire. L'importance du genre dans ses dimensions analytique et politique est alors niée de sorte que les femmes sont réduites à une catégorie parmi d'autres (Bereni et Lépinard, 2004).

Dans le dernier cas, le passage des femmes aux filles est davantage opérationnel, sans être nécessairement déclenché par une référence aux cours d'école. Dans ces cas, les participant·es à l'enquête expriment une représentation de l'éducation comme vecteur de transformations sociales positives, voire comme seul vecteur de transformation légitime. Les

²⁵⁵ Dans le chapitre 4, section III.B. en particulier.

²⁵⁶ Données annuelles 2023 de l'INSEE, *Population par sexe et groupe d'âges en 2023 : effectifs*, consulté le 31 mai 2023, [url : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474#figure1_radiol]

occurrences nombreuses de mention des aires de jeux ou des rapports entre enfants selon le genre et leur évolution selon l'âge (petite-enfance, enfance, adolescence) pour la majorité des participant·es à l'enquête traduit une croyance dans le caractère construit des rapports sociaux de genre et donc sur la possibilité d'influer sur ceux-ci par l'éducation.

C'est donc en faisant référence au sujet des cours d'école, par la variable de l'âge dans les rapports à la ville ou par l'importance donnée à l'éducation comme moteur du changement social que les rapports de genre entre adultes sont éclipsés. Le recours aux figures enfantines montre alors que les rapports de genre sont plus visibles entre les garçons et les filles, là où l'hétérosexualité masque le rôle du genre dans la pratique des espaces publics. En effet, l'enjeu principal mis en avant par l'ensemble des participant·es à l'enquête est la mixité de genre.

Visibilité de la ségrégation de genre chez les enfants et mixité du régime hétérosexuel chez les adultes

Les usages de l'espace public par les garçons et les filles qui sont cités sont souvent des usages sportifs. Le problème identifié par les agent·es en charge de la production des espaces publics est celui de l'absence de mixité de genre des usages. Il y a donc un problème relatif au genre lorsqu'une ségrégation est visible. Or, dans leur discours, il semble que les activités d'enfants sont davantage concernées par une séparation entre garçons et filles. Ainsi, pour deux maîtres d'œuvre rennais, le terrain de football ne permet pas la mixité des équipes, contrairement à d'autres équipements ou à des espaces de jardinage urbain ou de pique-nique, pour lesquels ils décrivent des usager·es adultes. A ce titre, le terrain de football concentre les défauts pour de nombreux·ses participant·es à l'enquête, même si une nuance peut être apportée, comme par ce maître d'ouvrage rennais qui indique que « les pratiques sont orientées garçons, enfin voilà, sur les terrains multisports c'est plutôt jeu de foot. Bon le foot se féminise maintenant²⁵⁷ ! ». A l'inverse, les jeux de ballon comme le basket et le volley sont considérés comme plus mixtes. Le détournement d'usage est également cité, comme la pratique de la gymnastique par des jeunes filles sur un terrain synthétique de football à Rennes ou la danse sur une berge aménagée à Strasbourg²⁵⁸. Dans ces cas, les stéréotypes de genre ne sont pas transgressés, ces sports étant considérés comme traditionnellement féminins.

²⁵⁷ Entretien du 24/07/2019, Rennes.

²⁵⁸ Ces activités marquent particulièrement le paysage des espaces publics par les équipements nécessaires à leur pratique et par le mouvement, la place qui sont mobilisés. De manière générale, les enfants et adolescents ont une pratique plus diverse de l'espace public que les adultes (interactions accrues avec les espaces verts etc) comme je l'ai remarqué au cours de plusieurs observations dans des parcs et jardins publics rennais : les sens mobilisés plus

Par ailleurs, un autre mode de passage des adultes aux enfants, ne faisant pas totalement disparaître les femmes et les hommes du discours des participant·es à l'enquête passe par l'évocation de leur rapport à la parentalité. Par exemple, lors d'un parcours commenté d'une équipe de jardinier·es à Rennes avec le technicien et l'agent de maîtrise²⁵⁹, alors que nous croisons un jardinier sur notre chemin, l'annonce de mon objet de recherche ouvre une conversation sur l'absence de femmes dans l'équipe en question, qui ne devrait pas durer car la mixité des métiers est « la logique de la Ville de Rennes » et « de la société aujourd'hui ». Le technicien taquine le jardinier au sujet des rôles de genre entre travail et charge des enfants ce qui lui vaut comme réponse « Et pourquoi pas ! » Il se justifie alors en expliquant avoir réduit son temps de travail trois ans pour garder ses enfants le mercredi après-midi.

Au travers de la parentalité, ces trois hommes dissertent quelques minutes sur la division sexuée du travail et des tâches domestiques, en s'impliquant directement dans cette discussion. Parler des enfants permet également de parler de rapports sociaux de genre ici. Les trois agents expriment une forme moderne de masculinité, se montrant à l'avant-garde des hommes qui prennent à leur charge le soin des enfants. Il faut d'ailleurs noter ici que les entretiens avec les jardinier·es et technicien·nes dérogent à la systématisme du recours aux figures enfantines mise en avant dans cette section.

Le recours aux figures enfantines témoigne en creux du fonctionnement du patriarcat, dont la fondation la plus solide est la norme de l'hétérosexualité. Les adultes sont représenté·es en couple hétérosexuel à l'âge adulte, en famille, et donc dans une vie quotidienne mixte et paritaire. Les discours étudiés mettent en évidence trois phases : d'abord la petite-enfance où le genre serait loin d'être une préoccupation des enfants et ne produirait pas d'effet sur leurs activités, puis un moment de tension à partir de l'école primaire puis dans l'adolescence qui est la période de l'affirmation de son genre par la puberté et l'apprentissage affectif et sexuel et enfin l'âge adulte et la disparition du genre hors cas extraordinaires de violences sexistes et sexuelles.

Plutôt que la disparition des femmes, on observe en fait surtout la disparition des rapports sociaux de genre et leur dimension de pouvoir à l'âge adulte, par le recours aux figures enfantines. Cette invisibilisation contribue à la minorisation sociale des femmes et à la

nombreux dans l'exploration et le jeu dans ces espaces (Observations au Parc de Maurepas, au Parc Saint-Cyr, au Parc Bréquigny, au Square du Berry et au Jardin de la Chèze).

²⁵⁹ Parcours commenté du 21/08/2019, Rennes.

dépolitisation du genre. Les deux sous-sections suivantes analysent plus en détail les implications de la relativisation du genre comme variable parmi d'autres et du rôle conféré à l'éducation pour la transformation des rapports sociaux.

B. MINORISER DONC DÉPOLITISER

Les figures enfantines de l'usager·e de l'espace public végétalisé structurent un discours de catégorisation selon le genre (fille/garçon) à l'inverse d'une démarche appréhendant le genre comme un rapport social. Dans les entretiens et les ateliers, cette dimension tend à disparaître. Les registres discursifs employés omettent la dimension conflictuelle des rapports sociaux de genre (à l'âge adulte), ce qui contribue à leur dépolitisation. Ici, la dépolitisation est considérée comme un procédé discursif par lequel la dimension conflictuelle et structurante des rapports sociaux est ignorée : les rapports sociaux, notamment de genre, sont réduits à une donnée personnelle, une caractéristique naturelle ou insignifiante de l'individu, sur lequel il est libre d'agir. Je parle de dépolitisation car à l'issue de ce procédé, l'objet (en l'occurrence, l'égalité femmes-hommes) est vidé de toute portée politique. Il n'est plus possible de débattre collectivement des causes et des effets des rapports sociaux de genre, d'opposer des visions du monde car le sens politique est évacué²⁶⁰.

Une conflictualité des rapports de genre perçue comme essentielle pour la construction de l'individu

Le passage des femmes aux filles peut répondre au besoin de prendre une certaine distance à l'objet discuté, en raison d'une certaine gêne. Si de nombreuses participantes à l'enquête ont facilement mentionné l'auto-censure de jeunes filles dans l'espace public, il était plus difficile pour elles d'évoquer les difficultés qu'elles rencontraient elles-mêmes, et ce d'autant plus que le dispositif d'enquête intervenait dans leur contexte professionnel. En effet, le fait de considérer l'enquêtrice comme une consultante pour la collectivité ou les circonstances des ateliers entre collègues constituent des obstacles pour aborder l'intimité de son propre rapport au genre pour les femmes participant à l'enquête. Les obstacles posés par les conditions sanitaires à la réalisation de l'observation participante ont empêché de creuser ces questions

²⁶⁰ A l'inverse d'un processus de politisation par lequel une signification politique est assignée aux pratiques, suivant la conception de Jacques Lagroye (2003).

lors de temps informels, alors que ceux-ci permettent ce type d'échanges²⁶¹. A l'inverse, pour les hommes, la réflexivité sur sa propre appartenance au groupe dominant est également complexe à mobiliser.

Le verbatim suivant a été présenté lors des ateliers²⁶² de la phase 3 de l'enquête :

« Quand on a travaillé avec les jeunes sur le parc des Poteries, on a rencontré des filles aussi et les filles elles nous disaient nous on voudrait juste des bancs où les garçons ils nous laissent tranquilles en fait. J'me dis c'est presque triste en fait elles veulent juste des bancs pour être tranquilles et des bancs il y en a en fait mais ils sont tous squattés hein. Et je me dis en termes d'aménagement en fait entre les gugusses qui nous demandent un city, un terrain pour faire du motocross et pis euh, alors eux ils ont peur de rien (rires) et quand les filles elles nous demandent juste un banc, enfin il faut qu'on ouvre le champ des possibles aussi. Ouais une fille elle se donne pas le droit, elle se donne pas l'autorisation et en même temps on a des filles qui pour se faire une place sont plus du tout féminines. » *Entretien avec une directrice de territoire, Strasbourg, 25/09/2020*

La plupart des réactions lors des ateliers évoquaient le choc et l'inquiétude face à l'auto-censure des jeunes filles, de la part de participant·es qui n'interviennent pas lors de concertations dans des équipements de quartiers (jardinier·es, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage). Néanmoins la discussion à partir de cet extrait n'a jamais creusé la façon de dépasser ces problèmes par des méthodologies de concertation permettant la politisation. Si le postulat de la réflexivité des agents sociaux fonde la méthodologie développée pour cette thèse, les ateliers en ont fait transparaître les limites.

D'autres interprétations de cet extrait minimisent la domination et le caractère social de cet exemple, soit en le localisant (« peut-être qu'il y avait un problème à cet endroit en particulier, on ne sait pas ») soit en éludant toute dynamique collective (« le premier qui vient s'installe ») notamment chez les jardinier·es. Les agent·es issu·es des métiers de l'intervention et du développement social insistent davantage sur le rôle de l'animation des espaces pour réguler les usages et font une analyse plus poussée, en raison de leur formation professionnelle. Au Mans, une chargée de mission Gestion urbaine de proximité explique que l'espace public constitue une ressource pour les adolescent·es, hors de la vue de leurs parents, et devient « leur

²⁶¹ En effet, avec les agent·es des équipes de jardinier·es, de tels échanges ont pu avoir lieu et j'ai pu avoir un aperçu des rapports de genre au quotidien. De même, lors de moments « off », après la fin de l'enregistrement de l'entretien ou seulement après les remerciements d'usage, deux maîtresses d'œuvre se sont décrites « en tant que femmes » dans leur métier.

²⁶² Ces ateliers avaient pour objectifs de présenter les résultats provisoires de la thèse aux participant·es à l'enquête pour poursuivre l'analyse par la confrontation des points de vue, afin d'infirmer, confirmer et compléter ces résultats.

espace privé », au sein duquel les normes de genre sont reproduites (le city-stade est central dans leurs représentations du quartier, les garçons pour y jouer, les filles pour les regarder).

En effet, la focale mise sur les enfants et les adolescent·es tient également des usages différenciés de l'espace public selon l'âge. Les stéréotypes portant sur les adultes, comme « le bon père de famille » ou « la ménagère de 50 ans », sont tournés vers l'espace domestique et la construction d'un chez-soi privé, là où les enfants ont besoin d'espace et les adolescent·es de découvertes. Ainsi le recours aux figures enfantines s'analyse au prisme des stéréotypes de genre, qui conduisent à la naturalisation des comportements et attitudes sociales dans l'espace public.

Les enjeux de la reconnaissance de la pertinence de la perspective de genre

Par exemple, lors d'un premier entretien avec une technicienne et deux responsables d'équipes à Rennes, l'égalité femmes-homme est abordée et discutée d'abord à travers l'enjeu de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers, puis par la diversité culturelle dans les usages des espaces ou encore en opposant concepteurs et jardiniers dans la compréhension des usages d'une aire de jeux. Ces deux derniers points sont particulièrement intéressants car ils croisent les rapports sociaux dans la pratique de l'espace public, en fonction de l'origine ethnique et en fonction de la classe sociale. Dans le premier cas, les trois enquêté·es décrivent des populations immigrées²⁶³, dont l'usage important des espaces verts est séparé selon le sexe : femmes filant la laine, hommes aux barbecues ou faisant la fête. On retrouve alors les deux dynamiques discursives identifiées ci-avant :

- 1) La distanciation par rapport à l'enjeu du genre par l'identification de rapports sociaux de genre dans des groupes sociaux auxquels ces agent·es n'appartiennent pas. En effet les technicien·nes en question sont Français·es et ne signalent pas d'ascendance immigrée.
- 2) La visibilité du rythme ensemble-séparés dépend de l'occupation de l'espace public générale d'un groupe social (ci-avant les enfants, ici une population ethnicisée²⁶⁴, identifiée comme issue de l'immigration africaine).

²⁶³ Ces usager·es sont désigné·es sans globaliser, avec des précautions orales : « ça dépend des cultures », « Comores ou genre ces pays-là », « Maghrébins ou Africains », « je ne sais pas si c'était des musulmanes ou quoi » (Entretien du 23/07/2019, Rennes).

²⁶⁴ J'emploie ici le terme d'ethnie et d'ethnicisation car les individus sont rapportés à leur origine ou leur religion réelle et supposée, avec des précautions orales, ce qui, à mon sens, ne permet pas de parler ici de rapports de « race ». En effet, si l'apparence physique de la population désignée ici joue certainement un rôle dans l'assignation d'une identité par les agent·es qui s'expriment, il s'agit pour elles et eux d'expliquer par la diversité

De même, les rapports de genre sont croisés avec les rapports de classe. D’abord, la participation plus importante des femmes dans les initiatives associatives ou municipales est expliquée par la part importante de temps partiels ou d’inactivité chez les résidentes des quartiers populaires. Ensuite, alors que la technicienne exprime son incompréhension face à des aménagements « absurdes » d’aires de jeux ne permettant pas de surveiller des enfants d’âges différents, ses collègues suggèrent avec sarcasme que les concepteurs font garder leurs enfants et ne s’en rendent donc pas compte. L’implication personnelle de la technicienne en tant que mère est croisée à sa position sociale, comme celle des résidentes du quartier. L’un des responsables d’équipes proposera ultérieurement une hypothèse expliquant la posture des résident-es vis-à-vis de l’espace public²⁶⁵ selon leur situation de locataires (HLM) ou de propriétaires de leur logement. Ces exemples montrent que les acteurs et actrices de la production des espaces publics végétalisés cherchent des clés de lecture collectives (culture/ethnie, classe sociale) des rapports sociaux de genre.

Les entrepreneuses de politiques publiques cherchent alors à montrer que les rapports sociaux de genre sont une variable explicative pertinente. L’exemple le plus clair est celui de l’élue à l’égalité femmes-hommes de Rennes qui pointe le problème de la « banalisation de l’inégalité » lors de notre première rencontre :

« Le deuxième aspect c’est irriguer l’ensemble des politiques publiques donc ça c’est le travail, un peu un travail de... tout le monde sur le fond est *pour* l’égalité entre les femmes et les hommes mais comment faire en sorte pour que chacun soit correctement équipé pour... déconstruire et puis voir des choses qui sont un peu invisibilisées : y’a une banalisation de l’inégalité, une acceptation aussi de l’inégalité » (*Entretien du 30 septembre 2019, Rennes*)

Les entrepreneuses de la politique publique cherchent à problématiser les inégalités de genre, pour l’installer comme un problème public, digne de l’attention continue de l’institution. Il s’agit donc de lutter contre cette « acceptation » et « l’invisibilisation ». Dans ce cadre, le déplacement de l’objet vers les pratiques des enfants montre le caractère invisible du rythme « ensemble-séparés » de la vie sociale des femmes et des hommes conceptualisé par Erving Goffmann (2002). L’illusion de l’égalité est une représentation particulièrement tenace (Roux,

culturelle les usages des espaces verts (de même, lors des parcours commentés, ces pratiques sont opposées à celles des « Bretons » mais pas aux Méditerranéens, aux « gens du Sud »). A l’inverse, lors des observations participantes, des exemples de stéréotypes racistes ont été entendus dans les équipes de jardinier-es.

²⁶⁵ Il considère que c’est parce qu’ils ne sont pas propriétaires et n’ont pas de « droit » sur le choix de leur logement, que les locataires du parc social tendent à moins interpeller les services des Jardins sur la gestion des espaces verts et à tolérer davantage de dégradations.

2008). Les travaux de géographie du genre ont eu pour première tâche la mise en lumière de la surreprésentation des femmes ou des hommes dans l'espace public selon l'espace et l'horaire²⁶⁶.

Le passage de l'égalité femmes-hommes à l'égalité filles-garçons révèle d'une part l'illusion de l'égalité à l'âge adulte et d'autre part la mise à distance des rapports sociaux de genre qui ne concerneraient que des groupes sociaux auxquels les participant·es à l'enquête n'appartiennent pas. Cela conduit à focaliser l'attention sur l'éducation en tant que moteur principal du changement social, qui devient donc un cadrage du problème des inégalités de genre dans l'espace public, dont il s'agit désormais d'analyser la teneur et la portée.

C. LES CONTRADICTIONS DE L'ÉDUCATION COMME SOLUTION

Au travers des figures enfantines mais au-delà de celles-ci également, les discours des agent·es interrogé·es sur les manières de faire progresser l'égalité femmes-hommes présentent l'éducation comme un levier important de transformation sociale. Parfois, il s'agit du seul levier identifié clairement par les participant·es à l'enquête. En effet, le rôle de l'éducation et des premiers âges de la vie sont particulièrement importants dans l'apprentissage et l'incorporation des normes de genre et de la structure genrée de la société²⁶⁷ (Héritier, 2012). Toutefois, dans le cas présenté dans cette thèse, l'étude des fonctions accordées à l'éducation et des contradictions qui les traversent démontre que l'importance consacrée à l'éducation participe de la minorisation sociale des femmes.

Le croisement des codes relatifs à l'éducation et aux enfants avec ceux correspondant aux discours sur l'égalité femmes-hommes et les rapports de genre dans l'analyse des transcriptions d'entretien, des réunions observées et des ateliers montrent tout d'abord que l'éducation est un levier consensuel d'action publique. Aucune personne interrogée ne s'est opposée à la pertinence d'agir auprès des publics enfants et jeunes, ou plus généralement par le moyen de l'éducation, pour atteindre l'objectif d'égalité dans la pratique des espaces publics. Trois résultats principaux émergent de cette analyse : l'action éducative contre les stéréotypes de

²⁶⁶ Dans le cadre de l'enquête menée à Gennevilliers par le collectif Les Urbain.e.s, la photographie a été employée pour l'observation de l'occupation genrée des espaces publics et rompre l'illusion de la mixité (Luxembourg *et al.*, 2020, p. 32). Par ailleurs, l'invisibilisation des groupes minorisés en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, les personnes LGBTI, est encore plus prégnante. Divers travaux sont consacrés à une cartographie des pratiques de l'espace public au prisme de cette minorisation sociale (Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018 ; Edelman, 2016 ; Lassaube, 2014 ; Le Blanc, 2020 ; Moore *et al.*, 2014 ; Rooke, 2007).

²⁶⁷ Françoise Héritier énonce le fait que les catégories du masculin et du féminin « quel que soit leur contenu dans chaque culture, sont extrêmement durables, puisqu'elles sont transmises, inculquées très tôt par l'éducation et l'environnement culturel et relayées par tous les messages et signaux explicites et implicites du quotidien » (2012, p. 28).

genre, l'apprentissage du cadre du patriarcat et le rôle des générations futures dans les transformations sociales.

Les fonctions de l'éducation : mettre fin aux stéréotypes de genre, préparer au fonctionnement du patriarcat et opérer un changement culturel

En premier lieu, les discours portant sur le rôle de levier de l'éducation pour le changement social sont très présents. Ils sont associés avec l'idée de battre en brèche les stéréotypes de genre. L'association de traits et d'attributs opposés aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes, est considérée comme un problème car elle n'est pas représentative de la diversité des individus. Des contre-exemples peuvent être cités pour appuyer cette idée : les filles qui jouent au foot, les garçons qui n'y jouent pas par exemple. L'éducation devrait alors agir sur les représentations sociales des enfants et ouvrir le champ des possibles, afin que la catégorie de genre ne soit pas un carcan prescripteur de normes pour les individus. Ce discours renvoie à la notion d'égalité des droits entre les individus, dans le sens où chaque individu doit avoir la possibilité de choisir sa voie et d'explorer ses centres d'intérêts, peu importe son genre. Dans ces discours, les modes de formation des stéréotypes ne sont pas questionnés : ce sont des idées préconçues, des clichés déjà-là, qu'il convient de chasser, au moyen de l'éducation. Néanmoins, les critiques des stéréotypes de genre ne remettent pas en cause les catégories de genre, qui demeurent un référentiel. Par exemple, l'extrait cité dans la sous-section précédente qui se conclut par « on a des jeunes filles qui pour se faire une place ne sont plus du tout féminines » admet qu'il existe un point de référence féminin. De plus, cette phrase laisse entendre que l'absence de féminité des adolescentes de quartiers populaires est anormale, au sens où elle est un symptôme de l'impossibilité d'exercer son droit à la ville en tant que fille, reconnue comme telle.

L'éducation vise donc à modifier les rapports sociaux de genre pour rendre plus perméables les catégories de genre. Toutefois, celles-ci demeurent et le discours sur l'éducation comporte également une volonté de préparer les enfants (en particulier les filles) aux difficultés rencontrées.

Ce type de discours est principalement produit par des femmes exerçant des métiers d'urbaniste, de paysagiste ou de jardinière, pour décrire leur propre expérience ou leur posture vis-à-vis de leurs enfants ou de leurs neveux et nièces. Dans ce cas, l'éducation rend compte des stéréotypes à l'œuvre et vise la transmission des stratégies et outils pour contourner les normes prescrites et s'affirmer dans un monde dominé par les hommes. Lorsqu'elles évoquent

leur propre expérience, ces femmes font référence à leur éducation pour expliquer leur relative exceptionnalité. En effet, ces femmes ne se reconnaissent pas dans les stéréotypes féminins, notamment en raison de leur proximité ou leur appétence pour l'environnement, qui explique leur parcours professionnel orienté vers la technique.

Leur présentation de soi est celle d'une technicienne à l'aise naviguant dans un monde masculin, sans remettre en cause leur caractère de femme, ce qui permettrait leur réussite professionnelle. Elles montrent généralement de la méfiance à l'égard des réflexions relatives au genre. L'image de la fleur est un repoussoir pour elles, l'association femmes-fleurs renvoyant à la vulnérabilité et à la sensiblerie. La plupart d'entre elles se revendiquent ouvertement féministes et mobilisent l'éducation par opposition à l'adaptation des espaces aux usages actuels des femmes et des filles. L'éducation est dans leur discours un moyen de placer la régulation sociale au centre de la problématique du genre des espaces publics, comme source efficace d'intervention.

Un troisième type de discours concernant l'éducation le présente comme un moyen de sensibiliser les parents par ricochet. Qu'il s'agisse des rapports sociaux de genre ou à l'environnement, plusieurs agent·es et élu·es considèrent que la mobilisation des enfants est un vecteur pour modifier les comportements des adultes. Dans ce cas, déjà abordé dans le chapitre 4 au sujet des cours d'école comme porte d'entrée sur cette thématique, devant permettre l'élargissement du cercle de concernement face à un problème public, l'approche est stratégique. L'éducation aurait une fonction de levier en raison de son caractère consensuel. Les enfants, exclus·es du jeu politique car mineur·es, seraient un vecteur d'acceptation du changement social car elles et ils sont extérieur·es aux polémiques et aux intérêts.

D'une certaine façon, de la même manière que les femmes se voient assigner une vertu morale naturelle, les enfants sont hors de tout soupçon politique et peuvent donc convaincre leurs parents par le bon sens. C'est d'ailleurs l'un des arguments portés par les opposant·es à la « théorie du genre » qui craignent l'instrumentalisation des enfants par des dispositifs d'éducation à l'égalité dont ils critiquent le caractère « idéologique », tels que les ABCD de l'égalité (Chetcuti, 2014 ; Husson, 2015). Le seul participant à l'enquête ayant exprimé une affiliation religieuse catholique et une vision différentialiste du genre indique également qu'il faut se prémunir de toute influence des adultes sur les enfants dans le cadre de la concertation²⁶⁸.

²⁶⁸ Entretien du 19/07/2019, Rennes.

Lorsque l'éducation est le seul moyen présenté de diffusion de l'objectif d'égalité de genre, on peut y voir une forme de délégation du changement social à la génération suivante et une vision figée des rapports sociaux à l'âge adulte. Ce discours est marqué par une vision de l'âge adulte comme une période monolithique au cours de laquelle l'individu est entier et de ce fait ne pourrait évoluer de façon importante. Ce fatalisme peut être exprimé en raison d'une idéologie conservatrice ou d'une volonté de transformation sociale désarmée.

Les contradictions de l'éducation : transformer sans cliver

A partir de ces trois types de discours sur l'éducation, on peut proposer une synthèse de la portée et des limites de l'éducation comme levier de la transformation des rapports sociaux de genre. Quand Marx et Engels qualifient la division sexuelle de premier rapport social, structurant l'institution familiale, ils insistent sur l'aspect historique de l'élaboration et de l'intériorisation de cette division (Marx et Engels, 2012[1845]). A l'échelle de l'individu également, les enfants connaissent en premier lieu leur famille, qui est largement dominée par l'organisation hétérosexuelle de la société. D'après Alain Braconnier, les enfants subissent très jeunes une influence forte des stéréotypes de genre et y adhèrent dès trois ans (Braconnier, 1996). L'école est donc un premier lieu de découverte d'autres rapports sociaux et « d'apprentissage de la citoyenneté²⁶⁹ » : c'est à ce titre que cet espace est convoqué comme lieu d'émergence d'une articulation entre végétalisation et égalité de genre. L'éducation est donc conçue comme un levier pour concevoir autrui sous un autre prisme que la division genrée dans l'espace familial hétérosexuel. Alors que les féministes matérialistes ont conceptualisé l'apprentissage des rôles sociaux et de la condition de femme ou d'homme, ce que résume la formule consacrée de Simone de Beauvoir, « on ne naît pas femme, on le devient » (1986), l'intervention de la puissance publique viendrait rectifier les représentations sociales en cours d'incorporation par les enfants.

Si cette conception de l'éducation comme chemin pour prendre le problème à sa racine a une portée transformatrice réelle, placer l'éducation comme totem de résolution de la dynamique conflictuelle des rapports sociaux débouche sur des impasses. De la même manière que la territorialisation des problèmes sociaux empêche d'en penser les causes en termes de répartition inégalitaire du pouvoir (Debenedetti, 2010), penser l'égalité de genre sans interroger le processus de minorisation sociale des femmes et l'exploitation participe de l'euphémisation

²⁶⁹ Entretien avec l'élue en charge de l'égalité et des droits des femmes et l' élu en charge de la nature en ville, Rennes, 30 septembre 2019.

du patriarcat. Considérer qu'il s'agit d'apprendre à respecter autrui, de comprendre des concepts et de construire un individu disposé à l'égalité au cours de sa socialisation primaire²⁷⁰ empêche de penser et d'agir sur la dimension collective des rapports sociaux de genre, en vue de rompre la hiérarchisation du masculin et du féminin et l'exploitation du sexe comme de la catégorie de genre féminine. L'injonction à la pédagogie délègue à l'individu la charge de sa conversion à l'égalité : en ce sens, on peut bien parler d'émergence d'une nouvelle norme morale de l'égalité de genre. La manifestation de l'adhésion à celle-ci constitue une source de distinction, comme l'ont montré Laure Bereni et Alban Jacquemart au sujet de la masculinité moderne des hauts fonctionnaires (2018). Les concepts de disposition culturelle et de bonne volonté culturelle montrent toute leur portée heuristique pour éclairer la diffusion de la « culture de l'égalité » par l'éducation et ses contradictions vis-à-vis du changement social.

Ce propos théorique souligne un risque de dérive à partir de l'analyse d'un résultat surprenant : le passage des femmes aux filles dans la discussion de la mise en œuvre d'une politique publique. Les biais relatifs à l'introduction de cette politique via les cours d'école ont été exposés, mais deux autres processus, de relativisation du genre par rapport à l'âge et de prégnance de la solution éducative ont été mis en lumière. Au sein de ces opérations discursives, l'illusion de l'égalité rend invisibles les rapports sociaux de genre à l'âge adulte ainsi que la distanciation du locuteur par rapport au problème évoqué.

Ainsi ces résultats mettent en lumière la problématique du tabou autour du rôle que joue le genre dans les rapports sociaux dans l'espace public. Dans l'enquête, il est apparu clairement que la construction d'une politique de prise en compte du genre dans la production urbaine butait face à la disqualification du genre comme une variable pertinente d'analyse des espaces. En effet, je parle dans cette thèse de *l'impertinence* du genre, à la fois parce que la perspective de genre débusque les impensés, mais aussi car sa pertinence n'est pas reconnue de prime abord. La section suivante envisage trois mécanismes discursifs par lesquels cette non-pertinence est entretenue.

²⁷⁰ En miroir, la généralisation de la logique de déconstruction dans le mouvement (pro)féministe repose sur le même postulat de l'éducation comme vecteur de transformation individuelle en un individu égalitaire et pose les mêmes problèmes conceptuels d'individualisation, de psychologisation des rapports sociaux de genre, réduits à un rapport discursif et moral, au sein duquel la connaissance de ses fautes (en tant qu'homme) et la repentance permet la rédemption (qui ne sera jamais complète cependant, puisque l'individu demeure homme dans un contexte où les rapports sociaux de genre sont figés, les hommes comme pêcheurs/profanes peu importe le temps qu'ils passent à s'éduquer d'une part et les femmes victimes/sacrées d'autre part).

II. LE GENRE COMME RAPPORT SOCIAL TABOU : L'IMPERTINENCE D'UNE PERSPECTIVE DE GENRE

Cette section présente les processus par lesquels la pertinence de la perspective de genre est mise à l'épreuve par trois mécanismes. Tout d'abord, le caractère conflictuel et violent des rapports sociaux de genre est rendu invisible sur le terrain. Ensuite, les rapports de genre sont euphémisés dans le travail quotidien, c'est-à-dire banalisés ou minimisés, notamment au profit de la solidarité dans le travail. Enfin, la pertinence de la perspective de genre pour comprendre les rapports sociaux dans la production de l'espace public et ses usages est relativisée par le recours à d'autres catégories et variables.

A. INVISIBILISATION DES VIOLENCES DE GENRE

Les violences sexistes et sexuelles sont une problématique qui occupent désormais le devant de la scène des luttes féministes, depuis le mouvement social #MeToo en 2017, par lequel les femmes ont exposé la cruelle banalité des crimes et délits sexuels et dénoncé le caractère patriarcal de ce régime de terreur sexuelle auquel les femmes sont exposées en permanence²⁷¹. Si la question du genre de la ville est généralement associée à la lutte contre l'insécurité, au point que le chapitre suivant de cette thèse y est consacrée, les faits d'exploitation sexuelle et de violences sexistes et sexuelles occupent une place curieuse dans le discours des participant·es à l'enquête.

La discrétion de l'exploitation sexuelle publique des femmes

A l'issue de la première phase de l'enquête j'ai réalisé que la question de la prostitution n'était jamais abordée, à une exception près, dans un entretien avec Sylvia, l'animatrice du groupe de travail strasbourgeois. Dans l'une des équipes de jardinier·es observée à Strasbourg, la thématique de la prostitution était une préoccupation importante et quotidienne, car le parc qui représente l'essentiel du territoire végétalisé entretenu par cette équipe, où elle a d'ailleurs ses locaux, est un lieu historique de prostitution et de rencontres homosexuelles. Le contraste entre ce cas précis et l'absence de mention de la prostitution dans les autres espaces de l'enquête m'a interrogée. En effet, les espaces de nature en ville peuvent être des marges investies pour des pratiques déviantes et le rythme jour/nuit modifie fortement la fréquentation de certains

²⁷¹ Sur ce point, les travaux de Jules Falquet sur la « guerre de basse intensité contre les femmes », à partir de l'exemple salvadorien sont particulièrement riches (Falquet, 1997). Le terme de terrorisme sexuel est employé par Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin (2017), qui l'empruntent à Elisabeth Arveda Kissling qui caractérise ainsi le harcèlement sexuel (Kissling, 1991).

parcs connus pour être des lieux de prostitution, comme le bois de Boulogne, pour ne citer qu'un exemple (Mathis et Pépy, 2017). J'ai alors posé la question lors des entretiens et observations ultérieures.

Les réponses qui m'ont été apportées étaient généralement vagues ou présentées sous le mode de l'anecdote, concernant un fait de prostitution en extérieur au sud de Rennes pendant la période des confinements, qui a rapidement disparu. Le diagnostic de la prostitution en Bretagne, réalisé en 2019 par l'Amicale du Nid, pointe la discrétion de la pratique dans son enquête auprès des professionnel·les et des bénévoles, ainsi que par inventaire des annonces en ligne, au nombre de 992 en Ille-et-Vilaine (Gil, 2019). Au Mans, un article paru dans Ouest-France interrogeant des militant·es du Mouvement du Nid parle même d'un « tabou » dans cette ville, ne situant qu'un lieu de prostitution en camionnettes, sur la route de Saint-Calais, à l'est de la ville²⁷². La discrétion de la prostitution dans l'espace public physique explique donc son absence dans les discours. A l'inverse, lorsque la prostitution est visible (ou plutôt qu'elle marque l'espace, en l'occurrence, car les discours portent davantage sur les déchets retrouvés dans le parc lors des tournées matinales), elle prend une place importante dans les discours des agent·es.

Le caractère insaisissable des violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes

De même, les faits de violence sexistes et sexuelles sont présentés sous le registre du faits divers exceptionnel. C'est le cas à Rennes, où l'on m'explique qu'un parc a été fermé à nouveau la nuit suite à une affaire sordide de viol sur mineure sur la plateforme de stockage des déchets verts. D'après Marylène Lieber, ces récits fondant la réputation d'espaces dangereux contribuaient à « restreindre la mobilité des filles et des femmes » (Lieber, 2005, p. 265). En effet, l'agression sexuelle est évoquée à partir de la victime et le récit qui en est généralement fait présente rarement l'auteur des faits. Un paradoxe du cadrage du problème public du genre des espaces verts et de nature sous l'angle de l'insécurité est que la cause du sentiment d'insécurité est rarement discutée. Les faits de violence, les enquêtes de victimation sont rarement mobilisés lors des réunions ou dans le cas d'échanges informels. Les violences sexistes et sexuelles sont présentes dans le discours comme un objet incontournable et évident, qu'il ne convient généralement pas de détailler. Une exception notable doit être relevée dans le

²⁷² Laurence Picolo, 19 mars 2019, « Sarthe. Pour le Nid, la prostitution reste taboue », *Ouest-France*, [en ligne] https://lemans.maville.com/actu/actudet_-sarthe-pour-le-nid-la-prostitution-reste-taboue_loc-3674849_actu.Htm

matériau de l'enquête, lorsqu'un membre du cabinet de la Maire de Strasbourg fait mention d'un courrier soulevant une problématique de harcèlement de rue du fait des agent·es de l'Eurométropole, au cours d'une réunion du groupe-projet Genre et ville²⁷³. C'est la seule occasion au cours de laquelle la responsabilité de membres de l'institution dans la reproduction du patriarcat est clairement et spontanément interrogée, au cours d'un échange portant sur la mise en œuvre d'une perspective de genre dans la production urbaine. L'animatrice du groupe insiste alors sur le besoin de formation interne pour mettre fin aux agissements sexistes des agents de la collectivité. Lors d'un entretien ultérieur avec ce membre du cabinet, celui-ci explique la nouveauté du phénomène par « l'image de la maire qui revendique être une maire féministe », auprès des administré·es et au sein de l'administration. Cette exception traduit donc l'effet de la politisation des rapports sociaux de genre au sein du jeu électoral strasbourgeois sur la visibilité des problèmes de genre.

Cependant, il pointe la difficulté d'identifier les auteurs de ces faits. Néanmoins il y voit l'occasion de créer un nouveau protocole de prise en charge par la collectivité, en vue de son exemplarité. Cet exemple pointe donc encore le caractère indiscernable des violences sexistes et sexuelles. On en connaît les victimes mais leurs auteurs demeurent une figure mystérieuse. Les représentations sociales du patriarcat fonctionnent autour de mythes et du stéréotype de « l'agresseur inconnu au fond d'une ruelle sombre », projetant les responsables des violences sexistes et sexuelles au-delà du spectre de l'humanité par la figure du monstre ou du fou, qui en font des individus insaisissables et incompréhensibles. Ces « figures du danger », soit le fou, soit l'étranger permettent de « dépolitiser les rapports sociaux de sexe » selon Marylène Lieber (2008, p. 273).

Les travaux sur les insécurités féminines dans l'espace public montrent que la gestion de ces violences demeure le fait de la victime (potentielle) (Condon *et al.*, 2005). Plus encore, le régime patriarcal relègue les violences faites aux femmes hors de la sphère publique, en consacrant une protection pour les regards autour de l'espace domestique, espace au sein duquel se produit la majorité des faits de violences sexistes et sexuelles (Lieber, 2008). Le sens du slogan féministe « le privé est politique » a précisément pour objet de mettre fin à la cécité sur l'exploitation cachée des femmes. Dans ce contexte, l'invisibilisation dans les discours du caractère conflictuel des rapports sociaux de genre, en particulier de l'exploitation des femmes et des violences spécifiques à leur encontre, par lesquelles les hommes s'approprient le corps

²⁷³ Réunion du Groupe projet Genre et ville du 18 février 2021.

des femmes, tient au fonctionnement structurel du patriarcat lui-même, qui cache et couvre ces faits.

Or, même lorsque la question des violences sexistes et sexuelles est ouvertement posée dans l'espace public, dans l'espace de l'institution, elle est grevée du poids de ce tabou. C'est le constat que l'on peut faire à partir des modes d'euphémisation des inégalités et de la conflictualité de genre, dans l'observation des rapports de genre au cours de l'observation participante sur les trois terrains.

B. EUPHÉMISATION DES RAPPORTS DE GENRE AU TRAVAIL DANS LES JARDINS PUBLICS

Dans cette sous-section, j'analyse mes notes de terrain de l'observation participante au sein de sept équipes de jardinier·es à Strasbourg, Rennes et Le Mans, au prisme des rapports de genre. Si les rapports de genre dans les équipes ne constituaient pas directement mon objet de recherche et que la période d'observation dans chaque équipe a été courte (trois à cinq journées de travail), certains résultats relatifs à la place de la chercheuse (jeune femme non-qualifiée aux métiers des jardins) et aux interactions entre les agent·es éclairent les dynamiques d'euphémisation²⁷⁴ ordinaire des rapports sociaux de genre dans un espace majoritairement masculin.

Les rapports de genre sous surveillance : rappels et oublis de la présence de la chercheuse

J'ai déjà évoqué plus haut dans cette thèse que mon arrivée dans certaines équipes de jardinier·es en octobre, à la période de l'entretien annuel, a été interprété de prime abord par des agent·es comme une évaluation de leur respect de l'égalité professionnelle. Cela s'est produit dans le cas d'un parcours commenté du parc historique rennais du Thabor, en octobre 2020, et surtout dans la phase d'immersion dans les deux équipes mancelles fin septembre et début octobre 2021. C'est au moment de la clarification des raisons de ma présence au sein de l'équipe, que les jardinier·es de l'équipe du centre-ville ont exprimé leur incompréhension première, puisque l'équipe ne comprenait qu'une seule femme, saisonnière. Le fait que ma présence soit associée à l'idée de l'égalité femmes-hommes servait de rappel de cette norme de la conduite de l'action publique. En effet, l'adhésion à l'objectif d'égalité entre les femmes et

²⁷⁴ L'euphémisation consiste à atténuer ou adoucir une idée, dont l'expression directe pose problème, pour banaliser les faits décrits. C'est donc un processus par lequel la gravité des inégalités de pouvoir liées au patriarcat est déniée.

les hommes était partagée et les agent-es avaient conscience qu'il s'agissait d'une direction prise par la municipalité, qu'ils devaient appliquer comme une règle de travail (au moins devant le responsable hiérarchique ou en l'occurrence la personne étrangère envoyée par la direction dans leur cantonnement). Ma présence dans les équipes a pu faire office de rappel de la norme d'égalité de genre, comme le montre l'exemple suivant, pris en note dans mon carnet de terrain :

« Alors qu'on faisait le semis du gazon, il y avait une jeune femme en bikini qui bronzait sur la butte à proximité. [L'adjoint] lance « Y'a une taupe²⁷⁵ sur la butte », ce à quoi [son collègue plus jeune (30-35 ans)] lui répond « c'est plus de ton âge » et [sa collègue (35 ans)] renchérit et demande où elle est. Les trois rient et [le jardinier plus jeune] se retourne vers moi et clame : « oh m*** qu'est-ce qu'il va y avoir dans la thèse sur nous ! ». Nous rions tous et reprenons le travail. »
Cahier d'observation participante, été 2021.

Le jardinier qui rappelle implicitement à mes collègues l'objet de ma recherche avait témoigné dès le lundi de sa curiosité pour mon sujet de recherche et les rapports au métier selon le genre. Je n'étais pas là pour les évaluer et le rire partagé montre précisément la recherche de complicité et l'absence de jugement face au regard porté sur un corps féminin exposé. Si cet exemple est significatif de ce que les femmes sont définies et appréhendées en premier lieu par leur corps, il montre aussi les tensions à l'œuvre entre deux normes : il demeure normal de regarder, mais on sait que la norme de l'égalité entre les femmes et les hommes s'oppose à l'expression d'un commentaire sur le corps des femmes.

En riant, je cherchais également à faire oublier la spécificité de ma présence. Malgré le temps court passé dans les équipes, j'ai joué le jeu et endossé le rôle d'une stagiaire volontaire, voulant s'intégrer dans le groupe via un certain mimétisme²⁷⁶, en démontrant une certaine endurance et le même humour. Faire sa place est apparu systématiquement plus délicat avec les jardinières, notamment les plus jeunes. Les profils des femmes rencontrées dans ces équipes montrent qu'elles ont réinvesti les codes masculins, par la performance physique et technique affichée, par une présentation de soi rejetant les codes de la féminité (maquillage, soin des cheveux longs,

²⁷⁵ Pour signaler la présence d'une jeune femme à ses collègues pour leur suggérer de la regarder à leur tour, ce jardinier utilise une métaphore qui fait écho à leur tâche du jour. En effet, la référence à la taupe vient juste après que l'on m'a expliqué qu'il y avait un risque que les taupes creusent des galeries après le semis, la terre étant plus meuble, ruinant le travail réalisé. En cela, il s'agit d'une euphémisation, car le jardinier n'a pas désigné la jeune femme par une description physique ou à connotation sexuelle directement, mais le message transmis vise à attirer l'attention sur le corps exposé d'une femme en public.

²⁷⁶ Le mimétisme concernait les règles plus ou moins explicites au sein des équipes par rapport au temps de travail et du degré d'investissement. Celles-ci pouvaient varier fortement d'une équipe à l'autre, d'une ville à l'autre. En effet, dans quatre équipes, il fallait être au vestiaire 15mn avant l'embauche le matin pour démarrer à l'heure, dans deux autres il fallait être bien respecter toutes les pauses et prendre son temps, et dans la dernière, j'ai provoqué de la méfiance lorsque j'ai dit préférer avoir un chef exigeant et à cheval sur les horaires, alors que les jardinier-es tentaient de déjouer la surveillance du technicien et se moquaient de son absence d'autorité.

démarche, humour à connotation sexuelle...). Pour l'anecdote, dans les toilettes des vestiaires féminins d'une des équipes, des calendriers d'une marque de machines horticoles présentaient des corps masculins et féminins subtilement sexualisés. Ces éléments, comme l'attitude de ces femmes à mon égard, me font dire qu'une femme doit toujours donner la preuve de sa légitimité au sein de cette profession par l'adoption de codes masculins, au moins en début de carrière. Ces résultats concordent avec les travaux en sociologie des professions et en sociologie du genre portant sur les femmes dans des professions dites masculines (Perrot, 1987 ; Pruvost, 2007).

Jouer ce jeu²⁷⁷ m'a donné accès aux blagues à connotation sexuelle (notamment lors du désherbage des solidago – verges d'or en français – ou de la compétence dans la taille des haies, rapprochée de la compétence à réaliser des fellations), aux échanges ordinaires sur les rapports entre femmes et hommes (principalement le stéréotype relatif au caractère conflictuel des relations de travail entre femmes, qui seraient incapables de travailler ensemble à plus de deux dans une équipe, mais aussi des discussions sur les relations amoureuses, toujours hétérosexuelles, surtout de la part de jardiniers mariés auprès des plus jeunes de l'équipe) voire aux commentaires ouvertement sexistes et racistes alors que j'étais assise à l'arrière du camion, à la fin de la semaine.

Certaines précautions avaient parfois été prises à mon égard pour que je n'entende pas ce type de discours. Dans une équipe, dès le retour de congé de la seule femme de l'équipe, l'agent de maîtrise m'a mise en binôme permanent avec elle. Cette jardinière avait un profil atypique, car il s'agissait d'une reconversion, d'une femme de 47 ans, patronne de bar, avec de nombreux tatouages, dont la culture punk et rock contrastait dans une équipe constituée d'hommes mariés, propriétaires de leur pavillon ou de leur ferme en commune rurale, entrés tôt « à la Ville ». Très rapidement elle me signale deux collègues racistes et misogynes selon elle. A la fin de la période d'observation je constate que l'agent de maîtrise a fait en sorte que je ne puisse pas être seule avec eux, même lorsque j'ai voulu déjeuner avec eux.

Ainsi la hiérarchisation entre le masculin et le féminin transparaît dans la négociation de la place de la chercheuse sur son terrain. Les manifestations de la domination masculine sont

²⁷⁷ Je parle de jouer le jeu parce que cette posture de recherche implique une conscience et une attention très forte de son environnement, de son comportement et de ses attitudes, néanmoins j'étais dotée de dispositions personnelles facilitant la tâche, car la manière dont j'habite ma catégorie de genre est déjà marquée par l'investissement de codes masculins (pratique du football en club, expérience professionnelle d'opératrice de production, relations amicales masculines marquées par la volonté de faire partie du groupe).

cachées ou banalisées. L'étude des solidarités ordinaires au travail permettent de comprendre le rôle de l'euphémisation des rapports sociaux de genre.

Place du genre dans les solidarités au travail

Dans mon carnet de terrain, j'ai noté, à l'issue de la première semaine d'observation dans une équipe de jardinières, mon impression de ne pas avoir « été traitée différemment en tant que stagiaire parce que j'étais une femme²⁷⁸ ». Au fil des changements d'équipe, je n'ai pas eu la sensation que des précautions spécifiques avaient été prises dans l'attribution de mes tâches en raison du genre. Par exemple, on m'a systématiquement proposé de tester les machines, même certains outils particulièrement lourds. Si l'adjointe de l'agent de maîtrise m'a donné des conseils pour limiter les sciatiques, en insistant sur l'importance de les prévenir en amont d'une grossesse, ses collègues masculins m'ont également donné des conseils de posture et mouvements à réaliser, en mentionnant leurs propres douleurs et fatigue. Par contre, avec les femmes en responsabilité (agente de maîtrise ou adjointe) ou une fois la première impression de méfiance passée, une connivence s'instaurait, à partir d'un « connu en commun » supposé (Watson, 2020). Elles expriment régulièrement, sur un air entendu, l'idée que les femmes travaillent plus intelligemment que les hommes. Alors que les codes masculins dominent l'espace professionnel, ces échanges traduisent une sous-culture féminine – au sens de Goffman – qui se transmet dans les moments où les hommes sont absents (dans les vestiaires ou lors de tâches réalisées entre femmes).

Ces preuves discrètes de la supériorité professionnelle des femmes sur les hommes montrent une alternative au modèle androcentré de production de la nature en ville, fondée sur une approche différentialiste des catégories de genre. La raison des différences entre les hommes et les femmes dans la pratique professionnelle est rarement explicitée. Cependant la mention de ces différences témoigne de la dimension de pouvoir dans les rapports sociaux de genre, au profit, à tort, de la domination masculine.

Dans les cas où des violences patriarcales se produisent, la discrétion est également de mise. Au cours de l'enquête, on m'a fait part d'un seul cas de violences sexistes et sexuelles. Là encore, c'est une femme qui m'a révélé, en confidence et en l'absence d'hommes, que l'agent absent, d'après ses collègues en raison d'un arrêt maladie, sans autre précision, l'était suite à une accusation de faits de harcèlement sexuel.

²⁷⁸ Carnet de terrain, notes du 17 mars 2021.

« Elle m'explique qu'il est en dépression après une plainte d'une agente. Une autre jardinière a changé d'équipe après [un incident]. Elle trouve fou le fait qu'il n'ait pas été renvoyé pour ça. Elle me dit aussi qu'au départ, quand elle est arrivée, deux de ses collègues hésitaient à lui donner la raison de son absence. Elle est heureuse qu'ils l'aient quand même fait. » *Cahier d'observation participante, été 2021*

Les violences de genre sont placées sous un régime du secret. Le caractère intime des crimes et délits sexuels limite leur publicité, par respect pour la victime, mais aussi pour maintenir le groupe. Puisque ces violences sont représentées socialement comme le fait d'auteurs extérieurs au monde social, la proximité quotidienne de l'un d'entre eux est inintelligible. Ici, l'absence apparente de sanction, peut-être masquée par l'arrêt maladie pour dépression, marque la disparition silencieuse de l'anomalie.

De manière générale, le caractère conflictuel des rapports sociaux de genre est tu, banalisé ou interprété avec fatalisme, en individualisant le problème ou en généralisant sur la *nature* des hommes. La solidarité des femmes se construit autour de ce « connu-en-commun » qu'on ne peut dépasser, face auquel on élabore des stratégies pour en limiter l'impact quotidien. C'est ce que Marylène Lieber conclut au sujet des peurs des femmes dans l'espace public et de leurs stratégies en parlant de « règle du jeu » dont il n'est donc « pas nécessaire [de] parler » (Lieber, 2008, p. 236).

Enfin, une autre façon dont les rapports sociaux de genre sont mis à distance passe par leur relativisation, en mobilisant d'autres critères jugés tout aussi pertinents, voire davantage.

C. RELATIVISATION DE LA VARIABLE DU GENRE PAR RAPPORT À D'AUTRES DONNÉES D'ENTRÉE

La pertinence du critère de genre dans la production des espaces publics végétalisés est évaluée au regard d'autres « données d'entrée » mobilisées par les agent·es dans la conception des aménagements ou l'analyse de leurs usages. Dans le passage des femmes aux filles, l'opération de minorisation sociale observée repose notamment sur une relativisation du critère du genre par rapport au critère de l'âge. De manière générale, les catégories d'âge : petite-enfance/enfance, adolescence, seniors, sont une clé de lecture plébiscitée par les participant·es à l'enquête pour décrire les publics des espaces publics. La pertinence de ce critère est largement admise, contrairement à celle du genre qui pose question.

La référence à l'âge pour relativiser la pertinence de la perspective de genre

Au cours des entretiens, le critère de l'âge est régulièrement accolé à celui du genre comme dans les trois exemples suivants :

« Mais moi je vais vraiment au-delà je milite pour que chacun, quel que soit le genre, mais aussi la condition, l'âge, trouve sa place dans l'espace public. » *Maître d'œuvre, Strasbourg, 22/09/2020*

« L'objectif pour moi c'est qu'un jour on ne se pose même plus la question [de l'égalité femmes-hommes], c'est-à-dire que si la question n'existe plus ça veut dire que, pour moi ce serait que n'importe quelle personne de n'importe quel âge etc. puisse habiter, vivre l'espace public comme elle le souhaite finalement ! » *Technicien, Rennes, 25/11/2021*

« L'idée c'était d'avoir une palette de jeux qui... Alors on n'est pas non plus dans le genré mais bon pour moi ça s'en rapproche aussi... C'est qu'on ne sectorise pas en fonction de l'âge, on sectorise pas en fonction du sexe quoi. » *Maîtresse d'œuvre, Le Mans, 25/08/2020*

De cette manière, les agent-es précisent leur façon de penser une diversité d'individus et leurs besoins dans l'espace public. Le troisième verbatim montre comment une maîtresse d'œuvre, qui expliquait auparavant ne jamais avoir intégré le genre dans son analyse d'un projet, l'envisage comme une « donnée d'entrée » fonctionnant comme l'âge des publics. Le cas qu'elle évoque est une aire de jeux adaptée aux mobilités réduites qui, selon elle, peut s'apparenter à un espace « non genré » et « non "âgé", enfin sans âge », car la prise en compte d'une diversité de publics selon l'âge aurait pour effet une inclusivité selon le genre également. Ainsi, la prise en compte de l'âge serait une première étape, voire suffirait à atteindre les objectifs visés par une perspective de genre. En effet, le critère de l'âge peut être substitué à celui du genre dans ces discours en entretien :

« Oui non je trouve que c'est une question qui se pose assez peu [la question du genre] parce qu'on essaie au maximum tout le temps de faire des espaces euh adaptés à tout type de publics mais euh tout âge confondu, alors qui sont finalement assez peu typés. » *Maître d'œuvre, Le Mans, 27/11/2020*

« C'est pas une histoire de, enfin moi j'vais dire de sexe, c'est l'utilisateur, par rapport à toutes les tranches d'âge qui demandent de l'espace vert quoi. » *Agente de maîtrise, Rennes, 26/08/2019*

Dans ces deux exemples, les participant-es à l'enquête remettent clairement la pertinence de la perspective de genre, au profit de l'analyse au prisme de l'âge des usager-es. Pour le cas du Mans comme de Rennes, le matériau fait état de nombreuses occurrences de cette réaction. Elle montre bien que la perspective de genre ne constitue pas une préoccupation indigène sur ces terrains. L'absence d'exemple strasbourgeois pointe dans ce sens également puisque

l'ensemble des participant·es ont mentionné des exemples de projets dans lesquels le genre avait été mobilisé.

Dans ces extraits, l'âge a pour rôle un effet diffractant sur le public des espaces publics, car il permet de rendre compte de sa diversité et de la diversité des usages qui en découlent.

« Quel type de tranche d'âge ? Est-ce qu'il y a des personnes âgées, est-ce que je dois améliorer pour ce type de public ? Je vais avoir ce genre d'orientations. Et ça c'est le maître d'ouvrage qui définit ça. Donc, moi si on me dit ça je ne vais pas faire un skate parc au pied d'une maison de retraite. » *Maîtresse d'œuvre, Rennes, 2/07/2019*

A partir des données sur les populations riveraines en fonction de leur âge, des types d'usages sont encouragés et donc des types d'aménagements et d'ambiance sont privilégiés. Dans l'ensemble des discours recueillis en entretien, à chaque étape de la production et de la gestion des espaces verts publics, cette catégorisation [publics → usages → aménagements] en fonction de l'âge est mentionnée, sans soulever de question. A l'inverse, l'analyse au prisme du genre, dont le caractère diffractant (les lunettes du genre) révèle des relations de pouvoir structurant une société patriarcale, ne fait pas consensus.

Le caractère consensuel de l'âge ne rend pas impossible la politisation des rapports sociaux à l'espace public en fonction de l'âge. En effet, la référence à l'âge peut être associée à un discours sur l'exercice de ses droits dans l'espace public, que ce soit ceux des adolescent·es qui ne disposent pas d'espace privé personnel et sont stigmatisé·es dans leur occupation des places et des rues, ou bien ceux des personnes âgées, subissant la perte de mobilité et l'isolement donc l'exclusion sociale. La dénonciation de ces situations peut alors être accompagnée d'un discours sur la classe sociale ou sur le handicap des jeunes et des personnes âgées concernées.

Par ailleurs, on peut remarquer une nouvelle fois la disparition de l'âge adulte, cette fois-ci dans l'analyse des classes d'âge. Les adultes, entre 30 et 60 ans, sont cités parmi les destinataires de la production des espaces publics végétalisés lorsqu'ils sont en charge d'enfants (nourrices, parents, enseignant·es), ou plus rarement dans le cas d'usages spécifiques (clubs sportifs ou culturels, joggeurs) ou dans un discours critique du destinataire « normal » des espaces publics comme étant « un homme blanc actif de 30-50 ans ». La mention d'utilisateur·es spécifiques (enfants, jeunes ou seniors) peut alors s'expliquer par une volonté des agent·es de rejeter une vision globalisante et unifiante de l'utilisateur. Il se trouve que les catégories d'âge alors évoquées sont des publics vulnérables ou stigmatisés : on peut alors envisager une démarche de soin et d'attention à la vulnérabilité dans la référence au critère de l'âge, dans le discours des participant·es à l'enquête. La référence au soin, à une éventuelle éthique du *care* (Laugier,

2010), ouvre la porte à une perspective de genre. L'utilisateur « normal », non discuté, l'utilisateur universel de l'espace public est autant un adulte qu'un homme – au sens qu'il est le dominant, le groupe majoritaire au sens de Guillaumin, c'est-à-dire qui a accès à l'universel (là où les jeunes/personnes âgées, les femmes sont caractérisées par leur singularité, leur spécificité) (Guillaumin, 1985).

Le croisement des rapports sociaux, entre ambition intersectionnelle et diversions

Dans le cas du genre comme de l'âge, la mobilisation du critère vise à rompre l'illusion d'un usager universel et indifférencié, néanmoins le critère du genre demeure plus polémique. La relativisation du critère du genre par celui de l'âge s'observe sous différents modes. Elle ne traduit pas nécessairement un refus d'une perspective de genre. En particulier, l'apport de la référence à l'âge peut s'inscrire dans une volonté de précision, d'une analyse multifactorielle, qui prend en compte la complexité du monde social. D'une part il s'agit d'une des définitions du métier d'urbaniste, qui est le professionnel en charge de croiser l'ensemble des problématiques sociales, économiques, techniques, environnementales, etc. sur un espace donné. D'autre part, l'institutionnalisation de la lutte contre les discriminations contribue à la reformulation des enjeux sociaux dans l'action publique. L'inscription de l'égalité femmes-hommes au milieu d'autres revendications nourrissait les craintes d'une dilution de cette politique par le *gender mainstreaming* dans le concept flou de « diversité » (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008b). Si, à l'origine, l'ambition de la transversalisation du genre nourrissait les espoirs d'une amplification de la portée transformatrice de la politique d'égalité, les travaux faisant le bilan de son instauration en Union européenne à la fin des années 200, partagent ce constat (Fraisie *et al.*, 2008 ; Jacquot, 2009 ; Stratigaki, 2008).

A l'échelle locale, la référence au critère de l'âge, ainsi qu'à d'autres critères (les verbatims cités ci-avant mentionnent également la classe sociale), peut donc s'expliquer par l'institutionnalisation de la lutte contre les discriminations. Certain·es participant·es à l'enquête, parmi les hauts-fonctionnaires principalement, ont un parcours professionnel marqué par la lutte contre les discriminations. Sylvia, l'animatrice du groupe de travail Genre et Ville à Strasbourg, a été formée aux Etats-Unis aux études de genre et se réfère à une approche « intersectionnelle²⁷⁹ », tout comme sa collègue en charge de la mission Egalité droits des

²⁷⁹ L'intersectionnalité est un concept développé par Kimberley Crenshaw (1982), juriste américaine, pour apprécier les droits de ses clientes, personnels de ménage, noires et hispaniques, et femmes, dans le contexte de

femmes qui a occupé des postes de chargée de mission « lutte contre les discriminations » et « égalité et diversité » en France et au Canada. L'animateur du groupe de travail rennais, directeur général administratif, a débuté sa carrière par un poste en politique de la ville, croisant également rapports de classe, de « race », avant d'élargir à « l'égalité » ; tout comme la chargée de mission Egalité qui a commencé par l'antiracisme et l'altermondialisme. De même, la chargée de mission mancelle a longtemps exercé « dans le social, dans l'animation enfants dans les quartiers difficiles²⁸⁰ », puis dans l'événementiel pour la ville du Mans avant de passer à la mission égalité droits des femmes.

L'évocation d'une variété de critères d'analyse des publics de l'espace public peuvent rendre compte de l'ambition d'une approche intersectionnelle, à savoir une approche rendant compte de la complexité des rapports sociaux et refusant l'homogénéisation des catégories telles que « les femmes » ou « les jeunes ». C'est le cas d'une chargée de mission en direction de territoire, à Strasbourg, qui, au sujet de la représentativité en réunion publique dit ne pas que considérer l'égalité femmes-hommes, mais aussi « l'âge ou le rang social ». En ce sens, la précision apportée par les agent-es peut indiquer la volonté de croiser les rapports sociaux, avec une portée critique véritable, comme le montre l'exemple suivant :

« Parce qu'on est tous en silo, organisés en silo ! Alors t'as l'espace enfants, l'espace enfants petits, l'espace enfants un peu plus grands, les vieux (*rires*), et ceux qui sont avec les chiens, euh... les jeunes adultes, mâles... Et du coup on met aussi notre espace en silo et on a, on a aussi répondu finalement au même objectif : il y a tout ce monde qui est sur l'espace public. Sauf que c'est une addition de monde et pas une mixité de monde. » *Entretien du 15/10/2020, urbaniste, Strasbourg*

Dans ce verbatim, l'énumération de critères divers sert une critique de la production urbaine qui catégorise et sépare les individus en atomisant l'ensemble social des usager-es, réduisant l'objectif de mixité sociale à un slogan creux. A l'inverse, cette urbaniste propose de

leur procès face à leur employeur. Cet outil juridique permettant de spécifier les caractéristiques du préjudice subi par les plaignantes, au croisement des discriminations de classe, de « race » et de genre, ont fait des émules dans le champ académique états-unien. Il a irrigué des travaux en études de genre et dans l'ensemble des sciences humaines et sociales dans l'espace académique anglophone et a été importé en France. La dispute autour de ce concept repose sur des polémiques dans l'espace public mais énonce de véritables enjeux méthodologiques et théoriques. D'abord car la statistique ethnique, sur lequel il se fonde initialement, n'existe pas en France, et que les critères de la catégorisation et de l'assignation à une « race » posent des problèmes éthiques dans l'élaboration des protocoles de recherche. Ensuite parce que le terme est parfois galvaudé pour désigner toute opération de croisement des rapports sociaux, là où sa portée heuristique nécessite que l'on étudie précisément les situations d'intersection pour éclairer les articulations des formes d'exploitation ou de discriminations et la construction identitaire des individus. Si cette exigence n'est pas satisfaite, l'intérêt du concept risque d'être réduite à la simple énumération des traits des individus, sans rendre compte des effets de la multiplicité des appartenances sociales (comme le proposait également Colette Guillaumin au travers du couple majoritaire, minoritaire (1985)).

²⁸⁰ Entretien du 10/03/2021, Le Mans.

partir des usages réels et rêvés des habitant·es, dans leur diversité et leurs spécificités pour que l'espace public soit un lieu véritablement partagé.

Néanmoins, livrer avec autant d'assurance une telle critique suppose une réflexivité et une légitimité importante au sein de l'institution, ce dont dispose l'urbaniste interrogée. L'évocation d'autres rapports sociaux par ses collègues mobilise généralement l'euphémisation : la question de la « race » est très rare, certainement en raison des normes langagières sur la terminologie qui y est associée et la classe sociale devient « le rang social » ou « la condition ». Cette pudeur relative à des objets clivants peut également expliquer la relativisation des rapports sociaux de genre observée.

Ainsi, le passage des femmes aux filles s'entend aussi comme un mécanisme de relativisation des rapports sociaux de genre, par l'apposition, la confrontation ou le croisement avec d'autres critères d'analyse des publics de l'espace public. Ce mécanisme tient notamment de la place importante qu'ont les jeunes et les enfants parmi les destinataires des espaces publics, pour les agent·es rencontré·es. Il relève également de dynamiques d'institutionnalisation croisée des approches en termes de luttes contre les discriminations ou de genre. Par ces deux points, la relativisation des rapports sociaux de genre contribue à la solubilité de la norme d'égalité de genre dans le socle de normes portées au sein de l'administration, par des effets réciproques d'appropriation de la norme et de polissage de son contenu, de la même manière que certain·es auteur·trices l'ont étudié dans le cas du développement durable. Pour autant, lorsqu'il s'agit de confrontations ou de croisements aux rapports sociaux de classe, d'âge ou de « race », cela n'entraîne pas nécessairement une dépolitisation du propos sur l'espace public.

A partir de l'étude du passage des femmes aux filles, du recours aux figures enfantines dans le discours des participant·es à l'enquête, ce chapitre a mis en évidence différents mécanismes de mise à distance des rapports sociaux de genre. Le triptyque invisibilisation, euphémisation et relativisation présenté dans la deuxième section du chapitre présente les façons dont le fonctionnement du patriarcat est tu, minimisé ou banalisé. L'interprétation des résultats au prisme du couple minoritaire/majoritaire rend compte des modes de reproduction des normes de genre. La visibilité des conflits de genre dans l'enfance et la jeunesse et leur invisibilité à l'âge adulte, notamment dans les formes les plus intenses de l'exploitation patriarcale que sont les violences sexistes et sexuelles, montre la puissance normative du genre et de l'hétérosexualité. Dans ce contexte, le recours à l'éducation comme outil d'une politique d'égalité renforce l'idée d'impuissance contre un système normatif acté et intériorisé à l'âge adulte. En ce sens, la perspective de genre est *impertinente*, car elle dévoile des mécanismes passés sous silence pour maintenir le groupe. De plus, elle présente les limites de la territorialisation des problèmes sociaux en rendant compte de l'impuissance relative de l'action publique – et surtout de la production urbaine – contre le patriarcat.

Dès lors on observe une logique de résistance au dévoilement des rapports sociaux de genre, de leur caractère collectif et déterminant pour l'ensemble des individus. Une piste de compréhension de cette résistance, qui passe par la distanciation, peut résider dans la position sociale des agent·es public·ques qui se percevraient comme sujets de la production de l'action publique, non destinataires de celle-ci. Extérieur·es à leur objet, il leur serait alors difficile de formuler un discours dans lequel ils sont autre chose que prescripteurs et prescriptrices d'usages et de représentations sociales dans l'espace public. Cette piste sera discutée dans la partie suivante de la thèse, non seulement au sujet des rapports sociaux de genre mais également des pratiques de l'espace public et de la nature en ville.



Illustration 5. L'évocation du végétal pour esthétiser l'urbain. Poubelle jaune au Mans (Elsa Koerner, 2020).

CHAPITRE 8 – L'INÉLUCTABLE CADRAGE SÉCURITAIRE ET SON RÔLE DANS LE MAINTIEN DES DICHOTOMIES FEMMES/HOMMES ET NATURE/VILLE

La question de la place des femmes dans l'espace public s'est imposée comme un sujet digne d'intérêt médiatique et politique national au cours des dernières années, à l'aune de la politisation de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dans le mouvement #MeToo ainsi que de faits d'agressions et de harcèlement à connotation sexuelle dans l'espace public. Ce sont des éléments que j'ai présentés dans le chapitre 4, portant sur la constitution du problème public des rapports de genre en ville. Dans ce chapitre, il s'agit de montrer de quelle manière ces modalités d'inscription dans l'espace public et politique des enjeux liés aux rapports sociaux de genre en ville ont déterminé la formulation du débat autour de ce problème public et des solutions à y apporter.

Je mobilise alors le concept de « cadrage » des problèmes publics²⁸¹. En analyse de l'action publique, il est désormais classique de décomposer les objets de recherche de la manière suivante : 1) analyse de l'émergence et de la formulation d'un problème public jusqu'à sa prise en charge par le gouvernement ; 2) mise en œuvre d'une politique publique, étude des instruments et de la réception par ses destinataires. La notion de « cadrage » place la focale sur la négociation du contenu du problème public et de la politique publique. Le cadrage d'un problème public désigne la formulation reconnue et généralisée du problème public, qui contraint la formulation des solutions (des politiques publiques) à y apporter.

Dans le cas du harcèlement de rue, il est intéressant dans cette introduction de poser le contexte à partir de travaux récents portant sur le harcèlement de rue et sa prise en charge politique et administrative. Je m'appuierai alors principalement sur la recherche menée par la politiste Carole Gayet-Viaud sur la politisation du harcèlement de rue par le recours à la notion de « continuum de violences » (Gayet-Viaud, 2021). Elle explique que plusieurs expressions ont été proposées dans le champ académique pour décrire un même fait social (une accumulation de comportements et propos sexistes rythmant le quotidien des femmes dans l'espace public) avant que le terme de « harcèlement de rue » ne s'impose (ibid., p. 68). Ainsi,

²⁸¹ Voir par exemple l'ouvrage de Falk Daviter pour une analyse de l'émergence et de la définition de cette notion (Daviter, 2011, p. 26-53) pour une application ensuite de ce cadre théorique à l'étude de l'Union européenne.

un cadrage est choisi : celui de l'adossement sur la notion pénale de harcèlement et, de la sorte, l'extension de sa définition²⁸². Dans ce contexte, l'autrice étudie le rôle du concept de « continuum des violences », développé par Liz Kelly, qui présente les violences sexistes et sexuelles sur un axe de gravité croissante, pour montrer les liens entre des actes relevant du sexisme ordinaire et des actes graves, et ainsi proposer une politisation de l'ensemble dans une lutte contre le patriarcat, qui donne pour signification à chacun de ces actes une marque de domination masculine (ibid., p. 69-72). A partir de là, Carole Gayet-Viaud démontre l'importance du cadrage du problème public dans la production de l'action publique, en expliquant les liens entre la formulation du « harcèlement de rue » et du « continuum de violences » et le choix d'une réponse pénale, avec la promulgation d'une loi sur l'outrage sexiste en France²⁸³ (ibid., p. 73-79).

Cet exemple donne à voir comment la question des rapports sociaux de genre, dans l'espace public, est filtrée, réorientée, au fil des débats, des mobilisations militantes, académiques, politiques, selon l'évolution des rapports de force, pour aboutir à une politisation autour des violences sexistes et sexuelles à partir de 2018. Le contexte de la rédaction du projet de cette thèse et de l'enquête de terrain a été marqué par cette conjoncture.

En effet, alors que mon postulat initial était celui d'une articulation harmonieuse de la végétalisation et de l'intégration de l'objectif d'égalité de genre pour l'émancipation féminine et leur usage du droit à la ville, les participant·es à l'enquête ont rapidement légitimé l'objet de recherche en qualifiant le végétal soit de facteur d'insécurité, soit de solution contre le sentiment d'insécurité que vivaient particulièrement les femmes en ville. Lors d'une réunion de présentation du projet de recherche au maire du Mans, celui-ci réagit avec enthousiasme : il suggère que la végétalisation du centre-ville, notamment des rues à proximité des espaces festifs nocturnes, quitte à commencer par des plantes en pot, devrait améliorer le sentiment de sécurité des Mancelles en soirée²⁸⁴. Le sujet de l'insécurité des femmes en ville est alors bien installé dans l'agenda politique.

Ainsi ce chapitre montre, dans le cas précis de la constitution d'une politique publique d'intégration du genre dans la production des espaces publics végétalisés, à Rennes, Strasbourg

²⁸² Définition harcèlement cf droit français

²⁸³ Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dans son Titre III : Dispositions visant à réprimer l'outrage sexiste
[url : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037284450>]

²⁸⁴ Réunion du XX avril 2020, Le Mans.

et Le Mans, à quel point ce cadrage détermine et circonscrit la réflexion des agent·es au sujet des rapports entre les femmes et les hommes dans l'espace public urbain. En effet, cet enjeu est systématiquement abordé sous l'angle du problème à résoudre – ce qui tient également à une idéologie de la correction des maux de la ville par l'urbanisme et les politiques publiques. Ce problème est alors celui des violences sexistes et sexuelles qui s'opèreraient contre les femmes dans les espaces publics végétalisés. Que les agent·es rencontrés adhèrent ou non à cette représentation, la problématisation du genre des espaces publics mobilise systématiquement le thème des violences, soit pour s'en distancier, soit pour confirmer cette approche.

Or, à partir de cette thématisation du problème, les catégories de genre sont renouvelées, dans la production d'une bicatégorisation genrée, entre, d'une part, des pratiques réprouvées des parcs et jardins publics, identifiées comme masculines, et d'autre part, des pratiques encouragées de ces mêmes espaces, attribuées cette fois-ci aux femmes. A travers cette catégorisation sociale des pratiques, la représentation des femmes se trouve résumée à l'image d'une femme vulnérable, victime des hommes agresseurs et violents, qu'il faudrait alors protéger.

Les solutions proposées pour construire une perspective de genre en urbanisme sont affectées par la dualité de ce cadrage sécuritaire. Le prisme de l'insécurité des femmes s'impose aux participant·es à l'enquête et génère des frictions et désaccords concernant l'opérationnalisation de cette politique. En effet, la réception de ce cadrage ouvre une négociation du sens donné à la politique menée, entre protection des femmes vulnérables, sanction des hommes dangereux et portée du changement, dans une perspective féministe.

I. LES MODALITÉS DU CADRAGE SÉCURITAIRE DU GENRE AU SEIN DES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS

Cette première section interroge la façon dont la thématique des violences sexistes et sexuelles est introduite par les participant·es à l'enquête. La reformulation de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes en [lutte contre l'insécurité (ou le sentiment d'insécurité) des femmes dans l'espace public] conduit à un cadrage sécuritaire de la problématique. Cette section met en discussion ces résultats avec l'état de l'art en sociologie du genre et en sociologie de l'action publique pour définir plus précisément les effets de ce cadrage sur les trois terrains.

A. DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Lors de la rencontre avec le maire du Mans, en avril 2019, pour lui présenter le projet de recherche, celui-ci se dit fortement intéressé par l'idée d'allier végétal et prise en compte de l'égalité de genre, car le centre-ville est marqué par un sentiment d'insécurité, notamment des femmes, qui serait certainement atténué par la végétalisation. Il présente la possibilité d'apporter des plantes, même en pot, comme un levier de pacification des rapports sociaux dans l'espace public. Le maire explique donc son intérêt pour l'objet de l'étude en raison de l'existence d'un problème – le sentiment d'insécurité des femmes en ville – et la perspective d'une solution – grâce à la végétalisation.

A la faveur de la mobilisation sociale à partir de 2017 et du mouvement social #MeToo et #BalanceTonPorc, le sujet des violences sexistes et sexuelles a gagné une visibilité nouvelle. La multiplication des témoignages sur les réseaux sociaux et leur médiatisation a donné à voir l'ampleur (et la banalité) du phénomène des violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes sous un jour nouveau. Les violences sexistes et sexuelles ont été reconnues comme un problème public, à savoir un problème collectif, impliquant le fonctionnement de toute la société, qui nécessite une prise en charge sociale et politique de ce problème. Dans ce contexte, le harcèlement de rue, à savoir les remarques à caractère sexiste et sexuel formulées à l'égard des femmes par les hommes, a fait l'objet d'une politisation et de controverses. C'est dans ce contexte que le gouvernement, sous l'impulsion de la secrétaire d'Etat en charge des droits des femmes, Marlène Schiappa, a proposé une loi sur « l'outrage sexiste », créant une contravention pour sanctionner ces faits. Ainsi, le gouvernement a *répondu* à un problème public²⁸⁵ : la transcription dans l'espace public des violences sexistes et sexuelles par le harcèlement de rue.

Sur les trois terrains de cette enquête également, les violences sexistes et sexuelles sont évoquées avec le ton de l'évidence, ce qui montre que le sujet est bien installé à l'agenda politique, dès 2019. Le caractère anormal et injuste de ces violences dont les femmes sont victimes est souligné. La référence à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles rend alors

²⁸⁵ Du point de vue purement juridique, la création d'une nouvelle contravention ne constitue pas une réponse adaptée et efficace. Au contraire, elle minimise la gravité des actes ainsi sanctionnés car dans le cas du harcèlement sexiste dans l'espace public, les faits de harcèlement sexuel et l'injure publique à caractère sexiste constituent des délits, punis plus sévèrement que l'outrage sexiste. La création d'une nouvelle sanction pénale sert de preuve de prise en charge du problème par la puissance publique mais produit en réalité une voie de déqualification des faits (Baldeck, 2019).

légitime l'intervention publique. Garantir la l'intégrité physique et morale des femmes, garantir leur sécurité, justifie d'agir pour la prise en compte de l'égalité de genre dans la production et la régulation des espaces publics.

Néanmoins, une fois que l'objectif de la politique publique *Egalité entre les femmes et les hommes* est reformulée en *Lutte contre les violences sexistes et sexuelles*, d'autres questions sont soulevées. En premier lieu, le distinguo entre sentiment d'insécurité et insécurité réelle ouvre la discussion. Par exemple, dans le cadre d'une réunion portant sur la ceinture verte strasbourgeoise, l'une des chargée-es de mission s'interroge sur les raisons et les preuves du sentiment d'insécurité dans les espaces concernés par la ceinture verte :

« *Chargée de mission mobilités* : Mais l'insécurité, on la sent davantage parce qu'on se promène seul-e autour de la ceinture verte ou parce que justement c'est les situations qui font qu'on est en insécurité ? C'est ça que je n'arrive pas moi-même à comprendre. » *Réunion thématique sur la ceinture verte, Strasbourg, 25/04/2022*

Or, les violences sexistes et sexuelles ne se produisent pas dans l'espace public, pour la très grande majorité de ces faits qui interviennent dans la sphère privée et sont le fait de personnes connues de la victime²⁸⁶. Pourtant, la représentation sociale de l'espace public comme un espace dangereux pour les femmes produit des effets réels sur les pratiques sociales des femmes, telles que les stratégies d'évitement ou de contournement (trajets modifiés, horaires de sortie, pratiques corporelles et vestimentaires...). Plus encore, les femmes les moins victimes de faits de violences dans l'espace public sont celles qui restreignent le plus leurs déplacements à l'extérieur du domicile : leur absence de ces lieux participe mécaniquement à la réduction du nombre de faits dont elles sont victimes et ce sont elles qui expriment le plus leur peur de la ville (Lieber, 2008).

L'analyse des entretiens et des parcours commentés de la phase 1 de l'enquête a montré que, pour les personnes interrogées, c'est une évidence que la question de l'égalité de genre s'articule autour du besoin de sécurité. Le fait que les femmes évitent certains lieux, ou ne les fréquentent pas le soir, est systématiquement évoqué. La caractérisation de ces lieux est sujette

²⁸⁶ Les travaux de Marylène Lieber pointent les paradoxes du sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public, qui éclairent l'articulation entre représentations et pratiques sociales (Lieber, 2002, 2005, 2008). Elle rappelle que les enquêtes de victimation dans l'espace public font état d'une majorité de violences (agressions physiques, vols) commises à l'encontre de victimes masculines. A l'inverse, les violences sexistes et sexuelles ont davantage lieu dans l'espace domestique, par le fait d'agresseurs connus de leurs victimes (ex, conjoint, ami, collègue, membre de la famille). Marylène Lieber explique alors que « le terme de sécurité se rapporte donc à la fois à un sentiment – celui de ne pas être en danger – et aux conditions qui permettent à ce sentiment de se développer » (Lieber, 2008, p. 13).

à nuance : pour certain-es, il s'agit de ruelles, non pas des parcs ; d'autres citent des endroits spécifiques peu sécurisants. Par exemple, à Rennes, un maître d'ouvrage en appelle à mon appréciation personnelle pour confirmer que le parc de Villejean, situé au-delà de la rocade et accessible via un tunnel, n'est pas un lieu où je m'aventurerais la nuit : « Et vous n'y retournerez pas ? Du moins pas seule ?²⁸⁷ ».

Amener la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces publics introduit la question du sentiment de sécurité dans ces espaces. C'est en ce sens que l'on peut parler de cadrage sécuritaire du problème public du genre de l'espace public. L'association faite entre égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre l'insécurité, dans la formulation du problème public par celles et ceux qui participent à la production de l'action publique, construit un cadre de perception et d'interprétation du problème. Si l'on poursuit la métaphore des lunettes du genre, on pourrait employer l'image d'ocillères fixant le regard sur la dimension sécuritaire du problème et empêchant d'autres lectures du sujet.



Illustration 6. Sauvage entretenu. Parc Saint Cyr, Rennes (Elsa Koerner, 2021)

²⁸⁷ Entretien du 24/07/2019, Rennes.

Cette reformulation concerne également la nature urbaine, le végétal en ville. En effet, les parcours commentés avec les agent·es de maîtrise en charge d'équipes de jardinier·es donnent à voir un discours sur des formes désagréables de la nature en ville. Les ronces, des haies de trois mètres qui font écran, les feuilles de tilleuls qui rendent les revêtements glissants ou sont sales dans les graviers... Ces éléments posent un problème de sécurité : d'une part car ils créent un risque de chute à l'automne (feuilles d'arbres), ou de blessure (ronces) et d'autre part car ils créent une ambiance délétère et insécurisante. Par exemple, une agente de maîtrise insiste sur l'influence sur le sentiment de sécurité du choix des essences végétales et de la construction des massifs. Selon elle, l'ambiance « horticole » participe à produire une ambiance apaisée et rassurante, contrairement à une ambiance trop « sauvage » qui perpétuerait le sentiment d'insécurité des femmes²⁸⁸.

L'interprétation du problème de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces publics comme un problème d'insécurité (ressentie) des femmes influe sur la formulation des solutions proposées à ce problème. De la même manière que les jardinier·es expliquent que leur travail consiste notamment à limiter la présence de la nature désagréable, la production de l'action publique locale vise à produire alors une ville sécurisante.

B. PRODUIRE UNE VILLE SÉCURISANTE POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DE GENRE

La reformulation de l'objectif d'égalité de genre par l'entrée du sentiment de sécurité des femmes en ville irrigue les propositions de solutions, en vue de produire une ville sécurisante, c'est-à-dire une ville dont l'aménagement est pensé de façon à limiter les risques de subir des violences sexistes et sexuelles.

A Strasbourg, l'animatrice du groupe-projet Genre et ville fait régulièrement référence au principe de « voir et être vue » qu'elle définit comme « un principe d'aménagement de nature à améliorer le sentiment de sécurité²⁸⁹ ». Il en est également fait mention dans le cahier des préconisations produit en 2020 par le groupe-projet, à destination des agent·es et des élu·es :

²⁸⁸ Si l'horticulture est l'art de cultiver les jardins, l'adjectif horticole désigne pour les participant·es à l'enquête des formes d'aménagements structurés, taillés, à composante floristique importante, notamment par la plantation d'annuelles ou bisannuelles, par opposition à des modalités de gestion extensive où une forme champêtre de nature est reproduite (essences indigènes, taille en port libre voire recépage uniquement – à savoir une taille à la base une fois l'an –, présence de végétaux spontanés, vivaces en grande majorité).

²⁸⁹ Réunion thématique sur la ceinture verte, 25/04/2022, Strasbourg.

« Favoriser le sentiment de contrôle et de sécurité quand on est sur l'espace public : en vérifiant l'implantation et la bonne orientation des bancs et assises dans l'espace public, en prévoyant des signalétiques lisibles et des plans de quartier (les personnes qui ont l'air « perdues » sont plus souvent des proies), en prenant en compte le « voir et être vu-e », « entendre et être entendu-e » dans les aménagements. » *Pour un urbanisme sensible au genre : Cahier des préconisations urbaines, document de travail, 2020, p.3.*

Il s'agit de dégager des perspectives dans les cheminements et dans l'installation du mobilier urbain pour que la vue des usager·es ne soit pas obstruée par des obstacles – notamment les « écrans végétaux » – ou empêchée par un éclairage trop faible et que l'on puisse également repérer les usager·es en question. L'affirmation de ce principe dans ce document, sans référence bibliographique ou autre argumentaire, l'établit comme un impératif connu et partagé. On peut analyser ce principe comme une manière de faciliter le travail de « *monitoring* » des femmes dans l'espace public, par lequel les femmes seraient en permanence en train de jauger les alentours, les individus et groupes, dans l'espace public, pour estimer le niveau de danger (Stanko, 1987, p. 133). De même, le fait de jalonner les cheminements, par la signalétique, peut être mis en regard des travaux sur la peur dans l'espace public. Créer des repères améliore la connaissance et la compréhension de l'espace public, là où le fait de ne pas maîtriser son environnement et ses codes, contribuerait au sentiment de peur²⁹⁰.

Avec l'introduction de la problématique des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, la ville est perçue comme un espace assailli par des dangers qu'il s'agirait d'éradiquer²⁹¹. Or, les travaux portant sur la politique de la ville insistent également sur la territorialisation des problèmes sociaux qui constituent l'idéologie urbaine (Busquet, 2007). Les politiques successives relatives aux quartiers populaires, depuis les années 1960, sont analysées au prisme de la construction d'un ordre social urbain, du constat de l'échec avec l'installation de la « question urbaine » (Busquet, 2013) puis d'un esprit de revanche animant une « reconquête » de la ville par la puissance publique (Pinson, 2020, p. 125sq), face à une insécurité décrite comme croissante.

²⁹⁰ Dans un article au sujet de Times Square et de la 42^{ème} rue de New York City, Rod Watson analyse sa propre angoisse comme résultant d'une incompétence dans cet endroit, d'une absence des savoirs permettant d'en comprendre le fonctionnement et d'y être à l'aise (Watson, 2020).

²⁹¹ Cette analyse rejoint celle, plus générale, proposée par Antonin Margier, pour qui, « après avoir longtemps constitué un refuge protégé des dangers extérieurs (Mumford, 2011), la ville semble aujourd'hui devenir le siège des peurs et de la violence » (Margier, 2016, p. 16). Pour lui, les enjeux politiques du partage de l'espace public se structurent autour d'une volonté de « purifier » l'espace public que traduit l'objectif de sécurisation de la ville (ibid., p. 58-63).

Si l'urbanisme est « l'activité, intentionnelle et contextualisée, dont l'objet est de transformer et d'organiser l'espace urbain, ses fonctionnalités, ses fonctionnements et ses usages en agissant par et sur sa matérialité en vue d'une situation préférable » (Arab, 2018, p. 220), répondre à la « question urbaine », à savoir réaliser une ville sécurisante, est un chantier permanent. L'ordre public urbain peut être défini succinctement comme « une forme organisée de relations dans un espace ouvert à tous » (Maillard *et al.*, 2015, p. 297). Dès lors, l'insécurité et les cas de violences seront considérés en regard du mode de production sociale ainsi organisée. Et cet ordre public est également un ordre sexué²⁹². Ainsi, dans l'espace public, les interactions construisent la masculinité et la féminité²⁹³. Le discours sur l'insécurité des femmes dans l'espace public urbain, en particulier dans les espaces de nature, rend compte des dynamiques de cet ordre public sexué, qui est une représentation idéologique du patriarcat. En effet, les représentations sociales des femmes relayées par le discours sur l'insécurité contribuent à la dépolitisation des rapports sociaux de genre²⁹⁴. Ce risque est constant, ainsi que la dérive d'instrumentalisation de l'enjeu de l'intégrité physique et morale des femmes au profit d'une politique néolibérale autoritaire et raciste (Debergh, 2019 ; Jean, 2018). Dans ces deux cas, les femmes sont réduites au statut de victimes potentielles, agressées par les hommes, mais sauvées et protégées par eux également.

Le cadrage sécuritaire de la question du genre dans l'espace public rend nécessaire de convoquer l'image de la femme victime de violences sexistes et sexuelles. Il est ensuite difficile de s'extirper de la figure de la femme vulnérable. Les politiques visant à limiter les risques d'agression, ou à adapter l'environnement physique de la ville pour intégrer la question des femmes dans le cadre plus général de la qualité de vie, peuvent s'appuyer sur la vulnérabilité spécifique et *essentielle* des femmes (Lieber, 2008, p. 79-80). Dès lors, la reformulation de l'objectif d'égalité de genre en objectif de lutte contre le sentiment d'insécurité des femmes ne garantit pas la transformation des rapports sociaux de genre, au profit d'une émancipation féminine.

²⁹² Pour Irène Zéilinger, les violences faites aux lesbiennes dans l'espace public ne forment pas une violation de la norme mais au contraire sa continuation : elles manifestent et renforcent les normes hétérosexistes (Zéilinger, 2013, p. 197-198).

²⁹³ Marylène Lieber définit l'espace public ainsi : « un lieu dans lequel les normes sexuées prennent corps » (2002, p. 52).

²⁹⁴ Marylène Lieber voit dans l'image « naturelle » de la femme vulnérable ainsi diffusée, une manière de maintenir l'illusion d'un espace public neutre (Lieber, 2008, p. 197-198).

Or, la mobilisation de la notion de vulnérabilité, dans un contexte d'écologisation des pratiques, qui fait également usage de ce vocable pour signifier un changement de paradigme vis-à-vis du monde non-humain, encourage à un rapprochement des deux termes [femmes] et [nature]. L'attention à la vulnérabilité, en tant que traduction du concept de *care*, pourrait alors comprendre une dimension d'attention aux femmes, en tant que population vulnérable. Cette opération conceptuelle semble entrer en contradiction avec les définitions féministes du *care*, puisque celles-ci reconnaissent les femmes comme principales pourvoyeuses de *care*, plutôt que comme leurs bénéficiaires. Ainsi la portée progressiste de la mobilisation du *care* s'effriterait, car les femmes retourneraient à une position de passivité, tout comme la nature.

Produire une ville sécurisante pour les femmes, au moyen d'une analyse féministe, pourrait rendre compte d'une nouvelle économie morale, dans laquelle le féminin et le naturel sont valorisés. Ce développement me permet alors de compléter la typologie proposée au chapitre 6, à partir des travaux de Pascal Tozzi (2013), par l'ajout d'une catégorie concernant l'ordre public.

Tableau 5 Archétypes de la ville moderne polluée masculine et de la ville moderne durable féminine + ordre public

Genre	Masculin	Féminin
Service public	VRD, Equipement	Politiques sociales et culturelles
Référence scientifique	Technique	Arts et humanités
Matériau	Imperméable, minéral	Organique, végétal
Cognition	Raisonnement manichéen	Sensibilité nuancée
Ville	Ville moderne polluée	Ville moderne durable
Ordre public	Troublé par les VSS - conflictuel	Egalité, sécurisant - pacifié

C. EFFETS DE CADRAGE : DES LUNETTES DE GENRE CORRECTRICES

« EK : Oui donc en gros si on vous demandait de penser avec [la question de l'égalité femmes-hommes] ça vous paraîtrait absurde...

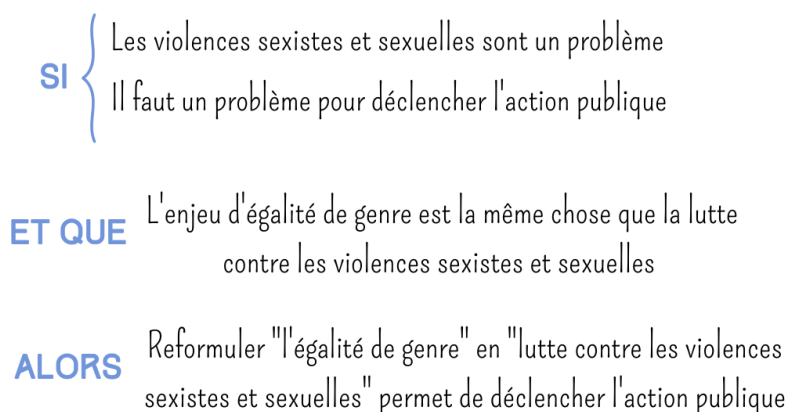
Marie : Ah et carrément discriminant et 'fin rarement, enfin ! Par exemple si on me disait « Marie, maintenant on veut vraiment que l'égalité homme femme... » : bah déjà on suppose que dans les parcs et jardins y'en a pas. Donc déjà c'est quoi le constat ? Faudrait m'expliquer, enfin faudrait que ça repose sur un constat : en fait qu'il y a que 10 % de femmes qui l'utilisent, où, à quelle heure, faudrait que ça parte d'une observation beaucoup plus fine. » *Entretien du 2/07/2019, Rennes.*

Au-delà de la question des violences sexistes et sexuelles, le cadrage sécuritaire observé rend compte de la nécessité d'une *problématisation* de l'enjeu, pour qu'il puisse être pris en charge. Dans le verbatim ci-avant, la maîtresse d'œuvre rejette fortement la possibilité d'intégrer une perspective d'égalité de genre dans la conception des espaces publics végétalisés. Selon elle, cela reviendrait à accepter le postulat selon lequel les parcs et jardins publics sont un espace inégalitaire, sans qu'une enquête approfondie n'ait été faite pour établir ce fait. Plus tard au cours de l'entretien, elle reconnaît que certains espaces publics puissent être insécurisants, comme des ruelles mal éclairées, mais pas les parcs et jardins.

Cet extrait est intéressant car il montre clairement l'adhésion à une vision de l'action publique correctrice. Les lunettes du genre auraient dans ce cas une utilité, dès lors qu'il est prouvé qu'elles viendraient corriger l'usage des parcs et jardins. Dans cette sous-section, j'aimerais discuter ces deux points : d'abord la nécessité de formuler un « problème » et ensuite la nécessité de fournir la preuve de ce problème.

L'opération de reformulation de l'enjeu du genre des espaces publics végétalisés peut être mis sous la forme de l'équation suivante.

Figure 14. Equation du passage de l'égalité de genre à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles



Puisque les violences sexistes et sexuelles sont reconnues comme un problème et que pour déclencher l'action publique, il faut convertir un fait social en problème public, lequel devient objet de débat et de luttes définitionnelles (Neveu, 2022, p. 7), reformuler la question de l'égalité de genre comme un problème de violences sexistes et sexuelles, ouvre la possibilité de la prise en charge de cette question par la collectivité.

Cette opération rend compte de la compétition à l'œuvre entre les thématiques et les acteurs et actrices qui les portent au sein de l'espace de définition de l'agenda politique et de la

production de l'action publique²⁹⁵. En effet, l'approche retenue dans cette thèse pour décrire au mieux les modalités d'émergence d'une nouvelle politique accorde une place centrale aux opportunités et donc aux dimensions temporelles et conjoncturelles de l'action publique²⁹⁶.

Ici, la prise en compte de l'égalité de genre, les « lunettes de genre », sont un outil dont les entrepreneuses sont persuadées de la pertinence pour construire des espaces publics de meilleure qualité et faire levier en faveur de l'exercice réel de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. La mobilisation sociale et politique contre les violences sexistes et sexuelles, contre le harcèlement sexuel et l'insécurité des femmes, produit alors une fenêtre d'opportunité, à partir de 2018, pour que les « lunettes du genre » puissent être considérées dans la production d'une décision. C'est également le cas pour ce qui est des cours d'école. Lorsque la végétalisation des cours d'école est avancée comme une solution pour lutter contre les effets micro-locaux du dérèglement climatique, une opportunité s'ouvre pour intégrer les lunettes du genre dans le réaménagement de ces cours d'école²⁹⁷. Associer le genre à la végétalisation et à l'éducation est une façon de reformuler le problème pour réduire le coût de son inscription à l'agenda. Dès lors le vocabulaire du *cadrage* du problème public permet de visualiser l'adéquation entre la solution proposée, le problème pris en charge et la fenêtre d'opportunité : le bon cadrage permet d'aligner ces différents éléments, au bon moment, de la même manière que le cadrage d'une photographie bien exécutée. Car, si le ou la photographe perçoit les différents éléments dans son champ de vision, le lien qu'il ou elle opère entre ces éléments doit être rendu visible par autrui dans la photographie prise. De même, il s'agit de rendre audible, compréhensible et pertinent l'enjeu porté par l'entrepreneur·se de politique publique.

En ce sens, la mobilisation du sentiment d'insécurité peut relever du compromis, en raison d'effets de réception du sujet de l'égalité de genre. J'en veux pour preuve ma propre pratique de présentation de mon objet de recherche. Alors que l'on m'interrogeait sur les liens

²⁹⁵ Dans cette thèse, je me réfère aux concepts de mise à l'agenda et de fenêtre d'opportunité développés par John Kingdon (2011), ainsi qu'à la notion de transcodage proposée par Pierre Lascombes (1996)²⁹⁵. Croiser ces deux modèles éclaire les dynamiques de cadrage en soulignant l'importance de la compétence des entrepreneurs politiques publiques au sein de l'institution – leur connaissance des codes, des préoccupations, des enjeux et des dynamiques à l'œuvre au sein de l'institution – dans la réussite de la mise à l'agenda de leurs propres préoccupations (en l'occurrence, la perspective de genre). Ces modèles ont fait l'objet d'une présentation détaillée au chapitre 2 de cette thèse.

²⁹⁶ Dans le modèle proposé par John Kingdon, des solutions doivent être disponibles et mises en lien avec le problème, par les entrepreneur·ses de politiques publiques, au sein des institutions, et le contexte doit être ouvert au changement. Cela fait dire à Robert Durant et Paul Diehl que, chez John Kingdon, « les solutions courent après les problèmes plus que l'inverse » (1989, p. 180).

²⁹⁷ John Kingdon estimait que la probabilité d'inscription à l'ordre du jour d'un sujet augmentait quand deux problèmes se couplaient (Kingdon, 2011).

entre l'égalité de genre et la végétalisation, je présentais initialement les choses de la manière suivante : les géographes spécialistes du genre ont montré que les femmes ne faisaient que traverser l'espace public tandis que les hommes l'occupaient, or dans les parcs et les squares, on voit régulièrement des femmes – analyser cela peut apporter des perspectives pour que la végétalisation de la ville soit un tournant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes aussi. Ou bien je citais des points plus précis facilitant l'occupation de ces espaces par les femmes et les filles – tels que la présence de toilettes publiques, d'assises, la diversité des équipements pour favoriser une multiplicité d'usages. Néanmoins, la mention du sentiment d'insécurité par les participant·es à l'enquête m'a amenée à employer moi aussi cet exemple. Au fil des interactions avec les participant·es à l'enquête, j'ai appris que cette reformulation « marchait ». En effet, le recours au thème de l'insécurité recouvre une pluralité de définitions et d'opinions et ne témoigne pas nécessairement d'une adhésion à une « vision sécuritaire » de l'égalité entre les femmes et les hommes²⁹⁸. C'est pourquoi le concept de transcodage²⁹⁹ proposé par Pierre Lascoumes est particulièrement intéressant (1996)³⁰⁰. En effet, l'auteur met l'accent sur les interactions et les intermédiaires dans l'opération de transcodage, en fonction des rapports de force et de l'éventuelle situation de dépendance d'acteurs et d'actrices par rapport à l'institution, au service destinataire qu'ils et elles cherchent à convaincre³⁰¹. En l'occurrence, la dépendance caractérise bien la situation des actrices et acteurs qui portent la

²⁹⁸ Au cours de plusieurs entretiens, des participant·es à l'enquête ont regretté la lecture « uniquement sécuritaire » de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public. C'est le cas notamment à Strasbourg, lors d'une réunion du groupe-projet, quand l'un des *alliés* fait le compte-rendu d'une réunion sur l'éclairage public dit être « resté sur sa faim parce que 80% des débats portaient sur la sécurité » (Réunion du groupe-projet, 18/01/2021, Strasbourg).

²⁹⁹ A savoir « l'ensemble des activités de regroupement et de transfert d'information dans un code différent » (Lascoumes, 1996, p. 334).

³⁰⁰ La logique de transcodage apparaît ici plus opérante que la logique de référentiel proposée par Pierre Muller (1995). Le « référentiel d'action publique » renvoie au « cadre cognitif et normatif à partir duquel un problème social est formulé » (Muller, 2005, p. 174). Dès lors, la lutte contre l'insécurité vécue ou ressentie par les femmes, en raison des violences sexistes et sexuelles, pourrait constituer le référentiel d'action publique en la matière. Comme tel, il s'impose aux acteurs et actrices qui doivent composer avec ce cadre référentiel. Néanmoins, le concept de « référentiel », tel que décrit par Pierre Muller, fonde une armature théorique complexe, un ensemble substantiel constituant une certaine vision du monde, dont l'articulation des référentiels sectoriels et global nourrit le changement. Pierre Muller définit le référentiel de la manière suivante : « Le référentiel d'une politique est constitué d'un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs. Il s'agit à la fois d'un processus cognitif fondant un diagnostic et permettant de comprendre le réel (en limitant sa complexité) et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel. En tant que structure de sens, le référentiel articule ainsi quatre niveaux de perception du monde, des valeurs, des normes, des algorithmes et des images. » (Dans L. Boussaguet, S. Jacquot, P. Ravinet, 2019, *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, p. 533).

³⁰¹ Pierre Lascoumes distingue en effet une situation de pouvoir et une situation de dépendance, dans laquelle l'on se voit « imposer des qualifications, des mises en relation, des reconversions, subir des alliances forcées et des principes de jugement » (Lascoumes, 1996, p. 337).

perspective de genre, qui sont obligé-es de composer avec l'importance accordée à la question de la sécurité et du sentiment d'insécurité.

Néanmoins, ce cadrage sécuritaire ne garantit pas seul la reconnaissance de la pertinence de la perspective de genre : il faut prouver l'existence du problème comme le requiert Marie, dans le verbatim ouvrant cette sous-section. Cela se perçoit dans le choix des instruments de la politique publique. Les marches exploratoires et d'autres outils du diagnostic territorial, l'utilisation des données de la police, les formations offertes aux agent-es des collectivités territoriales, sont des outils de production et de diffusion de données. Elles visent la mise en lumière des inégalités de genre dans la pratique des espaces publics. Ces instruments témoignent de la nécessité croissante de faire la preuve de l'intérêt et de la pertinence d'une politique publique³⁰². La question de l'insécurité des femmes dans l'espace public devient donc incontournable lorsqu'on interroge le genre des espaces publics végétalisés³⁰³.

Ce cadrage se répercute dans toutes les dimensions de l'action publique : dans la formulation du problème et celle des solutions, dans les discours sur la ville à produire comme sur l'instrumentation de la politique publique et le type de pratiques observées. La *dépendance* à cette problématisation se retrouve dans la caractérisation des pratiques valorisées et réprouvées dans les espaces publics végétalisés.

II. PRATIQUES VALORISÉES ET RÉPROUVÉES DANS LES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS

A partir des réflexions précédentes sur le cadrage sécuritaire de la prise en compte du genre dans la production urbaine, cette section rend compte de la différenciation opérée entre les pratiques valorisées ou réprouvées dans les espaces publics végétalisés, au prisme du genre. En effet, les résultats montrent que les femmes sont associées à des pratiques positives, tandis que les pratiques négatives sont décrites au masculin.

³⁰² En sociologie de l'action publique en santé, on parle de « evidence based policy », pour décrire l'évolution des politiques publiques qui s'appuient sur des tests aléatoires de dispositifs avant leur généralisation dans l'action publique. Dans le cas qui nous intéresse, si l'on reprend alors le schéma présenté au chapitre 6 qui présente les instruments identifiés en fonction de leur portée et de leur méthode, l'on constate que la concentration d'outils vers le pôle discursif répond au besoin de produire un argumentaire pour établir la preuve de la pertinence de la perspective de genre. Les observations techniques, les discussions dans les groupes de travail et les formations visent la remontée et le partage d'informations.

³⁰³ Ce résultat coïncide avec le constat d'une montée plus générale du discours sécuritaire qui est observée par exemple dans les politiques de rénovation urbaine (Gosselin, 2015 ; Madoré et Vuailat, 2009)

A. L'ORDRE DU VÉGÉTAL ET L'ORDRE SEXUÉ DES ESPACES PUBLICS VERTS : DES PRATIQUES MASCULINES RÉPROUVÉES

« L'ordre du végétal » désigne la codification des usages des jardins publics à travers l'étude de la réglementation et des pratiques sociales attendues et réproouvées (Mathis et Pépy, 2017³⁰⁴). La spécificité du maintien de l'ordre public dans ces lieux tient à leur ambivalence : espace de marge au sein de la ville, le jardin public est un lieu de pratiques déviantes (prostitution, sans-abrisme, consommation de drogues, lieux de dragues) qu'il s'agit de cacher ou de réprimer. L'existence de ces pratiques déviantes alimente les fantasmes et mythes inquiétants et contribue à l'image insécurisante de ces espaces de nature. Présentés comme un « ailleurs au sein de la ville » (Clavel, 2010), ils sont rêvés comme craints. Espaces de liberté, ils sont aussi des espaces de pratiques illicites, donc perçus comme des espaces de dangers. Ces images sont véhiculées sur les trois terrains de l'enquête. Or, il se trouve que les usages réproouvés des espaces publics végétalisés y sont systématiquement dépeints au masculin.

Au cours d'un parcours commenté à Rennes³⁰⁵, deux responsables d'équipes me montrent un banc installé sous un arbre, à proximité de haies, dans un square récemment réaménagé. Le sol est à nu, les haies sont abîmées pour laisser un passage et l'on distingue des traces de pneu, des restes de feux et des déchets au sol. Cette petite zone contraste fortement avec le reste du square où la végétation, gérée de manière extensive, est luxuriante, avec des fruitiers, des fleurs et des bancs en bois clair contemporains. Ce square jouxte des rues pavillonnaires, dans un quartier au demeurent très dense : ce sont les maisons anciennes antérieures au développement de la Zone d'urbanisation prioritaire, dans les années 1960. Si l'espace est dégradé, m'expliquent-ils, c'est en raison de la présence d'un groupe d'hommes, chaque soir, qui viennent en scooter, en voiture et discutent, festoient jusque tard, sans faire attention à la haie, au gazon, ni au voisinage.

Enquêtrice : Et du coup les personnes qui vivent là elles pratiquent cet espace ?

Michel : Ah non plus du tout ! Plus du tout, du tout. Ah non non non. (Je leur fais remarquer que le sureau croule sous les fruits, fin août c'est quand même surprenant que personne ne les ai cueillis, ça confirme le non-usage)

³⁰⁴ Leur analyse croise rapports sociaux de classe et de genre dans les pratiques attendues et réproouvées des jardins publics dans l'époque moderne et contemporaine, à partir

³⁰⁵ Parcours commenté du 21/08/2019, Rennes.

Benoît : Vu l'usage qu'ils ont ici euh... Ils sont plus impressionnés que...

Michel : Vous pouvez, allez sonner hein, allez voir une des maisons si vous avez l'occasion et parlez avec eux, ouais. L'autre fois j'ai croisé un couple, ils me parlaient de ça, ils me disaient qu'ils fermaient les volets, il fait même pas encore nuit, les volets sont fermés et voilà. (*Parcours commenté du 21/08/2019, Rennes*)

Les pratiques du groupe d'hommes qui se réunissent ici le soir sont donc critiquées, non seulement pour les incivilités et leurs effets sur le travail d'entretien réalisé par les jardinier·es (haies et gazon détruits), mais surtout parce qu'ils font peur aux habitant·es³⁰⁶. D'après les deux jardiniers, ces personnes âgées sont inquiètes et leurs pratiques, comme leurs discours, démontrent la désappropriation de ce square. Alors que l'appropriation vise l'extension du domestique car la création de « chez-soi » hors les murs et partagés, ces personnes âgées seraient recluses chez elles. Le fait de fermer les volets, avant la tombée de la nuit, signale même un recul dans leur appropriation de leur propre domicile.

L'appropriation de cette petite zone du square par un groupe d'hommes va à l'encontre de l'appropriation collective recherchée par les jardinier·es. Ces logiques territoriales sont dénoncées au titre de la privatisation de l'espace, fermé à la mixité d'usager·es et à l'intervention des jardinier·es, entraînant une dégradation des aménagements. Qu'il s'agisse de pratiques liées aux drogues, comme à des cas de joggers qui courent à travers les espaces boisés en phase de régénération et bousculent les autres usager·es des parcs, ils sont présentés au masculin. Et dans ces descriptions, ce sont souvent les femmes qui sont victimes de ces agissements incivils. La dramatisation du caractère intolérable de ces pratiques irrespectueuses repose également sur le recours à une figure de victime féminine.

Ces pratiques déviantes sont présentées comme occasionnant la peur et le danger. Les formes de ce danger sont liées à des violences : violences sexuelles (exemples de crimes et délits commis dans des parcs, prostitution), violences physiques (agressions, notamment à l'encontre de jardiniers, bousculades), violences et menaces liées à des vols et du trafic de stupéfiants (Koerner, 2021) ; ou à l'ambiance créée dans ces espaces, par la présence de groupes « impressionnants » en raison de leur stature et des marques de leur appropriation des lieux (tags, installation de mobilier, bruit...), ou encore par les dégradations qui produiraient un

³⁰⁶ Pour une étude plus en détail des interactions sur un espace public restreint entre groupes mis à l'épreuve et résident·es réprouvant leurs pratiques, ainsi que des effets de ces formes d'évitement de la différence sur la catégorisation sociale et l'identification et l'appropriation des lieux, voir Louise Carlier, 2019, « S'accommoder, ou taire les différends pour tenir ensemble: L'écologie d'un espace public ordinaire à Bruxelles », *Sociologie et sociétés*, vol. 51 n°1-2, p. 149-175.

sentiment d'insécurité en donnant la sensation du délaissement de ces espaces. Les actes violents ou la menace de violence seraient le fait exclusif d'hommes qui s'approprient l'espace public végétalisés aux dépends de l'appropriation collective³⁰⁷.

L'étude menée portant sur l'égalité de genre dans les espaces verts, les jardinier·es peuvent vouloir montrer, avec ces exemples, le problème des inégalités entre les femmes et les hommes dans ces espaces. Elles et ils font alors le récit de ce que l'occupation exclusive de certains lieux par ces groupes, en créant de l'insécurité, participe de la ségrégation temporelle et géographique dans les espaces publics des femmes, des personnes âgées, des enfants. Leur critique des appropriations masculines s'inscrit donc dans une critique de la domination masculine, par le prisme de la lutte contre l'insécurité ou le sentiment d'insécurité.

B. RÉPRESSION DES PRATIQUES MASCULINES ET RENFORCEMENT DE L'ORDRE SOCIAL

Si toutes les catégories d'hommes peuvent être concernées par ces discours critiquant des pratiques d'appropriation jugées irrespectueuses³⁰⁸, dans la majorité des cas, la réprobation vise des pratiques déviantes associées à des groupes sociaux marginalisés dans l'espace public. En ce sens, l'approche sécuritaire du genre contribue au renouvellement de la marginalisation d'hommes en raison de leur homosexualité, de leur situation de logement ou de pauvreté ou encore de présomptions sur leur origine ou leur religion pour les hommes racisés.

En effet, les hommes qui « squattent » dans les parcs et les places publiques sont des hommes privés d'emploi, voire sans domicile fixe, ou tirant leur subsistance de l'économie parallèle, notamment la vente de drogues ou le recel. Le discours des participant·es à l'enquête produit alors une figure paradoxale, en désignant des acteurs en tant que dominants – en l'occurrence, ce sont des hommes dans une société patriarcale – dont on élude la position minoritaire dans les autres rapports sociaux caractéristiques du mode de production capitaliste

³⁰⁷ L'élue aux droits des femmes de la Ville de Rennes définissait l'appropriation comme le fait de considérer un espace public comme « à moi, collectivement ». Si l'on reprend cette définition, les pratiques réprouvées de ces hommes s'opposent à cette définition par deux aspects : d'abord leur appropriation de ces espaces ne serait pas collective, car elle repose sur une installation, sur des marques d'appropriation qui relèveraient de la privatisation de l'espace – dans ce cas, l'espace est seulement « à moi » ; ensuite, leur pratique de ces espaces rendrait impossible à d'autres usager·es de rejoindre librement ces groupes pour pratiquer une autre activité, sans craindre de violence – l'espace, pour autrui, ne peut plus être « à moi, collectivement » : le droit à la ville d'autrui ne peut être exercé, car l'intégrité physique et morale n'est pas garantie.

³⁰⁸ Dans le cas des pratiques sportives, les hommes ne sont pas caractérisés dans un autre rapport social que leur genre, notamment pour ce qui y est du jogging, du cyclisme ou de la pratique du fitness en extérieur.

– exclusion sociale par l'éloignement de l'emploi, de la propriété privée – articulée aux discriminations racistes et/ou hétérosexistes – dans le cas des lieux de rencontres homosexuelles.

L'analyse du discours sur les pratiques réprouvées dans les espaces publics végétalisés montre que les agent·es perçoivent le sentiment d'insécurité comme le fait de certaines catégories d'hommes. Ainsi ce sont celles et ceux dont la présence est régulièrement « mise à l'épreuve » (Carlier, 2021, p. 162) dans l'espace public, en raison de leur position dans les rapports sociaux de classe, de genre ou de « race » qui occupent principalement les jardins publics. Les jardinier·es formulent alors des descriptions précises, témoignant de leur proximité avec ces *dépossédé·es* de la ville³⁰⁹ (Koerner, 2022a). Pour ce qui est des agent·es en charge de la conception des espaces publics et des élu·es, les descriptions sont parcellaires ou marquées par l'ellipse : on parle de « certains quartiers », de « groupes, souvent des hommes » sans plus de précisions. Au travers de ces suggestions relatives aux quartiers populaires, qui sont plus mixtes ethniquement et concentrent la pauvreté, on peut deviner l'appel à des représentations communes de « figures du danger », parmi lesquelles des hommes maghrébins ou noirs, donc des figures de l'étranger ou bien de marginaux (Lieber, 2008, p. 266-273).

Les pratiques qui conduisent à la dégradation des espaces sont également présentées comme le fait d'hommes marginalisés. Or le sentiment d'insécurité serait aussi le résultat d'un espace public négligé³¹⁰. Le trafic de drogues pose ainsi un problème aux jardinier·es car ils ne peuvent plus intervenir dans certaines zones et que les riverain·es évitent des espaces dont l'objectif était qu'ils puissent être appropriés par toutes et tous. Certains parcs et squares sont également des lieux d'abri pour les personnes en errance. Dans ces cas, le problème de la consommation de drogues, notamment d'alcool, est surtout présenté comme un frein au bon travail des jardinier·es. Certains publics – les personnes sans-domicile fixe ou des hommes immigrés qui

³⁰⁹ La dimension raciste ou le mépris de classe ne transparaît pas dans le discours des jardinier·es : au contraire, des précautions oratoires sont prises pour désigner ces hommes (mention de l'origine ethnique exacte, anecdotes et citation du prénom des personnes SDF, usage sur conditionnel concernant la prostitution masculine). En effet, les jardinier·es cohabitent avec les publics de ces lieux refuges de celles et ceux qui n'ont nulle part ailleurs où aller : les personnes sans domicile fixe, les dealers, les adolescent·es, les femmes (notamment les assistantes maternelles ou les femmes âgées).

³¹⁰ On peut mobiliser la distinction entre usages et pratiques des jardins publics faite par Maurice Clavel pour expliquer l'insécurisation produite par la dégradation de ces espaces (Clavel, 2010, p. 620). Pour lui, l'usage recouvre les « manières conformes d'utiliser un espace », tandis que les pratiques sont des « actions qui ne sont pas seulement des usages, elles innovent, détournent, transgressent, ouvrent des possibilités de faire autre chose ou différemment de ce qui est attendu à cet endroit » (ibid.).

festoient en extérieur – sont ciblés comme produisant beaucoup de déchets et ne les ramassant pas après, ce qui dégrade l'espace.

Ainsi le cadrage sécuritaire de l'enjeu d'égalité de genre dans les espaces végétalisés urbains est le support d'un récit excluant, tenant pour responsables des inégalités de pratique de l'espace public certaines populations marginalisées. Ces résultats peuvent être mis en regard de la proposition théorique de Marylène Lieber d'étudier les « nouvelles économies morales » développées dans la mise à l'agenda du genre de la ville (Lieber, 2022). Selon elle, la prise en charge progressive de la question du genre dans les politiques urbaines participe d'un mouvement de renouvellement de l'universalisme qui ne parvient pas à transformer profondément les rapports sociaux et contribue à la fois à l'homogénéisation des femmes et à leur division entre elles, en fonction de « figures de féminité respectables » (Lieber, 2022, p. 306), qui les maintient dans une catégorie de victimes potentielles. Les résultats exposés ici rendent compte du risque de reproduction des formes les plus violentes d'exploitation des groupes minorisés par leur exclusion des espaces publics pour préserver les femmes, qui demeurent vulnérables. Sous le régime de l'impensé ou du sens commun, les pratiques réprouvées des hommes sont attribuées aux hommes déjà discriminés dans l'espace public. En ce sens, la prise en charge politique de l'insécurité des femmes dans l'espace urbain peut se fonder une logique de « reconquête » de la ville, dans laquelle la garantie des droits des individus est conditionnée à leur pouvoir de consommation, décriée par les théoriciens de la ville néolibérale et « *postjustice* » (Pinson, 2020, p. 128-133).

Toutefois, des participant·es à l'enquête soulèvent ce risque et expriment leur refus d'opposer les catégories de publics ou font référence aux théories de l'intersectionnalité. De même les dégradations commises dans un quartier populaire rennais donnent lieu à une discussion entre deux jardinier·es et un technicien sur le rôle de la propriété de son logement dans l'appropriation du quartier, réflexion qui dénaturalise et politise la question des déchets dans les espaces verts. Selon le technicien, les locataires HLM sont plus tolérant·es sur les dégradations de l'espace public car ils et elles n'ont pas de prise réelle sur leur logement. Cela pose la question des sources de la légitimité de l'appropriation de l'espace public : d'une part, les critères extérieurs de validation d'une pratique légitime et d'autre part, ce qui déclenche la conscience d'une propriété partagée et commune de l'espace public.

Le genre intervient donc clairement comme un marqueur des pratiques réprouvées ou valorisées et distingue les pratiques féminines, comme des pratiques à généraliser, au risque de l'instrumentalisation davantage que de l'émancipation.

C. PRATIQUES VALORISÉES DES FEMMES : LE LEVIER D'UNE MORALISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Les pratiques signalées comme féminines sont associées à la vertu morale des femmes, dont les rôles sociaux de soin à autrui s'étendraient à leur quartier, au végétal et contribueraient à pacifier l'ambiance des espaces verts. L'étude des discours sur les pratiques vertueuses des femmes

La qualité morale des femmes est citée par bon nombre d'agent-es de la ville de Rennes. Les pratiques féminines de ces espaces sont toutes décrites de façon méliorative. Les pratiques par lesquelles les usager-es s'impliquent dans la gestion, l'entretien et la production des espaces végétalisés sont également décrites au féminin. Ainsi, les pratiques de jardinage amateur par les permis de végétaliser, les jardins partagés, les incroyables comestibles, ou bien les opérations de nettoyage urbain organisées par des associations ou la mairie sont investies principalement par des femmes, d'après les jardinier-es rencontré-es. Par ailleurs, les femmes sont décrites comme des occupantes calmes des parcs et jardins, soit en compagnie d'enfants, d'une amie, ou seules avec un livre, pour se reposer au soleil ou faire son sport discrètement. Ces associations renvoient aux rôles sociaux des femmes dans une société patriarcale où les activités de *care*³¹¹, c'est-à-dire de soin à autrui, sont majoritairement effectuées par les femmes.

Les travaux portant sur le *care* cherchent à construire une éthique du soin. Or, les travaux portant sur la ville et les femmes montrent que leurs activités dans les espaces publics, dès le XIX^{ème} siècle, sont « le plus souvent une extension de leur rôle sexué », à savoir des tâches

³¹¹ La notion de *care* a été théorisée, par Carol Gilligan (2016), comme une activité féminine fondant une éthique spécifique par l'expérience quotidienne. Pascale Molinier distingue quatre types de *care* (se soucier, prendre soin, soigner, être objet du soin) qui produisent des catégories morales (respectivement d'attention à l'autre, de responsabilité, de compétence et de la capacité de répondre au soin) (Molinier, 2012). Ces pistes théoriques visent la politisation du travail de reproduction sociale des femmes, dont la valorisation morale devait fonder leur émancipation. Elles sont associées à une conceptualisation de la vulnérabilité (ou des vulnérabilités) qui serait partagée par toutes et tous mais dont le traitement serait hiérarchisé, ce qui rendrait compte des inégalités sociales, notamment de genre (ibid.).

domestiques (Lieber, 2008, p. 56). Les femmes ne flâneraient pas vraiment³¹² ou prétexteraient accomplir leurs tâches domestiques pour y parvenir, en « léchant les vitrines » par exemple (Pennec, 2013, p. 92). Les femmes, dans les discours des jardinier·es, ne sont dans les espaces végétalisés quasiment que pour cette raison : pour s'occuper des enfants, des personnes âgées ; et ce travail de soin s'étend à l'environnement, pour lequel elles manifesteraient spontanément du respect.

Les pratiques vertueuses des espaces publics végétalisés seraient donc des pratiques féminines. Certes des contre-exemples existent, par exemple, dans les espaces où s'exercent des activités de prostitution. Ces activités illicites sont considérées comme insécurisantes. Or, même dans ce cas, les femmes n'étaient envisagées qu'au prisme d'un regard bienveillant et moralement vertueux. En effet, en ce qui concerne généralement les pratiques sexuelles dans les parcs urbains, les femmes sont effacées et l'on retient surtout des attributs masculins comme les préservatifs usagés, les déjections, les bagarres ou des pratiques homosexuelles réprouvées. On retrouve donc les hommes au centre du discours sur l'activité prostitutionnelle et sexuelle, en tant que pratique réprouvée des espaces publics végétalisés.

L'insistance sur la « vulnérabilité sociale » des femmes (Lieber, 2008, p. 57) induit la nécessité de les protéger. On pourrait voir naître ici un nouveau modèle de production de la ville fondée sur la vulnérabilité plutôt que la sécurité, sur le *care* plutôt que sur le risque. Une telle approche rejoint des critiques³¹³ apportées au modèle de réponse au dérèglement climatique par des théoriciennes de l'écoféminisme telles que Ariel Salleh, qui propose de concevoir un « *universal public caring* » (2017). Cependant, cette proposition repose une

³¹² Le flâneur est « celui qui possède l'art de se laisser conduire par la foule, art réservé en priorité à l'homme de loisirs, disponible, ouvert au rêve et à la méditation » (Georgel, 1986). L'insouciance nécessaire à cette pratique nécessite un sentiment de sécurité, l'absence de crainte pour son intégrité physique ou morale qui conduirait à la méfiance et l'activité de *monitoring* qui caractérise les femmes dans l'espace public. On peut également noter le lien sémantique entre l'insouciance du flâneur et le souci des autres qui caractérise le rôle sexué féminin (souci des autres et souci vis-à-vis des autres, sous la forme de ce que Marylène Lieber décrit comme la peur pour soi (2008, p. 212)). Les femmes sont donc exclues à plusieurs titres de la figure du flâneur, comme l'explique Pascale Lapalud, Chris Blache et Lucie Roussel-Richard (2016). Erika Flahault fait le profil des femmes qui accèdent à la flânerie en ville, qui sont selon elles des « apostates du conjugal » (Flahault, 2009, p. 160).

³¹³ Sherilyn MacGregor explique que la littérature écoféministe propose d'adopter comme norme générale de l'action une forme de « vertu civique écologique » fondée sur une généralisation du *care* féminin (MacGregor, 2004, p. 57). Par ailleurs, elle montre qu'à l'échelle globale, la question environnementale est construite comme un enjeu de sécurité et de défense, qui peut être résolu par la gestion des risques environnementaux et la prise de risque technologique, ce qui témoigne selon elle de l'androcentrisme des espaces de formulation de l'analyse du dérèglement climatique (MacGregor, 2009, p. 128-133). Sherilyn MacGregor refuse d'en tirer comme conclusion la substitution du *care* au risque, car elle se tient à une lecture matérialiste des rapports sociaux de genre et considère donc que réclamer le *care* féminin revient à figer les rôles sociaux genrés actuels, ce qui ne permettrait pas l'émancipation des femmes et la fin du patriarcat. Alors que je souscris à la même analyse, le schéma présenté déroule un tel raisonnement, pour les besoins de l'argumentation sur la valorisation des pratiques féminines.

association essentialiste des femmes aux activités de *care* et à la nature, qui les maintient dans la passivité, quand les hommes sont associés au travail et à la culture (Agarwal 2018). Dès lors, si les femmes sont catégorisées comme un levier d'écologisation des pratiques, la promotion de l'égalité femmes-hommes risque de ne pas servir l'émancipation féminine mais de reproduire une lecture différentialiste du genre par la nécessité d'une conversion masculine à la morale féminine³¹⁴.

Dans le cadre de la métropolisation, le féminisme risque d'être instrumentalisé, et avec lui les femmes, pour reproduire l'ordre social capitaliste et l'exclusion raciste³¹⁵. En cela, cette enquête rejoint d'autres travaux montrant que l'Etat et les collectivités territoriales répriment et déplacent les « indésirables » en réponse aux pressions des promoteurs qui souhaitent « nettoyer » l'espace public, dans une logique d'attractivité au profit des classes supérieures (Margier, 2016, p. 28). Des travaux portant sur les Pays-Bas montrent que les populations participant à ce mécanisme d'exclusion qui relève de dynamiques de *gentrification* ne sont plus seulement les classes supérieures, mais que des figures minoritaires peuvent être mobilisées, notamment les femmes³¹⁶.

Ces résultats montrent comment la prise en compte du genre, perçu comme un rapport d'agresseur à victime, peut participer à la reproduction de catégories de genre ainsi qu'à d'autres dynamiques sociales d'exclusion et d'exploitation. Le cadrage sécuritaire produit la catégorie de [femme vulnérable à protéger] que l'on retrouve alors dans les débats sur l'opérationnalisation de la politique. En effet, une telle formulation rencontre des inquiétudes ou des oppositions, qui peuvent fragiliser le développement d'une perspective de genre dans l'espace public végétalisé.

³¹⁴ Dans une étude menée à Aubervilliers où l'objectif poursuivi était celui de la mixité de genre des espaces publics, Sophie Blanchard et Claire Hancock aboutissent aux mêmes conclusions en soulevant le risque que les filles soient utilisées pour « civiliser » les garçons, car l'objectif recherché relevait davantage de l'harmonie sociale que de l'égalité réelle (Blanchard et Hancock, 2017).

³¹⁵ En effet, on constate que les hommes exclus des jardins publics le sont en raison de leurs pratiques déviantes le sont en raison de pratiques qui sont la conséquence d'une relégation socio-économique ou sont stigmatisées en raison d'une minorisation sociale liée au racisme.

³¹⁶ Ainsi, Manuel Aalbers s'intéresse à la « black gentrification » d'une population de classe moyenne et inférieure noire dans le quartier de Bijmer à Amsterdam (Aalbers, 2011) et Marguerite van den Berg a théorisé la notion de *genderfication* pour décrire comment les femmes sont utilisées dans la ville de Rotterdam comme pionnières des stratégies de gentrification (Van den Berg, 2013).

III. TRANSCRIPTION ET RÉSISTANCES AU THÈME DE L'INSÉCURITÉ

Cette troisième section analyse la façon dont ce cadrage sécuritaire façonne les débats et le choix de solutions dans l'opérationnalisation de la perspective de genre. En effet, la formulation de l'enjeu d'égalité de genre comme un problème de sécurité des femmes participe à remodeler les représentations sociales de la nature urbaine comme une source de dangers. Des résistances mutuelles se développent alors à partir des contradictions qui émergent entre objectifs de végétalisation de la ville et d'égalité entre les femmes et les hommes.

A. DES SOLUTIONS RADICALES POUR ÉVITER TOUTE VIOLENCE

Le fait de formuler le problème de l'égalité de genre dans les espaces publics végétalisés comme devant lutter contre l'insécurité féminine dans ces espaces conduit à proposer des solutions radicales, comme la fermeture des parcs urbains la nuit. Dans l'exemple suivant, une jeune chargée de mission sur la biodiversité à Strasbourg, Lisa, exprime son inquiétude face au cadrage sécuritaire du débat et en conclut qu'une solution serait d'éviter la présence humaine dans ces espaces, pour qu'aucune agression ne puisse se produire.

« Lisa : J'avoue que, moi, en sortant de la réunion d'hier je me suis dit : « Oh la la ! Oh la la ! Il ne faut pas qu'on retombe dans cette histoire où on oppose les espaces qu'on gère naturellement à la sécurité des femmes ! » Parce que sinon ça va vraiment être le bordel (*rires*). J'ai trop peur d'un truc comme ça quoi !

Après nous on réfléchit à la question sur l'éclairage. A Paris, ils ont la chance de pouvoir fermer les parcs. Il n'y a aucun parc fermé à Strasbourg. Moi j'ai envie de retourner la question : est-ce que les parcs sont faits pour être utilisés la nuit par qui que ce soit ? Et moi j'ai tendance à dire, de mon point de vue, bah non, et justement si les parcs sont des poches de biodiversité, la nuit c'est des zones où y'a plus d'humains quoi. Pas d'humains agressés, pas d'humains agresseurs et ce sera bien comme ça ! Dans la plupart des parcs, il y a des rues éclairées autour, il y a des itinéraires bis. ». *Entretien du 25/09/2020, Strasbourg.*

Lors de la réunion de lancement de l'étude que j'ai menée auprès de l'Eurométropole de Strasbourg³¹⁷, à laquelle cette chargée de mission fait référence, un échange a porté sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le sentiment d'insécurité des femmes en ville, en particulier dans les parcs urbains. Notamment, parmi les supports de discussion se trouvaient des éléments de résultats de l'enquête exploratoire menée à Rennes portant sur le caractère

³¹⁷ Le partenariat entre la SCOP Aubépine, le bureau d'étude technique qui a été mon employeur pour cette thèse CIFRE, et l'Eurométropole de Strasbourg, a été formalisé par la passation d'un marché d'étude sur un appel à projets lancé par l'Eurométropole de Strasbourg, intitulé « Genre et nature en ville : articuler l'égalité de genre et la végétalisation dans l'action publique locale », pour lequel notre candidature a été retenue.

sécurisant des aménagements « horticoles » par rapport à la nature « sauvage ». Le premier paragraphe de ce verbatim montre la crainte d'une formulation sécuritaire de l'enjeu de l'égalité femmes-hommes qui présente les espaces champêtres comme dangereux. Un tel cadrage du problème placerait l'objectif d'égalité de genre dans l'espace public en concurrence des objectifs de la mission de Lisa, à savoir de favoriser le développement de la biodiversité et du végétal spontané dans la ville. En conséquence, Lisa propose de concilier ces deux objectifs avec une mesure claire : dégager des espaces-temps dans la ville dédiée à la nature (végétale et animale), par la création de poches de biodiversité desquelles les humains sont exclus. Plutôt que de garantir la sécurité des femmes dans l'ensemble des espaces de la ville et à toute heure, une telle proposition modifie la destination de certains espaces-temps : ils ne seraient plus des espaces publics, accessibles à toutes, mais des espaces spécialisés de nature³¹⁸.

Dans cet extrait, en proposant une séparation nette des humains et de la nature, la nuit, Lisa prolonge l'opposition entre politique pour l'égalité des femmes et des hommes d'une part et politique environnementale de l'autre, qu'elle dénonçait elle-même. En cela, ce verbatim montre bien les effets de cadrage du problème public et les œillères que le cadrage sécuritaire peut produire : même lorsque l'on dénonce l'opposition binaire produite, il est difficile d'échapper à cette formulation³¹⁹.

Une autre solution serait donc d'éteindre la lumière, pour suggérer une frontière dans la cohabitation humains-nature, sans nécessairement fermer le parc. Il s'agit également d'une mesure radicale, puisque l'effet recherché est le même. Elle traduirait alors l'affirmation du caractère de marge des espaces publics de nature, comme le dit cette autre chargée de mission, responsable d'un réseau de parcs urbains strasbourgeois.

« Après je m'interroge moi sur cette question : est-ce que les espaces naturels sont genrés ou pas ? Je ne suis pas très sûre. Peut-être sur des petites choses... Peut-être que c'est vrai que ce sont des espaces où on préfère aller à plusieurs que tout seul, parfois. C'est vrai que ce que j'ai rencontré, peut-être, qui peut vous intéresser aussi, les gens qui habitent à côté de ces espaces souvent sont un peu inquiets, aussi, de ce qui peut arriver. Il y a parfois des drôles de rencontres, des gens qui

³¹⁸ A des échelles plus restreintes, les espaces praticables ou non dans les parcs sont également délimités. Les jardinier·es sont certes des exécutant·es au sein de la hiérarchie des communes, mais elles et ils disposent néanmoins d'un pouvoir discrétionnaire leur permettant de prescrire des usages. Par exemple, la ganivelle, cette clôture légère en bois, est installée autour des espaces devant être préservés du piétinement humain, tels que des jeunes sujets d'arbres, des haies, de zones de plantations récentes. Par elles, les jardinier·es tracent les limites de l'appropriation légitime des parcs et jardins. C'est par exemple la solution pour préserver un boisement des joggeurs dont le comportement est décrié lors d'un parcours commenté (*Rennes*, 24/08/2019).

³¹⁹ Citer quelque part le fait que Marylène Lieber cite que Yvette Roudy avait proposé ironiquement un couvre feu pour les femmes en 1988 pour les protéger, suite à une affaire de viol après quoi on avait conseillé aux femmes de ne pas faire d'auto-stop (2008 p. 101-102).

se cachent dans ces endroits, des gens qui squattent, il se passe des choses... donc peut-être que c'est ça qui est plus compliqué. C'est de... c'est cet espace-limite entre la nature et la ville : cette nature où on peut se cacher. » *Entretien du 30/10/2020, Strasbourg*

Là encore, la question du genre amène celle du sentiment d'insécurité. Dans ce verbatim, cette autre chargée de mission emploie diverses tournures relevant de l'euphémisation. « On préfère aller à plusieurs que tout seul », « des drôles de rencontres », « il se passe des choses » : ces expressions masquent l'étendue réelle de l'insécurité. Dans ce cas, on peut y voir une manière de dresser le tableau d'un espace où l'inquiétude et la vigilance sont banales, voire normales mais qu'il n'y a rien d'alarmant. En effet, pour elle, ce sont « des petites choses » qui se produisent « peut-être », « parfois » et relèvent davantage de l'impression et du sentiment que du problème concret. Par cette description, elle offre une définition du parc champêtre comme un « espace-limite » entre d'une part l'espace urbain minéral, maîtrisé techniquement, et à l'opposé, un espace naturel inconnu³²⁰.

Dès lors, la position inverse consiste à réduire le sentiment d'insécurité en produisant des espaces aménagés de façon plus intensive et moins champêtre. Cela implique un changement de pratiques et de catégories d'usager-es d'un espace, qui n'est pas toujours anticipé³²¹, mais qui peut également être une volonté explicite des agent-es. Dans l'exemple suivant, le cadrage sécuritaire de la perspective de genre est manifeste.

« Marie-Anne : Y'avait un banc, des trucs, mais il était plus *attrayant*. Et on avait plus une population un peu moins... comment j'veis dire ? Qui aurait plus tendance à une certaine délinquance ou des choses comme ça et qui faisait qu'ils se sentaient un peu à l'abri, chez eux. Et un jour moi j'ai fait une proposition et on a modifié cet espace. Et euh on l'a aéré, on a mis des plantations autres, on a fermé pour pas que... on a modifié les bancs, enfin y'a eu des choses, de l'espace et ça a énormément plu. Et on s'est retrouvé au départ avec une population de *mamans avec des bébés* qui utilisaient cet espace parce qu'elles se sentaient en sécurité et maintenant on a beaucoup de gens d'âge moyen, qui viennent lire là. Tu vois l'usage se modifie, parce que l'espace se modifie aussi : ça pousse, tu vois. Et ça c'est important ! » *Parcours commenté du 24/08/2019, Rennes.*

Les pratiques réprouvées concernent donc ici de la délinquance, très probablement du deal de drogues au vu des échanges dans la suite de l'entretien et les pratiques encouragées sont la

³²⁰ Le problème relève alors de la connaissance et de la compétence dans ces espaces (Watson, 2020). La frontière posée autour de ces espaces, pour une catégorie de population, empêche l'apprentissage et la maîtrise des codes des « espaces-limites » et donc reproduit le sentiment d'insécurité. Marylène Lieber cite l'exemple d'un parc non éclairé réputé être un lieu où les filles étaient violées pour expliquer que les mythes et légendes urbaines « servaient à restreindre la mobilité des filles et des femmes » (p. 266, 2008).

³²¹ C'est le cas par exemple d'un responsable d'équipe qui raconte des opérations de nettoyage et de taille intensive dans des squares où étaient installées des personnes sans domicile fixe et qui s'étonne de ce que ces personnes ne soient pas revenues ensuite (Parcours commenté, Le Mans, 25/08/2020).

lecture, et le fait de venir avec des bébés. Les pratiques mises en regard sont clairement associées à un type de population. En réalisant cet aménagement plus esthétique, en fermant l'espace par la disposition des bancs, ce qui est recherché est le remplacement d'une population déviante par une population recherchée : notamment des femmes, dans leurs rôles sociaux féminins.

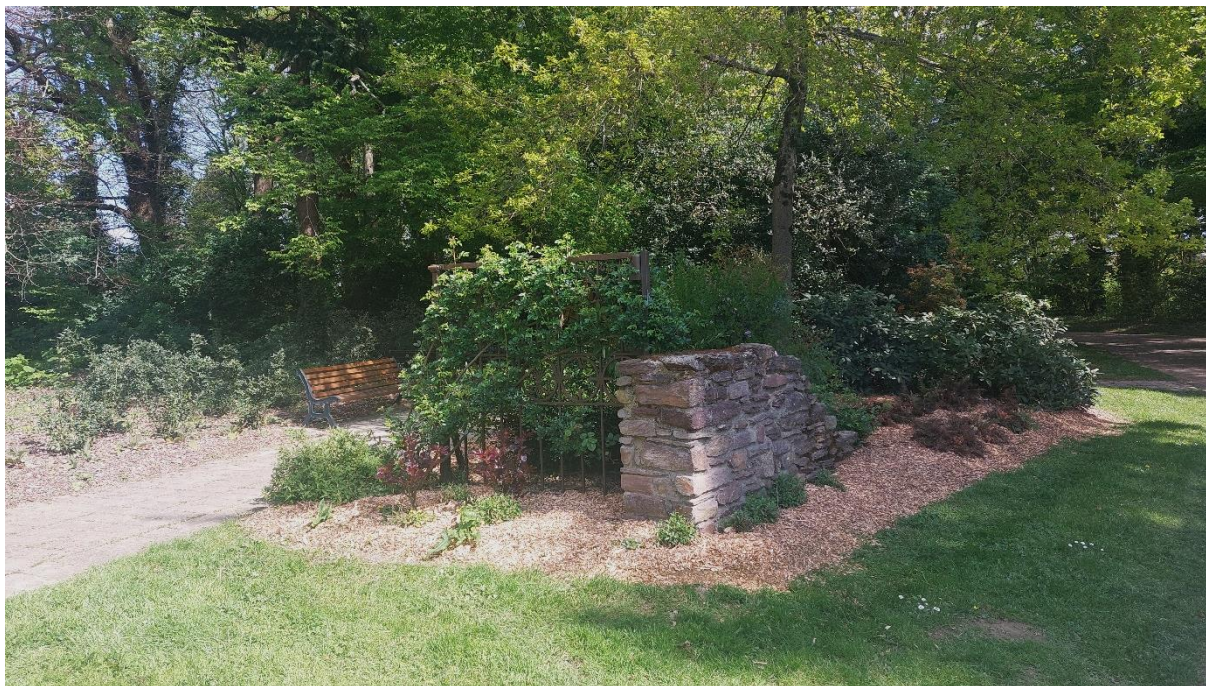


Illustration 7. Photographie du "coin à Bob", Parcours commenté du 26/08/2019, Rennes. (Elsa Koerner)

Le succès du réaménagement est caractérisé par la venue des femmes, justifiée par leur nouveau sentiment de sécurité. Après le départ d'une population « indésirable », l'arrivée de ces femmes jouerait un rôle de levier vers la normalisation de l'espace, désormais appropriable par tou-tes, en tout cas par un public flou³²² (« d'âge moyen »).

Ces pratiques aménagistes ont pour effet d'exclure des publics masculins, en conséquence de leur usage réprouvé de l'espace public, ou l'ensemble des publics par la fermeture ou l'extinction de l'éclairage public. En ce sens, si l'aménagement de l'espace vert favorise une occupation féminine, il ne permet pas pour autant de réelle transformation sociale.

³²² Pour un développement sur l'absence de spécification des caractéristiques du public et le caractère « normal » de l'appropriation du lieu, le chapitre précédent entend expliquer le rôle de la variable de l'âge dans les discours des participant-es à l'enquête, au prisme d'une analyse par le couple minoritaire/majoritaire de Colette Guillaumin (1985) notamment. L'incarcérisation de ce nouveau public fait écho à une représentation indifférenciée de la population urbaine et de son apparente harmonie : le caractère conflictuel des rapports sociaux liés à l'exploitation capitaliste, patriarcale et raciste disparaît au profit d'un *retour à la normale* permis par le réaménagement.

B. CONTRADICTIONS OU ARTICULATIONS HARMONIEUSES ENTRE GENRE ET VÉGÉTAL ?

La reformulation de l'enjeu du genre des espaces publics végétalisés en un problème (de sentiment) d'insécurité des femmes semble donc fragiliser la perspective d'une articulation harmonieuse entre l'écologisation des pratiques horticoles en ville et la prise en compte de l'égalité de genre. La réception du cadrage sécuritaire par les agent-es en charge de la conception et de la réalisation d'aménagements paysagers passe soit par la valorisation de formes horticoles de végétalisation, soit par des réactions négatives allant de l'interrogation au rejet. Pourtant, ces agent-es ne sont pas préalablement hostiles à l'objectif d'égalité de genre, voire se déclarent féministes.

En effet, Lisa, qui s'inquiète du cadrage sécuritaire de cette question, en raison de l'opposition qui pourrait être induite entre nature sauvage et femmes, revendique être féministe et mobilise un vocabulaire militant précis. Elle refuse en réalité une approche qui contribuerait à « mettre des gens dans une case » en associant les femmes à la peur. On peut analyser sa vision du féminisme comme une recherche de liberté individuelle et le partage de l'accès à l'universel, c'est-à-dire la fin du couple majoritaire/minoritaire (Guillaumin, 1985).

Un échange lors d'une réunion portant sur la ceinture verte à Strasbourg, entre Sylvia, l'animatrice du groupe-projet Genre et Ville et une chargée de mission sur la ceinture verte, âgée d'une cinquantaine d'années illustre bien la difficulté à naviguer entre la nécessaire lutte contre les violences sexistes et sexuelle et les travers d'une approche sécuritaire :

« *Sylvia* : Et je pense que ça peut être intéressant, malgré tout, je sais pas, je n'ai pas vu votre version synthétisée de la grille d'analyse mais aborder la question de la lecture des espace publics d'un point de vue du genre seulement par le prisme de la sécurité ou de l'insécurité c'est aussi un peu réducteur. Parce qu'en fait, d'une part le sentiment d'insécurité il peut être partagé par certains hommes et d'autre part en fait, même si c'est un aspect central, il faut pas... comment dire ? Il faut pas accentuer le trait que espace public = danger = femmes, danger pour les femmes, je sais pas comment l'exprimer...

Chargée de mission mobilités (avec précipitation): Je suis d'accord avec Sylvia, il faut effectivement pas qu'on fasse le parallèle entre espace public, nuit, danger pour les femmes. Faut surtout pas faire ça ! Parce que... on ne s'en sort pas, là ! » *Réunion sur la ceinture verte, 25/04/2022, Strasbourg.*

Ici aussi, le problème soulevé est celui de la reproduction des catégories de genre induite par le cadrage sécuritaire du problème public. La politisation de la question des violences sexistes et sexuelles autour de la prévention et de la répression des agissements sexistes dans l'espace

public semble se retourner contre les entrepreneuses de la politique publique des lunettes du genre. Le caractère contraignant du cadrage sécuritaire nécessite des précisions et des précautions comme le montre le verbatim : Sylvia reconnaît l'utilité de prendre en compte la question de la sécurité mais alerte sur les risques de maintien du statu quo, avec un nouveau discours dit féministe qui tomberait dans le piège de répéter les mêmes mythes patriarcaux, à savoir que l'espace public est dangereux pour les femmes (d'où l'expression « on ne s'en sort pas »). La réaction rapide de sa collègue montre sa préoccupation face à ce piège, dans une réunion où elle a, auparavant, suggéré plusieurs fois son incompréhension. En effet, il s'agit de la même personne qui s'interrogeait sur les raisons et les preuves de l'insécurité dans le secteur de la ceinture verte³²³.

Dans la sous-section précédente et celle-ci, les exemples mis en avant sont ceux de femmes dont le champ d'intervention est l'environnement et les métiers du paysage ou de l'urbanisme. En effet, ce sont les participantes à l'enquête qui affirmaient le plus clairement leur scepticisme et leurs inquiétudes vis-à-vis de ce cadrage. A Strasbourg, deux architectes-urbanistes interrogées ont ainsi déclaré leur refus d'être réduites au statut de victime, en tant que femmes³²⁴. On peut rapprocher de ces résultats le fait, pour une maîtresse d'ouvrage au Mans et une maîtresse d'œuvre à Rennes, d'attendre la fin de l'entretien, signalée par les remerciements d'usage pour évoquer les difficultés rencontrées en tant que femmes dans leur métier³²⁵. Ainsi, elles mettent à distance leur identité de femmes, car elles souhaitent être perçues par leur fonction et leur métier, indépendamment de leur appartenance à une autre catégorie sociale³²⁶. D'une certaine manière, ces femmes montrent une frilosité à s'inclure parmi « toutes les femmes », car elles défendent une végétalisation champêtre de l'espace urbain, à laquelle une dénonciation des risques d'agression patriarcale pourrait s'opposer. Elles manifestent une crainte d'instrumentalisation du végétal au bénéfice d'une politique dont elles réprouvent les objectifs. Au cours d'un entretien³²⁷, l'une d'entre elles questionne la pertinence

³²³ Verbatim cité plus haut, pour rappel : « « Chargée de mission mobilités : Mais l'insécurité, on la sent davantage parce qu'on se promène seul-e autour de la ceinture verte ou parce que justement c'est les situations qui font qu'on est en insécurité ? C'est ça que je n'arrive pas moi-même à comprendre. » Réunion thématique sur la ceinture verte, Strasbourg, 25/04/2022

³²⁴ Entretiens du 24/09/2020 et du 25/09/2020, Strasbourg.

³²⁵ Entretiens du 25/08/2020, Le Mans et du 2/07/2019, Rennes.

³²⁶ Ces résultats font écho aux travaux de Marylène Lieber, qui montre que pour certaines femmes, la peur sexuée est difficile à exprimer car, même si elle « leur apparaît comme une dimension que partagent toutes les femmes, elles se refusent à user de ce terme pour parler de leur propre expérience » (p. 235, 2008). L'autrice l'explique notamment, pour les résultats de son enquête, par le contexte des élections présidentielles de 2002 et par rapport à « la frontière raciste » au sujet de laquelle il faudrait se situer.

³²⁷ Entretien du 2/07/2019, Rennes, maîtresse d'œuvre.

de l'approche par le genre, considérant que les préconisations relatives à la sécurité ne sont rien de plus que celles déjà formulées par les services de police. Cette critique fait écho au risque de dévoiement de l'objectif sous la forme d'un *purple washing* des pratiques sécuritaires déjà à l'œuvre, seulement vernies d'une ambition féministe.

Ainsi la plupart des marques d'opposition au cadrage sécuritaire du problème public ne sont pas liées à une opposition à l'objectif d'émancipation des femmes mais plutôt à la crainte des implications d'un problème mal posé sur les catégories de genre, sur les représentations sociales de la nature en ville et les risques de détournement à des fins réactionnaires. La question qui se pose alors est la portée *féministe* de l'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine, c'est-à-dire la question du potentiel de transformation sociale.

C. BRAVER SES PEURS OU S'ADAPTER AU PATRIARCAT

L'un des problèmes soulevés par l'analyse du cadrage sécuritaire des rapports sociaux de genre dans l'espace public est le fait qu'il met en lumière le sexisme ordinaire et ne permettrait pas de remettre en cause la partie immergée de l'iceberg du système patriarcal³²⁸. En rapprochant ce résultat des réflexions sur la territorialisation des problèmes sociaux, dont la résolution est impossible à cette échelle d'action, la reformulation de l'objectif d'égalité de genre en lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public risque de sombrer dans une prise en charge politique de façade.

C'est aussi le propos d'une maîtresse d'œuvre rennaise, Marie, qui compare les préconisations d'aménagement dites féministes, aux « impératifs sur la sécurité en ville » déjà pris en compte dans les pratiques ordinaires de conception des espaces publics³²⁹. Lors de l'atelier organisé à Rennes avec la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, ainsi qu'un technicien de secteur, les participant·es expliquent que la sécurité n'est pas un enjeu genré, en citant des exemples de projets de réaménagement ayant pour objectif la reconquête municipale d'un

³²⁸ Les travaux portant sur le partage de l'espace public mobilisent régulièrement la « théorie de la vitre brisée » de Wilson et Kelling (1982) considèrent que les signes d'incivilité témoignent d'une faible cohésion sociale et seraient le point d'entrée d'un continuum d'incivilités et de violences, pouvant conduire à des actes délictueux ou criminels (Margier, 2016, p. 22-23). Dans son article sur le harcèlement de rue et le continuum des violences, Claire Gayet-Viaud fait une comparaison entre le cadrage du problème du sexisme ordinaire en ville et l'héritage de ce courant, qui, depuis les années 1980 aux Etats-Unis, ont diffusé l'idée de politiques de répression de la petite délinquance de rue pour enrayer la montée de l'insécurité urbaine (Gayet-Viaud, 2021). Elle conclut en signalant le risque que, comme pour la théorie des incivilités, la focalisation sur le harcèlement sexuel et surtout ses marques les plus visibles (souvent en raison de biais de confirmation des stéréotypes de classe ou racistes) ne permettrait pas d'engager un véritable changement des rapports sociaux (ibid.).

³²⁹ Entretien du 2/07/2019, Rennes.

espace public, privatisé par une « mafia locale » ou bien la protection d'un bâtiment officiel face à un risque d'émeute³³⁰. Leur réaction à un verbatim au cours duquel une maîtresse d'œuvre introduisait spontanément la question de « se sentir en sécurité » est unanimement critique. Le cadrage sécuritaire de la perspective de genre interroge et nourrit les résistances à cette approche dans les services d'expertise, de conception et de réalisation des espaces publics végétalisés. En effet, si la solution des lunettes de genre apparaît comme une lecture réductrice des espaces publics en raison d'un biais sécuritaire, qui n'apporte pas de connaissances et de solutions nouvelles pour l'aménagement de ces espaces³³¹, elle paraît peu pertinente.

De même, ces agent·es s'opposent à l'image d'une femme vulnérable véhiculée par une telle approche. Les deux chargées de mission citées dans la première section de ce chapitre mentionnent des expériences d'agressions qu'elles ont subies dans un espace de nature. La première, Lisa, jeune chargée de mission sur la biodiversité, raconte avoir été agressée par un chien qui a sauté sur son vélo dans un parc, depuis la forêt. Elle explique avoir été impressionnée par cet épisode « horrible » et ne plus y être retournée la nuit³³². En somme, il s'agit d'une stratégie de contournement, pour poursuivre sa pratique de l'espace public la nuit, de façon plus sécurisante. L'agression en question, qui est le fait d'un animal, ne peut se lire comme une violence sexiste ou sexuelle. Néanmoins elle a un effet sur le rapport social au parc urbain et est mobilisée par Lisa dans son argumentation en faveur de la fermeture des parcs la nuit : le chien, en tant qu'animal non-humain, fait partie de la nature à laquelle le parc pourrait être réservé la nuit.

La deuxième, Valérie, responsable du développement de la trame verte et bleue et des corridors écologiques, raconte une agression dans un parc, après avoir défini ces espaces comme un « espace-limite entre la nature et la ville » :

« *Valérie* : Bon c'est vrai que j'ai été agressée une fois en pleine nature, dans le parc naturel urbain donc euh... bon. Bon mais voilà, après voilà c'est la vie quoi.

Enquêtrice : Ça n'a pas forcément changé votre rapport au lieu ?

³³⁰ Atelier du 22/02/2022, Rennes.

³³¹ Les travaux portant sur les marches exploratoires présentent des critiques similaires sur le réel potentiel transformateur de cet outil, s'il n'est qu'un banal diagnostic constatant et corrigeant les incivilités et autres dégradations de l'environnement proche (Ferrand, 2016). Si cet outil ajoute une dimension participative au diagnostic, en mobilisant des habitantes et usagères, la pertinence de la perspective de genre est remise en question, parce qu'elle n'enrichirait pas le diagnostic de résultats nouveaux (Lieber, 2008).

³³² Entretien du 25/09/2020, Strasbourg.

Valérie : Bah, voilà, pendant une semaine t'es pas tranquille et ensuite tu repars en avant parce que on va pas s'empêcher de vivre... » *Entretien du 30/10/2020, Strasbourg.*

Dans ce cas, aucune stratégie spécifique n'est mise en place pour éviter de subir une nouvelle agression : Valérie considère qu'elle n'a pas à modifier son comportement face à un événement qu'elle a subi et qui n'est pas de son ressort³³³ (« c'est la vie »). Ces deux femmes déploient des ressources pour que l'événement traumatique ait des implications limitées sur leur pratique de l'espace public végétalisé. Là encore, la dimension genrée, de violence sexiste ou sexuelle n'apparaît pas, car Valérie ne précise pas de quel type d'agression il s'agit.

Or, pour ce qui est des participantes à l'enquête citées, elles refusent de parler de la vulnérabilité *spécifique* des femmes. Les deux cas d'agression mentionnées ne font pas transparaître la domination masculine et si les deux femmes expliquent avoir été victimes d'une violence, elles mettent en avant leurs solutions pour braver leur peur. Par conséquent, leurs propositions sont marquées d'une volonté de doter toutes les femmes des mêmes ressources qu'elles. Par exemple, la suggestion d'organiser des balades de découverte des espaces champêtres, pour apprendre de nouvelles connaissances horticoles, biologiques et pratiques est formulée dans une réunion de travail sur la ceinture verte, à Strasbourg, par la chargée de mission qui l'anime :

« Et y'a un travail à faire je pense sur... la légitimité des femmes à reprendre ces lieux, de redonner le courage, la confiance euh à passer dans ces endroits-là. Donc ça pourrait passer par des événements dans la ceinture verte, en mixité choisie pour... pour montrer qu'on peut être à l'aise et qu'il n'y a pas forcément à s'inquiéter » *Réunion du 22/04/2022, Strasbourg.*

La mixité choisie, ou la non-mixité, à savoir le fait de se réunir entre femmes, ou au minimum sans homme cisgenre³³⁴, serait alors un vecteur d'apprentissage et de prise de confiance, comme dans les cas où elle est mise en place pour l'apprentissage de la mécanique dans des ateliers d'auto-réparation (Hoffman, 2022) ou dans les marches de nuit contre les agressions (Blézat, 2016). Les marches exploratoires en non-mixité visent également cet objectif d'émancipation féminine mais sont centrées sur un diagnostic des défauts de l'espace, d'après les participant·es à l'enquête, qui proposent d'y substituer une perspective positive de l'espace public végétalisé :

³³⁴ Des débats traversent les mouvements féministes et LGBTI+ au sujet de la prise en compte des personnes trans' et non-binaires dans le cadre de réunions en non-mixité. Parler de mixité choisie signifie généralement que l'on accepte dans ce cadre des femmes, des hommes trans' et des personnes non-binaires. A l'inverse, d'autres organisations préfèrent garder le terme initial car opérer cette distinction reviendrait à ne pas reconnaître les femmes trans' comme de « vraies femmes », de même pour les hommes trans' qui peuvent accéder à ces espaces non-mixtes malgré leur identité masculine, en raison de leur socialisation primaire féminine.

« *Chargée de mission mobilités* : Si on est sur un format de balade un peu ludique, plutôt orientée sur la végétation... Qu'on prête plutôt attention aux qualités paysagères écologiques de la ceinture verte, qu'on est moins concentrés sur le sentiment d'insécurité... Ça rejoint un peu ce qu'on disait au début : est-ce qu'en mettant de la signalétique, en valorisant les qualités de la ceinture verte plutôt que les aspects anxiogènes qui pourraient exister, c'est pas aussi une façon de travailler sur le *sentiment d'insécurité* ? Alors pas sur l'insécurité euh objective hein, ça il faudra peut-être croiser avec des données chiffrées, je sais pas des compte-rendus de police, je pensais au parc du Glacis je sais que y'avait des études qui étaient faites là-dessus, quand même assez pointues. Mais sur la partie presque "fictionnée" des espaces verts la nuit il y a sans doute une piste de travail. »
Réunion du 22/04/2022, Strasbourg.

La lutte contre le sentiment d'insécurité demeure ici un objectif mais sa formulation pose problème. Le raisonnement à l'œuvre est le suivant : focaliser l'attention sur l'insécurité empêcherait de penser un rapport différent à la nature urbaine que comme un lieu inquiétant ou dangereux. A l'inverse, pour débusquer les représentations sociales négatives qui font obstacle à l'appropriation de ces espaces par les femmes (« la partie fictionnée des espaces verts »), une telle proposition vise la production d'une nouvelle expérience vécue, positive, orientée vers l'apprentissage de connaissances sur la forêt, la végétation. Il est intéressant de voir l'articulation suggérée entre expérience vécue et représentation sociale dans ces deux extraits : il s'agit de faire la preuve du caractère mythique du danger dans les espaces naturels (« il n'y a pas forcément à s'inquiéter »), par l'expérience matérielle et collective.

En somme, la discussion du cadre sécuritaire conduit les participant·es à l'enquête à suggérer des pistes d'action suivant une approche sensible et d'apprentissage de connaissances et de compétences pour braver ses peurs en vue d'une appropriation féminine des espaces publics végétalisés. Le verbatim suivant résume bien le débat entre cette approche et celle de la ville sécurisante.

« *Chargée de mission en direction de territoire* : Oui bien sûr. Après moi... j'ai toujours un petit problème, enfin, avec la question qu'il faut qu'un espace soit, ait l'air euh sécurisant pour que les femmes y passent. Ça me pose vraiment question parce que est-ce que l'objectif ce serait pas plutôt que même si un espace a pas l'air accueillant, les femmes s'y sentent en sécurité – quelle que soit la configuration du lieu. Je trouve ça, je suis pas sûre qu'on aille dans le bon sens quand on se dit il faut que l'espace soit dégagé que, il faut que... parce que sinon ça rime avec danger. Enfin c'est problématique quand même ! » *Entretien du 23/09/2020, Strasbourg.*

Son collègue réagit en suggérant qu'aménager une ville sécurisante revient à faire un « constat d'échec ». Puis, en se complétant mutuellement, ils expliquent qu'il s'agit d'un aveu d'impuissance face à la « fatalité » de l'oppression des femmes et de seulement limiter les dégâts ;

« Alors que l'idéal ce serait que malgré la configuration du site une femme se sente en fait en sécurité. » *Entretien du 23/09/2020, Strasbourg.*

Ces deux jeunes cadres de la fonction publique territoriale de proximité, diplômés en sciences sociales (géographie, urbanisme et sociologie au niveau Bac+5) proposent une analyse critique et politique de la portée d'une politique publique d'intégration de la perspective de genre, en mobilisant un vocabulaire scientifique (« rapports de domination » « rapports sociaux ») et des débats académique (« c'est le vieux débat de la fonction crée l'objet ou l'objet crée la fonction »). La chargée de mission explique que face à un espace vert inconnu « j'y vais *quand même* parce que j'ai le *droit* d'y être » : elle dispose des ressources pour affirmer sa légitimité dans l'espace public et braver ses peurs. En ce sens, leur ambition est de permettre à autrui de disposer des mêmes ressources, ce qu'ils expliquent également par leur profil professionnel d'animation et d'approche pédagogique en direction de territoire (« c'est bien pour ça qu'on n'a pas viré dans l'urbanisme opérationnel »). Dès lors, ces deux jeunes chargées de mission sont une figure quasi idéal-typique de la conversion des professionnel·les de l'urbanisme à une priorisation de l'espace vécu sur l'espace conçu³³⁵.

Ainsi, l'articulation harmonieuse d'objectifs ambitieux de transformation des rapports sociaux à l'environnement et des rapports sociaux de genre serait possible à la condition de proposer une perspective de genre qui vise à braver les peurs des femmes plutôt que de s'adapter au patriarcat. Pour cela, le cadrage sécuritaire du problème public constitue une contrainte, en tant qu'il reproduit les catégories de genre autour de la figure de l'homme (étranger et pauvre) agresseur et de la femme vulnérable ainsi que des stéréotypes relatifs à la nature en ville.

Ce chapitre a présenté les modalités du cadrage sécuritaire du problème public du genre des espaces publics urbains, en particulier des espaces végétalisés, en lien avec la mise à l'agenda politique des violences sexistes et sexuelles et des mythes préexistant au sujet de l'espace public. Ce chapitre apporte au débat scientifique en sociologie et en science politique

³³⁵ Dans le chapitre 4, p.12, je mobilisais ces notions proposées par Henri Lefebvre pour montrer les effets de la socialisation au sein des groupes de travail genre et ville, en particulier celui de Strasbourg, par des apprentissages mutuels entre métiers de l'urbanisme et du développement social. J'expliquais que cette dynamique favorisait une approche de l'espace public par l'espace vécu, au sens d'Henri Lefebvre (2000, 2009).

sur ce sujet, en déclinant le cas particulier de la nature en ville, relativement peu étudiée sous cet angle.

Il s'agissait alors de montrer les effets de ce cadrage dans la production de représentations sociales des pratiques réprouvées et encouragées dans ces espaces, des catégories de populations associées à ces pratiques et donc des implications potentielles de reproduction de mécanismes de marginalisation, d'exclusion, ou d'instrumentalisation des femmes en vue de l'écologisation des pratiques en ville.

La focalisation sur les incivilités et les formes ordinaires du sexisme d'une part, et la dramatisation de la figure d'une femme vulnérable d'autre part risquent de contribuer à une logique de pacification de façade des espaces publics urbains, sans pouvoir agir à la racine des rapports sociaux. Dès lors, la transcription opérationnelle de cette politique a lieu au risque d'une perte de sens des agent·es prenant le rôle de Sisyphe, mais en portant chacun un petit tas de graviers, sans que jamais le roc des violences patriarcales ne soit attaqué de front.

Ce cadrage produit des résistances ainsi que des frictions sur la formulation des solutions, ce qui a permis d'ouvrir, au cours de l'enquête et au sein des groupes de travail, des discussions sur les finalités d'une perspective de genre sur l'espace public. Si les participant·es à l'enquête s'accordent sur le fait que la sécurité (garantie de l'intégrité physique et morale) est le point de départ de l'émancipation, le débat porte sur la manière de débusquer l'idée que les espaces de nature sont essentiellement dangereux, et en particulier pour les femmes. Face à des pistes de prévention situationnelle³³⁶, par l'aménagement, d'autres propositions portent sur l'apprentissage des codes de ces espaces pour vaincre la peur et ses effets.

La réflexion engagée dans ce chapitre sur le rôle et la place des stéréotypes de genre dans la production d'une perspective de genre dans l'aménagement des espaces publics végétalisés se poursuit dans le chapitre suivant, par une analyse du discours sur les femmes et la mobilisation de l'idée de Nature dans la catégorisation de celles-ci.

³³⁶ Loi n°2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, Annexe I : « La prévention situationnelle qui recouvre l'ensemble des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques visant à prévenir la commission d'actes délictueux, ou à les rendre moins profitables, a déjà connu une large application pratique dans de nombreux pays européens. Il est, en effet, désormais admis que certains types de réalisations urbaines ou d'activités économiques peuvent se révéler criminogènes et qu'il est possible d'y prévenir ou d'y réduire les sources d'insécurité en agissant sur l'architecture et l'aménagement de l'espace urbain. »

CHAPITRE 3 – NÉGOCIER AVEC LES STÉRÉOTYPES DE GENRE : TROIS DISCOURS SUR LES FEMMES

Maître d'ouvrage : Parce que moi j'aurais peur de créer un espace public qui vienne euh... re-caricaturer le rapport homme-femme finalement. C'est-à-dire que j'aurais peur que – c'est peut-être une bêtise hein – j'aurais peur que, du coup, si on veut trop faire un espace genré, eh bah on se retrouve à forcer l'homme et la femme dans leur propre carcan, dans leur propre caricature, et donc on ne va pas forcément avoir un espace public forcément pour tous. C'est-à-dire qu'on va se dire : tiens, on a un espace public ici plutôt pour le genre féminin, ou ici plutôt pour le genre masculin. *Entretien du 26/11/2020, Le Mans*

« Re-caricaturer le rapport homme-femme » par la prise en compte du genre dans l'aménagement : cette expression, employée ici par un maître d'ouvrage, en charge des opérations d'aménagement public, marque l'hésitation face aux objectifs et aux modalités d'une perspective de genre dans la production de la ville, retrouvée régulièrement dans la première phase de l'enquête de terrain. Ce verbatim fait partie des extraits d'entretiens choisis pour l'animation des ateliers, au cours de la dernière phase de l'enquête. Les réactions à cet extrait ouvrent un débat profond sur la catégorisation de genre, ses mécanismes et la valeur prescriptive ou descriptive des catégories de genre, parmi les participant·es à l'enquête.

En effet, malgré un intérêt vif exprimé pour l'objectif poursuivi d'égalité de genre, la transcription concrète de l'action menée ne paraissait pas évidente. L'embarras de l'objectivation de la perspective de genre dans la construction d'instruments et d'outils est lié aux frictions dans le jeu d'acteurs et d'actrices au sein d'une même collectivité, aux pratiques professionnelles différentes, dont il s'agit de questionner les automatismes, ainsi qu'à l'impossibilité de résoudre les violences sexistes et sexuelles uniquement par l'aménagement³³⁷. Au début de l'enquête, dans les trois collectivités, pour les agent·es en charge de la conception et de la réalisation des espaces publics végétalisés, la question du genre n'est pas une préoccupation quotidienne : on peut parler d'une question exogène (non-indigène) et analyser alors les leviers du transcodage des « lunettes du genre » dans la production urbaine³³⁸. L'impertinence de la perspective de genre dans la production des espaces publics

³³⁷ Dans le chapitre 6 qui porte sur l'opérationnalisation de la politique publique, j'analyse les trajectoires des instruments et outils développés pour mettre en œuvre la perspective de genre. Elles montrent une tension entre normalisation des innovations et expérimentation et les effets de frontières entre sous-espaces sociaux au sein de la collectivité (métiers de l'urbanisme et du paysage / métiers du développement social).

³³⁸ Le chapitre 3, qui traite de la méthodologie de l'enquête, est construit autour de cette problématique de la question de recherche exogène ou non-indigène. Le cadre théorique du « transcodage », proposé par Pierre

végétalisés naît du décalage avec « l'illusion de l'égalité » (Roux, 2008) qui règne dans la perception de l'espace public par les agent·es en charge de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre. En effet, la dimension de genre de la pratique de ces espaces est rendue invisible par différents procédés cognitifs et discursifs, comme je l'ai montré au cours du chapitre 7. Poser la question du genre de ces espaces vient donc rompre cette illusion et lui opposer des « lunettes de genre » servant à discerner les rapports sociaux de genre. A ceci près que l'utilisation de ces lunettes nécessite un mode d'emploi relativement complexe et qu'à la première utilisation, on risque de ne voir que des formes roses et bleues, sans saisir les dynamiques relationnelles du genre et l'ambition de dépasser les catégories « femmes » et « hommes ». C'est ainsi que l'on peut comprendre l'interrogation formulée par le maître d'ouvrage cité en incise : prendre en compte le genre, à savoir les différences produites entre les femmes et les hommes dans l'espace public, pour fonder des principes d'aménagement, ne revient-il pas à figer voire reproduire ces catégories et ainsi manquer l'objectif ?

Ainsi, les représentations sociales des femmes et des hommes jouent un rôle dans la réception du problème du genre des espaces publics. De la même manière que dans le chapitre précédent, qui présente plusieurs figures de femmes opposées à l'idée d'un aménagement des espaces verts adapté à la vulnérabilité des femmes dans le patriarcat, le problème qui se pose dépend de la coïncidence ou non entre stéréotypes de genre, descriptions factuelles des pratiques sociales et image égalitaire souhaitée des rapports sociaux de genre.

Les avocates et les profanes de l'égalité sont confronté·es au paradoxe premier du féminisme, à savoir la revendication d'un universalisme à partir de la singularité de l'expérience féminine (Scott, 1998). Si l'on souhaite mettre un terme au rapport de pouvoir patriarcal et donc rendre le genre insignifiant – sans rapport d'exploitation des femmes par les hommes, plus de besoin de définir les limites et les attributs des catégories « femmes » et « hommes » déterminées par le genre – on ne peut cependant nier la persistance des effets du patriarcat sur les pratiques sociales des femmes et des hommes, donc leur apparente « différence » sociale qui donne aux stéréotypes de genre leur semblante véracité. C'est ce que résume une chargée de mission en direction de territoire à Strasbourg, lorsqu'elle déclare qu'il est difficile de parler de genre, sans « renvoyer à des stéréotypes », même s'ils recouvrent des réalités, comme

Lascoumes, permet notamment de saisir l'inscription à l'ordre du jour des collectivités territoriales les « lunettes de genre » et d'étudier les réceptions, reformulations, adaptations d'une telle proposition pour qu'elle donne lieu à une politique publique.

l'association des femmes à leur rôle maternel, alors que le soin aux enfants demeure encore très féminin³³⁹.

Dans ce chapitre, il s'agit donc de considérer le recours aux stéréotypes de genre par les participant-es à l'enquête pour en observer les motifs, car elles et ils peuvent les rejeter, ou les accepter et les mobiliser, soit pour améliorer les politiques d'égalité de genre, soit pour les discréditer. En particulier, l'objet de recherche donne à voir des discours sur les rapports sociaux des femmes et des hommes avec la nature urbaine. Comment le genre structure-t-il les discours sur les femmes dans l'enquête en articulation avec l'idée de Nature³⁴⁰ ? Pour dépasser les dilemmes et les hésitations présentées dans la première section, la deuxième section rendra compte de trois approches du genre qui peuvent être distinguées parmi les participant-es à l'enquête, qui témoignent chacune d'une position vis-à-vis de la catégorie de genre féminine et des prescriptions de genre associées. En effet, l'intérêt du concept de genre réside en sa double dimension de variable à expliquer et de variable explicative. C'est pourquoi ce chapitre s'organise en deux temps successifs : d'abord pour interpréter les résultats de l'enquête dans ce qu'ils révèlent des rapports sociaux de genre contemporains, et ensuite pour montrer l'intérêt de l'outil du genre pour comprendre les dynamiques de l'action publique.

C'est dans ce deuxième temps que je présenterai une typologie de trois discours portant sur les femmes, qui permet de distinguer les prises de position des participant-es et les dynamiques de négociation des modes d'opérationnalisation de la politique. Ces trois types de discours sont : un discours de la *femme naturelle*, qui assume la bicatégorisation entre hommes et femmes ; un discours de la *femme émancipée* qui revendique le rejet de toute différenciation selon le genre des individus et enfin un discours de la *femme incarnée* qui rejette l'essentialisation des rapports de genre mais reconnaît la différenciation des expériences masculines et féminines dans l'espace urbain.

Toutefois, pour comprendre la construction de ces types de discours, il faut d'abord étudier plus généralement la recomposition des définitions des catégories « femmes » et « hommes ». Celles-ci permettent de comprendre le stade actuel du patriarcat, caractérisé par l'*impertinence* du genre.

³³⁹ Entretien du 28 septembre 2020, Strasbourg.

³⁴⁰ A des fins de clarté, la forme « nature » est employée pour désigner le monde végétal et animal non-humain de façon objective et concrète et la forme « Nature » renvoie à l'approche conceptuelle de la Nature, sur le plan cognitif de discussion des idées.

I. NATURE URBAINE, NATURE DES FEMMES : CE QUE L'ENQUÊTE RÉVÈLE DU GENRE

Enquêter sur la construction d'une politique publique d'élargissement de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des activités des collectivités territoriales, en particulier à la production concrète des espaces publics, met en lumière des impensés. Les discours produits sur les femmes et sur les rapports sociaux de genre au cours de l'enquête contribuent à l'étude des définitions contemporaines des catégories femme/homme. Ils enrichissent une théorisation du patriarcat et du genre fondée sur le matérialisme, au sein de laquelle l'idée de « Nature » joue un rôle essentiel.

A. GENRE, STÉRÉOTYPES ET NATURE : LA CONSTRUCTION DE LA CATÉGORIE « FEMMES »

Dans cette thèse, le genre est défini comme un système bicatégoriel (masculin/féminin) normatif et hiérarchisant. Cette définition s'entend dans une conception relationnelle du patriarcat comme un rapport social d'exploitation des femmes au profit de la domination exercée par les hommes. En ce sens, le concept de genre permet d'envisager la définition des catégories « femmes » et « hommes », ainsi que de la place des personnes LGBTI à la frontière de ces catégories sociales, car le régime patriarcal est fondé sur l'hétérosexualité et la dualité de l'appartenance soit à la catégorie « femmes », soit à la catégorie « hommes ». Dès lors, le genre est une variable explicative : il permet la compréhension des rapports sociaux et leur justification par les discours et la structuration de catégories cognitives. Il est aussi une variable à expliquer : la production de données sur les discours et les pratiques renseigne sur l'état de ces catégories, leur polarisation, leurs contours et leur portée normative et hiérarchisante.

Considéré comme un ensemble dialectique³⁴¹, le genre est un outil conceptuel permettant de saisir les évolutions du rapport d'exploitation. Il est adapté à l'étude des recompositions du patriarcat et de ses registres de justification. L'analyse des résultats portant sur la valeur morale reconnue aux femmes montre par exemple de quelle manière le discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes peut construire une nouvelle hiérarchie cognitive entre le féminin et le masculin, à la faveur du féminin, qui trouble les rapports d'exploitation patriarcaux mais peut également justifier une nouvelle instrumentalisation des femmes. En

³⁴¹ La catégorie « femmes » existe par opposition à la catégorie « hommes » et inversement, ces deux catégories ne peuvent qu'être pensées ensemble et relationnellement.

effet, la dimension de pouvoir se situe davantage dans le rapport social structurel entre les femmes et les hommes que dans le registre conceptuel ou superstructurel (le genre) : tant que la question de l'exploitation des femmes par les hommes n'est pas posée, tant que la matérialité de la subjectivité politique des femmes n'est pas garantie – en somme, tant que les femmes sont objets de discours, fussent-ils mélioratifs, et non sujets de leur émancipation – la seule inversion de la hiérarchie des catégories cognitives produites par le genre ne peut permettre l'égalité réelle.

En effet, la reconnaissance, la construction et la régulation des deux catégories (masculine/féminine) se font au moyen de prescriptions de règles, dont les stéréotypes de genre sont l'expression et la ressource symbolique. Il s'agit d'images, d'idées et de pratiques associées à chaque catégorie qui les représentent, qui justifient et signifient la différence entre ces deux catégories. Le concept de « valence différentielle des sexes », développé par Françoise Héritier (2012), permet d'appréhender la nature, les motifs et la fonction des stéréotypes de genre. Selon Françoise Héritier, la valence différentielle des sexes « exprime un rapport conceptuel orienté, sinon toujours hiérarchique, entre le masculin et le féminin, traduisible en termes de poids, de temporalité (antérieur/postérieur), de valeur » (ibid., p.24). L'étude de la valence différentielle des sexes est celle des oppositions formulées entre masculin et féminin, qui constituent des « ensembles de réductions symboliques [qui] donnent leur sens aux pratiques sociales », lequel « réside dans l'existence même de ces oppositions et non dans leur contenu » (ibid., p. 222). Il s'agit de catégories binaires secondaires qui sont associées à la catégorie binaire première masculin/féminin, telles que chaud/froid, lourd/léger, dessus/dessous (ibid., p. 293), qu'elle met en évidence à partir de l'étude des rapports de filiation, de détermination du sexe, de structuration familiale, au fil de ses travaux sur les mythes et les pratiques sociales de diverses sociétés. Elle voit dans ces ensembles le « langage du jeu social et du pouvoir » (ibid., p. 222), un récit et un discours qui, suivant une approche matérialiste, formulent la structuration sociale et la justifient. Partant, mobiliser ce concept permet de saisir la manière dont les stéréotypes de genre structurent les représentations sociales.

En effet, l'étude des représentations sociales, à travers ces discours, est nécessaire à la bonne compréhension des mécanismes de production de l'action publique et des objectifs visés par la production urbaine, tout en tenant compte de son cadre structurel et matériel. Au fil des chapitres précédents, plusieurs couples d'idées ont été présentés, au moyen du tableau suivant.

Tableau 6 Rappel des archétypes de la ville moderne polluée masculine et de la ville moderne durable féminine

Catégorie de genre	Masculin	Féminin
Service public	VRD, Equipement	Politiques sociales et culturelles
Référence scientifique	Technique	Arts et humanités
Matériau	Imperméable, minéral	Organique, végétal
Cognition	Raisonnement manichéen	Sensibilité nuancée
Ville	Ville moderne polluée	Ville moderne durable
Ordre public	Domination, violence Conflictuel	Egalité, sécurité Pacifié

Ces oppositions forment un ensemble d'oppositions secondaires associées à l'idée de la ville, selon une opposition principale entre masculin et féminin. Il s'agit dans ce chapitre de creuser les attributs associés à la catégorie « femmes », et par conséquent, à la catégorie « hommes », suivant le postulat de la valence différentielle des sexes. Or, si Françoise Héritier identifie dans l'expression de ces oppositions binaires une « implicite négative » du côté féminin (Héritier, 2012, p. 293), il se trouve que, dans le discours des participant·es à l'enquête, le féminin est décrit de façon méliorative. Ce résultat ne rend pas inopérante l'analyse en termes de valence différentielle de sexe, car les femmes demeurent principalement assignées à la vulnérabilité et à l'oppression. L'emploi mélioratif des stéréotypes ne met pas fin au rapport social qui les produit et peut au contraire renforcer les catégories de genre par l'exposé élogieux des traits associés aux femmes (Guillaumin, 1980). Les chapitres précédents de cette partie ont démontré les mécanismes de minorisation sociale des femmes et les problèmes que pose le cadrage sécuritaire du problème public en établissant une figure de femme vulnérable. Les opérations cognitives mises en évidence rendent compte de l'effet structurant du genre, dans la construction de la catégorie « femmes ».

Dans ses travaux, Françoise Héritier interroge l'articulation entre faits biologiques et sociaux, au service de la justification d'une structuration sociale, pour montrer que le social prime sur le biologique et le « naturel » dans la définition des organisations sociales humaines. Il se trouve que l'enquête que j'ai menée portait sur la nature urbaine. Rapprocher les termes « nature » et « femmes » encourage-t-il à se prononcer sur la nature des femmes ? Les discours sur la catégorie « femmes » le laissent supposer. Et dans la tradition féministe matérialiste, le « discours de la Nature » fixerait l'identité des femmes en tant que catégorie sociale (Guillaumin, 1978b). Il convient alors de s'interroger sur le rôle de la Nature, en tant que concept, convoqué lorsqu'on parle de la nature, au sens matériel et descriptif, dans les représentations sociales.

B. ANALYSE MATÉRIALISTE DU RÔLE DE LA NATURE DANS LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

Lorsqu'on envisage la nature, celle-ci recouvre la réalité physique du monde, ses composantes chimiques et biologiques qui constituent le fonctionnement écologique de l'environnement. L'environnement peut être défini comme une interaction entre dynamiques sociales et naturelles (Boudes, 2008). Dès lors, s'intéresser à la nature consisterait à analyser la dimension naturelle de cette interaction, nonobstant la dynamique sociale. Toutefois, celle-ci s'invite nécessairement dans le fonctionnement de la nature, suivant une approche écologique, c'est-à-dire d'étude des relations entre les êtres vivants et leurs milieux, qui inclut les êtres humains³⁴².

La nature, notamment urbaine, peut alors faire l'objet de recherches en sciences humaines et sociales qui abordent les rapports sociaux à l'environnement. C'est en ce sens que j'emploie le terme de nature, en tenant compte du dualisme nature/culture, tout en reconnaissant les limites de « l'étau du dualisme » (Larrère et Larrère, 2018, p. 59). Dans ce contexte, l'emploi du terme de *Nature*, avec une majuscule, renvoie à l'approche conceptuelle de la nature et son abstraction idéologique³⁴³. Ainsi formulée, l'idée de Nature est mobilisée par Colette Guillaumin pour expliquer le mécanisme d'assignation des femmes à la passivité, au règne des choses et des objets (Guillaumin, 1978b). En effet, dans le patriarcat, les femmes seraient extraites de l'espace de la culture, auquel appartient l'espèce humaine (réduite de fait aux hommes). Les hommes sont associés à la raison, là où les femmes, comme tout animal non-humain, sont associées à l'intuition qui « classe les femmes comme l'expression des mouvements d'une pure matière » (Guillaumin, 1978, p.7). Ainsi, les femmes ne posséderaient pas leur sexe mais sont le sexe elles-mêmes³⁴⁴.

Ainsi la bicatégorisation hommes/femmes du genre peut se résumer par des couples binaires masculin/féminin : culture/nature, raison/intuition, esprit/matière. L'attribution de caractéristiques mélioratives aux femmes, notamment vis-à-vis de leur rapport à la nature, les

³⁴² C'est à ce titre que Catherine et Raphaël Larrère proposent d'articuler nature, culture et artefact dans un triangle conceptuel, afin d'éviter toute opposition binaire entre monde naturel et monde social et de conserver l'emploi du terme de nature (Larrère et Larrère, 2018, p. 208).

³⁴³ Je fais pour cela référence à la définition qu'en donne Colette Guillaumin pour qui la « Nature » est « une entité, quasi personnifiée ; dans cette perspective, elle apparaît comme un principe d'organisation et principe de vie. Elle est par quelque biais antérieure à elle-même : non pur ensemble de mécanismes, mais obscure intentionnalité et toute puissante force » (Guillaumin, 1992, p. 203).

³⁴⁴ Cela signifie que seuls les hommes possèdent leur sexe et peuvent s'approprier les femmes.

maintient dans le cadre de la catégorie féminine et le recours à l'idée de Nature est une justification du caractère immuable de cette association³⁴⁵. En effet, l'idée de Nature sert un discours idéologique d'altérisation des femmes – qui ne sont pas des humains comme les autres – et leur minorisation sociale, par leur exclusion du statut de sujet politique et rationnel³⁴⁶. Cela signifie qu'une femme est considérée *en tant que* femme et non comme l'individu qu'elle est³⁴⁷.

L'association des femmes à la nature produit également une association de celles-ci à la matière inerte, à un réceptacle passif que l'homme vient activer pour produire un être humain dans la reproduction³⁴⁸ (Héritier, 2012). De la même manière, le *masculin général*, pour Colette Guillaumin, est le « genre de l'importance et de la décision, (...) de la légitimité, du droit exercé et garanti » (Guillaumin, 1984, p. 72, 1985). C'est de cette manière que l'idée de Nature justifie l'exploitation des minoritaires, de sorte que le droit des femmes demeure un mot creux. Ainsi, les stéréotypes de genre, en tant qu'image figée et naturalisée, dans la valence différentielle des sexes, permettent de qualifier la spécificité du groupe social des femmes et de maintenir les catégories de genre stables, dans le patriarcat.

Les stéréotypes de genre nous instruisent sur les modalités de reproduction de l'opposition nature/culture, à laquelle est associée l'opposition femme/homme. En effet, l'idée selon laquelle la nature urbaine doit être bien maîtrisée, mise en scène, intervient en parallèle de descriptions de femmes aux pratiques conformes aux rôles sociaux qui leur sont assignés (calme, discrétion, soin d'autrui). Certaines catégories de nature peuvent alors être associées aux femmes et aux hommes par les participant·es à l'enquête. Pour les femmes, le stéréotype concerne leur attrait pour les fleurs et pour une forme de nature maîtrisée, que l'on qualifie d'horticole au sens où elle mobilise les arts du jardin, par opposition à une nature sauvage, champêtre, d'apparence moins entretenue³⁴⁹. Ce stéréotype irrigue les discours des

³⁴⁵ Colette Guillaumin explique que « si les jugements portés sur la classe appropriée - dans ce cas les femmes - jugements qui reviennent toujours, sans aucune exception, à affirmer la "nature particulière" des femmes, peuvent être parfois élogieux ou même dithyrambiques (comme c'est également le cas pour les autres groupes "naturalisés") ils n'en sont pas moins des imputations de spécificité naturelle » (Guillaumin, 1978b, p. 14).

³⁴⁶ En effet, dans la pensée de Colette Guillaumin, « les minoritaires sont appréhendés comme des incarnations de leur groupe alors que le majoritaire n'est que pure individualité » (Dahhan et al, 2020, p.151).

³⁴⁷ Cette idée structure la pensée féministe matérialiste, de sorte que pour Christine Delphy, la conscience du moi chez les jeunes filles est précisément la conscience d'être une fille (Delphy, 2003, p. 56).

³⁴⁸ L'homme aurait alors le statut d'acteur, qui anime (au sens métaphysique de donner une âme), donne et produit la culture : une représentation que l'anthropologue appelle la *pneuma* et dont elle montre la permanence dans la culture occidentale depuis Aristote (ibid.).

³⁴⁹ Cela ne signifie pas pour autant que les hommes sont associés à des formes végétales « sauvages ». L'opposition se trouve plutôt dans la fonction sociale du végétal produit. En effet, le potager et les autres formes productives de nature comme la foresterie sont rapprochées du masculin, alors que les fleurs correspondent plutôt à une visée esthétique et d'agrément.

participant·es à l'enquête, qu'elles et ils y adhèrent ou le remettent en question. Il en est ainsi du jardinier de la ville de Rennes qui insiste sur le fait que les femmes ont leur place dans les équipes d'entretien des espaces verts, du moment qu'elles ne croient pas que le métier consiste à « s'occuper des petites fleurs³⁵⁰ ». A l'inverse, une chargée de mission biodiversité à Strasbourg insiste sur l'association femmes/fleurs qui la hérise³⁵¹.

Un seul participant à l'enquête portait un discours explicite sur l'essence des femmes et des hommes, dans leur rapport à l'espace et au végétal urbain. Il s'agit d'un maître d'œuvre, paysagiste, de la ville de Rennes :

Maître d'œuvre : Peut-être qu'effectivement, je réfléchis, j'avoue, j'ai jamais réfléchi à la question. Mais je pense que les filles, de par leur nature, de par leur physiologie, doivent avoir besoin d'un espace un peu plus cocooné, où elles peuvent se retrouver entre elles, donc c'est peut-être un peu des espaces un peu intimistes.

Enquêtrice : Par rapport à des grands espaces ?

Maître d'œuvre : Oui par rapport à des grands espaces ouverts euh, ou qui sont vus de tout le monde. Enfin j'imagine hein ! Enfin j'ai trois filles chez moi, enfin qui sont grandes maintenant, j'ai eu trois filles chez moi et un garçon donc j'ai vu effectivement la différence de comportement et je pense que les filles ont besoin de quelque chose de plus cocooné, travaillé, esthétique... Même si le garçon a besoin aussi d'esthétisme, le garçon est attiré par la beauté. *Entretien du 19 juillet 2019, Rennes.*

Alors qu'il affirme n'avoir jamais envisagé les espaces qu'il conçoit au prisme de l'égalité femmes-hommes, il livre un discours clair sur la différence entre les femmes et les hommes – ou plutôt entre les filles et les garçons, fondée en *nature*, sur la base de leur biologie. S'il nuance son propos en avançant que les garçons recherchent également la beauté, celle-ci est associée en premier lieu aux filles. La dichotomie opérée entre le masculin et le féminin est celle entre l'extérieur et l'intérieur. A d'autres occasions, ce paysagiste précise les ressorts de son raisonnement selon lequel les femmes sont associées à la maternité et au foyer, dont on comprend, par plusieurs références au cours des entretiens, qu'il repose sur sa foi chrétienne.

Puisque cet exemple est unique dans le panel de participant·es à l'enquête, il peut fonctionner comme un cas-limite d'adhésion pleine et entière à la valence différentielle des sexes. En effet, alors que l'égalité entre les femmes et les hommes, voire l'égalité de genre, progresse en tant que norme au sein des administrations, les agent·es rencontré·es sont plus

³⁵⁰ Notes de terrain, observation participante, juin 2021, Rennes.

³⁵¹ Entretien du 25 septembre 2020, Strasbourg.

généralement en prise à des dilemmes pour échapper aux stéréotypes, sans toutefois nier la réalité de la division sexuée du travail et du sexisme.

C. FEMMES ET NATURE : SORTIR DES DILEMMES CONCEPTUELS

Dans leur quête d'accès aux droits de l'Homme, les féministes prétendent à l'universalité de la citoyenneté, mais l'histoire de cette lutte montre le recours argumentaire aux spécificités féminines, pour justifier l'établissement de l'égalité de genre. Pour Joan Scott, ceci crée un paradoxe conceptuel³⁵² : revendiquer l'égalité, sans nier les différences matérielles contemporaines entre les femmes et les hommes, ni non plus verser dans le différentialisme³⁵³ (Scott et Bourdé, 1998). Cette question structure la formation de courants au sein de l'espace de la cause des femmes³⁵⁴ et interroge, en pratique. Le verbatim suivant donne un exemple des hésitations produites par la volonté d'éviter de reproduire les stéréotypes de genre, chez une chargée de mission en direction de territoire à Strasbourg.

« En plus... (*hésitation*) je trouve ça toujours un peu compliqué de parler de ces sujets sans renvoyer à des stéréotypes : les trottoirs larges pour les poussettes, ça ne devrait pas être une question d'égalité femmes-hommes mais de parentalité, de la place de l'enfant en ville. Vous voyez ce que je veux dire ? Après au quotidien je pense, dans les pratiques familiales je pense que y'a quand même beaucoup plus de femmes ... » *Entretien avec une chargée de mission en direction de territoire du 28 septembre 2020, Strasbourg.*

On retrouve dans cet extrait l'inquiétude exprimée par le maître d'ouvrage manceau cité en introduction : parler d'égalité de genre dans l'espace public risque de reproduire l'association femmes = mères, ce qui contreviendrait à l'objectif poursuivi. En effet, parler de parentalité évacue la dimension sexuée de la tâche de soin aux enfants et rendrait ainsi possible l'égalité réelle dans le partage des tâches de reproduction. La communication sans stéréotype de genre est un enjeu important pour les agent-es investi-es dans le groupe-projet Genre et ville à Strasbourg, régulièrement abordé au sujet de campagnes de sensibilisation mais plus largement de la charte graphique de la collectivité³⁵⁵. Si l'agent reconnaît que les tâches domestiques sont

³⁵² Joan Scott disait des féministes que ce sont des femmes qui n'ont « que des paradoxes à offrir » (Scott et Bourdé, 1998).

³⁵³ Le différentialisme consisterait par exemple en la revendication de l'accès aux droits des femmes par l'apport au débat public d'un regard spécifique, en raison des rôles sexués des femmes et non le seul argument de l'égalité entre toutes et tous.

³⁵⁴ NBP sur différentialisme/écoféminisme culturel/théories du care – matérialisme/environnementalisme social/théories de la reproduction sociale – question de l'universalisme et de la reconnaissance de la différence : interrogations sur les façons de croiser les rapports sociaux, risque de visions post-patriarcales

³⁵⁵ En dernière date, un échange par courriel concernait la suggestion de pictogrammes pour les places de courtoisie d'un parking couvert, pour lesquelles le gestionnaire et l'aménageur proposaient une poussette, une représentation d'une famille avec deux bonshommes adultes, dont l'un en jupe, et un enfant (courriel du 13 février 2023).

encore largement effectuées par les femmes, la formulation des politiques publiques devrait éviter de le souligner pour ne pas entériner ce fait, et au contraire inciter à d'autres pratiques. On peut qualifier une telle démarche *d'approche épiciène* du genre. En effet, l'adjectif épiciène désigne un objet qui a la même forme au masculin et au féminin. Ainsi, la parentalité décrit le rapport parent-enfant, quelle que soit la catégorie de genre du parent. Une telle approche extrait la dimension de genre des rapports sociaux, pour limiter les assignations de genre.

Or, le dilemme intellectuel auquel est confrontée cette chargée de mission tient à ce que la parentalité demeure effectivement une charge féminine aujourd'hui³⁵⁶. Dès lors, parler seulement de parentalité pourrait également masquer cette réalité du travail de reproduction des femmes et en cacher l'exploitation par les hommes, sans que le recours à un vocabulaire épiciène n'ait une portée performative suffisante pour régler cette question mécaniquement. Reconnaître et montrer l'expérience spécifique des femmes dévoilerait à l'inverse les dynamiques de pouvoir à l'œuvre entre les femmes et les hommes (Froidevaux-Metterie, 2012).

Certain·es participant·es à l'enquête décident alors de mettre en avant les expériences singulières des femmes³⁵⁷. On constate chez elles (ce sont principalement des femmes) une approche empiriste ou pragmatique du développement de la perspective de genre dans l'action publique. Les entretiens ont mis en évidence une certaine mise à distance des débats et controverses traversant les arènes du féminisme, en raison de leur abstraction ou de leur niveau de détail éloigné des préoccupations rencontrées dans le travail quotidien. Suite à une question portant sur les débats qu'il pouvait y avoir lors des formations ou de réunions du groupe-projet à Strasbourg, Sylvia, l'animatrice de ce groupe formule ce problème en termes d'étapes³⁵⁸. Pour elles, les personnes dont l'approche du sujet pourrait être classée dans l'approche épiciène sont dans une « étape 2 : la lutte » où l'on problématise les bonnes actions à mener pour éviter la reproduction des stéréotypes, alors que d'autres en sont à l'étape 1, caractérisée par la prise de

³⁵⁶ Dans un article interrogeant la manière d'étudier le corps des femmes sans verser dans l'essentialisme, la philosophe Camille Froidevaux-Metterie analyse la mobilisation du neutre dans le processus d'égalisation des femmes et des hommes, pour leur émancipation de la condition féminine et leur accès au statut universel de sujet politique et économique (Froidevaux-Metterie, 2012). De son point de vue, une telle approche produirait des œillères sur l'expérience spécifique des femmes, car le rattachement des femmes à des tâches, des pratiques et des traits féminins s'opposerait à ce mouvement émancipateur, alors que celui-ci ne s'est pas accompagné d'un investissement masculin de la sphère domestique (ibid.).

³⁵⁷ En ce sens leur positionnement rejoint celui de Camille Froidevaux-Metterie qui revendique d'étudier le féminin au prisme de l'expérience et de « l'incarnation », pour rendre compte de la spécificité du rapport au corps des femmes ainsi que leurs rapports à autrui, selon elle irréductible (Froidevaux-Metterie, 2012).

³⁵⁸ Entretien du 27/10/2020, Strasbourg.

conscience de l'injustice des inégalités de genre et la volonté de réagir³⁵⁹. Les différences d'approches propres aux différentes étapes produiraient du débat, apporté par les agent·es arrivées à l'étape 2. Sylvia se situe encore à une autre étape, qu'elle explique de la façon suivante :

« Mais bon moi je trouve c'est un paradoxe sur lequel il ne faut pas se faire trop de nœuds au cerveau. Je pense que je me faisais pas mal de nœuds au cerveau au début, à me dire « c'est clair, pour les trans', c'est horrible » ou euh voilà on recrée de la binarité quand on fait des toilettes publiques donc voilà, par exemple. Mais, mais en même temps, (*soupire*), en fait les actions elles ne sont tellement pas nombreuses et comment dire ? Tellement pas portées, il vaut mieux, pour moi, avancer dans l'imperfection. » *Entretien du 27 octobre 2020, Strasbourg.*

Dans ce verbatim, Sylvia explique sa compréhension du dilemme posé aux agent·es qui se revendiquent féministes, pour l'avoir vécue elle aussi. Cependant, la pratique s'oppose à une vision maximaliste, ce qu'elle traduit par la nécessaire imperfection de l'action. Selon ces agent·es, il semble que les préoccupations liées à ces débats sont des expériences de pensée déconnectées de la réalité du terrain. C'est ce qu'expriment également deux jeunes chargé·es de mission en direction de territoire :

« *Chargé de mission* : Moi je ne suis pas encore à discuter de la transidentité : je dis pas que c'est inintéressant mais quand moi je me retrouve avec des gamines qui peuvent pas partir en séjour, j'ai envie de dire : "Eh les mecs, en fait on est en train de... Nos partenaires, nos publics, c'est la première approche du féminisme, qui fait consensus en fait, qu'il faut insuffler dans le quartier. Et après on verra !" »

Chargée de mission : Ensuite on ira plus loin !

Chargé de mission : Et ensuite on verra plus loin! Mais du coup qu'on ait déjà ce blocage de nos initiatives euh...

Enquêtrice : On pouvait vous reprocher sur un projet de pas avoir pris en compte la dimension transidentité ?

Chargée de mission : Non c'est juste que nous on a une approche assez naïve du, des sujets, en tout cas on arrive comme ça...

Chargé de mission : Je dirais pas naïve mais je dirais une première approche quoi.

Chargée de mission : Oui mais ça peut être perçu comme tel et moi je trouve que c'est une force, en fait. Justement d'être détaché de toutes ces questions. » *Entretien du 23 septembre 2020, Strasbourg.*

³⁵⁹ Cette analyse de Sylvia en termes d'étapes fait écho à la carrière des enrôlé·es présentée au chapitre 6 de cette thèse, dans le sens où elle présente une dynamique de progression et d'apprentissage des cercles de participant·es aux dispositifs d'intégration du genre dans l'action publique, dont certain·es se situent à l'étape de la prise de conscience (2) et d'autres à l'étape du militantisme d'allié (4) ou du militantisme féministe pour les catégories de participant·es préalablement féministes.

Le décalage perçu entre des questions relatives aux rapports sociaux de genre et les enjeux auxquels ces deux agent·es sont confronté·es leur pose problème pour des raisons pratiques de mise en œuvre de l'action publique. Il s'agirait d'amorcer une politique à partir d'une première étape, qui ne pourrait intégrer explicitement une analyse globale du patriarcat ou être formulée suivant des principes inaudibles auprès de la population. Le fait que la transidentité est citée dans les deux verbatims suggère que faire référence aux femmes, aux filles ou au féminin pourrait s'opposer à une approche allant au-delà de la binarité de genre ou la refusant. Or, selon elles et eux, cibler un public spécifique répond à une exigence d'efficacité de leur action. C'est en ce sens que la distance vis-à-vis des controverses est perçue comme une force par la chargée de mission, car elle rend possible l'action concrète.

Or, cette remarque intervient alors que ces deux chargé·es de mission exprimaient leurs difficultés à travailler conjointement avec des associations féministes présentes sur le territoire de leur direction, en raison des désaccords de courants politiques entre ces associations. Au cours de cet échange, ainsi que celui mené sur le même sujet avec Sylvia, et par d'autres occasions, la discorde au sein du mouvement féministe et des universitaires travaillant sur ces objets de recherche est signalée comme un obstacle. En somme, l'enquête montre de possibles incompréhensions, voire des dissensions, au sein de l'espace de la cause des femmes³⁶⁰. Alison Woodward décrivait un « triangle de velours » à l'échelle de la communauté européenne et de ses institutions, à savoir l'alliance des associations féministes, des universitaires et des « fémocrates », membres de l'administration, qui aurait permis la constitution d'un socle de politiques en faveur des droits des femmes à cette échelle, dans les années 1990 (Woodward, 2004). Ici, les débats qui traversent les deux pôles associatif et universitaire du triangle semblent attiser la méfiance d'agent·es public·ques engagé·es en faveur de l'égalité, dont la priorité serait le sens pratique. Plus tôt dans la thèse³⁶¹, j'ai montré que les entrepreneuses de politiques publiques recherchaient la ressource experte, principalement universitaire, pour appuyer la mise à l'agenda de la perspective de genre. J'avais alors déjà souligné que le pôle associatif était peu présent dans la configuration de l'espace de la cause des femmes sur les trois terrains, hormis au Mans où l'institutionnalisation de la perspective de genre au sein de l'administration de la commune et de la métropole est plus fragile.

³⁶⁰ Pour rappel, cette expression est empruntée à Laure Bereni, qui définit l'espace de la cause des femmes comme la « configuration des sites de mobilisation au nom des femmes et pour les femmes dans une pluralité de sphères sociales » (Bereni, 2015, p. 17).

³⁶¹ Principalement dans le chapitre 4.

Dès lors, le rapport des participant·es à l'enquête au contenu des catégories de genre et à la rigidité de leurs contours, s'il peut dépasser les dilemmes entre essentialisme et négation de l'effectivité des prescriptions de genre, par une posture *incarnée* telle que celle de Sylvia et des deux chargé·es de mission cité·es, peut résulter d'un arbitrage au profit d'une praxis matérialiste, face à un mouvement féministe dont le rapport critique à l'action ne convainc pas les agent·es, en raison d'un avant-gardisme impraticable.

Ainsi cette étude ouvre des champs de réflexion théorique et pratique quant aux définitions des catégories de genre et d'une approche matérialiste du changement social. Elle rend compte des débats entre approches *épiciène* et *incarnée* de la perspective de genre, face à une vision naturelle des femmes en recul dans les institutions.

II. CE QUE LE GENRE RÉVÈLE DES DONNÉES : UNE TYPOLOGIE DES FIGURES DE FEMMES

Les résultats de l'enquête présentent des représentations sociales concurrentes des femmes et des rapports sociaux de genre. Or, la perspective de genre a une portée explicative. A partir du raisonnement que j'ai développé, il est possible de construire une typologie de trois figures de « la femme³⁶² » par rapport auxquelles se positionnent les participant·es à l'enquête. A partir du discours sur la catégorie du féminin, trois types de discours émergent, dont la mobilisation est utile dans l'étude de la construction d'une politique publique et des formes désirées des espaces publics végétalisés.

A. TROIS TYPES DE DISCOURS SUR LES FEMMES

A partir des discours sur les femmes et les prescriptions de genre, trois types de discours émergent. Le premier cas correspond à une adhésion aux prescriptions de genre et la revendication de traits féminins et masculins. Les femmes y sont associées à la nature et la nature des femmes est volontiers discutée, de façon affirmative et positive, c'est pourquoi je le qualifie de discours de *la femme naturelle*. Dans le deuxième cas, les catégories de genre sont reconnues comme pertinentes pour parler des femmes, mais l'objectif est de dépasser les stéréotypes de genre. Le discours présente une figure de *la femme incarnée*, c'est-à-dire que les

³⁶² L'expression est entre guillemets car je préfère me référer au pluriel des femmes, en raison de la grande diversité de profils entrant dans cette catégorie, au croisement des rapports sociaux de classe et d'altérisation par le racisme, la situation de citoyenneté, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, l'âge, les caractéristiques biologiques, familiales. Néanmoins, pour les besoins de la conceptualisation autour de la catégorie de genre, la notion de « la femme » est utile pour figurer un archétype à partir duquel construire la typologie annoncée.

individus féminins sont déterminés par leur condition féminine, laquelle doit être prise en compte pour obtenir de nouveaux droits. Dans le troisième cas, les discours sont marqués par un refus des stéréotypes et des catégories, suivant une *approche épiciène* qui fait le portrait de *la femme émancipée*, à savoir une femme qui n'est pas définie en premier lieu en tant que femme et qui ne devrait pas être rapportée à la condition féminine.

Ces trois figures constituent des archétypes, auxquels on peut rattacher un type de discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un discours sur le végétal urbain.

- En effet, le discours mélioratif au sujet des femmes et pessimiste sur les hommes, caractérisant des pratiques encouragées ou réprouvées, se rapproche du discours de *la femme naturelle*. La valeur morale supérieure attribuée aux femmes n'est pas exprimée en termes de féminisme. Dans ce cas, la vulnérabilité des femmes en fait un être innocent, doté de bonnes intentions, attachées au soin d'autrui, et les hommes sont abordés au prisme des défauts opposés : violence, suspicion, indifférence. Si l'on reprend l'analyse en termes de valence différentielle des sexes, on retrouve alors dans l'association des femmes et de la nature un discours sur la fertilité, et dans l'association entre les hommes et la nature, une vision de l'homme sauvage auteur de destruction et de violences. Dès lors, le végétal privilégié est un végétal entretenu et soigné, cultivé avec harmonie.
- Le discours des tenants de *la femme incarnée* sur l'égalité entre les femmes et les hommes est un discours stratégique, qui recherche le compromis en vue d'améliorations concrètes pour les droits des femmes. L'objectif revendiqué est féministe. Il s'agit de partir des préoccupations réelles des femmes, au regard de la situation effective de la division sexuée du travail et du sentiment partagé de vulnérabilité dans l'espace public. A ce titre, le végétal recherché est un végétal aménagé et adapté aux besoins, notamment au besoin de sécurité des femmes en ville, suivant une négociation entre le développement de la nature en ville et la prise en compte de sa nécessaire urbanité.
- Enfin, le discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes, pour ce qui est du discours de *la femme émancipée*, est un discours visant les individus plutôt que les femmes, parlant à « tout le monde », afin de rendre compte de la diversité de la population et de produire son rassemblement dans l'espace public. La multiplicité des objectifs dans la production urbaine est rappelée et, à ce titre, la pertinence de la question

du genre peut être nuancée et ramenée à une « donnée d'entrée³⁶³ », voire rejetée. Dans ce cas, le discours du végétal valorise également la diversité, en l'occurrence la biodiversité, et porte un regard positif sur le végétal spontané et champêtre. Cela s'explique par le profil des participant·es à l'enquête dont le discours peut être placé dans cette catégorie.

En effet, à ces trois types de discours sont associés des profils de participant·es à l'enquête, par regroupement des personnes recourant à ces catégories de discours.

- Pour ce qui est du discours de *la femme naturelle*, il est principalement porté par des jardinier·es utopistes ou pragmatiques. Ce profil a été construit à partir des caractéristiques des femmes exerçant des responsabilités au sein d'équipes de jardinier·es, citées ci-avant, et du cas-limite du paysagiste présenté dans la première section (jardinières pragmatistes), en raison de son implication dans une association de permaculture et de son rêve d'une ville naturelle au métabolisme à somme nulle (jardinier utopiste).
- En ce qui concerne le discours de *la femme incarnée*, il est tenu par les entrepreneuses de politiques publiques et les membres alliés des groupes de travail sur le genre et la ville, qui ont suivi une carrière d'enrôlé³⁶⁴ ou issu·es des métiers du développement social, principalement.
- Enfin, le discours de *la femme émancipée* est principalement porté par des femmes dont la posture pourrait être caractérisée d'écologiste, au vu de leur volonté de faire progresser la part de nature en ville et de transformer les rapports sociaux à l'environnement en faveur d'une vision de l'être humain au sein de son milieu de vie, à partir d'une meilleure connaissance du monde végétal et animal, d'une approche scientifique, sensible et politique de la nature urbaine.

³⁶³ Expression employée lors de l'atelier du 22 février 2022 à Rennes, par une maîtresse d'ouvrage.

³⁶⁴ La carrière de l'enrôlé a été définie dans le chapitre 6 portant sur l'instrumentation de la politique et les phénomènes d'apprentissage.

Cette typologie peut être résumée sous la forme du tableau suivant.

Tableau 7. Typologie des discours sur les femmes

	La femme naturelle	La femme incarnée	La femme émancipée
Rapport aux stéréotypes de genre	Adhésion à l'association femmes-nature / homme-technique	Dépassement des stéréotypes mais reconnaissance de l'utilité de raisonner avec les catégories femmes/hommes à ce stade	Refus des stéréotypes et des catégories
Discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Discours positif sur les femmes et pessimiste sur les hommes	Discours stratégique : pas de position absolue, conquérir des victoires, améliorer les droits des femmes	Discours visant les individus dans leur diversité et leur multiplicité (« tout le monde »)
Discours sur le végétal	Végétal cultivé, harmonie, rapport social de proximité, voire ontologique au végétal	Végétal qui doit être aménagé en ville, adapté aux besoins, négocié	Discours positif sur le végétal spontané, champêtre, sur la biodiversité
Féminisme	Pas de revendication du féminisme	Position féministe revendiquée	Position féministe plus ou moins revendiquée
Profils	Profil minoritaire : jardinières utopistes ou pragmatiques	Entrepreneuses de politiques publiques, enrôlés ou alliés du développement social	Femmes écologistes et alliées de la production des espaces publics végétalisés

Il est intéressant de se pencher sur les profils des jardinières pragmatiques et des femmes écologistes. Dans le chapitre précédent, dans l'analyse des contradictions qui pouvaient être mises en relief entre la perspective de genre et la production d'espaces végétalisés préservant la biodiversité, en raison du cadrage sécuritaire de la question des femmes en ville, ces deux types de profils avaient déjà émergé. En particulier, j'ai présenté des figures de femmes inquiètes de ce que la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public ne se traduise par une limitation des ambitions de la transformation des rapports sociaux à l'environnement dans les espaces publics urbains. Je pointais alors leur argument relatif à la reproduction des catégories de genre, selon lequel le cadrage sécuritaire véhiculerait une image de femme vulnérable délétère pour la progression des droits des femmes. Ce sont les mêmes femmes qui expriment ces craintes, se montrent sceptiques quant à la pertinence de la perspective de genre (en raison d'une formulation de celle-ci qui serait selon elles réductrice) et expriment un discours de *la femme émancipée*. La description du discours de *la femme émancipée* permet de comprendre leur opposition ou leurs réticences à la perspective de genre,

car elles l'interprètent comme un rappel des femmes à leur qualité de femmes, alors qu'elles-mêmes cherchent à se détacher de ce référentiel.

Ici, les *femmes écologistes* marquent une différence avec les autres femmes, puisqu'elles ne souhaitent pas se présenter en tant que telles³⁶⁵. En particulier, elles insistent pour ne pas être perçues en tant que victimes dans l'espace public. Or, il s'agit d'urbanistes, de paysagistes, de spécialistes de la biodiversité, de techniciennes qui évoluent professionnellement dans les sphères techniques de la production urbaine, donc dans des métiers traditionnellement masculins. Leur socialisation professionnelle peut alors expliquer la valorisation de la force, de la résilience et de la gestion par soi-même des difficultés, pour gagner sa place (Buscatto, 2009).

Dans ce contexte, les cadres (urbanistes, paysagistes en maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre, ou en bureau d'études) procèdent par atténuation de leurs traits féminins et rejettent largement les appellations de type « femme architecte » car elles souhaitent être reconnues comme « architectes » sans autre précision³⁶⁶. On retrouve alors l'approche épïcène du genre dans leur propre rapport au genre. Leur recours au discours de *la femme émancipée* s'explique alors par leur propre effort à s'extirper de la condition féminine. La subjectivation des femmes, dans ce cas, passe nécessairement par l'accès des femmes à l'universel (architecte plutôt que femme architecte) et la reconnaissance de leur singularité (la diversité de « tout le monde » et la multiplicité des traits des individus).

Les jardinières évoluent également dans un milieu professionnel masculin, et ce de façon bien plus marquée que leurs collègues de la conception (en moyenne, à Rennes, seuls 12% de l'effectif des jardinier-es sont des femmes en 2020³⁶⁷). De plus, dans un métier physique où la robustesse et la force sont des qualités importantes, on pourrait attendre une même adhésion au discours de *la femme émancipée*. Or on constate une revendication des traits supposés féminins, articulée à la valorisation du courage et de l'endurance. J'en veux pour preuve cette adjointe à l'agent de maîtrise qui me procure des conseils de posture pour la

³⁶⁵ C'est ce que je présentais également dans le chapitre précédent. En ce qui concerne l'expression de la peur ou de la vulnérabilité, Marylène Lieber a dégagé des cas de femmes refoulant la peur, voire manifestant de la honte vis-à-vis de situations de violence ou de peur subies, dont elle explique qu'il s'agit de femmes souhaitant affirmer leur autonomie et éprouvant un sentiment de décalage par rapport aux autres femmes, car elles n'auraient pas peur, ou à l'inverse car elles ne parviendraient pas à éviter le sentiment d'insécurité (Lieber, 2008, p. 235-240).

³⁶⁶ Exemple issu d'un échange au cours d'une présentation publique portant sur le genre et la ville au 5^e Lieu, musée du patrimoine et de l'architecture, à Strasbourg, le 17 septembre 2021, autour de l'exposition « Dans la place » de l'illustratrice Ariane Pinel.

³⁶⁷ Dans les équipes au sein desquelles j'ai réalisé l'observation participante, il y avait entre une et deux femmes par équipe de sept à douze personnes, hormis dans l'équipe du parc historique de Rennes où elles étaient quatre, dont trois au sein de l'équipe en charge de la roseraie et du jardin botanique, pour un total de treize agent-es.

sciatique, en prévision de la maternité, me dit également que ma pratique du football est une bonne chose, qui montre que j'ai de l'endurance et qui est donc appréciée par les recruteurs, raison pour laquelle elle encourage ses filles à pratiquer un sport collectif également³⁶⁸. Cet exemple témoigne de l'acceptation des règles du jeu : elle sait qu'elle est perçue comme une femme en premier lieu et l'assume, mais juge nécessaire de produire des gages aux yeux d'un milieu professionnel androcentré. La valorisation du féminin exprime alors un rapport de confrontation quotidien aux normes du masculin et à sa position d'altérité : les femmes précisent alors sur le ton de la confiance les absurdités des pratiques professionnelles de leurs collègues masculins. La binarité du genre se construit et se reproduit quotidiennement dans la justification des pratiques de chacun·e et dans la visibilité de la minorité féminine. Il s'agit alors de s'en accommoder.

Le discours que portent ces femmes, d'une part les *jardinières pragmatiques* et d'autre part les *femmes écologistes*, doit être interprété au regard des normes d'investissement de leur rôle au sein de l'institution³⁶⁹. La liberté dont on dispose dans l'expression de son rôle se heurte, suivant cette approche, au caractère bien établi de la position et des règles qui lui sont associées. Ainsi, on peut considérer que le rapport au genre exprimé par ces femmes constitue une manière d'investir leur position au sein de l'institution qui réduise le décalage que pourrait constituer leur féminité au sein de celle-ci.

Il est alors possible de suggérer que la différence d'approche tient aussi au rapport au corps des agent·es considéré·es. En effet, dans le cas des jardinier·es, le corps occupe une place importante et valorisée dans le travail quotidien, tandis que les *femmes écologistes* occupent des positions de cadres et professions intellectuelles supérieures. Dans le travail du jardinier, le corps est mobilisé à chaque instant pour des tâches de force ou de précision dans les interactions constantes avec la nature urbaine. Le caractère d'évidence des différences entre femmes et hommes, construit par la valence différentielle des sexes, naît d'une interprétation durable et profonde de données biologiques qui fonde alors le rapport au genre des individus (Héritier,

³⁶⁸ Carnet de terrain, semaine du 15 mars 2021, Rennes.

³⁶⁹ On peut rappeler ici la proposition de Jacques Lagroye d'un cadre d'analyse fondé sur la dialectique entre la position et le rôle politique occupé dans une institution par les individus (Gaïti et Sawicki, 1997, p. 8). Pour lui, la position désigne la situation objective des individus (statut hiérarchique, tâches, niveau de salaire et de responsabilités...) là où le rôle renvoie à « l'ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider et, surtout, de la rendre sensible aux autres. » (ibid., p.8).

2012). Dans le cas des jardinier·es, elles constituent une grille d'analyse pertinente et assumée pour justifier ses pratiques professionnelles.

A travers l'étude des discours sur les femmes, j'ai donc montré trois types de postures sur les terrains et donné à voir comment les rapports de genre structurent les représentations sociales des participant·es à l'enquête. Mobiliser le genre comme variable explicative enrichit l'analyse de la production de l'action publique et du fonctionnement des institutions, et plus largement la sociologie politique (Bereni et Revillard, 2012). En particulier, ce développement a ouvert des portes d'analyse sur la position et le rôle des acteurs et actrices au sein de l'institution, sur les rapports au corps dans la production urbaine, en croisant les rapports sociaux, en fonction du genre, de la profession... Les trois archétypes présentés ne constituent pas trois catégories bien cloisonnées, mais plutôt un outil d'analyse, permettant d'envisager la multipositionnalité des acteurs et actrices et leurs interactions dans le processus de production urbaine.

B. REFUSER DE « METTRE DES GENS DANS UNE CASE » OU REPENSER LES CATÉGORIES ?

La structuration d'une typologie avec trois archétypes de discours sur les femmes permet de saisir toute la nuance et la diversité des pratiques des participant·es à l'enquête rencontrées, notamment des femmes. Cette sous-section présente plus en détail des exemples de discours sur les femmes, pour penser à partir de là l'extension des catégories de genre et les enjeux liés à la représentation des femmes aujourd'hui.

Dès la phase exploratoire de l'enquête, des rapprochements entre catégories végétales et catégories de genre ont émergé. C'est le cas par exemple d'une agente de maîtrise, responsable d'une équipe de jardinier·es à Rennes, qui associe le féminin aux fleurs, dans l'extrait suivant :

« *Agente de maîtrise* : Ça c'est pareil c'est des réalisations qu'on a re-faites, nous. Là c'est les plantations. J'ai juste mis ma petite touche féminine, c'est tout.

Technicien : C'est-à-dire ? (*rires*)

Agente de maîtrise : Les fleurs ! (*rires*) C'est que, les alstroemer c'est moi, et lui c'est le reste. Voilà. Donc tu vois !

Technicien : Oui ça rend bien ! » *Parcours commenté du 26 août 2019, Rennes.*

Dans ce cas, le féminin est affirmé comme une catégorie légitime et positive. Cette responsable d'équipe de jardinier·es la mobilise pour se décrire et expliquer les aménagements paysagers, ses pratiques professionnelles, en fonction de son genre. Son « côté féminin » est aligné sur les

prescriptions traditionnelles de genre, en l'occurrence l'association des femmes aux fleurs. Les alstroemer, ou lys des Incas, en raison de leur origine péruvienne, sont des plantes vivaces qui fleurissent abondamment de juin à septembre. Le choix de cette essence, comme d'autres, telles que le buddleia, dit arbre à papillons, qui ne sont pas des espèces indigènes, est justifié par leur esthétique apporté par les fleurs. L'argument de la supériorité féminine dans les goûts esthétiques et la réflexivité sur les pratiques de travail est mobilisé par toutes les jardinières rencontrées qui exercent des responsabilités professionnelles au sein de leurs équipes (adjointe ou agente de maîtrise). Les femmes en question reconnaissent volontiers appartenir à la case « femmes » et en tirent un argument sur leur qualité de professionnelles.

A l'inverse, et en particulier à l'évocation de ces premiers résultats au cours de l'enquête, des réactions d'opposition ont été provoquées³⁷⁰. L'exemple de la réalisation d'un aménagement paysager à Rennes, considéré comme un succès en raison du remplacement des usagers masculins par des femmes dans leur rôle maternel, dans lequel un rosier a été planté, a fait débat, suite à sa mention lors de la première réunion du comité de pilotage de l'étude à Strasbourg :

« Lisa : En tout cas c'est intéressant que t'aies eu déjà ce genre de résultats, après c'est ce qu'on disait hier, faut s'interroger sur : de qui ça provient, comment, dans quel quartier... enfin moi je trouve ça hyper flippant parce qu'on est encore en train de mettre les gens dans des cases. Enfin les femmes elles vont se sentir plus à l'aise, c'est quand même une case qu'on t'a dit : un rosier c'est mieux, c'est plus féminin (*rires*). (...) »

Mais ouais mais faut quand même se questionner sur est-ce que c'est subi ou pas, mais les femmes qui vont moins aller en réunion publique ça découle quand même légèrement d'une construction sociale quoi. (*rires*) Toi tu sens pas que ta nature profonde c'est de t'occuper d'enfants ? J'sais pas moi j'ai un appel ! » *Entretien du 25 septembre 2020, Strasbourg.*

Lisa, jeune chargée de mission biodiversité, exprime son inquiétude par rapport aux conséquences de l'association entre femmes et végétal urbain, si elle débouche sur la reproduction des prescriptions de genre. « Mettre des gens dans une case » est un problème selon elle et de tels énoncés y participeraient. En tant que jeune femme, elle se sent visée par cette définition du féminin et m'interpelle à mon tour, au vu de notre proximité sociale de jeunes femmes diplômées, pour ironiser sur l'appel naturel de la maternité. Définir des catégories féminines et les revendiquer participerait du même mouvement que la production d'injonctions

³⁷⁰ En effet, l'enquête étant construite sur une comparaison itérative et cumulative sur trois terrains et dans trois phases d'enquête, les premiers résultats pouvaient être mobilisés comme supports de discussion dans les phases suivantes, afin de susciter les réactions des participant·es et les inviter à se positionner, ainsi qu'à s'impliquer dans le dispositif d'enquête, et pour confirmer, nuancer ou invalider l'interprétation de ces données.

faites aux femmes, en vue de leur retour au foyer. Ainsi, par cet exemple, c'est une opposition militante à la revendication du féminin qui est formulée.

A partir de là, une stratégie pour éviter toute prescription sur les individus et la globalisation des catégories consiste, pour certain·es participant·es à l'enquête, à mobiliser d'autres critères, tels que les usages. C'est le cas en particulier d'une urbaniste strasbourgeoise en fin de carrière, chargée des projets complexes, qui définit le projet urbain comme un « rubik's cube » :

« C'est comme un rubik's cube. Et moi je l'ai pris par l'angle de l'usage. Ce qui fait que c'est, l'usage n'est pas genré, il est avec tout le monde. Enfin il n'est pas *que* masculin. Il n'est pas *que* pour les 30 ans, 40 ans. Il est des enfants jusqu'aux personnes âgées, de tout... pour tout le monde, enfin c'est tous, parce que l'usage c'est tout le monde. Et c'est aussi les gestionnaires ! » *Entretien du 23 septembre 2020, Strasbourg.*

Selon elle, partir des usages – qu'elle définit à partir des usages constatés, des usages empêchés et des usages rêvés – permet de briser le cloisonnement entre catégories de personnes, ce qui serait à la fois une opération cognitive et politique :

« La grosse difficulté c'est comment on corrige et on change. Et là, c'est là toute la question. Et là c'est une question politique : est-ce qu'on en fait une addition à toutes nos politiques publiques ou est-ce qu'on intègre ça à toutes les politiques publiques ? Et auquel cas, j'vais peut-être choquer, mais on ne parle pas de genre. Vous voyez ce que je veux dire ? Ça, je ne... Quand je fais mon projet, je ne dis pas : « Bah voilà il faut un équipement pour les femmes ». Je pense que ça, ça divise et ça nous parque dans un endroit et du coup on est dans un endroit du bien commun qu'on a compartimenté. Les enfants, les vieux, les machins... C'est une question politique. Est-ce qu'on veut ça ? Est-ce que le genre c'est une addition de choses ? Ou est-ce qu'on veut que ce soit *complètement* intégré ? Et qu'on... Je veux dire, un chemin qui a besoin d'être large, visible et lisible : ça c'est pas une question de femmes, c'est une question de tous. » *Entretien du 15 octobre 2020, Strasbourg.*

A travers ce discours, on perçoit nettement la volonté de ne pas catégoriser la population, au-delà même des catégories de genre. Cette urbaniste assume de porter un discours politique, en tant qu'agente de la collectivité, pour promouvoir un urbanisme des usages, qui concrétiserait la mixité sociale et une logique de bien commun au sujet de l'espace public. Elle mobilise par ailleurs des concepts et des expressions propres au mouvement féministe. Ainsi lorsque je lui présente une description des usages réprouvés ou recherchés dans les espaces publics et de leur attribution aux femmes et aux hommes, elle me répond :

« On est dans le *care*, chère jeune fille (*sourire*). C'est le *care*, l'économie, la puissance et le pouvoir. Et nous on est dans le *care*. C'est tout. » *Entretien du 15 octobre 2020, Strasbourg.*

Elle récusé donc l'assignation des femmes aux tâches de reproduction en m'expliquant que les femmes n'auraient pas accès aux autres sphères : économie, puissance et pouvoir, tout en marquant la complicité par le nous, et l'instauration d'un rapport de maître à élève en me qualifiant de « chère jeune fille ». Sa posture est celle du dévoilement du fonctionnement de la collectivité, de ses arcanes, et des implications théoriques et politiques des différents choix possibles, par une professeure expérimentée, légitimée par sa position sociale de cadre reconnue au sein de l'institution. Son profil est particulièrement intéressant car il met en lumière l'une des raisons pour lesquelles la mise à l'agenda de la question féministe a été précoce à Strasbourg, à savoir la présence historique d'un réseau de féministes au sein de la collectivité. Cette impression est confirmée par Sylvia, l'animatrice du groupe-projet, qui la présente, ainsi que l'ancienne chargée de mission droits des femmes, comme « des féministes deuxième vague³⁷¹ ».

Le propos de cette urbaniste sur la mixité, l'emploi constant de l'expression « tout le monde » pour désigner les destinataires de la production urbaine, permettrait de la classer dans une approche épicienne du genre. En effet, elle plaide ouvertement pour une approche intégrée du genre dans l'ensemble des politiques publiques. C'est la position également adoptée par la chargée de mission droits des femmes rennaise. On pourrait alors percevoir dans l'adhésion à l'approche épicienne du genre un effet générationnel, lié au féminisme de la deuxième vague. Néanmoins, le cas de Lisa, âgée de seulement 25 ans, qui tient un discours similaire, montre que ce critère ne permet pas seul de comprendre l'adhésion à une telle approche. Celle-ci tient également à la position sociale des individus dans l'institution et son inscription dans un milieu professionnel particulier.

Dans cette sous-section, j'ai construit mon propos autour de discours de participantes à l'enquête uniquement. J'ai montré tout d'abord un rapport au genre féminin tenant de l'affirmation et d'un discours positif, chez des agentes des jardins publics, puis une mise à distance des prescriptions de genre, chez des cadres de la production urbaine (experte et urbaniste). Dans les deux cas, l'évocation de ces rapports au genre féminin a été formulée sur le mode de la complicité entre l'enquêtrice et la participante à l'enquête. Cela montre bien le croisement entre positions sociales et genre, ainsi que la dimension interactionnelle de ces discours.

³⁷¹ Entretien du 27 octobre 2020, Strasbourg.

C. MOBILISER CETTE TYPOLOGIE DANS L'ANALYSE DE LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS

Les archétypes de discours présentés dans cette section constituent alors un outil d'analyse des positions tenues par les acteurs et actrices et de leurs propositions. Ils permettent d'analyser les dynamiques discursives lors de l'observation participante de réunions et d'étudier les solutions proposées.

Par exemple, dans les échanges portant sur l'éclairage public nocturne des espaces végétalisés, la typologie permet de comprendre les blocages et les dénouements des discussions. En effet, la question de l'éclairage public fait ré-émerger l'idée d'une vulnérabilité naturelle et spécifique aux femmes dans l'espace public, ainsi que le mythe de l'agresseur dans une ruelle obscure. Lutter contre l'insécurité des femmes la nuit, qui est un véritable enjeu, pose la question de l'association homme + sauvage qui produirait de la violence. Dès lors, trois positions peuvent être distinguées.

Tableau 8. Typologie appliquée aux discours sur l'insécurité

La femme naturelle	La femme incarnée	La femme émancipée
Les femmes sont vulnérables la nuit, il faut les protéger et mettre fin aux pratiques insécurisantes. Néanmoins, il existe des espaces dangereux, il faut les éviter et fermer les parcs.	Les violences sont anormales et les femmes ont le droit de circuler sans crainte, néanmoins leur sentiment de peur existe et est légitime, il faut le prendre en compte pour l'atténuer par l'aménagement et l'apprentissage collectif.	Il ne faut surtout pas associer les femmes à la vulnérabilité et à la figure de victime. La sécurité concerne tout le monde. Il faut agir pour sécuriser les espaces qui posent problème et accepter l'existence d'espaces sauvages.

Il peut donc y avoir des incompréhensions tant sur l'analyse du problème que sur les solutions proposées. Le caractère vulnérable des femmes peut faire débat entre les tenants de la femme naturelle et de la femme incarnée d'une part et les tenants de la femme émancipée d'autre part. Néanmoins sur les raisons et les conséquences de cette vulnérabilité, la discussion peut se déplacer entre les deux premiers archétypes. En revanche, sur les solutions proposées,

les discours sur la femme naturelle et sur la femme émancipée peuvent se rejoindre, concernant la fermeture de parcs par exemple.

Un autre champ d'action pour les droits des femmes tient aux activités participatives par lesquelles les habitant-es s'impliquent dans leur quartier : végétalisation habitante, ramassage collectif des déchets, jardins partagés, concertation... Or, s'il s'agit de dispositifs permettant la participation des femmes à la vie de la cité, leur interprétation n'est pas nécessairement la même pour les trois archétypes.

Tableau 9. Typologie appliquée aux discours sur la participation des habitant-es à la végétalisation

La femme naturelle	La femme incarnée	La femme émancipée
Activité de soin au végétal et à la proximité habitante, apprentissage de l'écologie. Perception positive de ces activités qui s'auto-régulent.	Objectif d'émancipation et source d'activation féministe à partir d'activités de soin spécifiques au féminin.	Objectif de transformation des rapports sociaux à l'environnement, doit pouvoir concerner tout le monde, pas seulement les femmes.

Là encore des proximités et des dissensions se lisent entre les catégories. Des obstacles à la mise en œuvre peuvent provenir d'un désaccord sur les objectifs entre les tenants du discours sur la femme incarnée et les tenants du discours sur la femme émancipée, sur la destination féministe et la perspective de genre dans ces projets. En aval, la portée de transformation sociale de ces dispositifs peut être limitée par l'interprétation qu'en feraient les tenants du discours de la femme naturelle qui ne leur reconnaissent pas nécessairement de signification politique, mais y voient plutôt une réponse à un besoin exprimé, sans qu'il n'y ait de motif supplémentaire³⁷².

Dès lors, cette typologie est un outil d'analyse que l'on peut rapprocher d'autres outils proposés au cours de cette thèse. En particulier, on peut croiser la typologie des instruments de la politique publique avec cette typologie des discours.

³⁷² Or Manon Boulianne met en évidence l'enjeu de maintenir le cap de l'émancipation dans les dispositifs participatifs tels que des cuisines partagées, car le risque existe d'enfermer les femmes dans une domestication de l'espace public (Boulianne, 2001).

- Tenants du discours de la *femme naturelle* : Instruments d'intégration des outils (interne/matériel)
- Tenants du discours de la *femme émancipée* : Instruments de production concrète et de politique d'activation féministe (externe)
- Tenants du discours de la *femme incarnée* : Tout type d'instrument.

Les tenants du discours de la *femme incarnée* proposent tout type d'action. En effet, leur vision stratégique les encourage à formuler des compromis et à percevoir des leviers et des pistes dans toute forme d'action. Pour ce qui est des tenants du discours de la *femme émancipée*, on les retrouve davantage dans le cadran bas du schéma : elles et ils sont favorable à une action concrète, à destination de la population, à la réalisation de projets. En particulier, le fait de proposer des solutions relevant de la politique d'activation féministe leur permet de distinguer deux modes d'action : une action concrète, par la réalisation d'aménagements pour toutes et tous, pour laquelle le genre est une donnée d'entrée parmi d'autres ; et une action discursive, qui vise à questionner les rapports sociaux de genre, à les mettre en débat et qui doit permettre l'évolution des rapports sociaux. Pour elles et eux, il ne faut pas mélanger trop précipitamment ces deux modes d'action, au risque d'effets pervers de production d'équipements « pour les femmes ». Enfin, les tenants du discours de la *femme naturelle* sont plus enclins à proposer des actions d'intégration du genre dans la production des espaces : prendre en compte la différence entre les femmes et les hommes dans l'aménagement est une bonne idée. Ce groupe archétypal peut également proposer des actions des autres catégories du schéma, mais il se distingue des deux autres groupes par une perspective de genre différentialiste assumée.

De même, on peut croiser cette typologie avec la figure du rhizome proposée au chapitre 4 de cette thèse. En effet, les interactions fructueuses ou les désaccords liés aux différentes positions relatives à la catégorie « femmes » peuvent produire des effets sur la structuration du réseau. En particulier, si les tenants de la *femme incarnée* peuvent tenir une attitude diplomate auprès des tenants de la *femme naturelle*, afin de les enrôler dans une démarche féministe par exemple, les tenants de la *femme émancipée* peuvent manifester vivement leur opposition à leurs propos. Au cours des ateliers, de telles situations se sont produites : le discours sur la nature des femmes d'un maître d'œuvre a suscité la réaction forte d'une maîtresse d'œuvre

proposant une approche épïcène, au cours d'un atelier à Rennes. Dès lors, des liens peuvent se briser au sein du rhizome, en raison de telles tensions³⁷³.

Enfin, l'analyse au début de ce chapitre portant sur la valence différentielle des sexes reposait sur un ensemble de couples binaires masculin/féminin appliqué à la ville moderne, inspiré d'une typologie de la ville moderne polluée/durable proposée par Pascal Tozzi pour observer les nouvelles formes de l'hygiénisme urbain. A partir de l'étude des discours sur les femmes dans cette section, on peut ajouter à ce tableau une nouvelle catégorie relative à la figure de « la femme ».

Tableau 10. Archétypes de la ville moderne polluée masculine et de la ville moderne durable féminine + figure de femme

Catégorie de genre	Masculin	Féminin
Service public	VRD, Equipement	Politiques sociales et culturelles
Référence scientifique	Technique	Arts et humanités
Matériau	Imperméable, minéral	Organique, végétal
Cognition	Raisonnement manichéen	Sensibilité nuancée
Ville	Ville moderne polluée	Ville moderne durable
Ordre public	Troublé par les VSS - conflictuel	Egalité, sécurisant - pacifié
Figure de femme	Passive, victime	Levier, <i>femme naturelle</i>

Dans le cas de la ville moderne polluée, puisque l'ordre public est troublé par les violences sexistes et sexuelles, la figure de femme retenue est celle de la victime passive. Ainsi, par opposition, les soutiens de *l'approche épïcène* luttent contre une telle image de la femme, de la même manière qu'elles et ils luttent contre une ville imperméable et minérale. Néanmoins, leur approche de la ville moderne durable ne correspond pas à une conception normative, puisqu'elle repose sur le refus des stéréotypes. Par ailleurs, si *l'approche incarnée* reconnaît le statut de victime des femmes, en tant qu'il leur ouvre des droits, l'objectif poursuivi est bien de garantir

³⁷³ Par contre, au Mans et à Strasbourg, les ateliers n'ont pas pu mettre en présence des tenants du discours de la femme naturelle avec les deux autres groupes. En effet, ceux-ci se trouvaient principalement parmi les agents des équipes de jardinières, avec lesquels seul un atelier entre jardinier-es a eu lieu à Strasbourg, et pour ce qui est du Mans, je ne suis pas parvenue à organiser un tel atelier. Au cours de ces ateliers, les discussions sur les catégories de genre donnaient lieu à des discussions mutuellement suivies et contribuant au renforcement d'une alliance entre les groupes femme naturelle/femme incarnée ou femme incarnée/femme

un ordre public égalitaire et sécurisant. De même, les autres catégories de la colonne « féminin » peuvent se vérifier dans l'approche incarnée. En revanche, le moteur de cette approche demeure un refus des stéréotypes et une recherche de l'égalité pour elle-même : on ne peut y percevoir une vision néo-hygiéniste. Dès lors, la figure de femme associée à la ville moderne durable, dans cette typologie, est plutôt celle de la *femme naturelle*, car les qualités féminines ainsi reconnues peuvent servir de levier pour entreprendre la réalisation d'un nouvel ordre de la ville moderne durable.

La proximité établie entre l'approche incarnée et l'approche différentialiste dans la structuration de ce tableau invite à s'interroger sur les risques de confusion et de dévoiement du développement d'une perspective de genre incarnée. En effet, à plusieurs reprises au cours de cette thèse, le risque d'instrumentalisation des femmes au service d'un objectif autre que celui de leur émancipation a été interrogé, en raison d'une adhésion commune à l'objectif d'égalité de genre, dont la définition demeure floue et malléable. La mise en forme d'une typologie de discours sur les femmes rend alors visible et explicite la lutte définitionnelle sur les buts recherchés de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi la démarche de construction typologique, à partir de l'étude des discours sur les femmes, a permis de rapprocher des types de discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur le végétal urbain, de sorte que l'on puisse positionner les participant·es à l'enquête en fonction de ces trois archétypes. Croiser ces différentes données sert l'analyse de la production de la politique publique en éclairant les dynamiques discursives et relationnelles au sein de l'institution.

CONCLUSION DE PARTIE

Pour résumer, la réflexion sur les pratiques discursives des participant·es à l'enquête éclaire leurs représentations sociales tout comme les dynamiques à l'œuvre dans la production des espaces publics végétalisés. L'étude des discours représente une part importante du travail d'analyse, au cours d'une enquête qualitative, reposant sur un matériau transcrit soit directement d'enregistrements d'entretiens ou de réunions, soit sous la forme de notes de recherche dans les carnets de terrain pour ce qui concerne l'observation participante. Croiser ces données avec les caractéristiques sociales des locuteurs et locutrices, avec leurs pratiques observées au fil de l'enquête et sur une période de deux à trois ans, selon les terrains, fournit des renseignements sur les marges d'interprétation et d'action des participant·es à l'enquête. L'approche mobilisée dans cette thèse insiste sur l'importance des structures et du poids des institutions dans la détermination des faits sociaux. L'étude des discours devait alors s'articuler à l'observation continue des pratiques, projet qui a été partiellement contrarié par les conditions sanitaires de réalisation de l'enquête.

Les deux premiers chapitres de cette partie sont construits autour de deux surprises empiriques : le passage des femmes aux filles et la nécessité du cadrage sécuritaire. A partir de ces éléments discursifs, qui posent des enjeux de formulation du problème public et de sa résolution, il est possible de rendre compte des structures sociales à l'œuvre. Ces deux résultats éclairent la minorisation sociale des femmes et la production de catégories de pratiques réprouvées ou encouragées dans les espaces publics, ce qui nourrit une analyse des rapports sociaux de genre et les ressorts de leur justification. Le rapport de pouvoir que consacre le régime de genre est fondé sur la minorisation sociale des femmes par rapport au groupe majoritaire masculin et repose sur la spécification de prescription de genre. C'est à ce propos que ce chapitre complète une analyse matérialiste du genre comme produit de la superstructure patriarcale. Ainsi les hésitations liées aux stéréotypes de genre constatées dans les premières phases de l'enquête trouvent un sens structurel. En effet, l'analyse rend compte de la portée des prescriptions de genre et des difficultés matérielles posées pour la constitution d'un argumentaire et d'une méthode pour la mise en œuvre d'une politique publique en faveur des droits des femmes.

Sortir des dilemmes conceptuels devient alors un enjeu de la production de l'action publique. Or c'est précisément toute la richesse et la difficulté de la perspective de genre que de construire le mouvement dialectique entre l'analyse du système patriarcal et la portée

explicative du genre. L'analyse de ce qu'est le genre et de ses effets sur les représentations sociales des participant·es à l'enquête permet alors de situer les acteurs et les actrices à partir de données discursives sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur le végétal en ville. Trois approches ont été présentées dans ce chapitre : une approche différentialiste, marquée par un discours sur la femme naturelle ; une approche incarnée, définie par un discours sur la femme incarnée et une approche épiciène, mobilisant un discours sur la femme émancipée. Ces trois archétypes caractérisent des positions dans l'espace de l'enquête, à savoir un espace de production et de réception d'une politique publique et de ses définitions. Ainsi, la typologie éclaire les dynamiques de constitution d'un réseau d'acteurs et d'actrices au sein de l'institution, ainsi que de construction et de choix des instruments. Plus encore, au travers de ces trois chapitres, une discussion émerge autour de ce que doit être la ville et ses espaces publics, du rôle et de la fonction de la nature en ville.

Il s'agit désormais d'étudier les espaces publics végétalisés sous le prisme de l'articulation entre travail de production et de reproduction qu'organise le système de genre. En effet, que vise l'appropriation de l'espace public par les femmes au XXI^{ème} siècle, après deux premières vagues féministes d'extension des droits des femmes à l'espace public politique, puis économique ? En quoi la réflexion sur la place de la nature urbaine nourrit-elle des perspectives de réponses à ces questions ? La référence au soin à autrui, associée au soin au monde naturel, pour définir des rapports sociaux idéaux à l'espace public, suggère une extension de l'espace domestique aux espaces publics végétalisés (Boulianne, 2001 ; Hayden, 1984 ; Margier, 2016). Toutefois nous verrons là encore que lorsque l'on évacue le caractère systémique du genre, en tant que rapport social, la perspective de changement social en est entamée. La partie suivante étudie la ville que souhaitent produire les agent·es et les élu·es rencontrées au cours de l'enquête, au prisme de son appropriabilité, du *care* et de la domestication de l'espace public. Tout l'enjeu de l'intégration d'une perspective de genre dans cet horizon de la ville à produire tient au contexte de son *impertinence* et donc à sa solubilité partielle dans un archétype normatif tel que celui de la *ville moderne durable*. Dans cette dernière partie, j'identifie néanmoins un certain nombre de conditions pour construire le changement social, par la centralité et la généralisation du travail de reproduction, ainsi que l'appropriation de l'espace urbain.

PARTIE 4 - ACTION PUBLIQUE, VÉGÉTAL ET PRODUCTION D'UNE VILLE APPROPRIABLE

En interrogeant la production urbaine de la nature au prisme du genre, cette thèse ouvre une perspective originale de définition de l'espace public. Cette dernière partie présente les recompositions des caractéristiques de l'espace urbain en cours au début de ce siècle, à partir de l'objet spécifique de la nature urbaine. Dans un premier chapitre, je démontre que le point de vue du jardinier municipal offre une compréhension singulière de la nature en ville, en raison de la centralité du travail dans le rapport social de ces agent·es du service public local à l'environnement. En effet, la focale placée sur les pratiques et les discours des jardinier·es au cours de l'enquête met en évidence la complexité des interactions au sein des espaces urbains végétalisés. La perspective de genre qui porte cette thèse se traduit alors dans l'identification d'un travail de *care*, c'est-à-dire de soin à autrui et à la nature, dans cette activité professionnelle, puisque le travail du jardinier s'apparente à un travail de reproduction de la nature en ville.

Les notions de *care* et de reproduction structurent cette partie. S'agissant d'un socio-écosystème urbain, l'enjeu des rapports sociaux qui s'y exercent relève de la régulation des équilibres et donc d'un travail discret qui soutient le fonctionnement de la ville. Il s'agit alors bien d'une fonction de reproduction, c'est-à-dire de maintien et de développement des conditions dans lesquelles les autres activités humaines, notamment les activités de production, peuvent se multiplier. A travers ces trois chapitres, je montre alors que la notion de reproduction est plus opérante pour caractériser de façon large et dynamique les pratiques qui s'opèrent dans les espaces publics végétalisés. En effet, l'emploi de jardinier municipal demeure très majoritairement masculin, c'est pourquoi le fait d'y reconnaître un travail de reproduction permet une approche structurelle du partage du travail et la sortie de la fonction de reproduction d'un espace strictement féminin, dans une perspective féministe.

L'enquête rend compte de la centralité des rapports de travail et de propriété dans le fonctionnement et la production des espaces publics végétalisés. Les résultats de cette thèse doivent alors être analysés dans une articulation des corpus portant sur l'appropriation des espaces publics et la pragmatique des interactions qui s'y produisent, afin d'étudier les recompositions de l'espace public à l'œuvre dans les discours et les pratiques. En effet, à travers la narration de la ville végétalisée tout comme l'objectif d'égalité de genre, un récit de la ville idéale est produit, qui montre les préoccupations et les représentations sociales de celles et ceux

qui la produisent. Le mythe du village dans la ville alors convoqué éclaire les enjeux du partage de la propriété de l'espace public.

La publicité de l'espace et sa négociation, vis-à-vis de phénomènes de privatisation, de marchandisation ou d'extension de l'espace du domestique, sont au cœur de cette partie. En effet, la thèse tient pour l'un de ses principaux résultats l'ambition de produire une ville appropriable par toutes et tous, partagée par l'ensemble des participant·es à l'enquête. Ainsi, dans cette partie je définis également l'appropriation, comme le processus par lequel un individu ou un groupe conquiert les droits de propriété ou leur exercice sur un objet. Je propose ensuite de distinguer l'appropriabilité et l'habilitation, en tant que conditions relatives à l'espace produit et à l'individu, permettant l'appropriation. Je décris alors, dans le chapitre 12, la manière dont cette relation problématise l'intégration du genre dans la production urbaine en tant que constitution d'une politique de domestication de l'espace public.

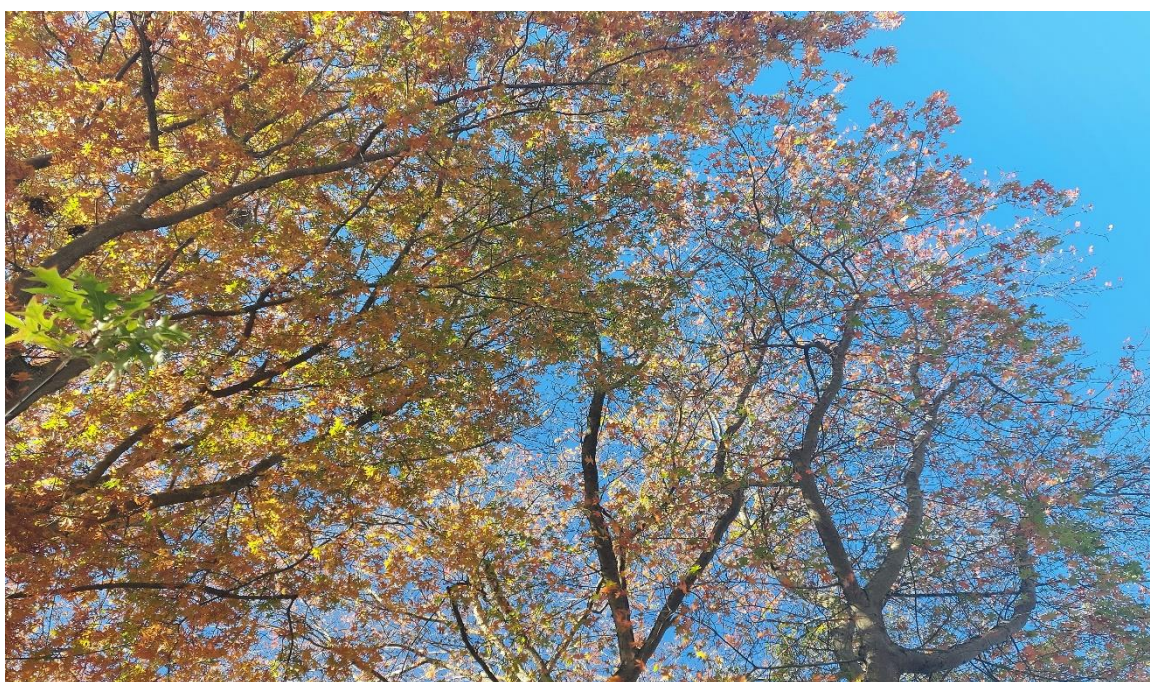


Illustration 8. Marronniers avenue Winston Churchill, Rennes (Elsa Koerner, 2021)

CHAPITRE 10 – QUELS RÔLES DU VÉGÉTAL EN VILLE : UN REGARD PARTICULIER SUR LA « NATURE » EN VILLE

- « Que pensez-vous des fleurs en plastique ?
- C'est bien aussi mais enfin ça ne vaut pas les fleurs naturelles.
- Et vous avez des fleurs en plastique ?
- J'en ai aussi dans mon jardin.
- Vous les piquez avec les fleurs naturelles pour faire croire qu'elles sont toutes vraies ?
- C'est-à-dire, j'ai mis ça pour l'instant parce que les autres ne sont pas fleuries.
- Qu'est-ce qui vous a donné l'idée de cultiver des fleurs comme ça ?
- C'est une idée... » Le joli mai, Chris Marker.*

A quoi sert la nature urbaine ? Et d'abord, de quoi parle-t-on ? L'extrait ci-dessus est un dialogue tiré du film documentaire *Le joli mai*, réalisé par Chris Marker. Au fil de la pellicule on rencontre diverses personnes, habitant·es de Paris et sa banlieue, dans un panorama peu commenté de la vie urbaine des années 1960. Ici c'est une femme, à sa fenêtre, qui est interrogée sur sa pratique horticole, dans son petit jardin, et les fleurs en plastique. Le végétal urbain participe au paysage des villes et contribue traditionnellement à son embellissement, comme le traduit l'attachement des maires de France à la délégation des espaces verts, rarement encore dans le giron métropolitain, car les concours des villes et villages fleuris contribuent au prestige de l'activité municipale. Mais si le végétal est joli, est-ce parce qu'il est naturel et végétal ? On pourrait le remplacer par des artefacts, tels que les fleurs en plastique évoquées ci-haut. Se pose en effet la question de la spécificité de l'attrait pour la nature en ville, dont la désignation marque systématiquement l'oxymore.

La nature en ville est désormais un impératif écologique. Elle le fût bien auparavant, alors que les villes constataient les effets néfastes de leur développement : pollution, concentration de population, maladies, mal-être... Néanmoins, aujourd'hui, la conscience du dérèglement climatique et l'institutionnalisation scientifique et politique de la notion de biodiversité appellent à la végétalisation des villes, en raison de bénéfices spécifiques apportés par la nature urbaine. Là encore toutefois, on peut s'interroger sur la teneur de cette spécificité. En effet, face aux effets microclimatiques des îlots de chaleur, certains artefacts constituent des réponses tout aussi efficaces, voire davantage, que les arbres. Des auvents, des préaux produisent de l'ombre, des dispositifs de fontaines rafraîchissent et ce, dès leur installation, sans qu'il soit besoin d'attendre la fin de leur croissance. On pourrait répondre que ces investissements minéraux pour atténuer les effets de la minéralisation sont un avatar du serpent qui se mord la queue, car ils n'enrayeraient en rien le gaspillage des ressources. Or, entre un

arbre dépérissant au soleil et sous les dalles, arrosé tout l'été, importé, voire parfois planté en plein été pour des dispositifs de végétalisation temporaire, et un pylône ou une structure en bois, les calculs n'ont pas de résultats si nets.

Quels sont les rôles et la nature de la nature urbaine ? Cette amorce de problématisation appelle à la discussion des résultats d'un terrain spécifique : celui des agent·es en charge de la production et de l'entretien des espaces publics végétalisés. En particulier, l'observation participante auprès des jardinier·es des trois communes étudiées a été riche d'enseignements, en donnant à voir un regard spécifique de ces agent·es sur la nature urbaine.

« A l'opposé d'une Nature à préserver loin de toute influence humaine, la végétalisation des villes suppose d'accepter la cohabitation quotidienne entre humains et non-humains. Or ce changement de paradigme est complexe. Il se fonde souvent sur une volonté de pacifier, de guérir la ville de ses maux (pollution, stress, effets locaux du dérèglement climatique). Le végétal risque alors d'être réduit aux services qu'il rend, ou encore d'être idéalisé comme modèle de pureté. Mais les arbres ne sont pas que des protecteurs de l'environnement : leurs feuilles salissent les pavés et les font glisser, les racines défoncent le goudron, leur ombre brise la vue. Le voisinage du végétal, et de la faune qui l'accompagne, peut être ardu à qui n'y est pas habitué. » (Koerner, 2022b, p. 25)

Alors que les travaux sur la nature en ville interrogent généralement les perceptions habitantes, cette thèse retient un autre point de vue et démontre la construction d'un rapport de proximité quotidien, caractérisé par un rapport de travail, entre ces agent·es et la nature urbaine. L'étude de ce rapport social éclaire les oppositions entre naturel et artefactuel, entre vivant et minéral.

Ce chapitre est largement construit autour de deux publications scientifiques rédigées au cours de la thèse. La première a donné lieu à la publication d'un article scientifique dans la revue à comité de lecture *Les Mondes du travail*, au mois de mars 2023, dans un dossier spécial consacré au « travail écologique », co-écrite avec Sabine El Moualy. La seconde a été proposée à la revue *Palimpseste*, au sujet des rapports humains/non-humains : elle est parue en 2022 dans le numéro 7 de cette revue de valorisation des travaux de recherche menés à l'Université Rennes 2³⁷⁴.

³⁷⁴ Les droits de ces deux articles n'ont pas fait l'objet d'une cession aux revues mentionnées et leur accord explicite, ainsi que celui de Sabine El Moualy a été demandé préalablement à la rédaction de ce chapitre.

Le corps de ce chapitre articule ces deux textes, qui interrogent les rapports sociaux de production du végétal urbain mis en évidence au long de cette thèse. Il les inscrit dans une perspective d'analyse de la place de la nature en ville au prisme de la notion de *care* et de travail de reproduction sociale. Ces deux notions, abordées au fil de ces deux publications, assure l'articulation des trois items de cette thèse : nature urbaine, action publique et genre. Ainsi, le genre opère comme une variable explicative de la production des espaces publics végétalisés, en tant que ce travail peut être considéré comme un travail de reproduction du vivant.

I. UNE EXPÉRIENCE SINGULIÈRE DE LA NATURE URBAINE : LE JARDINIER MUNICIPAL, UN MÉTIER DU CARE

Dans cette première section, j'analyse les résultats de mon enquête auprès d'une catégorie des participant·es à l'enquête : les jardinier·es des trois communes étudiées. Ce profil d'agent de la fonction publique a un rapport à la nature urbaine quotidien et ordinaire de travail salarié, pour le compte de la collectivité. Au fil des trois sous-sections qui abordent les paradoxes du rôle et des pratiques des jardinier·es, au prisme du travail, j'introduis la notion de travail de *care* pour décrire leur expérience singulière de la nature urbaine et les mécanismes de déqualification de leur travail.

A. LES CONTRADICTIONS AU SEIN DU MÉTIER DE JARDINIER : LE CAS DE LA GESTION-EXTINCTION

« L'aménageur s'était fait plaisir, il avait fait un projet qui était, à l'inauguration, super classe mais derrière euh, on avait pas ... la capacité de gérer et du coup c'était pas terrible en fait. Et pour moi ça a été assez marquant, de me dire que des fois... Souvent ce qu'ils faisaient c'est (il rit), c'est ce qu'on appelle une gestion-extinction, donc ils laissaient... mourir et après ils remplaçaient. »
(Entretien avec un maître d'ouvrage, Strasbourg, 20/09/2020)

Laisser mourir puis remplacer les végétaux : cette pratique, désignée ici par l'expression gestion-extinction, entre concrètement en contradiction avec la mission première des jardinier·es, qui consiste à faire vivre le végétal et à l'accompagner dans sa croissance. De plus, dans un contexte d'écologisation des pratiques et de végétalisation d'une ville durable, elle renvoie au gâchis de la production de déchets, en raison d'une production inadaptée aux besoins. Pourtant, avec une forme de gêne masquée par le rire, ce maître d'ouvrage strasbourgeois rend compte de la fréquence de cette gestion-extinction, en raison d'une inadaptation des projets d'aménagements végétalisés aux moyens alloués à l'entretien de ceux-ci. La *gestion-extinction* est une catégorie empirique décrivant donc « une pratique d'abandon de l'entretien ou de destruction d'un aménagement végétal, par les agent·es en charge de

l'entretien des espaces verts urbains, en raison de contraintes de gestion trop importantes. Celles-ci sont attribuées à un décalage entre conception et gestion des espaces végétalisés et à l'absence de prise en compte de l'expertise de terrain des jardinier·es » (Koerner et Moualy, 2023).

L'existence de pratiques de gestion-extinction semble faire obstacle au premier abord à la caractérisation de ce travail comme un travail de soin à la nature en ville. En effet, si la notion de *care* est un travail de « production du vivre » la production du végétal urbain pourrait constituer un travail de soin (Hirata, 2021). Pour Hélène Hirata, le *care* peut être défini comme le :

« travail matériel, technique et émotionnel qui est façonné par des rapports sociaux de sexe, de classe, de “race”/ethnie, entre différents protagonistes : les pourvoyeur·ses et les bénéficiaires du *care*, ainsi que tous ceux qui encadrent, supervisent ou prescrivent le travail. Le *care* n'est pas seulement une attitude attentionnée, il recouvre un ensemble d'activités matérielles et de relations consistant à apporter une réponse concrète aux besoins des autres. On peut aussi le définir comme un rapport de service, de soutien et d'assistance, rémunéré ou pas, impliquant un sens de la responsabilité vis-à-vis de la vie et du bien-être d'autrui. » (Hirata, 2021, p. 69)

Cette définition envisage le *care* au prisme du travail et de ses modalités d'encadrement, du rapport de subordination qui peut exister, tout comme de la création de la valeur, puisqu'il répond aux besoins d'autrui, qu'il dispose de bénéficiaires. Dès lors, comment peut-on concilier la gestion-extinction avec la conceptualisation du travail du jardinier comme un travail de *care* environnemental ?

Le jardinier peut être défini comme « celui ou celle qui cultive un jardin, qui y permet la production à des fins agricoles ou esthétiques – et dans un but écologique, de faire se développer la biodiversité dans ces lieux » (Koerner et Moualy, 2023). Or, le verbe cultiver renvoie à la mobilisation de l'ensemble des techniques pour valoriser la terre et ses productions. Il implique donc le tri et la hiérarchisation de certaines productions végétales sur d'autres. L'exemple manifeste de ce type d'opération est le désherbage qui consiste à sélectionner des végétaux parmi d'autres qui se sont développés spontanément, afin de faire croître un végétal d'une essence plutôt qu'une autre. La référence à la biodiversité, qui implique une diversité végétale, ne s'oppose pas fondamentalement à la suppression de certains végétaux. En effet, les plantes dites invasives ont un potentiel de développement important, au détriment de la diversité

végétale d'un espace. La suppression de certains végétaux ou le fait de laisser mourir certains plants intègre une stratégie pour la « production du vivre » dans un espace, un milieu donné. Il s'agit donc d'une contradiction constitutive de ce travail. Prendre pour référence le *care* n'interdit pas des pratiques négatives, puisque, si l'on suit la définition qu'en donne Hélène Hirata, il s'agit d'un travail pour répondre à des besoins. Les besoins sont définis par rapport à une catégorie de bénéficiaires. En l'occurrence, certains végétaux ne font pas partie des catégories végétales bénéficiaires des soins apportés par les jardinier·es.

Les jardinier·es sont les exécutant·es dans la chaîne de production de la nature en ville, ils entrent dans la catégorie des *street-level bureaucrats* (Lipsky, 1969[2010]), car elles et ils sont au contact du public et du produit fini de la politique : les aménagements végétaux. Ils sont donc destinataires d'un ensemble de catégories de végétaux à entretenir, de lignes de programme et de politiques à suivre. La gestion-extinction concerne des aménagements qui ont été produits consciemment par des aménageurs, validés par les responsables hiérarchiques des jardinier·es ainsi que par le conseil municipal. Elle démontre un choix délibéré des jardinier·es de contrevenir aux directives qui leur sont données.

Cette expression indigène est apparue tôt dans l'enquête et j'ai donc pu la confronter aux discours et aux pratiques des jardinier·es rencontrés par la suite lors de l'observation participante et des ateliers. En effet, lors des semaines d'immersion dans les équipes, je m'en servais comme d'une question de relance lorsqu'on me décrivait un aménagement peu adapté ou mal fait. Je demandais comment cela se passait dans ces cas-là, si l'on entretenait normalement même si on savait qu'il y avait peu de chances que ça tienne dans le temps. Je citais parfois directement cette expression quand on me présentait des pratiques ou des cas pouvant entrer dans le champ de la gestion-extinction. Je demandais si l'expression était connue et utilisée, ou en tout cas si elle décrivait quelque chose de régulier dans leur travail. Les réponses étaient positives et suivies d'exemples.

L'exemple de la gestion-extinction montre alors la pratique discrétionnaire des exécutant·es de la production de la nature urbaine. Evaluant la qualité de l'aménagement, elles et ils décident d'agir pour rectifier et corriger, voire supprimer la réalisation problématique. Lorsque les jardinier·es reconnaissent une certaine valeur aux végétaux mal implantés, ils et elles trouvent une manière de les déplacer pour les « sortir de là », voire les sauver. Autrement, ou quand l'aménagement est trop exposé pour une telle intervention en toute discrétion, elles et ils font mine de négligence avec une manœuvre ratée d'un tracteur ou en oubliant tout

simplement l'aménagement. Il s'agit donc des contradictions ordinaires de la conduite du métier, qui est faite d'arrangements, de bricolages. Leur analyse rend compte de la complexité du travail de *care* et ne s'oppose pas nécessairement à la mobilisation de cette notion. Les travaux sur le travail de *care* s'interrogent sur les échecs dans les métiers du soin, notamment chez les médecins et chirurgien·nes (Molinier, 2013 ; Molinier *et al.*, 2021) et permettent précisément de contourner l'écueil de l'idéalisation du *care* en tant que réponse mécanique et universelle d'une disposition naturelle à un soin universel, sans contradiction pratique.

Au contraire, l'exemple de la gestion-extinction introduit la double problématique qui guide ce chapitre, à savoir l'articulation entre désappropriation et réappropriation de leur environnement de travail par les jardinier·es des villes de Rennes, Strasbourg et Le Mans, dont on étudie le métier, le rôle et l'agentivité, ainsi que les formes de la nature urbaine en tant que produit d'un travail humain.

B. LE TRAVAIL AU CŒUR DES RAPPORTS SOCIAUX À L'ENVIRONNEMENT DES JARDINIER·ES

« Dans le quotidien des jardiniers et des jardinières, le végétal est éminemment vivant, acteur de leur environnement de travail. Elles et ils travaillent *en* écosystème, avec les insectes, la faune et le végétal. Leur métier consiste en premier lieu en la connaissance des végétaux, de leurs propriétés et de leur fonctionnement. Leur objectif est de faire vivre les non-humains, dans leur diversité, d'assurer leur cohabitation entre eux et avec les humains. La curiosité anime les journées, à la recherche de l'espèce nouvelle observée, au hasard de trouver un chêne vert qui pousse pour le prélever et le replanter plus loin. Et de suivre alors le développement de la plante, au rythme des saisons. La bonne reprise de la végétation est un signe de réussite du jardinier et, dans la perspective d'une gestion écologique, l'apparition d'espèces rares, comme l'orchidée sauvage, un véritable événement. » (Koerner, 2022b, p. 26)

De par leur travail, les jardinier·es des collectivités territoriales ont une expérience particulière de la nature en ville. Elle constitue en effet leur environnement et leur support de travail. L'analyse de leurs discours en entretien, au cours des parcours commentés et lors des ateliers, rend compte de la centralité du travail dans leur perception et représentation de la nature en ville. Les éléments végétaux sont associés à des tâches telles que la taille, le désherbage, le bêchage, les semis, les plantations, la mobilisation d'outils afin de mettre en valeur, réaménager ou bien corriger et réparer des massifs, un boisement, une haie.

La singularité de cette expérience se lit dans les interactions qu'ont les jardinier·es, au cours de l'observation participante, avec les riverain·es et les usager·es de l'espace public. En effet, ces dernier·es ne comprennent pas toujours les interventions d'entretien menées par les jardinier·es. Ainsi, lors de la première semaine d'observation participante à Strasbourg³⁷⁵, alors que nous procédions à la taille au sécateur du lierre dans des bacs, sur une place très fréquentées, deux passantes nous ont interpellé·es. Elles nous ont dit être étonnées que l'on coupe de « si belles feuilles de lierre ». L'agente de maîtrise leur a alors expliqué que c'était précisément en raison de la taille régulière que le lierre pouvait se multiplier et conserver cet aspect dense qu'elles trouvent beau. Cet échange est un exemple du décalage qui peut exister entre la perception qu'ont les jardinier·es de la nature urbaine, et celle d'une large majorité des citoyen·es, dépourvu·es de connaissances horticoles. En effet, il est généralement difficile de faire parler les citoyen·es de la nature, qui l'envisagent souvent par des termes généraux, hormis lorsque leur socialisation les a conduit·es à développer des connaissances et un attachement spécifique aux différents types de végétaux (Le Bot, 2013). Les enquêtes auprès des citoyen·es montrent une certaine méconnaissance de la biodiversité urbaine, qui s'explique par le peu de prises qu'elles et ils entretiennent avec celle-ci, et qui conduit à l'idéalisation d'une nature « véritable » située nécessairement en dehors des villes (Boudes et Glatron, 2015).

A l'inverse, les jardinier·es sont véritablement aux prises avec cette nature urbaine et se positionnent en expert·es de celles-ci, vis-à-vis des usager·es qui ne la voient pas réellement. Elles et ils me prennent parfois à témoin, puisque je suis en position d'apprentissage dans l'observation participante au travail des équipes, en m'indiquant que je vais enfin comprendre certaines choses que je ne pouvais saisir depuis mon seul statut de citadine.

Dès lors qu'elle est abordée au prisme du travail, la nature se fait désagréable dans la bouche des jardinier·es. La codification du premier corpus issu des entretiens et des parcours commentés fait apparaître la catégorie de [nature désagréable] à proximité de la [nature support du travail]. Lui sont assortis toute une série de qualificatifs négatifs : des massifs « moches » ou « compliqués à entretenir », « cache-misère », des haies de trois mètres de haut à enlever, des ronces qui cachent des rhododendrons, des herbes hautes et sauvages ou des feuilles mortes glissantes et dangereuses... A ces descriptions sont directement associées une tâche : l'entretien, la taille, le désherbage, arracher les ronces, le balayage...

³⁷⁵ Notes du cahier d'observation, 3 août 2021, Strasbourg.

« Le travail d’entretien des jardinier·es est un travail de reproduction d’une nature qui puisse être jugée comme agréable, accessible, par des personnes dont le quotidien est constitué d’espaces aménagés, contre une nature qui pourrait être jugée nuisible, contraignante dans l’espace, dont il faut limiter l’emprise. » (Koerner et Moualy, 2023, p. 133)

Les jardinier·es agissent sur les aménagements, l’aspect et la composition de la nature en ville par leurs pratiques d’entretien. Le caractère nuisible de la nature est notamment évalué à l’aune de leurs conditions de travail, par une préférence accordée à des végétaux requérant peu d’entretien. C’est pour cette raison qu’à Rennes, par exemples, elles et ils critiquent unanimement les massifs d’hortensias au pied des immeubles, caractéristiques des immeubles du parc social dans le sud de la ville. En effet, ils cachent des déchets, des rats et il est difficile d’accéder à ces immondices sous leur feuillage. Lorsqu’on les interroge sur le choix des essences végétales, la facilité d’entretien est un critère cité systématiquement, avant les raisons liées au type de sol et à l’exposition au soleil, ou encore des objectifs esthétiques ou écologiques.

Les tâches qui concourent à l’entretien des espaces publics végétalisés relèvent, pour beaucoup, de la destruction du végétal. Le désherbage en est le meilleur exemple. Afin de faire croître les essences sélectionnées ou de garantir l’accès et l’esthétique d’un lieu, peut vite passer d’une logique de l’entretien à une logique de suppression. C’est ainsi que dans l’équipe du parc du Thabor à Rennes, alors que nous désherbions la partie française, devant l’orangerie, un agent me confie avoir « l’impression qu’on est plutôt des tueurs de plantes que des jardiniers à force³⁷⁶ ». De même à Strasbourg, dans l’équipe du Heyritz, un agent en fin de carrière me montre un espace planté de rosiers, envahi par les plantes adventices³⁷⁷. Il m’explique qu’on va juste faire les bordures mais pas tout enlever, car nous ne sommes que trois et que ce serait trop chronophage : tant pis pour l’aspect de ce massif au pied du siège de l’Eurométropole. Il se désole :

« Comment veux-tu que des jeunes aient envie de faire ce métier si on leur montre ça ? C’est pas du boulot de laisser ça comme ça, mais en même temps, passer trois heures accroupi à arracher du pissenlit, on devient pas jardinier pour ça. » (Carnet de terrain, Strasbourg, 9/08/2021)

³⁷⁶ Carnet de notes d’observation participante, 16 mars 2021, Rennes.

³⁷⁷ Carnet de notes d’observation participante, 9 août 2021, Strasbourg.

Considérer le travail du jardinier comme un travail de *care* relève d'une extension théorique du travail de reproduction. A la suite d'un corpus féministe et environnementaliste, je la justifie en raison du caractère de support de la vie humaine de la nature végétale. Or, les développements précédents montrent toute la pertinence de cette démarche, car l'entretien des espaces publics végétalisés se rapproche également des métiers du *care* en raison de leur déqualification et de leur dévalorisation. Impensé de la production urbaine, l'entretien des investissements en végétalisation repose sur la résilience des jardinier-es pourvoyeur-ses de *care* dont les conditions de travail se dégradent.

C. DE LA CRÉATION AU NETTOYAGE : LA DÉQUALIFICATION D'UN MÉTIER DU CARE

Au cours de l'observation participante dans les équipes de jardinier-es, la teneur des conversations et de ce que les jardinier-es ont souhaité me montrer a mis en évidence leur forte préoccupation pour l'insuffisance des moyens qui leur étaient alloués pour mener à bien leurs missions. Cela concerne le recrutement, pour lequel on m'a expliqué que les conditions salariales d'entrée étaient trop faibles pour faire concurrence aux entreprises de paysage pour les jeunes jardinier-es, par ailleurs de plus en plus diplômés. Un agent de maîtrise rennais et son adjoint m'expliquent qu'un jeune préférera faire des journées de plus de dix heures dans une entreprise privée, car cela lui permettra d'envisager d'acheter son logement, de se projeter financièrement dans une vie de famille, ce que ne permettrait plus le seul statut de la fonction publique, pour un agent de catégorie C.

« A Rennes, presque aucune équipe n'est au complet, en raison d'arrêts maladie et de départs non remplacés. Dans l'une des équipes observées, comptant officiellement 13 personnes, avec les RTT et les congés, il n'y a au final sur le terrain que 5 agent-es en février 2022. A Strasbourg et au Mans, les effectifs municipaux sont plus restreints, de moitié inférieurs à ceux de Rennes, pourtant de taille similaire voire de superficie inférieure. Les équipes ont été fusionnées et leurs territoires d'intervention se sont étendus. » (Koerner et Moualy, 2023, p. 137)

Par ailleurs, dans les trois villes, elles et ils me montrent un matériel vieillissant et s'indignent contre la diminution des moyens matériels mis à leur disposition, ou leur inadaptation aux surfaces à entretenir, notamment pour ce qui est des du passage aux outils électriques. En effet la superficie des espaces publics végétalisés est en forte croissance : c'est ce qui caractérise le processus de végétalisation des villes.

« A Rennes, il est passé de 60 ha en 1966, à 400ha en 1981 et jusqu'à 875 ha en 2022. Dans le *Guide de maintenance* de cette ville, il est expliqué que cet accroissement rapide est à la source d'une réflexion sur « l'inadéquation » de l'application uniforme de techniques d'entretien horticole à l'ensemble des espaces gérés en régie, et de leur inadaptation écologique (suppression du couvert végétal dans un boisement par exemple). La décision de construire un « code qualité » pour organiser la gestion différenciée selon le type de parc ou de square a croisé la recherche de « gains de productivité », avec l'enjeu environnemental et d'adaptation aux usages.

La notion de *gestion différenciée* s'est généralisée au tournant des années 2010, alors que les communes réduisaient leur usage des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces. C'est avec la loi de transition énergétique du 17 août 2015, qui accélère le calendrier prévu par la loi du 8 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite loi Labbé, que les communes se voient dans l'obligation de renoncer aux produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2017 pour l'entretien de leurs espaces verts.

Ces produits phytosanitaires permettaient une certaine efficacité dans le désherbage des plantes adventices notamment. Cette mesure s'accompagne donc d'un travail d'accompagnement et de transformation des représentations sociales du végétal en ville. On ne parle plus de « mauvaises herbes », on tond une largeur d'un mètre en bordure des zones laissées en prairie : on explique aux habitant·es qu'il ne s'agit pas d'un abandon pur et simple de l'entretien. Dans ce contexte, la gestion différenciée, qui distingue plusieurs catégories d'espaces verts en fonction du niveau et du type d'entretien attendu permet de moduler entre des espaces entretenus intensivement et d'autres à l'apparence plus champêtre (boisements, prairies, vivaces plutôt que massifs d'annuelles). » (Koerner et Moualy, 2023, p. 136-137)

Or, la suppression des produits phytosanitaires entraîne l'augmentation du volume de travail puisque le désherbage, notamment, doit alors être effectué mécaniquement. Sans recrutement pour compenser le gain de temps obtenu par l'emploi de ces produits, il en résulte une intensification du travail humain pour obtenir le même rendu visuel. A Strasbourg, lors de mon premier jour, l'adjoint de l'agente de maîtrise qui m'accueille me dit, très franchement : « La gestion différenciée c'est le concept qu'ils ont trouvé pour supprimer le phyto sans créer de nouveaux postes ».

La gestion-extinction et l'importance accordée à la facilité d'entretien dans le choix des essences pour composer un massif ou un aménagement s'analysent au regard d'une situation dans laquelle les jardinier·es se sentent submergé·es par leur charge de travail. La suppression d'aménagements, par le goudronnage ou l'engazonnement, que Sabine El Moualy constate au cours de sa thèse sur la prise en compte de la nature dans les pratiques aménagistes (El Moualy, 2019, p. 431), constitue une solution pour tenir face à la dégradation des conditions de travail. Dans ce contexte, les tâches d'entretien les plus simples, à savoir le désherbage et la tonte, prennent largement le pas sur la création, les arts paysagers, réduits à la portion congrue voire disparaissant complètement des missions des jardinier·es.

La disparition de l'aspect créatif du métier génère de la frustration, et une déqualification d'un métier qui, paradoxalement, recrute à un niveau croissant de qualification, comme le montre le témoignage de ce jeune jardinier :

« Tu vois moi le truc qui me manque c'est les plans. J'ai un BTS, j'ai appris à faire des plans. J'sais pas, c'est peut-être parce que je suis le seul avec un BTS mais on fait jamais ça. C'est le premier truc que j'ai dit à [ma responsable d'équipe] quand j'suis arrivé. Parce qu'en plus dans le privé je faisais de la création ! Ça, ça me manque vraiment. » (Entretien avec Edison, Strasbourg, 4/08/2021)

La réduction du travail de jardinier à sa part d'entretien, avec des tâches de désherbage croissantes participe à déqualifier le métier et donc à décourager des profils de jardinier·es et paysagistes diplômé·es. Or, en parallèle de ce phénomène, d'autres études mettent en évidence une modalité de privatisation du travail de jardinier·es par le recours aux bénévoles (Ernwein, 2015, 2017) ou par la mise au travail des allocataires des aides sociales (Krinsky et Simonet, 2017). A Strasbourg par exemple, les missions de nettoyage et de relève des poubelles sont attribuées à une entreprise de réinsertion. Une hiérarchie des tâches est organisée qui comprime toujours la définition de la mission et qui entretient leur crainte de suppression des postes, par la concurrence de la mise au travail – moins chère – des allocataires des aides sociales ou des bénévoles. Le jardinage pouvant être assimilé à un hobby, les compétences et les techniques qui lui sont associées ne sont pas reconnues comme telles dans un contexte de disparition des marques du travail d'entretien du végétal champêtre.

En ce sens, le métier de jardinier subit les mêmes dynamiques de déqualification que les autres métiers du *care*, traditionnellement identifiés parmi les métiers féminisés.

II. LA SPÉCIFICITÉ DE LA NATURE URBAINE : LA PRODUCTION D'UNE NATURE ARTEFACTUELLE

A. LE MÉTIER DU JARDINIER : RÉALISER UNE NATURE FANTASMÉE ?

Au cours de la campagne électorale pour les élections municipales de 2020, chaque liste candidate dans les trois villes de notre étude a mis en avant son ambition de végétalisation, en particulier la plantation d'arbres. La recherche de nature en ville fait consensus et cesse d'être un marqueur politique de différenciation entre les couleurs politiques. Cela coïncide à la généralisation de la demande sociale de nature en ville constatée qui s'amplifie depuis une quinzaine d'années et la prise de conscience du dérèglement climatique (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012 ; Boutefeu *et al.*, 2005 ; Félonneau et Lecigne, 2007). Or, quel type de nature est attendue ? Ses formes sont-elles spécifiées ?

« Dès l'apparition du genre du paysage en peinture, qui supprimait toute trace du travail agricole (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014), on pouvait pressentir le caractère idéal, voire fantasmagorique, de la nature. Aujourd'hui, les urbain·es tendent toujours à idéaliser le végétal et à l'associer à la campagne, en opposition à la ville. Henri Lefebvre pointait déjà que le « droit à la nature » était un produit de la dégradation du droit à la ville et qu'il y contribuait en réalité (Lefebvre, 2009). La population urbaine idéalise une nature dotée de vertus épuratrices (Boudes et Glatron, 2015). Dans un contexte de néo-hygiénisme environnemental, le végétal viendrait sauver la ville et ses habitant·es (Mathis et Pépy, 2017). Cette vision qui relève de l'idéologie urbanistique, au sens de Lefebvre, témoigne d'une conception mécaniste et binaire : il faut planter des arbres partout, ne jamais en abattre. Or les pollutions, les réseaux souterrains, le piétinement du sol fragilise les racines des végétaux ou rend même impossible leur plantation. Dans cette perspective idéologique, on ignore les conditions nécessaires à la vie des végétaux et on les considère comme du mobilier urbain inerte, dont on peut disposer librement. Pour marquer la réponse à une demande pressante de nature, les municipalités mènent des opérations éphémères de végétalisation pour « préfigurer la ville de demain », critiquées par les jardinier·es en raison de leur gourmandise en eau et du gâchis végétal en résultant. Malgré une volonté de préservation de l'environnement, les rapports sociaux à l'environnement ne sont pas transformés : la *nature* reste appréhendée majoritairement comme un objet de consommation, sans conscience des efforts nécessaires en retour des services qu'elle procure. De la même manière que la complexité du fonctionnement du vivant est ignorée, l'écologisation des pratiques de production du végétal en ville tend à faire disparaître les

marques du travail des jardinier·es. Les tableaux de *wilderness* dans des parcs périphériques, considérés comme « naturels », cachent les rapports de production. » (Koerner et Moualy, 2023, p. 135)

Les jardinier·es auprès de qui j'ai effectué des sessions d'observation participante m'ont appris à tailler, ratisser, de sorte à faire disparaître toute trace d'intervention humaine. Tailler en dessous du feuillage, avoir un geste fluide et délicat : il faut acquérir des compétences et un niveau technique élevé pour parvenir à mettre en scène un résultat « naturel », c'est-à-dire qui ne laisse pas deviner le travail humain requis. L'exemple de l'interaction entre une agente de maîtrise et deux passantes autour de la taille du lierre témoigne des associations que les citoyen·es font entre le beau et le naturel. Il existe une forme d'idéalisation de la nature qui suscite les incompréhensions voire les remontrances formulées à l'égard des grimpeur·ses des équipes d'élagage, dont les interventions d'abattage sont peu consensuelles.

En tant qu'agent·es d'exécution, les jardinier·es sont en première ligne face aux usager·es et riverain·es, qui les interpellent en cas de problème ou lorsqu'ils et elles estiment l'entretien insuffisant ou mal réalisé. Quand les jardinier·es font le récit de ces interactions, ils et elles décrivent le caractère insupportable des formes de la nature désagréable pour les citoyen·es. Souvent, elles et ils ajoutent que la satisfaction des mêmes citoyen·es est généralement muette. Le travail bien réalisé en fait disparaître les marques : l'apparence des massifs et haies bien entretenues devient leur statut normal, et l'aspect pré-intervention un statut anormal qui fait tiquer. Dans ce contexte d'invisibilité ressentie du travail réalisé, certain·es jardinières exprimer l'impression de leur propre invisibilité, et ce d'autant plus dans les espaces gérés de manière champêtre.

« Paradoxalement, le travail des jardinier·es est davantage reconnu dans des parcs historiques suivant un processus de muséification. C'est le cas d'un parc historique rennais, que le technicien référent rapproche du Louvre, en tant que lieu d'une nature idéalisée, à la manière d'un tableau végétal. Ces espaces de jardins à la française, entretenus au cordeau, sont des lieux de production davantage reconnus que les espaces gérés de manière plus extensive. Il est clair que les massifs très fleuris, les buis taillés en forme d'oiseaux et les collections de rosiers sont les produits du travail de jardiniers. Le caractère artefactuel de cette nature, maîtrisée par les arts du jardin, est reconnu par les usager·es. Si ces espaces ne correspondent pas à l'idéal-type d'une ville végétalisée, champêtre, ils respectent les normes d'interdiction des pesticides et peuvent bénéficier de

labels témoignant de la qualité écologique de leur gestion. Pour cela, il est nécessaire de constituer des équipes de jardinier·es nombreuses. Dans le parc en question, 13 agent·es sont mobilisé·es principalement sur 10 hectares alors que dans cette ville, dont les effectifs de jardinier·es sont encore importants, on compte en moyenne 4 agent·es pour 10 hectares à entretenir. » (Koerner et Moualy, 2023, p. 136)

Ces éléments nous renseignent sur le caractère artefactuel de la nature urbaine, en tant que produit d'un travail humain. Dans le deuxième chapitre de cette thèse, j'ai proposé d'envisager la végétalisation comme le travail de production d'artefacts publics, marqué par la référence à un état antérieur « naturel » idéal et la recherche d'une continuité temporelle entre cet état antérieur et un futur urbain désirable³⁷⁸. Les résultats exposés ici confirment ce postulat. La naturalisation de la nature urbaine (par opposition à la reconnaissance de son caractère artefactuel) dans l'idéal-type de la ville végétalisée sur un mode champêtre s'organise dans un contexte de métropolisation. Celle-ci désigne le mode de production capitaliste contemporain des villes, fondé sur la financiarisation, la compétition interurbaine des villes et la privatisation des services et espaces publics, en vue de l'intensification de l'accumulation capitaliste. Dès lors, au-delà de la mise en scène de la disparition des marques du travail des jardinier·es, la végétalisation champêtre des villes s'accompagne d'une suppression d'une part croissante de leur travail.

B. PRÉCARISATION SUBJECTIVE DES JARDINIER·ES ET PRIVATISATION DE LA VÉGÉTALISATION

La crainte de l'externalisation des missions des jardinier·es, en raison de la baisse continue des moyens et des difficultés croissantes à conserver un niveau de qualité du travail satisfaisant, est exprimée dans chacune des équipes de jardinier·es rencontrées. On peut citer par exemple l'interprétation que tirent certain·es jardinier·es strasbourgeois·es de la constitution d'une équipe de tonte à l'échelle de toute la commune comme une première étape en vue de la privatisation de cette tâche. Cette inquiétude rend compte du sentiment de menace qui pèse sur leur travail et leur profession.

Pour cette raison, on peut caractériser un sentiment de précarité chez les jardinier·es interrogé·es, bien que la quasi-totalité d'entre elles et eux sont sous statut de fonctionnaire. Cette précarisation subjective des jardinier·es suit la crainte d'une précarisation objective, qui

³⁷⁸ Cf. Chapitre 2. III. A.

se traduirait par la rupture du contrat, le non-remplacement des départs et la suppression de missions et d'équipes au sein de la collectivité. Ce résultat rejoint la conceptualisation proposée par Danièle Linhart, sociologue du travail, d'une « précarité subjective » chez les salarié·es stables, c'est-à-dire les salarié·es qui sont sous contrat à durée indéterminée ou fonctionnaires, par contraste avec la précarité objective qui concerne les statuts précaires de l'emploi (contrats à durée déterminée, recrutements à la tâche...) (Linhart, 2012). Ce terme désigne une forme de désappropriation des salarié·es vis-à-vis de leur travail qui résulte selon la sociologue du travail d'un processus triple d'isolement du ou de la salarié·e, par l'individualisation du management, sa mise à l'épreuve constante et la perte d'outils collectifs d'appropriation du travail (ibid.). Elle produit une perte de sens au travail et des formes nouvelles de souffrance au travail que l'on constate chez les jardinier·es rencontrés au cours de cette enquête. En ce sens, les jardinier·es des collectivités territoriales constituent un bon exemple de ce processus.

S'intéresser aux formes de précarité des jardinier·es des collectivités territoriales permet de saisir le mode de production de la nature urbaine, qui peut être public ou privé, avec ceci de particulier que le végétal peut se reproduire lui-même. Cette sous-section interroge la privatisation de la production urbaine afin d'éclairer les spécificités de la nature urbaine, en tant que nature artefactuelle.

« En matière de conception des aménagements paysagers, le recours aux paysagistes et aux bureaux d'étude privés est régulier. Au Mans, la maîtrise d'œuvre délègue uniquement des lots d'étude sur des compétences techniques qu'elle n'a pas (dossier loi sur l'eau, par exemple). A Rennes, cela dépend du plan de charges : si un aménagement est voté par le conseil municipal mais que la maîtrise d'œuvre n'a pas le temps de s'en charger, une entreprise est recrutée. Pour la réalisation des travaux, la règle est principalement celle de la délégation de service.

Seule Rennes dispose encore d'une équipe de jardinier·es dévolue aux travaux neufs, qui réalisent les chantiers d'aménagement ou de réaménagement conséquents, comme la végétalisation des cours d'école. Du fait de la mobilité interne des jardinier·es, chaque équipe compte un à deux agent·es passés par l'équipe Travaux Neufs et capables de former leurs collègues à la réalisation d'une allée, ou d'un autre réaménagement plus circonscrit. Dans les deux autres villes, les chantiers sont systématiquement délégués au

privé. Ceci produit de la frustration pour les jardinier·es (...). Leur mission est amputée de la part créative ce qui peut être ressenti comme une négation de leur compétence³⁷⁹.

La réalisation des travaux par des entreprises de paysage s'accompagne généralement d'un contrat d'entretien avant rétrocession au commanditaire. L'introduction d'une notion de profit et de mise en concurrence dans la végétalisation de l'espace public n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes pour la bonne reprise des plants. Ainsi la mauvaise qualité de la terre et l'impréparation des sols peut conduire à l'envahissement du massif par les plantes adventices. L'achat de sujets trop petits ou trop grands a pour effet leur mort prématurée, par un développement racinaire impossible ou une trop grande fragilité. L'absence de consultation des jardinier·es entraîne des choix d'essences ou d'aménagements peu appropriés aux usages sur site ou aux contraintes de gestion. La sur-plantation, pour donner une impression de volume à la livraison de l'ouvrage, est inefficace d'un point de vue budgétaire et produit un gâchis végétal. L'une des jardinières rencontrées explique avoir déplacé des plants de noisetiers sur un aménagement, après livraison, pour permettre leur développement, sans quoi ils n'auraient pas survécu. Cette sur-plantation s'explique aussi par le modèle économique qui rémunère le travail de maîtrise d'œuvre (paysagistes, voirie et réseaux divers (VRD)) au pourcentage des dépenses de matériaux et plants.

Dans l'ensemble, nombre de ces marchés ne prévoient pas le budget suffisant pour les moyens humains nécessaires à l'entretien (El Moualy, 2019, p.503). Ces décalages entre l'aménagement produit et leur possibilité réelle de reprise, de bonnes conditions d'entretien, en fonction des ressources de la collectivité ou des usages réels sont dénoncés par les jardinier·es, heurté·es par ce gâchis. En raison des contraintes de gestion, certains espaces sont même clôturés et passent sous statut privé (El Moualy, 2019, 434-436 ; Valegeas, 2014). Cette restriction de l'accès constitue une *extinction* de l'espace public en tant que tel, grignoté par la privatisation de parcelles. » (Koerner et Moualy, 2023, p. 138-139)

Ainsi, la part de l'espace public entretenu et géré par le service public des espaces verts diminue, à la fois par un processus de privatisation et par la baisse des moyens qui conduit à

³⁷⁹ A Rennes, un agent de maîtrise prédit qu'un aménagement va être dégradé quelques jours seulement après son installation car il est inadapté aux usages du site. La compétence des jardinier·es ne concerne pas seulement la technique et l'esthétique, mais également la connaissance des usager·es en raison de leur présence quotidienne en tant que *street-level bureaucrats*.

abandonner et supprimer des surfaces aménagées et végétalisées. Il s'agit bien d'une dégradation des conditions de travail et de la qualité du service public rendu, qui donne lieu à la précarisation subjective des jardinier·es rencontrés·es. La désappropriation de ces agent·es vis-à-vis de leur travail tient à des faits concrets de recomposition de l'espace public, entre gestion publique et privée et des tensions à l'interface entre les acteurs et actrices du public et du privé, au détriment de la qualité environnementale, paysagère et économique de la nature produite.

Or l'attention accordée à la nature urbaine par les jardinier·es n'est pas rendue visible par les politiques actuelles de végétalisation, qui reposent sur des interventions discrètes et la mise en scène d'une nature spontanée, champêtre voire sauvage. A ce titre, qualifier le travail des jardinier·es en tant que travail de *care* est pertinent car il rencontre le même processus d'invisibilisation des compétences et des techniques qui caractérise les métiers et les tâches pour lesquels ce concept a été forgé. En effet, les travaux qui portent sur les métiers du *care* mettent en évidence une partie invisibilisée du travail humain (travail domestique) et du travail dans les rapports sociaux (travail émotionnel, naturalisation et essentialisation des techniques et compétences dans les métiers et les tâches relevant du *care* qui ne sont pas reconnues comme un travail qualifié). Le métier du jardinier relève de l'entretien de la nature urbaine, de la reproduction étendue de la force de travail, élargie à l'environnement. Mettre en évidence le rapport de *care* entre le jardinier et la nature urbaine souligne l'invisibilisation et la déqualification du travail qui est opéré par le jardinier, qui mobilise des compétences et des techniques. C'est en effet un regret exprimé sur mes terrains, que les citoyen·es, les élu·es en particulier, ne verraient pas que la nature urbaine, en tant qu'élément vivant, requiert des soins et ce d'autant plus qu'elle évolue dans un milieu hostile : la ville.

C. POUR LA NATURE, CONTRE LA VILLE : LES JARDINIERS AU CHEVET DE LA NATURE ORDINAIRE

En effet, pour les jardinier·es interrogés·es, la ville n'est pas le lieu idéal pour le développement du végétal. D'une certaine façon, ils et elles se perçoivent comme les seul·es garant·es de la survie de la nature urbaine, qu'elles et ils protègent dans un milieu hostile et aveugle aux besoins de cette dernière. Leurs discours traduisent un ensemble de sentiments négatifs face à la dégradation de leurs conditions de travail, qui serait d'autant plus dramatique qu'ils et elles ont pour mission de maintenir en vie le végétal urbain. L'implication subjective de ces jardinier·es dans leur travail et leurs pratiques discrétionnaires – des petits arrangements

jusqu'à la gestion-extinction – s'expliquent au regard de cette vision conflictuelle des rapports entre la ville et la nature urbaine.

Tout d'abord, le discours des jardinier·es rencontré·es a bien souvent une tonalité négative et transmet de la frustration, voire de la colère, au travers de critiques souvent désolées, parfois acerbes, de la politique actuelle de végétalisation. C'est le cas par exemple de l'agent de maîtrise d'une équipe strasbourgeoise dont je note, dans mon carnet de terrain, le discours pessimiste :

Franck me dit que « l'écologie doit être plus cohérente ». Il critique les oasis de fraîcheur, ces réaménagements des cours d'école, parce que les plantations sont faites en août, que les plantes sont importées de toute l'Europe par camions, que la consommation d'eau pour les arroser est incroyable. Pour lui, tout ça a surtout un but de communication. Il s'énerve : ce n'est pas logique, c'est du gâchis. Ses propos sont pétris de colère, face aux incohérences et à une forme d'hypocrisie qu'il dénonce. Il se dit lui-même assez pessimiste et me demande d'excuser son défaitisme et sa colère. Il dit être un écologiste convaincu, un genre de survivaliste mais « pas hardcore » : il essaie de devenir plus autonome car la planète se remettra du dérèglement climatique, mais pas l'espèce humaine, si l'on ne change pas radicalement de cap. (Carnet de terrain, Strasbourg, 12/08/2021)

Dans son discours, cet agent de maîtrise présente une critique de l'action publique, d'une politisation d'exemples de projets qui sont présentés comme favorables à la nature urbaine mais traduisent un mode de fonctionnement qui contribue à la pollution et au gâchis. Toutefois, à la colère succède le désarroi, quand il s'excuse de s'emporter ainsi, et qu'il revient à une lecture individuelle : ses marges de manœuvres sont solitaires, face à l'ensemble de la société et son inertie. Cet exemple éclaire la manière dont les jardinier·es vivent la précarisation subjective de leur métier : en tant qu'agent·es d'exécution, elles et ils perçoivent bien les absurdités et font œuvre d'une grande réflexivité, mais ils et elles ne disposent pas du pouvoir d'agir pour inverser la tendance dénoncée. Dès lors leur rôle dans la ville est bien celui de garant de la survie de la nature, dans un milieu foncièrement et irrémédiablement hostile.

L'implication subjective dans son travail décrit la pratique professionnelle de ces jardinier·es dont la critique ne trouverait pas d'écho, qui réparent, négocient et corrigent une part des problèmes constatés. A travers cette posture du jardinier au chevet de la nature urbaine, dont les besoins, comme ceux du jardinier lui-même, sont ignorés dans la ville métropolisée, l'opposition binaire entre ville et nature est renforcée. Le jardinier serait le moyen par lequel la nature urbaine lutte contre la ville.

En effet, si un certain nombre de jardinier·es des équipes observées font le minimum dans leur travail en raison de la précarisation de leur métier, dans six équipes sur les sept

observées, les adjoint·es et l'agent·e de maîtrise incarnent la figure du jardinier impliqué, déterminé à faire le meilleur travail possible et trouver des solutions. Par exemple, dans l'équipe du centre-ville du Mans, l'agent de maîtrise indique un rond-point près de la gare, réaménagé par une entreprise, qui y a planté des arbres sans une bonne préparation de la terre. Pour remédier à la propagation de chardons et de liserons qui en résulte, il compte amener lui-même de la terre végétale et faire un entretien très régulier du gazon pour que ces plantes adventices ne parviennent jamais « à reprendre le dessus », dit-il. Il prévoit donc d'augmenter sa charge de travail, pour protéger les arbres contre une forme de nature désagréable, car envahissante – les chardons et les liserons – menace qui résulte d'une réalisation privée, de piètre qualité selon lui.

Cet agent, comme les autres jardinier·es qui incarnent cette figure du jardinier impliqué, est reconnu pour sa compétence et ses connaissances horticoles par son équipe et sa hiérarchie. Cette reconnaissance, par son grade et la confiance qui lui est accordée, élargit ses marges de manœuvre et permet une part de réappropriation de son métier. L'implication subjective coïncide avec une valorisation objective du travail. Et elle permet de se rapprocher d'une définition du jardinier comme artisan cultivateur, car la restauration du bon fonctionnement d'un aménagement, nécessite une connaissance fine du végétal et des techniques précises.

Ainsi les pratiques décrites dans la première section de ce chapitre constituent bien des méthodes de réappropriation de son environnement de travail, soit par la réduction de sa charge de travail en supprimant des aménagements et des espaces, soit par une implication supplémentaire pour retrouver le sens d'un métier de cultivateur. Il s'agit de tentatives pour reprendre prise sur son environnement de travail, au service de la nature urbaine, qui dans le premier cas est, en quelque sorte, euthanasiée, car elle ne pourrait pas survivre, ou dans le premier cas, soignée par des opérations régulières et précises. Ces formes de résistance ou d'adaptation témoignent d'une implication subjective de ces travailleur·ses (Linhart, 2008).

A Rennes et à Strasbourg, les services en charge de la gestion des espaces verts ont conservé une organisation qui leur permet de mettre en œuvre collectivement et institutionnellement cette défense de la nature urbaine. En effet, à Rennes, les équipes de jardinier·es sont encore nombreuses et sont supervisées par un·e technicien·ne pour deux à trois équipes, qui est sous la supervision d'un·e technicien·ne de secteur. Les bureaux des technicien·nes sont décentralisés, ce qui permet une communication fluide des besoins et une remontée des problèmes. Les entretiens et les ateliers menés avec ces technicien·nes et

technicien·nes de secteur montrent qu'elles et ils se perçoivent dans le même sous-espace social que les jardinier·es, face aux « gens des bureaux » qui regroupent les chef·fes de service, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. A Strasbourg, la direction du service gestionnaire, en raison de l'ampleur du patrimoine à gérer – qui comprend deux forêts à l'extérieur de Strasbourg –, bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle importante, ce qui lui permet de mettre un veto sur des propositions. Par exemple, le verbatim suivant présente la frustration d'une maîtresse d'ouvrage strasbourgeoise, face à leur refus régulier de « propositions végétales très fortes » en raison des contraintes de gestion :

« Je comprends bien leur argument et c'est sûr que si on augmente chaque année la surface et qu'eux ils sont toujours le même nombre de personnes avec le même budget tous les ans, je comprends bien qu'à un moment donné ça va pas ! Mais bon j'imagine que, là maintenant, je ne sais pas, mais je me dis forcément faut que ça évolue parce que si on veut vraiment maintenant renforcer la nature en ville, il faut forcément donner les moyens aux services gestionnaires pour faire le suivi parce que... Ce qu'ils disaient aussi c'est qu'il arrivait des cas où ils laissaient tout pourrir et puis un an après ils enlevaient tout ils mettaient du sablé ! » (Carnet de Terrain, Strasbourg, 22/09/2020)

A travers cet exemple on perçoit la même logique qui consiste à supprimer un aménagement, à faire une *gestion-extinction*, dans le refus de ces propositions, c'est-à-dire le principe selon lequel il vaut mieux ne pas végétaliser que produire du végétal qui souffrira et finira par mourir.

Ainsi, l'expérience singulière de la nature urbaine que font les jardinier·es par leur travail est celle d'un travail de soin auprès de formes naturelles désirées, pour produire une nature souvent fantasmée, et qui subit une dégradation par la déqualification, la privatisation, le manque de moyens, contre une nature indésirable et contre un milieu hostile. L'étude du travail des jardinier·es et de leurs représentations contribue à l'analyse de la perpétuation de l'opposition entre la ville et la nature.

L'extrait suivant, issu de l'article paru dans la revue *Palimpseste*, présente les jardinier·es comme défenseurs et défenderesses de la nature contre la ville :

« La bataille menée par les jardiniers et jardinières se joue sur un terrain singulier : la ville. Quelle place a la structure spatiale dans les rapports sociaux entre humains et non-humains ? Construction humaine et production artefactuelle, altérée et appropriée par des milliers d'espèces non-humaines, la ville est tout de même perçue dans sa structure comme extérieure à la vie, comme cadre minéral des échanges. La spécificité de l'urbain est régulièrement citée par les jardiniers. Alors que la dichotomie Nature/Culture est bouleversée par leurs pratiques professionnelle, deux nouveaux camps se constituent

entre minéral et végétal. La place initiale des végétaux serait à la campagne et importer certaines pratiques rurales en ville serait illusoire, comme l'illustre une discussion autour de la production de foin à partir des prairies à fauche tardive à proximité des axes routiers. La sociologie des jardiniers rencontrés, résidant majoritairement dans des communes rurales, explique aussi l'alliance entre les végétaux et des jardiniers ruraux face à la ville minérale et ses humains concepteurs.

La ville n'est pas considérée comme un lieu d'épanouissement des espèces végétales, notamment les arbres, ce qui rend nécessaire l'intervention des jardiniers. Leur rôle est de rendre la ville vivable pour les végétaux et de cadrer la vie des végétaux pour qu'ils ne nuisent pas à la vie humaine en ville. (...) Dans les discours des jardiniers, deux pôles se constituent alors entre les métiers de l'entretien, du vivant ; et de l'autre les métiers de la conception, du beau. Cette opposition se construit sur une opposition hiérarchique entre concepteurs et gestionnaires. Le pôle concepteur adhérerait encore à l'opposition Nature/Culture, où la raison humaine est extérieure au vivant non-humain, là où le pôle gestionnaire reconnaît la complexité des imbrications au sein du vivant, par une pratique du *care*, du soin apporté au végétal » (Koerner, 2022, p. 27).

Si les jardinier·es se placent au milieu du vivant et de sa complexité, elles et ils projettent une opposition entre un pôle constitué par les jardinier·es et la nature d'une part, et un pôle représenté par les concepteur·trices et la ville d'autre part. Au cœur de cette opposition, on perçoit une fois de plus la revendication de la réappropriation de leur métier, qui subit la déqualification et l'invisibilisation. Au vu de ces résultats relatifs à la singularité de l'expérience de la nature urbaine par les jardinier·es et à la spécificité de cette nature elle-même, l'apport des théories de la reproduction sociale à la sociologie de l'environnement montre toute sa pertinence.

III. MOBILISER LES THÉORIES DE LA REPRODUCTION SOCIALE POUR COMPRENDRE LA NATURE URBAINE

La notion de *care*, abordée par l'angle du travail, comme le fait Hélène Hirata, permet de saisir la singularité des rapports sociaux des jardinier·es à la nature urbaine, en tant que relation entre pourvoyeur·se et bénéficiaire du soin et de l'attention. Plus encore, j'ai qualifié ce travail de travail de reproduction de la nature urbaine. Il s'agit ici de creuser davantage l'intérêt de cette approche conceptuelle, issue des études de genre, pour comprendre la nature urbaine. Trois questions sont alors posées dans cette section : d'abord celle de la définition de l'écologisation

des pratiques comme généralisation et valorisation du *care* environnemental, ensuite celle de la place et du rôle du jardinier dans une approche écosystémique et enfin, celle des contours du travail de production ou de reproduction, une fois que l'on a défini l'entretien des espaces verts comme un travail de *care*.

A. L'ÉCOLOGISATION COMME RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE REPRODUCTION DU JARDINIER

L'écologisation des pratiques renvoie usuellement à la prise en compte de l'environnement et de ses besoins dans les pratiques humaines. Or, j'ai établi dans ce chapitre que les jardinier·es endossent un rôle de garant·es des besoins de la nature urbaine dans un milieu hostile. Toutefois, la définition des besoins du végétal urbain par les jardinier·es passe par des opérations de tri et de hiérarchisation entre les essences végétales. De plus, celles-ci suivent une approche où l'être humain demeure central en tant qu'utilisateur·e de l'espace public végétalisé et en tant que travailleur·se, dont la satisfaction des intérêts conditionne la qualité des soins qu'il ou elle peut prodiguer à la nature. En effet, l'exemple de la *gestion-extinction* montre qu'il y a une limite dans les contraintes au travail du jardinier au-delà de laquelle il ou elle préfère mettre fin à l'existence de la plante. C'est pour ces raisons que les jardinier·es interrogé·es associent la gestion différenciée à une méthode de réduction des coûts d'entretien, plutôt que comme une avancée dans l'écologisation des pratiques.

Poser la question de l'écologisation des pratiques à partir de l'exposé des résultats de cette thèse concernant le rôle, les pratiques et les discours des jardinier·es des collectivités territoriales, c'est alors pointer un certain nombre de contradictions. Les notions de *care* et de travail de reproduction sont utiles pour en comprendre les mécanismes. En effet, la singularité de l'expérience de la nature urbaine est revendiquée par les jardinier·es, notamment par l'opposition entre leur position et celle des citoyen·es simples usager·es de l'espace public ou encore des concepteur·trices ou des élu·es. Elles et ils décrivent leur connaissance précise, leur coexistence constante avec la nature urbaine qui leur permet de nouer une complicité et une concomitance d'intérêts que l'on peut caractériser au moyen de la notion de *care*.

Cette concomitance est réelle en ce qui concerne la santé environnementale. En effet, l'abandon des produits phytosanitaires est favorable à la santé des végétaux, des animaux et du sol des espaces publics végétalisés, comme des jardinier·es qui les épandaient et les diffusaient jusque-là. L'extrait du carnet de terrain suivant montre un exemple de l'acceptation de cette mesure par un agent en fin de carrière :

Alors que je parle avec Michel de son parcours professionnel, il évoque l'évolution de la gestion différenciée et la fin des produits phytosanitaires. Il me dit que certains ont eu du mal à accepter, mais que lui trouve ça bien parce qu'ils recevaient les bidons de 800 L de produit, ils ne savaient même pas ce que c'était, le dosage etc. Après ils ont essayé d'autres méthodes (brûleur, vinaigre blanc) mais ça ne marchait pas tant que ça. Avant, certains travaillaient en short et pulvérisaient ça, ce n'était pas bon. Dans sa copropriété, quand l'entreprise vient faire l'entretien des espaces verts, il a déjà vu le jeune en short utiliser du phyto. Il a failli aller lui dire de faire gaffe mais il n'avait pas le temps. (Carnet de Terrain, Strasbourg, 5/08/2021)

Michel reconnaît qu'il s'agissait d'une mesure positive, notamment pour ses effets sur la santé des jardinier·es. Néanmoins, il précise que parmi ses collègues, certain·es ne l'ont pas perçu immédiatement de cette manière. On peut supposer que la charge de travail de désherbage, notamment, ait pesé davantage dans la balance que les éventuels bénéfices pour la santé, dans la perception de cette réforme. Dans tous les cas, une dizaine d'années après la mise en œuvre des politiques « Zéro Phyto », les agent·es ont très largement accepté l'intérêt environnemental et sanitaire de celles-ci.

La concomitance des intérêts entre le jardinier et la nature urbaine tient aussi du fait que celui-ci est en charge d'un service public. En effet, dans les propos rapportés de Michel, le cas du jeune jardinier d'une entreprise privée constitue un nouvel exemple du souci de cohérence que pose l'externalisation de l'entretien des espaces verts pour l'écologisation des pratiques. En raison de l'emploi de produits phytosanitaires par des particuliers ou des entreprises privées, la pollution de la nature urbaine se poursuit, notamment dans les espaces privés ou en gestion déléguée. Là encore, les intérêts du jardinier et de la nature urbaine sont concomitants. Quand on améliore la prise en compte de l'environnement, on améliore la santé du jardinier et quand on précarise les jardinier·es, on dégrade la santé de la nature urbaine. La notion de *care* illustre cette solidarité entre le jardinier et la nature en ville.

Par ailleurs, mobiliser les théories de la reproduction et du *care* procure des outils d'analyse de la déqualification et de la dévalorisation du travail des jardinier·es. Or, si elle produit une généralisation de la prise en compte de l'environnement, l'écologisation des pratiques devrait entraîner une revalorisation du rôle du jardinier. En effet, l'implication subjective des jardinier·es que j'ai décrite dans la section précédente montre des cas de jardinier·es conservant une pratique d'artisan cultivateur, en mobilisant leurs connaissances horticoles dans le cadre de l'écologisation des pratiques. En effet, l'entretien raisonné qui est une caractéristique de la gestion différenciée requiert des compétences précises et des connaissances au sujet des essences végétales, pour différencier par exemple une plante adventice d'une plante à conserver. Là encore le prisme du *care* permet de saisir la valeur que

retirent les jardinier·es de la taille des arbustes et arbres en port libre, quand ils et elles expliquent respecter la plante et l'accompagner dans son cycle de vie.

Un chantier étudié au mois d'octobre 2021 au Mans éclaire bien la taille en port libre. Une haie en bordure d'une rue résidentielle et d'un chemin de fer avait été délaissée un certain nombre d'années et devenait un « amas illisible » et une décharge. Abandonnés par les jardiniers, les végétaux n'étaient plus respectés par les promeneur·ses et les riverain·es : il s'agit pour les jardinier·es d'une preuve de leur rôle essentiel auprès de la nature urbaine. L'équipe que j'observe a récupéré la gestion de cette zone à l'équipe défaillante début 2020. Depuis, par une taille adaptée, les jardiniers ont choisi les espèces dont la progression devait être limitée, au profit d'autres, qui n'accédaient plus à la lumière naturelle. Tailler au pied les noisetiers, les cornouillers, libère les lauriers et crée une diversité végétale. Pour le bien-être de certaines plantes, d'autres doivent être freinées par l'action du sécateur ou de la tronçonneuse. Ainsi la mise en avant par les jardinier·es de ce savoir-faire essentiel pour la prise en compte par la population de la nature urbaine est un argument en faveur de la revalorisation de leur métier. Celle-ci passe par des rétributions symboliques, comme la labellisation Ecojardin³⁸⁰ que cite une technicienne rennaise : selon elle, l'obtention de ce label pour le parc du Thabor récompense le travail des jardinier·es des équipes qui le gèrent et leur procure une fierté. L'écologisation des pratiques offrirait donc une piste de la reconnaissance de leur métier. Marion Ernwein utilise la métaphore des métiers de l'art pour conceptualiser l'évolution du rôle du jardinier avec l'écologisation des pratiques. Par la mobilisation de catégories végétales nouvelles, comme les plantes spontanées ou vivaces, et les nouvelles méthodes (compost, paillage, agroforesterie), le jardinier génère des richesses au cœur de la ville. Il devient « chorégraphe et crée *avec* les plantes des scènes vivantes » (Ernwein, 2016, p. 95). Pour les jardinier·es, cette reconnaissance symbolique doit s'accompagner de marques concrètes de la revalorisation en ce qui concerne leurs salaires et leurs missions. En particulier, une dotation plus large à l'entretien des espaces verts permettrait des recrutements plus nombreux et à un haut niveau de qualifications, et ainsi l'élargissement des missions à la création d'espaces et d'aménagements paysagers. La systématisation de l'association de la nature urbaine au jardinier

³⁸⁰ Le label EcoJardin est un label porté par l'association Plante&Cité, animé par l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France et financé par l'Office national des eaux et milieux aquatiques (Onema) qui a été mis en place en 2012. Il s'agit d'une distinction accordée à un site paysager, suite à la candidature de son gestionnaire, si celui-ci respecte les attendus d'un cahier des charges visant l'écologisation des pratiques d'entretien horticoles, pour une durée de trois ans. Depuis 2018, l'Etat a intégré cet outil au sein du Plan Biodiversité porté par le gouvernement (cf. <https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/33>).

de la collectivité territoriale ferait bénéficier à cette profession de l'importance croissante accordée à l'environnement en ville. La revendication de la relation de *care* indéfectible entre la nature urbaine et le jardinier est mobilisée en tant qu'argument pour la revalorisation du métier.

Dans cette même optique, on peut analyser la revendication par les jardinier·es de leur rôle d'agent de proximité au prisme du *care* apporté aux habitant·es. Elles et ils mettent en avant leur connaissance précise des habitué·es, des riverain·es et l'attention qu'elles et ils leur portent, de la même manière que pour la nature urbaine. C'est également un argument pour affirmer l'importance de leur rôle et de la nécessité de conserver une présence nombreuse des jardinier·es dans l'espace public. Les jardinier·es perçoivent positivement l'implication habitante dans les initiatives de végétalisation ou de jardins partagés, pour lesquelles leurs connaissances peuvent servir d'appui, dans l'établissement d'un nouveau jardin partagé ou par des conseils dispensés directement aux riverain·es. En ce sens, elles et ils peuvent se présenter comme des facilitateur·trices de l'écologisation des pratiques habitantes également.

« Dans la perspective de produire une ville vivante, qui offre un cadre de vie et de travail de qualité, l'accompagnement de l'activité associative et habitante (par exemple dans les jardins partagés) et l'ouverture de postes de réinsertion qualifiants sont des pistes discutées avec les jardinier·es pour la revalorisation de leur métier. » (Koerner et Moualy, 2023, p. 143).

Ainsi, la mobilisation des théories du *care* et de la reproduction sociale permet autant d'analyser les mécanismes de déqualification du travail par son invisibilisation que de noter les arguments mobilisés par les jardinier·es en faveur de la revalorisation de leur métier par l'association constante de la nature urbaine et de la figure du jardinier public dans une relation de *care* indéfectible.

B. UNE APPROCHE RELATIONNELLE DE LA PRODUCTION DE LA NATURE URBAINE : LA PLACE DU JARDINIER DANS L'ÉCOSYSTÈME

A travers le récit de la relation spécifique et indissociable entre le jardinier et la nature urbaine, les jardinier·es participant à l'enquête se positionnent au cœur de l'écosystème, dans une vision de la nature qui intègre l'être humain (Larrère et Larrère, 2018). Toutefois, en faisant cela, elles et ils se confèrent un rôle spécifique au sein de cet écosystème urbain. L'extrait suivant de l'article publié dans la revue *Palimpseste* décrit le rôle de régulation du jardinier dans un milieu hostile et complexe, dans lequel les non-humains (animaux, végétaux) et les

humains ont de multiples rôles, effets et interactions. Le point de vue du jardinier, au centre de ces interactions, offre un panorama de cette diversité et d'un entrelacement d'interactions dans la production de la nature urbaine. C'est ce que je montre dans l'extrait suivant de l'article rédigé pour la revue *Palimpseste*.

« Les non-humains sont tour à tour auxiliaires du jardinier, des adversaires ou des trésors à préserver de la ville elle-même. La richesse et la complexité des rapports entretenus par les jardiniers avec la grande diversité de non-humains qui peuplent les villes battent en brèche l'opposition classique Nature/Culture. Au sein des écosystèmes urbains, par des interactions de travail, les jardiniers font *avec* la biodiversité. Les jardiniers ont un rôle de régulation au sein des espaces qu'ils entretiennent, face à des nuisances récurrentes. Celles-ci sont le fait d'animaux, non-humains et humains, et de végétaux : les rats, les taupes, les joggeurs, les déchets de l'activité humaine, les plantes invasives ou les dites « mauvaises herbes » sont des adversaires quotidiens.

Les tournées de collecte des déchets rythment les semaines des jardiniers dans des espaces très fréquentés. Dans ces moments, l'adversaire est d'abord humain, qui produit ces déchets, les jette à même le sol, dans les massifs, ou dans des poubelles non couvertes. Mais les animaux non-humains participent à cette bataille constante : les pies volent dans les poubelles et éparpillent les déchets, les rats s'y réfugient et chapardent. Pour préserver l'appropriation des parcs et jardins par les humains comme les non-humains, les jardiniers préviennent et corrigent ces nuisances.

C'est le cas aussi pour les végétaux. Une grande part du travail des jardiniers, d'autant plus avec l'abandon des produits phytosanitaires, est consacrée au désherbage. Repérer, arracher les plantes adventices (chardon, chiendent, liseron, pissenlits...), les plantes invasives est une tâche sans fin. Ces végétaux prolifèrent rapidement et sont résistants. Souvent l'on ne parvient pas à retirer l'ensemble de la racine, du rhizome et on sait déjà que deux semaines plus tard, tout sera à nouveau « envahi ». La renouée du Japon ou le chardon sont des conquérants téméraires des espaces verts et le jardinier, pessimiste, lutte malgré la certitude de ne jamais réussir à les repousser totalement. La caractérisation de certaines espèces comme nuisibles n'est pas absolue. Ainsi, alors que les jardiniers consacrent deux journées à supprimer tous les solidages des berges d'un étang dans un parc, [ils dissertent sur le fait que] ces herbes vivaces ont des propriétés médicinales et

offrent un fleurissement généreux. Le problème réside dans leur capacité à envahir tout un espace, au détriment de la diversité biologique recherchée.

Cette bataille n'oppose donc pas le camp de la Nature et de la Culture et rappellent l'imbrication des rapports entre humains et non-humains au sein d'écosystèmes urbains. A un dualisme inopérant, les jardiniers opposent des catégories circonstanciées, une multitude d'acteurs en concurrence, animaux comme végétaux. Le végétal urbain n'est plus seulement un avatar de la Nature mais véritablement vivant car changeant, résistant ou s'épanouissant, et d'autant plus car produit d'un travail humain, au sens d'une appropriation des ressources naturelles au service d'une intention : produire un support à l'usage ou un décor de celui-ci, développer la biodiversité et la qualité environnementale et écologique des espaces publics urbains. » (Koerner, 2022b, p. 26-27)

Dans ces lignes, on voit que les jardinier·es opèrent concrètement une catégorisation sociale des nuisibles et des indésirables parmi les êtres vivants qui peuplent les villes reposent sur l'établissement d'un équilibre propre à chaque milieu et ses attentes : le centre-ville et les espaces où la pression humaine est forte ; les parcs et espaces dédiés au végétal... Si les catégories sont établies par la hiérarchie et l'ensemble normatif qui leur est imposé, l'appréciation qu'en ont les exécutant·es de l'action publique participe à la reproduction et la redéfinition de ces catégories. Dans la mise en œuvre de ces politiques de tri des formes désagréables et désirées de nature urbaine, les jardinier·es ont un rôle de matérialisation et de régulation des équilibres. C'est en ce sens que l'emploi du vocabulaire de l'écologie est utile. En effet, parler d'écosystème rend compte de l'approche relationnelle et négociée des équilibres des milieux urbains gérés par les jardinier·es. Leur quotidien est fait de négociations constantes avec les citoyen·es, mais aussi avec les animaux et avec les végétaux.

Dans ce contexte, on peut rappeler que la théorie du *care* a été développée pour désigner une éthique féminine différente, en raison d'une appréhension plus large et complète des interrelations et des conséquences en chaîne de leurs actions (Gilligan, 1982). Or cette compréhension de la complexité des rapports sociaux et de leurs interdépendances est particulièrement adaptée à la prise en compte de l'environnement, dans son fonctionnement écologique. C'est pourquoi l'extension du domaine du *care* au *care* environnemental a été proposé dans le domaine des études de genre ou écoféministes (Gruen, 2009). Ici, le croisement entre l'analyse écologique et la perspective de genre offre un résultat intéressant, car si les

jardinier·es manifestent une disposition à penser relationnellement la production de la nature en ville, ce sont majoritairement des hommes.

Il faut donc voir dans leur capacité à exercer une attention relationnelle à la nature urbaine non pas un effet de leur socialisation primaire de genre, mais plutôt une aptitude construite dans leur travail. En ce sens, la mobilisation des théories de la reproduction sociale ouvre des perspectives de compréhension des prises de position et des attitudes des acteurs et actrices en fonction de leur position sociale dans les rapports de production et de reproduction. Cette réflexion interroge également la position subalterne des jardinier·es et plus largement des acteurs et actrices dans leur capacité à saisir les liens faibles sur lesquels repose la reproduction élargie de la force de travail. Ainsi, analyser la production de la nature urbaine au prisme du genre me conduit à y voir un travail de reproduction plutôt que de production.

C. LES APPORTS DE LA PERSPECTIVE DE GENRE SUR LA REPRODUCTION DE LA NATURE URBAINE

L'étude du cas particulier du jardinier, suivant une perspective de genre, m'amène à envisager la nature urbaine en tant que produit d'un travail de reproduction, davantage que d'un travail de production. En effet, l'environnement constitue le support général de la reproduction de la force de travail car la vie humaine requiert le maintien de certaines conditions écologiques. De plus, la distinction entre travail de production et de reproduction peut être opérée par l'aiguillon de la valeur. Or, la nature produite par les jardinier·es des collectivités territoriales ne vise pas un objectif de multiplication de la valeur comme le ferait l'agriculture ou l'horticulture en pépinière, dans le but de multiplier des végétaux pour leur diffusion et leur vente. D'ailleurs, dans de nombreuses communes, les élu·es qui ont en charge les espaces verts sont délégué·es au « cadre de vie ».

L'analyse de la place et du rôle de la nature urbaine proposée dans ce chapitre, à travers le regard et la place spécifique des jardinier·es, s'inscrit dans une démarche d'élargissement de la définition des pourvoyeur·ses du *care*. En effet, en tant que « production du vivre », le travail qui consiste à reproduire le vivant, peut être défini comme un travail formel de *care* environnemental, en l'occurrence davantage assuré par des hommes, dans un contexte de service public d'entretien. Avec ce résultat, je propose une réponse à la question posée par Hélène Hirata : « Tous ne devraient-ils faire du *care* ? » (2021, p. 75).

A travers sa définition du *care*, Hélène Hirata propose une synthèse des travaux sur la reproduction sociale en France et les travaux sur le travail domestique et le *care* dans l'espace

anglo-saxon (2021). En effet, les féministes françaises de la deuxième vague dialoguaient dans un champ scientifique marqué par la théorie marxiste de la production et ont investi la question du patriarcat au prisme de la reproduction sociale des femmes. Aujourd'hui, alors que la notion de *care* est importée de l'espace anglo-saxon où elle décrit une réalité pratique très similaire, les travaux d'Hélène Hirata ou encore Pascale Molinier cherchent à combiner ces traditions de recherche et leurs résultats pour éclairer les rapports sociaux de genre dans le partage des activités humaines (Molinier *et al.*, 2021). C'est dans la même optique que je parle de travail de *care* et de théories de la reproduction sociale. Parler de *care* dans ce chapitre me permet de d'analyser les situations pratiques et les interactions à une échelle réduite, celle des jardinier·es dans leurs rapports sociaux à la nature urbaine. Néanmoins la notion de reproduction sociale est utile à l'élargissement de cette analyse, pour définir la spécificité de la nature urbaine et de l'espace public. Avec Sabine El Moualy, dans l'article paru dans la revue *Les mondes du travail*, nous concluons en expliquant ainsi ce positionnement :

« C'est dans ce sens que nous avons qualifié le travail des jardinier·es d'activité de soin, ou de *care*, au végétal urbain. La référence au concept de *care* nous permet de considérer le travail du jardinier municipal comme un travail de reproduction, plutôt que de production, du végétal urbain, dans un contexte d'écologisation des pratiques. Puisqu'il s'agit alors de soutenir le fonctionnement d'un habitat, en faisant *avec* le végétal et *avec* les habitant·es, mobiliser les théories féministes de la reproduction sociale nous semble pertinent pour penser les conditions du travail écologique. Situer les activités de *care* et le travail de reproduction dans des domaines d'activités masculins, comme dans le cas du métier de jardinier, constitue un changement de paradigme éclairant. Dès lors, soutenabilité signifie reproductibilité, au service d'une écologisation pragmatique, et par le bas, de la production de la ville. » (Koerner et Moualy, 2023, p. 144)

En effet, l'étude de la nature urbaine au prisme du travail de reproduction a une portée heuristique pour l'analyse de l'écologisation des pratiques. L'exemple suivant d'un agent de maîtrise manceau, qui propose un renouvellement des pratiques professionnelles général, est probant :

Stéphane : « Et nous on en a deux ou trois [des chênes verts] qui poussent sur le secteur, dont un que j'ai gardé. [...] En entretenant la souche j'me disais, 'tain il est sympa celui-là ! Et j'ai pas envie de l'enlever, j'ai plutôt envie de tailler dans les vieux arbres à côté pour le fiout ! Le laisser pousser. J'en ai parlé au gars responsable des plantations et puis euh il me fait « mais Stéphane t'as bien raison ». Et je crois, c'est un peu ce que je dis aux gars, c'est un peu comme ça qu'il va falloir qu'on travaille ! » (Carnet de terrain, Le Mans, 25/08/2020)

L'accompagnement des espèces indigènes et spontanées est bien plus économique en ressources que la plantation, qui requiert un entretien régulier pour garantir sa prise, alors que la pousse spontanée est plus robuste et adaptée à son milieu. En de nombreuses autres occasions j'ai vu sur mes terrains des jardinier·es prélever des petits sujets d'arbres, d'arbustes, pour les replanter ailleurs dans le parc.

Ces pratiques s'opposent au modèle économique de l'aménagement des espaces publics passant par une commande auprès d'entreprises privées. En effet, en cas de recours à une maîtrise d'œuvre privée, c'est-à-dire un·e paysagiste, la rémunération est calculée sur la base des fournitures livrées. Dès lors, pour garantir leurs revenus, les entreprises tendent à prévoir des quantités excessives qui finissent gâchées, car les plants ne peuvent bien se développer. Cette surévaluation des fournitures tient également aux attentes esthétiques des commanditaires, dès la réception du chantier. L'exemple qui m'a été le plus cité est celui de l'avenue Henri Fréville à Rennes, dont la livraison de l'aménagement paysager a été calée sur la date d'inauguration de la station de métro, au printemps. Les sujets d'arbres fruitiers ont été plantés en dehors de la période de plantation habituelle, sur des sujets de taille convenable pour faire leur effet le jour de l'inauguration. Selon les jardinier·es, ils ne pouvaient en aucun cas se développer correctement dans ces conditions et c'est ce qui expliquerait la mort prématurée de la plupart de ces arbres, exposés au soleil et à la pollution de cette entrée de rocade.

Ainsi, on peut également envisager de penser la reproduction de la nature urbaine dans une perspective opérationnelle et dans l'étude des modalités pratiques d'écologisation de l'action publique, dans la conception des marchés publics et la construction des politiques publiques.

Par ailleurs, la réflexion développée ici sur le travail de reproduction de la nature en ville par les jardinier·es s'inscrit dans un raisonnement plus large sur la nécessité de réparer la ville. Caractérisé comme un travail de *care*, visant à réparer, maintenir et perpétuer le monde, le travail du jardinier devrait participer à réparer la ville et offrir des remèdes aux maux urbains, par la végétalisation. Or, dans les chapitres précédents, j'ai mentionné à plusieurs reprises l'idéologie urbaine et la territorialisation des problèmes sociaux pour contribuer à leur critique, en pointant les limites observées sur les trois terrains d'une ambition maximaliste de résolution des inégalités par la production urbaine, soulignée également par les participant·es à l'enquête, en d'autres termes.

A travers le tableau à deux entrées proposé et complété au fil des chapitres précédents³⁸¹, présentant une vision féminine et une vision masculine de la production urbaine, le discours néo-hygiéniste de sauvetage de la ville par la nature et la valeur morale des femmes appuie un tel projet de réparation du monde. Le discours binaire de la ville moderne durable et égalitaire produit alors un risque d'instrumentalisation du travail gratuit des femmes dans le bénévolat au jardin ou en encourageant la mixité du métier de jardinier sans questionner sa déqualification, dans un contexte de recul du service public, par la fermeture de postes et de services, en raison d'un déficit de moyens. Dans ce cas, l'ambition émancipatrice d'initiatives d'appropriation des espaces publics végétalisés se heurterait à une conception figée des catégories de genre, au service de la reproduction d'un ordre public social et sexué.



Illustration 9. Deux jardiniers sèment du gazon dans un parc. Le lendemain, ils constateront les empreintes de lapins et une taupinière, sapant une partie de leur travail. (Elsa Koerner, 2021)

³⁸¹ Cf. Tableau n°10 au chapitre précédent.

Ce chapitre centre l'analyse sur la figure des jardinier·es des communes, à partir du matériau de l'enquête, en particulier des parcours commentés et de l'observation participante à Rennes, à Strasbourg et au Mans. De la sorte, il s'agissait de démontrer de quelle manière les rapports de production de la nature en ville structurent les représentations de celle-ci. Dans l'un de mes carnets de terrain, je notais justement le changement de regard sur le végétal urbain induit par ma courte expérience dans les équipes de jardinier·es. Plus qu'un regard informé, pouvant identifier certaines essences fréquentes, c'est un regard attentif au détail. Le végétal urbain ne constitue plus une masse informe dans des tonalités de vert mais il m'est possible de repérer les marques du travail : la taille récente, le travail bien fait ou non.

« La centralité du végétal dans le travail implique la compréhension de la complexité des rapports entre humains et non-humains. Avec le retour aux pratiques d'entretien sans produits phytosanitaires, la médiation entre le travailleur des jardins publics et la diversité biologique a été réduite à un coup de binette. La technique, auparavant déléguée au producteur de désherbant, est à nouveau entre les mains du jardinier qui doit développer une connaissance précise de l'écologie et des espèces présentes. Cette évolution joue un rôle dans la constitution de l'alliance entre jardinier et non-humains dans les parcs et jardins. » (Koerner, 2022b, p. 27)

L'approche du travail des jardinier·es qui est la mienne dans cette thèse s'inscrit dans une démarche d'étude de l'entretien des espaces publics, dans leurs dimensions naturelle et artefactuelle. En effet, l'article proposé pour la revue *Palimpseste* intégrait un dossier sur les rapports entre humains et non-humains : cette dernière catégorie comprend tout autant le monde animal, végétal, que les choses, et en particulier, pour les jardinier·es, leurs outils. Mon travail se rapproche alors du champ de recherche sur la maintenance, ouvert en France par Jérôme Denis et David Pontille. La maintenance est le travail humain qui consiste à corriger, rétablir, entretenir des objets, de manière à prolonger leur durée de vie et d'utilisation. Dans un ouvrage paru en octobre 2022, ils prolongent cette réflexion entamée à partir de l'étude de la signalétique du métro parisien au prisme d'une attention à la sécurisation des déplacements des voyageur·ses (Denis et Pontille, 2015) ainsi que de l'ethnographie des techniques de nettoyage du graffiti urbain à Paris, pour lesquelles ils ont eu recours au concept de *care* et d'attention à la fragilité afin de caractériser le type de rapport social qui se tissait entre les agents et leur environnement dans ce travail de reproduction propre aux métiers de la maintenance (Denis et Pontille, 2020,

2022). Alors que le *care* devait désigner l'attention à autrui au sens d'un autre être humain, qu'il a été étendu à l'ensemble du vivant dans une perspective écologiste, voire écoféministe (MacGregor, 2004), les auteurs s'attachent au soin apporté aux objets. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une extension de la définition du *care*, puisque, si l'on reprend la proposition de Joan Tronto, celui-ci désigne « une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre “monde”, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible » (Tronto, 2015, p. 143). La maintenance est bien au cœur de cette définition extensive, qui permet d'intégrer toute dimension du « monde ».

L'originalité de cette approche du travail de maintenance est l'extension du champ d'étude de la reproduction sociale en dehors de sphères féminisées du travail. En effet, dans la division sexuée du travail, les métiers envisagés par Jérôme Denis et David Pontille, tout comme les jardinier·es des collectivités territoriales, sont des métiers largement masculins. Appréhender le travail masculin des catégories socio-professionnelles de la maintenance, à savoir une composante importante du travail ouvrier, ouvre une piste considérable dans les études intersectionnelles. En effet, investir le travail conceptuel autour du *care* et de la reproduction sociale de cette manière montre la pertinence d'une analyse croisant rapports sociaux de classe et de genre³⁸².

Là où Sherilyn MacGregor s'inquiétait de ce que la référence au *care* dans le mouvement écoféministe risquait de figer les catégories de genre et de contribuer au statu quo de la surexploitation féminine, plutôt que de l'émancipation des femmes et de la déstabilisation du patriarcat (MacGregor, 2004), critique également formulée par Jules Falquet au sujet de la pratique domestique du pouvoir local, c'est-à-dire la revendication de la participation politique en tant que femmes, donc mères et responsables du foyer (Falquet, 2007 ; Le Doaré et Falquet, 1994) – les travaux de Jérôme Denis et David Pontille ouvrent une voie de détachement du travail de reproduction sociale de la seule catégorie féminine. Dans ce contexte, la mise en évidence du travail de reproduction sociale dans des activités masculines et la mobilisation du concept de *care* pour les décrire permet d'envisager une transformation des rapports sociaux de genre. En effet, une telle analyse interroge la binarité de l'attribution du travail de production aux hommes et du travail de reproduction aux femmes. La division sexuée du travail a une

³⁸² A minima ici, puisque ce sont les deux variables principales qui ont été interrogées dans cette thèse, mais les dynamiques d'altérisation liées au racisme contribuent d'autant à la division sociale du travail dans des secteurs largement invisibilisés, en tant qu'ils produisent ce travail invisible de maintenance du monde.

composante idéologique importante, qui a été mise au jour, dans le cas du travail de production, par des historiennes s'intéressant aux ouvrières et au travail des femmes (Perrot, 1987). De la même manière, une telle approche de la reproduction sociale montre la dimension idéologique de l'assignation des femmes aux tâches domestiques et de soin à autrui, car l'attention à la fragilité peut être mise en œuvre par les hommes, en particulier les hommes des classes laborieuses, dans leur travail comme leurs loisirs (mécanique, bricolage, jardinage...). Ainsi elle contribue à la dé-naturalisation des prescriptions de genre et leur analyse sociologique au prisme de l'exploitation et de l'appropriation.

Dès lors, au travers du *care* et de la reproduction sociale, la portée heuristique du genre se traduit par une nouvelle lecture des pratiques professionnelles, en ce qui concerne le travail des jardinier·es, métier largement masculin. Il est également variable à expliquer, car ces résultats et leur discussion dévoilent le fonctionnement des prescriptions de genre et leur articulation avec les rapports sociaux de classe, dans des métiers d'ouvrier·es qualifié·es et d'agent·es de maîtrise. La prise en compte du genre dans une analyse de la production urbaine fait émerger une conception spécifique de la nature en ville, en tant que produit d'un travail, lequel est bien davantage un travail de reproduction du vivant, et laissant apparaître la spécificité du rapport social à l'environnement constitué et construit par le travail.

Ainsi, la notion de travail, de production et de reproduction, éclaire autant les représentations de la nature en ville que l'espace public en général. En effet, les modalités d'appropriation de l'espace public, sa portée et ses significations sont au cœur du débat sur le genre de la pratique des villes et du processus de production urbaine. Pour les jardinier·es rencontrés au cours de l'enquête, l'essentiel de leur rôle est de produire des aménagements appropriables par toutes et tous. C'est pourquoi le chapitre suivant est construit autour de cette question et de la notion d'*appropriabilité* de l'espace public qu'il convient de définir.

CHAPITRE 11 – L'APPROPRIABILITÉ DE L'ESPACE PUBLIC VÉGÉTALISÉ : LE PARTAGE DES CLÉS DE LA VILLE

« On ne prend publiquement que ce qui nous appartient ; même les kleptomanes les plus débridés se cachent pour tenter de saisir ce qui n'est pas à eux. » (Guillaumin, 1978b, p. 5)

Voici comment Colette Guillaumin introduit son propos sur l'appropriation des femmes par les hommes, qui constitue selon elle le fondement des rapports sociaux entre les femmes et les hommes dans le patriarcat. S'approprier d'autres hommes constituerait une transgression, là où la condition féminine serait celle d'un bien commun à la libre-disposition des hommes : elle démontre ainsi la nature spécifique de l'exploitation spécifique des femmes, dans l'appropriation intégrale et physique de celles-ci dans les rapports de sexe, qu'elle définit comme le « sexage ». Si cette phrase s'inscrit dans une analyse de la conflictualité et des rapports de pouvoir particulièrement forte, elle désigne la condition de toute forme d'appropriation, à savoir celle de la propriété de l'objet appropriable publiquement, qui peut concerner un parc ou jardin public. Par ce rapprochement entre les femmes et la nature urbaine, on concentre toute la problématique de l'appropriation : il est bien question de propriété, qui fonde la possibilité de jouir d'un bien et structure les rapports de pouvoir ; et de cette question découle celle des titulaires de ces titres de propriété, au prisme du genre notamment.

Je conclusais le chapitre précédent en articulant l'analyse des modalités de production de la nature en ville autour des notions de *care* et de travail de reproduction, pour mettre en exergue les dynamiques d'exploitation et la dimension idéologique de la division sexuée du travail, pour l'appropriation d'un travail gratuit d'entretien, de soin, de réparation du monde vivant. Il s'agit ici de poursuivre cette réflexion en situant la nature urbaine dans l'espace public, pour souligner la dimension de support de l'activité humaine des espaces publics végétalisés. Les usages de ces espaces sont alors abordés au prisme de leur appropriation et en tant que signes de la possession, de la propriété partagée ou disputée des espaces publics végétalisés.

Le concept de propriété est alors mobilisé pour analyser les usages en fonction des possibilités matérielles et légales sur un espace, mais aussi le processus de légitimation d'usages. En effet, celui-ci permet de situer qui investit le rôle de propriétaire de l'espace public. Dans le chapitre 8, la section portant sur les pratiques encouragées et réprouvées des espaces publics végétalisés, selon le genre, propose une telle analyse sociologique et rend compte des dynamiques de laudation du groupe minoritaire féminin (Guillaumin, 1980), de la

marginalisation de publics masculins subissant la relégation et l'exclusion socio-économique et la naturalisation des dégradations commises par des hommes.

Or les discours et pratiques étudiées sont le fait d'agent·es de la collectivité territoriale, donc de dépositaires de mandats, de par leur emploi, de la personne morale officiellement propriétaire de l'espace public végétalisé³⁸³. Ils construisent donc les modalités et les justifications des appropriations permises de ces espaces et témoignent ainsi des représentations sociales de ce qu'est et devrait être la ville. Dans ce contexte, la notion d'*appropriabilité* que je propose renvoie aux conditions de l'appropriation des espaces publics végétalisés, fondée sur l'articulation entre propriété et représentations sociales des usages légitimes de ces espaces. Ce chapitre interroge les définitions de l'appropriation et de l'*appropriabilité*, en tant qu'elle désigne la qualité d'un espace qui peut être approprié. Cette notion ouvre des pistes de discussion du caractère public de l'espace. C'est pourquoi la première section de ce chapitre fait dialoguer ces différents concepts à partir d'un travail bibliographique sur la propriété et l'appropriation des jardins publics. Dans la section suivante, je montrerai comment la problématique de l'appropriation s'est imposée dans l'enquête de terrain par le résultat selon lequel l'*appropriabilité* des espaces publics végétalisés est un objectif de l'action publique locale. Néanmoins l'*appropriabilité* caractérise les espaces et leur forme, davantage que l'auteur ou l'autrice de l'appropriation. La dernière section déplacera la focale sur l'utilisateur pour discuter des conditions de la conscience d'être co-propriétaire de l'espace public urbain.

I. PROPRIÉTÉ ET APPROPRIATION DES JARDINS PUBLICS

Dans cette première section, il s'agit de définir et discuter des différents concepts et des notions mobilisées pour l'analyse des résultats définissant les jardins publics comme des espaces devant être appropriés par toutes et tous. Les questions de l'accès à l'espace public végétalisé, des usages s'y exerçant et des droits qui y sont associés doivent faire l'objet d'une caractérisation claire, au moyen d'un retour à l'état de l'art, en particulier. Après avoir problématisé l'appropriation, il s'agira d'observer la place et la fonction de la nature urbaine comme support d'appropriation puis de définir les destinataires de l'espace public vis-à-vis de la propriété de ce dernier.

³⁸³ C'est d'autant plus clair dans le cas des parcs, squares et jardins puisque, ne relevant pas de la voie publique, la déclaration de manifestation dans ces espaces peut se faire uniquement auprès de la commune, dont il s'agit du domaine public, sans besoin de déclaration auprès de la préfecture : la Ville est pleinement propriétaire de ces espaces et y accepte ou interdit à ce titre les usages.

A. INCLUSION, DROIT À LA VILLE ET APPROPRIATION DE L'ESPACE URBAIN

Plusieurs termes coexistent dans le vocabulaire de l'urbain pour désigner les modalités de participation des citoyen·es à la vie de la ville et à la définition de la destination des espaces publics. On entend bien sûr parler de concertation et de démocratie participative. Lorsqu'on y ajoute la dimension de lutte contre les discriminations et d'égalité, on parle alors régulièrement de ville inclusive. La recherche de la ville inclusive constitue pourtant une impasse, car elle ne vise pas le renouvellement structurel de la ville et de l'organisation des rapports sociaux. Après avoir démontré ce point, je présenterai l'intérêt du concept lefebvrien de droit à la ville³⁸⁴ pour proposer une définition de l'appropriation.

La constitution d'un référentiel d'action autour de la « ville inclusive » a été observée dans le discours académique et professionnel en tant que combinaison d'un mot d'ordre et d'un mythe mobilisateur (Clément et Valegeas, 2017). L'émergence de ce concept, qui viendrait de la pratique de l'urbanisme et serait saisie par les chercheur·ses, participerait de l'incantation d'une ville idéale, qui repose sur l'euphémisation de la conflictualité des rapports sociaux et d'une individualisation du public, dont l'inclusion serait garantie par l'accès à toute ressource offerte par la ville (ibid). L'inclusion reflète une contradiction au cœur de la production urbaine, qui produit de l'exclusion mais prône l'inclusion³⁸⁵. Parler de ville inclusive signifie alors inclure ou intégrer dans la société urbaine les groupes sociaux qui en seraient exclus et partant de soigner un mal urbain que serait l'exclusion, pour construire une ville harmonieuse³⁸⁶. Ce

³⁸⁴ Je précise ici que lorsque j'emploie le terme de droit à la ville, je fais référence à la définition qu'en donne Henri Lefebvre. En effet, ce terme a débordé le champ académique et est désormais employé dans le champ administratif et politique, sans nécessairement reposer sur la définition théorique développée par ce sociologue, mais rassemblement un ensemble de revendications pour l'accès aux aménités urbaines. On retrouve dans la *Charte européenne des droits de l'homme dans la ville*, au premier article de cette charte, une définition du droit à la ville qualifiant la ville « d'espace collectif appartenant à tous les habitants qui ont le droit d'y trouver les conditions de leur épanouissement politique, social et environnemental tout en y assumant leurs devoirs de solidarité ». Cet article établit également pour les autorités municipales une obligation de moyens pour le respect de la dignité et de la qualité de vie. La définition qui est donnée dans ce document fait référence à la propriété collective de la ville par ses habitant·es mais elle pourrait être interprétée dans le même sens que la ville inclusive, d'intégration des exclu·es.

³⁸⁵ Henri Lefebvre estime que l'urbanisme pratique la ségrégation mais prône la cohérence et l'intégration, comme « concept » et « connotateur social » (2009, p. 93) ce qui produit selon lui des « phénomènes paradoxaux d'intégration désintégrant » (ibid., p. 94).

³⁸⁶ Selon Henri Lefebvre, on peut considérer « l'inclusion » comme un objectif de l'urbanisme, qu'il définit comme une « pathologie de l'espace » qui vise à « concevoir un espace social harmonieux, normal et normalisant » (2009, p.41).

faisant, les producteurs de la ville cherchent bien à normaliser une situation et à homogénéiser les pratiques des groupes *exclus* au sein de celles des groupes préalablement *inclus*, dominants donc, sans les questionner (puisque les pratiques des dominants sont les pratiques universelles, neutres, donc impensées).

Ainsi la théorie du droit à la ville opère un déplacement vers l'échelon local ou du quartier pour penser l'échelon spécifique de la ville avant d'envisager l'aménagement territorial. La difficulté d'un tel déplacement tient au risque catégorisation des individus en tant que seules habitant·es, sorti·es des rapports de production et individualisé·es. Or, même à l'échelle microsociologique les rapports de production et de reproduction façonnent l'espace urbain – puisque le travail est un processus par lequel l'être humain s'approprie matériellement son environnement, d'après Karl Marx et Friedrich Engels.

C'est pourquoi, la définition de l'appropriation que je mobilise la caractérise comme le processus par lequel un individu ou un groupe conquiert et exerce des droits de propriété sur un objet. La revendication de cette propriété peut être partielle et collective, partagée dans le temps avec autrui, à la condition de l'accord sur l'éminence de la valeur d'usage de l'objet en question. Dans ce contexte, la nature urbaine a une place et un rôle spécifique, car elle peut être envisagée comme un bien commun à entretenir. Il s'agit alors d'observer dans quelle mesure elle peut favoriser l'appropriation collective de l'espace public urbain.

B. LA NATURE URBAINE, SUPPORT D'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN

L'un des résultats principaux de cette thèse est l'importance pour les jardinier·es de produire des espaces publics végétalisés appropriables par toutes et tous. A la suite des développements du chapitre précédent sur la spécificité de la nature urbaine, cette sous-section envisage la possibilité de s'approprier les espaces publics végétalisés pour l'ensemble de ses usager·es. Cela repose sur la reconnaissance de la centralité de la valeur d'usage de la nature urbaine. En effet, dans la ville durable contemporaine, la nature fait l'objet d'une instrumentalisation, à la fois marchande et normative.

D'abord, la marchandisation de l'espace passe par une relation dynamique d'opposition entre la campagne, représentée comme le lieu de la nature et des loisirs, et la ville, espace minéral et de la production capitaliste. C'est dans cette logique qu'Henri Lefebvre conçoit

l'interdépendance entre le droit à la ville et le droit à la nature³⁸⁷ et une dégradation mutuelle de la campagne et de la ville par l'expansion capitaliste, qui conduit à la marchandisation de la nature et de la campagne³⁸⁸. Or, pour promouvoir la valeur d'échange du patrimoine, notamment naturel, la mythification d'une nature idéale tend à invisibiliser le travail nécessaire à sa production³⁸⁹. En somme, c'est parce que la nature est naturalisée qu'elle fait l'objet d'une instrumentalisation normative.

L'idéalisation de la nature urbaine en fait un outil pour gommer les aspérités de la ville (Bourdeau-Lepage, 2017). La nature urbaine structure le projet politique d'une « ville-nature idéale » (Lévy et Hajek, 2016) dont les écoquartiers sont une manifestation³⁹⁰. Dans ce contexte, le végétal urbain devient un simple équipement devant améliorer la qualité de vie des habitant·es (Béal et al., 2011 ; Da Cunha, 2015) qui subissent les injonctions « néo-hygiénistes » visant l'écologisation des pratiques (Larrère et Larrère, 2018 ; Mathis et Pépy, 2017 ; Valegeas, 2014), c'est-à-dire « la mise aux normes comportementales et sociales portée par les prescriptions de la durabilité » (Tozzi, 2013, p. 100). La végétalisation corrigerait donc les maux de la ville, dont la dimension politique et collective est niée.

Cette morale néo-hygiéniste est marquée socialement et discrédite des formes de travail du végétal, amateur ou professionnel. Le beau jardin entretenu est une norme traditionnellement partagée des agent·es des services des espaces verts comme des jardinier·es ouvrier·es, gage de leur sérieux et de leur compétence (Frauenfelder *et al.*, 2014). En face, leur est opposé un « espace conçu » avant-gardiste. Ce dernier est défini par Henri Lefebvre comme « l'espace dominant dans une société (un mode de production) » qui produit un « système de signes verbaux » normatif (2000, p. 48). Instrumentalisée par le marketing territorial pour vanter une qualité de vie renouvelée et attirer sociétés et jeunes cadres, la nature urbaine perd sa qualité intrinsèque et ne vit que par ses fonctions esthétiques et écosystémiques. S'il n'existe que dans

³⁸⁷ La critique formulée par Henri Lefebvre à l'encontre du « droit à la nature » se fonde sur le fait que sa revendication, sans le droit à la ville, détourne de ce dernier, car elle est basée sur « une tendance à fuir la ville détériorée et non renouvelée » (Lefebvre, 2009, p. 107).

³⁸⁸ La muséification, c'est-à-dire la marchandisation de la valeur patrimoniale, concerne tant les villages que la ville (Conan et Favaron, 1997).

³⁸⁹ La campagne a subi l'effacement du travail agricole dans ses représentations, dès l'apparition du genre du paysage en peinture (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014). Henri Lefebvre, dans *La production de l'espace*, dénonce le fait que « la nature, ce mythe puissant, se change en fiction, en utopie négative : elle n'est plus que la matière première sur laquelle ont opéré les forces productives des sociétés diverses pour produire leur espace » (2000, p. 40).

³⁹⁰ Ainsi François Valegeas cite l'exemple du quartier de Beauregard, à Rennes, explicitement appelé à renouveler l'idéal des cités-jardins (2014, p. 268).

l'espace conçu, dans un contexte économique concurrentiel, l'arbre est réduit à un cercle sur les plans d'architectes et est condamné à devenir du « mobilier urbain » (Vigouroux, 1997, p. 262).

Réduite à une abstraction lisse de toute interaction sociale, (Koerner et El Moualy, 2022), la nature urbaine n'offrirait plus de prises, au sens d'Isaac Joseph (1997a) pour l'appropriation collective. A l'inverse, des travaux font état des modes d'appropriation de la nature urbaine par le jardinage. En particulier, des travaux sur le jardinage amateur urbain y perçoivent les germes d'une approche nouvelle de la ville et de l'agriculture urbaine³⁹¹.

Parmi une bibliographie conséquente, la question de l'émancipation féminine par le jardinage collectif structure un espace de ce champ de recherche. En effet, plusieurs résultats indiquent une présence plus importante des femmes dans les jardins partagés³⁹². Cette participation féminine majoritaire peut surprendre, dans le contexte où les jardins familiaux ou ouvriers sont historiquement masculins en France : pour Charles-François Mathis et Emilie-Anne Pépy, l'invention du jardinage comme loisir populaire se caractérise par des fonctions de moralisation bourgeoise par le jardin ouvrier, en tant que jardin des pères de familles ouvrières, de 1860 à 1950 (Mathis et Pépy, 2017). Ces résultats conduisent à l'analyse des jardins partagés comme des « lieux potentiels d'engagement citoyen attentif à l'environnement et à l'émancipation des femmes³⁹³ » (Luxembourg et Gloesener, 2019). Plus encore, certains travaux font état d'un « ecoqueer movement » en mettant en exergue la place des personnes

³⁹¹ Ainsi un dossier de la revue *Géographie et cultures* met en débat la possibilité de « coproduire » la ville avec les habitant-es, par le jardinage (Brondeau, 2017). Nicolas d'Andrea et Pascal Tozzi interrogent quant à eux la portée de constitution d'un « habiter durable » à partir des jardins collectifs dans les écoquartiers bordelais, entre injonctions écologiques et mobilisations citoyennes (D'Andrea et Tozzi, 2014). Cyrielle Den Hartigh analyse l'émergence des jardins partagés en tant qu'espaces permettant l'accès à la terre et y voit un outil de la démocratisation urbaine, au cœur de la transition écologique (Den Hartigh, 2013). Ces publications sont nombreuses alors que le tournant de la ville durable s'impose. D'autres investiguent l'historicité du jardin collectif urbain, comme Sandrine Baudry, au sujet des jardins communautaires new-yorkais depuis les années 1970, au prisme de l'institutionnalisation d'initiatives militantes (Baudry, 2011).

³⁹² D'après DeLind et Ferguson, les femmes seraient plus nombreuses dans l'agriculture communautaire en raison des valeurs relayées par ces structures autour de l'alimentation saine et du lien social (DeLind et Ferguson, 1999). Entre 60 % et 95 % des membres des jardins collectifs québécois seraient des femmes : elles sont souvent sans emploi ou mère seules, dépendantes des allocations (Boulianne, 2001).

³⁹³ Justine Gloesener et Corinne Luxembourg définissent le jardin partagé comme un « support de contestation des rapports sociaux de genre » car il remet en cause les stéréotypes de genre ; peu importe sa forme, il construirait une communauté de débat et de formation et contribuerait à l'implication citoyenne des jardinier-es dans la production urbaine. Selon elles, même s'ils demeurent des lieux où les inégalités de genre sont présentes, ils seraient vecteurs d'émancipation individuelle, par la valorisation des savoirs des femmes et la remise en question relative des stéréotypes de genre dans les tâches au sein du jardin, et d'émancipation collective par la construction d'une communauté agissante (ibid.).

LGBTI, notamment des lesbiennes, dans l'agriculture collective, dans un mouvement de construction d'espaces alternatifs et de résistance³⁹⁴ (Moore *et al.*, 2014 ; Sbicca, 2012).

La portée émancipatrice de ces pratiques reste alors à évaluer. Si certain·es voient dans ces lieux la piste d'une révolte contre les fondements mêmes du capitalisme³⁹⁵, d'autres s'inquiètent du risque que l'investissement bénévole ne fasse l'objet de l'exploitation d'un travail gratuit³⁹⁶. En particulier, l'investissement des femmes dans ces dispositifs participe à la domestication de l'espace public, tout en légitimant le travail gratuit fourni par des femmes (Le Doaré et Falquet, 1994).

Ainsi, les tensions et contradictions subsistent quant aux fonctions sociales de la nature urbaine, qui accompagne l'esthétisation de l'ordre social tout comme elle permet d'envisager une économie de la subsistance (Pruvost, 2019), une approche écologique du milieu urbain, des formes d'émancipation, selon les modalités de son investissement. La nature urbaine est donc un objet pris dans des dynamiques d'appropriations contraires, d'effets de privatisation ou de publicisation, d'expérimentation d'alternatives ou de normalisation. Envisager l'appropriabilité des espaces de nature urbaine ouvre donc des pistes de recherche quant aux conditions d'un changement de rapports sociaux à l'environnement urbain et dans l'espace public. Les travaux portant sur la pratique amateur et collective du jardinage en ville s'attachent à une forme de végétal urbain avec lequel des interactions variées sont possibles, par la pratique du jardinage, à la fois travail et expérience sensible du vivant.

³⁹⁴ Niamh Moore et son équipe développent le concept de « privatepublics », à savoir des lieux publics intimes, qui visent à empêcher la tendance à la privatisation d'espaces publics, tout en reconfigurant les frontières entre public et privé (Moore *et al.*, 2014). Ce concept s'inspire de la notion de naturecultures proposée par Donna Haraway pour caractériser la position sociale des animaux de compagnie (Haraway, 2003) et s'inscrit dans une tradition de pastoralisme dans le milieu LGBTI (Sandilands, 2002). Avec ce concept, l'équipe de recherche analyse un jardin familial géré par un groupe de femmes lesbiennes et bisexuelles, comme étant un lieu d'intimité et d'appropriation entre femmes, lesbiennes et bisexuelles, plus qu'un lieu de production alimentaire (Moore *et al.*, 2014).

³⁹⁵ Pour Silvia Federici, les jardins communautaires sont des lieux où peut émerger l'émancipation féministe, la redistribution des terres, les révoltes contre le capitalisme néolibéral en participant à la construction d'une société coopérative (Federici, 2012).

³⁹⁶ Salvatore Engel-Di Mauro alerte sur la difficulté de faire passer l'activité de jardinage collectif d'une relation de care à un travail du « commun », qui nécessite des stratégies spécifiques et de réfléchir à l'articulation entre travail salarié ou non (Engel-Di Mauro, 2018, 1381). Il explique que le travail gratuit produit par les femmes ne permet pas de reconsidérer leur statut social, voire peut contribuer à l'intensification de leur exploitation (*ibid.*, p.1382). C'est également la limite que perçoit Manon Boulianne dans les perspectives militantes de l'agriculture urbaine, d'un point de vue féministe (Boulianne, 2001). A travers son étude de terrain dans des jardins collectifs québécois, elle observe un renforcement du pouvoir d'agir individuel mais émet des doutes quant au potentiel d'émancipation collective (Boulianne, 2001, 72). Néanmoins, elle remarque la revendication d'une meilleure reconnaissance, symbolique et financière, par l'État de cette activité, portée par des organisations largement féminines (*ibid.*, p.76).

Par ailleurs « l'ordre du végétal » qui définit l'interdit et l'autorisé dans les parcs et jardins public permet d'envisager les pratiques déviantes depuis le XVIIIème siècle jusqu'à nos jours (Mathis et Pépy, 2017). L'étude des sociabilités gaies dans les parcs et jardins participe alors à interroger l'appropriabilité de ces espaces, au prisme du genre (Gaissad et Deschamps, 2007 ; Lassaube, 2013). Le rapport des femmes aux espaces végétalisés pourrait alors être le lieu d'un jeu subtil entre réappropriation et transgression des normes de genre. En effet, l'enquête exploratoire a montré la présence importante de femmes dans les parcs et jardins, principalement en journée, en groupe d'au moins deux femmes et souvent accompagnées d'enfants.

Dans cette thèse, il s'agissait donc d'étudier, par l'entrée de la production de ces espaces et des agent·es de la collectivité, les formes et modalités de la mise à disposition de la nature urbaine aux usager·es. Au-delà du discours sur le type de pratiques encouragées ou réprouvées, j'ai cherché à saisir les modalités pratiques de l'appropriabilité de la nature urbaine, du point de vue de celles et ceux qui la produisent.

C. PROPRIÉTAIRES, DESTINATAIRES DE L'ESPACE PUBLIC VÉGÉTALISÉ

La perspective du droit à la ville proposée par Henri Lefebvre repose sur un renouvellement du mode de production de la ville, fondé sur la valeur d'usage et la satisfaction des besoins sociaux des habitant·es. Dès lors la propriété collective de l'espace public devient la condition de son appropriation.

Or la définition de l'espace public, dans la République française, repose sur son appartenance au domaine public, gouverné par des autorités publiques suivant des lois et une réglementation déterminée démocratiquement par des représentant·es élu·es par les citoyen·nes. Les biens immobiliers appartenant au domaine public tels que les places, les parcs, sont affectés directement à l'usage du public et nul ne peut occuper ou utiliser outre le droit d'usage qui appartient à tous, sans avoir obtenu un titre le permettant auprès de la personne publique propriétaire du bien, garante de l'utilité publique, d'après les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques³⁹⁷.

Les sciences humaines et sociales ont alors investi la question de recherche que constitue le décalage observé entre cette affirmation et les disparités sociales d'usage de l'espace public. Le

³⁹⁷ Article L2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

mode de production capitaliste, ainsi que les rapports sociaux d'exploitation patriarcale et raciste, ont été identifiés comme variables limitant le droit d'usage du domaine public. Dans ce contexte, les espaces publics végétalisés peuvent être présentés comme des espaces de résistance à ces formes de domination et de relégation socio-économique³⁹⁸.

La relation dialectique entre dépossession des groupes minorisés et réappropriation d'espaces en guise de résistance ou de critique militante est au cœur de ces travaux. En conséquence de quoi, l'universalité du droit d'usage de l'espace public est remise en question. Le caractère public du domaine public énoncé légalement demeure virtuel ou inachevé. Les courants marxistes ou féministes matérialistes font cette critique de l'intérêt général ou de l'universel, à l'image de Colette Guillaumin proposant le concept de « masculin banal » et définissant le groupe majoritaire comme seul accédant à l'universel (Guillaumin, 1984). Raisonner en termes de propriété ne se résume pas à identifier légalement les propriétaires mais bien d'étudier le partage concret du pouvoir d'agir dans la pratique sociale et les discours, donc d'analyser l'investissement d'un rôle passif ou actif par les participant·es à l'enquête pour en comprendre les déterminants.

Pour ce qui est du jardin public, c'est un espace public, lequel est la propriété de la Ville et l'appropriation collective est un processus par lequel les destinataires de cet espace peuvent y exercer un droit de propriété partagé. En effet, si la Ville est propriétaire de l'espace public, elle est instituée par la communauté de ses résident·es qui, par l'exercice des droits associés à leur citoyenneté, élisent un conseil municipal pour délibérer et gouverner. Ce n'est donc que par délégation que la Ville en est propriétaire. Le droit à la Ville, tel que conceptualisé par Henri Lefebvre, comporte l'accès aux aménités et aux services de la ville, ainsi que le droit d'agir, de transformer la ville. On peut considérer le droit à la ville comme l'exercice d'un droit de propriété partagé par les destinataires de la production de la ville. Intégrer la théorie du droit à la ville dans la conception de l'appropriation collective met en exergue l'importance du pouvoir d'agir dans la pratique de la ville par ses habitant·es et usager·es.

³⁹⁸ C'est ainsi qu'est par exemple analysée la fonction sociale des jardins communautaires à Detroit, dont la population est à 80 % noire et subit la désindustrialisation, par la mise en commun de la production alimentaire (Beavers et al., 2021). C'est encore le cas des jardins familiaux polonais, lieux de solidarités féminines après la seconde guerre mondiale et source d'une certaine sécurité pour les femmes, particulièrement fragilisées par la montée du chômage dans les années 1990, malgré le dénigrement de leur fonction productive et de préservation des sols (Bellows, 1998).

La délégation de la propriété de l'espace public à la ville par l'ensemble de ses résident·es, suivant une démarche théorique proche de la contractualisation sociale, implique que les véritables propriétaires de cet espace sont ses résident·es³⁹⁹. En effet, quel que soit le statut des citoyen·es – propriétaires de leur logement, locataires, sans domicile fixe, citoyen·es ou non – le postulat est posé de la délégation de la gestion de la propriété de la ville à la commune. Le financement de cette collectivité provient en effet de l'ensemble de ses résident·es, par leur production et leur consommation. Partant de ce postulat, la notion d'appropriation, en tant que processus à réaliser pour mettre en partage la propriété, serait inadaptée. Dans ce contexte, il s'agirait davantage d'une réappropriation, dont la dimension discursive et cognitive est importante.

Suivant ce raisonnement, on perçoit dans ces droits de propriété partagés un droit inaliénable, détenu par les résident·es mais non exercé ou ignoré. Or, une autre conception du partage de la propriété sur l'espace public consiste à voir les résident·es comme des destinataires, titulaire d'un permis, définissant le droit d'usage sur l'espace public. Dès lors, dans l'opération de délégation de la propriété à la Ville, le droit de propriété du résident subit une altération par le biais du permis. Dans ce cas, le règlement intérieur n'est pas une transcription réglementaire de ce qui permet collectivement de jouir d'un espace, de jouir du droit de propriété collective sur cet espace, mais l'édiction de règles par une personne morale qui exerce le droit de propriété plein et entier et l'oppose aux usager·es qui n'en sont que les destinataires ou les locataires.

Or, l'enquête démontre que les agent·es en charge de la production de la nature urbaine souhaitent que les citoyen·es s'impliquent d'elles et eux-mêmes dans la vie des espaces publics, par un investissement subjectif et collectif plutôt que le seul respect des règles communes.

³⁹⁹ Dans une formation à destination des élu·es communistes et républicain·es, au sein du Centre d'Information, de Documentation, d'Étude et de Formation des Elus (CIDEFE), Taylan Coskun, conseiller régional d'Ile de France, membre de la direction du PCF et formateur fait la proposition selon laquelle les élu·es sont les dépositaires des droits de propriété sur la ville, partagés par les habitant·es. Selon lui, les habitant·es sont copropriétaires de la ville en tant que citoyen·es, contribuables, consommateurs ou consommatrices, et producteurs ou productrices.

II. L'APPROPRIABILITÉ DES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS COMME OBJECTIF D'ACTION PUBLIQUE

Les résultats de l'enquête montrent un consensus large de la définition des parcs et jardins publics comme des lieux devant être appropriés par une multitude d'usager·es. Cette section présente l'émergence de ce résultat et de la notion-même d'appropriation au cours de l'enquête, à partir de laquelle la notion d'appropriabilité a été construite. Cette notion permet alors de discuter les marqueurs de la réussite d'un aménagement, selon les participant·es à l'enquête.

A. DU GENRE DE L'ESPACE PUBLIC AU NŒUD DE LA QUESTION : SON APPROPRIATION

Si la question du genre ou de l'égalité femmes-hommes a été introduite comme une préoccupation exogène pour les agent·es en charge de la conception, de la production et de l'entretien des espaces publics végétalisés sur les trois terrains de l'enquête, elle a fait émerger l'attention portée à l'appropriation de ces espaces et des aménagements réalisés. En effet, dès le stade de l'analyse documentaire dans la phase exploratoire de l'enquête, l'expression « favoriser l'appropriation de l'espace public par les femmes et par les filles », ou ses variantes, mobilisant également la notion d'appropriation, a été repérée dans plusieurs documents. La référence à l'appropriation est également apparue au cours des premiers entretiens auprès d'agent·es de la Ville de Rennes.

D'abord, la chargée de mission Egalité et droits des femmes emploie ce terme pour caractériser l'intégration de la perspective de genre dans la production urbaine qu'elle appelle de ses vœux. Dans son discours sur la « diffusion d'une culture de l'égalité », l'objectif d'appropriation de l'enjeu par ses collègues est évoqué. En ce sens le terme est employé sous l'acception qui désigne « l'acte de l'esprit qui s'approprie, qui fait siennes les connaissances qu'il acquiert » d'après le dictionnaire du *Trésor de la langue française*. En l'occurrence, il s'agirait donc d'un ensemble de connaissances sur les inégalités entre les femmes et les hommes et même plus l'adoption d'une conscience de ces inégalités et de la nécessité d'agir pour les corriger par l'action publique. C'est en somme ce que désigne l'expression des « lunettes du genre » à laquelle recourt cette chargée de mission, qui illustre le changement de regard attendu à l'issue du processus d'appropriation.

Au cours des premiers entretiens conduits auprès des agent·es de la Direction des Jardins et de la Biodiversité, le thème de l'appropriation apparaît également, soit par la description des

pratiques ou des objectifs poursuivis dans l'aménagement d'espaces, soit par la mobilisation directe du vocabulaire de l'appropriation. L'analyse de ce premier matériau montre que ce thème constitue une part importante de la manière dont ces agent-es définissent leur rôle professionnel. En effet, au cours de l'entretien, ce thème est évoqué en réponse aux questions de contextualisation qui portent sur leur définition de leur travail ou sur les objectifs poursuivis par la mairie ou le service. Ce n'est pas seulement en réponse aux questions portant plus spécifiquement sur l'égalité femmes-hommes dans l'espace public que les participant-es à l'enquête parlent d'appropriation. Les parcours commentés confirment ce point au cours de la première phase d'enquête : les pratiques des usager-es et la notion d'appropriation interviennent spontanément au cœur des échanges guidés par les agent-es de maîtrise des équipes de jardinier-es. Néanmoins, la question de recherche de cette thèse ouvre une voie de problématisation de l'enjeu de l'appropriation, dans les étapes suivantes de l'analyse et de l'enquête. En effet, le codage et le traitement des données produites dans la phase exploratoire font émerger une multitude de codes et de sous-thèmes.

Dégradations, conflits d'usages, appropriations exclusives masculines, extension du domicile, participation concrète dans les jardins partagés, attachement au lieu de vie, rencontres, mixité/universalité, diversité des pratiques, responsabilité collective, demande sociale, concertation, mise en récit, réussite de l'aménagement... L'entrée thématique de l'appropriation a ouvert de nombreuses questions et pistes de recherche autour du partage de l'espace public et des conditions de son investissement. L'analyse de ces résultats au prisme du genre permet de structurer la lecture des usages des espaces publics végétalisés et du rôle des agent-es en charge de leur production. Les outils conceptuels des études féministes problématisent le paradoxe du collectif et de l'individuel, de l'universel et du particulier au moyen des théories de la minorisation sociale. Croiser ce cadre théorique à un travail de définition de l'appropriation et des rapports de propriété de l'espace public conduit à une meilleure compréhension des rapports sociaux à l'œuvre dans la production des espaces publics végétalisés.

Au stade de la première phase de l'enquête, le thème de l'appropriation structurait trois questions de recherche :

- Est-ce que les participant-es à l'enquête considèrent que tous les usages se valent, que tout le monde peut utiliser le lieu en même temps sans exclure un usage, un groupe social ?
- Qui est propriétaire du lieu dans les discours ? (Hommes, tout le monde, mairie...)

- Quelles pratiques sont décrites à partir du vocabulaire de l'appropriation ?

En effet, les premiers résultats ont permis d'écarter l'hypothèse liminaire selon laquelle la politique de production de la nature urbaine serait une politique sans publics. En raison du caractère technique de la formulation des enjeux de la végétalisation des villes, dans la lutte contre les effets microclimatiques du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité, je m'étais interrogée sur la place des publics, des destinataires de cette action publique, par rapport à des politiques centrées sur leurs bénéficiaires comme les politiques sociales ou les politiques jeunesse par exemple. Puisque le cadre théorique de la sociologie de l'action publique mobilisé s'est construit sur des terrains d'interactions centrales entre les agent-es public-ques et leurs publics, un tel postulat anticipait des implications méthodologiques et épistémologiques pour la poursuite de l'enquête. Or, très vite, l'espace public vert a été défini par les agent-es rencontrés par son appropriation :

« *Maître d'ouvrage* : Donc je suis content que vous me dites qu'il y a des joggeurs, un cours de fitness, que cet espace vive. (...) Il vit sa vie de jardin. » *Entretien du 24/07/2019, Rennes.*

Le jardin public devient donc vivant grâce au processus de l'appropriation par les habitant-es et les usager-es. Afin de comprendre ce que recouvrait l'appropriation dont faisaient mention les participant-es à l'enquête et creuser le rôle maïeutique attribué à ce processus, il s'agissait de leur demander leur définition de « l'appropriation », en relance suite à la mention du terme au cours des entretiens. Ainsi pouvait débiter l'analyse d'une définition indigène de l'appropriation. Plusieurs éléments ressortent alors : d'une part la tension entre la prévision de certains usages par l'aménagement et l'équipement et la volonté de voir surgir des pratiques inattendues et spontanées de l'espace ; d'autre part, un discours sur le rôle et la position sociale du producteur de l'espace qui dispose d'un pouvoir vis-à-vis des destinataires de l'espace public.

Dans la phase suivante de l'enquête, l'observation participante devait permettre d'établir un lien entre les positions et les prises de position sur la notion d'appropriation, par l'analyse des interactions lors des réunions ou dans le travail quotidien. Suivant la même méthode de relance des échanges portant sur les usages, les représentations des usager-es et une attention particulière aux descriptions associées à la notion d'appropriation, il s'agissait de fouiller les deux tensions identifiées et de situer les participant-es à l'enquête par rapport à ces axes.

Enfin, les ateliers de restitution et de discussion des résultats envisageaient également cette question au moyen de deux verbatims. Le premier est un extrait d'un entretien avec une

directrice de territoire de la ville de Strasbourg dans lequel elle évoque à la fois sa tristesse de constater le « champ des possibles » limité des jeunes filles, par rapport à celui des garçons, les stratégies de jeunes filles cachant leur féminité pour occuper l'espace public ainsi que le potentiel d'appropriation plus large et non genré de la végétalisation ([Annexe 3. Déroulé des ateliers](#), verbatim n°2b). Le deuxième est un verbatim issu d'un entretien avec une urbaniste strasbourgeoise qui définit les rôles de la place publique et critique la suppression des assises, donc du rôle de sédentarité sur la place publique, qui selon elle, vise à éliminer des personnes de l'espace public, alors même que, selon elle, l'assise crée le chez-soi (donc l'appropriation au sens d'extension du domestique) (ibid, verbatim n°6). La phase d'observation ayant été réduite en raison des circonstances sanitaires, créer une situation de débat autour de ces extraits complète et amène au centre de l'échange des prises de positions affirmées, par rapport auxquelles les participant·es à l'atelier sont invité·es à se situer.

Le tableau suivant fait la synthèse de l'émergence du thème de l'appropriation au cours de l'enquête et l'inscription de cette question de recherche dans le protocole méthodologique.

Tableau 11. Etapes de la problématisation autour du concept d'appropriation au cours de l'enquête

	Analyse de l'appropriation
Phase exploratoire	Emergence du concept en tant qu'objectif de production de la ville Opposition entre dégradations et appropriation (marqueur d'échec) Appropriation 'par tout le monde'
Phase 1	a) Confirmation de la recherche de l'appropriation : Invalidation de l'hypothèse des politiques sans public b) Relances sur la définition de l'appropriation Analyse d'une définition indigène de l'appropriation et ses variations
Phase 2	Analyse du poids et du rôle de la préoccupation pour l'appropriation Caractérisation des types d'appropriations recherchées
Phase 3	Discussion des résultats sur les conditions de l'appropriation liées au public (verbatim n°2) et à l'environnement urbain (verbatim n°6).

Au vu de l'importance que prenait la thématique de l'appropriation dans l'enquête de terrain, ce travail méthodologique s'est accompagné d'un travail théorique de problématisation

pour analyser ces résultats, pour laquelle j'ai construit la notion d'appropriabilité de l'espace public.

B. DE LA DISPONIBILITÉ DE LA VILLE À SON APPROPRIABILITÉ

La thématique de l'appropriation de l'espace urbain parcourt les travaux sur la ville. L'appropriation est alors envisagée comme le processus par lequel les individus se rendent propriétaires, exclusivement ou collectivement, d'un espace public. Or, l'émergence de la thématique de l'appropriation au cours de cette thèse est associée à un discours sur les qualités de l'espace ou la modalité de sa production, davantage qu'aux compétences et aux caractéristiques propres aux individus traversant l'espace. En effet, s'agissant d'un panel de participant·es à l'enquête dont le travail porte sur la matérialité de l'espace public urbain, l'objectif qu'elles et ils énoncent est celui de produire des jardins publics et des aménagements *que tout le monde peut s'approprier*. Dans cette sous-section, je montre alors de quelle manière cette approche de la problématique de l'appropriation conduit à la construction de la notion d'appropriabilité.

Parmi les recherches portant sur la vie urbaine, Isaac Joseph propose le concept de « ville disponible » dans laquelle l'espace public est « l'espace d'adhérence d'une fonction urbaine » (Joseph, 1993, p. 398). Cela est possible grâce aux « prises », c'est-à-dire des « disponibilités pratiques dans un contexte et pour une activité donnée », telles que définies par une approche écologique de la perception de l'espace (Joseph, 1997b, p. 134). Ces « prises » offertes par la ville sont des signaux qui organisent le partage de l'espace grâce à la reconnaissance commune de ces signes, et permettent ainsi la concomitance d'activités et d'usages dans une dynamique collective de croisement et de rencontres, permettant l'investissement identitaire des lieux tout comme l'indifférence et l'évitement définissant l'urbanité, par la multiplicité des ressources et des focales (Joseph, 1993, 1997a). Suivant cette approche interactionniste, le travail des agent·es des trois villes considérées serait alors de proposer une offre de « prises », dans leurs aménagements, pour rendre la ville « disponible » aux habitant·es.

Le sens premier du terme appropriation désigne, d'après le *Trésor de la langue française*, l'action d'adapter quelque chose à un usage déterminé. Dans ce cadre, l'appropriation habitante suppose l'intervention de l'habitant·e, par exemple en retournant la terre et apportant du terreau pour adapter un carré de gazon en pied d'immeuble à la culture de quelques fleurs. L'usage direct d'un aménagement ne correspondrait alors pas à la définition de l'appropriation sous ce premier sens. Pourtant, au travers des discours des participant·es à l'enquête, se dessine la

recherche d'une ville directement disponible pour des usages variés. Soit que l'espace public ainsi construit ait une destination extrêmement limpide (comme certains équipements tels que des toilettes, un panneau de basket, un banc, un toboggan...) ou bien que l'aménagement soit suffisamment souple pour permettre l'acte d'appropriation. Ainsi, une étendue d'herbe peut être adaptée à l'usage de pique-nique en étendant une nappe, ou à un entraînement de football en matérialisant un terrain avec des plots ou des affaires ; un bloc de granit peut servir de support à la pratique du skate-board, ou bien d'assise ou de couchette en disposant un sac comme un coussin... Dans les deux cas, l'acte de production de cet espace vise à suggérer des usages, soit qu'ils soient directement lisibles et clairs⁴⁰⁰, soit que la possibilité d'adaptations à de nouveaux usages paraisse prévue. L'objectif d'appropriation de l'aménagement accompagne donc le travail de conception, de réalisation et d'animation des espaces publics⁴⁰¹.

C'est en croisant ces réflexions, au fil de l'analyse des résultats relatifs à la thématique de l'appropriation, aux différentes étapes de l'enquête, que j'ai alors forgé la notion d'appropriabilité, pour désigner l'objectif poursuivi par les participant·es à l'enquête dans la production des espaces publics végétalisés. L'appropriabilité définit la qualité d'un objet qui est appropriable, qui peut faire l'objet d'une appropriation. L'objet, en l'occurrence un aménagement d'une place ou d'un jardin public, voire un parc entier, offre des « prises » à l'appropriation car sa conception introduit un dialogue entre les agent·es en charge de la production et les usager·es, par la signalisation d'usages possibles et encouragés.

Avec cette notion d'appropriabilité, il s'agit donc de replacer les apports des approches interactionnistes et pragmatistes dans l'analyse structurelle plus large de la production des espaces publics et des rapports de propriété sur ceux-ci. De même ici, l'appropriabilité des objets urbains n'envisage que peu la dimension symbolique ou affective, voire ontologique de l'appropriation⁴⁰², puisque la question de recherche que j'investigue tient moins à l'identité et

⁴⁰⁰ En effet, le rôle d'un espace public urbain est de créer ou d'encourager des sociabilités, à savoir des manières d'être ensemble, en fonction de la représentation des usager·es et des usages sociaux que se font les fondateurs du lieu, et des caractères physiques d'un lieu (Serfaty, 1988, p. 118). La capacité à s'approprier un lieu tient ensuite à l'intelligibilité des normes d'usage de celui-ci (ibid., p. 111-113).

⁴⁰¹ S'agissant spécifiquement de la nature urbaine, Jean-Michel Le Bot insiste sur le rôle de médiation des agent·es des villes dans la relation entre les usager·es et la nature en ville, par la mise en place d'équipements pour guider l'usager·e dans son apprentissage du lui (Le Bot, 2013).

⁴⁰² La dimension cognitive de l'appropriation, telle qu'elle a pu être définie également par Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre comme la « familiarisation », c'est-à-dire l'acquisition de connaissances et compétences pour occuper un lieu (Ripoll et Veschambre, 2005), a par contre une place importante dans l'interprétation des résultats. En effet, le raisonnement précédent, tout comme l'étude du cas de la ceinture verte à Strasbourg, détaillée dans le chapitre 8 portant sur le cadrage sécuritaire de la perspective de genre, pour laquelle je mobilise l'approche de Rod

à l'individu, mais davantage aux rapports de pouvoir, en raison du choix du terrain de la production de l'espace.

C. L'APPROPRIABILITÉ, UN MARQUEUR DE LA RÉUSSITE D'UN AMÉNAGEMENT

L'enquête auprès des agent·es en charge de la conception, de la production et de l'entretien des espaces verts montre que ces espaces sont un support de dialogue avec les usager·es, que l'on peut analyser au prisme de l'appropriabilité. Trois résultats principaux rendent compte de la recherche de signes d'appropriabilité des espaces végétalisés produits : la notion d'ambiance paysagère, mobilisée par la maîtrise d'œuvre, la souplesse des aménagements et les pratiques de détournement de ces espaces.

La notion d'ambiance renvoie à l'expérience sensible d'un espace et à sa symbolique. Tout un champ de la recherche en géographie se consacre à l'analyse des ambiances, en lien avec le concept de paysage, l'étude de l'esthétique et le courant de la géographie des émotions ou encore des approches sensorielles de l'espace. La construction d'ambiances constitue une part importante du travail des paysagistes impliqués dans la maîtrise d'œuvre pour les espaces publics urbains. En interrogeant leurs pratiques, leurs rôles et leurs perceptions des espaces publics végétalisés, au cours des entretiens, je suis donc rapidement confrontée à cette notion. L'analyse sociologique de la place qu'occupe la création d'ambiances dans la production de l'action publique la rattache à la recherche de l'appropriabilité des espaces publics, en tant que modalité de production de signes pour la suggestion d'usages.

Au Mans, une maîtresse d'ouvrage fait le récit de l'aménagement d'une cour d'école, pour lequel l'étude du contexte géographique et de la toponymie ont orienté le travail du concepteur vers le rappel de l'histoire médiévale du lieu, qui s'est transcrit dans le choix des jeux et de la palette végétale, pour construire une ambiance qui donnerait sa cohérence au lieu⁴⁰³. Dans le cas d'espaces de jeu, il s'agit alors de susciter l'imagination des enfants pour faciliter l'appropriation des équipements, qu'elles et ils y attachent une valeur symbolique et sensible. Le projet de parc Armorique dans la ZAC Plaine de Baud-Chardonnet à Rennes est présenté de la même manière par le maître d'œuvre qui a piloté cette opération⁴⁰⁴. Il explique que la chargée

Watson (2020), soulignent le prisme de la codification et de la mise à disposition d'un lieu, à destination des usager·es, chez les participant·es à l'enquête.

⁴⁰³ Entretien du 25 août 2020, Le Mans.

⁴⁰⁴ Entretien du 19 juillet 2019, Rennes.

d'opération a proposé une « histoire imaginaire, sur la liaison Manche-Océan, avec les corsaires, avec les échanges commerciaux » qui a guidé les choix d'aménagement. L'objectif recherché est de donner une identité aux espaces publics d'un nouveau quartier, afin que les futur·es habitant·es investissent ce sens et construisent une appartenance à ces lieux. Pour ce qui est des jardinier·es, elles et ils cherchent également à doter d'une identité visuelle les espaces qu'elles et ils réaménagent, pour encourager certaines sensations et pratiques de l'espace. Elles et ils considèrent que certaines modalités d'entretien produisent un sentiment de confort, voire « rassurent », comme cela a été décrit dans le chapitre n°8 portant sur le cadrage sécuritaire de l'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine. Leurs représentations de ce que les usager·es recherchent dans les parcs guident la production locale de nature urbaine : l'évasion, le calme, la sensation d'être plongé·e dans la nature. Le rapport identitaire au lieu de vie est également mentionné : il s'agirait d'offrir aux habitant·es, notamment pour les équipes intervenant dans les quartiers populaires, un environnement qui renvoie une image positive et conviviale du quartier, et se répercuteraient sur un sentiment d'appartenance et de fierté.

Ainsi le travail esthétique sur la nature en ville vise l'objectif d'appropriabilité de ces espaces, afin qu'ils soient le support d'un investissement affectif et sensoriel, pour les agent·es interrogé·es dans les trois villes. La construction d'une ambiance vise aussi à suggérer des usages et donne des indications sur la conduite à tenir dans un jardin public. Le cas du parc Saint Cyr à Rennes en donne un bon exemple. L'extrait suivant, issu du premier entretien avec la maîtresse d'œuvre en charge de son réaménagement, rend très clair le lien entre ambiance, suggestion d'usages et donc appropriabilité de l'espace, en comparant les deux parties du parc :

« Au Parc Saint-Cyr on est dans un ancien couvent, entouré de murs en schiste, on était dans le jardin qui avait été fait par les sœurs et puis les gens étaient super attachés à ce côté un p'tit peu désuet. Il y avait des allées, c'est très structuré, il y avait des fleurs qui sentaient bon, c'étaient les sœurs qui s'en occupaient. Y'avait des plantes de mamie quoi : y'avait l'myosotis, euh les rosiers euh voilà. Donc bah... C'était ça l'état des lieux euh, on savait qu'il y avait un attachement et puis aujourd'hui les gens aiment encore le jardin pour ces qualités-là qui des fois peuvent se perdre dans des espaces verts plus extensifs (...). Donc là Saint-Cyr y'avait cette ambiance-là, donc on essaie de la préserver. Donc là on fait des choix végétaux qui vont rappeler ce genre de jardins, qui vont sentir bon ...

Alors que dans la partie basse on n'est pas du tout là-dedans, on commence à s'approcher de la rivière, on est sur des surfaces très grandes (...), on végétalise un talus, on va essayer de le faire comme la nature le ferait quoi. Et puis on est à côté de l'île donc on va essayer de prendre des plantes qui soient un peu logiques avec le vocabulaire du site et des expositions qu'on a, voilà.

Donc on a des ambiances totalement différentes (...) pour qu'il se passe aussi des choses un peu différentes. (...)

Là on peut le voir rue Alphonse Guérin, c'est plutôt des essences euh de berges qui ont été plantées. Parce que euh on veut suggérer, ne pas oublier la géographie de la ville même si bon (*sourire*) il n'y a peut-être que nous qui le voyons mais, quand même, finalement je pense que ça reste dans l'esprit de quelqu'un que ce quartier-là bah y'a des saules et y'a des aulnes (...), c'est le paysage de la rivière quoi. » *Entretien du 2 juillet 2019, Rennes.*

Dans la partie basse du parc Saint-Cyr, est moins structurée, plus versatile, afin d'envoyer un signal différent aux usager·es qui doivent percevoir la permission de développer des usages et pratiques variées du lieu. Les participant·es à l'enquête décrivent une recherche de souplesse dans l'aménagement, qui lui conférerait alors une meilleure appropriabilité. Par exemple, une technicienne rennaise indique aimer faire « des espaces où on peut facilement revenir en arrière, où on va pas être sur des équipements dernier cri, ultra-dimensionnés⁴⁰⁵ ». La critique des modes périssables dans les aménagements et équipements des espaces publics est largement partagée. Elle traduit une volonté de produire des espaces dont le régime de propositions des usages reposerait moins sur un fléchage direct et davantage sur la suggestion et la liberté d'appropriation. Le symbole de la « pelouse interdite » est cité par une urbaniste strasbourgeoise, qui dénonce la suppression de ce que l'on pourrait qualifier de prises dans l'espace public, dans une pratique de l'aménagement qui limite les fonctions sociales de la place publique à la seule circulation⁴⁰⁶. Le verbatim de cet entretien, présenté lors des ateliers de la phase 3 de l'enquête, a réuni l'accord général des participant·es, dans les trois villes, marquant l'importance de l'appropriabilité comme objectif de leur action. La souplesse de l'aménagement répond à une lecture diachronique de l'appropriabilité de l'aménagement : un espace doit « vivre », selon les participant·es à l'enquête, c'est-à-dire évoluer au fil du temps, au fil des nouvelles pratiques⁴⁰⁷.

Cette recherche de souplesse dans l'aménagement, justifiée par un discours sur la libre appropriation de l'espace par les usager·es, se poursuit par un discours favorable au détournement d'usage. La pratique des sports urbains sur des places publiques⁴⁰⁸ ou le surgissement de nouvelles pratiques, comme la danse en vue de la diffusion de chorégraphies

⁴⁰⁵ Entretien du 23 juillet 2019, Rennes.

⁴⁰⁶ Entretien du 23 septembre 2020, Strasbourg.

⁴⁰⁷ En particulier, atelier du 22 février 2021, Rennes : deux maître·sses d'œuvre échangent sur la conception d'espaces ouverts, leur permettant d'évoluer, car « un espace, ça vit ».

⁴⁰⁸ Entretien du 26 novembre 2021, Rennes, maîtresse d'œuvre.

sur les nouveaux réseaux sociaux tels que TikTok⁴⁰⁹, font l'objet de commentaires positifs d'agent-es d'âge, de métier et de champ d'intervention variés. Le rapprochement entre la position sociale des agent-es et leur prise de position à ce sujet met en lumière leur point commun d'appartenance au champ administratif, à l'espace social de la production de l'espace public. Leur expression est celle de représentant-es de la Ville, propriétaire de l'espace, qui mettent à disposition des ressources pour la pratique des destinataires et occupant-es de cet espace public. Ce rappel des positions sociales est manifeste dans leurs discours sur les pratiques déviantes. Au Mans comme à Rennes, les jardinier-es évoquent des cas de vols de plants de chrysanthèmes ou de bulbes de tulipes et de jonquilles⁴¹⁰. Si les agent-es critiquent ces vols comme des actes d'appropriation exclusive et individuelle de leur production, elles et ils y perçoivent une marque de réussite des aménagements : le vol est le cas-limite de l'expression d'une appréciation positive de ces opérations de fleurissement, qui est donc toléré.

Le développement d'usages variés, parfois inattendus, constituerait une approbation et un remerciement pour la mise à disposition d'un tel espace, tandis que les remontrances ou les dégradations commises sur un aménagement signifient que celui-ci est inadapté et ne répond pas aux besoins des usager-es. En particulier, les jardinier-es expriment la volonté de connaître l'opinion des habitant-es sur leur travail et, s'ils et elles considèrent être des agent-es de proximité, leurs pratiques indiquent l'insuffisance des échanges verbaux directs avec les habitant-es, qu'elles et ils compensent par une recherche constante de signes de satisfaction ou de mécontentement. Et lorsqu'une usagère les remercie pour leur travail, ils et elles répondent timidement, visiblement embarrassé-es⁴¹¹. Ainsi la médiation de l'expression de l'appropriation est commune à l'ensemble des participant-es à l'enquête et non seulement à celles et ceux qui interviennent en amont du projet, dans la conception et n'ont alors pas de visibilité sur la réception du projet d'aménagement.

La notion d'appropriabilité permet alors d'analyser les conditions de l'appropriation d'un aménagement au regard des conditions de réalisation et des caractéristiques de cet aménagement. Elle rend compte d'un point de vue spécifique sur l'espace public, celui de l'agent-e en charge de sa production. L'appropriabilité des espaces produits par l'ensemble de la population est l'objectif principal poursuivi par ces participant-es à l'enquête. Néanmoins,

⁴⁰⁹ Atelier de confirmation des résultats, 12 janvier 2022, Strasbourg.

⁴¹⁰ Notes d'observation participantes, mars 2021 au Thabor à Rennes et octobre 2021 au centre-ville du Mans.

⁴¹¹ Notes d'observation participante, mai 2021, parc de Bréquigny, Rennes.

cet objectif n'est pas satisfait mécaniquement et uniformément dans la population, comme le révèle précisément la perspective de genre. C'est ce que souligne une chargée de mission sur l'aménagement durable des espaces publics dans une direction de territoire à Strasbourg, au cours d'un atelier de la phase 3 de l'enquête : « ce sont des questions plus ancrées qui ne peuvent pas se régler uniquement par l'aménagement⁴¹² ». Au-delà de l'appropriabilité des espaces publics, se pose aussi les conditions de l'habilitation des individus à s'approprier l'espace public.

III. HABILITER LES USAGER·ES À S'APPROPRIER LES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS

Les sections précédentes se sont attachées à définir le concept d'appropriabilité des espaces publics, dans une discussion plus générale de l'appropriation de la ville, à partir des caractéristiques propres des aménagements. Il serait néanmoins périlleux de considérer de façon mécanique la réalisation des conditions de l'appropriation, c'est-à-dire comme un ensemble de traits à assembler dans la production du jardin ou de la végétalisation de la place. En effet, pour qu'un espace soit appropriable, faut-il encore que des individus décident de se l'approprier. Cette section envisage les publics des espaces publics végétalisés en fonction des rapports de propriété en ville. Elle propose une lecture dynamique de l'appropriation comme redistribution des clés de la ville et sur les conditions relatives à l'individu capable d'appropriation, l'usager·e habilité·e à s'approprier l'espace public.

A. UN AUTRE REGARD SUR LES PUBLICS DU JARDIN PUBLIC

L'approche singulière que je développe autour de l'appropriabilité repose sur l'articulation des différentes dimensions de l'appropriation – sensible, cognitive et matérielle – fondée sur la reconnaissance de la centralité des rapports matériels de propriété dans la détermination des rapports sociaux à l'espace public en ville. L'enjeu théorique de l'appropriation réside dans l'identification des conditions de l'exercice réel des droits de co-propriété que partagent les résident·es en ville. La conceptualisation de l'*appropriabilité* donne un outil d'analyse des conditions de l'appropriation propre aux caractéristiques de l'espace ou de l'aménagement considéré. A ce titre, la pelouse interdite ou le banc universel et neutre sont des archétypes

⁴¹² Atelier du 12 janvier 2021, Strasbourg.

opposés de l'appropriabilité de l'espace public. Toutefois, il faut bien constater que des individus transgressent l'interdit de la pelouse ou que d'autres se refusent à s'installer sur un banc. Ces phénomènes d'appropriation déviante et de désappropriation s'analysent au prisme de la position sociale des individus, dans la ville et au croisement des rapports sociaux.

Dans le discours et la pratique des participant·es à l'enquête, on lit leur position sociale vis-à-vis de l'espace public et relationnellement, au sein de l'espace de la production de l'espace public. De manière générale, les participant·es à l'enquête disposent de connaissances et de compétences relatives à la nature urbaine et à sa production, maîtrisent des outils techniques de conception, de production ou d'entretien. Elles et ils reconnaissent d'ailleurs, du jardinier au maître d'ouvrage, ne pas quitter leurs « lunettes de technicien » lorsqu'ils et elles visitent une nouvelle ville en vacances, et évaluent les aménagements, s'inspirent des ambiances ou critiquent les réalisations de leurs homologues des autres collectivités⁴¹³. Ce résultat montre bien la centralité du travail dans la constitution du regard sur l'espace public. Or, le travail des participant·es à l'enquête est fondé sur le mandat dont ils et elles sont dépositaires, vis-à-vis de la personne morale officiellement propriétaire de l'espace public. Par ce mandat, elles et ils exercent leur droit d'agir sur l'environnement urbain : en prélevant une jeune pousse pour la planter ailleurs ou la garder pour soi, en faisant remonter des observations dans le service après une balade dominicale, par la *gestion-extinction* ou en traversant un parc pour contourner des bouchons dans le véhicule de service. Elles et ils sont *habilité·es* à le faire et le signalent, pour les jardinier·es, par le port de leur uniforme de travail.

Au cours de l'enquête, en particulier dans la phase d'échanges en ateliers, sur la base des verbatims d'entretiens, les agent·es en charge de la production de la nature en ville ont exprimé une analyse critique de la production de la ville et formulaient des propositions en faveur d'une plus grande liberté d'appropriation des parcs et jardins publics par la population, comme par la nature elle-même. A travers ces vœux, transparaît la relation de don entre ces agent·es de la fonction publique et les destinataires de l'action publique. Il s'agit pour elles et eux d'offrir des aménités aux habitant·es et aux usager·es. Dans ce contexte, il est difficile de repérer un contre-don attendu : elles et ils présentent une figure du fonctionnaire altruiste et ne perçoivent pas nécessairement les limites qu'ils posent à l'appropriabilité des espaces par leurs pratiques professionnelles.

⁴¹³ Carnet de terrain, notes d'observations participantes dans l'équipe Cœur de ville (Le Mans), Bréquigny et Thabor (Rennes) et Citadelle (Strasbourg).

Or, la configuration dans laquelle les agent-es, mandaté-es par la Ville propriétaire, offrent un espace aux usager-es et habitant-es, peut dévier de l'objectif du droit à la ville et réduire le rapport social à l'environnement urbain des destinataires de l'action publique à une relation de location. Ce niveau d'analyse a été porté au cours de l'enquête par une urbaniste strasbourgeoise, dont le profil est bien particulier. Entrée dans la fonction publique territoriale après une expérience professionnelle dans les métiers du soin, au service des ressources humaines, elle devient au sein de la collectivité une spécialiste des projets dits « complexes ». En fin de carrière, comptant sur un parcours diversifié au fil des mobilités internes et sur une légitimité bien assise auprès de la hiérarchie, elle revendique une position militante. Dans les deux entretiens passés avec elle, le vocabulaire du militantisme politique à gauche est présent. Au cours du second entretien, elle explique son positionnement en ce qui concerne les limites de l'appropriabilité de l'espace public, en clamant :

« Moi je suis de mai 68 hein, il est interdit d'interdire ! Ça a dû me rester (rires) Mais on est revenu exactement à l'inverse : on ne fait qu'interdire. » *Entretien du 15/10/2020, Strasbourg.*

Elle développe alors un propos singulier sur la propriété collective de l'espace public : destiné à tout le monde, il finirait par ne plus appartenir à personne :

« L'appartenance du nous, le bien commun était, est très, comment dire ? Est très restrictif. Ce qui fait que l'espace public est un bien à personne. Bah non. Ça n'appartient pas à la ville, ça nous appartient à tous. Donc je suis, si ça m'appartient, je suis dedans. Si ça appartient à la ville, je suis invité. Donc je suis dehors. » (*ibid.*).

Elle explique ainsi un phénomène d'exclusion de l'habitant-e qui n'a pas conscience de ses droits de co-propriété sur l'espace public. Pour elle, cet effet de désappropriation est lié à la production d'interdits dans les parcs et jardins :

« Aujourd'hui, sur n'importe quel espace public, vous avez tous les interdits. Quand vous avez fini de lire tous les interdits, vous vous dites « bon, finalement, j'ai le droit de faire quoi ? » (...) Dans les parcs, vous n'avez pas le droit de faire ci, de faire ça... mais, je sais pas pourquoi je suis dans le parc. A part le contemplatif. (...) Mais vous êtes que... Aujourd'hui l'espace n'est pensé qu'en contraintes. En interdits. Donc *forcément*, vous créez des conflits. Psychologiquement. (...)

Mais c'est des choix politiques. Est-ce qu'on est exclu ou est-ce qu'on est intégré ? Si je suis contemplatif je suis en dehors et il ne fait pas partie de moi. Si je suis intégré, il fait partie de moi et j'ai le droit d'être dedans. Donc ou je suis dedans ou je suis dehors. Voilà. » (*ibid.*)

Pour elle, l'espace public n'est pas construit comme un bien commun véritablement partagé, en raison de la formulation négative des usages attendus de l'espace, ce qui produirait nécessairement des conflits. L'analyse de ces extraits au prisme des rapports de propriété dans l'espace urbain permet de saisir la source de ces conflits. Ils seraient l'expression d'un droit de

propriété contrarié par le maintien d'un « ordre du végétal » strict (Mathis et Pépy, 2017). L'analyse des discours des participant·es à l'enquête, du côté de la production des espaces verts, montre la relative absence d'items relevant du maintien de l'ordre social et des règles communes. L'ordre du végétal émerge par l'évocation de l'exercice d'une responsabilité collective de l'ensemble des usager·es, qui se focalise sur l'individu destinataire de l'action publique et sur ses choix, plutôt que sur l'édiction de règles. Celles-ci sont implicites car considérées comme évidentes.

Or, dans cet extrait, l'urbaniste pointe la dimension politique de la mise en passivité des usager·es des parcs et jardins par la norme de l'usage contemplatif. Elle plaide à l'inverse pour le développement de pratiques multisensorielles dans les rapports au végétal urbain :

« Bah ils ne sont pas formés comme ça, mais, on le voit c'est très drôle parce que chez nous on a un jardin, le Patio, à l'EMS [*Eurométropole de Strasbourg*], y'a des framboises, y'a des tomates, j'étais la seule quand on allait à la cantine à me servir. « Mais tu prends ça ? » « Bah, c'est à nous ! » C'est, c'est à qui ? C'est à nous tous ! Donc je me sers, et j'apprécie ! Si c'est là, je me sers. C'est pour moi, c'est pour toi, c'est pour tout le monde ! » (*ibid.*)

Selon elle, ses collègues sont également pris·es dans un rapport d'interdiction vis-à-vis du végétal urbain, ce que révélerait le fait de ne pas cueillir les fruits mis à disposition. En ce sens, son discours permet de mettre en lumière les contradictions dans les prises de position des agent·es interrogé·es, ainsi que la centralité du rapport de propriété. Quand bien même l'ensemble des participant·es à l'enquête ont pour objectif l'appropriabilité la plus large des espaces publics, qui passe par le développement de nouvelles pratiques, spontanées, détournées, sensibles, il existerait une frontière cognitive forte à la réappropriation de l'espace public.

Cette urbaniste explique alors que, pour les projets qu'elle mène, elle demande la mise en place d'une signalétique indiquant l'ensemble des usages possibles :

« On est tellement obnubilé qu'il fallait pas marcher sur les espaces verts, parce qu'on est parti d'un truc d'ornement, donc on *n'a pas le droit* de se l'approprier ! Si on ne met pas un objet qui nous dit « t'as le droit de faire ça », on y va pas. Donc moi je dis, il est permis, autorisé de marcher sur la pelouse. » (*ibid.*)

L'appropriabilité passerait alors par l'affirmation du partage des droits de propriété, par *l'habilitation*, noir sur blanc, des usager·es à pratiquer librement l'espace public. On retrouve ici le rôle donné à l'espace public d'être un support au dialogue entre producteur·trices et destinataires, par la production de signes devant enclencher la conscience du partage des droits de propriété de la ville et ainsi sa réappropriation par les habitant·es. Cette prise de conscience correspond à ce que je qualifie d'habilitation.

B. REDISTRIBUER LES CLÉS DE LA VILLE : DE LA DÉSAPPROPRIATION À LA RÉAPPROPRIATION

Là où l'appropriabilité désigne les conditions relatives à l'aménagement de l'espace public qui permettent son appropriation, l'habilitation renvoie aux conditions relatives aux individus leur permettant de s'approprier l'espace public. Puisque la ville et ses espaces publics appartiennent à ses résident·es, elles et ils ne devraient pas avoir à conquérir des droits de propriétés sur ces lieux. Par contre, la définition que je propose de l'appropriation envisage un processus de conquête des droits de propriété ou de leur exercice. Au regard des développements précédents, il y a bien un enjeu à ce que les citoyen·es accèdent pleinement à l'exercice de leurs droits dans l'espace public.

En effet, on constate un phénomène de désappropriation de l'espace public, c'est-à-dire le sentiment des résident·es qui perçoivent que la ville ne leur appartient pas, en raison des rapports de domination à l'œuvre dans le partage de l'espace urbain (Chombart De Lauwe, 1982). Les exemples issus du matériau de l'enquête, en particulier les arguments avancés par l'urbaniste strasbourgeoise citée plus haut, décrivent la restriction d'usage dans les parcs et jardins publics, par la mise en place de règlements d'intérieur⁴¹⁴ et leur incorporation par les usager·es. La restriction d'usage est une première modalité de la dynamique de désappropriation, entendue comme un mouvement de dépossession des droits à la ville pour ses résident·es. Ces règles explicites ou implicites se lisent dans une variété de signes qui consacrent la valeur d'un parc historique très structuré et entretenu intensivement pour préserver son exceptionnalité, et partant son rôle historique d'affirmation du pouvoir et de l'ordre social. Les dispositifs de prévention situationnelle sont des marqueurs discrets de restriction des usages possibles du mobilier urbain, qui sont autant des rappels de la norme que de la déviance (Gosselin, 2015). En vue d'intégrer une perspective de genre dans la production urbaine, divers outils relevant de l'édiction de la norme d'usage de l'espace sont mobilisés. Ainsi, un élu strasbourgeois en charge de la transformation écologique du territoire suggère l'emploi des techniques dites de « *nudge* », à savoir d'incitations par divers signaux, pour garantir le respect des droits des femmes dans l'espace public⁴¹⁵. De même, les campagnes de sensibilisation dans les transports urbains rappellent le caractère délictuel des injures et agressions à caractère

⁴¹⁴ Charles-François Mathis et Emilie-Anne Pépy, lorsqu'ils développent le concept « d'ordre du végétal », dérivé de celui d'ordre social, en ce qui concerne l'étiquette et le partage des espaces urbains de nature, s'appuient sur des sources de règlements intérieurs, dont celui du parc du Thabor à Rennes (Mathis et Pépy, 2017).

⁴¹⁵ Entretien du 23 septembre 2020, Strasbourg.

sexiste⁴¹⁶. Le régime de l'interdiction et du rappel de la norme doit dans ce cas servir à ré-équilibrer le partage de l'espace urbain, en affirmant le caractère déviant des agissements sexistes. En ce sens, il s'agit de signifier que les femmes ne sont pas – ou plus – un bien commun. En revanche, l'installation de toilettes ou de mobilier modulables⁴¹⁷, la signalétique dans l'espace urbain⁴¹⁸, sont pensées comme des signaux adressés aux femmes, affirmant leur droit de reprendre (*reclaim*⁴¹⁹) l'espace.

Une autre dynamique de désappropriation passe par la privatisation d'espaces⁴²⁰. Dans le même ordre d'idée, la marchandisation des espaces patrimoniaux participe à cette dynamique de dépossession (Choay, 2009). Les premières analyses de ce phénomène concernaient par exemple Paris et montraient la neutralisation de son centre-ville au profit du seul tourisme culturel (Cachin, 1994). L'analyse du brouillage entre espace public et espace privé par la marchandisation des activités culturelles et de loisirs, dans l'entreprise de positionnement stratégique et marketing des villes pour attirer visiteur·es et capitaux, nourrit tout un pan de la recherche en géographie et sociologie urbaine⁴²¹. Or, dans ce contexte, l'appropriation, à l'échelle de l'individu, peut se produire dans des espaces marchands, par le contournement de la norme⁴²². Ces résultats font écho à l'analyse de la flânerie des femmes en ville, qui jouent le jeu de leurs missions domestiques pour profiter d'une balade (Flahault, 2009). Ainsi, ce processus de privatisation de l'espace contraint les usager·es à adopter des tactiques de détournement, car elles et ils doivent agir comme des déviant·es. A ce titre, l'articulation d'une approche matérialiste, centrée sur le partage des droits de propriété, et d'une analyse fine des interactions, permet de saisir les mécanismes de la désappropriation de l'espace public.

⁴¹⁶ Observation participante du groupe-projet Genre et ville, 24 novembre 2020, Strasbourg.

⁴¹⁷ Par exemple pour les toilettes temporaires Madame LaPee à Rennes comme pour le projet A places Egales et sa réalisation devant le Panthéon à Paris de bancs modulables, les porteur·ses du projet insistent sur le signal donné devant permettre la réappropriation des espaces publics urbains par les femmes.

⁴¹⁸ Observation participante de la réunion portant sur la ceinture verte à Strasbourg.

⁴¹⁹ Faire une référence à l'écoféminisme ici ? Emploi du terme *reclaim* (Emilie Hache recueil incontournable par exemple)

⁴²⁰ François Valegeas en rend compte dans le cas des écoquartiers qui, s'ils devaient incarner un nouveau modèle d'habitat collectif et de partage du végétal urbain, voient leurs espaces végétalisés interstitiels clôturés et fermés (Valegeas, 2020). Dans le chapitre précédent, je parlais à ce sujet, d'une *extinction* de l'espace public (Koerner et El Moualy, 2023).

⁴²¹ On peut citer à ce titre Jean-Pierre Garnier décrypte les mécanismes de « réenchantement » de l'espace public et présente bien les enjeux et tensions qui traversent la production urbaine au début du XXIème siècle, en proposant l'idée de « simulacre », pour désigner la mise en scène de l'urbanité à l'œuvre (Garnier, 2008)

⁴²² C'est ce que décrit Thibaut Besozzi à partir de l'observation détaillée des pratiques des habitué·es d'un centre commercial, principalement des personnes âgées, qui occupent le lieu et ses aménités en limitant au minimum leur consommation dans les boutiques (Besozzi, 2014). Dès lors, elles et ils ne respectent pas la raison d'être de cet espace marchand et développent des stratégies, négocient face à des groupes d'habitué·es concurrent·es et aux agents de sécurité qui tolèrent leur présence (ibid.).

Dans ce cadre, les jardins publics constituent des espaces refuge pour les dépossédé·es de la ville⁴²³. En effet, l'observation montre qu'on y trouve des populations marginalisées, dont la présence en ville est « mise à l'épreuve » (Carlier, 2019). Les personnes à la rue, SDF, exilé·es sans-papiers, trouvent un espace où planter leur tente⁴²⁴ ; les adolescent·es s'y réunissent à l'abri du contrôle parental⁴²⁵ ; les femmes se rejoignent entre amies, pour faire du sport, discuter, souvent au prétexte de faire prendre l'air aux enfants ; les dealers y tiennent des points de vente discrets ; certains espaces sont consacrés à la rencontre homosexuelle ou prostitutionnelle⁴²⁶. L'étude des interactions avec les jardinier·es et des discours de ces dernier·es rendent compte des négociations quotidiennes, des conflits, des pratiques d'évitement ou de la tolérance à l'égard de pratiques déviantes, notamment vis-à-vis des personnes sans domicile fixe. Cela m'amène à considérer la position sociale spécifique des jardinier·es au sein de ce groupe des *dépossédé·es*. En effet, le phénomène de désappropriation touche également les travailleur·ses vis-à-vis de leur environnement de travail et de leur production : c'est une des conditions au travail écologique que je présentais dans le chapitre précédent.

Or, afin de retrouver une maîtrise sur les jardins publics, notamment en cas de dégradations et de nuisances se répercutant sur les conditions de travail des jardinier·es, une piste avancée régulièrement est celle de la fermeture des parcs et jardins publics la nuit. Si j'ai pu analyser dans le détail cette option au prisme du cadrage sécuritaire de la perspective de genre en urbanisme, dans le chapitre qui lui est consacré, je souhaite y revenir ici sous l'angle de la tension entre désappropriation et réappropriation. En effet, la fermeture nocturne des espaces publics végétalisés cristallise la diversité des intérêts qui s'expriment et les risques de détournement d'une démarche de réappropriation, par la division du public des usager·es. Les jardinier·es sont habilité·es par leur emploi à s'approprier l'espace public végétalisé et de ce fait, les propositions telles que la fermeture de ces espaces viseraient une réaffirmation de leur

⁴²³ Par opposition aux groupes sociaux possédants et dominants qui, selon Vincent Veschambre « peuvent matérialiser leur existence et leurs positions sociales dans les espaces les plus prestigieux, les groupes les plus démunis et dominés n'ont pas la maîtrise de leur espace résidentiel, qu'il soit réhabilité, réapproprié ou qu'il soit démoli » (Veschambre, 2005b)

⁴²⁴ Au cours des observations participantes, dans toutes les équipes de jardinier·es, des cas m'ont été présentés : soit un campement caché près de l'église du Thabor à Rennes, ou le SDF qui habite dans un bois depuis des décennies au Port du Rhin à Strasbourg, ou encore des tentes dont les jardinier·es suivent les déplacements d'un square à l'autre au centre-ville du Mans.

⁴²⁵ Notes d'observations et entretiens, notamment pour ce qui est du parc de Bréquigny à Rennes, situé à côté du plus grand lycée de la ville.

⁴²⁶ Tous ces éléments proviennent de résultats de l'observation dans la phase exploratoire puis de l'observation participante dans les équipes de jardinier·es.

position sociale spécifique dans la ville, en tant que membres revalorisés du champ administratif, en tant que représentant·es du propriétaire officiel de l'espace public : la Ville. Une amélioration de leur position sociale au sein de ce champ pourrait répondre à leurs besoins, mais renforcer le phénomène de dépossession générale de l'espace urbain pour ses résident·es, encore une fois réduit·es au statut d'invité·es.

Ainsi, la réflexion en termes de partage des droits de propriété sur l'espace public ouvre une clé de lecture des risques de détournement de l'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine. En effet, les risques de détournement du droit à la ville tels que la création d'espaces « adaptés » face aux peurs féminines en ville, le renouvellement des motifs d'exclusion de l'espace public de groupes minorisés socialement, par l'attribution du rôle d'agresseur aux hommes, racisés, paupérisés, ou encore la laudation de la vertu morale des femmes qui se traduit par une reproduction de l'ordre sexué et une instrumentalisation des femmes sont autant de mécanismes de mise en concurrence des citoyen·es qui ne participent pas d'un mouvement d'émancipation général, permettant l'exercice effectif des droits de propriété partagés en ville.

Pour résumer, l'espace public est aux prises entre un mouvement de désappropriation et de réappropriation, dans l'édiction des règles d'usage entre interdiction et autorisation et dans la privatisation ou la publicisation de ces espaces. Entre les lignes de ces dynamiques, « l'ordre du végétal » (Mathis et Pépy, 2017) se redessine, par l'élargissement ou le rétrécissement des détenteur·trices effectifs des droits de propriété sur les espaces publics végétalisés.

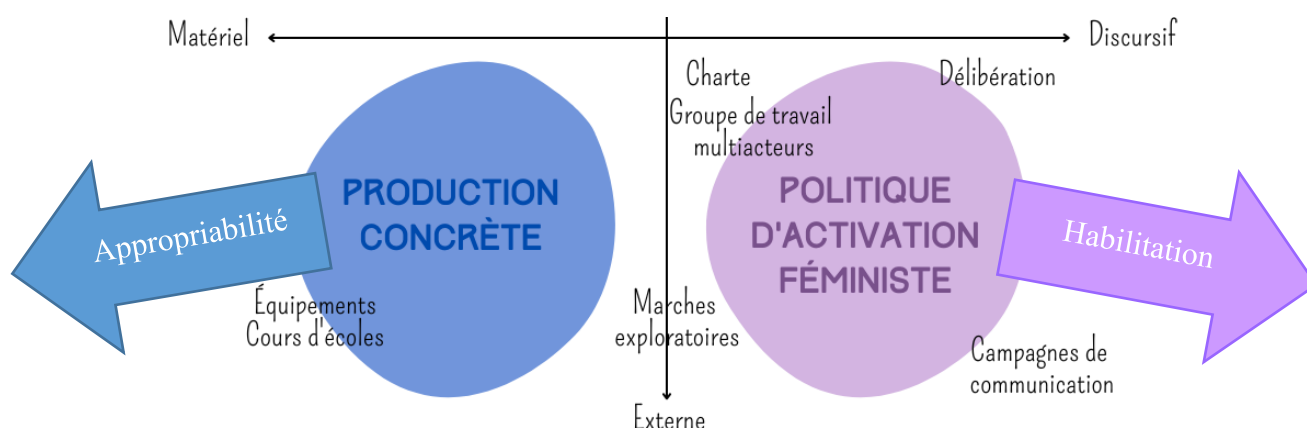
C. L'APPROPRIABILITÉ DU LIEU ET LA CONSCIENCE D'ÊTRE CO-PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE PUBLIC

La notion d'habilitation à s'approprier un espace vise donc à prendre en compte les conditions liées aux individus pour l'exercice de l'appropriation. Cette dernière sous-section envisage conjointement les trois termes mobilisés dans ce chapitre : appropriation, appropriabilité et habilitation.

L'habilitation désigne ici la conscience que prend un individu ou un groupe de détenir des droits de propriété partagés sur la ville. Habilitier quelqu'un, c'est l'investir d'un droit ou d'un mandat, l'autoriser ou encore le rendre apte à agir, d'après le dictionnaire du *Trésor de la langue française*. De ce fait, l'emploi de ce terme implique un élément exogène dans cette prise de conscience, en particulier l'action d'autrui. Le point de vue des agent·es des collectivités

territoriales et de leurs élu·es, retenu dans cette thèse, explique ce choix. L'habilitation permet d'envisager la manière dont les agent·es et les élu·es cherchent (ou non) à habiliter les habitant·es à s'appropriier l'espace public. Si l'on reprend le schéma des types d'instruments développés dans l'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine, la catégorie des *politiques d'activation féministe* représente le plus directement cette démarche. Les instruments de production concrète visent dans ce cas *l'appropriabilité* de l'espace public envisagé comme un support de dialogue entre les usager·es et les agent·es.

Figure 15. Objectifs d'appropriabilité et d'habilitation poursuivis par les instruments de la politique d'intégration du genre dans l'urbanisme



L'habilitation est un outil conceptuel qui ne vise pas à décrire les processus d'autonomisation ou d'émancipation des habitant·es elles et eux-mêmes, mais bien à analyser les représentations sociales qu'ont les participant·es à l'enquête des leviers et des freins chez les habitant·es dans leurs rapports aux espaces publics végétalisés.

L'un des ressorts de l'appropriation qui transparaît dans l'enquête relève des rapports de domination, notamment les rapports sociaux de genre. Toutefois, si les participant·es à l'enquête établissent des tendances entre une appropriation facilitée pour les hommes et les garçons et une désappropriation de l'espace public pour les femmes et les filles, cette thèse montre que l'explication de ces mécanismes ne fait pas l'objet d'un consensus. En particulier, les agent·es qui portent le discours de la *femme émancipée* suggèrent que les rapports sociaux de genre ne sont pas les seuls déterminants, notamment quand il s'agit de femmes qui expriment leur propre capacité à s'appropriier l'environnement et la nature urbaine.

En revanche, l'analyse des résultats montre le rôle déterminant accordé aux rapports de propriété et la centralité du travail, dans la capacité des habitant·es à s'approprier les espaces

publics végétalisés. Notamment, pour ce qui est des femmes qui investissent collectivement ou individuellement des initiatives de végétalisation ou d'entretien des espaces publics, les agent-es font le rapprochement avec leur travail domestique, leur situation d'emploi ou encore leur statut de propriétaire ou de locataire de leur logement⁴²⁷. L'extrait d'un parcours commenté ci-dessous constitue un bon exemple de cette analyse, par une agente de maîtrise et un technicien de la Direction des Jardins et de la Biodiversité de Rennes :

« Agente de maîtrise : C'est que les gens ils respectent un peu plus les lieux parce qu'ils sont propriétaires.

Technicien : Ouais, déjà là c'est plus propre, ça bouge moins, là-bas ça grouille, j'sais pas si...

Agente de maîtrise : Là on a [Sylvette], la petite grand-mère qui habite là, elle a demandé si elle pouvait mettre des petits bulbes, des trucs comme ça. Bah oui ! Elle veut mettre des bulbes, qu'elle mette des bulbes. Tu vois, c'est pareil, elle n'a plus son jardin, elle a vendu sa maison. Les gens, tu sais, quand ils ont eu une maison, c'est – elle a habité là pour le travail – eh bien ils ont une frustration. Et tu vois d'avoir ce petit espace où elle gratouille, bah elle est contente !

Technicien : Mais tu vois, j'en reviens aussi à ce que je te disais à l'instant. Moi, les demandes que je peux avoir entre le quartier là-bas et ici : autant ici les gens vont se plaindre parce qu'il y a des papiers par terre, parce que, bah voilà, parce qu'un truc est cassé, enfin que ça ne va pas ; autant le quartier là-bas, en demandes, j'ai rien ! Enfin je vais exagérer mais j'ai aucune demande. Parce que les gens ça ne les choque pas qu'il y ait des papiers, ça les choque pas... »

Parcours commenté du 26 août 2019, Rennes.

Dans cet extrait, ces deux agent-es débattent des différences entre les deux secteurs que le technicien supervise. Ce sont deux secteurs voisins. Celui dont cette agente de maîtrise a la charge est un quartier où l'on retrouve davantage de zones pavillonnaires ou de petits immeubles collectifs en copropriété, tandis que dans le secteur voisin on trouve une majorité de grands ensembles du parc social. Le technicien interpelle l'agente de maîtrise à plusieurs reprises sur la différence de propreté des espaces végétalisés entre ces deux secteurs. Alors qu'elle se baisse pour ramasser un papier au sol, il rit et s'exclame que dans l'équipe voisine, jamais ils ne s'arrêteraient pour un seul papier, tellement les déchets sont nombreux. Il perçoit comme une frontière entre ces deux secteurs, qui marque une différence visible dans l'appropriation des espaces publics. L'agente de maîtrise et lui comparent alors ces deux secteurs en fonction de la différence qui leur apparaît principale : le statut des résident-es concernant leur logement.

⁴²⁷ Notamment entretien avec trois technicien·nes à Rennes, 23 juillet 2019.

Cet exemple traduit un résultat retrouvé au fil des échanges avec le jardinier·es pendant l’observation participante dans les trois villes. Le critère déterminant pour décrire les quartiers et leurs espaces de travail est celui de la propriété du logement. De même, la position sociale sur le marché du travail est citée régulièrement pour définir les individus et leur rapport à l’environnement. Le métier, le niveau de diplôme, le fait d’être retraité·e de la fonction publique et encore davantage de « la Ville » sont des critères cités comme des conditions d’*habilitation* des usager·es qui interpellent les jardinier·es pour formuler une demande ou un reproche. C’est également le cas pour les agent·es en charge du développement social ou de la conception des projets lorsqu’elles et ils abordent la représentativité des participant·es aux réunions publiques de concertation. Il est à noter que la centralité du critère de la classe sociale dans l’analyse portée sur l’habilitation des usager·es est d’autant plus marquée sur le terrain rennais qu’au Mans ou à Strasbourg.

Dans les trois villes, l’opposition entre quartiers populaires et centre-ville est toutefois constante. On me répète systématiquement que je ne verrais pas les mêmes choses dans ces deux types d’espaces, notamment du point de vue du genre. La caractérisation des différences entre les espaces publics de quartiers populaires et du centre-ville est souvent liée à des stéréotypes. En effet, les quartiers populaires connaîtraient une ségrégation de genre plus importante, et l’on ne cite jamais les espaces festifs de centre-ville alors même que ce sont des espaces anxiogènes pour les femmes, notamment les étudiantes qui subissent le plus d’agressions à caractère sexiste dans l’espace public (Lieber, 2008). A Rennes, lorsque j’ai sollicité les services pour organiser deux sessions d’observation participante dans deux équipes de jardinier·es, on m’a notamment proposé de passer une semaine dans l’équipe du parc du Thabor. Le responsable du service m’a alors contactée car il n’était pas certain « qu’elle réponde à [mes] besoins ». Il m’a expliqué que dans ce parc de centre-ville on ne rencontrait pas de « problème » de mixité sociale et donc de genre. Au-delà du cadrage de la question par le « problème », il est intéressant de noter la connexion faite entre mixité sociale et mixité de genre. Pour les agent·es et les élus qui ont pointé ces distinctions entre quartiers populaires et centre-ville, cela traduit la croyance selon laquelle la ségrégation socio-spatiale produit de la ségrégation de genre et que dans ce cas, les effets de désappropriation chez les femmes sont renforcés. Là encore, la classe sociale serait déterminante et déterminerait les rapports sociaux de genre.

Des agent·es et élus ont également cité l’importance de l’origine géographique ou ethnique, parfois évoquée au travers de la référence à « la culture » pour expliquer les rapports

à l'espace public. Dans certains cas, il s'agissait d'une façon de globaliser et d'altérer la population des quartiers populaires par un procédé discursif de minorisation sociale porté par des cadres de la fonction publique blancs. Dans d'autres cas, principalement chez les jardinier·es, ces discours soulignaient la construction sociale du rapport à l'espace public dans les modes de vie de populations immigrées de première ou deuxième génération, par rapport à la centralité du domicile privé dans la culture française.

Cela conduit à interroger la position sociale des participant·es à l'enquête tenant un type de discours ou un autre. En particulier, il est intéressant de relever que la centralité de la classe sociale soit la plus présente dans le discours des jardinier·es qui occupent une position basse dans le sous-espace social de la production urbaine. On peut rapprocher leur niveau d'habilitation à s'approprier l'espace public végétalisé avec leurs prises de positions sur l'appropriation habitante. En effet, les Rennais·es disposent d'une équipe de « Travaux neufs » en régie, mènent des projets d'équipe annuels et ont l'effectif d'agent·es le plus important des trois villes. Ce sont celles et ceux qui produisent les discours les plus réflexifs sur l'appropriation habitante, soutenant ainsi leur revendication d'être des agent·es de proximité. À l'inverse, à Strasbourg et au Mans, la dégradation des conditions de travail, la privatisation de certains services et certaines tâches, notamment par délégation à des entreprises d'insertion, s'accompagne d'un discours de l'acceptation et de la fatalité des tâches qui se succèdent. Les agent·es expriment moins leurs souhaits pour leur environnement de travail ou expriment de la colère et de la frustration.

Ainsi, en observant les critères d'habilitation qui émergent du discours des participant·es à l'enquête, on constate que si différents rapports sociaux sont mentionnés, le rapport à la propriété et au travail est central. De plus, la comparaison des positions sociales des participant·es à l'enquête en fonction de leurs prises de position à ce sujet rend compte des effets de la dépossession de son travail sur l'aptitude à se projeter et prendre position, donc de s'approprier l'espace public.

Avec ce chapitre, j'ai proposé un cadre d'analyse des rapports d'appropriation de l'espace public, autour des notions de droits de propriété, d'appropriabilité et d'habilitation. Il s'agissait de mobiliser les rapports de propriété comme clé de lecture de la structuration du point de vue des participant·es à l'enquête, par rapport aux produits de l'action publique urbaine, à savoir les

espaces végétalisés et leurs aménagements, et par rapport aux usager-es de ceux-ci. J'ai alors proposé deux notions : l'appropriabilité et l'habilitation.

Le tableau ci-dessous rappelle l'articulation entre les définitions d'appropriation, d'appropriabilité et d'habilitation.

Tableau 12. Définitions du tryptique appropriation - appropriabilité - habilitation

APPROPRIATION	Processus par lequel un individu ou un groupe conquiert et exerce des droits de propriété sur un objet. La revendication de cette propriété peut être partielle et collective, partagée dans le temps avec autrui, à la condition de l'accord sur l'éminence de la valeur d'usage de l'objet en question.
APPROPRIABILITÉ	Qualité d'un objet qui est appropriable, qui peut faire l'objet d'une appropriation.
HABILITATION	Prise de conscience de la détention de droits de propriété sur un objet par un individu, en raison d'une intervention exogène.

Dans le chapitre suivant, je mobilise ce cadre d'analyse pour interroger la définition d'un espace public, dans une perspective d'intégration du genre dans la production urbaine, telle qu'observée sur les trois terrains de cette thèse. En croisant cette analyse à la notion de *care*, je discute la perspective d'une domestication de l'espace public, par la recherche de l'appropriation féminine de ce dernier.

CHAPITRE 12 - ENTRE DOMESTICATION DE L'ESPACE PUBLIC ET PUBLICISATION DU TRAVAIL DE REPRODUCTION : UNE VILLE VERTE ET FÉMINISTE ?

When women, men, and children of all classes and races can identify the public domain as the place where they feel most comfortable as citizens, Americans will finally have domesticated urban space.
D. Hayden, *The redesigning of the American Dream*, 1985, p. 224

L'identification de l'appropriation de l'espace public en tant qu'objectif de l'action publique locale amène à interroger le sens même de l'urbanité et de la publicité de l'espace public. En effet, le chapitre précédent a mis en évidence les tensions et les contours de l'appropriabilité des espaces publics végétalisés au prisme du partage de la propriété de ceux-ci. Ainsi, la ville que les participant·es à l'enquête cherchent à produire se dessine au creux du passage d'un modèle de l'espace public universel à un modèle émergent de l'extension du domestique à l'espace public.

En effet, c'est en tant que lieu de l'universalité et de l'indifférence que l'espace public des villes occidentales du XX^{ème} siècle a été défini. L'état de l'art rend compte de l'importance des travaux des interactionnistes et des pragmatistes dans la conception actuelle de l'espace public urbain. Isaac Joseph est régulièrement cité dans les travaux contemporains sur l'appropriation de ces espaces. Or ce spécialiste d'Erving Goffman et Georg Simmel, qui développe une théorie pragmatiste des interactions sociales, insiste sur le caractère a-territorial de l'espace public, dont il considère qu'il est dénaturé dès lors qu'une appropriation, même partielle, est en cours (Joseph, 2007, p. 270). Dans l'espace urbain, la figure du citoyen reprend celle de l'étranger simmelien : ce sont des inconnu·es qui, selon Lyn Lofland, ne peuvent se connaître que sur un mode catégoriel (Lofland, 1998). Pour Erving Goffman, le fonctionnement de l'espace public vise à garantir le droit à l'indifférence aux citoyen·es (Goffman, 2013, p. 51), c'est aussi ce que dit Isaac Joseph en citant le droit à la tranquillité et le droit à la distraction comme composantes du droit à la ville (Joseph, 2007, p. 271). L'espace public est le lieu du « public », le lieu de mise en co-présence des inconnu·es, non sous la forme d'une masse

indistincte mais dont les distances entre les individus sont maintenues, condition de l'altérité⁴²⁸, selon Isaac Joseph (2007, p. 134). Ceci correspond au modèle de la Ville propriétaire et de l'habitant-e locataire décrit dans le chapitre précédent, empêchant l'exercice des droits de co-propriété sur l'espace urbain⁴²⁹.

Ces conceptualisations fondées sur la description des interactions du domaine public urbain s'articulent chez Isaac Joseph au cadre théorique kantien de la publicité (ibid.), qui permet de comprendre la production urbaine au regard d'un idéal de la cité et du citoyen (ibid., p. 276). D'après Isaac Joseph, l'action publique a pour rôle de « mettre la valeur d'usage au cœur de la conception » de l'espace urbain pour réactiver l'intérêt général (Joseph, 2007, p. 279), ce qui fait écho à la théorie du droit à la ville portée par Henri Lefebvre⁴³⁰. Les deux auteurs divergent quant à la portée de leur analyse du fait urbain, le second proposant un nouvel idéal de l'urbanité, dans un mouvement de subversion du modèle a-territorial de l'espace public urbain, pour lui substituer un modèle territorial de la proximité et de l'appropriation. Or, la définition de l'espace public est construite sur un couple d'opposition binaire entre public et privé. L'espace de l'appropriation et de l'interconnaissance sur le mode individuel relève d'un domaine privé ou d'un autre modèle de sociabilité collective que celui des villes modernes décrites par Lyn Lofland ou Isaac Joseph.

Ces auteurs critiquent un fantasme du village dans la ville qui se heurte à la réalité des interactions qu'ils décrivent. Or, celui-ci nourrit les nouvelles idéologies urbaines, telles que décrites notamment par Hélène Reigner (Reigner *et al.*, 2013). En effet, selon elle, les politiques publiques urbaines charrient un « nouvel imaginaire de la ville et de l'urbanité », au sein duquel l'image du « village urbain » est mobilisée en vue de « restaurer des espaces publics de qualité, une échelle humaine et un sens de la communauté par la forme urbaine » (ibid., p. 20). Ce récit soutient des projets de privatisation et de muséification de l'espace urbain qui ont été décrits dans le chapitre précédent. Il peut également être le support narratif de projets répondant à la demande sociale de nature en ville, comme aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, les projets d'écoquartiers et leurs espaces semi-publics de jardins peuvent

⁴²⁸ C'est à ce titre, le lieu à partir duquel on peut penser la ville comme expérience politique, par l'apprentissage du « cosmopolitisme », à savoir d'un socle de compétences pour appréhender les différences et le pluralisme (Joseph, 2007)

⁴²⁹ Le caractère public de l'espace urbain serait, d'après Lyn Lofland, la résultante de la dominance du « domaine public » et du mode de sociabilité qu'il requiert (Lofland, 1998).

⁴³⁰ En effet, le sociologue urbain y voit un « lieu de rencontre » qui permet « l'inscription dans l'espace d'un temps promu au rang de bien suprême parmi les biens » et appelle à ce qu'y prime la valeur d'usage (Lefebvre, 1967, p. 35).

être accompagnés d'un argumentaire sur le mode du retour à la terre et à la proximité, convoquant ainsi l'idéal d'une sociabilité perdue de village (Baudin et Dupuy, 2001), en même temps qu'un état de nature antérieur plus vertueux (Moscovici, 1968). Pour ce qui est des rapports sociaux de sexe, les projets urbains peuvent cibler les femmes, en opposant aux mythologies des peurs urbaines, la re-crédation d'un village en ville, référentiel symbolique de la qualité de vie et de la sécurité, par la combinaison de la ville compacte, de la piétonnisation et du cadrage sécuritaire. Ces dynamiques de la production urbaine contemporaine partagent une vision du fonctionnement rêvé d'une ville harmonieuse en devenant une grappe villageoise. Ces récits fantasmés mettent en cause volontairement ou non la publicité caractéristique de l'espace public. Or en posant la question de l'émergence d'une nouvelle norme de la production urbaine, à savoir l'égalité de genre, cette thèse produit des résultats qui éclairent les recompositions de l'idéal de la ville. Avec ce chapitre, je mets en évidence les contributions de cette thèse au débat relatif à la publicité de l'espace urbain.

En effet, la portée analytique de l'adoption d'une perspective de genre tient à l'effet de diffraction qu'elle a sur les faits et groupes sociaux réputés homogènes, notamment l'espace public. C'est parce que la perspective féministe interroge la binarité du genre et les prétentions à l'universalité qu'elle enrichit l'étude des espaces publics, entre privé/public et individu/foule. La remise en question du modèle de l'espace public universel traverse la discussion des frontières entre domestique et public, en raison de l'assignation du féminin et du masculin à ces deux sphères et ses répercussions sur l'accessibilité réelle de la ville pour les femmes et les minorités de genre. Cette question de recherche traverse la littérature féministe et d'études spatiales au prisme du genre, dont le travail de l'architecte Dolores Hayden qui développe l'idée de la « domestication » de l'espace public urbain (Hayden, 1984). Dans un ouvrage visant à concevoir un nouvel *American dream*, elle critique l'urbanisme états-unien pour son organisation binaire au regard du genre et se réfère au *droit à la ville*, en français dans le texte, pour caractériser « le droit médiéval à la liberté de la ville qui distinguait les citoyen·nes des serfs », dont les femmes n'ont jamais joui (Hayden, 1984, p. 209-211). Elle présente alors un programme politique en vue de l'établissement du droit politique « des femmes (et de leurs enfants) » à être présentes dans l'espace public et en vue de la fin des stéréotypes de genre, qui doit passer par « l'import des standards domestiques d'aménité et de sécurité dans l'espace public » (ibid., p. 212). La domestication de l'espace public désignerait donc le mouvement d'élargissement du fonctionnement de la sphère domestique à l'ensemble de l'espace public. Or, un tel propos amène deux remarques. La première pour rappeler que la majorité des

violences sexistes et sexuelles⁴³¹, comme l'exploitation du travail reproductif des femmes, ont lieu dans la sphère domestique ou privée, donc que la figure du foyer libre et sécurisant joue également un rôle mystificateur dans le patriarcat. La seconde remarque consiste à interroger la possibilité de mettre fin aux assignations de genre par un cadre théorique fondé sur la continuité de l'association des femmes au domestique et à la reproduction élargie de la force de travail.

C'est précisément cette deuxième réflexion qui guide l'analyse des résultats de cette thèse à l'aune de la conceptualisation de l'espace public. En effet, l'élargissement du domestique constitue une clé de lecture pertinente des propositions formulées par les participant·es à l'enquête et l'imaginaire qui les sous-tend. En effet, la notion de *domestication* de l'espace public ouvre une perspective opérante pour comprendre la logique de conversion à la morale féminine, la valorisation du *care* et à la recherche d'un nouvel idéal d'urbanité fondé sur l'appropriabilité de l'espace urbain, que j'ai identifiés.

Dans une première section, je reviendrai sur l'emploi de la notion de *care* pour caractériser la description de l'articulation entre rapports sociaux de genre et à l'environnement par les participant·es à l'enquête. Je mettrai alors en évidence l'opposition des objectifs qu'elles et ils poursuivent avec la définition et le fonctionnement de l'espace public identifié dans sa conceptualisation pragmatiste. Car il résulte de cette recherche que les agent·es portent un idéal pour la vie urbaine, que je définis dans la deuxième section comme une forme de *domestication* de l'espace public, à laquelle est associée un mode de sociabilité et une figure nouvelle de l'habitant, plutôt que du passant. Enfin la troisième section confronte ces résultats à la question centrale de la portée féministe de l'idéal ainsi véhiculé. Je propose alors de retenir une analyse des espaces publics végétalisés en termes de travail de reproduction sociale plutôt qu'avec la notion de *care*, car elle permet de penser la sortie de ce travail de la sphère domestique et de l'assignation féminine.

⁴³¹ D'après le Ministère de l'Intérieur, 90% des viols et tentatives de viol déclarés ont été le fait d'un agresseur connu de la victime, en France, chaque année.

I. DE L'INATTENTION CIVILE À L'ATTENTION À AUTRUI : PLACER LE CARE AU CŒUR DE L'ESPACE PUBLIC

Cette première section envisage ce que l'approche en termes de *care*, défini comme une relation fondée sur le soin à autrui et à son environnement, fait à la définition de l'espace public. En effet, les résultats de la thèse indiquent que le mode du soin prend une place croissante dans les représentations des usages attendus de l'espace public végétalisé. Or, l'espace public urbain est défini par un régime d'inattention civile, d'après Erving Goffman et Isaac Joseph. Ce cadre théorique permet d'envisager les implications d'un tel discours et sa portée effective. En effet, il rend compte d'une narration largement incantatoire.

A. LES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS COMME TERRES DE SOIN

L'enquête menée au cours de cette thèse prend deux dimensions. D'une part, elle rend compte des pratiques ordinaires de production de la ville et de ses politiques publiques, par le suivi de l'élaboration d'instruments d'intégration d'une perspective de genre dans les procédés de conception, de réalisation et d'animation des espaces publics végétalisés, ainsi que l'observation des pratiques d'entretien de ces espaces. D'autre part, elle s'intéresse aux discours des agent-es rencontré-es, sur leurs rôles dans la ville, sur leur vision des usager-es et de la nature en ville.

Dans ces deux pans de la recherche, la notion de soin à autrui s'est imposée. D'abord, dans l'observation du travail quotidien des jardinier-es, la nature urbaine est destinataire de soins continus, qu'il s'agisse de la taille, du repiquage, des semis, des protections des semis et des plants contre les animaux (humains comme lapins ou taupes), ou du soin aux animaux (traitement des poules contre la gale au parc du Thabor, en raison de la promiscuité avec les canards dans le cadre de leur isolement face à une épidémie de grippe aviaire et du coronavirus). Ensuite, dans la conception de politiques publiques et d'aménagements, le cadrage sécuritaire de la perspective de genre induit la figure de la femme vulnérable, qui devrait faire l'objet d'une protection et d'une prévention des risques, ainsi que d'un accompagnement pour l'appropriation émancipée de l'espace public. Les femmes sont également perçues et décrites comme des pourvoyeuses de soin, que ce soit en raison de leur supposée essence (tenants du discours de la *femme naturelle*) ou de leur fonction sociale (tenants du discours de la *femme incarnée*), en particulier dans les espaces publics végétalisés où elles exercent une fonction de soin aux enfants ou aux personnes âgées, handicapées, ou encore à la nature urbaine directement.

Pour ce qui est des hommes, la thèse met en évidence la recherche d'une conversion masculine aux normes féminines de soin : la prise en charge croissante du soin aux enfants dans l'espace public, les parcs et jardins publics est signalée et saluée, par exemple. Cette recomposition des pratiques est investie d'un sens moral en vue de la généralisation d'une relation de *care* à autrui et à l'environnement.

Même si le jardin public mobilise le travail des jardinier·es, celui-ci est tourné vers l'intérêt général, la valeur d'usage et la valeur environnementale des espaces publics végétalisés. L'emploi de la notion de *care* souligne le caractère désintéressé de ce travail, dans le sens où il n'est pas un lieu qu'on exploite pour en tirer des revenus⁴³². Dans la roseraie du Thabor, dont l'intérêt touristique réside dans l'entretien d'une collection importante, dans un parc historique à forte valeur patrimoniale, le responsable du jardin botanique insiste sur le fait que son métier est une passion (« il faut, sinon on s'ennuie ») et qu'il comporte une part importante de missions pédagogiques (« je ne sais pas si on peut dire scientifiques ») et environnementales voire sanitaires avec le suivi d'un pollinarium⁴³³. L'attractivité touristique du lieu n'est jamais mentionnée, la dimension d'exploitation ou de valorisation économique du patrimoine végétal n'est pas présente dans le discours des jardinier·es qui sont en charge de l'entretien de cet espace. Pour ce qui est du reste du parc, qui accueille le festival Mythos, un festival de musique au printemps, les jardinier·es se plaignent des effets des installations des scènes, des chapiteaux et des bars sur le parc. L'anecdote d'un camion qui brise une branche d'un arbre centenaire au cours d'une manœuvre, citée par le technicien en charge des équipes du centre-ville⁴³⁴, marque l'opposition entre les objectifs poursuivis par les jardinier·es et la tenue de ce festival à succès. Loin d'être une source de fierté pour ce technicien, il montre une certaine incongruité à faire coexister deux objectifs, l'un festif et lucratif, l'autre de soin à la nature désintéressé.

Les jardinier·es, des technicien·nes et des agent·es en charge de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre réprouvent des pratiques qui relèvent de la consommation du jardin public et de la

⁴³² Pour Pierre Sansot, le jardin met en scène une nature qui appelle des soins, un entretien, de l'attention mais non plus un « travail » car il n'est pas une terre dont on tire des revenus, une plus-value, que l'on exploite (Sansot, 1995, p. 93). Il n'existerait que pour lui-même et le plaisir des sens de ses usager·es. Le jardin public, au travers des résultats exposés ci-avant, rejoint l'image que dessine Pierre Sansot du jardin.

⁴³³ Notes d'observation participante, 18 mars 2021, parc du Thabor, Rennes. Le pollinarium est un espace où des essences de végétaux allergisants, récoltées aux quatre coins de la métropole, sont plantées, pour suivre les dates des lâchers de pollens. Ces informations sont recensées quotidiennement par le responsable de l'équipe du jardin botanique et sont relayées dans une application mobile à destination des personnes allergiques, afin de prévenir les effets allergisants des pollens aux dates précises de leur dispersion.

⁴³⁴ Parcours commenté du 30 octobre 2020, parc du Thabor, Rennes.

nature urbaine, en dépit des besoins de régénération du végétal ou du partage équitable entre usager·es. Elles et ils endossent le rôle de représentant·es des intérêts du végétal, par un mouvement de déplacement du point de vue empathique, au service de la nature urbaine. La notion de *care* permet d'envisager un tel rapport social à l'environnement et au jardin public, comme l'ont suggéré des auteurs et autrices au moyen de notions telles que le *care* environnemental ou « l'empathie engagée » (*engaged empathy*)⁴³⁵ (Gruen, 2009).

Par exemple, dans le jardin botanique du parc du Thabor, un espace est aménagé sous la forme d'un potager, qui s'apparente à un jardin partagé. Une jardinière tance une dame qui vole des haricots dans ce jardin, au motif que les graines de haricot servent à replanter de nouveaux haricots pour l'année suivante et pour la graineterie⁴³⁶. La désapprobation concerne l'absence de conscience des besoins collectifs et des besoins de ce jardin en vue de sa durabilité, de la même façon qu'au parc de Bréquigny, on reproche aux joggeurs de ne pas tenir compte des poussettes, des personnes à mobilité réduite, comme des limites du bois où de jeunes pousses sont piétinées⁴³⁷.

A l'inverse, l'implication des usager·es, notamment des femmes, dans les espaces jardinés encouragerait à construire cette « empathie engagée », comme un nouveau modèle de rapports sociaux dans l'espace public jardiné. C'est ce qui résulte de travaux portant sur les jardins partagés ou l'agriculture communautaire. Par exemple, les femmes investies dans des fermes collectives aux Etats-Unis étudiées par Lucy Jarosz (2011) expriment des motivations en vue d'un travail nourricier (pour soi et les autres), ce que l'autrice analyse au prisme de l'éthique de *care* et d'une prise de position post-capitaliste, au sens des géographes féministes Katherine Gibson et Julie Graham. En effet, ces deux autrices envisagent des initiatives féministes d'économies communautaires, en tant que préfigurations d'un modèle économique post-capitaliste, comme des poches utopiques d'engagement pratique en dehors du capitalisme, qui ouvriraient selon elles des perspectives politiques plus large que la seule résistance ou opposition au capitalisme (Gibson-Graham, 2006, 2016). Salvatore Engel-Di Mauro envisage

⁴³⁵ Dans un article portant sur le *care* environnemental, les relations de soin à la nature, Lori Gruen conceptualise une forme d'empathie « engagée » (*engaged empathy*), à la fois émotionnelle et cognitive, fondée sur « une attention critique aux conditions qui nuisent au bien-être ou à l'épanouissement de ceux et celles à qui s'adresse l'empathie, ce qui oblige les agents moraux à prêter attention à des choses qu'ils n'auraient peut-être pas remarquées autrement » (Gruen, 2009, p. 23). Cette forme d'empathie ouvre le champ de la perception d'un individu au moyen d'un procédé cognitif de déplacement de point de vue, dans un « acte réflexif d'imagination qui le place dans la situation et l'état d'esprit de l'objet de l'empathie » (ibid., p. 28).

⁴³⁶ Notes d'observation participante, 18 mars 2021, parc du Thabor, Rennes.

⁴³⁷ Parcours commenté du 24 août 2019, Rennes.

quant à lui la possibilité d'un modèle de « maternalisme » à partir des expériences de jardins communautaires urbains (Engel-Di Mauro, 2018, p. 1382). Ainsi, des propositions théoriques perçoivent la centralité d'une relation de *care* dans les rapports à l'environnement et au jardin comme un levier d'un nouveau paradigme politique, économique et social fondé sur la revalorisation de la place des femmes. Les fonctions de soin et le travail reproductif sortiraient alors du cadre domestique pour acquérir une reconnaissance publique et même, structurer les rapports sociaux dans l'espace public. C'est ce que la théoricienne écoféministe Ariel Salleh qualifie de « *universal public caring* » (Salleh, 2017).

Les jardins publics, et plus largement l'espace public par sa végétalisation croissante, pourraient devenir des espaces de l'attention, là où l'espace public est défini, dans les villes modernes, comme le lieu de l'inattention civile⁴³⁸ (Goffman, 2013, p. 51). En ce sens, l'introduction d'une perspective de genre remettrait en question les modes de régulation sociale dans l'espace public. Il s'agit désormais d'analyser ceux-ci au prisme du genre pour envisager la portée du changement de paradigme de l'inattention civile à l'attention à autrui. Le régime du *care* qui constituerait le principe de fonctionnement d'un modèle de sociabilité urbaine idéale remet partiellement en question le modèle analytique des rapports sociaux dans l'espace public établi par les pragmatistes.

B. LA PROPOSITION D'UN NOUVEAU RÉGIME DE L'ATTENTION DANS L'ESPACE PUBLIC

La perspective de genre portée par les participant·es à l'enquête semble remettre en question l'a-territorialité de l'espace public urbain. Si les jardins publics deviennent des espaces de l'attention, donc de la reconnaissance mutuelle des individus qui les peuplent, alors ils formeraient un nouveau type d'espace, hors du régime général d'inattention.

Le croisement des analyses des rapports sociaux au prisme d'un cadre théorique interactionniste et pragmatiste est fécond, dans les travaux fondateurs du courant (Goffman, 2002) comme dans des travaux plus récents, tels que l'analyse de la mise à l'épreuve de groupes de jeunes hommes subissant une discrimination raciste sur une place de quartier à Bruxelles par Louise Carlier (2019). La suspension de l'indifférence civile à leur égard s'explique selon elle

⁴³⁸ Erving Goffman conceptualise cette règle subtile qui marque la reconnaissance d'un individu tout en signifiant qu'on ne lui consacre pas une attention spécifique, afin de garantir le droit à l'indifférence, comme la loi structurant les relations sociales dans l'espace public.

par leur « hypervisibilité » en raison de leur « phénotype » : on ne leur reconnaît pas l'appartenance à la communauté (Carlier, 2019, p. 161). Ce résultat fait écho à la théorie du couple majoritaire/minoritaire par Colette Guillaumin, selon laquelle « les minoritaires sont appréhendés comme des incarnations de leur groupe alors que le majoritaire n'est que pure individualité » (Dahhan *et al.*, 2020, p. 151 ; Guillaumin, 1985). La reconnaissance catégorielle, qui est le régime de la prise de connaissance des individus occupant ou traversant l'espace public, dans la proposition d'Isaac Joseph, demeure le mode de reconnaissance de ces jeunes hommes. Leur altérité manifeste pour les membres des groupes majoritaires s'explique par l'association de stéréotypes à la catégorie qu'ils représentent tout entiers, et elle justifie la rupture de l'indifférence.

On peut alors étendre ce raisonnement au cas des femmes, groupe minoritaire dans les rapports sociaux de genre. Ce serait également leur hypervisibilité, liée à leur apparence féminine, qui mettrait fin à l'indifférence civile, car les femmes représentent chacune le sexe tout entier et sont perçues en premier lieu par leur corps. Ce postulat explique l'interpellation des femmes ou les regards insistants, qui forgent l'ambiance du harcèlement de rue. Ce sont alors des marques de rupture de l'indifférence civile en raison de l'altérité catégorielle représentée par les femmes dans l'espace public. Ils sont alors autant de rappels à l'ordre sexué, par le rappel de cette altérité et de l'anormalité. C'est d'ailleurs la conceptualisation qu'en propose Carol Gardner, sociologue américaine, qui a proposé la définition du « harcèlement public » en tant que continuum d'incivilités qui rappellent, dans le cas du harcèlement fondé sur le genre, que le « soi féminin incontesté d'une femme se trouve toujours dans la sphère domestique » (Gardner, 1995, p. 12), à partir du cadre théorique proposé par Erving Goffman. Les sociologues francophones qui s'intéressent au harcèlement de rue et aux rapports sociaux de genre dans l'espace public s'appuient également sur cette conceptualisation (Alessandrin et Dagorn, 2018 ; Bidet *et al.*, 2015 ; Debonneville et Lieber, 2021 ; Gayet-Viaud et Dekker, 2021 ; Sacco et Paternotte, 2018).

Le cadre théorique de l'inattention civile proposé par Erving Goffman envisage les ruptures de l'indifférence par des engagements entre inconnus, en raison d'une similarité entre deux individus et une « ouverture mutuelle » (Goffman, 2013, p. 111), soit car un individu appartient à une catégorie de « personnes exposées » (*open persons*), en raison d'une altérité marquée

(figures du dégoût⁴³⁹, subissant une discrimination) ou se retrouve en position exposée (ibid., p. 96). Les femmes seules sont citées en exemple par Erving Goffman (ibid, p. 111) et étudiées par Carol Gardner (1995). Isaac Joseph considère que les stratégies pour se montrer inaccessible et garantir le respect du droit à l'indifférence sont des formes de « privatisation » partielle de l'espace, pour rompre ou empêcher une interaction (Joseph, 2007, p. 144). Cela signifie que certaines pratiques et stratégies signalent la formation d'une bulle privative au sein de l'espace public, pour en interdire l'accès. Les stratégies d'évitement des femmes seules relèvent de l'atténuation de l'altérité et de la visibilité (porter des marques d'un rôle masculin⁴⁴⁰) ou de la pratique en groupe des espaces publics⁴⁴¹. Ces éléments corroborent les observations faites dans les parcs et jardins publics au cours de l'enquête exploratoire. Les femmes observées sont très souvent au minimum par paire, ou bien accompagnent des enfants. Lorsqu'elles sont seules, elles ont une activité manifeste, qui signale leur inaccessibilité : principalement le sport, qu'elles pratiquent avec des écouteurs ou un casque, ou bien la lecture, dans un espace légèrement reculé mais proche des chemins de circulation.

Ces différents résultats démontrent que l'espace public demeure le lieu de l'a-territorialité, de l'universel et de l'indifférent, donc du majoritaire. Du fait de leur statut minoritaire, les femmes sont mises à l'épreuve dans cet espace, comme les autres groupes minorisés, en raison de leur altérisation et de leur minorisation sociale. Louise Carlier dépeint des jeunes qui acceptent la règle du jeu, comme les femmes le font dans les travaux de Marylène Lieber (Carlier, 2019, p. 165 ; Lieber, 2008), et continuent de venir chaque jour. De ce fait, Louise Carlier introduit le concept d'accommodation, qui désigne « une forme de tolérance par laquelle un *modus vivendi* est établi entre des groupes en conflit les uns avec les autres sur des questions fondamentales » (Wirth, 1928, p. 4-5, cité par Carlier 2019, p. 166). La séparation, voire la ségrégation sexiste dont parlent les enquêtées⁴⁴² de Carol Gardner, participe au fonctionnement

⁴³⁹ Sur les figures du dégoût, voir Marielle Toulze et Arnaud Alessandrin, « Assigner l'inqualifiable », in *L'Inqualifiable*, vol. 0, 2016, p. 35-39.

⁴⁴⁰ Dans le verbatim présenté au cours des ateliers, issu de l'entretien avec la directrice de territoire d'un quartier populaire strasbourgeois, celle-ci indique que les filles ne s'autorisent pas à s'appropriier l'espace public, « en même temps on a des filles qui pour se faire une place sont plus du tout féminines » (Entretien du 25 septembre 2020, Strasbourg).

⁴⁴¹ Pour ce qui est des parcs publics, la pratique en groupe est une stratégie relevée dans une étude française portant sur les parcs grenoblois (Louargant, 2015) et aux Etats-Unis dans les usages sportifs de femmes d'un parc à Brooklyn (Krenichyn 2004). D'autres travaux internationaux, font du genre une variable de la pratique des espaces végétalisés aux Etats-Unis. Sur la base de questionnaires, une première étude montre que les motivations et les bénéfices perçus des parcs ne sont pas significativement différents entre femmes et hommes, même si les femmes indiquaient préférer un traitement « traditionnel du parc » et des espaces ouverts (Ho *et al.*, 2005).

⁴⁴² En particulier, les enquêtées afro-américaines qui font le parallèle entre leur expérience du racisme et du sexisme par le harcèlement public (Gardner 1995, p. 11).

d'un rythme ensemble-séparé, qui contribue à la construction des identités de genre⁴⁴³, tout en maintenant le régime d'inattention civile caractéristique de l'espace public, par l'accommodation. Cette dimension s'observe particulièrement dans les travaux sur les pratiques adolescentes de l'espace public urbain et le rôle de la non-mixité dans l'affirmation de soi (Etiemble et Zanna, 2013 ; Landais et Séchet, 2013).

Dans ce contexte, les agent·es, en particulier les jardinier·es, ont un rôle de régulation de l'ordre social de l'espace public végétalisé, qui transparaît dans leurs discours comme leurs pratiques d'aménagement et d'entretien. Ce rôle se traduit par une attention continue aux détails, ce qui conduit à caractériser leur fonction sociale de *care* dans l'espace public, non seulement auprès du végétal, mais également des usager·es et riverain·es. En effet, les jardinier·es disent rechercher les marques permettant d'identifier les publics et leurs attentes. Un exemple significatif concerne les balcons fleuris. Plusieurs échanges, pendant les parcours commentés des espaces urbains résidentiels ou au cours de l'observation participante, ont pour objet ces fleurs, notamment les géraniums. La présence de ceux-ci aux balcons et aux fenêtres est un indicateur pour les jardinier·es de la présence de femmes âgées, qu'ils associent à une certaine pratique de l'espace public : soin aux petits-enfants, promenades marquées par la mobilité réduite, intérêt pour l'horticulture et appréciation positive des massifs fleuris. Ce type d'information leur sert à suivre l'évolution des populations résidentes, les effets générationnels, pour planifier le renouvellement des équipements en jeux, bancs et autres matériels urbains.

Ainsi, on peut analyser le discours des jardinier·es présentant les jardins publics comme des espaces de soin à partir du rôle qu'ils et elles tiennent dans ces espaces. Ils et elles expriment alors le souhait que les usager·es adoptent une posture similaire à la leur, et par là-même, leur besoin de reconnaissance de leur métier. Le nouveau paradigme qui consisterait à produire des espaces publics végétalisés qui seraient des espaces de soin relève de la généralisation d'un régime d'usage de l'espace public fondé sur le fait de veiller les uns sur les autres, comme le feraient les jardinier·es.

⁴⁴³ D'autres travaux internationaux, font du genre une variable de la pratique des espaces végétalisés aux Etats-Unis. Sur la base de questionnaires, une première étude montre que les motivations et les bénéfices perçus des parcs ne sont pas significativement différents entre femmes et hommes, même si les femmes indiquaient préférer un traitement « traditionnel du parc » et des espaces ouverts (Ho *et al.*, 2005).

C. LES CONTRADICTIONS DU PARADIGME DE LA COVEILLANCE

Quel est donc le modèle de sociabilité que les jardinier·es rêvent de mettre en place dans les espaces publics ? Il serait fondé sur une généralisation d'un rapport d'attention mutuelle dans l'espace public qui s'apparente à une intensification du contrôle mutuel à l'échelle des individus (Joseph, 2007, p. 311). Or cela correspond au modèle de la « coveillance » développé par Jane Jacobs (Jacobs, 2012).

La règle d'inattention civile permet et régit la fonction d'autorisation donnée au regard droit dans les yeux (quand on ne le fait pas, c'est qu'on ne souhaite pas d'engagement mutuel). Le regard donne un signe de reconnaissance cognitive, à savoir d'identification d'un individu ou de son appartenance sociale, et de reconnaissance sociale, qui signifie l'acceptation d'un engagement (Joseph, 2007, p. 96). La présence en groupe dans l'espace public confère une protection mutuelle des personnes ensemble, car elles focalisent leur attention entre elles ou du moins marquent un lien qui réduit leur exposition au contact par rapport au cas d'un individu seul (Goffman, 1973, p. 35). On retrouve alors ici une perspective sécuritaire sur l'espace public, en tant que condition première de l'appropriation. Dans le chapitre 8 de cette thèse, qui porte sur le cadrage sécuritaire de la perspective de genre, je montre, à partir du panorama des pratiques des espaces publics végétalisés valorisées et réprouvées par les participant·es à l'enquête, une certaine insistance sur la vulnérabilité sociale des femmes, lesquelles devaient donc être protégées. De ce constat découle la piste d'un nouveau modèle de production de la ville fondé sur la vulnérabilité plutôt que la sécurité et sur le *care* plutôt que le risque.

Le principe de la coveillance repose sur la mise en scène d'une attention collective dans la coprésence en ville, pour limiter le sentiment d'insécurité et ainsi élargir l'appropriabilité de l'espace public⁴⁴⁴. Le raisonnement proposé par Jane Jacobs fait du regard collectif bienveillant, c'est-à-dire la coveillance, le levier d'habilitation des individus à exercer leurs droits de copropriété sur la ville.

⁴⁴⁴ Le modèle de la coveillance vise à rechercher, dans la réalisation des projets urbains, à créer des espaces publics favorisant la coprésence d'un certain nombre de riverains. Pour Jane Jacobs, favoriser l'occupation de l'espace public par une diversité de personnes permet la régulation sociale des comportements. Ce modèle est également basé sur la prévention des actes malveillants et sur le choix des formes urbaines, mais il repose essentiellement sur la solidarité d'habitant·es qui « veillent » les uns sur les autres, par leur occupation commune de l'espace. L'aménagement de ces espaces conviviaux doit aussi diminuer le sentiment d'insécurité par la coprésence de potentiels témoins et soutiens. En ce qui concerne les parcs, Jane Jacobs les considérait réussis lorsqu'ils offraient la possibilité de multiples activités et l'accueil d'une diversité d'usager·es (Jacobs 2012, p. 89-90), ce qui correspond à l'objectif d'appropriabilité des jardins publics tel que défini dans le chapitre précédent.

Concrètement, cela peut se transcrire dans l'élaboration des politiques d'éclairage public. En effet, l'un des rôles de la lumière artificielle dans l'espace urbain est de mettre en scène ce regard collectif. L'éclairage public aurait un rôle de témoin pour les individus circulant dans la rue et les parcs la nuit, et, de la même manière qu'un regard, il est investi d'une fonction d'interdiction des incivilités, directement, ou parce qu'un espace public éclairé encouragerait la multiplication d'activités. Dans une perspective de coveillance, l'éclairage public nocturne permettrait de réduire les opportunités pour les actes criminels. Dans un parc, les conduites sont généralement plus relâchées, ce qui ouvre des opportunités pour des pratiques déviantes (Goffman, 2013). Toutefois, cela dépend des types de parcs, entre des espaces très structurés, tels que des parcs historiques ou des jardins d'accompagnement de monuments, qui mettent en scène le pouvoir, face à des espaces plus champêtres, boisés, qui sont historiquement des lieux de détournement de la norme voire de pratiques déviantes (Mathis et Pépy, 2017).

Or les politiques actuelles de végétalisation des espaces publics encouragent une forme de végétalisation champêtre, ainsi que des aménagements simples, réversibles pour favoriser l'appropriation et des conduites plus relâchées. Ces deux exemples soulignent alors la tension entre des représentations de la nature urbaine rassurantes ou anxiogènes, structurées ou champêtres, assumant l'urbanité ou mettant en scène le rural. Ils mettent en exergue le dévoiement possible d'un modèle de la « coveillance » qui reproduirait une maîtrise intensive de la nature urbaine et perdrait son ambition émancipatrice.

En pratique, lors des entretiens avec les agent·es en charge de la production des espaces publics végétalisés, en particulier des services de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, elles et ils évoquent des interactions limitées avec l'environnement ou les autres usager·es, que ce soit concernant leurs observations des autres usager·es ou leurs propres pratiques des parcs publics. Elles et ils restent dans une sphère privée exportée au milieu de l'espace public, dans une bulle familiale, ou bien témoignent de leur difficulté à sortir du « regard du technicien » lorsqu'elles et ils visitent de nouvelles villes. Leur pratique de l'espace public relève de la reconstitution de petites sphères du domestique. Ces résultats coïncident avec ceux de l'enquête menée par Louise Carlier : la place est le lieu d'un « isolement réciproque des mondes qui y sont co-présents ; moins le lieu d'émergence d'une problématique publique que d'une inhibition des processus de communication » (Carlier, 2019, p. 151).

Le discours sur l'espace public végétalisé comme terre de soin, pour la mise en œuvre d'un « *universal public caring* » tient alors du récit d'un espace de rencontre rêvé. Il correspond à

une réactualisation du fantasme de la place du village au sein des villes, qu'Isaac Joseph pointait du doigt en même temps qu'il établissait une analyse de l'espace public a-territorial. Partant, l'intégration de la perspective de genre dans la production de la ville nourrit une narration de la territorialisation de l'espace public où chacun trouverait un « chez-soi collectif⁴⁴⁵ ».

Dès lors, le recours à la notion de *care*, si elle permet l'analyse des aspirations des participant·es à l'enquête, présente deux limites si l'on adopte une démarche féministe. D'une part elle peut participer à une intensification du contrôle mutuel dans l'espace public et donc au renforcement des normes de genre, voire à l'instrumentalisation de la figure féminine au service du maintien de l'ordre public patriarcal. D'autre part, elle met en récit plus qu'elle ne décrit l'évolution des pratiques sociales, dont elle risque de masquer les contradictions⁴⁴⁶.

II. UN DIAGRAMME POLITIQUE : LA DOMESTICATION DE L'ESPACE PUBLIC

La notion de *care* fonde donc la proposition d'un nouveau modèle de sociabilité dans les espaces publics, où chacun·e prêterait attention à autrui et à la nature, suivant un système de coveillance, condition de l'appropriabilité partagée de l'espace public. Toutefois, ce changement de paradigme demeure une aspiration des participant·es à l'enquête et ne se vérifie pas dans l'observation des pratiques de l'espace public. Avec cette section, il s'agit de présenter la manière dont l'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine se construit sur un objectif de domestication de l'espace urbain. Cette notion est le fruit d'une théorie de l'architecte états-unienne Dolores Hayden, qu'il s'agit de définir et d'analyser en premier lieu. Puis je présenterai les implications de l'application de cette proposition théorique sur le fonctionnement de l'espace public et sa territorialisation. Enfin, je mobiliserai le cadre théorique de la sociologie de l'action publique, en particulier la notion de « mythe d'action publique » (Alam, 2010) pour montrer que l'idée de domestication de l'espace public structure un ensemble d'instruments et des pistes pour faire advenir la figure de l'habitant·e impliqué·e, pourvoyeur·se de soins à la nature et à autrui.

⁴⁴⁵ L'expression est de l'élue en charge de l'égalité et des droits des femmes à Rennes, qui définit ainsi l'appropriation de l'espace public. (Entretien du 30 septembre 2019, Rennes)

⁴⁴⁶ Dans le chapitre précédent, à partir de l'identification d'un travail de *care* chez les jardinier·es, j'ai montré les contradictions dans leurs rapports sociaux à l'environnement, et le rôle du discours du soin dans l'argumentation des jardinier·es pour la revalorisation de leur métier. Ici, la notion de *care* est utile pour distinguer

A. FAIRE DE TOUT JARDIN UN CHEZ-SOI : L'OBJECTIF DE DOMESTICATION DE LA VILLE

L'opposition entre le modèle a-territorial de l'espace public et les aspirations des participant-es à l'enquête pour un nouveau modèle de sociabilité tient de l'extension du domestique, par l'appropriation collective de l'espace public. En ce sens, on peut parler d'un objectif de « domestication de la ville » (Hayden, 1984). En effet, la politique publique étudiée dans cette thèse porte une ambition de recomposition des espaces publics et privés que l'on peut analyser à l'interface entre espace public et espace privé.

La domestication de la ville a été conceptualisée par Dolores Hayden pour structurer une théorie politique urbaine portée par le mouvement des femmes, afin de défaire l'image du foyer comme « havre de paix imaginaire » (Hayden, 1984, p. 212). Cette théorie a pour objectif de faire des espaces résidentiels le point de départ de coalitions progressistes pour les problèmes urbains et supprimer la discontinuité entre le privé et le public (*ibid.*). Ainsi, loin de conduire à un mouvement de privatisation de l'espace public, la proposition de domestication de l'espace public vise la publicisation de la sphère privée, d'après Dolores Hayden. Faire du privé un enjeu public et politique répond à un objectif féministe⁴⁴⁷. Cela se traduit par des propositions architecturales et d'aménagement intégrant des espaces collectifs pour la gestion commune du travail de reproduction, dans les immeubles et les quartiers (Hayden, 2017). On peut faire le lien entre cette approche et les préconisations formulées par le bureau d'études Genre et Ville à Villiers Le Bel, notamment la construction d'immeubles collectifs autour de couloirs extérieurs pour faciliter l'identification et l'intervention en cas de violences conjugales ou intra-familiales (Genre et ville, 2018). Cet aménagement reproduit la logique de coveillance dans un espace intermédiaire entre le logement et l'espace du hall d'immeuble.

La proposition que formule Dolores Hayden vise à mettre fin aux dichotomies du genre, en poursuivant une volonté de généraliser le point de vue féminin. Ainsi, elle parle des besoins de sécurité des femmes comme des hommes, des besoins des parents, croise la question de l'âge avec celle du genre... Elle démontre de la sorte la pertinence d'une perspective de genre, car elle ouvre un panorama de problématiques. Cette approche coïncide avec ce que j'observe sur les terrains de Rennes, Strasbourg et Le Mans, où les entrepreneuses de politiques publiques

⁴⁴⁷ Comme le consacre le slogan féministe, formulé initialement en anglais par la militante et théoricienne féministe Kate Millett : « Le privé est politique ».

mobilisent également cet argument, qui fait office de levier pour l'acceptation de cette perspective par les agent·es qui en sont les destinataires. A partir de là, Dolores Hayden propose tout un programme d'actions « de bon sens » pour l'intégration d'une perspective de genre dans la production de la ville, par la construction de lieux sûrs, la mutualisation du travail domestique, une réflexion sur la publicité et la place laissée à la pornographie (Hayden, 1984, p. 224). Elle qualifie ces actions de premières étapes, car, selon elle, « l'architecture ne peut provoquer la révolution : le changement spatial en lui-même ne produit pas le changement social » (ibid., p. 205), il doit être alors articulé avec la conquête de nouveaux droits. Elle définit la domestication de l'espace public au regard d'un objectif de confort pour toutes et tous, qui a une portée politique (ibid., p. 224).

Les jardins publics, dans une ville dense et compacte, forment une extension du domestique pour les citadin·es ne disposant pas de jardin privé, comme le montre l'exemple des aires de jeux sur les squares au bas des tours, ou bien les permis de végétaliser devant son habitation. Isaac Joseph pointe lui aussi un élargissement de la sphère domestique à l'espace de voisinage de proximité des immeubles dans les quartiers résidentiels denses (Joseph, 2007, p. 313-314). L'objectif de la domestication de l'espace public vise un élargissement de ces formes d'appropriation qui élargissent l'espace du domestique. Il s'agit d'un processus d'appropriation car l'investissement personnel et politique de l'espace public est au cœur de ce processus d'ancrage des individus au-delà de leur foyer. Cette approche combine alors les dimensions politique, sensible et ontologique de l'appropriation, qui désigne un processus de constitution d'un « chez soi », c'est-à-dire un lieu identifié, contribuant à la sécurité ontologique de l'individu, au sens de Giddens, c'est-à-dire le fait de sécuriser sa propre existence en l'incarnant et la situant, par des pratiques routinières, matérielles et investies symboliquement, permettant la reconnaissance identitaire, d'après Antonin Margier⁴⁴⁸ (2016, p. 54-55). Ainsi la domestication de l'espace public, en tant que processus d'appropriation de l'espace public, produirait des formes d'espaces intermédiaires, entre le public et le privé.

⁴⁴⁸ Antonin Margier mobilise la notion d'habiter pour penser la cohabitation, comme une relation entre l'individu et le collectif, et donc sa dimension politique (2016, p. 58). Il montre alors dans ses deux cas d'étude que la critique des formes d'appropriation des espaces publics par des personnes marginalisées, formulée par les riverain·es, exprime un sentiment de privation pour elles eux, ce qu'il qualifie de « désappropriation » (ibid., p. 103). Il y perçoit l'association de l'espace public de proximité au « chez-soi » pour ces riverain·es : ne parvenant pas à identifier ces espaces, ils réprouvent les usages qu'en font ces personnes marginalisées (ibid., p. 119-122). Ces résultats font écho aux stratégies d'évitement observées par Louise Carlier sur une place bruxelloise. L'édiction de la norme et de la déviance relève d'intérêts opposés dans l'appropriation d'un espace, à la fois sur le plan matériel (qui occupe l'espace) et sur le plan superstructurel (quelle image est renvoyée de cet espace).

En décrivant ces espaces intermédiaires, à savoir les espaces publics domestiqués, on fait le constat des apports réciproques des études environnementales et des études de genre. Ces champs d'étude produisent une pensée de l'interface, une épistémologie de la débinarisation des catégories sociales, dans une perspective dynamique et relationnelle. C'est le cas en philosophie de l'environnement avec la proposition d'un schéma triangulaire entre nature/artefact/culture de Catherine et Raphaël Larrère, que j'ai mobilisée au cours de cette thèse. Cette idée se retrouve également dans la notion de *naturecultures* proposée par Donna Haraway, à savoir des « implosions dans les champs discursifs de la nature et de la culture » qui permettent de penser l'interface entre nature et culture (Haraway et Goodeve, 2013, p. 105). Suivant la même idée, je propose la notion d'espaces publics domestiqués, comme la combinaison des attributs de l'espace public et de l'espace privé résultant d'une appropriation réellement collective d'un espace accessible à toutes et tous. Celui-ci serait alors le produit d'une domestication de l'espace public. On retrouve une telle perspective dans l'analyse d'un cas de jardin partagé entre femmes lesbiennes et bisexuelles, pour lequel Niamh Moore propose la notion de *privatepublics* qui seraient des espaces publics intimes, à l'opposé de la tendance à privatiser des espaces, par la reconfiguration des frontières du privé et du public (Moore *et al.*, 2014). Cette conceptualisation offre un outil idéal-typique pour analyser des propositions d'aménagements et d'instruments de l'action publique pour intégrer le genre et la nature dans la production urbaine.

La proposition d'un maître d'œuvre manceau, qui rêve de végétaliser des rues résidentielles, que les riverain·es pourraient investir pour faire des fêtes et des repas en commun, pour laisser leurs enfants y jouer⁴⁴⁹ constitue un bon exemple de domestication de l'espace public. Ce type d'aménagements est déjà mis en œuvre au Québec, avec des rues végétalisées qui étendent l'espace du domestique, dans un espace transitoire partagé par les voisin·es qui servait auparavant de voies de desserte (Zask, 2019). On retrouve dans la littérature nombre d'exemples de telles interfaces, au sujet d'espaces de droit privé qui ont vocation à accueillir du public (cafés, restaurants, centres commerciaux...) ou relevant du domaine public mais d'une telle proximité au logement qu'ils en sont une extension, afin de saisir les investissements familiers voire intimes, comme dans le cas des « lieux de femmes » au Maroc (Davis-Taiëb, 2020), des habitué·es d'un centre commercial (Besozzi, 2014) ou encore des bars de quartier devenus « *home territories* » pour leurs habitué·es (Cavan, 1966). Une multitude de concepts

⁴⁴⁹ Entretien du 27 novembre 2020, Le Mans.

ont été élaborés pour désigner ces mêmes réalités d'appropriation, de familiarisation et de création d'habitudes en dehors du domicile.

Il s'agit de montrer dans ce chapitre que les pratiques de domestication partielle de l'espace public deviennent des arguments dans la mise en récit d'un idéal de sociabilité urbaine, devant devenir un objectif de la production urbaine.

B. L'ESPACE PUBLIC DOMESTIQUE COMME MODÈLE DE SOCIABILITÉ URBAINE

L'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine, par la piste d'une domestication de l'espace public, contribue à la mise en récit d'un idéal de ville durable qui instaurerait un nouveau modèle de sociabilité urbaine vertueux et harmonieux.

Les agent·es qui proposent des aménagements végétalisés intégrant une perspective de genre préfigurent des types d'activités et de sociabilité dans ces espaces. Or, la définition du rôle d'un lieu que je mobilise comprend l'objectif de créer ou encourager une forme de sociabilité (Serfaty, 1988, p. 118). J'ai mis en évidence que l'appropriabilité de ces espaces constituait l'objectif principal et la condition de la réussite de ces aménagements pour les participant·es à l'enquête. Les caractéristiques de ces formes de sociabilité sont transcrites dans les usages valorisés ou réprouvés des espaces publics, ainsi que dans les objectifs annoncés dans les documents de présentation. En particulier, les espaces publics sont conçus comme des espaces de rencontre et de multiplication d'activités. L'une des évolutions dans la production urbaine d'espaces végétalisés les plus citées par les agent·es au cours de la première phase de l'enquête⁴⁵⁰ concerne la centralisation de grands parcs, plutôt que la multiplication de petits espaces d'accompagnement des îlots résidentiels.

« *Maitre d'ouvrage* : Plus il y a de jeux à un endroit, plus les enfants vont y jouer longtemps. C'est-à-dire que si on met un jeu sur ressort au bas de chaque immeuble, ça ne présente pas d'intérêt – ça fera peut-être plaisir, comme ça, aux habitants qui l'auront demandé – mais finalement ça n'offrira aucun service, parce que, ça a été mesuré : un enfant va passer deux minutes sur un jeu sur ressort ou un jeu tout seul. S'il est tout seul à jouer dessus il va y jouer à peu près deux minutes. Et après il va s'en aller. Donc pour les parents c'est pas intéressant. Donc il vaut mieux que ce soit une offre un peu plus conséquente à un endroit, ça permet aux parents de se regrouper, ça permet aux enfants de rester plus longtemps, le temps d'un goûter ou le temps d'une sortie l'après-midi. » *Entretien du 24 juillet 2019, Rennes.*

⁴⁵⁰ L'une des questions de la grille d'entretien portait sur l'évolution des pratiques et des types d'aménagement depuis le début de la carrière des agent·es rencontrés.

La ville de Rennes a donc conçu une stratégie de production d'espaces végétalisés à deux niveaux : d'abord de grands parcs « à l'échelle de la ville » conçus pour des sorties hebdomadaires, que les familles investissent toute une journée à l'occasion d'un weekend ou des vacances, et ensuite ces espaces de type square à l'échelle d'un quartier d'un rayon de 300 mètres, qui sont des espaces de proximité à cinq minutes de marche. L'objectif est donc l'usage sur une durée étendue et dans une perspective de rencontre et d'échange, par la réunion de plusieurs parents et plusieurs enfants. Cette stratégie n'a pas été élaborée en tenant compte d'une perspective de genre, puisque le maître d'ouvrage interrogé avoue, au cours du même entretien, que le sujet est nouveau à ce stade. Elle reflète à la fois la recherche d'une économie d'échelle dans la gestion et l'entretien des équipements de jeux et d'un modèle de ville compacte et mixte fonctionnellement, ce qui correspond à une définition de la ville durable (Couret *et al.*, 2011).

Dans ce contexte, la perspective de genre, transcrite dans une perspective de domestication de l'espace public, devient pertinente car elle enrichit un idéal de ville durable. L'espace public domestiqué peut alors constituer le diagramme⁴⁵¹, à savoir le schéma du résultat espéré de la politique mise en œuvre, de la production urbaine renouvelée autour des objectifs de durabilité et de l'intégration d'une perspective de genre (Dubois et Orianne, 2012, p. 121-122). La pertinence de cette perspective de genre repose alors sur le renforcement de l'axiologie de la ville durable en présentant les femmes comme figures de nouvelles entrantes, de la même manière que pour la démocratie participative (Guionnet, 2005 ; Paoletti et Rui, 2015). La domestication de l'espace public serait alors la « partition à construire » d'une coalition d'acteurs et actrices pour une ville égalitaire et pour une ville durable (Dubois et Orianne, 2012).

Le travail de transcodage, à savoir de formulation des idées, des axes et des instruments de l'intégration d'une perspective de genre que j'ai analysé dans la deuxième partie de cette thèse poursuit une logique d'appropriation des idées par des cercles de plus en plus larges au sein de l'institution. Il repose sur un travail de sélection et de reformulation des idées mené par les entrepreneur·ses de politiques publiques en vue de leur importation (Jacquemart et Albenga, 2015, p. 10-11), en l'occurrence dans les services en charge de la production de la nature en

⁴⁵¹ Christophe Dubois et Jean-François Orianne ont proposé le concept de diagramme plutôt que de programme pour analyser la construction d'une politique pénitentiaire fondée sur la justice réparatrice en Belgique (Dubois et Orianne, 2012).

ville. Ce transcodage suit une logique dynamique d'interactions dans la construction d'une politique publique par l'agrégation de positions diffuses, le recyclage d'idées et la structuration des audiences de ces décisions (c'est-à-dire les destinataires du transcodage), comme le conceptualise Pierre Lascoumes (1996).

Or, ce que je désigne comme un modèle de domestication de l'espace urbain regroupe un ensemble largement implicite de pratiques et discours qui s'intègrent dans les préoccupations de ses destinataires. En effet, il est question d'appropriation de l'environnement du logement, de mixité et d'élargissement des bénéfices de la perspective de genre à toute la société. En ce sens, ceci témoigne du travail mené pour rendre cette politique pertinente dans l'espace de la production urbaine, au sein de la collectivité territoriale. Toutefois l'inscription du sujet de l'égalité de genre à l'agenda de l'institution passe par une interprétation de ses principes par ses destinataires qui peut largement en modifier le sens. En effet, dans le cas des violences conjugales, le travail discursif des associations pour convaincre engendre finalement peu de conversions aux pratiques féministes chez les destinataires de cette importation (Delage, 2017). Leurs pratiques « restent guidées par la logique et les habitus professionnels ainsi que par des principes politiques » en raison d'une hexis différente chez les agent·es de la police et de la justice (Delage, 2017, p. 140). De même, des pratiques de « dénégation », à savoir l'action des acteurs et actrices qui résistent « aux tentatives de leur faire endosser le problème comme le leur » (Gusfield, 2009) sont observées chez des agent·es qui ne voient pas le rapport entre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes et celui de la production urbaine. Cela se traduit également par le rejet de la politique, en raison de craintes de la reproduction de stéréotypes de genre, notamment chez les tenant·es du discours de la *femme émancipée*. Le refus de contribuer à une politique de *gender mainstreaming* en raison des « dérives » potentielles a également été identifié dans d'autres enquêtes auprès des agent·es destinataires de cette politique dans les collectivités territoriales (Quintin *in* Guionnet et Lechaux 2020).

A l'issue de l'enquête, le problème posé par le genre des espaces publics que reconnaissent les agent·es rencontrés est celui du manque de mixité de genre dans l'espace public et des risques auxquels sont confrontées principalement les femmes, car l'espace public souffrirait d'un manque d'intersubjectivité entre ses usager·es. Sur cette base, on peut définir la domestication de l'espace public comme le levier du changement social qui résoudra ces

problèmes et dotera les femmes d'un pouvoir d'agir en ville⁴⁵². Ainsi la domestication de l'espace public constitue le diagramme, plutôt que le programme, de la politique d'intégration du genre dans la production urbaine, car il véhicule une image de ce que sera la sociabilité urbaine une fois cette politique réalisée. Le tableau suivant reprend cette définition.

Tableau 13. Diagramme politique de la domestication de l'espace public

Modèle diagrammatique	Domestication de l'espace public
Politique publique concernée	Production urbaine
Problèmes identifiés	Défaut de mixité de genre dans l'espace public Risques auxquels sont confrontées les femmes Défaut d'intersubjectivité dans l'espace public
Finalité	Dotation d'un pouvoir d'agir pour les femmes

Ainsi, la domestication de l'espace public caractérise la modalité par laquelle la prise en compte du genre dans la production urbaine obtiendrait des résultats satisfaisants. Il s'agit d'une mise en récit de la ville qui adviendra une fois cette politique réalisée avec succès. A celle-ci est associée un changement social qui se lit dans le portrait qui est fait des citoyen·es qui peupleraient alors cette ville. Ils et elles ont pour trait commun une participation active à la vie commune, fondée sur l'attention à l'autre.

C. DU PASSANT À L'HABITANT POURVOYEUR DE SOINS

La domestication de l'espace public repose sur l'appropriabilité de l'espace public pour ses usager·es. Elle vise à transformer les citoyen·es en habitant·es impliqué·es, pourvoyeur·ses de soins à autrui et à la nature urbaine.

En cela, la théorie de la domestication de l'espace public préfère la figure de l'habitant·e à celle du passant établie par Isaac Joseph, « spectateur qui fait constamment abstraction de sa faculté de jugement » (Joseph, 2007, p. 312). En effet, l'habitant·e est engagé·e dans l'environnement urbain, ses pratiques de l'espace public se font sur le mode de l'attention et de

⁴⁵² Je m'inspire ici directement de la définition de la politique publique proposée par Pierre Muller, qui considère que « chaque politique est porteuse à la fois d'une idée du problème (...), d'une représentation du groupe social ou du secteur concerné qu'elle cherche à faire exister (...) et d'une théorie du changement social » (Muller, 1996, p. 101). Je reprends donc les catégories suivantes : idée du problème, représentation du groupe social et théorie du changement social, qui sont utiles pour compléter la définition du diagramme et caractériser le modèle de domestication de l'espace public identifié ici.

la responsabilité commune. Il s'agit d'un mode de sociabilité fondé sur la « coveillance » (Jacobs, 2012). Les participant·es à cette enquête insistent sur l'ancrage de certains habitant·es dans leur quartier et aspirent à ce qu'il puisse se généraliser⁴⁵³. Pour elles et eux, l'a-territorialité de l'espace public est une norme à bousculer et leur rôle serait de permettre la territorialité des parcs et jardins publics, en réalisant leur appropriabilité.

La domestication de l'espace public peut passer par la production d'instruments propres. Par exemple, le développement de missions de conciergerie ou « d'assistance à maîtrise d'usage » (AMU) correspond à la formalisation de métiers et de services dédiés à cette politique publique. Au cours d'un entretien avec une urbaniste opérationnelle de l'Eurométropole de Strasbourg⁴⁵⁴, celle-ci évoque la volonté de produire des projets d'aménagement focalisés sur la mixité fonctionnelle avec des rez-de-chaussée « actifs », c'est-à-dire des immeubles d'habitation dotés de commerces et de services en rez-de-chaussée pour faire « des quartiers vivants ». Selon elle, les grands linéaires d'immeubles sans aucune fonction sociale accessible en rez-de-chaussée créent de l'insécurité, notamment pour les femmes. L'animation des rez-de-chaussée, leur forme urbaine avec une hauteur sous plafond élevée, de grandes baies vitrées, signalent l'accessibilité des lieux. Son propos illustre la théorie de la « coveillance » appliquée à la morphologie urbaine : au-delà de l'éclairage public, créer des espaces intermédiaires de commerce organise un regard social et des espaces de repli pour les passant·es. Elle parle également des cœurs d'îlots et des toitures végétalisées, que l'on peut également analyser sous le prisme de l'interface entre espace public et privé. Ce sont des espaces qui ne sont pas accessibles à toutes et tous mais qui, pour les habitant·es, ont les mêmes caractéristiques physiques qu'un espace public, tout en restant privés. On peut y croiser des figures d'étrangers car il s'agit d'espaces résidentiels denses et elle précise d'ailleurs que des cas de « squats » existent et peuvent générer de l'insécurité.

Urbaniste : « Après je sais que tout en haut, dans un projet là-bas, il y avait un problème où les gens squattaient. Ça n'a pas dû sécuriser les gens, enfin je m'imagine monter seule sur une toiture où il y a un groupe de jeunes, je n'aurais pas forcément envie de me poser et lire mon livre tranquille. Après les AMU c'est aussi là pour ça et quand vous développez les fonctions de concierge, c'est un métier en train de revenir. On ne peut plus livrer un projet et se dire juste « c'est bon c'est fini ». Les petits services de concierge, les terrasses qui marchent que sur la toiture, même les conflits ça peut passer par un concierge. Ils peuvent avoir une fonction de colis,

⁴⁵³ Cela rejoint les observations de Louise Carlier de l'ancrage des habitant·es « dans un milieu de vie en raison d'un engagement de proximité » : d'après elle, la vision de l'espace public comme le lieu du passant présente donc des limites (Carlier, 2019, p. 156).

⁴⁵⁴ Entretien du 24 septembre 2020, Strasbourg.

de consigne pour colis. L'AMU la première année ça peut être ça : comment impliquer les habitants et comment faire pour que ce qu'on a prévu sur les toitures, ça corresponde à ce qu'ils nous ont dit, que ça leur convient, qu'ils s'y sentent bien. »

Le concierge⁴⁵⁵ comme l'assistance à maîtrise d'usage forment des nouveaux services publics locaux de facilitation de l'expression des besoins des habitant·es, dans une phase transitoire de la domestication de l'espace public au cours de laquelle ces dernier·es font l'apprentissage de leur nouveau rôle, de leurs nouvelles possibilités d'implication dans l'espace public. Ces nouveaux métiers ont un rôle de régulation et d'habilitation⁴⁵⁶ des habitant·es. Néanmoins, la délégation à des agent·es professionnel·les de la fonction d'hospitalité urbaine pose un risque de limitation du changement social attendu. En effet, dans l'exemple présenté par cette urbaniste, on peut tout à fait considérer un processus de privatisation croissante des espaces intermédiaires, reproduisant les stéréotypes et les assignations des groupes sociaux. Sur cette terrasse squattée, lieu privé, c'est un groupe de jeunes qui pose problème et empêchent l'activité calme et solitaire d'une femme. Les figures de la déviance et de la norme sont les mêmes, dans un contexte de privatisation de l'espace public dans la sphère domestique. Avec une telle lecture, cette expérience est à rebours de l'idéal de domestication de l'espace public.

Ainsi, plusieurs limites émergent dans ce discours, car en formulant un idéal, il reproduit les catégories de la déviance et de l'exclusion, voire les élargit. Par exemple, une autre modalité de remise en cause de l'a-territorialité par les participant·es à l'enquête passe par la critique de la consommation des aménités de l'espace public par ses usager·es. C'est par ce mode que la plupart des participant·es à l'enquête, en particulier les jardinier·es, mais aussi les élu·es, introduisent la transformation sociale du ou de la passant·e à l'habitant·e. Là encore, il existe un risque de dévoiement de l'aspiration à la domestication de l'espace public⁴⁵⁷ par une intensification du contrôle des pratiques de l'espace public et l'exploitation du travail gratuit.

⁴⁵⁵ D'ailleurs, Isaac Joseph signalait également le retour du métier de concierge à New-York, qui représente selon lui une figure controversée de l'hospitalité urbaine et fait partie des agents d'ambiance, dont « la fonction est de corriger une image de dégradation dans un 'espace sensible' » (Joseph, 2007, p. 279-280).

⁴⁵⁶ J'entends ici l'habilitation suivant le sens que je définis au chapitre précédent, à savoir la prise de conscience de la détention de droits de (co)propriété sur un objet par un individu, en raison d'une intervention exogène.

⁴⁵⁷ Dans l'enquête menée par Manon Ernwein au cours de sa thèse, la géographe décrit également une critique de la « consommation » des espaces publics verts, qui sert un discours néolibéral de culpabilisation et de mise au travail des bénéficiaires du service public et non pas un projet émancipateur valorisant leur implication volontaire, (Ernwein, 2019). Cette critique rejoint les analyses du tournant néolibéral de l'action publique, par exemple dans l'individualisation du suivi des privé·es d'emploi, par la substitution du droit à la formation et de la réinsertion au droit à un emploi (Zimmermann, 2022), ou des usager·es des drogues, par un modèle participatif (Quirion et Bellerose, 2007). Manon Ernwein parle alors de « service urbain post-public » par une inversion des rôles : le civisme est mis en œuvre par les entreprises, et les jardinier·es des communes animent des opérations de *team-building* à destination des entreprises (Ernwein, 2017).

Une troisième limite est évoquée directement par les participant·es à l'enquête lorsqu'ils et elles critiquent l'idéal de l'habitant·e impliqué·e dans la ville au moyen d'un investissement de la proximité habitante. En particulier, l'irréalisme des dispositifs de concertation est dénoncé par nombre de jardinier·es, tandis que les agent·es en charge de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, comme des missions de développement social ou d'égalité entre les femmes et les hommes, regrettent leur non-représentativité. Un technicien, responsable de secteur dans les quartiers sud de Rennes, résume :

« Moi, j'ai assisté bien des fois dans ma commune à ça, parce que c'est une *petite* commune : tout l'monde se connaît. Là, ça, ça marche ! Avec l'AUDIAR et tout ça ! Sur des gros trucs comme ça, sur les grandes villes ça marche pas. Ça ne *marche pas*. »

Les dispositifs de concertation paraissent donc idéalistes, car pensés sur la base d'un fantasme du village en ville, sans prendre en compte la différence fondamentale des modes de sociabilité entre la ville et la petite commune. En effet, le technicien poursuit :

« Y'a un tel turnover de population... Les gens, ils habitent là mais ils ne se sentent pas concernés par leur... Ils ne se sentent pas concernés. Y'a pas cette appropriation. »

L'implication habitante est directement reliée à la notion d'appropriation, qui tient donc aux rapports de propriété du logement. En effet, s'agissant d'un quartier populaire où résident une majorité de locataires du parc social comme privé, cet investissement cognitif, affectif et public dans la vie du quartier et les décisions relatives à son aménagement n'existe pas de la même manière que dans une petite commune où existerait un ancrage plus important de la population, composée majoritairement de propriétaires résident·es. On retrouve alors ici l'opposition faite par Isaac Joseph entre la figure de l'habitant et la figure du passant, qui définit les citoyen·es.

A l'inverse d'une concertation irréaliste en ville, ce technicien et ses collègues proposent un processus de conception des projets fondé sur la médiation et la collecte des avis par les gestionnaires et les agent·es de proximité, dont l'expertise des usages et des besoins dans les espaces publics devrait être mieux reconnue. Tout comme les concierges, les jardinier·es et leurs responsables de secteur auraient un rôle d'agent·e de proximité, au service de l'appropriabilité des espaces publics. Au travers de cette critique, ce technicien rappelle donc l'enjeu du service public et du travail. L'habilitation des agent·es du service public à exercer cette médiation, pour le compte de la population, répond à l'analyse de la réalité du mode de sociabilité des citoyen·es dans leur quartier et leur ville.

Dans cette section, j'ai donc montré l'apport de la caractérisation d'un modèle diagrammatique de la domestication de l'espace public, pour l'analyse des représentations du

changement social des participant·es à l'enquête et pour pointer les limites d'une approche fondée uniquement sur le *care* en tant qu'attitude attentionnée envers la nature urbaine et les autres citoyen·es. Dans une perspective féministe, on ne peut comprendre la structure des modes de sociabilité en ville et du changement social, sans tenir compte de la centralité des rapports de production et de reproduction, du travail et de la propriété.

III. SORTIR LE TRAVAIL DE REPRODUCTION DE L'ESPACE DU DOMESTIQUE

Dans cette dernière section, je discute la place du travail dans le récit de la domestication de l'espace public. Le chapitre précédent a montré que la place dans les rapports de production constituait une variable importante pour analyser les pratiques d'appropriation et de désappropriation de l'espace public, pour une partie des participant·es à l'enquête. Or, le discours sur la domestication de l'espace public peut subir un dévoiement et contribuer à l'effacement du travail, plutôt qu'à la sortie du travail de reproduction des sphères féminine et privée. Je montre alors que deux modèles du diagramme de la domestication de l'espace public coexistent : l'un fondé sur une analyse du travail de reproduction et l'autre reposant sur une lecture morale du *care*.

A. DOMESTICATION DE L'ESPACE PUBLIC ET EFFACEMENT DU TRAVAIL

La représentation fantasmagorique du village dans la ville ainsi que l'objectif de domestication de l'espace public véhiculent des images correspondant davantage aux zones résidentielles des villes. Dans les « quartiers », pensés par le prisme de l'habitat, du logement et des loisirs, l'espace domesticable relève des aménités autour du logement. La production et la consommation sont assez absentes de ce discours. Néanmoins le discours de la domestication gagne également le centre-ville, en particulier dans les justifications des programmes de végétalisation d'un espace plus minéral. Au Mans, à Rennes et à Strasbourg, l'enjeu de la végétalisation est généralement associé au centre-ville, soit en raison de son histoire médiévale soit en raison d'aménagements contemporains (places des Jacobins et de la République au Mans, parking Vilaine à Rennes). En créant des places végétalisées, les élu·es souhaitent

susciter de nouveaux usages, encourager la population à investir l'espace extérieur, en faire des « espaces de vie⁴⁵⁸ », même au centre-ville.

Dans ce contexte, la question du travail est effacée : l'espace public urbain est perçu comme un lieu de loisirs. La végétalisation y contribue, puisque, selon la formule de Pierre Sansot, le jardin appelle à des soins, non plus à du travail, de la production (Sansot, 1995). En effet, la valorisation du végétal jardiné s'inscrit dans une société qui sépare le jardinage comme hobby, d'une part et l'agriculture comme profession d'autre part (Tornaghi, 2014, p. 559). Ce résultat n'est pas seulement propre au mode de production capitaliste⁴⁵⁹ (Bellows, 1998). En effet, on touche là du doigt une division plus profonde entre le travail productif et reproductif, qui se traduit dans la valence différentielle des sexes (Héritier, 2012).

Les jardinier·es des collectivités subissent une dévalorisation de leur rôle, comme je le montrais dans le chapitre 10 de cette thèse. Elles et ils deviennent progressivement des nettoyeur·ses de l'espace public, par l'intensification de leur travail, la suppression des missions de création, la délégation aux jardinier·es amateur·trices d'espaces végétalisés (Koerner et Moualy, 2023). La territorialisation, au fondement de la proposition de domestication de l'espace public, joue un rôle dans la dévalorisation du métier. Ainsi on assiste, en ce qui concerne la production des espaces publics végétalisés, à un triple mouvement d'effacement du travail : par l'association aux usages de loisirs uniquement, par la déqualification de l'activité de jardinage comme loisir lui-même et par la territorialisation des problèmes sociaux sous la bannière de la qualité de vie⁴⁶⁰.

Or les espaces publics sont des lieux structurés par le travail. Par le travail formel, dans la structuration de leurs usages : ils sont rythmés par l'alternance des périodes d'embauche et de débauche, par le travail des ATSEM, des aidant·es... dans les parcs, et ce sont des travailleur·ses, dans le cadre de leur emploi, qui définissent les limites des usages par des pratiques de régulation dans l'aménagement et dans l'interpellation des usager·es. Par le travail

⁴⁵⁸ Entretien avec le conseiller municipal délégué à la biodiversité à Rennes, 14 octobre 2020.

⁴⁵⁹ Ann Bellows rend compte d'une euphémisation du rôle des jardins tenus par des femmes en Pologne au XX^{ème} siècle, notamment sous un régime socialiste, par le choix du vocabulaire du jardin plutôt que de la ferme qui sert « à amoindrir le travail de production alimentaire et à le manipuler, en particulier celui des femmes » (Bellows, 1998, p. 39)

⁴⁶⁰ En effet, dans le cas des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, Jacques de Maillard analyse leur quête de légitimité au regard du passage à une politique de la qualité de vie. Il montre comment ces agents, en étant chargés des petits désordres et incivilités deviennent impuissants face aux « désordres collectifs d'envergure », impuissance remarquée par les riverains et constitutive d'une « représentation négative d'eux-mêmes » (Maillard *et al.*, 2015, p. 299, 308). Voir aussi Debenedetti, Marie-Christine (2010), « L'invention locale des discriminations ethnoraciales : la carrière en accordéon d'un problème public », *Migrations Société*, vol. N° 131, n° 5, p. 153-170.

informel, puisque les espaces publics urbains sont le support du travail de reproduction des femmes, comme on l'a vu au sujet des activités de soin aux enfants notamment, ainsi que du travail informel de bricolage, de mécanique, de troc dans les quartiers populaires (Collectif Rosa Bonheur, 2019). Dès lors, la grille de lecture matérialiste de l'espace public rétablit la réalité et la complexité des rapports sociaux et des usages qui s'y expriment. L'effacement du travail, en particulier du travail de reproduction, qui est la dimension matérielle, structurelle, d'une relation de *care*, est un obstacle à un changement social favorable aux revendications féministes. C'est ce que démontrent également un ensemble de travaux portant sur l'écologisation des pratiques alimentaires, de l'implication des femmes dans les jardins communautaires jusqu'à la cuisine. La seule valorisation du travail de *care* des femmes, notamment vis-à-vis de l'environnement, ne suffit pas à un changement social favorable et peut au contraire intensifier leur exploitation⁴⁶¹.

On peut alors affiner la définition donnée du diagramme de la domestication de l'espace public, en précisant que deux versions coexistent. La première correspond à une approche fondée sur une éthique spécifique aux femmes, portée principalement par les tenants du discours de la *femme naturelle*, mais qui peut se généraliser par la sensibilité aux courants culturels de l'écoféminisme. Dans ce premier cas, le groupe social destinataire est constitué des femmes, auxquelles est conférée une vertu morale supérieure en raison de l'éthique de *care* et la domestication de l'espace public vise la conversion de l'espace public à cette norme féminine. Dans le second cas, qui est partagé par une portion militante des tenants du discours de la *femme incarnée* et de la *femme émancipée*, l'objectif est le partage équitable du pouvoir et du travail, pour rendre l'universel accessible aux femmes, par la publicisation du travail de reproduction.

⁴⁶¹ Pour Salvatore Engel-Di Mauro, des stratégies spécifiques visant à articuler travail payé et non payé doivent être mises en œuvre pour éviter que l'extension du domaine du *care* ne s'organise au détriment de celles et ceux qui font ce travail (ibid., p. 1381). A la suite de Silvia Federici, il montre que la contribution des femmes à la sécurité alimentaire, à travers le monde, « ne permet pas, souvent, de reconsidérer leur statut social et peut même intensifier l'exploitation » (ibid., p. 1382). De même, dans des travaux portant sur l'écologisation des pratiques dans les foyers urbains de Boston et Chicago, il ressort que la perception du risque environnemental et la volonté de suivre un mode de vie responsable se traduit par une intensification du rôle maternel (intensive mothering) et une reproduction des inégalités de classe et de genre (Parker et Morrow 2017). C'est également le cas en Australie (Organo, Head, et Waitt 2013) et au Royaume-Uni, où les pratiques alimentaires durables sont des supports de distinction sociale (Parsons 2016).

Tableau 14. Approches idéaliste et matérialiste du diagramme politique de la domestication de l'espace public

DEUX VISIONS DISTINCTES	Récit idéal du <i>care</i>	Récit matérialiste de la reproduction
Finalité	Femmes dotées d'un pouvoir d'agir en raison de leur supériorité morale fondée sur une éthique du <i>care</i>	Femmes dotées d'un pouvoir d'agir en vertu du partage équitable du pouvoir et du travail
Théorie du changement social	Domestication de l'espace public en tant que conversion de l'espace public aux normes féminines du soin désintéressé à autrui et à l'environnement	Domestication de l'espace public en tant que publicisation et partage collectif du travail de reproduction

Ainsi, dans la proposition de domestication de l'espace public deux démarches peuvent être distinguées, selon qu'elles se fondent sur une analyse en termes de relations de *care* ou sur la centralité des rapports de production et de reproduction. Dans la sous-section suivante, je confronte donc les modèles proposés par les villes reconnues comme pionnières en matière de *gender mainstreaming* dans l'urbanisme, au prisme de ces deux propositions.

B. LA PLACE DU TRAVAIL DANS LES MODÈLES D'URBANISME INTÉGRANT LE GENRE

Dans cette sous-section, il s'agit désormais d'interroger la volonté de faire modèle à partir de la perspective de genre, au prisme de la vision diagrammatique de la domestication de l'espace public et de ses deux versions évoquées ci-avant. Certaines villes pionnières, comme Vienne ou Barcelone, font modèle en diffusant leurs bonnes pratiques, par la publication de guides, la participation à des événements et des réseaux internationaux. Leurs exemples sont cités par les entrepreneuses de politiques publiques et servent la mise à l'agenda de la perspective de genre en urbanisme, comme je l'ai démontré dans le chapitre 4 de cette thèse. Or les modèles proposés par Vienne et Barcelone reflètent bien une démarche visant la domestication de l'espace public urbain, en tant que publicisation du travail de reproduction.

Pour ce qui est de Vienne, le modèle d'urbanisme proposé se fonde sur l'idée d'une « Ville des courtes distances », à savoir l'organisation d'une ville polycentrique, plutôt que de la structuration d'un ensemble urbain autour d'un centre économique, par strates successives

de zones définies par activités : lieux de production, zones résidentielles. Dans l'introduction du *Manual for gender mainstreaming in urban planning and urban development* édité par la ville de Vienne, à la question « en quoi les besoins de groupes d'individus diffèrent-ils les uns des autres ? », la réponse suivante est apportée : « Les lieux de travail, le temps disponible, les possibilités de mobilité sont des facteurs de différenciation qui déterminent les conditions de vie des groupes d'individus⁴⁶². » Les rapports sociaux de genre sont abordés directement en lien au travail dans ce document. Dans la partie qui expose les principes de base du *gender mainstreaming*, un graphique représente la part de travail rémunéré et non rémunéré chez les hommes et les femmes à Vienne, en 2005. Le travail rémunéré représente 76% des heures de travail hebdomadaire des hommes, contre seulement 46% pour les femmes, dont 17% du temps de travail est consacré au soin des enfants (7% pour les hommes) et 37% au reste du travail domestique (17% pour les hommes) (p. 18). En effet, comme l'annonce le guide, la définition du travail retenue par la ville de Vienne est une définition large qui ne retient pas que le travail formel et rémunéré. Le guide précise alors :

“Gender mainstreaming in urban planning and urban development therefore focuses in particular on the home and the housing environment from a workplace perspective to facilitate the everyday routines of persons handling family chores and housework. Gender-sensitive planning thus exercises a positive effect on the everyday lives of many working-age women, but also of a growing number of men, since the division of housework and family tasks between the sexes is becoming more common, especially among younger males⁴⁶³.”

Ainsi la perspective de genre est envisagée à Vienne au prisme de la qualité de vie dans les espaces résidentiels sans effacer le travail qui s'y opère, puisque c'est en tant que lieu du travail de reproduction que ces espaces sont considérés. Le document souligne l'élargissement des bénéfices de la prise en compte du genre en urbanisme, à raison des transformations sociales à l'œuvre en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. De ce fait, cette perspective ne repose pas uniquement sur l'aménagement, car, en revalorisant la place du travail domestique des femmes en ville, elle est également adaptée à un partage équitable du travail de production et de reproduction. Cette conception du changement social est théorisée par Doris Damyanovic,

⁴⁶² Manual for gender mainstreaming in urban planning and urban development, *Werkstattbericht*, n°130A, 2013, p. 15.

⁴⁶³ « L'intégration de la dimension de genre dans l'urbanisme et le développement urbain se concentre donc en particulier sur le foyer et l'environnement du logement, en tant que lieu de travail, pour faciliter les activités quotidiennes des personnes en charge des tâches familiales et domestiques. L'urbanisme sensible au genre a donc un effet positif sur la vie quotidienne de nombreuses femmes en âge de travailler, mais aussi d'un nombre croissant d'hommes, car le partage des tâches domestiques et familiales entre les sexes se généralise, notamment parmi les hommes les plus jeunes. »

responsable du comité scientifique pour le manuel viennois, ainsi que par Barbara Zibell qui estime que l'orientation des structures spatiales vers le quotidien, en prenant en compte la division sexuée du travail et en affirmant l'égalité du travail productif et du travail reproductif, crée un partenariat entre femmes et hommes pour la justice sociale et spatiale (Zibell in Roberts 2016, p. 75-76).

A Barcelone, le Col·lectiu Punt 6, collectif féministe d'urbanistes et architectes, propose aussi une ville compacte et multifonctionnelle, en citant en priorité le travail domestique des femmes également. Là encore les femmes sont perçues en premier lieu par leur rapport au travail. La démarche de ce collectif s'appuie sur un processus participatif fondé sur l'*empowerment*, défini comme le fait de « reconnaître le pouvoir que les individus et les groupes exclus de l'action politique disposent et trouver des mécanismes qui leur permettent de l'exercer » (Ortiz Escalante et Gutiérrez Valdivia, 2015, p. 117). Cette proposition de définition rejoint celle que je donne de l'appropriation. Ces exemples témoignent de la capacité des entrepreneur·ses de la politique de genre, à Vienne et à Barcelone, à dépasser ou éviter un cadrage sécuritaire des rapports sociaux de genre dans l'espace public, en conséquence duquel les femmes sont perçues en tant que corps, objets sexualisés et vulnérables, dans l'espace public. Une étude comparative détaillée de la constitution du problème public du *gender mainstreaming* en France, en Autriche et en Espagne pourrait en expliquer les raisons et les procédés⁴⁶⁴.

Ces modèles d'urbanisme intégrant la perspective de genre sont tous les trois fondés sur une approche matérialiste des rapports sociaux de genre, fondée sur la conquête de l'égalité femmes-hommes par l'égalité entre travail de reproduction et travail de production. Ces approches ont en commun de projeter un urbanisme réellement universel, en partant du point de vue du groupe minoritaire, au sens de Colette Guillaumin. En effet, à partir de l'expérience des minoritaires, en l'occurrence les femmes, elles considèrent la répartition du travail et du pouvoir plutôt que de rechercher des spécificités féminines, ce qui ouvre la perspective du

⁴⁶⁴ Sur ce sujet, voir aussi les travaux d'Anita Larsson (Larsson, 2006), en Suède, qui met en parallèle la hiérarchie entre planification stratégique / urbanisme opérationnel et entre travail productif / travail domestique. La planification stratégique concerne les plans à l'échelle de la ville et de l'aménagement du territoire, tandis que l'urbanisme opérationnel est le champ de la conception des projets de zones d'aménagement et à l'échelle du quartier. Elle fait référence à Henri Lefebvre et à Dolores Hayden pour proposer un modèle théorique d'urbanisme féministe, fondé sur la débinarisation des catégories de genre et d'aménagement, pour produire un urbanisme de la vie quotidienne (ibid., p. 522), non-hiérarchique, reconnaissant à égalité l'influence et les besoins du travail de production et de reproduction dans le fonctionnement des villes.

dépassement de la division sexuée du travail. Dès lors l'égalisation du travail de production et de reproduction dans l'espace urbain serait la condition d'un espace public réellement universel.

Ces propositions renouent alors avec une grille de lecture de l'exploitation, plutôt que de l'exclusion, dont Philippe Genestier soulignait les limites (1999). Une telle démarche de domestication de l'espace public urbain participe à extraire le travail de reproduction de la seule sphère du domestique, pour le situer notamment dans les espaces publics végétalisés.

C. L'ESPACE PUBLIC VÉGÉTALISÉ COMME LIEU DE PRODUCTION ET DE REPRODUCTION

Dans les chapitres précédents, la centralité du travail et des rapports de production et de reproduction dans l'espace urbain s'est imposée comme une clé de lecture pertinente de la nature urbaine et de l'espace public. Ici encore, en évaluant la portée féministe des modalités de l'intégration du genre dans la production urbaine, ce résultat se confirme. Dans cette dernière section, il s'agit de revenir sur ces conclusions pour montrer tout l'intérêt d'une conception relationnelle et dynamique de la production urbaine pour analyser la nature et la portée des politiques publiques qui s'y rapportent.

Ce positionnement scientifique rejoint celui de courants sociologiques dont l'apport a marqué l'analyse de la ville et des rapports sociaux de genre, dans la sociologie urbaine et les approches matérialistes du féminisme et de la place des femmes en ville. Par exemple, en ce qui concerne la proximité habitante, la définition du quartier en tant que « le résultat d'une combinaison de vie sociale, vie de travail et situation dans les rapports de production et de consommation, toutes deux liées à un certain espace » (Castells, 1972, p. 139) est proche de l'analyse que je tire de l'étude des espaces publics végétalisés. De même, l'analyse féministe de la ville la conçoit comme le support de matérialisation des rapports sociaux de genre, qu'il s'agit bien de considérer relationnellement et non en étudiant la catégorie femmes isolément (Denèfle, 2013, p. 39).

La spécificité de l'expérience féminine de l'espace public se comprend à l'aune du croisement des rapports sociaux, de même que les dynamiques du changement social dans sa spatialisation. La poursuite de la discussion des deux modalités de la domestication de l'espace public doit questionner la mise en récit de la figure de l'habitante impliquée dans son voisinage, par une extension du domestique. Celle-ci se présente alors comme une expérience différente de l'expérience classique de l'espace public a-territorial par la figure du passant décrite par

Isaac Joseph. On observe alors une reproduction de l'opposition entre un référent universel et une expérience minoritaire féminine. C'est donc bien le référent qui structure la relation de différence (Guillaumin, 1979, p. 14-15). Dans le cas des rapports sociaux de genre, ce référent est l'homme et la sphère du masculin, qui constituent la norme autour de laquelle se pense la différence et s'organise le rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes. On retrouve la thèse du masculin banal.

Dans ce contexte, la proposition de domestication de l'espace public fondée sur le *care* se rapproche de ce que Colette Guillaumin décrit comme la revendication du « droit à la différence ». Celui-ci, en raison de la nature des rapports de différence, ne décrit selon elle aucune alternative et empêche même de penser les rapports de pouvoir entre les majoritaires et les minoritaires⁴⁶⁵. Ce développement permet donc de pointer les limites théoriques de l'approche qui consisterait à valoriser l'engagement féminin pour l'environnement, dont j'ai fait la description et la critique au cours de cette thèse, en montrant les risques d'instrumentalisation des femmes au service de l'écologisation des pratiques, voire au service de l'exclusion de publics masculins marginalisés.

Pour contester le dévoiement potentiel d'une domestication de l'espace public mystificatrice, il est utile de parler de travail de reproduction plutôt que de *care*. En effet, il ne s'agit pas de dissenter sur les dispositions féminines individuelles, qui sont le résultat d'un conditionnement dans la socialisation des femmes à leurs rôles sociaux, pour pérenniser l'exploitation du travail de reproduction, en particulier sa gratuité. Concernant les jardins publics, ils sont des lieux de travail, principalement d'un travail de reproduction : d'une part en tant que support du travail formel ou informel de soin aux enfants, aux personnes âgées ou malades, d'autre part en tant que support du travail de soin et d'entretien de la nature urbaine et des infrastructures de l'espace public (jeux et mobilier urbains à réviser, qualité sanitaire des piscines et jets d'eau, allées et réseaux...). En reprenant la définition proposée par Pierre-Henry Chombart de Lauwe, les espaces publics végétalisés sont structurés par le mode de production en tant que lieu de travail féminisé, qu'il soit formel ou informel, conséquence de l'organisation du travail et de l'emploi. La féminisation des métiers de soin aux enfants, la part des contrats à temps partiel et de femmes sorties de l'emploi pour se consacrer aux tâches domestiques ont

⁴⁶⁵ En effet ce raisonnement ne se borne pas aux rapports entre les femmes et les hommes, mais concerne également l'altérisation des personnes en fonction de leur couleur de peau, vis-à-vis d'un référent blanc, ainsi que d'autres rapports sociaux au fondement de discrimination (hétérosexualité, validisme...).

une influence sur les publics des espaces publics et leurs pratiques. Ce sont aussi les catégories sociales subissant une relégation socio-économique, marquée par le chômage et la perte de revenus, qui peuplent les espaces verts, soit comme un refuge, soit comme un abri pour les pratiques de l'économie informelle. C'est en ce sens que la situation dans les rapports de production et de consommation se lit dans l'espace vert.

Le développement de pratiques féminines de jardinage, leur implication dans les processus de concertation et de conception des projets urbains constitue un levier intéressant car il élargit l'accès à ces outils de production de la ville dont elles ont été exclues⁴⁶⁶. L'objectif d'appropriabilité des espaces publics végétalisés fait levier pour un rééquilibrage des rapports sociaux entre les femmes et les hommes, s'il a une adresse spécifique aux femmes. Le ciblage d'espaces pratiqués par les femmes, tels que les jardins publics, peut alors servir cet objectif, de la même manière que les balades champêtres en non-mixité pour l'apprentissage concret de l'écologie⁴⁶⁷. Alors, la domestication de l'espace public, pensée en tant que sortie du travail de reproduction de l'espace du féminin, ouvre la perspective du partage du travail de reproduction. En particulier, le soin à la nature, la reproduction élargie de la force de travail au sens biologique, sont le fait de métiers largement masculins. Ils constituent un travail de reproduction mais ne sont pas pensés comme tels. Or, établir ce fait contribue à décrypter les rapports sociaux de genre et les rapports sociaux à l'environnement sans cloisonnement catégorique, et cela permet de penser le changement social dans ces relations.

A l'inverse, l'approche idéologique de l'écoféminisme procède de la naturalisation des conditions sociales du travail de reproduction familiale et élargie de la force de travail par les femmes, par un discours mystificateur de conversion morale des hommes aux normes féminines dans la mise en récit de la domestication de l'espace public⁴⁶⁸. Un tel discours, construit autour d'une pensée de la différence, plutôt que de l'analyse relationnelle du partage du travail et du pouvoir, serait un obstacle au changement social, car il ne permet pas de penser ce à quoi

⁴⁶⁶ Paola Tabet conteste le caractère naturel et complémentaire de la division sexuelle du travail qui est une « relation politique entre les sexes » par une étude sur le contrôle des outils, sur lesquels les hommes ont la mainmise et ont organisé l'exclusion des femmes de certaines activités (Tabet, 1979).

⁴⁶⁷ Je fais référence ici aux suggestions faites par des agent-es au cours d'une réunion portant sur la prise en compte du genre dans le projet de ceinture verte autour de Strasbourg, le 24 avril 2022.

⁴⁶⁸ L'idéologie de l'environnement opérerait une fusion entre ces trois niveaux et participerait ainsi à la naturalisation des conditions sociales alors qu'il faudrait penser la spécificité sociale des deux termes (humain et nature) d'après Manuel Castells (1972, p. 238). Dans son étude de la question urbaine, il distingue trois niveaux d'analyse de l'environnement : l'idéologie, l'utilisation sociale des ressources et les « contradictions suscitées par la reproduction élargie de la force de travail dans sa dimension biologique », ce qu'il désigne par « cadre de vie » (Castells 1972, p. 237).

ressemblerait une « morale féminine » dans des conditions d'équité et de liberté (MacGregor, 2004, p. 63).

Le changement social passe par un mouvement d'appropriation collectif, tel que décrit dans le chapitre précédent, en tant que l'exercice effectifs des droits de co-propriété sur la ville. Du point de vue de l'économie des villes, le partage de l'exercice de la propriété de la ville passe par une mise en commun du travail de reproduction dans l'espace public et pour l'espace public. En particulier, si l'on prend pour exemple les travaux de Dolores Hayden, la ville non-sexiste crée des espaces de gestion collective des cuisines, de la garde d'enfants, du linge etc. (Hayden, 2017). La valorisation du travail de reproduction peut se concevoir en même temps que sa gratuité sociale, par leur intégration croissante dans des services publics, assurés par des agent-es de proximité, lesquels articulent actions de mise en œuvre de l'appropriabilité et politiques d'activation féministe.



Illustration 10. Arbres nus l'hiver, parc Saint Cyr (Elsa Koerner, 2022)

CONCLUSION GÉNÉRALE : LE PATRIARCAT AU STADE DE L'IMPERTINENCE DU GENRE

Pour entamer cette conclusion, j'aimerais revenir au point de départ de l'enquête, pour mettre en perspective tout ce que nous avons appris au fil de ces pages. Lorsque je présentais mon objet de recherche, bien souvent, on m'interrogeait sur le lien entre genre et végétalisation des villes. Cette question m'a souvent posé difficulté parce que je ne faisais pas de lien direct entre ces deux items. En effet, c'était précisément ce que je souhaitais enquêter : Comment l'analyse en termes de genre nous informe-t-elle au sujet des politiques de végétalisation ? Comment les *factrices de transcodage* se saisissent-elles de cette nouvelle donne dans la fabrique de la ville pour faire une place aux politiques de genre ? Est-ce que la transversalisation du genre est le seul fait des responsables des politiques de genre ou n'est-elle possible que parce que des agent·es des services des espaces verts rejoignent l'espace de la cause des femmes ?

Pourtant, les participant·es à l'enquête et mes collègues persistaient à me demander de démontrer qu'il y avait une raison essentielle à interroger conjointement le genre et la nature urbaine. C'est bien tout le problème des politiques de genre que je décris en parlant d'*impertinence* du genre. Là où la transversalisation de la perspective de genre repose sur le postulat que toute thématique, a fortiori toute politique, serait enrichie d'une lecture tenant compte du genre, l'injonction de faire la preuve de la pertinence spécifique de cette perspective pour chaque objet subsiste.

Cette situation est tout à fait significative de l'état des rapports sociaux de genre contemporains. Elle fait état de l'avancée des droits des femmes qui généralise l'impression que l'égalité des sexes est acquise. Je parle ici de l'égalité des sexes car la question du genre est bien souvent restreinte à une lecture catégorielle « femmes »/« hommes », voire à une question de « femmes ». C'est ce que montrent les résultats de cette thèse, au cours de laquelle les hommes sont définis en creux des affirmations formulées au sujet des femmes. Ces dernières n'acquièrent pour autant que difficilement le rôle de sujets agissant. Elles font l'objet d'une minorisation sociale par le recours aux figures enfantines ou bien elles demeurent les victimes d'hommes dont la caractérisation est floue.

Dans la thèse, je présente différentes appréciations de cette situation où le genre est rendu *impertinent*. Soit qu'il faille acter de la fin de sa pertinence, soit qu'il faille lui rendre toute sa portée impertinente. Le nœud de ce problème se retrouve dans les stratégies observées

au fil de la transversalisation de la politique de genre. Les violences sexistes et sexuelles s'imposent comme rappel de ce que le patriarcat n'est pas tombé et convainquent de la légitimité de la perspective de genre. Le problème du dérèglement climatique appelle à des solutions singulières, et peut-être viendraient-elles des femmes ? La recherche de la pertinence spécifique d'une perspective de genre conduit à évacuer la dimension systémique du genre pour penser la spécificité des femmes. C'est dans ces circonstances que des actrices et acteurs tentent de construire un urbanisme féministe⁴⁶⁹.

Et c'est là aussi un point surprenant à noter à la fin de cette thèse : l'absence relative du mouvement féministe dans l'émergence de politiques locales d'intégration du genre dans la production de la nature en ville. Si l'objet de ma recherche porte bien sur la production publique de la ville, je n'ai pourtant pas cherché à éviter les mises en relation avec d'autres acteurs et actrices participant à l'action publique. Cela traduit un niveau important d'institutionnalisation de la cause des femmes. L'engagement féministe sur mes terrains est bien moins militant que professionnel. Les associations et collectifs militants sont cités dans le parcours des *factrices de transcodage*, ou bien dans le cas manceau, par nécessité d'élargir le réseau au-delà de l'institution, en raison de la faiblesse des ressources internes. A l'inverse, le pôle administratif et universitaire de l'espace de la cause des femmes est central. Les universitaires fondent même des structures d'expertise employables directement par les collectivités territoriales pour formaliser ce lien.

L'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine reflète en quelque sorte des modalités d'intégration routinière de l'engagement dans la pratique professionnelle.

DES RÉSEAUX D'ALLIANCES PROFESSIONNELLES NÉGOCIANT L'IMPERTINENCE DU GENRE DANS LA PRODUCTION URBAINE

Dans cette thèse, j'ai montré comment la perspective de genre est devenue un item politique sur mes trois terrains. J'ai identifié des actrices, les *factrices de transcodage*, qui portent cet enjeu et constituent un réseau d'alliances avec des *interprètes*, issues des services destinataires (paysagistes, urbanistes...) et convaincues par l'importance de l'égalité de genre (Chapitre 4), ainsi que des *nouveaux alliés*, qui prennent conscience et se socialisent à une

⁴⁶⁹ Féministe, donc préoccupé par les rapports sociaux de genre et non seulement une question de femmes, comme le définissait Sylvette Denèfle (2013).

forme d'engagement professionnel pour les droits des femmes (Chapitre 6). La transversalisation de la politique de genre pose un enjeu central d'intercompréhension et d'appropriation mutuelle entre deux sous-espaces sociaux aux codes et aux préoccupations bien différentes. Pour cette raison, la dimension discursive est très présente dans cette thèse et se retrouve dans le vocabulaire conceptuel autour du code et de l'interprétariat. Cela transcrit également la nécessité de faire preuve de la pertinence d'une perspective de genre pour la collectivité dans un contexte de métropolisation des villes. Ce constat vaut autant pour les *factrices de transcodage* que pour moi-même, dans l'élaboration de l'étude dans un contexte de thèse CIFRE. Le cadre institutionnel et idéologique de la métropolisation encourage l'emploi du vocabulaire et des outils de la nouvelle gestion publique pour légitimer la perspective de genre (Chapitre 5).

Le caractère émergent de la politique étudiée ici place la focale sur les interactions et les rapports de force, la mobilisation de ressources et le développement de stratégies, sur une durée de trois ans. Alors que les ressources allouées aux missions Egalité et droits des femmes dans les villes françaises sont fragiles et limitées, cette thèse met en évidence des stratégies de légitimation et d'acculturation par la formation et l'expérimentation (dans le cas des cours d'école notamment). Quatre types d'outils ont alors été identifiés, suivant leur destination (externe/interne) ou leur nature (matérielle/discursive) : les *politiques d'activation féministe* (externe/discursive), la *diffusion d'une culture de l'égalité* (interne/discursive), l'*intégration des outils* (interne/matérielle) et la *production concrète* (externe/matérielle). La trajectoire en accordéon des thématiques abordées dans le cadre des groupes de travail sur l'égalité de genre montre les dynamiques d'élargissement puis de retour aux propriétaires des problèmes publics qui visent tant à produire des politiques publiques qu'à la diffusion d'une perspective féministe au sein de l'institution (Chapitre 6). En effet, cette deuxième partie a également souligné la souplesse de la définition de la perspective de genre et les enjeux de la formulation d'objectifs féministes, face à un risque de dilution du propos ou de routinisation du problème public, qui ne permettrait pas le changement social et renforcerait la lecture différentialiste des catégories de genre.

Le croisement des objets genre et végétalisation contribue à l'élaboration d'un modèle de ville durable et égalitaire idéal qui relève de la laudation des femmes (Guillaumin, 1980). Or l'exaltation des qualités féminines pose le risque de leur instrumentalisation et d'une vision normative, homogénéisant les catégories femmes et nature au profit d'une idéologie néo-hygiéniste qui cherche la conversion masculine à une forme de vertu « féminine ». C'est ce qui

transparaît dans la troisième partie de la thèse qui s'attache aux représentations sociales autour des catégories de genre au prisme de la nature en ville. Alors même que l'expérimentation d'une perspective de genre dans le réaménagement des cours d'école constitue une des opportunités principales pour faire reconnaître la *pertinence* du genre, le recours aux figures enfantines participe au renouvellement de la minorisation sociale des femmes (Chapitre 7). En effet, les modalités d'inscription à l'agenda politique de la perspective de genre véhiculent des représentations des femmes et des rapports sociaux de genre qui en minimisent le caractère politique et reproduisent l'image d'une femme vulnérable, qu'il faut protéger (Chapitre 8).

L'enquête met en lumière les dynamiques actuelles de reproduction ou d'évolution des catégories de genre et de nature. L'introduction d'une figure de femme vulnérable ravive l'image dangereuse d'une nature urbaine spontanée, voire sauvage, et influe sur le type d'aménagements proposés (fermeture des parcs ou éducation à l'environnement). Le cadrage sécuritaire clive et j'ai pu observer l'ouverture de débats et d'espaces de politisation dans l'émergence de cette politique publique. C'est là que l'on perçoit la deuxième dimension de l'*impertinence* du genre : son pouvoir diffractant crée des scènes de réflexivité et de discussion. La perspective de genre permet donc de situer les prises de position des agent·es vis-à-vis des instruments et des objectifs de la politique publique, et d'en percevoir la portée et la signification. À partir de là, j'ai identifié trois types de discours qui rendent compte des prises de position, vis-à-vis des femmes et de la nature : le discours de la *femme naturelle* (minoritaire), le discours de la *femme incarnée* (principalement les *factrices de transcodage*) et le discours de la *femme émancipée* (*interprètes* et plus largement femmes écologistes) (Chapitre 9). Cette analyse de discours, en plus de renseigner sur les rapports sociaux de genre, contribue à la compréhension des stratégies et des modalités d'alliance au sein des trois villes étudiées.

J'ai réuni ces résultats au sein d'un tableau à deux entrées, proposant deux archétypes de la production urbaine : masculine ou féminine (Tableau 10). Cet outil résume bien la reproduction de la bicatégorisation de genre en cours dans la transversalisation de cette politique dans la production urbaine. La mobilisation du thème de la nature urbaine, par son aura salvatrice dans une période marquée par la crainte du dérèglement climatique, contribue à marquer la catégorie « femmes » d'une valeur intrinsèque qu'il faudrait généraliser. En réalité, les participant·es à l'enquête agissent sur deux tableaux. D'une part, elles et ils discutent les définitions de ce qu'est le genre : un système ou bien un ensemble de catégories, un rapport social ou un groupe social minorisé. D'autre part, elles et ils concrétisent des projets, des outils

et des méthodes pour concevoir et produire la ville. C'est ce qu'aborde la dernière partie de cette thèse.

Dans les trois derniers chapitres, j'envisage justement les fonctions sociales de l'espace public végétalisé et leur recomposition au prisme de la perspective de genre. J'y montre les enjeux qui traversent la production de la nature urbaine et l'intérêt de penser en termes de travail de reproduction, l'entretien et l'aménagement du végétal urbain (Chapitre 10). En effet, cette conception contribue à l'élargissement des catégories de genre et rend compte de la place centrale du travail dans les rapports sociaux à l'espace public urbain. Elle fonde alors une proposition théorique novatrice d'analyse des métiers de l'entretien et de la maintenance, formulée également par Jérôme Denis et David Pontille, qui eux parlent plutôt du *care* (Denis et Pontille, 2022). Ces deux concepts – le *care* et le travail de reproduction – structurent la discussion dans cette partie. Les rapports entre production et reproduction sont essentiels à l'étude des formes urbaines et de leurs fonctions. En effet, l'enquête de terrain met en évidence que, pour les agent·es des trois villes, le travail et la propriété sont déterminants dans les rapports qu'entretiennent les citoyen·es avec leur environnement urbain.

C'est pourquoi la notion d'appropriation – qui est par ailleurs largement mobilisée comme objectif dans l'espace de la cause des femmes concernant la place des femmes en ville – s'est imposée comme un objet central de la problématisation de cette thèse. J'ai alors proposé la notion d'*appropriabilité* pour caractériser l'objectif poursuivi par les services de production et de gestion des espaces verts, à savoir de réunir les conditions pour permettre à toutes et tous d'investir et d'agir sur l'espace public végétalisé (Chapitre 11). Plus encore, la question de l'appropriation introduit celle de la propriété des espaces publics et donc celle de leur publicité réelle. Les derniers chapitres interrogent donc les conditions par lesquelles l'ensemble des citoyen·es peuvent exercer des droits de co-propriété sur l'espace urbain. Articulée à la notion de reproduction ou de *care*, cette question renvoie à la problématique féministe de l'accès à l'universel des groupes minoritaires. En ce qui concerne la ville, le concept de *domestication* de l'espace public s'impose comme une perspective de généralisation de son appropriation par l'ensemble de ses résident·es qui remet en cause le partage des espaces et des sphères d'activités entre les femmes et les hommes par la division sexuée du travail (Chapitre 12).

Or, les résultats de cette enquête amènent à distinguer deux approches de la domestication de la ville, l'une fondée sur un récit idéal du *care* et l'autre sur une approche matérialiste du travail de reproduction. La première correspond à une théorie du changement

social fondé sur la supposée valeur morale supérieure des femmes et la conversion de l'espace public aux normes féminines de soin désintéressé, et rejoint alors la perspective néo-hygiéniste identifiée dans l'archétype de la *ville moderne durable au féminin*. La seconde, en revanche, raisonne uniquement en termes de rapports de pouvoir et de production, et pose comme objectif la publicisation et le partage collectif du travail de reproduction. A ce titre, la perspective de genre dans la production urbaine peut acquérir une portée de changement social féministe, en proposant une nouvelle lecture de la production et de l'usage des villes.

DISPARITÉS ENTRE LES TROIS VILLES

La configuration du protocole de recherche reposait sur une comparaison systématique et itérative des trois terrains, en leur appliquant la même méthodologie et le même statut. En effet, le choix des terrains s'est construit par la recherche de critères similaires et a été acté en fonction de l'intérêt porté par les trois villes à cette étude. Or, si la thèse trace des résultats généraux concernant les trois terrains, forgeant des catégories intra- et inter-terrains, elle rend compte de disparités entre les trois villes, justifiant l'adaptation de la méthodologie et la reformulation de leurs statuts respectifs au fil de l'enquête.

Ainsi Strasbourg et Rennes se distinguent du Mans par la structuration d'une politique publique sur le genre et la ville et la dotation de ressources pour la mise en œuvre de cette politique. De même, pour ce qui est de la gestion des espaces verts, la fragilité des ressources caractérise également l'organisation du service. En effet, le nombre de jardinier·es est bien plus restreint qu'à Rennes et à Strasbourg, le *turn-over* dans les équipes de conception est important et pendant plusieurs mois jusqu'à cette date⁴⁷⁰, le service Nature en ville n'a plus de directeur, lequel avait pris son poste en 2019. Pour ces raisons, le terrain manceau a produit des résultats permettant de contrôler la généralité des thématiques et des interprétations parmi les résultats des deux autres terrains. Le caractère inéluctable du cadrage sécuritaire, le passage des femmes aux enfants et l'opportunité de la végétalisation des cours d'école, l'importance de l'appropriabilité et des rapports de propriété dans la production des espaces verts, leur caractère de reproduction, le maintien des stéréotypes de genre et leur lien avec le concept de nature :

⁴⁷⁰ Ce texte est écrit au mois de juin 2023.

tous ces points se vérifient également sur ce terrain, en l'absence d'une politique active de transversalisation du genre.

La comparaison de ces trois terrains à statuts différents a donc permis d'attribuer la causalité aux stratégies menées par les *factrices de transcodage* et les élu·es ou bien à des éléments extérieurs de sociabilisation des agent·es. Les différences entre les terrains ont mis en lumière les conditions de la réflexivité dans les manières dont celles et ceux-ci naviguent au sein de l'institution et analysent leur propre rôle. En effet, le caractère exogène de la question de recherche n'empêchait pas les participant·es à l'enquête de se positionner et de raisonner sur ce sujet – de même que les agent·es et élu·es en charge de la politique de genre discutaient des fonctions sociales de la nature en ville. Dans les trois villes, la transversalisation du genre demeure une politique émergente. C'est bien cette situation que caractérisent les résultats de cette thèse, qui s'articulent autour de la notion d'*impertinence* du genre.

Au cours de l'enquête, les cas rennais et strasbourgeois ont présenté des différences de rythme assez importantes, alors que la prise en charge administrative de la question du genre en ville avait suivi sensiblement la même temporalité jusque-là. Ces disparités s'expliquent par la structuration de la politique publique, autour d'un groupe de pairs, horizontal et autonome à Strasbourg, et autour d'un groupe hiérarchisé, animé par le directeur général administratif à Rennes. En particulier à Strasbourg, les *factrices de transcodage* et les *interprètes* sont issues de la direction de l'urbanisme davantage que de la mission égalité et droits des femmes. Certaines modalités de structuration facilitent les alliances au-delà des contours sectoriels des services et pondèrent la fragilité des ressources de la politique de genre. L'organisation de l'institution participe donc de façon déterminante à l'émergence de politiques publiques nouvelles.

Une source d'interrogation demeure dans l'impact de l'alternance politique sur les stratégies et modes d'organisation des agent·es au sein des collectivités territoriales. En effet, Strasbourg a connu une série d'alternances politiques⁴⁷¹, là où Rennes est gouvernée par la même majorité politique depuis 1977. Si les trois terrains retenus sont des villes gouvernées par une majorité de gauche en 2019 et restées à gauche en 2020, la continuité des politiques

⁴⁷¹ Strasbourg a été gouvernée par Pierre Pfimlin de 1959 à 1983 (Majorité alsacienne – centre-droit), à qui Marcel Rudloff a succédé (centre-droit) jusqu'en 1989, lorsque Catherine Trautmann remporte l'élection pour le Parti socialiste. Elle est battue par Fabienne Keller (UDF-RPR) en 2001, qui perd en 2008 face à Roland Ries (Parti socialiste). Celui-ci est exclu du Parti socialiste en 2019 et ne se représente pas à l'élection municipale de 2020. C'est alors Jeanne Barseghian qui est élue maire de Strasbourg, menant une liste EELV-PCF-Génération·s.

publiques n'y est pas perçue de la même façon par les agent·es. A Rennes, la continuité est le fonctionnement normal de la collectivité. Au Mans, les incertitudes marquent le début de mandat suite au retrait des délégations à deux élues écologistes en 2021, dont celle alors en charge de la nature en ville. A Strasbourg, la nouvelle mandature crée une opportunité d'accélération sur le plan de la végétalisation et de la lutte contre les inégalités de genre pour les participant·es à l'enquête. Cette piste de recherche demeure ouverte pour approfondir les résultats produits dans cette thèse.

Une autre piste réside dans l'analyse détaillée de la position sociale des participant·es à l'enquête. En effet, l'étude présentée dans cette thèse a été menée sur un objet autour duquel une diversité d'acteurs et d'actrices interviennent. Creuser ces interrogations en construisant un terrain d'enquête à partir d'un panel de participant·es plus restreint, en mobilisant la sociologie des professions, l'approche biographique, l'ethnographie et un socle de données sociales, constitue une perspective de recherche pour préciser mes résultats.

PERSPECTIVES

A l'heure de conclure une thèse, il n'est pas rare de disposer d'une liste de questions de recherche plus étendue qu'au moment de soumettre le projet. En effet, la thèse est l'exercice académique qui ouvre un parcours professionnel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cette étape en appelle bien d'autres, sous la forme de détours et d'approfondissements.

Avec cette thèse, je contribue au croisement de sous-champs disciplinaires et d'objets, tels que la sociologie de l'action publique, la sociologie du genre et de l'environnement, sur un objet urbain, sur le genre et la ville, sur la nature urbaine. Le positionnement théorique singulier adopté au cours de cette recherche tient aussi de ces hybridations et emprunts, réunis autour du triptyque conceptuel production/reproduction/appropriation, qui ancre ce travail dans une démarche matérialiste. Cette thèse fait état de la centralité des rapports de production et de propriété dans la conception des espaces publics végétalisés. En tant que telle, elle contribue au débat sur l'intersection des rapports sociaux dans l'analyse des pratiques de l'espace urbain.

La recherche doctorale a été l'occasion pour moi d'expérimenter des dispositifs méthodologiques divers, ainsi que la gymnique d'une posture de recherche et de recherche de l'opérationnalisation. Là encore de nouvelles pistes s'ouvrent, puisqu'on ne peut séparer la pratique de la sociologie de ses méthodologies. En raison des conditions sanitaires, l'étape

d'observation participante a dû être écourtée et modifiée. La principale perspective de recherche que j'envisage consiste donc à enquêter davantage auprès des jardinier·es de l'échelon communal, avec une véritable méthode ethnographique. Je souhaite ainsi creuser tous les pans d'analyse approchés au cours de ces sept semaines mis de côté car sortant du cadre de cette thèse. Une telle entreprise m'amènerait à poursuivre l'analyse de l'ordinaire et de la routine, au cœur d'un métier de la reproduction de la nature urbaine.

L'approche par le genre du métier de jardinier, entamée au cours de cette thèse, m'a permis de construire trois postulats à enrichir.

En premier lieu, les jardinières rencontrées revendiquent leurs traits féminins, en valorisant notamment le courage et l'endurance. Ce résultat tient selon moi d'une acceptation des règles du jeu, liée à leur position d'altérité dans un contexte de confrontation quotidienne aux normes du masculin. Le contraste avec les femmes paysagistes et architectes qui refusent les rappels à leur condition de femmes tient certainement d'une différence dans les normes d'investissement du rôle dans l'institution et dans le rapport au corps dans ces métiers.

Un deuxième point concerne le rôle de régulation sociale du jardinier, dans une perspective de sociologie de l'action publique menée par les *street level bureaucrats*. Nous l'avons vu dans les résultats de cette thèse, cette perspective enrichit la compréhension de la production urbaine. Je pourrais alors étudier davantage les interactions entre les jardinier·es et les usager·es des parcs et jardins publics et la manière dont elles et ils participent à l'édiction de l'ordre social ainsi qu'à la régulation de la déviance dans l'espace public.

Enfin le troisième point vient en complément de ces deux premières pistes en couplant perspective de genre et rôles des jardinier·es au prisme du concept de travail de reproduction. Il s'agit alors d'étudier les formes d'élargissement des catégories de genre, voire de revisiter les équilibres dans les rapports sociaux de genre par l'extension du domaine du travail de reproduction face au travail de production. De même, une telle proposition théorique viserait à analyser les liens entre régulation sociale et travail de reproduction.

Cette thèse est donc l'étape propédeutique d'un travail de recherche sur la sociologie de la reproduction de la nature urbaine.

BIBLIOGRAPHIE

Agarwal, Bina (2018), « Le débat femmes et environnement : les apports de la réflexion en Inde », in VERSCHUUR C. (dir.), *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, Genève, Graduate Institute Publications (Cahiers genre et développement), p. 31-40.

Aggeri, Gaëlle (2004), *La nature sauvage et champêtre dans les villes: Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier.*, Thèse de doctorat, ENGREF (AgroParisTech).

Alam, Thomas (2010), « Les mises en forme savante d'un mythe d'action publique : la sécurité sanitaire », *Geèses*, n° 78, vol. 1, p. 48-66.

Alessandrin, Arnaud ; Dagorn, Johanna (2018), « Sexisme(s) urbain(s) : Jeunes filles et adolescentes à l'épreuve de la ville », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n° 30, [en ligne : doi.org/10.7202/1058687ar]

Alessandrin, Arnaud ; Raibaud, Yves (2013), « Les lieux de l'homophobie ordinaire », *Cahiers de l'action*, n° 40, p. 21-26.

Alphandéry, Pierre ; Fortier, Agnès ; Sourdril, Anne (2012), « Les données entre normalisation et territoire : la construction de la trame verte et bleue », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 3, n° 2, [en ligne : doi.org/10.4000/developpementdurable.9282]

Amsellem-Mainguy, Yaëlle (2021), *Les filles du coin: vivre et grandir en milieu rural*, Paris, SciencesPo les presses (Collection académique).

Arab, Nadia (2007), « À quoi sert l'expérience des autres ? », *Espaces et sociétés*, n° 131, vol. 4, p. 33-47.

Arab, Nadia (2017), « L'élaboration collective des projets d'urbanisme : organiser l'intégration des acteurs et gérer l'incertitude des processus de conception », *RIURBA*, n° 3, [en ligne : <http://www.riurba.review/Revue/lelaboration-collective-des-projets-durbanisme-organiser-lintegration-des-acteurs-et-gerer-lincertitude-des-processus-de-conception/>].

Arab, Nadia (2018), « Pour une théorie du projet en urbanisme », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, n° 56-1, p. 219-240.

Arab, Nadia ; Bourdin, Alain (2005), *L'espace public comme opérateur de coopérations interprofessionnelles dans les interventions urbaines.*, Rapport de recherche, LTMU - AUS.

Arab, Nadia ; Vivant, Elsa (2018), « L'innovation de méthodes en urbanisme : freins et leviers d'une entreprise incertaine », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 1. [en ligne : <https://journals.openedition.org/craup/324#bibliography>]

Augoyard, Jean-François ; Choay, Françoise ; Winkin, Yves ; Curtis, David (2010), *Pas à Pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*, Paris, A la Croisée.

Avrillier, Raymond ; Goyet, Georges ; Mingasson, Danielle (1979), *Evolution de la condition féminine et habitat : quels pouvoirs des femmes sur le logement et son usage ?*, Grenoble, IREP-CERER, Université des Sciences Sociales de Grenoble.

Ayache, Magali ; Dumez, Hervé (2011), « Le codage dans la recherche qualitative une nouvelle perspective? », *Le Libellio d'AEGIS*, vol. 7, n° 2, p. 33-46.

Baldeck, Marilyn (2019), « Les femmes, toujours des intruses dans le système judiciaire », *Travail, genre et sociétés*, vol. 42, n° 2, p. 171-174.

Barbérès, Jeanne-Marie (1995), « L'interjection : de l'affect à la parade, et retour », *Faits de langues*, vol. 3, n° 6, p. 93-104.

Barbier, Rémi ; Boudes, Philippe ; Bozonnet, Jean-Paul ; Candau, Jacqueline ; Dobre, Michelle ; Lewis, Nathalie ; Rudolf, Florence (2012), *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses Universitaires de Laval.

Bardach, Eugene (1977), *Implementation Game: What Happens After a Bill Becomes Law*, Cambridge, Mass, MIT Press.

Baron, Alexis (2014), « Territorialisation », in KADA N., MARTIAL M., *Dictionnaire d'administration publique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Baudin, Gérard ; Dupuy, Sabine (2001), « Le village ambigu », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 90, p. 77-84.

Baudino, Claudie ; Mazur, Amy (2001), « Le genre gâché : la féminisation de l'action publique », *Espaces Temps*, vol. 76, n° 1, p. 68-80.

Baudry, Sandrine (2011), « Les *community gardens* de New York City : de la désobéissance civile au développement durable », *Revue française d'études américaines*, n° 129, vol. 3, p. 73-86.

Baziz, Nassima ; Chabbi-Chemrouk, Naima (2017), « Un square, un sexe ? Le jardin du centre-ville constantinois Bennacer Bachir, à l'épreuve du genre », *Géocarrefour*, n° 91/1 [en ligne : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10025>].

Béal, Vincent (2011), *Les politiques du développement durable : Gouverner l'environnement dans les villes françaises et britanniques (1970-2010)*, Thèse de doctorat, Saint-Étienne, France, Université Jean Monnet.

Béal, Vincent (2014), « "Trendsetting cities" : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales », *Métropolitiques*, [en ligne : <https://metropolitiques.eu/Trendsetting-cities-les-modeles-a-l-heure-des-politiques-urbaines-neoliberales.html>].

Béal, Vincent ; Charvolin Florian ; Morel-Journal, Christelle (2011), « La ville durable au risque des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n° 147, vol. 4, p. 77-97.

Béal, Vincent ; Epstein, Renaud ; Pinson, Gilles (2015), « La circulation croisée », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 3, p. 103-127.

Beauvoir, Simone de (1986), *Le deuxième sexe, tome 2*, Paris, Folio Essais.

Beavers, Alyssa W. ; Atkinson, Ashley ; Ma, Wenjuan ; Alaimo, Katherine (2021), « Garden characteristics and types of program involvement associated with sustained garden membership in an urban gardening support program », *Urban Forestry & Urban Greening*, vol. 59, p. 127026.

Becker, Howard Saul (2002), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié (Collection Leçons de choses).

Béhar, Daniel (2014), « Paris, Lyon, Marseille : la gouvernance métropolitaine entre standardisation et différenciation », *Métropolitiques* [en ligne : <https://metropolitiques.eu/Paris-Lyon-Marseille-la.html>]

Bekaert, Déborah ; Houadfi, Saïda (2019), « Visiteurs et personnels de zoos urbains: une approche sociogéographique des liens entre conception de la nature et actions », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 14, n° 2, p. 185-230.

Bélangier Sabourin, Catherine ; Morrissette, Joëlle (2022), « Réduire les rapports inégalitaires en recherche collaborative par une démarche conscientisante : illustration d'une disposition méthodologique », *Recherches qualitatives*, vol. 41, n° 1, p. 156-177.

Bellows, Ann (1998), « Gender, Utilitarianism and Poland: 100 Years of Women and Urban Agriculture », *Women and Environments International*, vol. 44/45, p. 36-39.

Bem, Sandra Lipsitz (2008), *The Lenses of Gender: Transforming the Debate on Sexual Inequality*, Yale University Press.

Berdoulay, Vincent ; Soubeyran, Olivier (2012), « Pratiques réflexives en aménagement pour une adaptation aux changements environnementaux », *L'Espace géographique*, vol. 41, n° 2, p. 169-180.

Bereni, Laure (2016), *Introduction aux études sur le genre*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

Bereni, Laure ; Jacquemart, Alban (2018), « Diriger comme un homme moderne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 223, vol. 3, p. 72-87.

Bereni, Laure ; Lépinard, Eléonore (2004), « "Les femmes ne sont pas une catégorie" les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 1, p. 71-98.

Bereni, Laure ; Revillard, Anne (2012), « Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 85, n° 1, p. 17-41.

Bernier, Xavier ; Lazzarotti, Olivier ; Lévy, Jacques (2018), « Toilettes en tous genres. », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*, [en ligne : www.espacestems.net/articles/toilettes-en-tous-genres/]

Besozzi, Thibaut (2014), « Appropriation de l'espace public urbain : entre aménagements et vécus quotidiens d'un centre commercial », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 54, n°3-4, [en ligne : <http://journals.openedition.org/rge/5209>].

Bessin, Marc ; Dorlin, Elsa (2005), « Les renouvellements générationnels du féminisme : mais pour quel sujet politique ? », *L'Homme & la Société*, vol. 158, n° 4, p. 11-27.

Bezes, Philippe ; Palier, Bruno (2018), « Le concept de trajectoire de réformes. Comment retracer le processus de transformation des institutions », *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 6, p. 1083-1112.

Biarrotte, Lucile (2017), « Féminismes et aménagement : influences et ambiguïtés. La diffusion internationale d'initiatives d'urbanisme dédiées à l'émancipation des femmes », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 112, n° 1, p. 26-35.

Biarrotte, Lucile (2020), « “L’infusion” d’approches genrées dans l’urbanisme parisien : métaphore d’une propagation aux échelles organisationnelles et individuelles », *Urbanités*, n° 13 [en ligne : <https://www.revue-urbanites.fr/13-biarrotte/>].

Bidet, Alexandra ; Boutet, Manuel ; Chave, Frédérique ; Gayet-Viaud, Carole ; Le Méner, Erwan (2015), « Publicité, sollicitation, intervention », *SociologieS* [en ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/4941>]

Biland, Émilie (2019), *La fonction publique territoriale*, Paris, La Découverte.

Blanc, Maurice (2010), « Métiers et professions de l’urbanisme : l’ingénieur, l’architecte et les autres », *Espaces et sociétés*, vol. n° 142, n° 2, p. 131-150.

Blanchard, Anne ; Vanderlinden, Jean-Paul (2012), « Interdisciplinarité et outils réflexifs : vers une approche globale des trames vertes urbaines. Conclusion », *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, Hors-série 12, [en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/11798>].

Blanchard, Soline ; Jacquemart, Alban ; Perrin, Marie ; Romerio, Alice (2018), « La cause des femmes dans les institutions », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. N° 223, n° 3, p. 4-11.

Blanchard, Sophie (2017), « Street art, rénovation urbaine et gentrification dans le Nord-Est parisien : entre marketing urbain et gender mainstreaming », *Urbanités*, n° 9 [en ligne : <https://www.revue-urbanites.fr/9-street-art-renovation-urbaine-et-gentrification-dans-le-nord-est-parisien-entre-marketing-urbain-et-gender-mainstreaming/>].

Blanchard, Sophie ; Hancock, Claire (2017), « Enjeux de genre et politiques urbaines : les enseignements d’une recherche à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) », *Géocarrefour*, n° 91/1 [en ligne : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10054>].

Blézat, Mathilde (2016), « Riposte ! Marche de nuit et autodéfense contre les agressions sexistes », *Z : Revue itinérante d’enquête et de critique sociale*, vol. 10, n° 1, p. 16-27.

Boudes, Philippe (2008), *L’environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l’environnement*, Thèse de doctorat, Université Victor Segalen - Bordeaux II.

Boudes, Philippe (2012), « Le sociologue, le climat, les trames vertes et la ville : croisements complexes et féconds », *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, Hors-série 12 [en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/11808>].

Boudes, Philippe ; Glatron, S. (2015), « Pratiques et représentations de la nature en ville. La territorialisation de l'environnement par les Parisiens », *Revue des Sciences sociales*, n° 55, p. 20-31.

Boulianne, Manon (2001), « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public » ? », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, n° 1, p. 63-80.

Bourdeau-Lepage, Lise (2017), *Ville et nature, vers une nouvelle alliance ?*, Toulouse, ERES.

Bourdeau-Lepage, Lise ; Vidal, Roland (2012), « Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? », in *Nature et agriculture pour la ville*, Club Demeter, p. 293-306.

Bourdeau-Lepage, Lise ; Vidal, Roland (2014), « Comprendre la demande sociale de nature en ville », in *Nature urbaine en projets*, Paris, Archibooks (Crossborders), p. 37-52.

Bourg, Dominique (2009), « L'impératif écologique », *Esprit*, vol. Décembre, n° 12, p. 59-71.

Bousquet, Danielle ; Sénac, Réjane ; Badré, Marie-Pierre ; Berthy, Michèle (2017), « Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? Etat des lieux de la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional », Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Boutefeu, Emmanuel (2005), *La demande sociale de nature en ville: enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, La Défense, Plan urbanisme construction architecture.

Braconnier, Alain (1996), *Le Sexe des émotions*, Paris, Editions Odile Jacob.

Braidotti, Rosi ; Charkiewicz, Ewa ; Häusler, Sabine ; Wieringa, Saskia (2018), « Les femmes, l'environnement et le développement durable », in VERSCHUUR C. (dir.), *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, Genève, Graduate Institute Publications (Cahiers genre et développement), p. 19-29.

Brenner, Neil (2004), *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press.

Brondeau, Florence (2017), « Jardiner pour coproduire la ville », *Géographie et cultures*, n° 103, p. 5-17.

Bureau, Marie-Christine ; Sarfati, François ; Simha, Jules ; Tuchsirer, Carole (2013), « L'expérimentation dans l'action publique. Usages, pratiques et jugements des acteurs », *Travail et emploi*, vol. 135, n° 3, p. 41-55.

Buscatto, Marie (2009), « Chapitre 2 - Syndicaliste en entreprise. Une activité si "masculine"... », in FILLIEULE O., ROUX P., *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po (Académique), p. 75-91.

Busquet, Grégory (2007), *Urban ideology and political thinking in France between 1958 and 1981.*, Thèse de doctorat, Université Paris XII Val de Marne.

Busquet, Grégory (2013), « Question urbaine et droit à la ville », *Mouvements*, n° 74, vol. 2, p. 113-122.

Cachin, Françoise (1994), « Paris muséifié », *Le Débat*, n° 3, p. 271-282.

Carlier, Louise (2019), « S'accommoder, ou taire les différends pour tenir ensemble : l'écologie d'un espace public ordinaire à Bruxelles », *Sociologie et sociétés*, vol. 51, n° 1-2, p. 149-175.

Castells, Manuel (1972), *La question urbaine*, Paris, F. Maspero.

Castoriadis, Zoé (1986), « Rationalité et conception des espaces publics dans deux villes nouvelles », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 32, n° 1, p. 95-100.

Cavan, Sherri (1966), *Liquor license; an ethnography of bar behavior*, Chicago, Aldine Pub. Co (Observations (Chicago, Ill.)).

Cefaï, Daniel (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, vol. 14, n° 75, p. 43-66.

Cefaï, Daniel (dir.) (2003), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte (Recherches).

Cefaï, Daniel (2019), « Les problèmes, leurs expériences et leurs publics : une enquête pragmatiste », *Sociologie et sociétés*, vol. 51, n° 1-2, p. 33-91.

Chetcuti, Natacha (2014), « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *Les Temps Modernes*, n° 678, vol. 2, p. 241-253.

Chetcuti-Osorovitz, Natacha ; Jean-Jacques, Sarah (2018), « Usages de l'espace public et lesbianisme : sanctions sociales et contournements dans les métropoles françaises », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 62, n° 175, p. 151-167.

Choay, Françoise (1998), « Pensées sur la ville, arts de la ville », in *Histoire de la France urbaine. La ville de l'âge industriel*, Paris, Seuil, p. 251-265.

Choay, Françoise (2009), « Le patrimoine en questions », *Esprit*, n° 11, p. 194-222.

Chombart De Lauwe, Paul-Henry (1982), *La fin des villes, mythe ou réalité*, Paris, Calmann-Lévy (Raisons de plus).

Clarimont, Sylvie ; Leichnig, Kildine (2014), « La perception des espaces publics de nature. Paroles d'élus et d'usagers du Parc naturel urbain palois », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 54, n° 3-4 [en ligne : <https://journals.openedition.org/rge/5239>]

Clavel, Maïté (2010), « Un ailleurs au sein de la ville », *Ethnologie française*, vol. 40, n° 4, p. 609-621.

Clément, Garance ; Valegeas, François (2017), « De quoi la "ville inclusive" est-elle le nom ? Exploration d'un concept émergent à partir de discours scientifiques et opérationnels », *Métropoles*, n° 20 [en ligne : <http://journals.openedition.org/metropoles/5469>]

Collectif Rosa Bonheur (2019), *La ville vue d'en bas: travail et production de l'espace populaire*, Paris, Éditions Amsterdam.

Conan, Michel ; Favaron, Juliette (1997), « Comment les villages devinrent des paysages », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 74, n° 1, p. 48-58.

Condon, Stéphanie ; Lieber, Marylène ; Maillochon, Florence (2005), « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n°2, p. 265-294.

Consalès, Jean-Noël ; Joimel, Sophie ; Cordier, France ; Jareno, Cloé ; Chenot, Elodie ; Schwartz, Christophe (2015), « De l'argument à l'action : la biodiversité au service des jardins familiaux », *Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, n°13 [en ligne : <https://journals.openedition.org/paysage/9603>]

Cordier-Jouanne, Mahé (2019), *Queer(ing) Architecture, de l'espace queer à la queerisation de l'espace*, Mémoire de Projet de Fin d'Etude, Paris, ENSA Paris-Malaquais.

Couret, Dominique ; Ouallet, Anne ; Tamru, Bezunesh (2011), « Chapitre 3. L'introuvable ville durable », in *La ville durable, du politique au scientifique*, Versailles, Éditions Quæ, p. 47-56.

Coutras, Jacqueline (1987), « Hommes et femmes dans l'espace public français depuis un siècle », *Cahiers de Géographies du Québec*, vol. 31, n° 83, p. 143-155.

Coutras, Jacqueline (1993), « La mobilité des femmes au quotidien : Un enjeu des rapports sociaux de sexes? », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 59, n° 1, p. 163-170.

Coutras, Jacqueline (1996), *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, A. Colin (Références).

Coutras, Jacqueline (1997), « A propos de la construction sexuée de l'espace urbain », *Travail, espaces et professions, Cahiers du Gedisst*, n° 19, p. 77-94.

Coutras, Jacqueline (2002), « Violences urbaines et restauration de l'identité spatiale masculine », *Espace, populations, sociétés*, n° 3, p. 295-307.

Coutras, Jacqueline (2003), *Les peurs urbaines et l'autre sexe*, Paris, L'Harmattan.

Da Cunha, Antonio (2011), « Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 144-145, p. 193-200.

Da Cunha, Antonio (2015), « Nouvelle écologie urbaine et urbanisme durable. De l'impératif écologique à la qualité urbaine », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, n° 65, p. 5-25.

Dagorn, Johanna ; Alessandrin, Arnaud (2017), « Femmes et espace public : entre épreuves et résistances », *Hommes & libertés*, n° 177, p. 46.

Dahhan, Ryzlène ; Picot, Pauline ; Trawalé, Damien ; Cossée, Claire ; Rabaud, Aude (2020), « Analyser des terrains contemporains à partir du couple notionnel "majoritaires/minoritaires " », *Cahiers du Genre*, vol. n° 68, n° 1, p. 145-171.

D'Andrea, Nicolas ; Tozzi, Pascal (2014), « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : De l'espace cultivé à un habiter durable ? », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 231, p. 61-74.

Dauphin, Sandrine (2006), « L'élaboration des politiques d'égalité ou les incertitudes du féminisme d'État : une comparaison France / Canada », *Cahiers du Genre*, hors-série n° 1, vol. 3, p. 95-116.

Dauphin, Sandrine (2008), « Promotion de l'égalité des sexes en France : continuité et rupture », *Cahiers du Genre*, n° 44, vol. 1, p. 139-164.

Dauphin, Sandrine (2010), « Action publique et rapports de genre », *Revue de l'OFCE*, vol. n° 114, n° 3, p. 265-289.

Dauphin, Sandrine ; Sénac-Slawinski, Réjane (2008a), « Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un 'concept-méthode' », *Cahiers du Genre*, vol. n° 44, n° 1, p. 5-16.

Dauphin, Sandrine ; Sénac-Slawinski, Réjane (dirs.) (2008b), *Gender mainstreaming. De l'égalité des sexes à la diversité ?*, Paris, L'Harmattan (Cahiers du genre).

Davis-Taiëb, Hannah (2020), « “Là où vont les femmes”. Notes sur les femmes, les cafés, et les fast-foods au Maroc », in OSSMAN S. (dir.), *Miroirs maghrébins : Itinéraires de soi et paysages de rencontre*, Paris, CNRS Éditions (CNRS Communication), p. 217-225.

Daviter, Falk. (2011), *Policy Framing in the European Union*, Springer, Heidelberg.

Debenedetti, Marie-Christine (2010), « L'invention locale des discriminations ethnoraciales : la carrière en accordéon d'un problème public », *Migrations Société*, n° 131, vol. 5, p. 153-170.

Debergh, Marlyse (2019), « In the Name of Women's Rights: The Rise of Femonationalism », *Cahiers du Genre*, n° 66, p. 246-249.

Debonneville, Julien ; Lieber, Marylène (2021), « Rappels à l'ordre sexué dans l'espace public : perspective intersectionnelle sur les violences dans l'espace public », *Dynamiques régionales*, vol. 12, n° 3, p. 83-101.

Dekker, Mischa (2021), « Une mesure raciste ? Négocier le risque de stigmatisation dans la verbalisation du harcèlement de rue », *Deviance et Société*, vol. 45, n° 1, p. 25-57.

Delage, Pauline (2017), *Violences conjugales*, Paris, Presses de Sciences Po.

Deleuze, Gilles ; Guattari, Félix (1980), *Capitalisme et schizophrénie. [2]. Mille plateaux*, Paris, Les Éditions de Minuit (Critique).

DeLind, Laura B. ; Ferguson, Anne E. (1999), « Is This a Women's Movement? The Relationship of Gender to Community-Supported Agriculture in Michigan », *Human Organization*, vol. 58, n° 2, p. 190-200.

Delphy, Christine (2003), « Par où attaquer le “partage inégal” du “travail ménager” ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 22, n° 3, p. 47-71.

Den Hartigh, Cyrielle (2013), « Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ? », *Mouvements*, n° 75, vol. 3, p. 13-20.

Denèfle, Sylvette (dir.) (2013), *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (Perspectives Villes et Territoires).

Denis, Jérôme ; Pontille, David (2015), « Material Ordering and the Care of Things », *Science, Technology, and Human Values*, vol. 40, n° 3, p. 338-367.

Denis, Jérôme ; Pontille, David (2020), « Maintenance et attention à la fragilité », *SociologieS*, [en ligne : <http://journals.openedition.org/sociologies/13936>]

Denis, Jérôme ; Pontille, David (2022), *Le soin des choses. Politiques de la maintenance*, Paris, La Découverte (Collection « Terrains philosophiques).

Desponds, Didier ; Auclair, Elisabeth ; Bergel, Pierre ; Bertucci, Marie-Madeleine (dirs.) (2014), *Les habitants : acteurs de la rénovation urbaine ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Devaux-Spatarakis, Agathe (2014), « L'expérimentation « telle qu'elle se fait » : leçons de trois expérimentations par assignation aléatoire », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, n° 126, p. 17-38.

Devisme, Laurent ; Dumont, Marc ; Roy, Élise (2007), « Le jeu des "bonnes pratiques" dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés*, vol. n° 131, n° 4, p. 15-31.

Di Méo, Guy (2011), *Les murs invisibles: femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Colin (Recherches).

Di Méo, Guy (2012), « Femmes, sexe, genre », *Espaces et sociétés*, n° 150, vol. 2, p. 149-163.

Doan, Petra L. ; Higgins, Harrison (2011), « The Demise of Queer Space? Resurgent Gentrification and the Assimilation of LGBT Neighborhoods », *Journal of Planning Education and Research*, vol. 31, n° 1, p. 6-25.

Douillet, Anne-Cécil ; Lefebvre, Rémi (2017), *Sociologie politique du pouvoir local*, Malakoff, France, Armand Colin.

Doulin-Dimopoulos, Barbara ; Koerner, Elsa ; Siffert, Isabelle (2021), « Le baraquement comme espace de résistance du mouvement des gilets jaunes », *Condition humaine/Conditions politiques*, n° 2, [en ligne : <https://revues.mshparisnord.fr/chcp/index.php?id=524>].

Dubois, Christophe ; Orianne, Jean-François (2012), « Les politiques publiques comme partitions à construire », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 2, p. 117-139.

Dubois, Vincent (2009), « L'action publique », in COHEN A., LACROIX B., RIUTORT P., *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte, p. 311-325.

Dubois, Vincent (2010), *La vie au guichet*, 3e édition, Paris, Economica.

Dubois, Vincent (2023), *Les structures sociales de l'action publique. Analyser les politiques publiques avec la sociologie des champs*, Vulaines sur Seine, Editions du Croquant, (Action publique).

Dubost, Françoise (2010), « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, vol. 40, n° 4, p. 629-638.

Durant, Robert F ; Diehl, Paul F. (1989), « Agendas, Alternatives, and Public Policy: Lessons from the U.S. Foreign Policy Arena* », *Journal of Public Policy*, vol. 9, n° 2, p. 179-205.

Edelman, Elijah Adiv (2011), « “This Area Has Been Declared a Prostitution Free Zone”: Discursive Formations of Space, the State, and Trans “Sex Worker” Bodies », *Journal of Homosexuality*, vol. 58, n° 6-7, p. 848-864.

Edelman, Elijah Adiv (2016), « “This Is Where You Fall off My Map”: Trans-Spectrum Spatialities in Washington, DC, Safety, and the Refusal to Submit to Somatic Erasure », *Journal of Homosexuality*, vol. 63, n° 3, p. 394-404.

Egerer, Monika ; Ordóñez, Camilo ; Lin, Brenda B. ; Kendal, Dave (2019), « Multicultural gardeners and park users benefit from and attach diverse values to urban nature spaces », *Urban Forestry & Urban Greening*, vol. 46, p. 126445.

El Moualy, Sabine (2019), *La nature en ville : comment les pratiques aménagistes s'adaptent en continu : étude à partir de cinq projets du Grand Ouest*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2.

Emelianoff, Cyria (2004), « L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ? », *Ecologie & politique*, n° 29, p. 21-36.

Emelianoff, Cyria (2011), *Chapitre 9. La ville durable en quête de transversalité*, Versailles, Éditions Quæ.

Engel-Di Mauro, Salvatore (2018), « Urban community gardens, commons, and social reproduction: revisiting Silvia Federici's Revolution at Point Zero », *Gender, Place & Culture*, vol. 25, n° 9, p. 1379-1390.

Epstein, Renaud (2013), *La Rénovation urbaine*, Paris, Presses de Sciences Po.

Epstein, Renaud ; Pinson, Gilles (2021), « Chapitre 1. De l'État fort aux régimes de gouvernementalité multiples », in *Nouvelle sociologie politique de la France*, Paris, Armand Colin (U), p. 21-32.

Ernwein, Marion (2015), *Jardiner la ville néolibérale: la fabrique urbaine de la nature*, Thèse de doctorat, University of Geneva.

Ernwein, Marion (2016), « La gestion différenciée des espaces verts: Explorer les paradoxes du vivant en ville », in DARRIBEAUDE F., GARDON S., LENSEL B. (dir.), *Le vivant en ville : nouvelles émergences*, Lyon, Métropole de Lyon/Vetagro Sup, p. 90-97.

Ernwein, Marion (2017), « Du jardinage collectif au paysagisme bénévole. Trois figures de la participation corporelle à la fabrique de la ville », *Géographie et cultures*, n° 103, p. 63-86.

Ernwein, Marion (2019), *Les natures de la ville néolibérale: Une écologie politique du végétal urbain*, Grenoble, UGA Éditions.

Estèbe, Philippe (2005), « Chapitre 1 : Les quartiers, une affaire d'Etat. Un instrument territorial », in *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po (Académique), p. 47-70.

Estévez-Saá, Margarita ; Lorenzo-Modia, María Jesús (2018), « The Ethics and Aesthetics of Eco-caring: Contemporary Debates on Ecofeminism(s) », *Women's Studies*, vol. 47, n° 2, p. 123-146.

Etiemble, Angelina ; Zanna, Omar (2013), « Mettre en scène la parole féminine dans l'espace public : des jeunes filles et des tours dans le quartier du Blosne à Rennes », in *Identités et participation sociale des jeunes en Europe et en Méditerranée*, Paris, L'Harmattan (Logiques sociales), p. 109-114.

Falquet, Jules (2003), « Femmes, féminisme et "développement": une analyse critique des politiques des institutions internationales », in BISILLAT J. (dir.), *Regards de femmes sur la globalisation*, Paris, Karthala, p. 75-112.

Falquet, Jules (2007), « Le mouvement féministe en Amérique latine et aux Caraïbes », *Actuel Marx*, n° 42, vol. 2, p. 36-47.

Falquet, Jules-France (1997), « Guerre de basse intensité contre les femmes? La violence domestique comme torture, réflexions à partir du cas salvadorien », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 18, n° 3/4, p. 129-159.

Faure, Alain ; Charlotte, Halpern ; Leresche, Jean-Philippe ; Douillet, Anne-Cécile (2012), *L'action publique locale dans tous ses états. Différenciation et Standardisation*, Paris, L'Harmattan.

Faure, Emmanuelle ; Luxembourg, Corinne ; Dupont, Angélique (2018), « Agriculture urbaine comme levier d'émancipation des femmes et de bien-être en ville : l'exemple genevillois », *Pollution Atmosphérique : climat, santé, société*, n° 237-238.

Félonneau, Marie-Line ; Lecigne, André (2007), « Désirabilité de l'environnement et représentations sociales de la ville idéale », *Bulletin de psychologie*, n° 492, vol. 6, p. 567-579.

Feraudy, Tatiana de (2019), « Être chercheur et acteur de son terrain: stratégies, contournements et «bricolages» pour la réalisation d'une enquête de terrain dans le cadre d'une thèse en Cifre », *Sciences sociales et expertises dans les mondes politiques et sociaux contemporains*, Communication dans un colloque, IEP de Rennes, Rennes.

Feraudy, Tatiana de ; Gaboriau, Antoine ; Petit, Guillaume ; Thyrard, Antonin (2021), « Rapport d'enquête - Faire une thèse en Cifre en Sciences Humaines et Sociales », Rapport, Paris, EHESS ; Univeristé Paris 1.

Ferrand, Laure (2016), « Les marches exploratoires de femmes. Quand un dispositif à visée participative renforce le pouvoir d'agir des professionnels de l'action sociale », *Pensée plurielle*, n° 43, p. 97-109.

Flahault, Érika (2001), « L'appropriation des espaces chez les femmes seules », *Villes en parallèle*, vol. 32, n° 1, p. 199-206.

Flahault, Erika (2009), *Une vie à soi: nouvelles formes de solitude au féminin*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Fleury, Antoine (2022), *Les espaces publics urbains: penser, enquêter, fabriquer*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (Perspectives Villes et territoires).

Fleury Antoine (2010), « Espace public », *Encyclopédie électronique Hypergé* [en ligne : <http://hypergeo.eu/spip.php?article482>].

Fontan, Jean-Marc ; Bussi res, Denis ; Caillouette, Jacques ; Soussi, Sid Ahmed ; Tremblay, Diane-Gabrielle ; Tremblay, Pierre-Andr  (dir.) (2013), « La recherche partenariale au CRISES », *Les Cahiers du CRISES*, n  ET1301, p. 61.

Fraisse, Genevi ve ; Dauphin, Sandrine ; S nac-Slawinski, R jane (2008), « Le *gender mainstreaming*, vrai en th orie, faux en pratique ? », *Cahiers du Genre*, n  44, vol. 1, p. 17-26.

Fraser, Nancy (1997), *Justice interruptus: critical reflections on the « postsocialist » condition*, New York, Routledge.

Frauenfelder, Arnaud (2015), *Joindre l'utile   l'agr able: jardin familial et modes de vie populaires*, Lausanne, Editions Antipodes (Existences et soci t ).

Frauenfelder, Arnaud ; Delay, Christophe ; Scalambin, Laure (2014), « Potagers urbains vs jardins familiaux ? R forme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage l gitime », *Espaces et soci t s*, n  158, vol. 3, p. 67-81.

Frileux, Pauline (2007), « La ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et  valuations », *Natures Sciences Soci t s*, vol. 15, n  3, p. 307-312.

Froehlicher, Robert ; Wintz, Maurice (1993), « Les constructions imaginaires de la nature en Alsace », *Revue des Sciences Sociales*, vol. 20, n  1, p. 148-155.

Froidevaux-Metterie, Camille (2012), « L'exp rience du f minin. Le corps, soi et les autres », * tudes*, vol. 417, n  9, p. 187-197.

Gaard, Greta (2011), « Ecofeminism Revisited: Rejecting Essentialism and Re-Placing Species in a Material Feminist Environmentalism », *Feminist Formations*, vol. 23, n  2, p. 26-53.

Gaissad, Laurent ; Deschamps, Catherine (2007), « Des sexualit s dans l'espace public », *Espace populations soci t s*, n  2007/2-3, p. 357-369.

Ga ti Brigitte ; Sawicki Fr d ric (1997), « On ne subit pas son r le. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 10, n  38, p. 7-17.

Galimberti, Deborah (2022), « (Un)usual suspects ? Le pouvoir id ationnel des experts dans la construction et diffusion du paradigme de la comp tition interterritoriale dans les villes fran aises », *M tropoles*, n  30, [en ligne : <http://journals.openedition.org/metropoles/8580>].

Garcia, Régis (2017), « Expérimenter des configurations pour une co-construction du problème public de parentalité—Posture de chercheur dans le cadre d'un dispositif Cifre », *Pratiques sociales et apprentissages*, Communication dans un colloque, Experice, Saint-Denis, Université Paris 8 – Saint-Denis.

Gardner, Carol Brooks (1995), *Passing by: Gender and Public Harassment*, Berkeley, University of California Press.

Garnier, Jean-Pierre (2008), « Scénographies pour un simulacre : l'espace public réenchanté, Abstract, Resumen », *Espaces et sociétés*, n° 134, p. 67-81.

Garraud, Philippe (1990), « Politiques Nationales: Élaboration De L'agenda », *L'Année sociologique (1940/1948-)*, vol. 40, p. 17-41.

Gayet-Viaud, Carole (2021), « Le harcèlement de rue et la thèse du continuum des violences », *Deviance et Société*, vol. 45, n° 1, p. 59-90.

Gayet-Viaud, Carole ; Dekker, Mischa (2021), « Le problème public du harcèlement de rue : dynamiques de publicisation et de pénalisation d'une cause féministe », *Déviance et Société*, vol. 45, n° 1, p. 7-23.

Genestier, Philippe (1999), « Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien. Cadre cognitif et catégorie d'action politique », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 82, n° 1, p. 142-154.

Genieys, William ; Hassenteufel, Patrick (2012), « Qui gouverne les politiques publiques ? », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 2, p. 89-115.

Genre et ville (2018), « Garantir l'égalité de genre dans les logements : méthodes et outils », Pantin, ANRU.

Georgel, Chantal (1986), *La rue*, Paris, F. Hazan (Collection « XIXe siècle/Histoire »).

Germain, Annick (2019), « Grandeur et misère de la notion d'espace public », in AUGUSTIN J.-P., FAVORY M. (dir.), *50 questions à la ville: Comment penser et agir sur la ville (autour de Jean Dumas)*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 59-72.

Gervais, Laurence (2020), *Le sexe de la ville: identités, genre et sexualité dans la ville états-unienne*, Paris, Éditions Syllepse (Collection « Utopie critique »).

Giacchè, Giulia ; Le Caro, Yvon (2018), « Jardins partagés : une contribution habitante au système agri-alimentaire territorialisé rennais », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 31, [en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/21982>].

Gibson-Graham, J. K. (2006), « Imagining and Enacting a Postcapitalist Feminist Economic Politics », *Women's Studies Quarterly*, vol. 34, n° 1/2, p. 72-78.

Gibson-Graham, J. K. (2016), « Building Community Economies: Women and the Politics of Place », in HARCOURT W. (dir.), *The Palgrave Handbook of Gender and Development: Critical Engagements in Feminist Theory and Practice*, London, Palgrave Macmillan UK, p. 287-311.

Giddens, Anthony (1979), « Agency, Structure », in GIDDENS A. (dir.), *Central Problems in Social Theory: Action, structure and contradiction in social analysis*, London, Macmillan Education UK (Contemporary Social Theory), p. 49-95.

Giddens, Anthony (1984), *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration*, University of California Press.

Gil, Lucile (2019), « Diagnostic régional pour la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle en Bretagne », Rennes, Préfecture de région Bretagne.

Gillet, Anne ; Tremblay, Diane-Gabrielle (2017), *Les recherches partenariales et collaboratives*, Québec, Presses universitaires du Québec.

Gilligan, Carol (1982), *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, MA, Harvard University Press.

Gillot, Gaëlle (2002), « Espaces populaires, pratiques intimes : les jardins publics au Caire, à Rabat et à Damas », *Géocarrefour*, vol. 77, n° 3, p. 267-274.

Gillot, Gaëlle ; Martinez, Andrea (2014), « Dynamiques spatiales et de genre des ouvrières marocaines du textile : un territoire en archipel », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 21, [en ligne : <http://journals.openedition.org/cedref/987>].

Glatron, Sandrine ; Grésillon, Étienne ; Blanc, Nathalie (2012), « Les trames vertes pour les citadins : une appropriation contrastée à Marseille, Paris, Strasbourg », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 3, n° 2, [en ligne : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9297>].

Goffman, Erving (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Paris, les Éditions de minuit (Le sens commun).

Goffman, Erving (2002), *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute (Série Le genre du monde).

Goffman, Erving (2013), *Comment se conduire dans les lieux publics: notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, Paris, Economica (Collection Études sociologiques).

Goffman, Erving ; Accardo, Alain (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, les Éditions de Minuit (Le Sens commun).

Gold, Raymond L. (1958), « Roles in Sociological Field Observations », *Social Forces*, vol. 36, n° 3, p. 217-223.

Gosselin, Camille (2015), « La rénovation urbaine et le modèle de « l'espace défendable » : la montée en puissance des enjeux sécuritaires dans l'aménagement », *Métropolitiques*, [en ligne : <https://metropolitiques.eu/La-renovation-urbaine-et-le-modele.html>].

Grandjou, Céline ; Mauz, Isabelle (2007), « Un "impératif scientifique" pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 2, [en ligne : <https://socio-logos.revues.org/893>].

- Grésillon, Étienne (2018), « Le Bois de Vincennes : un refuge pour les SDF », in *Forêt refuge*, Paris, L'Harmattan, p. 305-317.
- Gruen, Lori (2009), « Attending to nature: empathetic engagement with the more than human world. », *Ethics & the Environment*, vol. 14, n° 2, p. 23-38.
- Guillaumin, Colette (1980), « Emploi positif et négatif des stéréotypes », *Enfance*, vol. 33, n° 4, p. 198-199.
- Guillaumin, Colette (1978a), « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », *Questions Féministes*, n° 2, p. 5-30.
- Guillaumin, Colette (1978b), « Pratique du pouvoir et idée de Nature (2) Le discours de la Nature », *Questions Féministes*, n° 3, p. 5-28.
- Guillaumin, Colette (1979), « Question de différence », *Questions Féministes*, n° 6, p. 3-21.
- Guillaumin, Colette (1984), « Masculin banal / Masculin général », *Le Genre humain*, vol. 10, n° 1, p. 65-73.
- Guillaumin, Colette (1985), « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la société*, vol. 77, n° 1, p. 101-109.
- Guillaumin, Colette (1992), *Sexe, Race, et Pratique du pouvoir.*, Paris, Côté-femmes.
- Guionnet, Christine (2005), « La “politique autrement” entre récurrences et réinvention », in LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI F. (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales en 2001.*, Paris, Presses universitaires de France, p. 117-143.
- Guionnet, Christine (2022), « Nuit Debout Rennes : au-delà des traces mémorielles, l'esquisse d'un “engagement citoyen rhizome” ? », in NEVEU C. (dir.), *Expérimentations démocratiques: Pratiques, institutions, imaginaires*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses Universitaires du Septentrion (Espaces politiques).
- Guionnet, Christine ; Lechaux, Bleuwenn (dirs.) (2020), *Rapports au genre en politique: petits accommodements du quotidien*, Bruxelles, Peter Lang (La Fabrique du politique).
- Gusfield, Joseph R. (2009), *La culture des problèmes publics: l'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*, traduit par CEFAÏ D., Paris, Economica (Etudes sociologiques).
- Haas, Peter M. (1992), « Introduction: epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, vol. 46, n° 1, p. 1-35.
- Hainard, François ; Verschuur, Christine (dir.) (2006), *Des brèches dans la ville : Organisations urbaines, environnement et transformation des rapports de genre*, Genève, Graduate Institute Publications (Genre et développement. Rencontres).
- Hajek, Isabelle ; Hamman, Philippe ; Piermay, Jean-Luc (2014), *La gouvernance de la ville durable: entre déclin et réinventions une comparaison Nord-Sud*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Espace et territoires).

Halpern, Charlotte ; Le Galès, Patrick (2011), « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, p. 51-78.

Halpern, Charlotte ; Lascoumes, Pierre ; Le Galès, Patrick (2019), « Instrument », in, BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (Références), p. 321-330.

Hamman, Philippe (2012), *Sociologie urbaine et développement durable*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

Hancock, Claire (2004), « L'idéologie du territoire en géographie : incursions féminines dans une discipline masculiniste », in BARD C. (dir.), *Genre des territoires : masculin, féminin, neutre*, Angers, Presses Universitaires d'Angers, p. 167-176.

Hancock, Claire (2018), « La ville, les espaces publics... et les femmes », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, vol. 67, n° 1, p. 11-13.

Hancock, Claire ; Lieber, Marylène (2017), « Penser la ville inclusive pour refuser le faux dilemme entre anti-sexisme et antiracisme », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 112, p. 17-25.

Haraway, Donna ; Goodeve, Thyrsa (2013), *How Like a Leaf: An Interview with Donna Haraway*, New York, Routledge.

Hassenteufel, Patrick (2021), *Sociologie politique de l'action publique*, Paris, Armand Colin (Collection U).

Hassenteufel, Patrick ; Genieys, William (2021), « The Programmatic Action Framework: An empirical assessment », *European Policy Analysis*, vol. 7, n° S1, p. 28-47.

Hayden, Dolores (1984), *Redesigning the American dream: the future of housing, work, and family life*, New York, W.W. Norton.

Hayden, Dolores (2017), « A quoi ressemblerait une ville non sexiste ? Hypothèses à propos du logement, du projet urbain et du travail humain », in FAURE E., LUXEMBOURG C., HERNANDEZ-GONZALEZ E. (dir.), *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, traduit par MARTINACHE I., Montreuil, Le temps des cerises, p. 19-46.

Hellec, Florence (2014), « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE: Du désenchantement à la distanciation », *Sociétés contemporaines*, n° 1, p. 101-109.

Henry, Emmanuel (2021), *La fabrique des non-problèmes: ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Paris, Sciences Po, les presses.

Héritier, Françoise (2012), *Masculin/Féminin I. La pensée de la différence.*, Paris, Odile Jacob (Poches).

Hirata, Helena (2021), « Travail productif, travail de care », *Actuel Marx*, vol. 70, n° 2, p. 62-76.

Ho, Ching-Hua ; Sasidharan, Vinod ; Elmendorf, William ; Willits, Fern K. ; Graefe, Alan ; Godbey, Geoffrey (2005), « Gender and Ethnic Variations in Urban Park Preferences, Visitation, and Perceived Benefits », *Journal of Leisure Research*, vol. 37, n° 3, p. 281-306.

Hoffman, Gwenaëlle (2022), *Discriminations de genre et féminisme dans un atelier associatif d'auto-réparations de vélo-Diagnostic et Analyse*, Mémoire de Master, Lille, Université de Lille.

Hughes, Everett (1958), *Men and their work*, Glencoe, The Free Press.

Huning, Sandra (2020), « From feminist critique to gender mainstreaming — and back? The case of German urban planning », *Gender, Place & Culture*, vol. 27, n° 7, p. 944-964.

Huré, Maxime (2014), « Entre alternatives et entrepreneurialisme, le renforcement des pouvoirs politiques urbains », *Métropoles*, n° 15, [en ligne : <http://journals.openedition.org/metropoles/4983>].

Husson, Anne-Charlotte (2015), « Stratégies lexicales et argumentatives dans le discours anti-genre : le lexique de VigiGender », *Sextant*, n°31, [en ligne : <https://hal.science/hal-01250678/>]

Israël, Liora (2001), « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering », *Droit et société*, vol. 49, n° 3, p. 793-824.

Jacobs, Jane (2012), *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Marseille, Éditions Parenthèses (Collection Eupalinos Architecture et urbanisme).

Jacquemart, Alban (2006), « Quand le militantisme trouble l'identité de genre. L'expérience des "groupes d'hommes" dans les années 1970 (entretien) », *Terrains & travaux*, vol. 10, n° 1, p. 77-90.

Jacquemart, Alban ; Albenga, Viviane (2015), « Pour une approche microsociologique des idées politiques », *Politix*, vol. n° 109, n° 1, p. 7-20.

Jacquot, Sophie (2009), « La fin d'une politique d'exception. L'émergence du gender mainstreaming et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 2, p. 247-277.

Jacquot, Sophie (2017), « 'Nous étions des militantes, maintenant ce sont des fonctionnaires ma chère' : La professionnalisation de la politique européenne d'égalité entre les femmes et les hommes », in MEIER P., PATERNOTTE D. (dirs.), *La professionnalisation des luttes pour l'égalité: genre et féminisme*, Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan (Science politique), p. 47-66.

Jarosz, Lucy (2011), « Nourishing women: toward a feminist political ecology of community supported agriculture in the United States », *Gender, Place & Culture*, vol. 18, n° 3, p. 307-326.

Jean, Chloé (2018), « "Défendre nos femmes contre les hommes migrants musulmans" », *En jeu : Histoire & mémoires vivantes*, n° 12, [en ligne : <https://hal.science/hal-02459347/>].

Jobert, Bruno ; Muller, Pierre (1987), *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France.

Joseph, Isaac (1993), « L'espace public et le visible », *Architecture et comportement*, vol. 9, n° 3, p. 397-401.

Joseph, Isaac (1997a), *La ville sans qualités*, Lyon, Decitre (Monde en cours).

Joseph, Isaac (1997b), « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, vol. 65, n° 1, p. 131-142.

Joseph, Isaac (2007), *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica (Études sociologiques).

Juan, Maïté (2019), « Les recherches participatives : enjeux et actualités », *Etat de l'art pour le Prix de la recherche participative (Fondation de France - GIS Démocratie et participation)*, p. 23.

Kaczynski, Andrew T. ; Wilhelm Stanis, Sonja A. ; Hastmann, Tanis J. ; Besenyi, Gina M. (2011), « Variations in observed park physical activity intensity level by gender, race, and age: individual and joint effects », *Journal of Physical Activity & Health*, vol. 8 Suppl 2, p. S151-160.

Kada, Nicolas (2014a), « Métropole », in KADA N., MATHIEU M. (dir.), *Dictionnaire d'administration publique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 320-321.

Kada, Nicolas (2014b), « Métropoles », *L'Actualité juridique. Droit administratif*, n° 11, p. 619-624.

Kingdon, John W. (2011), *Agendas, alternatives, and public policies*, Deuxième édition augmentée, Boston, Longman (Longman classics in political science).

Kirk, Gwyn (1997), « Ecofeminism and Environmental Justice: Bridges across Gender, Race, and Class », *Frontiers: A Journal of Women Studies*, vol. 18, n° 2, p. 2-20.

Kissling, Elizabeth Arveda (1991), « Street harassment: the language of sexual terrorism », *Discourse & Society*, vol. 2, n° 4, p. 451-460.

Kobelinsky, Carolina (2008), « Chapitre 9 : Les situations de retour », in Bensa A., Fassin D., *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, p. 185-204.

Koerner, Elsa (2021), « Drogue et genre dans les parcs et jardins. Régulation de l'appropriation des espaces végétalisés urbains. », Journée d'étude "Les genres des politiques urbaines de la drogue", Bordeaux, 21 janvier 2021.

Koerner, Elsa (2022a), « Le jardin public comme espace des dépossédé-es : détournement du droit à la ville ou réappropriation ? », 4ème Biennale de la sociologie de l'urbain et des territoires du RT9 de l'Association française de sociologie « A qui appartient la ville ? », Tours, 9/12 2022.

Koerner, Elsa (2022b), « Les jardiniers des villes au chevet de la nature ordinaire », *Palimpseste*, n° 7, p. 24-27.

Koerner, Elsa (à paraître), « Bricolages et expérimentations d'un urbanisme féministe en France : faire émerger un nouveau modèle », *Espaces et sociétés*, n° 189.

Koerner, Elsa ; Moualy, Sabine El (2023), « Ce que la ville durable fait aux jardinière·s : Le travail écologique entre gestion-extinction et redécouverte du métier », *Les Mondes du Travail*, n° 29, p. 131-145.

Kooiman, Jan (2003), « Societal Governance », in KATENHUSEN I., LAMPING W., *Demokratien in Europa: Der Einfluss der europäischen Integration auf Institutionenwandel und neue Konturen des demokratischen Verfassungsstaates*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, p. 229-250.

Krenichyn, Kira (2004), « Women and physical activity in an urban park: Enrichment and support through an ethic of care », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 24, n° 1, p. 117-130.

Krinsky, John ; Simonet, Maud (2017), *Who Cleans the Park?: Public Work and Urban Governance in New York City*, Chicago, IL, University of Chicago Press.

Lamoureux, Diane ; Mayer, Stéphanie (2021), « Réseaux d'alliances entre féministes québécoises : une relecture de la notion de « triangle de velours » », *Politique et Sociétés*, vol. 40, n° 2, p. 105-126.

Landais, Angélique ; Séchet, Raymonde (2013), « Adolescence, genre, pratiques sociales: une étude par l'analyse des actes de chalandise », *ESO Travaux et Documents*, n° 34, p. 19-28.

Lang, Sabine (2009), « Contested Institutionalisation: Women's Policy Agencies and Challenges to Gender Equality in Germany », *German Politics*, vol. 18, n° 1, p. 55-70.

Lapalud, Pascale ; Blache, Chris ; Roussel-Richard, Lucie (2016), « Le droit à la flânerie », *Les cahiers de la LCD*, n° 1, p. 34-57.

Larrère, Catherine (2017), *Les inégalités environnementales*, 1re édition, Paris, Presses universitaires de France (La vie des idées).

Larrère, Catherine ; Larrère, Raphaël (2018), *Penser et agir avec la nature: une enquête philosophique*, Paris, La découverte.

Larsson, Anita (2006), « From equal opportunities to gender awareness in strategic spatial planning: Reflections based on Swedish experiences », *The Town Planning Review*, vol. 77, n° 5, p. 507-530.

Lascoumes, Pierre (1996), « Rendre gouvernable : de la traduction au transcodage. L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in CHEVALLIER J. (dir.) *La gouvernabilité*, Paris, Presses universitaires de France, p. 325-338.

Lascoumes, Pierre (dir.) (1999), *Instituer l'environnement: vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris, L'Harmattan (Collection Logiques politiques).

Lascoumes, Pierre (2018), *Action publique et environnement*, Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?).

Lascoumes, Pierre ; Le Galès, Patrick ; Singly, François de (2018), *Sociologie de l'action publique*, Malakoff, Armand Colin.

Lascoumes, Pierre ; Simard, Louis (2011), « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, p. 5-22.

Lassaube, Ulysse (2013), *La drague homosexuelle masculine : un usage illégal et déviant de l'espace public parisien*, Mémoire de Master 2, Institut Français d'Urbanisme, Université de Paris-Est-Marne-La-Vallée.

Lassaube, Ulysse (2014), « L'espace public urbain et le plaisir homosexuel illicite », *Urbanités*, [en ligne : <http://www.revue-urbanites.fr/3-lespace-public-urbain-et-le-plaisir-homosexuel-illicite/>]

Laudel, Grit ; Gläser, Jochen (2004), « “Native Competence” in Qualitative Interviewing », *Conference Papers -- American Sociological Association*, p. 1-13.

Laugier, Sandra (2010), « L'éthique du *care* en trois subversions », *Multitudes*, vol. 42, n° 3, p. 112.

Laugier, Sandra (2011), « Le *care* comme critique et comme féminisme », *Travail, genre et sociétés*, vol. n° 26, n° 2, p. 183.

Laugier, Sandra ; Falquet, Jules ; Molinier, Pascale (2015), « Genre et inégalités environnementales : nouvelles menaces, nouvelles analyses, nouveaux féminismes. Introduction », *Cahiers du Genre*, vol. 59, n° 2, p. 5-20.

Lazar, Judith (1992), « La compétence des acteurs dans la "théorie de la structuration" de Giddens », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°93, p. 399-416.

Le Blanc, Antoine (2020), « “Safe spaces” ? ou les paradoxes des territoires communautaires. L'exemple des espaces sportifs LGBT. », in LUXEMBOURG C., LABRUYERE D., FAURE E. (dir.), *Les sens de la ville. Pour un urbanisme de la vie quotidienne.*, Montreuil, Le Temps des cerises, p. 169-197.

Le Bot, Jean-Michel (2013), « L'expérience subjective de la « nature » : réflexions méthodologiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 1, p. 45-52.

Le Bourhis, Jean-Pierre (2010), « Le gouvernement territorial de l'environnement », *Journée d'étude « Le gouvernement territorial de l'environnement : chantiers et état des lieux »*, Amiens.

Le Bris, Catherine ; Weill, Pierre-Edouard (2020), « La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : genèse transnationale et usages territorialisés d'un instrument de soft law », *Annales de géographie*, vol. 733-734, n° 3, p. 18-45.

Le Doaré, Hélène ; Falquet, Jules (1994), « Les mouvements des femmes en Amérique latine : un questionnement exogène », *Multitudes*, [en ligne : <https://www.multitudes.net/Les-mouvements-des-femmes-en/>].

Le Saout, Rémy (2013), « Les rapports de pouvoir entre les élus et l'élite administrative locale dans les municipalités urbaines. De l'a priori de la subordination à une relation collégiale », *Savoir/Agir*, vol. 25, n° 3, p. 39-45.

Lefebvre, Henri (1967), « Le droit à la ville », *L'Homme et la société*, vol. 6, n° 1, p. 29-35.

Lefebvre, Henri (2000), *La production de l'espace*, 4e édition, Paris, Anthropos (Ethno-sociologie).

Lefebvre, Henri (2009), *Le droit à la ville*, 3e édition, Paris, Economica Anthropos (Anthropologie).

Lefèvre, Christian (2009), *Gouverner les métropoles*, Paris, LGDJ (Politiques locales).

Lejeune, Christophe (2019), *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur (Méthodes en sciences humaines).

Lenel, Emmanuelle (2019), « L'ordinaire et l'entre-deux. La méthode des parcours commentés comme outil d'ethnographie phénoménologique », in DELCHAMBRE J.-P. (dir.), *Sociologue comme médiateur ? Accords, désaccords et malentendus : Hommage à Luc Van Campenhoudt*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis (Collection générale), p. 89-98.

Letablier, Marie-Thérèse ; Perrier, Gwenaëlle (2008), « La mise en œuvre du *gender mainstreaming* dans les politiques locales de l'emploi. L'exemple du Fonds social européen en Île-de-France », *Cahiers du Genre*, vol. 44, n° 1, p. 165-184.

Levy, Caren (1992), « Gender and the environment: the challenge of cross-cutting issues in development policy and planning », *Environment and Urbanization*, vol. 4, n° 1, p. 134-149.

Levy, Caren (1996), « The process of institutionalising gender in policy and planning: the "web" of institutionalisation », *Working paper n°74*, [en ligne : <http://discovery.ucl.ac.uk/34/1/wp74.pdf>].

Lévy, Jean-Pierre ; Hajek, Isabelle (2016), « La nature urbaine, une utopie paradoxale », *Futuribles*, p. 61-72.

Lieber, Marylène (2002), « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, n° 1, p. 41-56.

Lieber, Marylène (2005), *Genre, violences et peur : un autre regard sur les politiques publiques et le sentiment d'insécurité*, These de doctorat, Versailles-St Quentin en Yvelines.

Lieber, Marylène (2008), *Genre, violences et espaces publics: la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques (Fait politique).

Lieber, Marylène (2021), « La lutte contre le harcèlement de rue et les (nouveaux) indésirables des espaces publics », *Deviance et Société*, vol. 45, n° 1, p. 91-114.

Lieber, Marylène (2022), « Genre et ville. Nouveaux outils de normalisation des espaces publics ? », in FLEURY A. (dir.) *Les espaces publics urbains : penser, enquêter, fabriquer*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (Perspectives Villes et territoires), p. 303-314.

Lindblom, Charles E. (1959), « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review*, vol. 19, n° 2, p. 79.

Linhart, Danièle (2008), *Pourquoi travaillons-nous ?*, Toulouse, Érès (Clinique du travail).

Linhart, Danièle (2012), « VI. L'émergence d'une « précarité subjective » chez les salariés stables », in FORTINO S., TEJERINA B., CAVIA B., CALDERON J.A.(dir.), *Crise sociale et précarité*, Nîmes, Champ social (Questions de société), p. 127-144.

Lipsky, Michael (2010), *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services*, 30th anniversary expanded edition, New York, Russell Sage Foundation.

Lofland, Lyn H. (1998), *The Public Realm: Exploring the City's Quintessential Social Territory*, Aldine de Gruyter (Communication and Social Order).

Lorrain, Dominique (2002), « Capitalismes urbains : la montée des firmes d'infrastructures », *Entreprises et histoire*, n° 30, vol. 3, p. 7-31.

Lorrain, Dominique (2005), « Chapitre 4 : Les pilotes invisibles de l'action publique. Le désarroi du politique ? », in LASCOUMES P., LE GALES P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po (Académique), p. 163-197.

Lorrain, Dominique (2011), « La main discrète », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 6, p. 1097-1122.

Lorrain, Dominique ; Campagnac, Élisabeth ; Bezançon, Xavier ; Bouttes, Jean-Paul ; Payen, Gérard ; Giandou, Alexandre (2002), « Grands groupes privés et action publique », *Entreprises et histoire*, vol. n° 30, n° 3, p. 153-162.

Louargant, Sophie (2015), « Penser la métropole avec le genre », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, vol. 1, p. 49-66.

Louargant, Sophie ; Barroche, Alexia (2020), « Cultivez la ville avec les jardins partagés : le "bonheur des dames" ? Grenoble, Rotterdam en transition », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 64, n° 181-182, p.23-36.

Louargant, Sophie ; Côté, Denyse (2017), « Porter la voix des femmes dans les politiques territoriales locales : regards croisés Gatineau—Grenoble », *Géocarrefour*, n° 91/1, [en ligne : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10042>].

Luxembourg, Corinne (2020), « Penser l'espace des systèmes de discriminations : pour une lecture spatiale de l'intersectionnalité », *Les cahiers de la LCD*, n°12, p. 51-65.

Faure, Emmanuelle ; Luxembourg, Corinne ; Hernandez-Gonzalez, Edna (dir.) (2017), *La ville quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des cerises.

Luxembourg, Corinne ; Gloesener, Justine (2019), « Les jardins partagés comme lieux potentiels d'engagement citoyen attentif à l'environnement et d'émancipation des femmes à partir d'observations à Gennevilliers (France) et à Bressoux (Belgique) », *Les territoires face au défi de la durabilité*, Communication dans un colloque, ASRDLF, Iasi, Roumanie.

Luxembourg, Corinne ; Labruyère, Damien ; Faure, Emmanuelle (dir.) (2020), *Les sens de la ville: pour un urbanisme de la vie quotidienne*, Montreuil, Le Temps des cerises (Penser le monde).

MacGregor, Sherilyn (2004), « From Care to Citizenship: Calling Ecofeminism Back to Politics », *Ethics and the Environment*, vol. 9, n° 1, p. 56-84.

MacGregor, Sherilyn (2009), « A stranger silence still: the need for feminist social research on climate change », *Sociological Review*, vol. 57, n° 2, p. 124-140.

Macgregor, Sherilyn (2014), « Only Resist: Feminist Ecological Citizenship and the Post-politics of Climate Change », *Hypatia*, vol. 29, n° 3, p. 617-633.

MacGregor, Sherilyn (2018), « Gender and environment », *The Routledge Companion to Environmental Studies*, p. 772-776.

Madoré, François ; Vuailat, Fanny (2009), « Les logiques sécuritaires dans le discours des promoteurs et des résidents des ensembles résidentiels fermés : l'exemple de Nantes », *Norois*, vol. 212, n° 3, p. 9-22.

Maillard, Jacques de ; Zagrodzki, Mathieu ; Benazeth, Valerian ; Zaslavsky, Floriane (2015), « Des acteurs en quête de légitimité dans la production de l'ordre public urbain », *Déviance et Société*, vol. 39, n° 3, p. 295-319.

Malmström, Maria Frederika (2012), « Gender, agency, and embodiment theories in relation to space », *Égypte/Monde arabe*, n° 9, p. 21-35.

Malochet, Virginie (2007), *Les policiers municipaux*, Paris, Presses Universitaires de France.

Mangold, Marie (2019), « Des inégalités de genre renouvelées au sein de la maison écologique à haute performance énergétique. », *Séminaire « Le Genre à l'Ouest »*, Brest, France, 3 mai 2019.

Mannoni, Pierre (2016), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France (Que sais-je ?).

Margier, Antonin (2016), *Cohabiter l'espace public: conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale).

Maruéjols-Benoît, Édith (2014), *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*, These de doctorat, Bordeaux 3.

Marx, Karl ; Engels, Friedrich Karl (2012), *L'Idéologie allemande*, Millau, Les Editions sociales (Les essentielles).

Mathieu, Nicole ; Guermond, Yves (2005), *La ville durable, du politique au scientifique*, Versailles, Quae (Indisciplines).

Mathieu, Nicole (2008), « L'utopie féminine : faire de tous les lieux une maison », *Ecologie politique*, n° 37, vol. 3, p. 93-101.

Mathis, Charles-François ; Pépy, Émilie-Anne (2017), *La ville végétale: une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVIIe-XXIe siècle)*, Ceyzérieu, Champ Vallon (L'environnement a une histoire).

Mazur, Amy G. (2009), « Les mouvements féministes et l'élaboration des politiques dans une perspective comparative », *Revue française de science politique*, vol. Vol. 59, n° 2, p. 325-351.

Merrien, François-Xavier (1999), « La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique », *Lien social et Politiques*, n° 41, p. 95-103.

Mies, Maria ; Bennholdt-Thomsen, Veronika ; Mies, Maria (1999), *The subsistence perspective: beyond the globalised economy*, London, Zed Books.

Milbert, Isabelle ; Preiswerk, Yvonne (dir.) (1995), *Femmes, villes et environnement*, Genève, Graduate Institute Publications.

Molinier, Pascale (2013), *Le travail du care*, Paris, La Dispute (Le genre du monde).

Molinier, Pascale ; Boursier, Léa ; Mercier-Millot, Sophie (2021), *La production du vivre. Travail, genre et subalternités*, Paris, Hermann (Psychanalyse en questions).

Monot, Alexandra (2017), « Les forêts périurbaines franciliennes, des marges ? », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, vol. 94, n° 3, p. 368-384.

Moore, Niamh ; Church, Andrew ; Gabb, Jacqui ; Holmes, Claire ; Lee, Amelia ; Ravenscroft, Neil (2014), « Growing intimate privatepublics: Everyday utopia in the naturecultures of a young lesbian and bisexual women's allotment », *Feminist Theory*, vol. 15, n° 3, p. 327-343.

Moscovici, Serge (1968), *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion (Nouvelle bibliothèque scientifique).

Möser, Cornella ; Tillous, Marion (2020), *Avec, sans ou contre: critiques queers/féministes de l'Etat*, Donnemarie-Dontilly, IXe éditions.

Muller, Pierre (1995), « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in FAURE A. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques: Débats autour de la notion de référentiel*. Paris, L'Harmattan.

Muller, Pierre (1996), « Cinq défis pour l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 1, p. 96-102.

Muller, Pierre (2005), « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, p. 155-187.

Nay, Olivier ; Smith, Andy (2002), *Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institutions*, Paris, Economica.

Neveu, Érik (2017), « L'analyse des problèmes publics », *Idees économiques et sociales*, n° 190, n° 4, p. 6-19.

Neveu, Erik (2022), *Sociologie politique des problèmes publics*, 2e édition, Malakoff, Armand Colin (Collection U. Sociologie).

North, Peter ; Nurse, Alexander (2014), « Beyond entrepreneurial cities », *Métropoles*, n° 15, [en ligne : <http://journals.openedition.org/metropoles/5005>].

Offner, Jean-Marc (2020), « Métropole », in PASQUIER R., GUIGNER S., COLE A., *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 349-354.

Ortiz Escalante, Sara ; Gutiérrez Valdivia, Blanca (2015), « Planning from below: using feminist participatory methods to increase women's participation in urban planning », *Gender & Development*, vol. 23, n° 1, p. 113-126.

Ouvrard, Pauline (2016), *Le nouvel esprit de l'urbanisme, entre scènes et coulisses : une ethnographie de la fabrique du territoire de Saint-Nazaire à Nantes*, Thèse de Doctorat, Université de Nantes.

Paoletti, Marion ; Rui, Sandrine (2015), « Introduction. La démocratie participative a-t-elle un sexe ? », *Participations*, n° 12, vol. 2, p. 5-29.

Parnet, Christophe (2015), « Deux visages de la métropole : les trajectoires différenciées de l'adoption des métropoles de Lyon et d'Aix-Marseille-Provence », Congrès AFSP, ST 41 : *Crise et gouvernance territoriale en Europe : convergence ou différenciation ?*, Sciences Po Aix-en-Provence, 2015.

Pasquier, Romain (2016), « Crise économique et différenciation territoriale. Les régions et les métropoles dans la décentralisation française », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 23, n° 3, p. 327-353.

Pellegrini, Patricia (2012), « Pieds d'arbre, trottoirs et piétons : vers une combinaison durable ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 3, n° 2, [en ligne : doi.org/10.4000/developpementdurable.9329].

Pennec, Simone (2013), « Les vieilles femmes dans la ville », in DENEFFLE S. (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (Perspectives Villes et Territoires), p. 87-100.

Perrier, Gwenaëlle (2013), « Le *gender mainstreaming*, entre objectivation institutionnelle et apprentissage de l'égalité », *Lien social et Politiques*, n° 69, p. 35-51.

Perrier, Gwenaëlle (2015), « L'objectif d'égalité des sexes dans la mise en œuvre des politiques d'emploi à Berlin », *Politix*, vol. n° 109, n° 1, p. 111-133.

Perrot, Michelle (1987), « Qu'est-ce qu'un métier de femme ? », *Le Mouvement social*, n° 140, p. 3-8.

Peyrin, Aurélie (2008), « Les modes de professionnalisation de l'accompagnement muséal. Profils et trajectoires de médiateurs », *Sociologie de l'Art*, vol. 11-12, n° 1-2, p. 139-169.

Pinson, Gilles (2005), « Chapitre 5 : Le projet urbain comme instrument d'action publique », in *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po (Académique), p. 199-233.

Pinson, Gilles (2019), « Chapitre 2. Penser par cas, penser par comparaison. Études urbaines et pratique des monographies comparées », in AUTHIER J.-Y., BAGGIONI V., COUSIN B., FIJALKOW Y., LAUNAY L., *D'une ville à l'autre*, Paris, La Découverte, p. 43-66.

Pinson, Gilles (2020), *La ville néolibérale*, 1re édition: 2020, Paris, Presses universitaires de France (La ville en débat).

Pornon, Christophe (2005), *Du cantonnier à l'agent d'entretien : la rationalisation d'un emploi public*, Thèse de doctorat, Université Grenoble 2.

Poulot, Monique (2013), « Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens) », *EspacesTemps.net*, [en ligne : <http://www.espacestems.net/articles/du-vert-dans-le-periurbain-les-espaces-ouverts-une-hybridation->].

Pourias, Jeanne ; Daniel, Anne-Cécile ; Aubry, Christine (2012), « La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question », *Pour*, n° 215-216, vol. 3, p. 333-347.

Prins, Marijke (1993), « Women's Emancipation as a Question of Governance: Actors, Institutions and the Room for Manoeuvre », in KOOIMAN J. (dir.), *Modern Governance. New Government - Society Interactions*, London, SAGE Publications Inc, p. 75-88.

Pruvost, Geneviève (2007), *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Les Editions de la MSH.

Pruvost, Geneviève (2019), « Penser l'écoféminisme », *Travail, genre et sociétés*, n° 42, vol. 2, p. 29-47.

Quintin, Suzanne (2020), « À chacun·e ses "lunettes" du genre ? Appropriations de l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes par les agent·e·s d'une collectivité locale », in GUIONNET C., LECHAUX B. (dir.), *Rapports au genre en politique. Petits accommodements du quotidien*, Peter Lang (La fabrique du Politique).

Quirion, Bastien ; Bellerose, Charles (2007), « Discours néolibéral d'émancipation dans le champ de l'usage des drogues : réduction des méfaits et *empowerment* », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 1, p. 29-50.

Raibaud, Yves (2008), « Terrains de sport d'accès libre : de nouveaux territoires masculins », *Les périphéries urbaines entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe. - ADES CNRS*.

Raibaud, Yves (2012a), « Genre et espaces du temps libre » *L'information géographique*, vol. 76, n° 2, p. 40-56.

Raibaud, Yves (2012b), « Sexe et couleur des skates parcs et des cités stades », *Ville école intégration*, n° 168, p. 173-182.

Raibaud, Yves (2015), « Durable mais inégalitaire : la ville », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, n° 1, p. 29-47.

Raulet-Croset, Nathalie ; Collard, Damien ; Borzeix, Anni (2013), « Les apports des parcours commentés. Appréhender l'espace dans les organisations éphémères », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, hors-série, p. 109-128.

Rausch, Miriam (2020), *Feminist claims vs Administrative Reality: Situating Gender Mainstreaming in Urban Planning within the Academic Discourse, A Case study of Vienna, Austria*, Mémoire de Master, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.

Rees, Teresa (2005), « Reflections on the uneven development of gender mainstreaming in Europe », *International Feminist Journal of Politics*, vol. 7, n° 4, p. 555-574.

Reigner, Hélène ; Brenac, Thierry ; Hernandez, Frédérique (2013), *Nouvelles idéologies urbaines: dictionnaire critique de la ville mobile, verte et sûre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Espace et territoires).

Revillard, Anne (2016), *La cause des femmes dans l'État*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Rimlinger, Constance (2019), « Travailler la terre et déconstruire l'hétérosexisme : expérimentations écoféministes », *Travail, genre et sociétés*, vol. 42, n° 2, p. 89-107.

Ripoll, Fabrice ; Veschambre, Vincent (2005), « Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 195, p. 7-15.

Roberts, Marion (2016), *Fair Shared Cities: The Impact of Gender Planning in Europe*, Burlington, Routledge.

Roberts, Marion ; Madariaga, Inés Sánchez de (2013), *Fair Shared Cities: The Impact of Gender Planning in Europe*, Burlington, Routledge.

Rooke, Alison (2007a), « Navigating Embodied Lesbian Cultural Space: Toward a Lesbian Habitus », *Space and Culture*, vol. 10, n° 2, p. 231-252.

Rooke, Alison (2007b), « Navigating Embodied Lesbian Cultural Space: Toward a Lesbian Habitus », *Space and Culture*, vol. 10, n° 2, p. 231-252.

Rotenstein, David S. (2019), « Gentrification and Erasure: LGBTQ History in a Southern Suburb », *IFPH-FIHP*, [en ligne : <https://ifph.hypotheses.org/2864>].

Roubieu, Olivier (1994), « Le modèle du "manager". L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 7, n° 28, p. 35-48.

Rougé, Lionel ; Aragau, Claire (2019), « Appropriations, partages et fabrications de l'espace public. Vers un périurbain plus convivialiste ? », *Revue du MAUSS*, vol. 54, n° 2, p. 307-319.

Roux, Patricia (2008), « Conceptions profanes de la division sexuelle du travail », in ROSENDE M., BENELLI N. (dir.) *Laboratoires du travail*, Lausanne, Suisse, Antipodes (Existences et société), p. 168-177.

Rudolf, Florence (2012), « La réception territoriale du changement climatique ou comment le changement climatique contribue à l'émergence de territoires et de politiques climatiques spécifiques », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 12, [en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/11825>]

Rudolf, Florence ; Hamman, Philippe (2011), *Le tramway dans la ville: le projet urbain négocié à l'aune des déplacements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Espace et territoires).

Rui, Sandrine (2012), « Réflexivité », *Sociologie*, [en ligne : <http://journals.openedition.org/sociologie/1584>].

Sacco, Muriel ; Paternotte, David (dir.) (2018), *Partager la ville: genre et espace public en Belgique francophone*, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan (Intellection).

Salleh, Ariel (2017), *Ecofeminism as Politics: Nature, Marx and the Postmodern*, Londres, Zed Books Ltd.

Sansot, Pierre (1995), *Jardins publics*, Paris, Ed. Payot & Rivages.

Sawicki, Frédéric ; Siméant, Johanna (2009), « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, vol. 51, n° 1, p. 97-125.

Sayagh, David (2017), « Construction sociospatiale de capacités sexuées aux pratiques urbaines du vélo », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 112, n° 112, p. 126-137.

Sbicca, Joshua (2012), « Eco-queer movement(s): Challenging heteronormative space through (re)imagining nature and food », *European Journal of Ecopsychology*, n° 3, p. 33-52.

Scott, Joan W. ; Bourdé, Marie (1998), *La citoyenne paradoxale: les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Michel (Bibliothèque Albin Michel histoire).

Séchet, Raymonde (2009), « La prostitution, enjeu de géographie morale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones », *EG Espace géographique*, vol. 38, n° 1, p. 59-72.

Seeland, Klaus ; Dübendorfer, Sabine ; Hansmann, Ralf (2009), « Making friends in Zurich's urban forests and parks: The role of public green space for social inclusion of youths from different cultures », *Forest Policy and Economics*, vol. 11, n° 1, p. 10-17.

Segaud Marion ; Brun Jacques ; Driant Jean-Claude (2003), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Malakoff, Armand Colin (Dictionnaire).

Selznick, Philip (1953), *TVA and the Grass Roots: A Study in the Sociology of Formal Organization*, Berkeley, University of California Press.

Sénac-Slawinski, Réjane (2006), « Le gender mainstreaming à l'épreuve de sa genèse et de sa traduction dans l'action publique en France », *Politique européenne*, vol. n° 20, n° 3, p. 9-33.

Sénécal, Gilles ; Reyburn, Stefan ; Poitras, Claire (2011), « Chapitre 5. Métropole et développement durable : regard sur la programmation des villes canadiennes », in MATHIEU N., GUERMOND Y., *La ville durable, du politique au scientifique*, Versailles, Éditions Quæ, p. 71-88.

Serfaty, Perla (1988), « La sociabilité publique et ses territoires. Places et espaces publics urbains. », *Architecture et comportement*, vol. 2, n° 2, p. 111-132.

Serverin, Évelyne ; Gomel, Bernard (2012), « L'expérimentation des politiques publiques dans tous ses états », *Informations sociales*, vol. 174, n° 6, p. 128-137.

Siblot, Yasmine (2010), « Contraintes et ambivalences du travail d'accueil du public », *Informations sociales*, vol. 158, n° 2, p. 102-110.

Sinigaglia-Amadio, Sabrina (dir) (2012), *Enquêter sur le genre. Terrains et pratiques*, PUN.

Sordello, Romain (2017), « Pollution lumineuse et trame verte et bleue : vers une trame noire en France ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 35, [en ligne : <https://journals.openedition.org/tem/4381>]

Spector, Malcolm ; Kitsuse, John I. (2017), *Constructing Social Problems*, New York, Routledge.

Spire, Alexis (2008), *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir.

Stanko, Elizabeth A. (1987), « Typical Violence, Normal Precaution: Men, Women and Interpersonal Violence in England, Wales, Scotland and the USA », in HANMER J., MAYNARD M. (dirs.), *Women, Violence and Social Control*, London, Palgrave Macmillan UK (Explorations in Sociology), p. 122-134.

Stratigaki, Maria (2008), « La politique du recul. De l'intégration de l'égalité 'des sexes' à l'intégration de l'égalité 'pour tous' », *Cahiers du Genre*, n°44, vol. 1, p. 49-72.

Strauss, Anselm (1992), *Miroirs et masques: une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métailié.

Surel, Yves (1997), « Quand la politique change les politiques la loi lang du 10 août 1981 et les politiques du livre », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 2, p. 147-172.

Tabet, Paola (1979), « Les Mains, les outils, les armes », *Homme*, vol. 19, n° 3, p. 5-61.

Talbot, Cécile (2018), « Equality put to the test of managerialization: implementation and uses of a regional gender-equality policy (2010–2015) », *French Politics*, vol. 16, n° 3, p. 275-296.

Thibaud, Jean-Paul (2001), « La méthode des parcours commentés », in GROSJEAN M., THIBAUD J.-P. (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Parenthèses, Marseille, p. 79-100.

Tillous, Marion (2017), « Peut-on parler de ségrégation spatiale à propos des voitures de métro réservées aux femmes ? Le cas de São Paulo », in FAURE E., LUXEMBOURG C., HERNANDEZ-GONZALEZ E. (dir.), *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Le temps des cerises (Penser le monde), p. 151-168.

Tissot, Sylvie (2015), *Good Neighbors: Gentrifying Diversity in Boston's South End*, New York City, Verso Books.

Tomas, François (2001), « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour*, vol. 76, n° 1, p. 75-84.

Tornaghi, Chiara (2014), « Critical geography of urban agriculture », *Progress in Human Geography*, vol. 38, n° 4, p. 551-567.

Tozzi, Pascal (2013), « Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 227, p. 97-113.

Tronto, Joan C (2015), *Un monde vulnérable: pour une politique du care*, traduit par MAURY H., Paris, La Découverte.

True, Jacqui ; Mintrom, Michael (2001), « Transnational Networks and Policy Diffusion: The Case of Gender Mainstreaming », *International Studies Quarterly*, vol. 45, n° 1, p. 27-57.

Tummers, Lidewij (2012), « *Gender mainstreaming*: l'urbanisme peut-il contribuer à l'égalité ? » [en ligne : <http://politique.eu.org/spip.php?article2547>].

Tummers, Lidewij ; Wankiewicz, Heidrun (2020), « Gender mainstreaming planning cultures: Why 'engendering planning' needs critical feminist theory », *GENDER*, vol. 12, n° 1, p. 7-8.

Uhalde, Marc (2008), « L'instrumentalisation de la sociologie en situation d'intervention : analyse critique d'une notion ordinaire », *Sociologies pratiques*, vol. 16, n° 1, p. 95-113.

Ulrich, Florianne ; Raibaud, Yves (dir.) (2014), *La place des femmes dans un projet de ville durable: le cas de la pratique du vélo sur la Communauté Urbaine de Bordeaux*, Thèse de doctorat, France, Bordeaux Montaigne.

Valegeas, Francois (2014), *Concevoir et habiter un quartier dit durable: injonctions écologiques et dynamiques collectives à Beauregard (Rennes) et Les Brichères (Auxerre)*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est.

Valegeas, Francois (2020), « La ville durable au prisme du genre : une (re)production des rapports de domination », in LUXEMBOURG C., LABRUYERE D, FAURE E., (dir.) *Les sens de la ville: pour un urbanisme de la vie quotidienne*, Montreuil, Le Temps des cerises (Penser le monde), p. 293-313.

Van den Berg, Marguerite (2013), « City Children and Genderfied Neighbourhoods: The New Generation as Urban Regeneration Strategy », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 37, n° 2, p. 523-536.

Vanneste, Damien (2019), « Chapitre 3. La comparaison internationale, moyen ou finalité ? Vers une sociologie urbaine publique à l'ère globale », in AUTHIER J.-Y., BAGGIONI V., COUSIN B., FIJALKOW Y., LAUNAY L., *D'une ville à l'autre*, Paris, La Découverte ; p. 67-82.

Verloo, Mieke (2005), « Displacement and Empowerment: Reflections on the Concept and Practice of the Council of Europe Approach to Gender Mainstreaming and Gender Equality », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, vol. 12, n° 3, p. 344-365.

Verschuur, Christine (dir.) (2007), *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, Genève, Graduate Institute Publications.

Veschambre, Vincent (2005a), « La notion d'appropriation. dans Segaud (M.), Brun (J.), Driant (J.-C.), 2002. – Dictionnaire de l'habitat et du logement, Paris, A. Colin, 480 p. et dans Lévy (J.), Lussault (M.) (dir.), 2003. – Dictionnaire de la géographie, Paris, Belin, 1 034 p. », *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 195, p. 115-116.

Veschambre, Vincent (2005b), « Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace. Réflexions à partir de quatre villes de l'Ouest », *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 195, p. 79-92.

Vigouroux, André (1997), « Les dépérissements d'arbres en ville », in RIVIERE L.-M. (dir.), *La plante dans la ville*, INRA Editions, (Les colloques), p. 351.

Vimal, Ruppert ; Mathevet, Raphaël ; Michel, Laura (2012), « Entre expertises et jeux d'acteurs : la trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n° 4, p. 415-424.

Vogel, Lise (2022), *Le marxisme et l'oppression des femmes*, Les éditions sociales, Paris (Les Eclairées).

Watson, Rod (2020), « Angoisse dans la 42e rue », in OGIEN R., PAPERMAN P. (dirs.), *La couleur des pensées : Sentiments, émotions, intentions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (Raisons pratiques), p. 197-216.

West, Candace ; Zimmerman, Don H. ; Malbois, Fabienne (2009), « Faire le genre », *Nouvelles Questions Feministes*, vol. 28, n° 3, p. 34-61.

Wilson, Joanna ; MacGregor, Sherilyn (2019), « New Ecofeminisms: Matters of Life and/or Death », *Hypatia*, vol. 34, n° 4, p. 852-857.

Wolff, Janet (1985), « The Invisible Flâneuse. Women and the Literature of Modernity », *Theory, Culture & Society*, vol. 2, n° 3, p. 37-46.

Woodward, Alison (2004), « Building Velvet Triangles: Gender and Informal Governance. », in PIATTONI S., CHRISTIANSEN T. (dir.), *Informal Governance and the European Union*, Edward Elgar, p. 76-93.

Woodward, Alison E. (2008), « Est-il trop tard pour une approche intégrée de l'égalité ? Le point sur la situation à Bruxelles », *Cahiers du Genre*, n°44, vol. 1, p. 95-116.

Zask Joëlle (2018), *Quand la place devient publique*, Lormont, Le Bord de l'eau (Les voies du politique).

Zask, Joëlle (2019), « Les ruelles de Montréal, un laboratoire de la vie démocratique », *Métropolitiques*, [en ligne : <https://metropolitiques.eu/Les-ruelles-de-Montreal-un-laboratoire-de-la-vie-democratique.html>]

Zéilinger, Irène (2013), « Entre visibilité et invisibilité : les lesbiennes face à la violence dans l'espace public », in DENEFFLE S. (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (Perspectives Villes et Territoires), p. 195-205.

Zelezny, Lynnette C. ; Chua, Poh-Pheng ; Aldrich, Christina (2000), « New Ways of Thinking about Environmentalism: Elaborating on Gender Differences in Environmentalism », *Journal of Social Issues*, vol. 56, n° 3, p. 443-457.

Zibell, Barbara (2004), « Von der frauengerechten Stadtplanung zum Gender Mainstreaming in der Stadtentwicklung », *Einblicke in die Planungspraxis, Deutscher Städtetag – Kommission "Frauen in der Stadt"*.

Zibell, Barbara ; Damyanovic, Doris ; Sturm, Ulrike (2019), *Gendered Approaches to Spatial Development in Europe: Perspectives, Similarities, Differences*, Burlington, Routledge.

Zimmermann, Bénédicte (2022), « Sécuriser les parcours par le compte. Formation continue, droits subjectifs et politiques de la singularité », in NEGRONI C., BESSIN M. (dir.), *Parcours de*

vie : *Logiques individuelles, collectives et institutionnelles*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 191-208.

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX, ILLUSTRATIONS ET ENCADRÉS

LISTE DES FIGURES :

Figure 1. Schéma de la diffusion de l'enjeu de genre dans les politiques d'emploi à Berlin (d'après Perrier, 2015).....	76
Figure 2. Schéma tridimensionnel des réseaux de circulation de la perspective de genre.....	79
Figure 4. Populations de l'échantillon des villes pré-sélectionnées (nombre d'habitant-es). ..	95
Tableau 5. Présentation des trois terrains de l'enquête	100
Figure 6. Démarche méthodologique de la comparaison par itération	107
Figure 7. Composition des groupes pour les ateliers de la phase 3 de l'enquête.....	120
Figure 8. Représentation idéal-typique du rhizome féministe au sein de l'institution	156
Figure 9. Axe d'interprétation du rôle de la chercheuse, entre consultante et doctorante.....	172
Figure 10 Etapes du projet urbain	198
Figure 11. Représentation graphique des instruments identifiés selon leur portée et leur méthode	213
Figure 12. L'instrument des marches exploratoires et sa trajectoire dans le cas strasbourgeois	217
Figure 13. Notes d'observation d'une récréation dans une cour réaménagée, reportée au plan-masse (24/06/2021)	224
Figure 14. Equation du passage discursif des femmes aux filles	237
Figure 15. Equation du passage de l'égalité de genre à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	275
Figure 16. Objectifs d'appropriabilité et d'habilitation poursuivis par les instruments de la politique d'intégration du genre dans l'urbanisme.....	393

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 Caractérisation des acteurs programmatiques (Genieys, Hassenteufel, 2012, pp. 95-96).....	89
Tableau 2. Tableau chronologique des principales lois et créations d'instances publiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes en France, en Europe et à l'international (cellules grisées)	135
Tableau 3. Présentation des deux groupes de travail	196
Tableau 4. Archétypes de la ville moderne polluée masculine et de la ville moderne durable féminine.....	203
Tableau 5 Archétypes de la ville moderne polluée masculine et de la ville moderne durable féminine + ordre public	274
Tableau 6 Rappel des archétypes de la ville moderne polluée masculine et de la ville moderne durable féminine.....	304
Tableau 7. Typologie des discours sur les femmes	315
Tableau 8. Typologie appliquée aux discours sur l'insécurité	322
Tableau 9. Typologie appliquée aux discours sur la participation des habitant-es à la végétalisation.....	323
Tableau 10. Archétypes de la ville moderne polluée masculine et de la ville moderne durable féminine + figure de femme	325
Tableau 11. Etapes de la problématisation autour du concept d'appropriation au cours de l'enquête.....	378
Tableau 12. Définitions du tryptique appropriation - appropriabilité - habilitation.....	397
Tableau 13. Diagramme politique de la domestication de l'espace public.....	419
Tableau 14. Approches idéaliste et matérialiste du diagramme politique de la domestication de l'espace public	426

LISTE DES ILLUSTRATIONS :

Illustration 1. Square du Berry, Rennes. (Elsa Koerner, 2023).....	22
Illustration 2. Jardinier taillant un rosier, Rennes (Elsa Koerner, 2021).....	54
Illustration 3 Palais Saint Georges à Rennes, mosaïciculture représentant des footballeuses, à l'occasion de la Coupe du monde féminine de football (Elsa Koerner, 2019).	126
Illustration 4. Parc Saint Cyr à Rennes, arbres habillés de tricot (Elsa Koerner, 2021)	194

Illustration 5. L'évocation du végétal pour esthétiser l'urbain. Poubelle jaune au Mans (Elsa Koerner, 2020).	264
Illustration 6. Sauvage entretenu. Parc Saint Cyr, Rennes (Elsa Koerner, 2021)	270
Illustration 7. Photographie du "coin à Bob", Parcours commenté du 26/08/2019, Rennes. (Elsa Koerner)	290
Illustration 8. Marronniers avenue Winston Churchill, Rennes (Elsa Koerner, 2021)	330
Illustration 9. Deux jardiniers sèment du gazon dans un parc. Le lendemain, ils constateront les empreintes de lapins et une taupinière, sapant une partie de leur travail. (Elsa Koerner, 2021)	361
Illustration 10. Arbres nus l'hiver, parc Saint Cyr (Elsa Koerner, 2022)	432

LISTE DES ENCADRES :

Encadré 1. Résultats de l'enquête documentaire exploratoire	96
Encadré 2. Description des trois terrains de l'enquête (Note d'avancement semestrielle de janvier 2021 destinée aux participant·es à l'enquête)	101
Encadré 3. Analyse séquentielle d'un échange d'arguments sur la pertinence de la perspective de genre lors d'un entretien semi-directif	174
Encadré 4. Extrait de la synthèse des résultats de l'atelier relatif au réaménagement de la cour du GS Ile (Rennes)	225

ANNEXES

III. ANNEXE 2. ENQUÊTE DE TERRAIN

LISTE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS RÉALISÉS

RENNES			
	Date	Participant·e·s à l'enquête	Lieu et conditions
1	10/04/19	Elue en charge du bureau des temps, Ville de Rennes	Rennes, café
2	29/05/19	Responsable du service Exploitation, DJB, Ville de Rennes	Rennes, bureau
3	2/07/19	Maîtresse d'œuvre, DJB, Ville de Rennes	Rennes, bureau
4	19/07/19	Maîtresse et maître d'œuvre, DEI, Métropole de Rennes	Rennes, bureau
5	23/07/19	Technicienne, deux techniciens de secteur, DJB, Ville de Rennes, secteur sud	Rennes, bureau
6	24/07/19	Maître d'ouvrage, DJB, Ville de Rennes	Rennes, bureau
7	21/08/19	Chargée de mission Egalité droits des femmes et Responsable de la mission Egalité, Métropole de Rennes	Rennes, bureau
8	21/08/19	Technicien de secteur et agent de maîtrise Blosne, DJB, Ville de Rennes	Rennes, parcours commenté
9	26/08/19	Technicien de secteur et agente de maîtrise Bréquigny, DJB, Ville de Rennes	Rennes, parcours commenté
10	27/09/19	Stagiaires de l'INET, Métropole de Rennes	Rennes, bureau
11	30/09/19	Conseillère municipale déléguée à l'Egalité et aux droits des femmes et Adjoint en charge de la Nature urbaine, Ville de Rennes	Rennes, bureau
12	30/10/19	Chargée de mission Egalité droits des femmes, Métropole de Rennes	Rennes, bureau
13	18/02/20	Chargée de mission Egalité droits des femmes, Métropole de Rennes	Téléphone
14	25/05/20	Directeur général adjoint aux solidarités et à la culture, animateur du groupe de travail « Aménagements non genrés », Métropole de Rennes	Visioconférence
15	26/05/20	Technicien de secteur sud, DJB, Ville de Rennes	Téléphone
16	8/09/20	Responsable maîtrise d'œuvre, DJB, Ville de Rennes	Rennes, bureau
17	1/10/20	Technicien centre-ville, DJB, Ville de Rennes	Parcours commenté
18	14/10/20	Nouvel adjoint en charge de la Biodiversité	Rennes, bureau
19	11/12/20	Chargée de mission Egalité droits des femmes, Métropole de Rennes	Téléphone
20	19/05/21	Responsable maîtrise d'œuvre et stagiaire en charge de la réalisation d'une charte sur le réaménagement des cours d'école, DJB, Ville de Rennes	Rennes, bureau
21	21/07/21	Nouvelle chargée de mission Egalité droits des femmes	Visioconférence
22	25/11/21	Nouveau technicien sud et technicien de secteur sud, DJB, Ville de Rennes	Rennes, bureau
23	26/11/21	Maîtresse d'œuvre, DJB, Ville de Rennes	Rennes, bureau
24	14/04/22	Responsable de la mission Egalité et remplaçante de la nouvelle chargée de mission Egalité droits des femmes	Visioconférence

STRASBOURG			
	Date	Participant·e·s à l'enquête	Lieu et conditions
1	25/04/19	Adjointe en charge de la mise en œuvre de la politique municipale en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre et directrice de territoire Neudorf Deux rives / animatrice GP « Genre et ville », DUT (Sylvia)	Strasbourg, bureau
2	22/09/20	Directrice de territoire Neudorf Deux Rives / animatrice GP « Genre et ville », DUT (Sylvia)	Strasbourg, bureau
3	22/09/20	Maître d'œuvre, DMEPN	Strasbourg, bureau
4	22/09/20	Cheffe de projet environnement, Direction de territoire Cronembourg, DUT	Visioconférence
5	22/09/20	Maîtresse d'œuvre, DMEPN	Strasbourg, bureau
6	23/09/20	Chargé de projet transition écologique, DUT	Visioconférence
7	23/09/20	Directrice de territoire, deux chargé·es de mission, Direction de territoire Esplanade, DUT	Strasbourg, bureau
8	23/09/20	Directrice de projets d'urbanisme et chargé d'opérations, DUT	Strasbourg, bureau
9	23/09/20	Adjoint à la transformation écologique du territoire	Strasbourg, bureau
10	24/09/20	Cheffe de projet d'aménagement, DUT	Strasbourg, bureau
11	24/09/20	Adjointe aux droits des femmes et à l'égalité de genre	Strasbourg, bureau
12	25/09/20	Chargée de mission biodiversité, DMEPN	Visioconférence
13	25/09/20	Urbaniste opérationnelle, DUT	Visioconférence
14	25/09/20	Directrice de territoire Cronembourg, DUT	Strasbourg, cafétéria
15	25/09/20	Directeur de territoire Robertsau, DUT	Strasbourg, bureau
16	28/09/20	Directrice de territoire Neudorf Deux Rives, animatrice GP « Genre et ville », DUT (Sylvia)	Strasbourg, bureau
17	28/09/20	Cheffe de service aménagement, DMEPN	Strasbourg, bureau
18	28/09/20	Chargé de mission Politique de la ville, DUT	Strasbourg, bureau
19	28/09/20	Chargée de mission direction de territoire Gare, DUT	Strasbourg, bureau
20	15/10/20	Directrice de projets d'urbanisme, DUT	Visioconférence
21	27/10/20	Directrice de territoire Neudorf Deux Rives, animatrice GP « Genre et ville », DUT (Sylvia)	Visioconférence
22	28/10/20	Chef de service Espaces verts et de nature, DMEPN	Visioconférence
23	30/10/20	Cheffe de projet Parcs naturels urbains, DMEPN	Téléphone
24	18/12/20	Deux membres de l'associations des Francas 67	Visioconférence
25	5/01/20	Chargée de mission droits des femmes et égalité de genre ⁴⁷²	Visioconférence
26	23/01/21	Adjoint en charge de la coordination des élu·es de quartier, des services de proximité, des jardins familiaux et partagés	Téléphone
27	16/04/21	Chargée de mission droits des femmes et égalité de genre	Visioconférence
28	26/05/21	Chargée de mission prévention, stagiaire Genre et ville : marche exploratoire secteur Gare	Strasbourg, marche exploratoire
29	27/05/21	Technicien de secteur et agent·es de maîtrise du secteur Esplanade/Neudorf/Deux Rives, DMEPN	Strasbourg, salle de pause

⁴⁷² La chargée de mission droits des femmes et égalité de genre n'a été rencontrée qu'à ce stade car le poste était vacant au début de la période d'investigation du terrain strasbourgeois, suite au départ en retraite de la précédente chargée de mission.

30	28/05/21	Chargée de mission biodiversité, DMEPN	Parcours commenté

LE MANS			
1	11/04/19	Adjointe en charge de la jeunesse	Le Mans, local politique
2	4/02/20	Directeur du service Vie des quartiers, Ville du Mans	Téléphone
3	23/06/20	Directeur du service Nature en ville, Ville du Mans	Téléphone
4	24/08/20	Adjoint en charge de l'urbanisme	Le Mans, bureau
5	24/08/20	Agent de maîtrise équipe centre-ville, service Nature en ville, Ville du Mans	Parcours commenté
6	25/08/20	Maîtresse d'œuvre, service Nature en ville, Ville du Mans	Le Mans, bureau
7	29/09/20	Adjointe en charge de la Nature en ville et de la végétalisation	Rennes, en marge d'une journée d'étude
8	26/11/20	Maîtresse et maître d'ouvrage, service Aménagement urbain, Métropole du Mans	Visioconférence
9	27/11/20	Maîtresse et maître d'œuvre, service Aménagement urbain, Métropole du Mans	Visioconférence
10	16/12/20	Chargée de mission Egalité, Ville du Mans	Téléphone
11	10/03/21	Chargée de mission Egalité, Ville du Mans	Téléphone
12	12/05/21	Chargée de mission Egalité, Ville du Mans	Téléphone

Entretien complémentaire :

- 14 juin 2022, entretien avec Hélène Bidard, adjointe en charge de l'Egalité femmes-hommes à la Maire de Paris, visioconférence.

LISTE DES SESSIONS D'OBSERVATION PARTICIPANTE PAR VILLE :

RENNES		
Date	Type d'observation	Lieu et conditions
18/10/19	Atelier Genre et espace public organisé par les stagiaires de l'INET, à destination d'environ 80 agent-es de la collectivité	Rennes, salle municipale Clémenceau
14/01/21	Réunion de préparation de la programmation d'événements autour du 8 mars	Visioconférence
15/03 au 19/03/21	Stage au sein de l'équipe de jardinier-es n°1 Thabor	Rennes
31/05 au 5/06/21	Stage au sein de l'équipe de jardinier-es n°17 Bréquigny	Rennes
8/06/21	Réunion du groupe de travail « Aménagements non genrés »	Rennes, hôtel de ville
17/06/21	Réunion de préparation de la concertation en vue du réaménagement de la cour d'école pour l'école élémentaire Clémenceau	Rennes, groupe scolaire Clémenceau
24/06/21	Récréations à l'école élémentaire Ille	Rennes, groupe scolaire Ille
29/06/21	Atelier avec des élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire Ille au sujet du réaménagement de la cour d'école	Rennes, groupe scolaire Ille
16/09/21	Récréations à l'école élémentaire Clémenceau	Rennes, groupe scolaire Clémenceau
20/09/21	Réunion du groupe de travail espaces publics non-genrés	Rennes, hôtel de ville
18/11/21	Réunion de présentation du projet de réaménagement de la cour d'école Clémenceau	Rennes, groupe scolaire Clémenceau
28/04/22	Comité de pilotage espaces publics non-genrés	Rennes, hôtel de ville

STRASBOURG		
Date	Type d'observation	Lieu et conditions
24/09/20	Comité de pilotage de lancement de l'étude Genre et nature urbaine	Strasbourg, centre administratif
24/09/20	Réunion du groupe projet Genre et ville	Strasbourg, centre administratif/hybride
4/11/20	Réunion entre l'animatrice du groupe projet, l'adjointe et l'association des Francas 67 au sujet de genre et ville	Visioconférence
24/11/20	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
18/01/21	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
8/02/21	Réunion sur la lutte contre les discrimination dans les jardins familiaux et partagés, entre les élu·es concerné·es	Visioconférence (autres participant·es en présentiel ⁴⁷³)
11/02/21	Réunion de préparation des marches exploratoires entre agent·es	Visioconférence
18/02/21	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
29/03/21	Réunion de préparation des marches exploratoires quartier Rotterdam	Visioconférence
17/05/21	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
7/06/21	Réunions bilan des marches exploratoires Rotterdam et Gare	Visioconférence
1/07/21	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
2/08 au 6/08/21	Stage au sein de l'équipe de jardinier·es Citadelle	Strasbourg
9/08 au 11/08/21	Stage au sein de l'équipe de jardinier·es Heyritz	Strasbourg
12/08 et 13/08/21	Stage au sein de l'équipe de jardinier·es Deux Rives	Strasbourg
23/09/21	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
30/11/21	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
13/01/22	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
3/03/22	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
4/04/22	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
25/04/22	Réunion ceinture verte et genre	Visioconférence
7/07/22	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence
22/09/22	Réunion du groupe projet Genre et ville	Visioconférence

Le Mans		
27/09 au 1/10/21	Stage au sein de l'équipe de jardinier·es Bords de l'Huisne	Le Mans
4/09 au 9/10/21	Stage au sein de l'équipe de jardinier·es Cœur de ville	Le Mans

⁴⁷³ Pour les autres observations participantes en visioconférence à Strasbourg, l'ensemble des participant·es étaient également en visioconférence.

IV. ANNEXE 3. GRILLES D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Grille d'entretien semi-directif auprès des services d'urbanisme, de production urbaine et d'entretien des espaces verts

Phase de l'entretien	Objectif de la question	Question
Profil sociologique	Impliquer la personne et identifier son profil, sa trajectoire	1. Récit de la trajectoire professionnelle / politique
Contextualisation	Situer la personne dans une institution, en observer le fonctionnement	2. Comment ça se passe pour vous dans votre service / dans la majorité ? Quelle est l'organisation du/des service(s), quel est le rôle de chacun-e ? En quoi consiste votre travail ?
	Identifier les mécanismes, les stratégies	3. Comment les décisions sont-elles prises ? Quelle est votre place dans ce processus ?
	Identifier les valeurs, le politique / Les jeux et les (dés)accords	4. Quels sont les objectifs de la mairie / du service ?
	Historiciser les choix et les stratégies actuelles	5. Avez-vous constaté des évolutions depuis votre arrivée ?
	Objectiver le discours / Réflexivité / Identifier les freins	6. Quelles sont les contraintes rencontrées par la mairie / votre service ?
Implication personnelle de la personne interrogée	Implication personnelle et politique de l'interrogé-e / Pratiques de son métier / sa fonction	7. Quelles orientations voudriez-vous voir être choisies ?
	Rapport personnel à la ville, aux espaces publics	8. Comment vous la trouvez, vous, la ville ? Qu'est-ce que vous appréciez ? En dehors du travail, vous passez du temps dans l'espace public de cette ville ? Comment, où ?
Problématisation	Elargissement à l'enjeu de genre	9. Comment pensez-vous que les femmes vivent la ville, les espaces publics ?
	Implication de l'interrogé-e (politique, personnelle, professionnelle)	10. Qu'est-ce que vous en pensez ?
	Etudier la perception des croisements possibles	11. Vous savez que je travaille sur le genre / les femmes et la nature urbaine. A quoi cela vous fait penser ? (Creuser en fonction des réponses)
		12. Si je vous parle de transversalité dans les politiques publiques, de « penser avec » l'environnement ou des groupes sociaux spécifiques comme les femmes, au-delà d'un service, sur l'ensemble des missions de la mairie, cela fait écho à vos pratiques ? Qu'en pensez-vous ?

Lors des entretiens ultérieurs (deuxième, troisième entretien ou échange informel en marge d'une observation participante), une grille d'entretien proche de celle-ci a été construite pour analyser les évolutions :

Objectifs	Question à poser
Contextualiser, relancer l'entretien	1. Demander des nouvelles concernant les projets/idées évoqué-es par la personne lors du précédent entretien/ des précédentes réunions
Evolutions par rapport à l'entretien précédent :	<i>Mobiliser en relances des éléments de verbatims des précédents entretiens</i>
Sur les relations d'un service à un autre	Dans les 3 villes, volonté de transversaliser + GP à Rennes et à Strasbourg : 2. Est-ce que depuis la dernière fois que nous avons échangé vous travaillez avec de nouvelles personnes au quotidien, en raison de nouveaux objectifs visés ?
Sur l'instrumentation	3. Comment voyez-vous la suite des choses ? 4. Qu'attendez-vous des démarches auxquelles vous participez ?
Sur la définition de l'égalité femmes/hommes, du genre	5. Aujourd'hui comment considérez-vous que l'égalité entre femmes et hommes peut être intégrée dans l'action menée ? 6. Est-ce que la mobilisation de la notion de « genre » vous paraît pertinente ? (à adapter selon profil de la personne et son intérêt pour cette question pendant l'entretien 1)
Sur le fonctionnement de l'institution	7. Quelles contraintes rencontrez-vous dans votre mission ? (En précisant les contraintes évoquées en Phase 1)
Sur la nature en ville	8. Comment percevez-vous aujourd'hui l'environnement, notamment végétal, dans cette ville ? 9. Avez-vous modifié vos pratiques des espaces verts depuis la dernière fois que nous avons échangé ?

V. ANNEXE 4. DÉROULÉ DES ATELIERS

Une sélection de huit types d'extraits a été réalisée, avec une variation selon la composition des participant·es à l'atelier, pour éviter de confronter les participant·es à l'enquête à leurs propres propos énoncés au cours d'entretiens ou à ceux de collègues directs. Les extraits étaient pseudonymisés (modification de la toponomie pour chaque ville), présentés comme issus d'une autre ville, introduits dans leur contexte et lus à voix haute.

Extrait 1 : Neutralité des aménagements et usages différenciés selon le genre

1) *Agent-es aux missions diverses lors d'un atelier sur le genre et l'espace public, au cours duquel elles et ils devaient choisir un exemple de stéréotype de genre sur l'espace public :*

Femme 1 : Les hommes ou les jeunes hommes font des activités sportives dans l'espace public : dans les city stades etc. que dans les parcs pour enfants, dans les espaces de jeux pour enfants y'a plutôt des femmes avec des poussettes qui sont présentes. C'est ce qu'on se dit.

Homme 2 : Oui c'est vrai qu'on entend ça. On a aménagé des bancs pour les *mamans*.

Femme 2 : C'est ça !

Homme 2 : On aménage une aire de jeux et tiens on met les bancs pour les mamans (rires). On peut retenir cette idée-là ?

Femme 2 : Oui c'est très concret.

Homme 2 : Que y'a des aménagements pour les enfants avec du mobilier, des bancs prévus pour les adultes et on va dire que c'est pour les mamans. C'est les mamans qui accompagnent les enfants.

Homme 3 : Heureusement c'est compatible une fois que t'as mis un banc pour les mamans, les papas peuvent...

Homme 2 : Oui oui bien sûr ! (rires)

Homme 1 : Je pense que ça dépend beaucoup des horaires. Parce que si tu y vas dans l'après-midi effectivement c'est essentiellement les femmes, si tu y vas le weekend c'est très mixte.

Femme 1 : Oui ! Et en soirée ou la nuit c'est même pour les plus grands...

Homme 1 : Y'a plus d'enfant du coup. Les jeunes vont s'abriter dans les espaces euh...

Homme 2 : ...où là ça doit être plus masculin du coup.

Extrait des échanges lors de l'atelier sur le genre et la ville organisé par les stagiaires de l'INET à Rennes, le 18 octobre 2019.

Extrait 2 : Leviers de l'émancipation féminine et *habilitation* des individus

2a) Deux chargé-es de développement social :

Femme : Oui bien sûr. Après moi... j'ai toujours un petit problème, enfin, avec la question qu'il faut qu'un espace soit, ait l'air euh sécurisant pour que les femmes y passent. Ça me pose vraiment question parce que est-ce que l'objectif ce serait pas plutôt que même si un espace a pas l'air accueillant, les femmes s'y sentent en sécurité – quelle que soit la configuration du lieu. Je trouve ça, je suis pas sûre qu'on aille dans le bon sens quand on se dit il faut que l'espace soit dégagé que, il faut que... parce que sinon ça rime avec danger. Enfin c'est problématique quand même !

Homme : Ah oui c'est un constat d'échec... enfin de ce que je comprends...

Femme: Oui pour moi c'est un gros échec de se dire que...

Homme : C'est un constat d'échec en se disant « bon de toute façon euh, euh, y'a des rapports de domination donc on va faire en sorte que ce soit un peu moins » et du coup ça part d'une fatalité euh...

Femme : « La femme sera toujours en insécurité... »

Extrait de l'entretien n°7 à Strasbourg.

2b) Responsable d'une direction de quartier :

Quand on a travaillé avec les jeunes sur le parc des [Tanneurs], on a rencontré des filles aussi et les filles elles nous disaient : « nous, on voudrait juste des bancs où les garçons ils nous laissent tranquilles en fait ». J'me dis c'est presque triste en fait elles veulent juste des bancs pour être tranquilles et des bancs il y en a en fait, mais ils sont tous squattés hein ! Et je me dis en termes d'aménagement en fait, entre les gugusses qui nous demandent un city, un terrain pour faire du motocross et pis euh – alors eux ils ont peur de rien (*rires*) ! Et quand les filles elles nous demandent juste un banc : enfin il faut qu'on ouvre le champ des possibles aussi. Ouais une fille elle se donne pas le droit, elle se donne pas l'autorisation et en même temps on a des filles qui pour se faire une place sont plus du tout féminines. Et on arrive dans un travers complètement inverse quoi, enfin c'est...

D'où pour moi le lien avec la question de la végétalisation parce que l'espace vert on est plus dans ce type de considérations, y'a plus de notions de filles garçons, quand on met un rondin de bois dans l'espace vert eh bien autant les filles que les garçons vont grimper dessus, vont s'asseoir ou en tout cas le moduler aux usages.

Extrait de l'entretien n°14 à Strasbourg

Extrait 3 : Sécurité et genre

3a) *Suite à une question sur la façon d'aborder le sujet « femmes et espaces publics » concrètement dans un projet :*

Maîtresse d'œuvre, paysagiste : Sur le sujet des trajets ou de se sentir en sécurité, pour l'instant j'ai jamais travaillé sur un projet où c'était un sujet qui était mis en avant. Faudrait, peut-être sur des petits passages en ville, je sais pas mais là sur des parcs, c'est des espaces qui sont fermés la nuit euh c'est vrai que sur les types d'espaces qu'on réaménage...

Et puis t'façon y'a des impératifs sur la sécurité en ville, pareil quand je parle des règles implicites qu'on suit c'est que ça fait quand même quelques années qu'on demande sur certains sites, il ne faut pas avoir des écrans végétaux qui cachent tout, sur certains sites parce que c'est la police qui nous demande. Ou en général on essaie... ok on peut cloisonner un espace mais jamais du regard quoi. Cloisonner pour se sentir un petit peu tenu, y'a un dossier derrière moi, je suis tenu par quelque chose, mais le regard ça passe toujours donc euh voilà la règle est toujours... y'a toujours des règles un peu générales qui peuvent croiser ces sujets-là mais, vraiment, sur ce sujet-là on fait vraiment pas.

Extrait de l'entretien n°3 à Rennes.

3b) *Suite à une question sur la façon d'aborder le sujet « femmes et espaces publics » concrètement dans un projet :*

Maîtresse d'œuvre, paysagiste : Moi j'avais justement j'avais un projet, c'était un projet de parc dans une cité. Et c'est vrai qu'en participant je me disais... Y'avait rien avant. Mais c'est vrai qu'on se dit aussi comment on peut s'assurer qu'en réalisant ce projet on va pas créer une zone d'insécurité pour les femmes ? Voilà c'est-à-dire qu'on va faire un beau parc, on va mettre des bancs et tout et puis finalement à partir de 19-20h euh ça va être – c'est, c'est dans la cité hein ! (...) Donc que ça va pas être squatté que par des hommes et que finalement si une femme doit y passer pour rentrer chez elle, est-ce qu'elle va pas du coup se sentir en insécurité alors que avant finalement c'était pas le cas. Alors c'est vrai que du coup j'ai, j'ai pas eu la réponse mais c'est vrai que là on va créer un espace vert et comment s'assurer qu'on va pas le rendre euh potentiellement (rire) dangereux et qu'il va pas, enfin voilà. Là-dessus on a pas encore vraiment de... de billes quoi, enfin on ne sait pas vraiment. Donc du coup voilà les bancs, moi j'ai intégré ça, j'ai juste une petite intégration de bancs, là (rire) parce que ça j'ai voilà, dans ma formation handicap j'ai, j'avais enfin j'avais retenu ça, je trouvais ça intéressant mais après c'est vrai que sur la réflexion plus poussée par rapport aux essences, plus touffu, moins touffu, port haut de l'arbre euh mais on rentre absolument pas dans ce genre de détails.

Extrait de l'entretien n°4 à Strasbourg.

Extrait 4 : Prise en compte du genre, stéréotypes et approche épiciène

4) *Un maître d'œuvre, paysagiste :*

« Parce que moi j'aurais peur de créer un espace public qui vienne euh reca... recaricaturer le rapport homme-femme finalement. C'est-à-dire j'aurais, j'aurais peur que, c'est peut-être une bêtise hein, j'aurais peur que du coup si on veut trop faire un espace genré, eh bah on se retrouve à forcer l'homme et la femme dans leur propre carcan, dans leur propre caricature et du coup on va pas forcément avoir un espace public forcément pour tous, c'est-à-dire qu'on va se dire bah tiens on a un espace public ici plutôt pour le genre féminin ou ici plutôt pour le genre euh masculin. Mais, je sais que vous êtes pas, enfin j'imagine que vous... vous allez vers un espace public pour tous mais vous voyez des fois j'arrive pas à faire la différence entre, si on veut traiter le genre, est-ce qu'on va pas se retrouver avec une caricature des espaces ? »

Extrait de l'entretien n°8 au Mans.

Extrait 5 : Le choix des essences végétales et le rôle de la nature en ville

5a) *Répondant à une question sur le choix des essences végétales dans un projet :*

Urbaniste : Alors, sur la transformation, parce que moi je suis sur la transformation des espaces existants. Alors quand on transforme on va mettre des espaces qui sont adaptables à ces enjeux ce qui veut dire qu'on va favoriser disons des endroits où y'a pas d'appropriation, vous voyez, y'a des endroits, des espaces verts, où les gens ont juste envie d'avoir quelque chose de beau, qui embellit. Les endroits d'embellissement on va mettre de la prairie. Sauvage. Parce que c'est beau et en même temps y'a cette notion de diversité. Et en même temps y'a l'entretien qui ne se fait qu'une fois par an. Voilà et du coup on va former les gens pour leur dire voilà y'a une prairie et pourquoi on la coupe pas. Voilà on resème etc, en somme on leur apprend les trucs de base, ils ont peut-être oublié m'enfin c'est la nature, juste, comment ça fonctionne.

Euh on va choisir les essences, les arbres, on va pas choisir si vous voulez des résineux qui résistent pas à la chaleur, au vent, euh voilà aux intempéries, ça marche pas. On va quand même faire des choix d'essences qui correspondent enfin qui supportent les changements climatiques. Enfin dans une fourchette quoi parce que chez nous on va quand même avoir du -5 -10 et ça va monter jusqu'à des pointes jusqu'à 40 50 donc on n'a pas non plus 40 000 possibilités quoi (rires). Donc on va travailler à plusieurs niveaux, on va mettre des grands arbres, qui font de l'ombre à des petits arbres et les petits arbres, ça va être plutôt – enfin petits façon de parler – mais comme ils seront à l'abri des autres eh bah du coup dans les moyens grands, là on va plutôt garder je dirais les essences patrimoniales de l'Alsace. Il faut mettre des fruitiers, il faut, un fruitier il va avoir du mal s'il a pas d'ombre sur lui. Donc je vais mettre un tilleul qui va protéger par en dessous, enfin à côté, qui va protéger par son ombre le fruitier qui va être là. Et puis je vais remettre un peu plus bas du fruitier, je vais mettre un noisetier.

Tu comprends ? En fait, dans la forêt tropicale, y'a plusieurs niveaux. Les tout grands protègent ceux qui sont en dessous. Et du coup tu arrives à avoir une bulle comme ça de fraîcheur. Mais euh et même en forêt tropicale, les arbres tout en haut faut qu'ils résistent à tout, aux amplitudes de fortes températures. Ceux qui sont en bas ça commence à être assez stable, si tu veux, en termes de température.

Donc du coup on va travailler sur les ombres portées des bâtiments, pour savoir où on met les arbres... ça c'est le boulot des paysagistes. Le paysagiste il est pas là que pour l'esthétique hein. Voilà. Non mais, c'est aussi des métiers qui ont évolué. On va pas prendre un gars qui va te faire une forme de... Qui va te faire un truc joli, esthétique... enfin joli, esthétique, avec les goûts et les couleurs c'est compliqué mais enfin voilà. On va plutôt aller, moins entre guillemets « sur l'esthétique » mais pour euh un fonctionnement pérenne quoi. Donc on est aussi sur la biodiversité, évidemment. Et quand on plante, on l'a dans la perspective qu'on ne coupe pas, on ne taille pas, on ne fait qu'accompagner la nature. Donc ça aussi c'est, on va pas forcément planter beaucoup d'arbres. Ils vont peut-être être plus espacés au moment de la plantation mais pour qu'ils grandissent après sans devoir couper quoi.

Extrait de l'entretien n°20 à Strasbourg.

5b) Répondant à une question sur le choix des essences végétales dans un projet :

Maître d'œuvre, paysagiste : Alors moi euh par rapport à ça, bah ça évolue hein, ça évolue beaucoup, j'avais l'impression... J'avais une approche un peu plus conceptuelle j pense par rapport aux masses etc plutôt lié au moment de mes études etc. Et euh plus ça va et plus je comprends aussi le, par rapport à la fleur, l'attachement qu'ont les gens finalement à avoir des fleurs et au plaisir qu'ils vont avoir avec ça, même jusque, on va dire, jusqu'au fleurissement où j'avais tendance à rejeter ça en bloc (rire) euh et pis bah essayer de rejoindre ça avec ces questions de comment faire des espaces où finalement quand y'a une herbe qui n'était pas voulue à la base, comment faire pour qu'elle ne fasse pas sale. Et finalement avoir des massifs suffisamment flous et diversifiés pour laisser la place à autre chose, si autre chose s'installe.

Après ça ça demande vraiment d'avoir des agents derrière euh qui euh qui font l'entretien bah qui sont, qui ont bien compris la démarche et qui ont aussi la technicité en fait pour pouvoir le faire parce que ça demande déjà de connaître les plantes euh, de laisser faire. J pense peut-être le plus compliqué, quelque part, que d'avoir quelque chose de bien maîtrisé, où on sait quand on a besoin d'intervenir, alors que là on a un mélange de plantes, on laisse faire et finalement c'est plutôt à la sensibilité qu'on va intervenir dessus. Une qu'on va un peu réguler, une qu'on va un peu diviser et remettre à côté euh alors, ouais, après en différence avec [ma collègue] ... Parce que l'approche elle est forcément la même, en fonction des différences de sol, d'exposition euh...

Peut-être plus, je vais peut-être plus dans la diversité : j'aime bien essayer euh beaucoup de plantes, avoir quelque chose d'assez varié et dès que j'en ai l'occasion aussi j'essaie peut-être aussi de faire des choses thématiques on va dire sur les projets où là je pense à un projet qui est assez grand où on va avoir un développement d'un boisement de châtaigniers et de chênes où,

là par contre je vais reproduire cette palette-là mais je vais essayer de la faire vraiment sous la forme d'un boisement, avec des arbres plus grands etc. Et un peu plus loin dans le projet développer une forme de petit square avec des plantes exotiques, enfin, exotiques, étonnantes on va dire. Avec des feuillages, des fleurs très particulières, des feuillages surprenants donc voilà essayer à la fois d'accompagner avec du végétal facile à gérer et on peut aussi essayer d'avoir quelque chose d'un peu plus jardiné.

ⁱ L'entretien se déroulait à deux voix et sa collègue a répondu avant lui à la même question en expliquant davantage la méthode de choix des essences végétales en fonction des caractéristiques techniques du terrain.

Extrait de l'entretien n°9 au Mans.

Extrait 6 : Exclusion de groupes sociaux dans l'espace public par l'aménagement

6) *Urbaniste* : Et à l'époque je leur avais dit, si c'est une place, la notion de place c'est sédentarité, activité et flux. Alors les flux on les a, à la place [de la République], parce que c'est le carrefour de toutes les circulations piétonnes vélo. Alors déjà ils m'excluent les vélos. Ok, ok, c'est un point de vue. Mais, on exclue. Donc le vivre-ensemble est déjà limité.

Deuxième chose, euh, sur la sédentarité, on en voulait pas. Donc on veut enlever les bancs. Et moi je leur dis, mais, au contraire faut en mettre plus ! Plus vous allez mettre de bancs, plus vous allez avoir de la diversité, plus vous allez avoir de la sécurisation. D'accord, donc. Quand on a mis nos pierres et nos machins sur la place [de la République], tout le monde s'est assis. Eh bien la place [de la République] s'est sécurisée. Voilà donc, c'est là où on voit que la manière de penser conduit à des trucs complètement fous ! On a enlevé tous les bancs dans les villes ! (...) Si y'a un objet qui est parfait, c'est le banc. *Tout le monde* s'asseyait dehors. Quand on s'asseyait, on est chez soi. On est dans notre espace. Et qu'est-ce qu'on a fait ? On a enlevé les bancs parce que sur *un* banc y'avait un SDF, donc on en a enlevé 40. On a confisqué l'espace public à tout le monde. Donc on élimine, au fur et à mesure du temps on élimine les personnes qu'on a pas envie de voir sur l'espace.

Extrait de l'entretien n°8 à Strasbourg.

Extrait 7. Partage des rôles entre métiers de la conception et de l'exécution

7) *Urbaniste F* : Après euh, après nous on sait pas tout ! Y'a des trucs auxquels on pense pas hein. Mais des trucs très cons hein ! Enfin très cons. C'est les gens qui nous ont donné un sens de circulation - alors nous on était très bêtes quand même, on avait un sens de circulation pour une voie et on se disait 'tain cet escargot il marchera pas ! ça va poser problème et tout. Et puis c'est un jour on sort, discuter et puis le gestionnaire qui dit mais enfin pourquoi vous faites pas dans l'autre sens ? Oui, c'est vrai. Oui bah bon oui. Voilà. Pourquoi on n'a pas pensé à tester ? Je sais pas !

Urbaniste H : Oui y'a des fois des questions on... on les a évacuées, c'est bête.

Urbaniste F : Eh bien, eh bien il a le droit de me dire "bah on peut faire ça". Bah oui on va le faire. Parce que c'est intelligent. J'ai, j'ai voilà. J pense que c'est une question euh, oui d'intelligence collective, il faut accepter qu'on ait une intelligence collective. Et donc, les gens vont vous le dire si vous les autorisez à dire. Si vous êtes dans un système, c'est moi qui sais etc...

Urbaniste H : Tu crées la défiance.

Urbaniste F : Ils vont pas oser vous dire ! Et ils vont vous dire "de toute manière vous allez pas nous écouter donc je vais même pas dire que ça marche pas !" C'est, c'est une question de confiance, de, de, façon de faire.

Extrait de l'entretien n°8 à Strasbourg.

Extrait 8. La gestion-extinction

8) *Maître d'ouvrage, paysagiste* : Quand y'a eu, ouais y'a quelques années, y'a très longtemps (*rire*), pas longtemps après que j'ai commencé euh, j'suis passé à la maîtrise d'ouvrage, j'suis parti du service des espaces verts (...), dans le cadre de ma... formation initiale suite à ma titularisation, j'ai fait une semaine de stage au service des espaces verts, bon j'en venais. Mais euh avec les gestionnaires, moi j'étais plutôt un aménageur, là j'ai passé une semaine avec les collègues qui gèrent, les techniciens de secteur qui gèrent les jardiniers et ainsi de suite.

Et c'est vachement intéressant parce que ils m'avaient montré les endroits où euh finalement l'aménageur s'était fait plaisir, il avait fait un projet qui était, à l'inauguration, super classe mais derrière euh on avait pas euh la capacité de gérer et du coup c'était pas terrible en fait.

Et pour moi ça a été assez marquant, de me dire que des fois... Souvent ce qu'ils faisaient c'est (*rire*) c'est ce qu'on appelle une gestion-extinction donc ils laissaient... mourir et après ils remplaçaient. Et y'a, y'a deux choses : c'est pas bien parce que ça dénature complètement le projet et bon ils arrachaient et ils mettaient du gazon, de la lavande et des rosiers. Alors euh c'était pas super classe. Pour autant, des fois on se dit euh c'est pas très funky mais un espace bien entretenu avec de la lavande, des rosiers et du gazon eh bah c'est mieux qu'un espace hyper

structuré, hyper architecturé avec des graminées et des trucs comme ça mais qu'ils arrivent pas à gérer, qui est envahi de mauvaises herbes. Voilà.

Donc, 1, cette façon de faire était pas bonne parce qu'on investissait deux fois, donc y'avait un coût, en termes d'image euh vis-à-vis des riverains euh c'est déplorable. Et du coup voilà c'est pour ça que je pense que c'est, c'est, c'est important, on essaie pas trop de passer en force. C'est à dire qu'on essaie vraiment d'être dans la co-construction, d'arriver à un équilibre parce que c'est aussi la pérennité du projet. Et c'est des fois des messages que les maîtres d'œuvre ont du mal à entendre, c'est qu'un projet c'est pas juste super beau le jour de l'inauguration quoi hein. Photo, on a une photo pour le book et ensuite on passe à autre chose. Non, derrière il y a des gens qui gèrent.

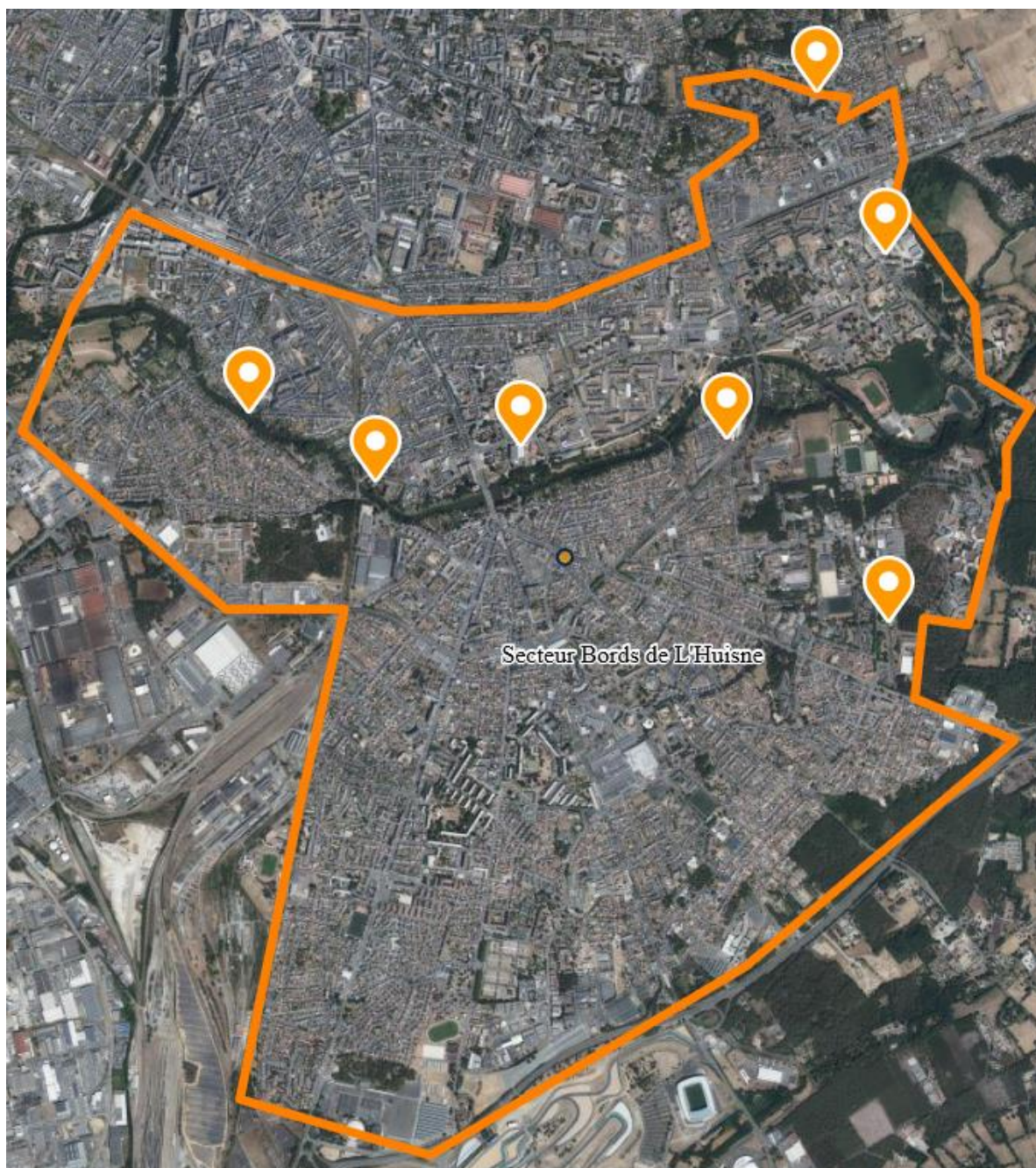
Extrait de l'entretien n°2 à Strasbourg.

VI. ANNEXE 5. CARTES DES SECTEURS OBSERVÉS DURANT LES STAGES

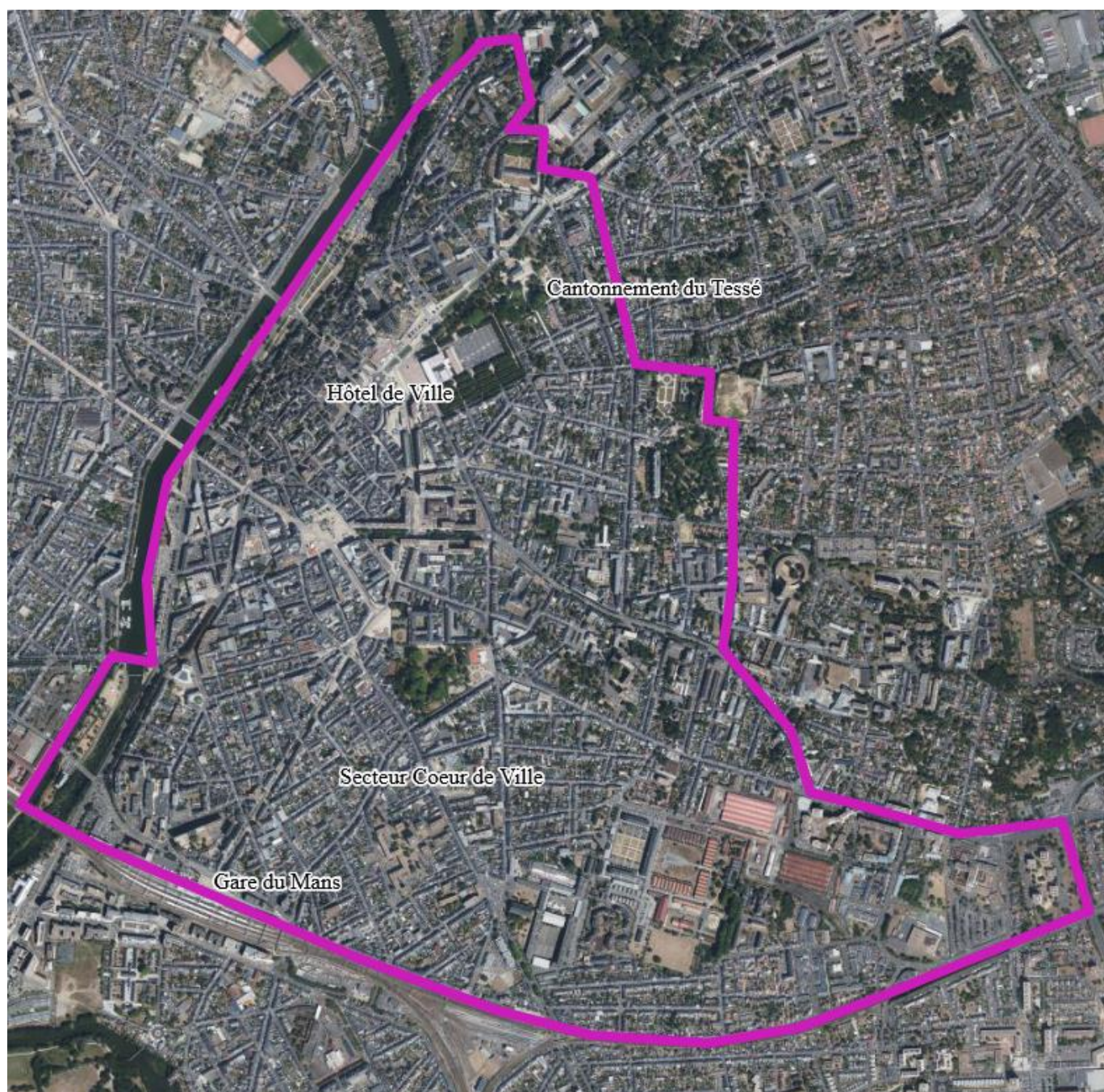
Les cartes représentent le périmètre dont les équipes observées ont la charge de l'entretien. Les cartes ont été réalisées sur Géoportail.

LE MANS

Equipe Bords de L'Huisne



Carte à l'échelle 1 : 23000, les points sur la carte représentent les lieux de travail au cours de la semaine d'immersion, ainsi que le cantonnement des Bruyères, pour le point le plus au sud-est de la carte.



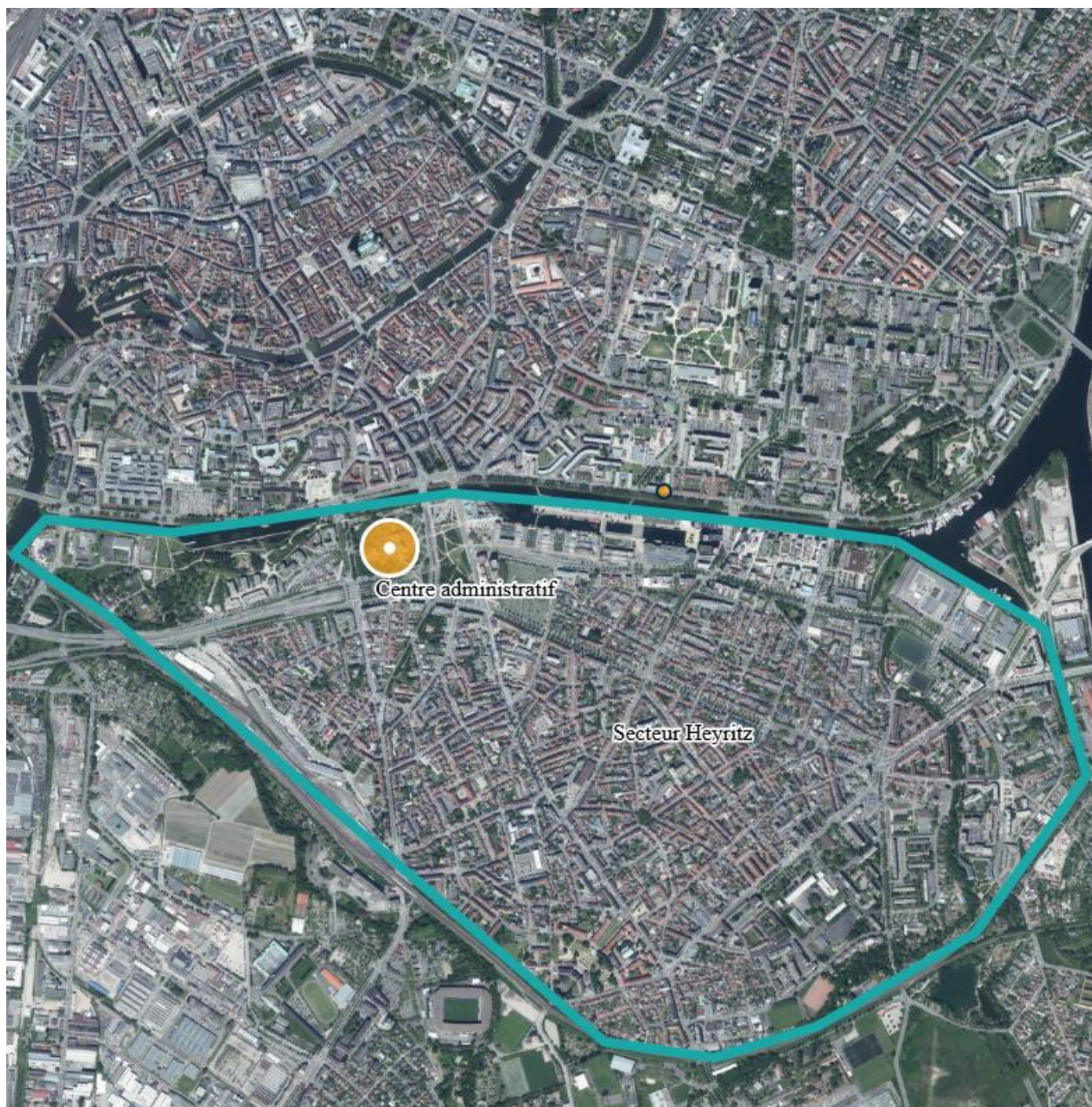
Carte à l'échelle 1 : 15000.

STRASBOURG

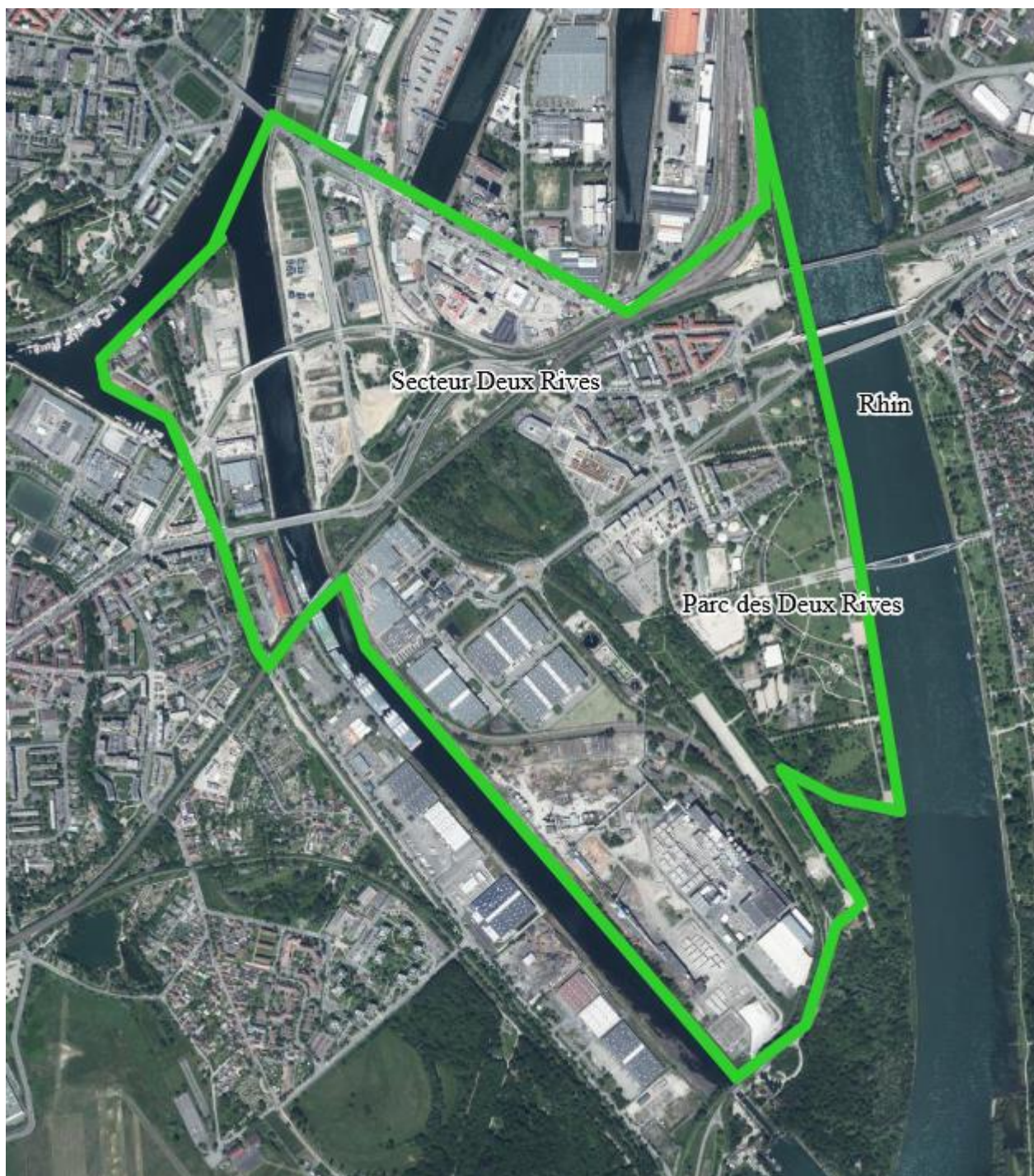
Equipe Citadelle



Carte à l'échelle 1 : 12000.



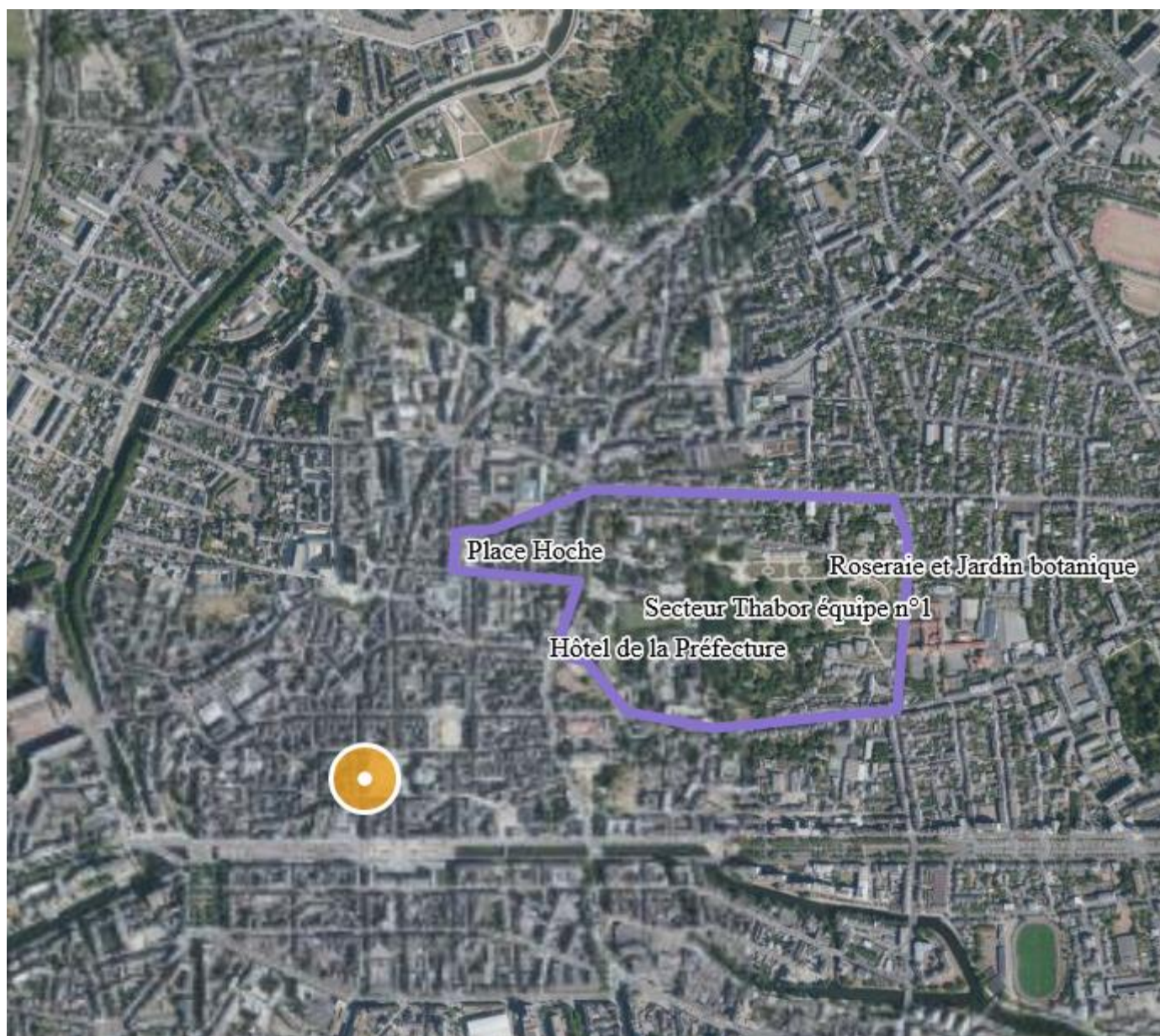
Carte à l'échelle 1 : 15000.



Carte à l'échelle 1 :14000.

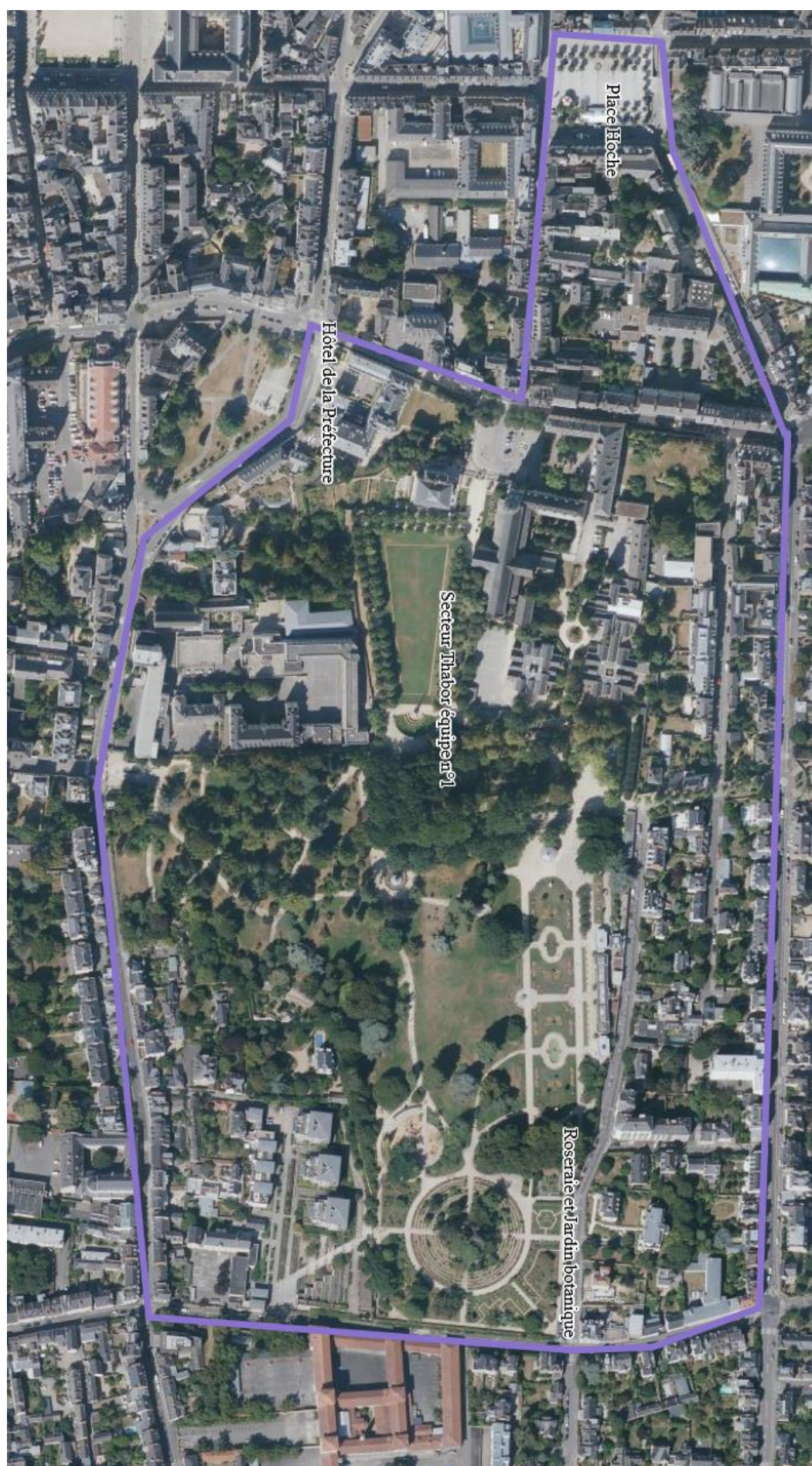
RENNES

Equipe du Thabor



Carte à l'échelle 1 : 12000.

Ci-dessous, carte à l'échelle 1 : 3715 en raison de la taille restreinte du secteur.





Carte à l'échelle 1 : 12000.

Titre : L'impertinence du genre dans la production des espaces publics végétalisés en ville

Mots clés : action publique, nature urbaine, production urbaine, genre, appropriation

Résumé : Le gender mainstreaming se traduit localement par des démarches d'intégration d'une perspective de genre dans la production urbaine dans quelques villes pionnières en Europe. En parallèle, les villes accélèrent la végétalisation de leurs espaces publics afin de lutter contre le dérèglement climatique et la perte de biodiversité. La recherche perçoit alors une opportunité dans ce contexte de réaménagement des villes pour la transversalisation des politiques de genre. Dans trois villes françaises – Rennes, Strasbourg et Le Mans – cette thèse analyse l'émergence d'une telle politique au prisme de la sociologie de l'action publique. Elle met en évidence les mécanismes et les conditions de sa mise en oeuvre à partir de la structuration locale de réseaux d'alliances. L'impertinence du genre renvoie à la fois aux résistances à

cette perspective et à sa portée critique. En effet, l'association entre la promotion de la nature urbaine et de la cause des femmes participe au renouvellement d'une approche différentialiste des catégories de genre, en raison du cadrage sécuritaire de la place des femmes en ville et de processus de minorisation sociale des femmes. Néanmoins, l'institutionnalisation contribue à l'ouverture d'espaces de débat réflexif d'expérimentation et de trajectoires d'engagement pour la cause des femmes. Un tel terrain d'interface en mouvement permet de saisir les dynamiques ordinaires de la production urbaine et les représentations sociales de l'espace public idéal, du partage de la propriété de la ville et du travail de production et de reproduction dans l'espace urbain.

Title : Resisting the significance of a gender perspective on green urban public spaces.

Keywords : public policies, urban nature, urban production, gender, appropriation

Abstract : Gender mainstreaming translates locally into the integration of a gender perspective in the urban production of a few pioneer cities in Europe. Meanwhile, cities pick up the pace on greening their public spaces, to face the effects of climate change and of the loss of biodiversity. This research reckons there is an opportunity for gender mainstreaming the reconfiguration of public space in this situation. With the theoretical framework of sociology of public action, this dissertation analyses the development of such a policy in the case of three French cities – Rennes, Strasbourg, Le Mans. It highlights the mechanisms and conditions of its implementation, namely the constitution of local coalitions. Yet there are resistances to the gender perspective.

The political entrepreneurs face the controversial weight of gender as well as the illusion of equality. Therefore, linking gender with urban nature contributes to a renewed differentialist view of gender categories, as the issue of women's place in the city is framed as a safety matter. However, the institutionnalisation contributes to the opening of new spaces for reflexive debates, experiments and involvement for the women's cause within the local government. Therefore researching change at the junction of policy sectors outlines the ordinary dynamics of urban production and the social representations of the ideal public space, in terms of the sharing of the right to the city and the division between productive and reproductive work.